This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

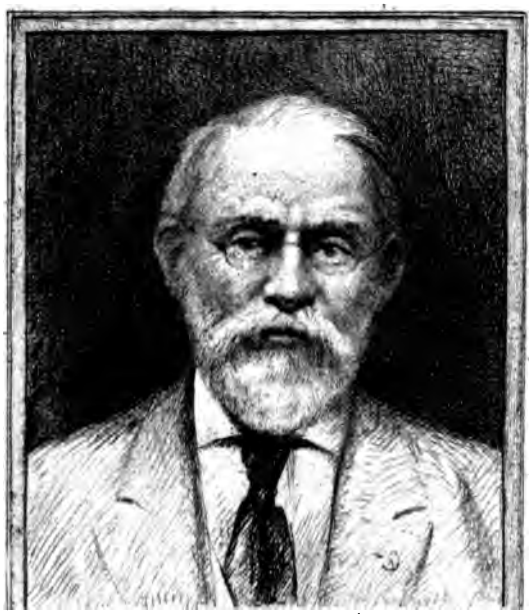

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1897

CXLVIII^e^ ANNÉE

4^e^ SÉRIE. — TOME XV

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^ie^

18, RUE DES GLACIS, 18

1898

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Académie de Stanislas, Nancy.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1897

BIBLIOTHÈQUE

CXLVIII[e] ANNÉE

5[e] SÉRIE. — TOME XV

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

18, RUE DES GLACIS, 18

1898

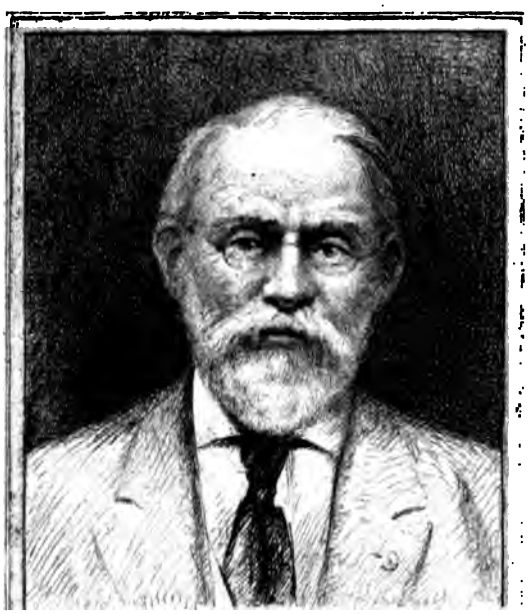

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Académie de Stanislas, Nancy

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1897

CXLVIII[e] ANNÉE

5[e] SÉRIE. — TOME XV

BIBLIOTHÈQUE

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

18, RUE DES GLACIS, 18

1898

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1897

CXLVIII^e^ ANNÉE

5^e^ SÉRIE. — TOME XV

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^ie^

18, RUE DES GLACIS, 18

1898

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1897

CXLVIII[e] ANNÉE

5[e] SÉRIE. — TOME XV

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1898

don particulier de M. de Goussaincourt vous permet d'ajouter cette année 50 fr. au prix de M^lle^ Mangeon. Enfin, vous remettez encore à un acte de piété filiale une somme de 100 fr. que vous avez reçue de M. Finance, qui comprendra certainement combien est vif pour l'Académie reconnaissante le désir de le garder définitivement parmi ses bienfaiteurs.

Vous n'avez pas ajouté sans émotion à leur liste le nom du confrère distingué et aimé que vous avez perdu cette année dans la personne de M. Chassignet, qui vous a légué une rente de 300 fr., destinée à fonder un prix de vertu quinquennal de 1,500 fr., non divisible, pour la femme, fille, épouse ou veuve, de nationalité française, paraissant la plus méritante et la plus digne d'intérêt. M^me^ Chassignet, s'unissant aux inspirations de son époux regretté, vous a mis en possession immédiate du bénéfice de ce legs, en renonçant à ses droits d'usufruit.

L'Académie ne saurait, en couronnant ses élues, leur laisser ignorer ceux dont elle leur transmet les libéralités, et auxquels elle doit elle-même la satisfaction de célébrer des actes exemplaires de dévouement et d'abnégation.

Certes, Messieurs, la vertu, spontanée dans ses élans, désintéressée par sa nature même, sachant, selon le mot de La Bruyère, se passer d'admiration, est étrangère à toute ambition et à toute attente de récompenses. Celles à qui vous accordez les vôtres ne les ont ni escomptées, ni même sollicitées. Leurs mérites vous sont signalés par d'autres qui, dans les rencontres de la vie, dans les fréquentations du voisinage, en ont été les témoins et les admirateurs, et ce n'est pas sans faire quelque violence

à la modestie de ces femmes obscures, qui ont marché au bien les yeux fixés sur un idéal plus haut que les récompenses humaines, que vous leur rendez un public hommage.

Celui-ci est, du moins, le tribut de la sympathie et du respect que vous inspirent pour leurs auteurs les nobles actions que vous avez jugées dignes de vos prix.

I

Vous avez partagé le prix de dévouement maternel de M. Gouy entre Mmes Rohm, Pariset et Nicolas.

Toutes trois sont veuves et se sont révélées dans une semblable épreuve. L'histoire en est celle, trop fréquente, du ménage d'ouvriers unis, laborieux, dont l'ordre, le travail et l'économie permettent de supporter les charges, jusqu'au jour où, funeste visiteuse, la maladie paraît, frappe le chef de famille, entraîne le chômage et les dettes, et n'abandonne son œuvre de ruine que devant la mort.

Quand Mme Rohm resta veuve, le 6 janvier 1893, à l'âge de 50 ans, avec cinq enfants, dont l'aîné avait à peine 15 ans, elle avait passé quatre années à soigner son mari, ouvrier tailleur, atteint d'abord de douleurs rhumatismales, suites de ses fatigues pendant la guerre de 1870, puis d'une incurable maladie d'yeux qui le rendait incapable de tout travail, enfin d'accès d'aliénation mentale qui, trois mois avant sa mort, avaient nécessité son internement à l'asile de Maréville.

L'aîné de ses trois fils et l'aînée de ses deux filles étaient eux-mêmes atteints de faiblesse de la vue.

Mme Rohm n'hésita pas à poursuivre la lutte qu'elle soutenait depuis quatre ans contre l'infortune. Refusant obstinément les offres qui lui étaient faites pour le placement de certains de ses enfants dans les établissements hospitaliers, veillant avec une constante sollicitude sur leur conduite, les disputant aux dangers des fréquentations mauvaises, assurant leur exactitude dans l'accomplissement des devoirs religieux, elle a pourvu les quatre aînés de professions convenant à leurs dispositions et à leurs forces, tandis que la plus jeune fréquente encore l'école.

Mme Rohm a mené à bien cette lourde tâche à force de travail et de privations, continuant le métier de tailleur de son mari, qu'elle a donné plus tard à l'un de ses fils, parvenant à payer les dettes occasionnées par la maladie, et à faire face aux besoins de sa jeune et nombreuse famille. Depuis quinze ans, elle habite, au rez-de-chaussée d'une maison de la rue des Fabriques, un modeste logement de deux pièces, à l'une des fenêtres duquel on aperçoit toujours, penchée sur sa machine à coudre, cette femme vaillante qu'entoure l'estime de toux ceux, habitants du quartier, clients, maîtres ou patrons des enfants, qui sont en relations avec elle.

L'Académie accorde à Mme Rohm un prix de 250 fr.

Mariée en 1882 à un ouvrier cordier, dont la santé s'était altérée quelques semaines après son mariage, Mme Pariset n'avait, depuis plusieurs années déjà avant son veuvage survenu en 1888, d'autres ressources que son travail personnel comme ouvrière en couvertures, pour faire vivre son mari et ses trois jeunes enfants, âgés seulement, à la mort de leur père, de 6, 4 et 2 ans. Elle

a courageusement traversé l'extrême misère, aidée dans son labeur par la confiance des patrons qui l'emploient et n'ont pas hésité à lui témoigner leur foi dans sa probité, en lui faisant à plusieurs reprises des avances d'argent toujours religieusement remboursées.

Ses trois enfants, élevés dans un petit logement très soigné, très ordonné, égayé par quelques objets fabriqués par elle avec goût, n'ont cessé de recevoir des soins assidus et des exemples dont ils ont profité : la fille aînée, arrachée à une longue maladie par une grave opération, mais restée infirme, travaille avec sa mère ; la seconde apprend l'état de repasseuse, et le petit garçon de 10 ans suit ses classes avec assiduité et succès.

L'Académie attribue à M^me^ Pariset un prix de 200 fr.

Elle en accorde un de 150 fr. à M^me^ veuve Nicolas. Agée de 39 ans, mère de six enfants, dont l'aîné a 17 ans et le plus jeune 4, M^me^ Nicolas avait épousé un peintre en bâtiments, laborieux et rangé, et contribuait aux charges de la maison par son travail comme piqueuse de bottines. Frappé à deux reprises par la maladie, alité la seconde fois pendant six mois, Nicolas mourait en 1895. Bientôt, M^me^ Nicolas elle-même, souffrant depuis la naissance de son dernier enfant d'une maladie interne aggravée par ses excès de travail, entrait à l'hôpital pour y subir deux pénibles opérations qui l'y retinrent treize mois. Trois des enfants avaient été recueillis par l'assistance publique, un par une tante ; mais la mère, incomplètement guérie, était préoccupée de ne pas laisser livrés à eux-mêmes les deux aînés, l'un coupeur, l'autre ouvrier en chaussures. Elle est donc revenue leur faire un intérieur où elle a bientôt rappelé le petit garçon de

6 ans confié à sa tante; dominant ses souffrances, elle tient le modeste logis dans un ordre parfait, prépare les repas, entretient les vêtements, réalise des prodiges d'économie avec les salaires modestes des deux excellents sujets qui sont devenus ses appuis, surveille l'instruction de leur jeune frère, donnant un admirable exemple de courage et de résignation, et n'exprimant d'amertume et de regrets que de l'éloignement des trois enfants dont elle a dû se séparer.

II

L'attribution de vos prix de piété filiale vous permet d'apprécier cette année des mérites particulièrement touchants et louables. Et je tiens, avant d'en aborder le résumé, à exprimer le regret de ne pouvoir ici en découvrir complètement certains; il est des erreurs et des fautes que nous devons taire, surtout en parlant de celles qu'elles n'ont pas rebutées, dont le dévouement s'est rehaussé de pardons généreux et d'oublis, auxquels nous devons nous associer en ne soulevant pas les voiles discrètement entr'ouverts par votre Commission.

L'Académie accorde d'abord un prix de 400 fr. sur la fondation Gouy à M^lle^ Marie Vauthier, et se plaît à ajouter une nouvelle couronne à celle que la ville de Nancy lui a déjà donnée par l'attribution du prix de la fondation Roch.

M^lle^ Marie Vauthier est âgée de 36 ans, et sa vie est faite de souffrances, d'abnégation, de travail et de charité. Troisième des quatre filles d'un charron des environs de Bains, contre lequel le tribunal d'Épinal pronon-

çait en 1873 la séparation de corps, en confiant à la mère la garde des quatre filles, M^lle^ Vauthier, tout enfant, avait rempli dans le ménage de ses parents le rôle, au-dessus de son âge, d'une médiatrice et d'une consolatrice. Elle le reprenait six ans plus tard, quand, misérable et repentant, son père se présentait à l'humble maison patrimoniale où M^me^ Vauthier s'était retirée avec ses enfants, et venait y implorer le pardon et l'hospitalité.

Dans ces périodes de sa vie, sur lesquelles sa délicatesse me reprocherait d'insister, dans son enfance et sa jeunesse tourmentées et douloureuses, M^lle^ Vauthier avait appris le dévouement à sa meilleure école, et le poète eût pu écrire pour elle :

Malheureuse, j'appris à plaindre le malheur.

Vous allez savoir, Messieurs, de quelle façon elle compatit à celui de sa mère et de ses sœurs, sans que vis-à-vis de son père, sa charité sublime oubliât autre chose que ses fautes.

L'épreuve tentée au retour de Vauthier, en 1879, avait peu duré et mal fini; chassées par lui de la maisonnette qui, peu de temps après, était incendiée par son imprudence, dispersées par le besoin de gagner leur vie, M^me^ Vauthier et ses filles étaient domestiques à Paris, à Bains, à Épinal et à Nancy, quand, en 1882, M^lle^ Vauthier apprend que sa mère, usée par le travail et les tourments, vient de tomber malade, et que sa plus jeune sœur est sans emploi et sans appui. Elle entend que sa mère a besoin d'elle, et décide que sa sœur et elle se réuniront, recueilleront et soigneront la mère, travaille-

ront pour suffire à l'existence commune. C'est alors que M^lle^ Vauthier vient louer à Nancy, rue du Pont-Mouja, un très modeste appartement d'un loyer de 160 fr., où s'installent et qu'occupent encore la mère et les filles. Du travail est trouvé dans une fabrique de la rue des Tiercelins, aux ateliers de laquelle les jeunes filles sont occupées de 6 heures du matin à 7 heures du soir, rapportant à leur mère, incapable de tout travail, un salaire de 4 fr. par jour, qui fait face au loyer, à la nourriture, à l'entretien, et même au paiement de quelques anciennes dettes.

De nouvelles charges, spontanément acceptées, surviennent bientôt. La sœur aînée, placée au loin, a une fillette de 5 ans, frêle et maladive, qu'elle est dans l'impossibilité d'élever : M^lle^ Vauthier fait venir l'enfant, lui sert de mère et a fait d'elle une jeune fille gracieuse et vertueuse, âgée aujourd'hui de 22 ans, qui travaille avec ses tantes.

Vauthier, resté seul, toujours irrégulier, est dans la misère ; les bouts de champs qui entourent la maison incendiée ne se couvrent que d'hypothèques. M^lle^ Vauthier envoie quelques subsides à son père, se charge des dettes et évite l'expropriation. Puis, quand elle apprend que son père est très malade, qu'un cancer de l'estomac le ronge, elle joint à ses envois de pieux conseils, va même voir le malade, le réconcilie avec Dieu et assure les soins qui entoureront ses derniers jours.

Pendant ce temps, les dettes du père sont payées ; le petit bien qu'il avait compromis est sauvé ; M^lle^ Vauthier y installe sa sœur aînée avec son mari et les huit enfants qui sont nés du mariage.

Par quels prodiges d'ordre, d'économie, d'ingéniosité, Mlle Vauthier a-t-elle réalisé cette œuvre ? Votre commission a renoncé à le comprendre : elle s'est contentée d'apprendre que Mlle Vauthier, digne autant que courageuse, n'a sollicité ni les secours de la Société de Saint-Vincent de Paul, ni ceux du Bureau de bienfaisance, mais qu'au travail pénible des douze heures d'atelier, elle a ajouté régulièrement des heures supplémentaires, veillant jusqu'à minuit, se levant à 4 heures, jusqu'au jour où on l'a rapportée, prise de vomissements et de syncopes. Alors, forcée de rester à la maison, Mlle Vauthier s'y est organisé une nouvelle vie de travail obstiné, auprès de la vieille mère de 70 ans, dont la vieillesse s'écoule, douce et consolée, dans l'atmosphère de dévouement et de vertu qui l'entoure.

Cet imparfait résumé des exceptionnels mérites de Mlle Vauthier est l'écho du concert de louanges et d'admiration où se sont unis M. le Maire et M. le Curé de Bains, MM. les Curés de la Cathédrale et de Saint-Sébastien, aux églises desquels Mlle Vauthier fréquente les offices religieux, les patrons pour qui elle travaille, ses voisins, parmi lesquels deux honorables conseillers municipaux de la ville de Nancy.

Le dévouement de Mlle Anna Thiry, à qui l'Académie accorde le prix de 300 fr. fondé par M. de Goussaincourt, offre cette particularité qu'il s'est surtout appliqué à la seconde femme et au fils issu du second mariage de son père.

Mlle Thiry, aujourd'hui âgée de 35 ans, n'avait que 2 ans quand elle perdit sa mère en 1865. Remarié en 1867, son père, employé au chemin de fer, mort il y a

cinq ans, eut de ce second mariage un fils qui, après une jeunesse agitée, sorti du service de la Compagnie de l'Est, tombait, il y a quelques années, prématurément usé et malade, à la charge de la famille ; alité depuis un an, il a été emporté le 2 mai, après la réunion de votre commission, par une affection de poitrine. A côté de son fils, la seconde femme de Thiry souffrait d'une grave maladie de cœur, clouée sur son lit depuis quatre ans, suffoquant, étouffant, les jambes enflées et suppurant ; elle est morte le 14 mars dernier.

M^lle^ Thiry a consacré sa jeunesse à ses deux malades ; tout son travail et tous ses gains ont été pour eux, jusqu'au jour où, l'aggravation de leur état exigeant des soins méticuleux et de tous les instants, elle dut, pour les leur donner, quitter l'atelier de couture où elle s'employait, travailler chez elle et, depuis quelques mois, renoncer à tout travail pour fournir jour et nuit son temps entier à son rôle de garde-malade.

Elle a ainsi dépensé quelques milliers de francs qui lui venaient de sa mère, reculant sans l'éviter le moment de l'arriéré et des dettes ; quelques souvenirs auxquels elle était attachée ont été engagés au mont-de-piété. Restée seule par la mort des deux êtres auxquels elle s'était vouée, M^lle^ Thiry reprend la lutte pour satisfaire aux engagements qu'elle a contractés. Elle y sera heureusement aidée par la récompense que vous lui accordez.

M^lle^ Rufine Reinhardt reçoit un prix de 200 fr. sur la fondation Gouy.

Seule de neuf enfants qui tous, sauf elle, se sont mariés, M^lle^ Reinhardt, âgée de 45 ans, s'est consacrée à ses vieux parents infirmes et les a fait vivre par son travail.

La nature de leurs infirmités a rendu cette tâche particulièrement pénible. Tombée en enfance pendant les deux dernières années de sa vie, la mère s'échappait le jour, chantait la nuit, dérangeant ainsi sa fille dans ses occupations et la privant de repos. Agé de 76 ans, ne pouvant quitter sa chaise sans risquer des chutes, le père exige la présence fréquente de sa fille et absorbe une large partie de son temps. Et malgré la diminution de ses gains, M^lle^ Reinhardt a pris une nouvelle charge en recueillant la petite fille, âgée de 7 ans, d'une de ses sœurs qui entre à l'hôpital en même temps que son mari et un garçon de 9 ans. Le mari y meurt, le gamin s'y guérit, et M^lle^ Reinhardt l'accueille à son tour, pendant que la mère continue à être soignée.

M^lle^ Émilie Vautrin, à qui est accordé un prix de 150 fr. composé des 100 fr. de la fondation Mangeon et d'un reliquat de 50 fr. sur celle de M. de Goussaincourt, a rempli auprès de ses vieux parents un rôle analogue à celui de M^lle^ Reinhardt, en se consacrant à eux pendant que ses trois frères étaient engagés dans d'autres devoirs. Elle a suffi à cette tâche avec un faible salaire de 2 fr. par jour, augmenté du fruit de longues veillées ajoutées aux heures d'atelier, non sans causer dans la santé de la courageuse jeune fille, aujourd'hui âgée de 29 ans, des troubles dont elle est à peine remise.

Je ne sortirai pas, Messieurs, de l'objet de ce rapport consacré à des actions honorables, en signalant la conduite du patron du père Vautrin. Entré en 1867 comme camionneur au service de M. Ch. Mathieu, épicier en gros, rue Saint-Jean, 56, Vautrin dut le quitter au bout de

vingt-trois ans, à cause de son âge et d'une bronchite chronique. A ce moment, M. Mathieu continua pendant sept mois à payer intégralement le salaire de son vieil employé, puis lui assura, à partir du 1er juillet 1890, une pension viagère de 500 fr. par an. Je prie M. Mathieu de me pardonner de parler de lui sans lui en avoir demandé la permission ; j'eusse craint, en la sollicitant, de voir sa modestie me la refuser. Sans doute, en homme de cœur, M. Mathieu estime n'avoir fait que son devoir, et il a peut-être raison, mais le devoir aussi spontanément, aussi généreusement accompli est, en tout cas, un noble exemple que peuvent méditer utilement les maîtres de vieux serviteurs et de vieux ouvriers, et il serait souhaitable qu'il rappelât à certains d'entre eux, qui peuvent la remplir sans même réduire leur aisance et leur luxe, une obligation de conscience trop souvent méconnue.

Vous accordez enfin, Messieurs, le prix de 100 fr. de M. Finance à Mlle Élisabeth, dite Madeleine Mitrot. Agée de 42 ans, ouvrière depuis vingt-neuf ans à la manufacture des tabacs, où elle gagne un modique salaire de 2 fr. 50 par jour, Mlle Mitrot est le soutien unique et dévoué de son vieux père, âgé de 81 ans. En dehors des soins, qu'elle lui prodigue, elle donne à tous l'exemple de la bonne conduite et se distingue comme présidente de l'Association des jeunes ouvrières de la manufacture. Mlle Mitrot a déjà reçu, il y a sept ans, la moitié du prix de M. Boucher de Crèvecœur de Perthes. Celui que vous lui attribuez est un nouvel hommage aux qualités qui lui ont, en particulier, valu l'estime et la confiance des jeunes ouvrières, auxquelles elle consacre le temps dont son travail et ses devoirs filiaux lui permettent de disposer et

qu'elle fait profiter de son expérience du dévouement et de la vertu.

En faisant le classement des mérites qui lui sont proposés, non seulement suivant leur valeur, mais suivant les conditions imposées par les fondateurs de vos prix, votre commission éprouve chaque année le regret de ne pouvoir en faire entrer certains dans la catégorie du dévouement maternel et dans celle de la piété filiale. Limités à la récompense de ces deux seuls ordres de vertu, vous êtes contraints de négliger des actions intéressantes, souvent au plus haut chef, qui dans la famille sont dues à des parents autres que les mères et les enfants, ou en dehors des liens de famille, à de fidèles serviteurs, par exemple. Le testament de M. Chassignet vous ouvre déjà à cet égard une liberté assez étendue, en déclarant que son prix n'est pas réservé aux seules vertus familiales, que des actes de dévouement en cas d'épidémie, de guerre ou autre circonstance grave, peuvent donner le droit de concourir. L'Académie souhaite que de nouvelles libéralités, en multipliant les récompenses dont elle dispose, élargissent leur champ d'application.

Elle n'y trouverait pas seulement la satisfaction d'encourager et de couronner des dévouements plus nombreux et plus variés, mais celle aussi de développer la saine émulation, le contagieux exemple, la réconfortante impression qui résultent de l'hommage public qu'elle peut leur rendre.

C'est en effet, Messieurs, une étude salutaire et profitable que celle de ces êtres simples et généreux qui, dans le modeste milieu des classes ouvrières, se sont éle-

vés jusqu'aux sentiments les plus désintéressés, jusqu'aux actes les plus nobles, qui, avec un véritable héroïsme, sans autre appui que leur foi et leur instinct du devoir et du sacrifice, n'ont, dans les tâches les plus lourdes que puisse imposer la misère humaine, connu ni le découragement ni la défaillance, et, pauvres, ont su faire leur pauvreté charitable et bienfaisante.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DUPEUX

PAR M. L'ABBÉ EUG. MARTIN

MESSIEURS,

Le travailleur nancéien n'eut pas toujours à sa disposition cette salle vaste, bien éclairée, si heureusement aménagée, où tout lui facilite la recherche et l'étude. Tous, nous l'avons connue, cette petite salle du premier étage, où l'on s'empilait à certaines heures; elle nous semblait bien étroite, et pourtant elle avait presque doublé depuis le temps où, sous l'administration de M. Soyer-Villemet, une demi-douzaine au plus d'habitués s'installaient au large autour de la table qui, le vendredi soir, réunissait votre Compagnie. Cette époque nous paraît lointaine, quand elle n'est pas vieille d'un quart de siècle; hier encore, notre cité n'était-elle point une modeste ville de 45,000 habitants, et notre école de médecine ne tenait-elle point tout entière au rez-de-chaussée de notre ancienne Université?

Or, dans cette salle, à l'embrasure de la même fenêtre, vint, matin et soir, durant quarante ans, prendre place

M. Dupeux[1]. Nous l'avons encore vu, il y a tantôt dix ans, gagner péniblement, le dos courbé, la démarche pesante, ce coin discret où l'attendaient ses livres! Ses livres! mais ils formaient toute sa famille; il vivait, il conversait avec eux, et, si l'amitié n'y eût pris garde, il eût oublié, dans leur commerce, les premières exigences de la vie.

Professeur à l'école Loritz, puis précepteur de M. le comte Robert de Mun, il avait voué aux classiques de l'antiquité et aux érudits du XVI^e^ siècle un culte que, blasé, personnel, utilitaire, notre siècle, disons-le tout confus, ne peut même plus concevoir. Il s'était épris surtout de nos humanistes lorrains. M. Schütz avait traduit la *Nancéide*[2]; ce que son collègue avait fait pour Pierre de Blarru, il voulut le tenter pour Laurent Pillart. Il se mit à l'œuvre avec amour et, après bien des journées de labeur, il eut la joie de tenir sa *Rusticiade* entre ses mains tremblantes d'émotion[3]. Jaloux de ne point prodiguer son trésor, il ne l'avait fait tirer qu'à 150 exemplaires; la flamme dévastatrice le rendit encore plus rare : elle en dévora 98.

Cet incendie de l'imprimerie Berger-Levrault causa à l'auteur un chagrin profond. Il ne se découragea pour-

---

1. Je dois ces détails sur M. Dupeux à l'obligeance de nos confrères, MM. Fliche et Favier, de M. Langlard, directeur d'assurances, ami de M. Dupeux, et de M. l'abbé Jardel, aumônier de l'hospice de Rosières-aux-Salines.

2. *La Nancéide ou la guerre de Nancy, poème latin de Pierre de Blarru, avec la traduction française,* par M. Ferdinand Schütz. Nancy, Grimblot-Raybois et C^ie^, 1840, LXXX-252 et 324 pp. in-8, 2 vol.

3. *La Rusticiade ou la guerre des paysans en Lorraine, par Laurent Pilladius, traduite par F. R. Dupeux.* Nancy, Berger-Levrault et C^ie^. 1875-1876, VII-356 et 277 pp. in-12. 2 vol.

tant point ; il traduisit, pour les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*[1], des passages de Jean de Bayon, et il rêvait de faire connaître aux lecteurs français la *Démonolâtrie* de Nicolas Remy[2]. C'est à cela qu'il travaillait, à demi-aveugle, mendiant la lumière à la fenêtre, serrant le volume contre ses yeux, quand il dut s'avouer vaincu, fermer son livre, poser sa plume et renoncer à son projet.

Mais, dès lors, que faire à Nancy, s'il ne pouvait se traîner à la bibliothèque ? A l'agitation de la cité, il préféra la douce tranquillité de la campagne ; il vint se retirer à Rosières, et là, dans ses promenades solitaires, à travers cette calme et riante vallée de la Meurthe, il pensait à ses livres, ses vieux amis, et, ne pouvant se résoudre à l'inaction, il consacrait les dernières lueurs de ses yeux à reviser sur le texte hébreu la version des Septante. Et, ce n'était point un retour sénile vers le Dieu qui réjouit sa jeunesse : c'était le couronnement d'une existence passée tout entière dans l'accomplissement discret et régulier des devoirs de la vie chrétienne.

Aussi les regrets de M. Dupeux étaient-ils sans amertume. Aux travailleurs dont il enviait le sort, il se laissa

---

1. Notice critique sur Jean de Bayon (*Mém. soc. archéol. lorr.* 1880 et 1881). Le volume des *Mémoires* (1881), renferme aussi une autre étude de M. Dupeux : *Relation et rapport circonstancié de la manière dont les troupes françaises ont attaqué son Altesse le duc de Lorraine et sa résidence de Nancy, imprimé en l'an 1670, traduit de l'allemand.*

2. *Nicolai Remigii, sereniss Ducis Lotharingiæ a consiliis interioribus... Demonolatriæ libri tres.* Lugduni, 1595, xxiv-394, pp. in-4°.

Parmi les œuvres de M. Dupeux, il faut citer encore un mémoire *sur l'autel consacré à Hercule Saxanus*, placé à la porte de la bibliothèque de Nancy, in-8°, 10 pp. avec planches.

facilement persuader par un ami fidèle, l'un de nos bibliophiles les plus distingués[1], de laisser un souvenir et un encouragement, et il chargea l'Académie de Stanislas de décerner, chaque année, un prix de 350 fr. à l'ouvrage le plus méritant, imprimé ou manuscrit, qui lui serait présenté sur un sujet d'histoire ou d'archéologie, de science ou de linguistique, se rapportant de préférence à la Lorraine.

Des exigences testamentaires et la dépréciation des valeurs ont nécessité une interruption périodique des concours, et vous avez décidé, Messieurs, que le *concours Dupeux* comblerait les intervalles laissés par le concours Herpin.

C'est aujourd'hui, pour la première fois, que votre Compagnie est appelée à décerner ce prix. Elle le fait avec une émotion pleine de gratitude pour cet érudit modeste et infatigable qui, non content de donner à ses contemporains l'exemple d'un travail assidu, a su trouver, dans ses ressources modiques, de quoi stimuler, chez les générations futures, l'amour de la science et de la terre lorraine.

Messieurs, le concours de la présente année comportait un sujet d'histoire et d'archéologie se rapportant à la Lorraine. Sept auteurs y ont pris part et vous ont soumis des œuvres d'inégale importance, mais sérieuses, instructives, intéressantes.

Voici d'abord une notice manuscrite, ou mieux une causerie sur *Forbach*[2]. Sur le passé de cette ville pittoresque,

1. M. Langlard, directeur de l'agence nancéienne de la *Compagnie d'Assurances générales*

2. *Forbach, abrégé de son histoire,* cahier manuscrit de 16 pp.

que domine, hélas ! aujourd'hui une *Germania* de bronze, l'auteur, M. Léon Erny, nous ouvre de piquants aperçus : il nous présente, entre autres, une Alice de Réchicourt, pour laquelle ses deux prétendants renouvelèrent l'aventure d'Étéocle et de son perfide frère, et une Marie Camasse, qui, d'actrice, devint duchesse de Deux-Ponts et comtesse de Forbach. Il y a dans tout cela un riche canevas à développer ; avec M. Jules Claretie, qui lui adressa un mot fort aimable, nous espérons que M. Erny complétera ses recherches, et nous sommes assurés qu'ainsi fécondé, son travail ne sera pas pour déplaire « aux curieux et aux lettrés ».

Sornéville peut se féliciter d'avoir fourni à M. Noël, directeur honoraire d'école normale, la matière d'un ou plutôt de deux mémoires, encore manuscrits : l'un, sur *les mœurs et coutumes villageoises au* XVIII^e^ *siècle*, l'autre, sur *Jean Aubry*, fils du pâtre communal, qui devint capitaine de grenadiers au Royal-Italien[1]. Ces deux études, un peu mêlées, sont d'une lecture très attachante. Ce n'est pas sans émotion que nous y avons retrouvé, racontés avec verve, peut-être avec une complaisance, une confiance trop idylliques, nos usages du bon vieux temps : les *marandes* de Pâques et les *trimasias*, les *brandons* et les *daillats*, la *bure* de la Saint-Jean et l'*arrosage de la serpette* au jour de la Saint-Vincent... et ces pèlerinages à Saint-Nicolas, où les jeunes filles se fatiguaient à trouver cette mystérieuse *bonne pierre* dont la rencontre

1. *Mœurs et coutumes villageoises au XVIII^e^ siècle, — Jean Aubry, capitaine de grenadiers. Histoire d'un paysan lorrain sous l'ancien régime*, par B. O. E. Noël, directeur honoraire d'école normale. (Mars 1896.) Registre manuscrit de 249 pp.

assurerait à leurs secrètes espérances, prompte et entière réalisation. Nous souhaiterions toutefois que l'auteur ne se confinât point dans ce cadre un peu restreint du XVIII^e^ siècle ; son travail gagnerait à ce qu'il cherchât plus haut, dans le cours des âges, la généalogie de la noble famille qui habita le château et le développement de ces institutions dont il nous a fait le captivant récit. Pour les habitants de Sornéville, ce livre sera vraiment un livre de famille, et nous aimons à nous persuader que la municipalité voudra le faire pénétrer dans toutes les demeures.

A la notice que M. l'abbé Juste fit imprimer, en 1894, sur *Notre-Dame de Froidmont et Bouxières, en l'ancien pays messin*[1], M. Vacancard pourrait, sans doute, reprocher un patriotisme intéressé, mais votre Compagnie, Messieurs, louera l'attachement du bon curé aux traditions de sa paroisse et son amour pour le rustique sanctuaire de Marie qui, du chauve sommet de sa colline, surplombe si gracieux les riantes vallées où la Seille glisse ses eaux paresseuses et la Moselle se replie en sinueux contours. L'auteur s'est présenté, son livre à la main, au tribunal du souverain Juge, et, nous en avons la confiance, la Vierge puissante aura plaidé la cause de son pieux et fervent serviteur.

Ainsi que l'indique son titre : *Centenaire de la réunion à la France du pays de Salm. Notice historique et descriptive*[2], l'opuscule de M. Pelingre, officier d'académie, fut composé pour les fêtes qui se célébrèrent à Senones

1. *Notre-Dame-de-Froidmont et de Bouxières, en l'ancien pays messin*. Nancy, Vagner, 1894, in-8, 182 pp. avec carte et gravures.

2. 1793-1893. — *Centenaire de la réunion à la France du pays de Salm. Notice historique et descriptive*, par A. Pelingre. Saint-Dié, Grandidier, 1893, in-8, 71 pp. avec planches et photogravures.

en septembre 1893. C'est donc une œuvre de circonstance, mais un précis consciencieux, un bon guide du touriste, un souvenir que le voyageur voudra remporter de son excursion dans la haute vallée du Rabodeau ; et, nous le dirons à sa louange, ce petit livre a ravivé notre désir de posséder, un jour, la monographie de la principauté de Salm et de son principal ornement, l'abbaye où travailla Dom Calmet. Vienne bientôt l'heure où Senones n'aura plus à jeter un regard d'envie sur son heureux voisin, Moyenmoutier[1].

L'histoire de la Révolution dans les provinces est encore peu connue ; en Lorraine toutefois, plusieurs écrivains en suivent les péripéties, et des études locales préparent des documents pour une sérieuse généralisation. Grâce à l'un de ses fils, non certes le moins dévoué, la ville de Toul arrive en un rang très honorable. A l'un des derniers concours Herpin[2], l'Académie de Stanislas a donné à M. Albert Denis une médaille d'or, pour le premier volume de son histoire de *Toul pendant la Révolution*[3] ; aujourd'hui, elle accueille les espérances que lui fait concevoir, pour la suite de cette œuvre importante, le sagace et judicieux dépouillement auquel cet avocat distingué vient de soumettre les registres officiels de la *Société* touloise *des amis de la Liberté et de l'Égalité,* et auquel nous fait assister son mémoire sur le *Club des*

1. Au concours Herpin de l'année 1896, l'Académie de Stanislas a donné le prix à la remarquable étude de M. l'abbé L. Jérôme, sur l'*Abbaye de Moyenmoutier.*

2. Concours de 1893.

3. *Toul pendant la Révolution. — De la convocation des États généraux à l'abolition de la Royauté.* — (5 juillet 1788-21 septembre 1792). Toul, Lemaire 1892, in-8°, 419 pp.

Jacobins[1]. Elle constate avec plaisir que M. Denis a mis à profit les conseils de notre éminent professeur d'histoire de l'Est, elle le presse de continuer ses recherches et lui donne rendez-vous à l'un de ses prochains concours.

A ces cinq ouvrages, intéressants chacun dans son genre, vous regrettez, Messieurs, de ne pouvoir décerner que de stériles éloges; pourtant, je ne doute point que, revêtus de votre autorité, ces éloges ne soient, pour les auteurs, une précieuse récompense et un encouragement puissant.

Le volume, richement illustré, que M. l'archiprêtre Chaussier a consacré à l'*abbaye de Gorze,* est plus considérable[2]. Le célèbre monastère, fondé par saint Chrodegang, régi par les Einold et les Jean de Vandières, n'était même plus l'ombre d'un grand nom; on gardait de lui un souvenir confus, mais on ne connaissait point son histoire. Ému de cette ignorance, M. le curé de Gorze a regardé « comme un devoir de remonter les âges par une étude suivie... Il n'a pas songé, nous dit-il, à paraître savant...; il a voulu simplement partager avec ses paroissiens, ses amis, ses confrères, ses compatriotes, le fruit d'un labeur qui n'a pas été sans joie[3] ». Initiative louable qui nous a valu un bon livre de vulgarisation. Assurément, sans nuire ni à l'intérêt de son ouvrage, ni à son désir d'édification, l'auteur aurait pu se départir,

1. *Le club des Jacobins de Toul* (1793-1795), par Albert Denis, — avec préface de M. Pfister. — Nancy, Berger-Levrault. 1895. In-8, xx-130 pp. — Cette étude avait d'abord paru dans les *Annales de l'Est.*

2. *L'Abbaye de Gorze, histoire messine, avec portraits, vues, sceaux, médailles et monnaies,* par l'abbé F. Chaussier, archiprêtre et curé de Gorze. Metz, Houpert, 1894, xv-524 pp.

3. *Op. cit,* préface, xiv.

envers les hommes et envers les choses, de son indulgence, de sa bienveillance inaltérables; il aurait pu surtout être moins modeste et faire résolument œuvre de critique et de science; mais, tel qu'il est, son ouvrage marque un progrès sur les études antérieures de Lager et de Nimsgern, et votre Compagnie lui a décerné une *médaille de vermeil*, heureuse de récompenser un travail consciencieux et de donner la main, au-dessus de la frontière, à l'un des membres distingués de ce clergé messin, resté si digne et si français.

Tous nous avons lu avec intérêt les *Études* de M. Beaumont *sur le règne de Léopold*[1]. A cette lecture, avouons-le, notre patriotisme de vieux Lorrains a quelque peu souffert; on nous avait tant montré le fils de Charles V comme un prince accompli, comme le modèle des souverains! mais il a fallu nous rendre à l'évidence de la démonstration, et ce n'est pas la dernière surprise que nous ménagent nos impitoyables chercheurs. Terrible époque que la nôtre, où le bélier de l'historien bat en brèche les réputations qui paraissaient les mieux assises! Avec le principal du collège de Lunéville, nous constatons les faiblesses de Léopold, les fautes de son administration, le désordre de ses finances; nous sommes frappés surtout de cette politique si contradictoire, qui portait le duc de Lorraine à lutter contre l'influence française, ce qui était sagesse; et faisait calquer au monarque de Lunéville les usages de la cour de Versailles, ce qui était imprudemment préparer l'assimilation.

1. *Études sur le règne de Léopold, duc de Lorraine et de Bar*, (1697-1729), par H. Beaumont, docteur ès lettres. Nancy, Berger-Levrault, 1894, in-8, XII-537 pp.

Malgré la sévérité de certaines appréciations, ces *Études* de M. Beaumont, appuyées sur des documents nombreux et souvent inédits, fouillées avec une remarquable sagacité, écrites d'un style clair, ferme, élégant, forment une œuvre excellente de critique historique. La Faculté des lettres les a jugées dignes de mériter à leur auteur les honneurs du doctorat, et vous avez décidé, Messieurs, de leur accorder le *prix Dupeux*, d'une valeur de 325 fr.

Nous exprimons le vœu que l'historien de Léopold, aujourd'hui séparé de nous, n'oublie point cette cité de Lunéville qui fut sa patrie d'adoption; nous espérons qu'il lui réservera toujours une place de choix dans ses recherches et dans ses travaux.

Ce premier concours a donc réussi, et l'Académie de Stanislas n'a point à déplorer, comme d'autres sociétés nancéiennes, le peu d'entrain des auteurs et des amateurs lorrains. Assurément, un plus grand nombre auraient pu, auraient même dû s'y disputer le prix; peut-être la discrétion de quelques-uns a-t-elle voulu vous épargner l'embarras d'une décision toujours délicate; peut-être encore, certains se sont-ils réservés pour les prochains concours. Du moins, les sept auteurs qui ont affronté la lutte, ont racheté par la valeur de leurs ouvrages leur infériorité numérique. S'il lui avait été donné de les lire, M. Dupeux se serait applaudi de son initiative...; il se serait déclaré satisfait, ou plutôt non : comme nous, il aurait regretté que la modicité de ses ressources ne lui permît point de décerner à chacun la récompense qu'il a méritée.

DEUX OASIS ASIATIQUES

(MERV ET BOUKARA)

PAR M. RISTON

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Lorsque, il y a cinq ans, vous me fîtes l'honneur de m'admettre dans les rangs de votre savante Compagnie, j'éprouvai, tout à la fois, une profonde reconnaissance pour votre trop grande indulgence et une légitime fierté d'être des vôtres.

Ce sentiment de vive gratitude, je n'ai cessé, depuis lors, de le vivement ressentir et je suis particulièrement heureux de pouvoir, en ce jour, vous en redire encore toute l'expression.

A défaut d'un sujet rentrant plus directement dans le cercle de vos études habituelles, vous me permettrez, Messieurs, de vous faire part, très simplement, de quelques impressions vécues naguère au cours d'une rapide fugue en Asie centrale, dans ce coin d'Orient où se sont mesurés les plus grands conquérants et où se sont jouées, bien des fois, ces parties fameuses dont a dépendu si souvent le sort même de notre vieux monde.

Nous venions de quitter Tifflis pour suivre la longue vallée de la Koura qui fuit rapidement vers l'est, tout encadrée de hautes montagnes, au nord la chaîne du Caucase, au sud le massif de l'Arménie et de l'Ararat, aux bibliques souvenirs.

Au fur et à mesure que l'on se rapproche de la Caspienne, le pays, d'abord fertile, devient aride et de plus en plus triste, pour se changer en un véritable champ de pierres et de sable aux environs immédiats de Bakou.

Bakou ! qui pourra jamais dépeindre l'effrayante désolation de cette région, où toute végétation a disparu d'un sol uniformément recouvert d'un épouvantable linceul de sable brûlant ! C'est le pays du feu, sans trêve ni répit.

Et cependant, lorsque l'œil, quittant ces surfaces désolées, s'en va se reposer sur les flots scintillants de la Caspienne, la tristesse semble s'envoler aussitôt, comme par un véritable enchantement. C'est que la mer, cette grande charmeuse, égaye et donne une vie à tout ce qu'elle touche, en dotant le plus maussade paysage d'un caractère d'extrême grandeur ou de riante poésie.

L'animation du port est à son comble, le bateau d'Ouzzoun Adda prêt à partir. C'est avec les cris et les écrasements habituels que s'opèrent les dernières phases de l'embarquement.

Le vapeur, chauffé au pétrole, quitte la rive. Nous assistons bien à l'inévitable scène des adieux, mais ici, sous cette latitude, ils n'ont pas ce caractère de désespoir extérieur, si fréquent dans nos ports européens. Le calme naturel à l'Oriental, la destinée qui s'écoule sans que les humains puissent y rien changer, mettent sur ces visages,

assurément émus intérieurement, un masque de résignation et de force qui est loin de manquer de grandeur.

Peu à peu le panorama gagne en étendue et en beauté. Bakou s'étend au fond de la baie, qu'elle dessine au loin de ses blanches constructions; les collines lui font comme un rempart naturel et, longtemps encore, alors que déjà les habitations auront disparu dans une brume indécise, la haute tour de la Jeune Fille nous apparaîtra, comme le dernier souvenir de la ville enfiévrée.....

La mer Caspienne possède le plus détestable des renoms, mérité il est vrai, mais aujourd'hui elle semble s'être mise en frais de coquetterie avec nous, car c'est doucement bercé par le seul clapotis de l'eau, que le navire s'éloigne de la côte.

La traversée n'est pas longue, dix-huit à vingt heures, mais chacun s'est néanmoins installé à bord, comme s'il devait y passer une partie de son existence. Curieux tableau que celui de l'entrepont, transformé en un véritable campement persan, où, entre d'énormes ballots, s'étendent, sur de sordides tapis partout déroulés, ces gros négociants, trompant les heures de loisir par d'interminables parties de cartes ou de dés, tandis que certains d'entre eux, malgré la douceur de la traversée et par la seule force de l'habitude, semble-t-il, misérablement penchés sur le bastingage, s'efforcent de sacrifier au dieu malfaisant.

La nuit est arrivée rapidement; peu à peu chacun a regagné sa cabine ou son carré, le calme le plus complet règne sur tout le paquebot, mais je ne puis m'arracher à la poésie et au charme intime et mystérieux de cette nuit idéale qui, parmi tous mes souvenirs de lointains

voyages, restera comme l'un des plus attachants et des plus émouvants.

Un matelot, à l'avant, fredonne encore, pendant quelques instants, une vieille complainte du pays, puis le silence se fait absolu.

Quelles jouissances infinies dans ce spectacle enchanteur, où le ciel répand sur la mer cette extraordinaire lueur, qui tombe de millions d'astres accrochés à la voûte du firmament. La vie, que le sommeil n'a pas encore engourdie tout à fait, s'écoule dans une foule de sensations irréelles, que la veille ne connaît pas : c'est le rêve éveillé, qui s'empare si pleinement de tout notre être transporté et ravi.....

Au matin, l'éclat des étoiles s'estompe dans le jour qui commence, pâle lumière dessinant la côte, alors que déjà le sommet du Balkan est tout empourpré des premiers rayons du soleil.

Le navire aborde le long d'un quai primitif, perdu seul au milieu des sables ; et sur ce rivage inhospitalier, contraste incroyable, un train sous pression, qui va nous emporter en quelques heures dans des régions où il était encore impossible de pénétrer, il n'y a pas vingt ans !

C'est la mainmise de la vapeur sur cette Asie, naguère pleine d'inconnu, et qui, attaquée aujourd'hui de tous es côtés à la fois, est sur le point de nous livrer ses derniers secrets. C'est l'œuvre prodigieuse d'Annenkoff, que l'on serait tenté de traiter de huitième merveille du monde, si, en cette fin du XIX^e^ siècle, il pouvait encore être de mise de s'étonner devant les travaux prodigieux qu'il aura vu mener à bonne fin !

En Algérie, les nôtres, eux aussi, se sont mesurés à

pareilles difficultés, et toute ma pensée se reporte avec orgueil vers cette ligne d'extrême pénétration poussée, en quelques mois, par nos vaillants soldats, jusqu'au cœur même du Sahara, à quelques kilomètres seulement de cette oasis de Figuig, sur laquelle, depuis bien des années, devrait flotter le pavillon tricolore. L'intelligence et le courage furent les mêmes, et si notre pays n'était point ancré dans ces si funestes traditions administratives, qui paralysent à la fois l'initiative et l'action des plus résolus — et ils sont légion — il y a longtemps déjà qu'au transcaspien russe, nous aurions pu donner le pendant de notre transsaharien français. C'est dans notre patrie cependant que germent toutes ces grandes idées, qui s'étiolent chez nous, étouffées sous les vaines préoccupations d'une stérile politique, alors que l'étranger, guidé par le sens merveilleusement pratique de son intérêt, s'en empare pour les faire passer aussitôt dans le domaine de la réalité.

Quittant la Caspienne, la voie traverse une première zone de dunes, puis court au milieu d'une plaine fertile, cultivée avec soin par ces fiers Turkomans qui, de pillards et de farouches qu'ils étaient hier encore, se révèlent aujourd'hui comme d'excellents agriculteurs.

Le soleil darde ses implacables rayons sur la campagne, où tous les objets paraissent se jouer dans un continuel mirage, tandis que se profile vers le sud la haute chaîne de montagnes aux ombres violettes et profondes, frontière actuelle, mais bien provisoire, de la Perse.

Quelques centres populeux s'échelonnent sur ce long parcours : c'est d'abord Geok-Tépé, où le nom de Skobeleff est resté attaché à l'une de ces répressions sans

pitié, que l'opinion absout chaque fois que le succès a suivi ; puis, plus loin, Askabad, avec son centre administratif ; enfin, tout enfouie dans son oasis de verdure, Merv, l'une des plus anciennes villes du monde. L'eau y abonde ; aussi quelle luxuriante végétation, à laquelle il ne manque, hélas, en raison même de l'extrême rigueur de l'hiver, que ces palmiers si décoratifs, qui donnent aux oasis africaines ce cachet artistique qui est le leur propre.

Non loin de la ville actuelle, s'élèvent, dans une plaine déserte, les restes de cette capitale antique dont l'origine remonte aux temps où l'histoire et la légende se confondent si souvent. L'aspect de ces ruines désolées, qui occupent une surface de plus de cinq kilomètres carrés, est singulièrement imposant, avec ses multiples remparts, ses portes encore debout, ses innombrables tours, ses palais, ses mosquées ! L'histoire de la grandeur et de la décadence de Merv est comme gravée, en caractères ineffaçables, sur son propre sol, et ses diverses enceintes, de plus en plus restreintes après chaque guerre malheureuse, ne permettent-elles pas à l'historien de suivre ses destinées lamentables et d'assister, pour ainsi dire, à son triomphe, à son agonie et à sa mort ? C'est qu'il doit y avoir peu de villes, de par le monde, qui aient été témoins et victimes d'aussi épouvantables calamités que celles qui fondirent sur Merv, au lendemain même de sa plus grande prospérité. Capitale des possessions d'Alexandre le Grand en Asie centrale, séjour de prédilection du sultan Sandjar, Merv était trop riche pour pouvoir échapper aux convoitises de l'invasion mongole, et c'est alors que s'accomplit la plus horrible tuerie dont l'histoire ait conservé la mémoire.

Assiégée par le plus jeune des fils de Djengis Khan, la ville fait aussitôt sa soumission, croyant de la sorte échapper à la colère du vainqueur, mais vain espoir ! Djengis Khan a donné des ordres formels : aucun habitant ne sera épargné, et sa fureur ne distinguera ni les femmes ni les enfants ! Pendant quatorze jours consécutifs, cette œuvre de mort s'accomplira méthodiquement, et si, par instant, le bras de l'exécuteur s'arrête, ce n'est que pour lui permettre de réparer ses forces et continuer jusqu'au bout, cette infernale extermination. Quatre habitants échapperont, par miracle, à la mort, alors que plus d'un million de têtes seront tombées sous le yatagan des hordes de l'impitoyable Mongol.

Merv, tant était grande sa vitalité, connut encore, dans la suite, d'heureux jours, mais son cycle brillant était passé, et aujourd'hui, après de nouvelles invasions et de continuels revers, les scorpions et les serpents sont seuls à habiter les palais en ruines et les places désertes de ce Pompéi asiatique qui, lui aussi, réserve, sans aucun doute, aux chercheurs les plus précieuses découvertes.

Nous ne quittons cette triste région que pour nous enfoncer dans une contrée plus désolée encore : le pays des grandes dunes qui, sur une profondeur de plus de deux cents kilomètres, formait, avant l'ouverture de la ligne, une barrière presque infranchissable entre l'Oxus et le Mourgab. L'Asie, on le sait, a la spécialité des plus terribles déserts du globe, et cet immense plateau du Karakoum sur lequel nous nous engageons, laisse loin derrière lui en horreur, les solitudes de l'Afrique septentrionale ; c'est la plus effroyable des fournaises de l'Asie.

De tous les côtés, aussi loin que porte la vue, lorsqu'on a pénétré dans l'intérieur, ce n'est qu'un amoncellement incroyable d'un sable impalpable et toujours en mouvement. D'innombrables mamelons, dus à l'incessant apport de matériaux arrachés à des roches lointaines, forment, dans toutes les directions, comme de colossales vagues d'un nouveau genre, donnant à la plaine l'aspect d'une mer en courroux qu'une main toute-puissante eût immobilisée et pétrifiée d'un seul coup. Sous l'impulsion du moindre souffle, ce sable, d'une ténuité extraordinaire, glisse sur la surface unie de cet océan fossile sous la forme d'un léger nuage, que l'on voit, tour à tour, escalader et descendre toutes les pentes.

Quel sort que celui réservé aux malheureux égarés dans de pareils déserts; aussi ne peut-on penser, sans une profonde émotion et un véritable respect, à ces indomptables pionniers qui, sous la conduite résolue de leur général, ont eu l'audace, je dirais presque la folie, non seulement de croire au succès de l'œuvre commune, mais encore de la réaliser d'une façon aussi complète. Ne soyons pas ingrats, et nous, qui traversons ces régions désolées sans même nous en apercevoir, payons le tribut de notre profonde admiration à ces obscurs travailleurs, tombés pour jamais sous les atteintes répétées de ce soleil meurtrier, de la fatigue arrivée à son suprême degré, sous le douloureux cortège de ses désespérances infinies.

De chaque côté de la voie, dans ces trop nombreuses tombes, dorment de leur dernier sommeil, à l'ombre de la croix, elle, symbole de tout espoir, ces hommes arrachés à la vie dans toute la force de leur jeunesse. C'étaient

presque tous de pauvres petits soldats de la malheureuse Pologne, qui, sur l'ordre de l'empereur, s'en étaient allés accomplir noblement et simplement leur devoir. Ne pleurez pas, dans votre humble village, mères de ces héros dont l'histoire ne conservera même pas les noms, mais dans votre affiction, relevez la tête et soyez fières ! Sans doute, vous n'aurez pas l'humaine consolation d'aller, en de pieux pèlerinages, mouiller leurs tombes de vos larmes, mais songez que vos fils sont morts martyrs d'une grande cause, dignes de leur valeur et de leur courage. Là-bas, dans la steppe perdue, ce sera le vent qui, en votre nom, ira murmurer son incessante prière sur leurs chères dépouilles, abritées pour jamais, comme en un doux berceau, dans ce sable doré, qui voudra pour vous et pour elles, se faire plus tendre et plus léger.

Et quelle énergie ne faut-il pas encore actuellement à ces employés de la voie, soldats des bataillons de chemin de fer, qui, véritables déportés, passent leur vie dans ces petits postes de surveillance, trop pompeusement décorés du nom de station. Ils n'ont même plus le stimulant qui fut le lot de leurs aînés, la satisfaction de voir chaque soir, après une rude journée de travail, les rails s'avancer sans cesse, vers le but de plus en plus rapproché. Aujourd'hui, pour tous ces braves, il n'y a que la monotone et énervante vie de chaque jour, le travail isolé dans l'isolement absolu ! Aussi ne leur marchandons pas ces interminables arrêts que rien ne semble nécessiter. Pendant ces rares moments de conversation, ces malheureux se donnent à eux-mêmes le change sur leur propre existence, toujours à la merci des convois

d'approvisionnement, et dans ce fugitif bonheur, n'est-ce point pour eux, comme le mirage de la patrie absente, la vie redevenue normale, avec la plus douce des aspirations : l'espérance du retour?

Pour nous, l'impression de toutes ces souffrances passées et présentes avait été trop vraie pour s'effacer si vite, et notre pensée en était encore tout imprégnée, que déjà l'Amou-Daria roulait sous nos pas, dans son lit capricieux et sans cesse changeant, le flot immensément large de ses eaux jaunâtres et limoneuses.....

Boukara n'est pas loin. Les Russes, avec cet esprit d'adresse et de juste compréhension, grâce auquel leur diplomatie occupe le rang hors pair, qui est le sien à l'heure présente, se sont bien gardés d'installer dans la capitale de l'Émir, leurs fonctionnaires et leurs soldats. Arrivés à leur but, la conquête véritable, dissimulée, il est vrai, sous un protectorat de pure apparence, ils ont construit leur résidence à plus de dix kilomètres de la ville. Grâce à cette circonstance, Boukara a pu conserver son cachet primitif; c'est pour le voyageur un bonheur inespéré, si rare aujourd'hui, de pouvoir pénétrer, en toute sécurité, dans une cité orientale vraiment digne de ce nom, restée en dehors des atteintes de notre civilisation européenne.

Une porte imposante, avec créneaux et mâchicoulis, percée dans un haut rempart de terre, donne accès dans un dédale de ruelles étroites, toutes bordées de constructions grossières en briques crues, présentant sur leurs façades, uniformément grises, ces portes basses et étroites que l'étranger ne saurait impunément franchir. D'élégants minarets cylindriques, aux briques reluisantes

sous leur émail multicolore, décèlent, à chaque pas, l'existence de nombreuses mosquées.

Le soleil monte encore sur l'horizon ; les rues privées d'ombre sont désertes, et il faut véritablement être du Nord pour oser s'aventurer aussi follement à pareille heure !

De-ci, de-là, quelques ravissantes terrasses, bien abritées des rayons du soleil, permettent à leurs heureux propriétaires cette douce somnolence pendant les heures trop chaudes du jour. Enveloppés dans de magnifiques robes d'une soie chamarrée, où le rose le plus vif s'allie aux tons criards du vert, du jaune et du violet, dans les dessins les plus imprévus, ces nobles Boukares, la tête prise dans un énorme turban, ont, dans toute leur personne, un caractère de distinction qui en impose.

Des bassins sacrés, délicieusement ombragés sous leur dôme de verdure et dont l'eau sainte sert tout à la fois aux usages les plus rituels et les plus profanes, jettent sur ce tableau la note gaie et riante d'une véritable oasis. Nombreux sont les fidèles qui, à chaque heure du jour, y viennent accomplir les prescriptions du Coran, et ce ne sont, sur les marches de la piscine, que grappes humaines dans la plus artistique des confusions.

Mais voici que la vie semble renaître comme d'un seul coup, dans cette ville endormie. De loin, des cris et un brouhaha caractéristique signalent la proximité d'un marché. Le soleil est moins chaud, mais son éclat est encore assez vif pour faire produire tout son effet à ce bariolage incroyable des couleurs et des marchandises. L'animation est extrême et la discussion portée à son plus haut diapason entre acheteurs et vendeurs, qui ont

toujours l'air de s'injurier bien fort et de vouloir en venir aux mains, alors qu'en réalité il ne s'agit entre eux que d'une amicale conversation! Au travers de cette foule encombrante, le passage n'est pas chose facile, et, si l'on veut éviter le désagrément d'avoir le crâne défoncé par ces lourdes charges que laissent tomber de leurs têtes ces grands gaillards sans crier gare, ou les pieds broyés par ces trop majestueux chameaux, qui ne dévient jamais de leur droit chemin, quoi qu'il doive arriver.

D'énormes empilements, de véritables montagnes de pastèques vertes et savoureuses, s'alignent sur la petite place où les plus fortunés des marchands s'abritent sous une sorte de parasol, formé d'une natte de sparterie maintenue en l'air par un léger châssis.

Plus loin, c'est le quartier des bouchers avec ses trop peu appétissantes provisions, toutes couvertes d'un véritable nuage de mouches affamées, tandis que, partout, circulent en gambadant dans un affairement de bon ton en la circonstance, ces centaines de petits vendeurs, véritables camelots de nos boulevards, dont ils ont la verve, l'esprit gouailleur, avec cette espiègle ténacité dont il est fort malaisé de se débarrasser!

L'animation augmente encore autour de nous; ce sont les campagnards qui, en foule, viennent au marché faire l'échange de leurs produits accumulés en charges invraisemblables sur le dos des chameaux et des ânes.

Que dire de ces pauvres petits bourriquets de Boukara et comment pouvoir les assurer assez de toute la compassion qu'ils ont inspirée à nos cœurs touchés de tant d'infortunes et de tant de résignation! En France,

l'âne ne jouit pas d'ordinaire d'une élogieuse réputation; son caractère, que d'aucuns prétendent — à tort j'en suis bien sûr — capricieux et difficile, ne lui attire que peu de sympathie, mais combien ce portrait de l'âne des pays chrétiens s'applique peu à celui des pays de l'Islam ! Ici l'âne est le plus précieux et le plus doux des animaux; dur à la fatigue, d'une sobriété dont rien n'approche, il ne sait même pas ce qu'est la simple velléité de la résistance. Toujours résigné à son sort, il semble que l'air ambiant l'ait rendu fataliste lui aussi. Alors à quoi lui servirait-il de se révolter à ce bon petit animal, qui de ses yeux étonnés vous lance un regard si reconnaissant, lorsque, chose inconnue pour lui, vous vous êtes abaissé, jusqu'à lui faire la moindre des caresses. C'est qu'il n'est pas gâté sous ce rapport; voyez plutôt là-bas ces deux et même trois pesants Boukares, qui, le plus naturellement du monde, viennent de prendre place, à la fois, sur son dos trop étroit, qui plie à se rompre; mais qu'importe? *c'était écrit,* et l'âne s'en va trottinant de plus belle jusqu'au jour fixé où il tombera pour ne plus se relever.

Au fond de la place du marché, se dresse l'une des principales médressées, sortes d'universités qui ont valu à Boukara son renom si envié dans tout le monde musulman.

A côté, une porte au cintre surbaissé donne accès dans les bazars. De longues et interminables galeries, protégées du soleil par de lourdes voûtes ou par de simples plafonds, courent dans toutes les directions, véritable labyrinthe toujours plongé dans une délicieuse fraîcheur. De chaque côté, des centaines, des milliers

peut-être de boutiques, s'alignent en un ordre parfait, avec leurs étalages multicolores, véritables musées où les plus charmants bibelots anciens font pendant aux plus invraisemblables productions modernes, dans une promiscuité bizarre et amusante.

Chaque spécialité a son quartier : ici, les marchands de ces brillantes soieries ; là, les tapis si vantés des diverses régions de l'Asie centrale ; plus loin, les pierres précieuses, les armes, que sais-je? ces mille et mille objets qui seraient tous à emporter, tant ils sont du goût le plus pur et du travail le plus fini.

De graves savants, à la barbe longue et soyeuse, au maintien plein de dignité, sont arrêtés devant les tables des bouquinistes. Assis sur leurs talons au milieu de monceaux de manuscrits rares et curieux, ils continuent la discussion, toujours ancienne et jamais épuisée, sur le mérite de leurs récentes et respectives acquisitions. Quelques tasses d'un thé jaune et léger, offertes par l'intelligent libraire, viennent à propos, de temps à autre, ramener la paix et le calme dans le petit cercle des intimes qui, en les savourant, ne peuvent résister au désir de raconter les cancans de la ville ; c'est là qu'on recueille toutes les nouvelles et que, bientôt, l'on ira lire les journaux.

Nous aussi, avons pris les habitudes boukares ; chaque jour nous ramène, pour de longues heures, dans ces bazars que l'on ne se lasse de parcourir, et où nous avons maintenant de nombreux amis. Chacun veut avoir l'honneur de nous recevoir, et probablement, surtout celui de nous vendre quelque chose ; aussi que de stations sous ces auvents hospitaliers et quels regrets de n'avoir

pu y en faire de plus nombreuses! Trois années ont passé depuis, mais le plaisir est encore le même, lorsque, par la pensée, nous revivons ces heures délicieuses de captivante flânerie.

Jamais non plus, je n'oublierai l'accueil plein de respectueux attachement de ce brave Afghan, à la démarche déjà alourdie par les années, qui, chaque fois qu'il nous apercevait de loin, laissait éclater sa joie et nous saluait à la mode de son pays, en se tirant la barbe d'une main, alors que de l'autre il semblait se frictionner énergiquement le bas de l'estomac. Ne rions pas, peut-être est-ce en Afghanistan la place assignée au cœur, et puis qu'importait cette mimique bizarre devant la sincérité du sentiment?

Lorsque l'heure des adieux eut sonné, ils revêtirent, avec cet excellent montagnard arrivé au terme de sa longue carrière, un caractère de grandeur simple et touchante. Après le cérémonial habituel, et l'échange dernier de poignées de main à l'européenne, manifestation vide de sens pour lui, mais à laquelle il se prêtait toujours de bonne grâce pour nous obliger, le digne vieillard, debout, les yeux remplis d'une expression mélancolique mais courageuse, lève le bras et montrant le ciel, il nous fait comprendre que si sa peine est grande de savoir que nous n'aurons plus le bonheur de nous revoir sur cette terre, il a du moins la consolation de penser qu'un jour nous irons le retrouver au paradis où il nous aura précédés.

Et ce fut la fin. Le soir même nous quittions Boukara, nous aussi la tristesse au cœur, avec l'envie folle d'y revenir jouir encore de son indéfinissable attrait.

Samarkande sera toujours un trésor pour l'archéologue et l'historien, mais Boukara, avec sa vie si intense et si colorée, ses habitants aux costumes si variés et si pittoresques, l'animation extraordinaire de ses marchés, le calme et le mystère de ses bazars, restera, pour le peintre et l'artiste, comme l'idéal et la perle de cet Orient, qui captive et retient pour jamais, sous le charme, tous ceux qui y ont une fois goûté, pays du Soleil et de la Lumière infinie, où les heures semblent s'écouler dans un éternel printemps !

LES FORÊTS

ET LA VIE RURALE

PAR M. A. MATHIEU

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Le 1er février 1895, quand vous m'avez admis comme membre titulaire dans votre Compagnie, j'ai vivement éprouvé la reconnaissance de cet insigne honneur et la crainte de mal justifier votre attente. Pour tenir sa place dans vos rangs, il ne suffit pas, en effet, d'assister à vos séances en auditeur sympathique, il faut y apporter une collaboration active; mais, si j'ai beaucoup à recevoir de vous, j'ai peu à donner en retour, témoin le petit nombre et l'importance secondaire de mes travaux.

Vous avez passé outre, et l'invitation bienveillante de notre président m'enhardit à parler devant une assemblée d'élite. Fidèle au vieil adage : *ne, sutor, ultra crepidam,* je vous entretiendrai des forêts que j'ai longtemps parcourues, et, plus spécialement, de leur rôle dans la vie rurale.

Ce rôle diffère suivant le caractère agricole, pastoral

ou mixte imprimé à chaque contrée par le climat et le sol, la race et le degré de civilisation de ses habitants ; comme j'ai pu l'étudier dans les campagnes lorraines, les Alpes de Savoie et l'Algérie occidentale, le souvenir des choses vues et des impressions ressenties mêlera parfois sa note personnelle à des considérations d'ensemble.

I

Le savant travail de notre confrère M. Ch. Guyot sur les forêts de Lorraine fait nettement ressortir, entre le v^e^ et le XVIII^e^ siècle, leur influence sur le bien-être des populations rurales : l'ouvrier des champs y trouve les bois de feu, de charpente et de menue industrie dont il a besoin, la pâture pour ses animaux de labour et la glandée pour ses porcs ; hors des réserves seigneuriales, il exerce en outre la pêche et la chasse, sauf la chasse noble qui consiste à poursuivre le cerf avec meute et à user de faucons ou d'autres animaux de vol ; il peut aussi détruire les bêtes sauvages sur le lot de terrain qui lui a été accensé en vue de nourrir sa famille.

Aussi anciens que le domaine, ces droits d'usage non écrits sont basés sur la coutume locale ; le propriétaire ne leur attribue point un caractère onéreux, car les produits de ses terrains pastoraux ou forestiers n'ont de valeur qu'à la condition d'être utilisés par lui-même ou par ses vassaux ; son intérêt est d'autant mieux sauvegardé que ces derniers sont plus nombreux, car les serfs cultivent la terre du seigneur, coupent et voiturent ses récoltes, clôturent ses champs de palissades et font peu à peu reculer la friche.

Dans une société essentiellement agricole, ce système identifie les intérêts du propriétaire et ceux des tenanciers ; aussi favorise-t-il l'extension de la culture et le peuplement des campagnes : celles du plateau lorrain sont presque aussi peuplées au XIII^e^ siècle qu'à la fin du XVIII^e^.

Au XII^e^ et au XIII^e^, des chartes de franchise consignent par écrit les droits et les biens de la communauté rurale qui, en fait, servaient depuis longtemps d'intermédiaires entre le seigneur et les paysans.

Cette organisation des campagnes assure leur relèvement après les jours d'épreuve : les biens des communautés et les droits d'usage reconnus à leurs membres procurent au serf ruiné par la guerre le bois pour reconstruire sa maison, sa grange ou son étable, le pâturage pour nourrir son bétail ; il peut ainsi parer aux plus urgents besoins et reconstituer patiemment son avoir.

Réduits au XVIII^e^ siècle et rachetés ou cantonnés depuis, les droits usagers ont peu à peu disparu à mesure que se développait un nouvel état économique tendant à démocratiser et à individualiser la propriété ; les grands domaines, grevés de charges au profit des habitants du village, ont formé de nombreux lots dont chaque attributaire jouit exclusivement ; seuls ou à peu près, les bois communaux ont conservé, dans l'affouage, un reste de l'ancienne jouissance collective qui profitait surtout aux habitants peu aisés.

Ces massifs boisés sont la richesse des communes qui les possèdent : leurs produits vendus alimentent en partie le budget municipal et subviennent, sans augmentation d'impôts, à des dépenses d'intérêt commun ; leurs pro-

duits délivrés fournissent le chauffage aux affouagistes ; enfin l'abattage et le débit des bois procurent aux ouvriers ruraux du travail pendant la morte-saison.

A ce dernier point de vue, les forêts de l'État et, accessoirement, celles des particuliers rendent des services identiques ou même plus grands, en raison de leur importance.

En été, les bois couronnent nos coteaux de leur parure verdoyante ; avec les rivières qui serpentent à leur pied et la légère buée de vapeur qui estompe l'horizon, ils donnent au paysage lorrain son aspect caractéristique, si bien rendu par les peintres éminents de l'école nancéienne. Mais la forêt est encore plus utile qu'attrayante : elle retient au village de nombreux campagnards qui lui doivent leur travail d'hiver ; grâce à elle, ils ne vont point dans les villes faire concurrence à la main-d'œuvre ouvrière, déjà exposée à de fréquents chômages, ou grossir la foule des étiolés et des besogneux, mais ils restent fidèles à leur labeur fortifiant, à leur clocher, au groupe rural où tous se connaissent et échangent leurs services ; malgré les influences déprimantes que leurs pères ne subissaient pas au même degré, un bon nombre d'entre eux perpétuent ces vigoureuses et fécondes familles de paysans qui sont une des forces vives de la patrie.

En remontant à une époque déjà éloignée, je revois la forêt où le vent d'hiver prolonge sa plainte monotone et je me glisse frileusement sous la hutte des bûcherons.

Un ouvrier a jeté au dehors les tisons du foyer et enfoui sous la cendre les pommes de terre qui serviront au repas de ses compagnons ; le brasier entretient une

douce chaleur, et un rouge-gorge vient, en sautillant, picorer les miettes éparses ; plus loin, dans la coupe, retentissent les coups de cognée et le fracas des arbres qui s'écroulent avec un bruit de branches rompues, puis, c'est le silence... L'un après l'autre, les travailleurs arrivent ; ils se serrent pour me faire place au feu et commencent leur déjeuner frugal rehaussé d'une tranche de lard grillé sur la braise, arrosé de piquette et animé par la bonne humeur.

Plusieurs de ces braves gens ont battu en grange une partie de la nuit, pendant que leurs femmes ou leurs filles veillaient chez la fermière en dépouillant le chanvre, besogne facile qu'égayaient la causerie, les vieilles chansons et la collation finale.

Leur appétit satisfait, les bûcherons s'entretiennent de leurs travaux et des nouvelles du village ; parfois un soldat de l'ancienne armée rappelle brièvement un épisode des guerres lointaines ou un camarade tombé sous le drapeau, et un éclair de patriotisme passe sur son visage bronzé.

Ils s'éloignent ensuite pour reprendre plus allégrement leur outil, avant de retrouver, le soir, devant la grande cheminée au feu clair, la soupe fumante dressée sur la massive table de hêtre, la ménagère et les enfants.

Nonobstant ses fatigues et ses côtés vulgaires, la vie des champs a sa grandeur : l'ouvrier rural y développe son énergie et ses facultés d'observation, il se passionne pour un travail que Dieu fécondera, il goûte instinctivement la poésie de la nature, où transparaît un rayon de la beauté suprême.

Tout affaiblis qu'ils soient aujourd'hui, ces sentiments

le relèvent et le fortifient ; ils empêchent la désertion des campagnes, car l'homme ne vit pas seulement du pain matériel, il a besoin de garder, en un coin de son âme, la vision de l'au-delà qui lui donne le sens du beau et l'aspiration au bien.

II

Si, d'un pays de culture, on passe à une région montagneuse qui est à la fois agricole et pastorale, de la Lorraine aux Alpes de Savoie, l'importance des forêts pour le bien-être des populations ne fait que grandir, en raison, non plus de leurs produits, mais de leur rôle préservateur.

Dans le drame de Schiller, Guillaume Tell, montrant à son fils les glaciers aux blanches cimes, dit à l'enfant : « Sans la barrière opposée par la forêt, les avalanches auraient depuis longtemps enseveli le bourg d'Altdorff. »

Ce fait, observé de tout temps par les habitants des hautes vallées, n'est qu'une manifestation secondaire de l'influence des massifs forestiers.

Au cours de l'été, le touriste qui a gravi l'un des sommets de la Tarentaise embrasse du regard un vaste horizon de montagnes neigeuses ; du pied des glaciers descendent, par étages successifs, les rochers avec leurs aiguilles et leurs escarpements verticaux ; l'alpage verdoyant où paissent les vaches ; la forêt sombre, rayée par des couloirs où glissent les troncs d'épicéa ou de mélèze et par les ruisseaux qui se précipitent en cascades ; plus bas sont les taillis ébranchés pour la provende du menu bétail, les plateaux étroits avec leurs

moissons jaunissantes et leurs groupes d'habitations cachées sous les noyers, les combes boisées ou rocheuses, tout au fond, les vallées ombreuses ou éclairées par le soleil qui fait scintiller l'eau des torrents et les arêtes métalliques des clochers.

Dans cette région, la forêt appartient aux communes, partagées elles-mêmes en nombreux hameaux ; chacun de ces derniers exploite, à sa portée, les arbres marqués par le service forestier dans les coupes affouagères, et les habitants y trouvent les bois de charpente et d'industrie dont ils usent largement ; les cimeaux et branchages sont abandonnés sur place, car les frais de transport dépasseraient leur valeur, mais les taillis de la zone inférieure fournissent le chauffage ; dans les parties élevées du massif, les coupes, habituellement vendues, sont exploitées par des étrangers, Tyroliens ou Bergamasques, habitués au rude et dangereux métier du lancement des troncs jusqu'au thalweg.

Les montagnes attirent la vapeur d'eau contenue dans l'air raréfié et refroidi qui baigne leurs cimes ; elles la condensent en neige et l'abandonnent peu à peu en été, constituant ainsi un grand réservoir qui alimente les sources.

Les massifs boisés des versants prolongent et régularisent cette action : ils retardent l'écoulement des eaux pluviales ainsi que la fonte des neiges et ils empêchent l'érosion des pentes.

En forêt, l'eau des pluies est en partie absorbée par les organes verts des arbres, en partie retardée dans sa chute ; arrivée au sol, elle gonfle les feuilles mortes et la couche d'humus formée de débris végétaux ; le surplus

pénètre dans la terre divisée par de nombreuses racines et, si la pluie persistante forme un courant superficiel, il rencontre mille obstacles qui le détournent, éparpillent sa masse et l'empêchent de creuser des rigoles où s'accroîtrait sa vitesse.

Les forêts des Alpes retardent la fonte des neiges par leur abri contre le soleil et les vents chauds, elles font obstacle à la descente rapide des eaux qui affluent des régions supérieures et à la formation des avalanches.

Ces dernières se produisent surtout au printemps : la chaleur ayant fondu la superficie du champ de neige qui couvre les versants, l'eau s'infiltre jusqu'au sol, le dégèle et en détache la croûte inférieure de glace ; la masse neigeuse se meut alors sur la pente en découvrant un vaste périmètre, elle grossit en chemin, arrache les terres et les pierres, passe, toujours plus rapide, avec un grondement de tonnerre et s'effondre dans les vallées.

Elle suit de préférence certains couloirs ou ravins sans végétation.

Les arbres isolés ou en massifs qui avoisinent son point de départ retardent la fusion du champ de neige et le divisent quand il s'ébranle, diminuant ainsi l'étendue et le poids de la masse entraînée.

Les forêts empêchent l'érosion des pentes et l'accumulation de leurs débris au pied des montagnes, car l'humus et les racines forment les mailles d'un filet qui laisse passer l'eau et retient les corps solides.

On comprend dès lors l'utilité des reboisements : ils fixent les terres dans le bassin supérieur des torrents, retardent la descente des eaux et préviennent ainsi les inondations.

Rien n'est plus triste que l'aspect des régions alpestres imprudemment déboisées : au bas des versants rongés par les eaux, les vallées sont remplies de pierres et d'éboulis qui élargissent démesurément le lit des rivières torrentielles, recouvrent chaque année des champs cultivés et provoquent une émigration incessante.

Les habitants des Alpes devraient conserver avec un soin jaloux la forêt qui les protège, mais, pressés de jouir, ils ébranchent leurs taillis et y conduisent les chèvres ; les communes elles-mêmes cherchent souvent à réduire leurs massifs résineux au profit de la zone pastorale.

Quand l'une d'elles a obtenu la distraction d'un canton forestier, le bois y disparaît en peu d'années devant les dévastations individuelles.

Le pâturage est loin de gagner tout le terrain perdu par la forêt, car l'abattage des arbres a laissé intact le tapis d'airelles, de rhododendrons, de genévriers et d'aunes de montagne qui couvre une partie du sol ; ces arbrisseaux ne sont point touchés par le bétail et propagent leur semence, tandis que les surfaces gazonnées sont tondues et piétinées par les troupeaux ; les communiers usent du pâturage sans ordre et sans règle, ils ne font rien pour détruire les plantes inutiles ou nuisibles et, sur quelques points, empêcher l'érosion du sol ; la friche s'étend de proche en proche et l'appauvrissement du terrain pastoral provoque de nouvelles demandes en déclassement de cantons boisés.

L'étendue des pâturages importe beaucoup moins que leur fertilité assurée par des règlements d'exploitation, des travaux d'entretien et des sociétés de production laitière.

Les particuliers semblent le comprendre, mais les communes de Savoie sont lentes à suivre leur exemple ; les magnifiques résultats obtenus en Suisse finiront peut-être par susciter leur émulation.

III

De la Tarentaise vivifiée par des eaux abondantes, nous passons au Tell oranais, pays du soleil et des longues sécheresses.

Cette zone cultivable est comprise entre la Méditerranée et une chaîne montagneuse de 1,200 à 1,640 mètres d'altitude qui la sépare des Hauts-Plateaux, région désertique et pastorale ; elle atteint 150 kilomètres de profondeur vers la limite du département d'Alger et se resserre progressivement jusqu'à 70 kilomètres à la frontière marocaine.

Dans sa moitié septentrionale, le Tell oranais est une plaine parsemée, çà et là, de montagnes à faible élévation ; les bois y sont rares et fortement mélangés d'arbrisseaux ; la colonisation a mis en valeur la plus grande partie du sol labourable, construit des villes populeuses et de nombreux villages.

Dans la zone méridionale, le terrain devient plus accidenté et, à mesure qu'il s'élève, les hautes collines, puis les montagnes présentent des forêts plus étendues et plus riches ; les colons ruraux ont défriché, en plaine, le tiers environ de la superficie totale, mais la broussaille et la forêt, coupées de clairières en friche et de champs arabes, occupent les plateaux et les versants.

Le Tell supérieur, qui va nous occuper, contient

450,000 hectares de bois domaniaux plus ou moins dégradés, mais gérés en vue de la production forestière ; il présente en outre 250,000 à 300,000 hectares de terrains communaux ou particuliers plutôt embrousaillés que boisés; nous les indiquons pour mémoire, car leur végétation ligneuse est constamment réduite par l'arrachis des souches, le pâturage et les défrichements.

Les massifs boisés de cette région favorisent l'agriculture en atténuant la sécheresse du climat ; à mesure que la brousse disparaît devant la charrue, ils fournissent aux colons des bois de chauffage et aux indigènes un supplément à leurs terrains de parcours réduits ou dégradés.

Sous la domination turque, la forêt appartenait, en principe, au beylick, c'est-à-dire à l'État, mais elle n'était ni gardée ni pourvue de limites certaines, et les Arabes, mélangés aux Kabyles qui avaient adopté leur genre de vie, y exerçaient une jouissance usagère à peu près illimitée : prélèvement du bois nécessaire à leurs besoins, pâturage et pacage, campement, culture temporaire des vides ; en fait, ils déboisaient, à leur convenance, les portions les plus fertiles et usaient de l'incendie pour obtenir une repousse d'herbe et de jeunes rameaux profitable à leur bétail ; le boisement s'appauvrissait et s'étoilait de clairières, mais son immensité le préservait de la destruction.

Après la période de conquête, les colons ont étendu leurs labours, l'État a fait surveiller les forêts et réprimer les dévastations, les indigènes ont vu restreindre l'espace ouvert à leur vie libre et insouciante, tandis que le développement des cultures européennes faisait appliquer graduellement les lois françaises sur la propriété.

Les tribus ont été déclarées propriétaires des territoires compris dans leur puissance permanente et traditionnelle, puis fractionnées en douars-communes où l'on a délimité séparément les forêts de l'État, les biens communaux et les propriétés collectives des familles[1].

Quand un douar-commune est fortement entamé par la colonisation, on y constitue la propriété individuelle[2]; le territoire devient alors une commune de plein exercice, administrée et cadastrée comme celles de la métropole.

Cette transformation inévitable bouleverse toutes les habitudes de l'indigène : il doit renoncer à l'existence pastorale et aux cultures superficielles pratiquées dans le parcours commun ou sur des terres indivises ; ouvrier paresseux, souvent pauvre et mal outillé, il n'obtient que de faibles récoltes ; pressé par le besoin et insouciant de l'avenir, il emprunte sur son lot individuel, le voit bientôt passer aux mains des prêteurs et tombe dans la misère.

Dans la plaine de Sidi-bel-Abbès, une commission sénatoriale a visité, en 1892, le douar des Ouled Malek, qui comprenait 52 tentes et 360 individus ; c'était la dernière épave d'une grande tribu, celle des Amarnas, pourvue jadis d'un vaste territoire aujourd'hui colonisé. Après la vente successive de leurs terres, ces indigènes sont réduits à vivre sur une friche communale de 400 hectares, où la ville leur tolère leur campement, leur pacage et leurs misérables labours ; entourés de vignerons et de cultivateurs européens, ils aiment mieux souffrir la faim

1. Sénatus-consulte du 22 avril 1863.
2. Loi du 26 juillet 1873.

ou recourir à la rapine que travailler comme manœuvres ; leur cheik ou chef de douar en convient et il ajoute : « Les Arabes dilapident leur fortune quand ils peuvent vendre la terre ; une fois ruinés, ils deviennent mauvais et s'inspirent du proverbe : « Mange aujourd'hui, « Dieu te nourrira demain. »

Leur situation est moins précaire dans les deux tiers du Tell supérieur ; quelques villages européens y forment des communes de plein exercice, mais, partout ailleurs, l'unité administrative est la commune mixte, vaste agglomération de douars-communes ; les indigènes y possèdent des terres indivises moins facilement aliénables, bien qu'une loi de 1887 en autorise la licitation et favorise ainsi les usuriers ; ils exercent d'ailleurs le pâturage sur les parcours communaux et dans les forêts de l'État.

Un administrateur régit la commune mixte ; un président ou caïd dépendant de ce fonctionnaire dirige, avec l'assistance de la djemâa ou conseil des notables, le douar-commune subdivisé en douars partiels.

Cette dernière fraction comprend des tentes agglomérées autour d'un chef de famille ; elle campe successivement, avec ses troupeaux, sur les divers points du périmètre qui lui a été assigné et consomme sur place les produits du sol, puis elle revient à la mécheta, campement d'hiver voisin des terres de culture, des silos de grains et du cimetière.

Parfois une koubba, sorte de coupole rustique, abrite dans le voisinage la tombe d'un marabout ; les gens du douar y laissent leurs primitives charrues et, pendant leurs migrations, aucun maraudeur n'ose violer ce dépôt sacré.

Quelques Arabes ont des terres indivises de famille, les autres cultivent ces propriétés comme khammès ou tenanciers, moyennant le cinquième de la récolte ; tous ont des bestiaux qui paissent sur le communal.

L'indigène aisé possède des chevaux, quelques bœufs, un grand nombre de moutons et de chèvres ; le khammès, des chèvres et souvent un âne ; les bœufs sont rares en dehors de la région forestière, car l'herbe fait défaut pendant sept mois ; il n'existe aucune prairie naturelle ou artificielle, et les ramules d'arbrisseaux feuillus constituent la principale nourriture des animaux sur le pâturage.

En été, les buissons, rongés par la chèvre, cachent leur maigre feuillage sous des tronçons de rameaux ; les bestiaux ne trouvent à brouter sur le communal que des plantes à feuilles coriaces et sont conduits dans les chaumes des céréales moissonnées.

A partir des labours d'automne, la forêt devient la principale ressource des douars limitrophes.

Ils y introduisent leurs troupeaux en toute saison, à l'exclusion des chèvres, avec défense de pénétrer dans les cantons incendiés ou exploités depuis moins de dix ans.

Cette double prohibition est souvent violée, car les chèvres sont mêlées aux moutons, qui se déplacent à leur suite au lieu de paître indéfiniment sur le même point ; la jeune forêt présente d'ailleurs du diss, graminée en hautes touffes, des arbrisseaux verdoyants, des rejets d'arbres feuillus que recherche le bétail, et cette plantureuse végétation n'est pas éloignée du campement.

Comment résister à cette tentation aiguisée par l'attrait du fruit défendu ? L'indigène y succombe, mais les traces d'abroutissement ont donné l'éveil aux gardes, et un jour, en dépit des guetteurs, ils accourent au galop de leurs chevaux ; les bergers, fuyant avec le bétail, sont bientôt rejoints et se cachent dans la brousse ; les forestiers rassemblent le troupeau et l'amènent au douar où, pour éviter une mise en fourrière, le cheik fait connaître les délinquants et le nombre des animaux introduits par chacun d'eux ; il sait d'ailleurs que l'amende sera réduite par une transaction acquittée le plus souvent en travail.

Parfois, à l'automne, quand le sirocco blanchit le ciel et passe avec la chaude haleine du désert, l'incendie éclate dans la forêt ; tantôt un cultivateur européen ou indigène a écobué ses chaumes pour préparer le labour, et le feu a gagné de proche en proche ; tantôt un berger arabe a récolté le miel d'un arbre creux en y portant la flamme, qui s'est propagée ; parfois même, quelque khammès a fait flamber la broussaille pour régénérer le pâturage forestier sur des milliers d'hectares que les gardes ne pourront efficacement surveiller ; le fléau marche ; poussée par le vent du sud, la flamme dévore en courant le diss et l'alfa des clairières, les lentisques, les cistes et les philaréas du sous-bois ; elle embrase les feuilles résineuses des pins d'Alep, s'élance à leur cime et carbonise l'écorce des chênes ou des thuyas ; des brandons incandescents partent en fusées au-dessus du massif et retombent en pluie de feu ; une fumée noire obscurcit le ciel, et le vent l'emporte au loin sur les campagnes.

Aussitôt prévenus, les gardes ont couru donner l'a-

larme, requérir les chefs des douars, rassembler et placer les Arabes qui combattront le fléau; caïds, agents forestiers, administrateurs viennent encourager les travailleurs et discipliner leurs efforts; ici un contre-feu est allumé le long d'un chemin pour faire le vide devant l'incendie; là des indigènes battent, avec des branches vertes, la menue végétation qui vient de s'enflammer au ras du sol; des heures se passent dans cette lutte fiévreuse.

Le soir vient et le vent tombe; on a enfin maîtrisé le feu, et, sauf dans les pineraies où flambent les arbres, le brasier ne présente plus que des brindilles achevant de se consumer sur le sol; certains douars sont alors désignés pour la garde et tandis que les indigènes, fatigués, dorment enveloppés dans leurs burnous, les veilleurs de nuit font le guet, visités de temps à autre par une ronde de forestiers.

Malgré les incendies et les fréquents abus de pâturage, la forêt du Haut-Tell oranais se reconstitue peu à peu: les limites en sont défrichées et abornées; les exploitations régulières se multiplient aux abords des centres urbains ou ruraux; les chênes-lièges des terrains à base de grès sont mis en valeur; d'importantes améliorations sont progressivement réalisées; les Arabes eux-mêmes deviennent, sur quelques points, bûcherons, et, plus fréquemment, colporteurs des bois morts ou des arbrisseaux inférieurs qui garnissent le sol forestier.

Les massifs boisés étaient jadis constellés de clairières que les indigènes labouraient une ou deux fois et abandonnaient ensuite; la délimitation des forêts, les travaux de repeuplement et une active surveillance en ont beau-

coup réduit le nombre et l'étendue ; sur quelques points où les Arabes manquent de terres, on concède aux plus pauvres, moyennant une faible redevance annuelle, la culture des clairières encore existantes.

Dans cette région, la forêt de l'État alimente de plus en plus les foyers européens et le commerce du liège ; elle procure aux indigènes une réserve pastorale, un travail rétribué dans l'exploitation et le colportage des bois, parfois même des vides à cultiver ; elle atténue pour ces pasteurs les souffrances inséparables de l'évolution économique qui ramènera à l'agriculture les Kabyles arabisés.

En fixant dans ces pages quelques observations de ma carrière forestière, j'ai remué bien des souvenirs et vu passer, par fragments, mon existence d'autrefois ; cette évocation a ravivé en moi le charme pénétrant et un peu mélancolique des choses vécues, mais il ne suffit pas de le ressentir pour savoir le rendre ; vous excuserez, Messieurs, mon impuissance à vous le communiquer.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. A. DE METZ-NOBLAT

AUX RÉCIPIENDAIRES

MM. V. RISTON ET A. MATHIEU

MESSIEURS,

Les couronnes qui, tout à l'heure, ont été décernées à la vertu et à l'érudition historique sont l'œuvre de mains plus expertes que les miennes. Appelé à l'honneur de répondre aux deux discours que vous venez d'entendre, saurai-je découvrir de nouvelles fleurs dans les jardins académiques, saurai-je en cueillir dont l'éclat soit en proportion avec les mérites des récipiendaires ?

Hélas ! ces fleurs, Messieurs, ne comptez point sur moi pour les faire éclore. Plus que sur mes faibles moyens, je compte sur votre propre sentiment pour apprécier à leur valeur les titres qui, très partiellement, vous ont été soumis : les applaudissements dont cette salle répercute encore les échos me sont le gage de la faveur avec laquelle vous en accueillerez l'exposé plus complet commandé par nos usages.

Vous, Monsieur[1], que de savantes recherches sur la *gens* et les *gentiles* à Rome faisaient, dès votre première publication, remarquer comme un esprit ouvert, indépendant, judicieux, j'emprunte pour vous louer ici la voix des maîtres qui ont jugé votre œuvre, et vous félicite avec eux d'avoir étendu votre exploration au delà du Digeste, jusque « chez les peuples germaniques, scandinaves ou slaves », jusque dans l'Inde, pour y trouver des origines et des analogies.

La suite de votre thèse de doctorat, vous l'avez consacrée au droit lorrain, mettant à contribution « les coutumes générales du duché de Lorraine, de Saint-Mihiel, de Bassigny, d'Épinal et de Bar », les édits, les ordonnances et les arrêts, pour y puiser la notion juste et complète de ce qu'ont été chez nos pères les fiefs, les censives et les servitudes réelles.

C'était encore le droit que vous approfondissiez, en traitant du « retrait d'indivision », débris d'une institution disparue, ou en écrivant, pour la *Jurisprudence générale de Dalloz*, votre « Monographie du régime dotal ». Un licencié que trente ans séparent de ses études doit se déclarer incapable de suivre aussi loin et aussi haut, Monsieur, le docteur que vous êtes, et il se retrouve plus à l'aise sur les terrains où la science sociale confine au droit pur.

Sous l'empire de l'émotion causée par de douloureux et trop nombreux accidents survenus dans les mines, le législateur a voulu chercher une garantie et donner une satisfaction à l'opinion publique en instituant, par la loi

1. M. V. Riston.

du 8 juillet 1890, des *délégués à la sécurité des ouvriers mineurs*. Cette loi, vous en avez fait l'historique et la critique, dans une importante étude ; vous y avez montré le mineur « moins exposé, relativement aux accidents, que l'employé de chemin de fer, que le marin employé à la grande pêche, que les équipages de la marine marchande » ; et de l'analyse des dispositions de cette loi, vous avez conclu qu'elle ne pouvait contenter personne, ni apporter une sécurité nouvelle aux ouvriers. L'expérience n'a pas démenti vos prévisions, la diminution du nombre des accidents n'a, hélas ! pas répondu à l'ardent et généreux désir que vous exprimiez, dans vos dernières lignes, en faveur des travailleurs de dessous terre.

Vous ne voulez point, Monsieur, être de ces mineurs intellectuels qui, dignes de toute estime, percent un puits profond, le creusent sans trêve, et s'y enferment au point de ne plus voir du monde qu'un petit cercle de ciel ; qui consentent trop rarement à remonter au jour, et trop parcimonieusement à communiquer à autrui leurs trouvailles souterraines. Vos horizons sont larges, vos études sont variées. De vos recherches savantes, de vos remarques scientifiques, vous aimez à faire partager le profit autour de vous, et plus loin encore, jusqu'aux limites que peuvent atteindre des revues de vulgarisation répandues à grande distance.

De là vos nombreuses et intéressantes communications, vos articles insérés dans des publications spéciales à un art nouveau ; de là la fondation, due pour une grande part à votre initiative, de cette Société lorraine de photographie, qui groupe, sous votre présidence

éclairée, des activités jusque-là isolées; qui réunit, en un travail fécond, des talents plus habitués jusqu'alors à faire œuvre d'amateur qu'à fournir un effort soutenu.

J'abrège, Monsieur, je passe sur la série de vos élégantes et utiles productions, pour arriver, avec vous, aux voyages nombreux et lointains dans lesquels vous aimez à chercher des enseignements et dont vous avez rapporté de si instructifs et de si agréables récits.

Vous avez, Monsieur, parcouru l'Europe, de Lisbonne à Moscou, recueillant au passage, non seulement des impressions pittoresques, mais des observations sérieuses, des éléments de comparaison et de perfectionnement. L'Afrique, l'Afrique française, vous a vu de l'est à l'ouest, de Tunis à Hammam Meskoutine et à ce pays des Ksour, dont vous avez observé les habitants et les mœurs; comme vous avez, à la limite extrême de nos possessions du Sud oranais, étudié les dunes mouvantes d'Aïn-Sefra, et les efforts faits avec quelque succès pour en combattre l'invasion; comme vous vous êtes arrêté à décrire l'oasis de palmiers d'Elché, créée en Espagne par les Maures, et laissée par eux sur les rives reconquises par les chrétiens.

L'Asie centrale vous a enfin attiré: vous avez poussé jusqu'à ses limites, à Boukhara, à Samarcande même, appréciant dans ces contrées extrêmes les héroïques et sanglants souvenirs d'un Skobeleff, la persévérance hardie d'un Annenkof, les progrès de l'autocratie russe sur la barbarie turcomane. La civilisation chrétienne marche-t-elle de pair avec l'établissement d'un pouvoir régulier et d'une autorité respectée? L'Islam est un bloc résistant qui ne se laisse facilement entamer, ni dans ses croyan-

ces, ni dans ses mœurs. D'autre part, pas plus en Transcaspienne que dans d'autres possessions européennes éloignées, la vie des camps n'est exemplaire ; et si les orthodoxes russes bénéficient de temps à autre du passage du wagon-chapelle qui leur apporte les cérémonies de leur culte, l'exercice du culte catholique, les plus nécessaires des secours religieux font complètement défaut aux humbles pionniers de cette gigantesque entreprise, je veux dire aux contingents polonais dirigés de préférence vers ces solitudes. Le fonctionnarisme russe s'obstine à considérer les mots « catholique » et « révolutionnaire » comme près d'être synonymes. En accordant à ses sujets la liberté religieuse, l'Empire s'attacherait étroitement, d'un trait de plume, une population courageuse et intelligente qui lui appartient déjà ; il dissiperait les méfiances qui retiennent actuellement hors de l'attraction slave les peuples de même race qui avoisinent ses frontières.

Puisse l'alliance française hâter une mesure de justice ! Que notre patrie ait une fois de plus, par son influence généreuse, l'honneur de briser des chaînes et de sécher des larmes !

Que n'avez-vous pu, Monsieur, dire à ces exilés, en une parole de consolation et d'espoir : « Nous sommes ici quatre Français : deux prêtres catholiques et deux membres d'une Académie fondée par Stanislas Leszczynski, roi de Pologne ! »

Vous, Monsieur[1], qui êtes revenu dans la ville où vous êtes né, dont vous avez partagé la vie jusqu'à votre sor-

1. M. A. Mathieu.

tie de l'École forestière, vous aviez votre place marquée parmi nous, le jour où votre admission à la retraite vous a rendu votre liberté.

Par une remarquable particularité, votre carrière vous a conduit à Dieuze et à Metz, dans les provinces que nous avons perdues ; à Albertville, dans une province que nous avons gagnée ; à Oran enfin, dans cette France africaine où soixante-huit ans de conquête sont bien loin d'avoir achevé la tâche de la mère patrie ; et le temps bien court que vous avez passé autour de nous, l'occupation étrangère en a presque fait une campagne de guerre : au lendemain même de la paix, vous avez dû défendre nos forêts contre un pillage protégé par les baïonnettes allemandes ; vous les connaissiez, Monsieur, pour les avoir, peu de mois avant, approchées sous Metz à la tête de vos gardes forestiers. Ces circonstances critiques, vous les avez traversées en homme de cœur, avec la fermeté, la force d'âme, la persévérante endurance qui devaient, par la suite, vous aider à triompher des injustes attaques dirigées, en Algérie, contre votre important service.

Bien avant que la haute estime de vos chefs ouvrît des horizons nouveaux à votre activité intellectuelle en vous portant à l'inspection d'Albertville, puis à la conservation d'Oran, vous aviez, Monsieur, exercé votre plume en des essais critiques, dont quelques-uns nous sont parvenus avec la collection de la *Revue de l'Est*, publiée à Metz dans les années qui précédèrent les événements de 1870 ; — et vous avez été nommé associé correspondant de l'Académie de cette ville. Vous y faisiez œuvre littéraire, historique et philosophique ; vous y manifestiez un esprit

juste, cultivé, au courant des sciences, et appréciant dès cette époque le rôle important qu'elles devaient prendre dans la plupart des questions contemporaines.

Vous suivrai-je, Monsieur, dans votre étude sur l'alfa, dans le compte rendu de votre mission des Hauts-Plateaux, dans vos notices sur les forêts et sur le service forestier de la province d'Oran? Ce sont là des sujets bien spéciaux, que vous avez approfondis avec une conscience éclairée, des questions ardues que vous avez élucidées dans des rapports à consulter avec sûreté.

Vous avez facilité ma tâche en recueillant au cours de vos tournées, de vos voyages souvent pénibles, des observations géographiques et ethnographiques mieux à la portée des profanes, de nature à intéresser tous ceux qui ont à cœur, avec l'honneur de la France, son expansion coloniale et l'accomplissement de sa mission historique.

Cette fois, il s'agit de vaincus, de vaincus qui n'ont point succombé sans gloire, et qui ont le droit d'attendre de nous autre chose que le *parcere subjectis* des Romains. Sous cette formule magnanime, n'est-ce pas, d'une manière générale, la spoliation et la servitude que ménageait le grand peuple conquérant à ceux qu'épargnait le glaive des légionnaires?

Si la répression, point de départ de notre intervention en Afrique, a une suffisante raison d'être dans l'acte même qu'elle vient châtier, la conquête « ne trouve sa légitimité que dans les services rendus à la civilisation générale et dans les bienfaits apportés au peuple conquis[1] ». Service rendu à la civilisation, oui, certes, c'en est un

1. *L'Algérie*, par Maurice Wahl, p. 284.

bien grand et un bien glorieux que d'avoir mis un terme à la piraterie audacieuse des Algériens, sinon, jusqu'à présent, à celle que les Riffains pratiquent sournoisement sur la côte voisine. Bienfaits apportés au peuple conquis, c'en est un à coup sûr que d'avoir coupé court aux incessantes guerres, aux razzias exercées de tribu à tribu. Seulement, à la faveur de cette paix qu'elle ne connaissait point, à la faveur aussi de nombre d'avantages matériels ou philanthropiques dus à notre établissement en Afrique, la population a vu s'élever la formule de son accroissement numérique. Elle a si bien crû et multiplié, qu'au lieu de deux millions de Musulmans, c'est, en attendant mieux, à trois millions trois quarts que nous avons affaire; à trois millions trois quarts de sujets que séparent de nous des croyances très profondes et très nettement hostiles à qui ne les partage point; des sujets dont le vœu le plus ardent est de jeter leurs maîtres à la mer et d'effacer les traces d'une domination toujours éphémère à leurs yeux. S'il était écrit que les chrétiens commanderaient aux Musulmans, pourquoi, au revers de la page, la revanche des vrais croyants ne serait-elle pas écrite à son tour? Cette revanche n'a-t-elle pas, l'an passé, commencé aux rives du Pénée?

Cette multitude est d'autant plus dangereuse à l'Européen, que, sous couleur de progrès ou d'assimilation, les errements modernes ont disloqué les tribus, restreint leur jouissance, brisé les anciens organismes sociaux, rompu les liens traditionnels. Soustrait à son cadre, à son milieu accoutumé, souvent atteint dans ses moyens d'existence, l'indigène, peu scrupuleux de sa nature, devient bien vite un maraudeur de profession, un pillard

malfaisant et insaisissable. Par représailles, le colon se laisse facilement entraîner à traiter le rôdeur en chacal ou en chien errant, ou à juger, lorsqu'il siège au jury, sur ses griefs généraux plus que sur les torts particuliers de l'accusé. A la vieille société, il se substitue ainsi, au fur et à mesure qu'avance la colonisation, un régime qui tient, à la fois de l'oppression et de l'anarchie, et qui ne laisse pas d'être fort alarmant pour qui se préoccupe de l'avenir.

Rien de ceci, Monsieur, ne devait échapper à votre clairvoyance. Vous avez vu de près ces indigènes, de race berbère pour la plupart, mêlés depuis longtemps à une minorité d'Arabes, et en ayant adopté, après la religion, la langue et les mœurs[1]. Si vous avez apprécié le caractère hautement spiritualiste de la foi musulmane, respecté l'austère simplicité de son culte, vous ne vous en êtes point laissé imposer par le pharisaïsme qui — à nos yeux du moins — en accompagne si souvent la profession; l'acte de la prière, nous dites-vous, « impressionnerait davantage l'Européen si l'indigène associait à son respect de la divinité une morale moins défectueuse ». Encore moins n'avez-vous pensé un instant que les jeunes Musulmans pussent être améliorés par une éducation donnée à notre manière : cela les mène, trop souvent et tout au plus, à « joindre les habitudes des viveurs euro-

1. Il est à peine croyable que cette assimilation ait été favorisée par la domination française. Les bureaux arabes, et après eux l'administration civile, ont foulé aux pieds l'organisation municipale des Kabyles, dédaigné leur langue, et provoqué la substitution du Coran et de ses prescriptions à des lois et à des coutumes beaucoup moins éloignées des nôtres.

péens aux vices des Arabes ». Le relèvement serait ailleurs, dans « une réforme morale qui leur fait défaut », et cette réforme, on se demande anxieusement comment on pourrait la leur suggérer; les Pères blancs eux-mêmes renoncent à évangéliser directement les Arabes, et se bornent à leur donner, dans leurs relations avec eux, une haute idée des vertus et particulièrement de la charité chrétiennes.

Troublés dans « leur vie libre et insouciante » par l'introduction de lois qui, après tout, n'ont pas été faites pour eux, les indigènes sont portés à voir une sorte de confiscation, tout au moins une vexation, dans chacune des mesures que comporte la protection des massifs forestiers; ils sont portés à voir un oppresseur, un ennemi, dans le préposé, dans l'agent, dans le chef de service qui délimite la forêt, qui définit et entrave en quelque mesure une jouissance usagère jusqu'alors sans bornes. Lancer ses moutons et ses chèvres dans les cantons où le recrû est plus jeune et plus tendre, abattre et emporter les bois qui sont à sa convenance, se livrer même, et en grand, à la fabrication du charbon pour l'aller vendre sur le marché, cela semble bien véniel à l'Arabe. Et voilà, pour cette peccadille constatée par un *roumi* vêtu de vert, de grosses amendes prononcées par un autre *roumi* drapé de noir, amendes que l'Arabe est, la plupart du temps, incapable de payer!

Vous n'avez jamais, Monsieur, rien sacrifié, ni de l'autorité dont vous étiez investi, ni des droits de l'État propriétaire; vous avez su, à l'occasion, les défendre contre des entreprises plus redoutables, lutter au besoin contre des influences plus puissantes. Mais vous avez pris en

considération la détresse de ces bergers loqueteux, de ces délinquants misérables. A côté de la force, qui seule peut leur imposer le respect, vous leur avez fait voir la modération éclairée. Vous vous êtes efforcé de fournir à ces malheureux le moyen de s'acquitter par des travaux utiles au domaine qu'ils avaient attaqué, en même temps que vous les obligiez à surmonter leur paresse en acceptant un labeur, et leur orgueil en faisant acte de soumission. Sous votre inspiration, la transaction en nature a été généralisée dans la province d'Oran ; le coupable dompté, sinon repentant, a satisfait à sa dette en ouvrant à travers les cantons de la forêt des tranchées de défense contre le feu, en débroussaillant des espaces pour arrêter éventuellement la propagation d'un incendie toujours menaçant pendant l'été, en créant ou en améliorant les chemins d'exploitation et les lignes destinées à faciliter la surveillance des gardes.

De telles mesures, Monsieur, une telle ligne de conduite, sont bien faites pour nous rallier, dans la mesure du possible, des populations que nous n'assimilerons jamais. Suivant notre éminent confrère, M. le comte de Bizemont[1], espérer et poursuivre cette assimilation serait une décevante utopie. Si, comme on l'a dit à propos de ses récentes extensions au Soudan, la France est devenue de nos jours « l'une des plus grandes puissances musulmanes du monde », elle mentirait à son passé, elle agirait contre elle-même en traitant à l'orientale ses nouveaux sujets. Elle a l'impérieux devoir de faire pour eux plus et mieux que leurs anciens maîtres. Il importe au

1. *Réforme sociale* du 1er octobre 1896, p. 476.

plus haut point de les traiter « avec équité, c'est-à-dire avec une bienveillante fermeté. L'Arabe est très accessible aux idées de justice[1] ». Le renom mérité vous en est demeuré, Monsieur, avec celui d'une haute compétence dans les questions algériennes ; de récents témoignages, recueillis sur place, me permettent de l'affirmer en connaissance de cause.

1. *Ibid.*

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1897-1898

PAR

M. DE SOUHESMES

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

Arrivé au terme du mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier, je dois, suivant l'usage, vous rendre compte des travaux de l'année, des admissions nouvelles, des distinctions honorifiques conférées à nos confrères et aussi des pertes, trop nombreuses, hélas ! qui ont si douloureusement frappé votre Compagnie. C'est une sorte d'inventaire des événements heureux ou malheureux survenus dans la famille académique, pendant l'année qui vient de s'écouler. Le thème est ingrat et semble comporter à peine la somme d'intérêt qui s'attache à une pièce de comptabilité.

Mes devanciers ont su triompher de l'aridité du sujet, et donner à leur rapport la valeur d'une véritable œuvre littéraire : plus lourde sera la tâche de leur successeur.

L'Académie a perdu, cette année, un membre honoraire, le comte de Warren ; deux membres titulaires, MM. Chassignet et Charles Benoit ; un ancien membre titu-

laire, M. Gérard, et cinq associés correspondants, MM. le docteur Fano, le docteur Didion, Arthur Benoit, Oscar Comettant et Jules Rouyer; rarement, votre Compagnie a été aussi cruellement éprouvée.

Le comte DE WARREN appartenait à une ancienne famille irlandaise qui, à la fin du XVII^e^ siècle, suivit la fortune des Stuarts et se réfugia en Lorraine, où son trisaïeul, Édouard Warren, écuyer, obtint la charge de premier lieutenant de l'artillerie du duc Léopold. A la Révolution, son père, officier au régiment de Dillon, émigra et prit du service dans l'armée anglaise des Indes; c'est à Madras que M. de Warren naquit, le 8 janvier 1811. Rentré en France à la Restauration, il fit de brillantes études au Collège Royal de Nancy, et il était reçu à Saint-Cyr avec le numéro 1, quand la Révolution de 1830 vint briser sa carrière. Passé en Angleterre, il s'embarque pour les Indes, où il va retrouver deux sœurs qu'il n'a jamais vues. Cette traversée de six mois fut un long martyre, et l'on vous a dit, Messieurs, en termes éloquents, les péripéties de ce triste roman où le jeune mousse faillit succomber sous les mauvais traitements des matelots anglais. Enfin, grâce à la protection du duc de Wellington, ancien capitaine de son père, M. de Warren fut pourvu d'une sous-lieutenance dans l'armée des Indes, et, pendant onze années, il fit la guerre dans ce pays encore mystérieux où son père s'était autrefois distingué. En 1841, M. de Warren quitta le service de l'Angleterre et vint se fixer à Nancy, où il ne tarda pas à utiliser les documents qu'il avait rapportés de l'Extrême-Orient. Son principal ouvrage, l'*Inde anglaise,* parut en

1844, vit trois éditions et fut traduit en plusieurs langues. La *Revue des Deux-Mondes* et la *Revue contemporaine*, l'*Athenæum français* et la *Revue de France* publièrent de nombreux articles où, avec une rare clairvoyance, M. de Warren prophétisait la marche des Russes vers l'Asie centrale et notre futur établissement en Indo-Chine. Membre associé, dès le 18 mai 1846, M. de Warren fut élu titulaire le 1er février 1849; en 1858, un grand travail sur le chemin de fer de l'Euphrate lui valut la croix de la Légion d'honneur, et, plus tard, les empereurs de Russie et d'Autriche lui conférèrent les croix de commandeur de Sainte-Anne et de François-Joseph. Sa santé ne lui permettant plus l'assiduité à vos séances, M. de Warren sollicita et obtint l'honorariat, le 20 novembre 1868; quelques années après, il abordait un nouveau genre, le roman politique, dans un livre intitulé *Conciliation et solution :* on dit que le comte de Chambord inspira cet ouvrage et y collabora peut-être.

C'est que le comte de Warren était aussi ferme dans ses convictions que solide dans ses amitiés, et il avait gardé une fraîcheur de sentiments que les années n'avaient pu flétrir. Vous vous rappelez, Messieurs, les souhaits touchants qu'il vous adressa, le 1er janvier 1893, lorsque, sous forme de lettre à M. Leupol, octogénaire comme lui, il vous donna deux charmants sonnets trouvés dans la poussière d'un vieux manuscrit. Resté jeune, ce vieillard de quatre-vingt-six ans avait conservé une physionomie ouverte et bienveillante qui témoignait à la fois de la bonté du cœur et de la dignité de la vie.

M. CHASSIGNET vous a été enlevé presque subitement,

en pleine activité, en pleine vigueur, alors que de longues années lui semblaient encore promises. Élève de l'École polytechnique, il entra dans l'artillerie et débuta en Afrique, en prenant part aux expéditions dont la Kabylie devait être le prix. Il nous a laissé le récit de l'une de ses expéditions écrit dans un style brillant où l'on retrouve la vive allure du jeune lieutenant d'artillerie. Promu capitaine et proposé pour la croix, M. Chassignet rentra en France, et bientôt il passait dans le corps de l'intendance militaire. Nous ne le suivrons pas dans ses campagnes, en Syrie, à Rome ; il était à Nancy quand éclata la guerre de 1870 ; chargé d'assurer le service des subsistances dans la place de Toul, il reçut, à son retour de captivité, une délicate et pénible mission auprès du corps d'occupation allemand. Promu officier de la Légion d'honneur et maintenu à Nancy, après l'évacuation du territoire, il prit bientôt sa retraite. Dès le 5 mai 1882, vous l'aviez admis, Messieurs, en qualité d'associé correspondant ; trois mois après, il était élu membre titulaire de votre Compagnie, où l'appelaient l'étendue et la variété de ses connaissances.

En dehors de ses travaux professionnels, M. Chassignet s'était occupé de l'étude du droit et de questions économiques. La souplesse de son talent lui permettait d'aborder les sujets les plus différents, récits de voyage ou études militaires, biographie ou archéologie ; dans tous ses écrits, M. Chassignet s'est montré non seulement penseur profond, conteur aimable et érudit, mais encore et surtout chrétien convaincu. Ses dernières dispositions témoignent de sa charité, de son attachement à votre Compagnie et de la confiance qu'il avait en elle ; la mort

pouvait venir à l'improviste, elle ne pouvait ni l'effrayer, ni le surprendre.

Le décès de M. CHARLES BENOIT, survenu le 17 mai dernier, a privé l'Académie de son vénéré doyen. Une voix éloquente a prononcé en termes émus l'éloge de cet homme éminent et parfaitement bon qui, pendant plus d'un demi-siècle, fut l'honneur de votre Compagnie. Condisciple de Jules Simon à l'École normale, c'est en province que M. Charles Benoît fit ses débuts dans le professorat avant d'enseigner au lycée Louis-le-Grand et au collège Stanislas. Docteur ès lettres en 1846, il était, peu après, nommé membre de l'École française d'Athènes qui venait d'être fondée et qu'il inaugura : ni le temps ni les années ne purent effacer en lui l'inoubliable impression de ce séjour en Grèce. En 1848, M. Charles Benoît est reçu au concours d'agrégation des Facultés et chargé d'un cours à la Sorbonne puis à l'École normale supérieure. En 1853, il voit l'Académie française couronner son étude sur *Ménandre,* mais tous ces succès ne lui font pas oublier le pays natal, et il aspire à quitter la Sorbonne pour revenir à Nancy, où il est nommé, le 10 octobre 1854, professeur de Littérature française et doyen de la Faculté des lettres.

Le mois suivant, vous lui ouvriez toutes larges les portes de votre Compagnie à laquelle il appartenait déjà, en qualité d'associé correspondant. Depuis lors, il n'a cessé de partager vos travaux, donnant à vos *Mémoires :*

1. *Des destinées littéraires et scientifiques de Nancy* (Discours de réception) 1854.
2. *Des chants populaires dans la Grèce antique* (1857).

3. *Réponse du Président* (M. Benoît) [1859].
4. *La poésie de la nature en Grèce* (1859).
5. *Quelques vues sur l'histoire et le génie de la langue française* (1877).
6. *Rapport sur les prix de vertu* (1879).
7. *Discours aux obsèques de M. Godron* (1880).
8. *Rapport sur les prix de vertu* (1882).
9. *Discours à l'inauguration du buste de M. G. de Dumast* (1884).
10. *Une comédie politique d'Aristophane* (1886).
11. *Études sur la nature de Bernardin de Saint-Pierre* (1891).
12. *Discours aux obsèques de M. Poincaré* (1892).
13. *Discours aux obsèques de M. le général Henrion* (1892).
14. *Quinze jours en Arcadie* (1893).

Excursions et causeries littéraires autour d'Athènes et en Argolide. (Annales de l'Est, 1893.)

Les origines historiques du roman de Paul et Virginie. (Annales de l'Est, 1891.)

La Grèce ancienne étudiée dans la Grèce moderne. (Annales de l'Est, 1892.)

Le culte des lettres et la pratique du bien se sont partagé la vie de M. Charles Benoît. Appuyée de fortes convictions religieuses, sa bonté le fit indulgent et généreux, elle le fit aussi aimer de tous, car il estimait la tolérance inséparable de la charité chrétienne.

M. Jules Gérard vous était lié, Messieurs, par des liens moins étroits. Ancien élève du Lycée de Nancy, où il fit de brillantes études, agrégé des lettres et de philosophie, docteur ès lettres et professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Nancy, auteur d'un livre sur *La Philosophie de Maine de Biran,* ouvrage couronné par

l'Académie française en 1877, sa place était naturellement marquée parmi vous. La haute valeur de cette œuvre philosophique relègue au second plan les autres travaux de M. Gérard ; membre titulaire le 3 mai 1878, il vous quitta en 1882 et passa dans la classe des associés correspondants, anciens membres titulaires. Il était en dernier lieu recteur de l'Académie de Montpellier ; c'est là qu'il est mort, le 3 janvier dernier, nous laissant le regret de son trop court passage parmi nous.

M. le docteur FANO vous appartenait en qualité d'associé correspondant depuis 1873 ; professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, il a écrit plusieurs ouvrages techniques, notamment un *Traité élémentaire de chirurgie* et un *Traité pratique des maladies des yeux*. En 1873, il créa le *Journal d'oculistique et de chirurgie ;* dans ses livres comme dans ses publications périodiques, l'auteur a exprimé des pensées générales d'un ordre élevé, et, si les spécialistes ont relevé dans son œuvre quelques lacunes inévitables, ils estiment cependant qu'elle occupe une place distinguée dans la science française.

M. le docteur DIDION, né à Metz en 1827, est mort à Nancy, le 17 août 1897. Après avoir obtenu le diplôme de docteur à la Faculté de médecine de Paris, en 1852, il vint se fixer dans sa ville natale, où la guerre de 1870 le trouva à son poste. Metz était alors transformé en une vaste ambulance, le docteur Didion mit toute sa science, tout son cœur au service de la patrie, et la croix de la Légion d'honneur fut la récompense de son dévouement.

Forcé de quitter son pays, sa clientèle, ses relations, le docteur Didion vint se fixer à Nancy, où tant de Messins émigrés avaient cherché un asile et trouvé une nouvelle patrie. Dès le mois de novembre 1872, vous couvriez vos rangs aux anciens membres de l'Académie de Metz, et M. Didion, auteur de plusieurs ouvrages sur les épidémies dans le pays messin, prenait place parmi vos associés correspondants. A Nancy, il retrouva de nombreux amis, des clients fidèles, et les chagrins de famille qui assombrirent ses dernières années ne purent altérer son égalité d'humeur, sa bonté et son dévouement sans bornes. Profondément religieux, il avait la foi qui console et pouvait s'éteindre dans l'immortelle espérance.

M. Oscar Comettant était né à Bordeaux en 1820 ; après un séjour de plusieurs années aux États-Unis, il revint en France et collabora à divers journaux parisiens, au *Siècle* notamment, dont il devint le chroniqueur musical.

Nous n'avons pas à parler ici de l'œuvre musicale de M. Comettant, mais ses voyages dans l'ancien et le nouveau monde lui fournirent les matériaux de nombreuses publications, et vous l'avez jugé digne de prendre place parmi vos associés correspondants, après le congrès des Américanistes, le 6 août 1875. Bien que M. Comettant ait été surtout un critique d'art, plusieurs de ses ouvrages sont restés, notamment *Trois ans aux États-Unis, La propriété intellectuelle au point de vue de la morale et du progrès,* l'*Histoire d'un inventeur au* XVIII^e^ *siècle,* etc. Il serait trop long de citer tout entière la bibliographie de ce fécond écrivain qui, retiré depuis plusieurs

années aux environs du Havre, s'est éteint à Montivilliers, le 21 janvier 1898.

M. ARTHUR BENOIT est décédé, à Berthelming, le 15 février dernier. Né à Nancy, en 1828, il consacra sa vie entière à l'histoire de l'Alsace et de la Lorraine, et ses nombreuses publications témoignent des connaissances les plus variées jointes à une mémoire véritablement extraordinaire. Grâce à elle, M. Benoit pouvait émailler ses récits d'anecdotes piquantes qui en doublaient le prix. Votre Compagnie avait admis M. Arthur Benoit, en qualité de correspondant, le 20 novembre 1885, et si l'éloignement ne lui permettait pas d'assister à vos séances, il vous faisait participer à ses travaux, en vous offrant l'hommage de ses œuvres, et elles sont nombreuses. A défaut d'une bibliographie complète, nous nous contenterons de citer, après M. J. Favier, un volume sur *Les bibliophiles, les collectionneurs et les bibliothèques des Trois Évêchés,* une étude sur *Les gendarmes rouges de Lunéville* et une série de brochures publiées sous le titre *Lunéville et ses environs*. M. Arthur Benoit faisait partie de la plupart des sociétés savantes de la région, et rien de ce qui se passait en France ne lui était étranger, car, s'il résidait de l'autre côté de la frontière, il était demeuré bien Français de cœur.

M. JULES ROUYER, forcé par l'état de sa santé d'abandonner la ville, s'était retiré à Thiaucourt, où étaient nés son père et son aïeul, qui fut avocat au bailliage royal de Pont-à-Mousson. Entré dans l'administration des Postes, il faisait diversion à ses occupations professionnelles en

s'occupant de travaux scientifiques. Diplomatique, paléographie, blason, M. Rouyer a touché à toutes les sciences accessoires de l'histoire, mais la bibliographie et surtout la numismatique le captivèrent de bonne heure, et la Flandre française lui fournit le sujet de ses premières études. En numismatique, M. Jules Rouyer s'est attaché à une spécialité négligée jusqu'alors : les jetons qui, a-t-on dit, sont dans la science des médailles ce que les anecdotes sont dans l'histoire. L'*Histoire du jeton au Moyen Age,* dont un volume seulement parut en 1858, a valu à son auteur une mention très honorable de l'Académie des inscriptions et belles lettres. M. Rouyer prit sa retraite, en 1874, comme directeur départemental des Postes à Nancy, et vous l'avez élu associé correspondant, le 9 juillet 1875, en même temps que la Société d'archéologie lorraine lui confiait les fonctions de bibliothécaire. M. Rouyer donnait aux *Mémoires* de cette Société un grand nombre de travaux ; tout récemment encore, il défendait un illustre médailleur lorrain contre d'injustes attaques : ce fut, je crois, sa dernière œuvre. Alors que la Belgique avait conféré à M. Rouyer l'ordre de Léopold, à la suite de sa collaboration à la *Revue belge de numismatique,* la France, plus difficile, jugea que les palmes de l'Instruction publique étaient une récompense suffisante de ses services administratifs et de ses travaux scientifiques. M. Rouyer se vengea noblement : il possédait une riche collection de jetons comprenant plus de 5,000 pièces ; en mourant, il la légua à la Bibliothèque nationale.

Le 18 mars 1898, vous avez conféré l'honorariat à l'un

de vos membres titulaires, M. le professeur HECHT. M. Hecht, après avoir obtenu au concours les fonctions d'interne à la Faculté de médecine de Strasbourg, reçut, en 1857, le titre d'agrégé, converti en 1872 en celui de professeur à la Faculté de Nancy. Le 10 novembre 1876, vous l'avez élu membre titulaire, et ses travaux ont fait naguère l'objet d'un remarquable rapport de notre vénérable doyen d'âge. J'abriterai mon ignorance derrière son autorité pour dire combien ont été remarqués, dans le monde médical, ses travaux sur le spiromètre et les maladies artérielles. Les colonies lorraines et alsaciennes que M. Hecht a trouvées en Hongrie lui ont fourni le sujet d'une intéressante étude sur l'émigration au temps de Marie-Thérèse, et dans *Les lépreux en Lorraine*, l'auteur, après avoir étudié les origines de ce fléau du moyen âge, parle des maladreries et du régime effroyable auquel les malades étaient soumis. Par ses recherches historiques comme par ses travaux scientifiques, M. le professeur Hecht était digne du titre que vous lui avez conféré.

Vous avez eu, Messieurs, à élire un membre titulaire et votre choix s'est porté sur un de vos associés correspondants, M. l'abbé EUGÈNE MARTIN, que ses titres académiques non moins que ses excellents travaux recommandaient à vos suffrages. En 1891, M. Martin consacra à *L'Université de Pont-à-Mousson* une thèse qui lui valut le grade de docteur ès lettres; deux années plus tard, l'Académie était appelée à juger cet ouvrage et elle lui accordait le prix Herpin. Histoire et organisation de l'Université, mœurs et coutumes des étudiants, rien n'échappe à l'auteur qui, appartenant lui-même au corps

enseignant, discute les méthodes avec compétence et fait preuve de hautes qualités pédagogiques. En écrivant son livre sur l'Université de Pont-à-Mousson, M. l'abbé Martin n'a pas seulement raconté le passé, mais encore, suivant l'heureuse expression de M. Pfister, il a préparé l'avenir. Parlerai-je de la *Notice sur le Père Abram* et de *La réforme des Prémontrés en Lorraine par Servais de Lairuels?* M. Martin venge le premier des mutilations que les traducteurs avaient infligées à son œuvre, et il fait connaître dans le second un abbé de Sainte-Marie-Majeure qui fut l'ami de saint Pierre Fourier. Après Pont-à-Mousson, c'est à son village natal que M. l'abbé Martin a consacré ses recherches, et sa brochure sur *Pulligny,* véritable modèle du genre, lui donnait qualité pour guider de ses conseils ceux qui voudraient écrire la monographie d'un village. Il serait trop long de nommer ici tous les travaux de notre laborieux confrère, *La Révolution communale à Toul* et une étude sur *Saint Pierre Fourier* ont paru cependant dans vos *Mémoires;* qu'il me soit permis de rappeler en terminant une petite brochure, d'allure modeste, qui a révélé à beaucoup de Nancéiens l'existence d'une œuvre peu connue, celle de l'évangélisation des forains. M. l'abbé Martin y associe ses élèves, initiant ainsi ces jeunes gens, dès leur entrée dans la vie, au spectacle de la misère et aux grandes leçons de la charité. Vous avez pensé qu'à tous ces titres, M. Martin devait être attaché par des liens plus étroits à votre Compagnie, qu'il honorera par son savoir et par son talent.

Les candidats que vous avez élus associés correspon-

dants, MM. Pariset, le docteur Liégeois, le comte de Marsy, Beaune, Imbeaux et Henry, se présentaient à vous avec des titres divers.

M. PARISET, un des plus jeunes et des plus distingués maîtres de notre Université, a débuté par un opuscule sur *La Réforme en Allemagne au XVI^e siècle;* l'auteur précise les points sur lesquels le catholicisme diffère du protestantisme, il expose le principe des différentes sectes issues de la religion nouvelle et, passant du terrain confessionnel sur le terrain politique, il montre la réforme devenant une véritable révolution, grâce à la coalition des princes, des seigneurs et du peuple, encouragés par l'esprit général de révolte et empressés de s'enrichir des dépouilles d'une église devenue trop riche. Passant rapidement sur la thèse latine qui valut à M. Pariset le grade de docteur, nous arrivons à sa thèse française : *L'État et les églises en Prusse, sous Frédéric-Guillaume I^er^.* Le rapporteur de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Pariset vous a présenté, Messieurs, une analyse tellement complète de ce travail que je ne saurais faire mieux qu'en la résumant à mon tour. Le sujet choisi par M. Pariset tirait son principal intérêt de la situation particulière de la Prusse, née véritablement de la volonté de ses souverains. De cette mosaïque d'États, sans unité de langues ni de races, Frédéric-Guillaume I^er^ sut créer un royaume homogène, et M. Pariset, faisant justice des deux légendes qui se sont formées sur ce souverain, nous présente un homme à l'esprit étroit et quelque peu brutal, mais qui prit au sérieux son métier de roi et l'exerça honnêtement. Nous ne suivrons pas

l'auteur dans son étude des diverses confessions protestantes, situation compliquée où l'on voit le roi de Prusse qui appartient à la religion réformée, réserver toutes ses sympathies pour la secte luthérienne, qui accepte l'autorité consistoriale émanant de l'État. Celui-ci a mis la main sur l'Église protestante, dont les œuvres d'assistance et d'enseignement secondaire sont aujourd'hui sécularisées. L'auteur a su répandre la clarté sur ces questions parfois obscures, et chez lui l'élégance de la forme fait oublier l'aridité apparente du sujet. Ce beau livre a valu à M. Pariset le titre de docteur avec la mention *très honorable*, et cette distinction, dont la Sorbonne n'est pas prodigue, devait en valoir une autre à M. Pariset, en lui ouvrant les portes de votre Compagnie.

Dans le savant rapport qu'il a consacré à la candidature de M. le docteur LIÉGEOIS, M. le doyen Tourdes vous a dit, Messieurs, le mérite scientifique du médecin qui, non content d'être correspondant de l'Académie de médecine, briguait encore l'honneur de vous appartenir. Il vous a cité ses remarquables travaux sur les questions pathologiques à l'ordre du jour, il vous a parlé, enfin, avec l'autorité qui lui appartient, des traitements nouveaux employés avec succès par M. Liégeois. Ces connaissances professionnelles, votre nouveau confrère devait les utiliser dans un livre d'actualité : *Saint Pierre Fourier et les médecins*. Chargé par l'autorité ecclésiastique de reconnaître les reliques contenues dans la châsse de Mattaincourt, l'auteur était mieux placé que personne pour faire connaître un Pierre Fourier intime. La maladie, les infirmités et une claudication incurable semblaient

condamner au repos et à l'impuissance un pauvre curé de campagne, mais la plus cruelle des guerres dévaste la Lorraine, la peste et la famine s'y joignent bientôt, et le saint prêtre oubliera ses souffrances pour soulager celles des malheureux qui l'entourent ; son patriotisme lui fera même affronter la colère du terrible cardinal, et le pauvre vieillard boiteux devra prendre le chemin de l'exil. Pierre Fourier fut un grand saint et un grand patriote, il appartenait à M. le docteur Liégeois de présenter à un point de vue spécial celui que la Lorraine est heureuse de compter aujourd'hui parmi ses protecteurs.

Au nombre de ses titres, M. DE MARSY compte celui de directeur de la Société française d'archéologie, et ce n'est pas l'un des moindres. Successeur de M. de Caumont, il continue son œuvre, et dirige avec autant de tact que de science les congrès où se réunissent annuellement des archéologues de tous pays, unis par de communes études. A des connaissances étendues, le comte de Marsy joint le talent d'organisation, l'activité, la présence d'esprit indispensables à la direction des débats ; si nous ajoutons à ces qualités une urbanité exquise et le don de l'improvisation, nous n'aurons pas à nous étonner de la notoriété acquise par M. de Marsy et de l'accueil flatteur qu'il reçoit à l'étranger. Ancien élève de l'École des chartes, il a fait en Europe, en Égypte, en Palestine de fréquents voyages, et, si son existence mouvementée ne lui a pas permis d'entreprendre des travaux de longue haleine, il a publié un nombre considérable de brochures où les sujets les plus variés, histoire, archéologie, numismatique, diplomatique, sont traités avec un égal bonheur.

Quelques-uns de ces travaux intéressent la Lorraine, mais en élisant le comte de Marsy, vous avez surtout voulu marquer votre sympathie pour l'éminent directeur d'une société qui étend au loin son action et lutte, comme nous, pour la décentralisation scientifique.

M. HENRI BEAUNE, lui aussi, est un convaincu, et il n'a pas hésité à sacrifier à ses idées une carrière où il s'était élevé déjà aux plus hauts degrés de la hiérarchie. Après en avoir gravi successivement les échelons, il fut, en 1874, nommé procureur général à Alger, puis à Aix et enfin à Lyon. Fidèle à ses principes, M. Beaune suivit le maréchal de Mac-Mahon dans sa retraite, et il fut du nombre des huit procureurs généraux révoqués en 1879. Rentré dans la vie privée, M. Beaune ne pouvait se résoudre à l'inaction ; son savoir de jurisconsulte, ses goûts littéraires, son talent de parole l'appelaient à de nouvelles fonctions, moins brillantes peut-être, mais plus indépendantes et plus stables que celles qu'il venait de quitter. En 1880, il accepta une chaire à la Faculté de droit de l'Institut catholique de Lyon ; peu après, il était élu doyen par l'unanimité de ses collègues, et il est encore aujourd'hui chargé du cours d'histoire générale du droit français public et privé. Depuis trente ans, M. Beaune n'a cessé de faire paraître des travaux d'histoire et d'archéologie dont l'énumération serait trop longue ; les études qu'il a consacrées à la Bourgogne, son pays natal, ne lui ont pas fait délaisser les questions d'un intérêt plus général, et ses *Fragments de critique et d'histoire* contiennent des chapitres remarquables sur le droit administratif romain. Passant de l'antiquité au

moyen âge, M. Beaune ne dissimule pas sa sympathie pour un régime qui comportait une large décentralisation ; il aborde ensuite la philosophie avec un égal succès, fait suivre la monographie d'une commune de la biographie d'un juge de Marie-Antoinette, et publie les curieux mémoires d'un intrigant avant d'écrire un grand ouvrage de droit, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Ce court aperçu ne peut donner idée de l'œuvre de M. Beaune ; elle révèle un immense labeur et une étonnante variété de connaissances, présentées dans un style sobre et toujours châtié. Président de l'Académie de Lyon, membre de nombreuses académies françaises ou étrangères, M. Beaune est correspondant du ministère de l'Instruction publique ; à toutes ces distinctions, Messieurs, vous avez ajouté la consécration de vos suffrages : votre Compagnie peut être fière du nouveau correspondant qu'elle s'est donné.

Il en est de même pour M. Imbeaux ; au titre d'ingénieur des ponts et chaussées, il a voulu joindre celui de docteur en médecine qui le préparait à la direction des travaux de la ville et notamment du service des eaux alimentaires de Nancy. Le caractère technique de ses premières publications les rend peu accessibles au public, malgré leur valeur et leur utilité : l'étude des lois qui président au régime des cours d'eau d'une nature torrentielle n'est pas à la portée de tous. La thèse que M. Imbeaux présenta à la Faculté de médecine traitait *Des eaux potables et de leur rôle hygiénique dans le département de Meurthe-et-Moselle ;* après un exposé de l'hydrologie souterraine et les ressources offertes par les

nappes d'eau, l'auteur déterminait la qualité des eaux, d'après les différents terrains géologiques traversés. Appliquant immédiatement ses études, M. Imbeaux vient de faire paraître un *Avant-projet de captation des eaux souterraines de la forêt de Haye,* qui est appelé à doter Nancy, à peu de frais, d'une eau pure et abondante. Vous avez justement estimé, Messieurs, qu'à tous ces titres M. Imbeaux méritait de prendre place parmi vous, et, le 22 avril 1898, vous l'avez élu au nombre de vos associés correspondants.

M. Henry appartient à la promotion de l'École forestière qui entra en 1871, alors que Nancy était encore occupé par l'ennemi ; promotion laborieuse, mûrie par l' « année terrible ». M. Henry sut s'y faire remarquer, et son goût prononcé pour les sciences naturelles appliquées aux questions forestières le fit attacher au laboratoire de recherches, presque au sortir de l'École. Reçu licencié ès sciences naturelles, il fut successivement nommé répétiteur, puis chargé de cours, et sa parole claire et précise, mise au service d'une science exacte, devait assurer le succès de son enseignement.

M. Henry a consigné dans diverses publications les résultats qu'il a obtenus en appliquant la chimie à la culture des forêts ; c'est ainsi qu'il a donné un mémoire sur les cendres des essences principales de la forêt de Haye, puis des travaux très appréciés sur les décompositions organiques du sol et l'alimentation des arbres forestiers. Sortant du domaine de la chimie, M. Henry s'est livré à d'intéressantes observations permettant de constater l'influence des années sèches sur la croissance des bois ;

enfin sa collaboration à une revue de botanique témoigne de connaissances étendues, qui rendront précieux pour votre Compagnie le concours de son nouveau correspondant.

Vous avez été heureux, Messieurs, d'applaudir à l'avancement et aux distinctions honorifiques dont nos confrères ont été l'objet. Dans le monde académique, c'est le ministre de l'Instruction publique, M. RAMBAUD, élu membre de l'Institut, section des sciences morales et politiques; le lieutenant-colonel DE VIENNE, élu membre titulaire de la Société des belles lettres, sciences et arts de Dijon, et M. DIEHL, nommé correspondant de l'Académie des inscriptions et belles lettres. Dans l'armée, le grade de colonel et celui de lieutenant-colonel auxquels ont été promus M. DE LANNOY DE BISSY et M. JOURNÉE, sont le gage d'un brillant avenir. M. LÉON GERMAIN a reçu la croix de chevalier de la Couronne de Chêne de Luxembourg, et sa modestie m'empêche de rappeler les titres nombreux qu'il avait à cette flatteuse distinction. Enfin, la croix de la Légion d'honneur, conférée à M. DE MEIXMORON DE DOMBASLE, est la consécration de la haute situation acquise par notre confrère dans l'industrie et l'agronomie comme dans les lettres et les arts.

Il me reste à dire un mot des travaux de l'année, les uns ont l'honneur de figurer dans vos *Mémoires,* les autres ont reçu de leurs auteurs une autre destination; ainsi votre secrétaire annuel vous a donné lecture d'une notice sur *Le pétrole à Bakou,* M. l'abbé JÉRÔME vous a dit quelles furent les destinées de *Bon-Secours pendant*

la Révolution, et M. Thoulet, dans une étude sur *Arago océanographe*, a continué la série des portraits qu'il consacre à l'océanographie ; il a même ajouté à sa galerie une minéralogiste que l'on ne s'attendait guère à trouver en si docte compagnie, George Sand elle-même.

Dans ses *Mémoires* en publication, M. de Metz-Noblat nous instruit en charmant notre imagination par son attrayante lecture : *Au pied de la Jungfrau*. Continuant la suite d'études où il sait mettre une âme d'artiste au service de la science, M. Thoulet vous fait encore connaître un océanographe, *Georges Aimé*. Le lieutenant-colonel de Vienne vous présente ensuite une sérieuse étude sur *La fin du monnayage féodal*, alors que M. Pfister fait revivre une curieuse figure de notre histoire nationale, *Catherine de Lorraine*, fille de Charles III. Enfin, l'*Organisation de la charité* vous initie au fonctionnement des œuvres multiples auxquelles M. Déglin s'est consacré tout entier.

Je voudrais pouvoir parler en connaissance de cause des nombreux ouvrages dont vos membres titulaires ou correspondants vous ont fait hommage ; ils mériteraient mieux qu'une courte et sèche énumération. C'est d'abord une belle instruction pastorale de M^gr^ Mathieu, resté lorrain malgré l'éloignement ; presque toutes les sciences sont ensuite représentées : la philosophie avec M. Arendt, l'ornithologie avec M. d'Hamonville et l'histoire pédagogique avec M. Druon. MM. Gasquet et de Rosny ont écrit sur la géographie, le lieutenant-colonel Journée sur la balistique, M. de Metz-Noblat sur la démographie, et M. Frédéric Passy sur l'économie politique. Les questions historiques ont été traitées par M. A. Mathieu,

M. l'abbé Jérôme et M. l'abbé Martin ; la flore forestière et la minéralogie par M. Fliche, la météorologie par M. Millot. Le comte de Puymaigre vous a envoyé des légendes et M. Quintard des articles de numismatique; enfin l'archéologie a été représentée par MM. Germain et Jadart. M. J. Favier a publié le *Catalogue du fonds lorrain à la Bibliothèque de Nancy,* et la Ville a voulu prendre à sa charge les frais de publication de cet ouvrage, marquant ainsi le prix qu'elle attachait à ce long et consciencieux travail qui fait grand honneur à notre confrère. Enfin, dans son beau livre sur l'*Enseignement forestier en France,* l'*École de Nancy,* M. Guyot a magistralement traité un sujet qui tient au cœur de tous les Nancéiens; il a rappelé les débuts pénibles, les épreuves subies, le succès final; mais ce qu'il n'a pas dit, c'est la haute estime dans laquelle est tenu un corps enseignant qui vous a donné ses membres les plus distingués.

De généreux bienfaiteurs, voulant récompenser l'étude et la vertu, vous ont constitués, Messieurs, les dispensateurs de leurs largesses, et vous avez entendu le rapport ému et spirituel qui vous a parlé de ces braves gens, de ces vaillantes femmes, modèles du dévouement maternel ou de la piété filiale. Pendant le dernier exercice, de nouvelles fondations sont venues augmenter votre budget de bienfaisance, et la générosité de M. Chassignet vous permettra d'étendre vos largesses. Par testament du 27 janvier 1898, il vous a légué personnellement 500 fr., en outre de la somme nécessaire pour l'achat d'une rente annuelle de 300 fr., destinée à fonder un prix de vertu quinquennal de 1,500 fr., qu'on décernera à la femme,

fille, épouse ou veuve, de nationalité française, paraissant la plus méritante et la plus digne d'intérêt. Les titulaires de prix de vertu antérieurement obtenus, loin d'être exclues comme déjà récompensées, seront au contraire mieux recommandées par leur passé ; mais une personne ayant réparé sa faute par une conduite irréprochable et des traits d'exceptionnelle abnégation ne devra pas non plus être écartée. Ce prix n'est pas réservé aux seules vertus familiales ; des actes de dévouement, en cas d'épidémie, de guerre ou autre circonstance grave, peuvent donner le droit de concourir. Le prix ne sera jamais partagé, mais on pourra en remettre l'attribution d'une ou plusieurs années, et, à l'expiration de la nouvelle période quinquennale, décerner soit deux prix de 1,500 fr., soit un prix de 3,000 fr.

Vous avez eu, cette année, à décerner le prix fondé par M. Dupeux : le nombre et la valeur des travaux présentés au concours vous ont fait regretter une fois de plus que la modicité de la récompense ne permît pas de la partager. Si les auteurs attachent une haute estime aux distinctions que vous accordez, si l'Académie donne plus que jamais des preuves de sa vitalité féconde, c'est que, fidèle à sa double mission d'encourager l'étude et de récompenser la vertu, elle n'est jamais sortie de son rôle. Maintenue dans les sphères élevées du beau et du bien, ignorant les polémiques étroites et les luttes de partis, elle a marché avec son temps en élargissant le programme de ses travaux, mais elle a précieusement conservé les anciennes traditions qui font sa force et assurent son avenir.

DISCOURS PRONONCÉ

Le 1er mars 1898

AUX OBSÈQUES DE M. CHASSIGNET

MEMBRE TITULAIRE

PAR M. DE METZ-NOBLAT

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Les premiers jours de l'année ont rassemblé notre Compagnie devant le cercueil du doyen de ses membres; cinquante jours ne se sont pas écoulés, et la voici, hélas! réunie pour rendre les derniers devoirs à l'un de ses anciens présidents, à un confrère aimé et respecté entre tous.

M. Louis-Maximilien-Modeste Chassignet naquit, le 11 juillet 1827, à la Malgrange, aux portes de la cité où il devait terminer sa carrière. De brillantes études, commencées à Nancy, achevées à Paris, lui ouvrirent, à l'âge de vingt ans, les portes de l'École polytechnique. Les premières et si vives impressions du jeune officier, M. Chassignet les reçut à l'école de Metz et au 12e d'artillerie en garnison à Strasbourg, puis en Afrique, dans les campagnes successives dont la grande Kabylie fut

l'objectif et le prix ; tout récemment, il vous faisait part de souvenirs d'expédition et de combat, en un récit guerrier dont ni l'âge, ni le temps écoulé, n'avaient pu affaiblir les accents.

D'une campagne plus lointaine, accomplie après que le jeune capitaine était passé, à la suite de brillantes épreuves, dans le corps de l'intendance militaire, il rapporta plus et mieux encore : les observations d'un esprit déjà mûri, appliqué à l'étude des croyances et des institutions, du sort matériel et des mœurs de ces populations orientales auxquelles le mêlaient ses fonctions, au lendemain même des trop fameux massacres du Liban.

En ces temps-là, Messieurs, la France n'hésitait, ni dans l'accomplissement de sa mission historique, ni dans l'exercice de ses prérogatives traditionnelles. Officiers et soldats du corps expéditionnaire de Syrie en avaient conscience, une conscience qui relevait à leurs yeux les devoirs militaires, et qui les aidait à en supporter les fatigues et les privations. L'âme généreuse, M. Chassignet éprouva cette fierté légitime, cette élévation de la pensée au niveau des événements et de la grandeur du cadre et des souvenirs. Ces nobles sentiments éclatent à chacune des pages dans lesquelles, à trois reprises différentes[1], il revint sur une période qui semble avoir été l'époque de prédilection de toute sa carrière.

Après cette campagne, récompensée de la croix de la

1. *Journal d'une excursion en Palestine,* Nancy, 1862, imprimerie Raybois.

Souvenirs du Liban, discours de réception à l'Académie de Stanislas, prononcé dans la séance publique de 1884.

Souvenirs du camp de Kab-Elias et d'une excursion aux ruines de Balbeck, *Mémoires de l'Académie de Stanislas pour 1886.*

Légion d'honneur, M. Chassignet fut nommé sous-intendant militaire à Sarreguemines; en 1867, un instant appelé au corps d'occupation de Rome, il put y recueillir de grandes et durables impressions ; puis il rentra à Nancy qu'il ne devait plus guère quitter.

C'est là que le trouva la déclaration de guerre du 15 juillet 1870.

Il eut alors à pourvoir aux soins laborieux d'une mobilisation trop peu préparée, puis au service des subsistances dans la place de Toul, qui ne tarda guère à être attaquée.

Au jour fatal de la capitulation, il fut dirigé sur Neubourg (Bavière), où sa dévouée compagne vint, avec sa fille encore toute enfant, lui adoucir les amertumes de la captivité. Si ces longs mois furent pénibles et tristes, ils ne s'écoulèrent point oisifs. Adonné de longue date aux travaux de l'intelligence, aux recherches historiques et aux études sociales, M. Chassignet observa, il médita, il écrivit ; nombre des pages de ses œuvres militaires ont eu leur origine aux bords du haut Danube.

Il dut, au retour, accepter de délicates fonctions, à Nancy même, auprès du corps allemand d'occupation ; il s'en acquitta avec tact et dignité. Puis il fut promu officier de la Légion d'honneur et maintenu à Nancy jusqu'à la fin de ses services militaires en 1876.

M. Chassignet n'entendit pas vivre inutile au terme d'une carrière honorablement remplie et volontairement abrégée. Dans sa nouvelle existence, il fit d'abord la part du foyer domestique ; le surplus, il le donna à l'étude et aux œuvres d'utilité publique. Sa place était marquée à l'Académie de Stanislas.

Dès avant son entrée, M. Chassignet avait écrit et donné au public, en dehors de son *Journal d'une excursion en Palestine,* trois importantes études militaires : un *Essai historique sur les institutions militaires,* ouvrage qui eut deux éditions ; un *Plan d'une constitution militaire de la France,* tracé à la suite des malheurs de 1870-1871 ; et des *Études sur la réforme militaire,* publiées en 1881, en parallèle et en complément d'un ouvrage attribué à un haut personnage de l'armée, et qui fit sensation vers cette époque.

A quelques mois d'intervalle, dans le courant de 1882, M. Chassignet devint successivement associé correspondant et membre titulaire de notre Compagnie. Il la présida avec distinction en 1885-1886, et lui apporta une série de travaux — discours, rapports et études — parmi lesquels je rappellerai une notice sur l'*Institution des invalides,* ses précédents et son avenir ; *Un soldat lorrain au* XVIII^e^ *siècle,* biographie du général Houchard, officier de fortune de l'ancienne armée, « devenu général en chef des armées républicaines, et mort enfin, après une victoire signalée, sur l'échafaud révolutionnaire » ; et une étude sur les *Foires françaises au moyen âge,* ces grands marchés temporaires qui attiraient marchands et marchandises de contrées éloignées, avec lesquelles nos contemporains ont aujourd'hui peine à comprendre qu'on ait pu commercer sans disposer des moyens modernes de locomotion et de transport.

Au cours de ces mêmes années, M. Chassignet consacra au général de Vercly, récemment décédé, une excellente notice biographique, faisant admirablement ressortir « l'âme haute, le cœur chaleureux, le caractère

ferme » de ce soldat chevaleresque, que Nancy, après Metz, ne saurait oublier.

Disciple fervent et éclairé de M. F. le Play, ce « grand rénovateur de la science sociale », M. Chassignet appliqua, lui aussi, la méthode sûre et féconde de ce maître, et donna successivement une *Étude sur les institutions patronales de la cristallerie de Baccarat,* une contribution importante (Nancy) à l'*Enquête sur la condition des petits logements,* et la curieuse monographie de l'*Allumeur de réverbères à Nancy.*

La Société française de secours aux blessés, les associations religieuses et charitables, la ligue populaire pour le repos du dimanche reçurent de lui, avec l'autorité d'un nom justement considéré, le concours d'une grande expérience administrative et celui d'une sagesse éclairée.

De temps à autre, quelque voyage, souvent un voyage lointain, fait en famille, était sa meilleure distraction, la détente la plus favorable à son esprit toujours occupé.

Au retour, il en contait avec enjouement les péripéties, comme il rappelait volontiers, dans ses longues causeries émaillées d'anecdotes et de réminiscences classiques, les événements bien divers auxquels l'avait associé sa destinée. Que d'heures doucement passées sous le charme de sa parole sérieuse et élevée, dans les réunions où il savait si aimablement et si simplement accueillir ses collaborateurs et ses confrères des sociétés savantes et charitables, mettre à l'aise les jeunes et les nouveaux venus, les gagner du premier coup par sa franchise, sa modération et sa bonté !

Sûr à ses amis, indulgent et serviable à tous, compa-

tissant à toutes les infortunes, M. Chassignet laisse après lui, dans la plus grande force du terme, le renom du juste et de l'homme de bien.

Il n'était point de ceux que la mort prend au dépourvu. Jeune, il l'avait maintes fois affrontée devant l'ennemi ; au déclin de la vie, il n'a point redouté son approche, appuyé qu'il était d'une Foi ferme associée à la pratique de toutes les vertus chrétiennes ; à l'heure suprême, il a pu s'endormir en paix dans l'immortelle Espérance...

DISCOURS PRONONCÉ

Le 10 janvier 1898

SUR LA TOMBE DE M. LE Cte DE WARREN

MEMBRE HONORAIRE

PAR M. AUDIAT

MESSIEURS,

L'absence de M. le président de l'Académie de Stanislas, retenu au loin par la santé d'un de ses enfants; celle de M. le vice-président, que la mort prématurée d'un collègue, pleuré de l'École et du Palais, appelle en ce moment sur une autre tombe[1], me valent aujourd'hui le triste honneur d'adresser à notre regretté confrère, à notre doyen d'âge, les adieux de notre Compagnie. Si impuissant que je me reconnaisse à retracer dignement ses nobles qualités, sa vie si bien remplie et si peu banale, la bonne fortune que j'ai eue de le connaître personnellement, d'être reçu chez lui avec une bienveillance constante, m'ont fait un devoir de ne pas décliner la mission que l'Académie a bien voulu me confier.

M. le comte François-Patrice-Édouard de Warren est

---

1. M. Paul Lombard, professeur à la Faculté de droit, bâtonnier de l'Ordre des avocats.

né à Madras, côte de Coromandel, le 8 janvier 1811. La famille de Warren remontait à une haute antiquité[1]. Cette illustre maison était d'origine normande. Guillaume de Warren, l'un des principaux compagnons de Guillaume le Conquérant, se distingua tellement à la bataille de Hastings, que son souverain lui accorda la main de sa seconde fille, Gondredan, avec le titre de comte de Warren et Surrey, et d'immenses domaines en Angleterre. La généalogie des Warren, fondée sur des documents authentiques, sur des concessions ou confirmations émanées des rois d'Angleterre et de France et des ducs de Lorraine, se suit sans interruption jusqu'à nos jours. La branche aînée de la famille demeura en Angleterre, où elle s'éteignit. L'autre branche, passée en Irlande, où elle a encore des représentants, fut dépouillée d'une grande partie de ses biens par Henry VIII et par Cromwel. L'un de ses membres, Édouard VI de Warren, gravement compromis pour la cause des Stuarts, rejoignit en France le roi Jacques II, puis s'établit en Lorraine, où il obtint une lieutenance dans les gardes du duc Léopold. Il fut ensuite chargé de l'entreprise générale des poudres et salpêtres, fonda à Nancy la « Salpêtrière », qui donna son nom à une de nos rues, et se fit naturaliser Lorrain. Son fils, Henry-Hyacinthe, lui succéda dans la grande maîtrise des poudres et salpêtres de Lorraine.

Son petit-fils, le chevalier Jean-Baptiste-François-Joseph de Warren, officier au régiment irlandais de Dillon, au service de France, émigra et prit du service

1. Pour la généalogie, voir *les Comtes de Warren*, in-4°, Saint-Nicolas-de-Port, imprimerie de N. Collin, 1879, Archives de l'Académie.

DISCOURS PRONONCÉ

Le 10 janvier 1898

SUR LA TOMBE DE M. LE Cte DE WARR

MEMBRE HONORAIRE

PAR M. AUDIAT

MESSIEURS,

L'absence de M. le président de l'Académie de St
las, retenu au loin par la santé d'un de ses enfants;
de M. le vice-président, que la mort prématurée
collègue, pleuré de l'École et du Palais, appelle
moment sur une autre tombe[1], me valent aujourd'h
triste honneur d'adresser à notre regretté confrè
notre doyen d'âge, les adieux de notre Compagn
impuissant que je me reconnaisse à retracer digne
ses nobles qualités, sa vie si bien remplie et si peu b
la bonne fortune que j'ai eue de le connaître perso
lement, d'être reçu chez lui avec une bienveillance
tante, m'ont fait un devoir de ne pas décliner la m
que l'Académie a bien voulu me confier.

M. le comte François-Patrice-Édouard de Warr

1. M. Paul Lombard, professeur à la Faculté de droit, bâtea
l'Ordre des avocats.

né à Madras, côte de Coromandel, le 8 janvier 1811. La famille de Warren remontait à une haute antiquité[1]. Cette illustre maison était d'origine normande. Guillaume de Warren, l'un des principaux compagnons de Guillaume le Conquérant, se distingua tellement à la bataille de Hastings, que son souverain lui accorda la main de sa seconde fille, Gondredan, avec le titre de comte de Warren et Surrey, et d'immenses domaines en Angleterre. La généalogie des Warren, fondée sur des documents authentiques, sur des concessions ou confirmations émanées des rois d'Angleterre et de France et des ducs de Lorraine, se suit sans interruption jusqu'à nos jours. La branche aînée de la famille demeura en Angleterre, où elle s'éteignit. L'autre branche, passée en Irlande, où elle a encore des représentants, fut dépouillée d'une grande partie de ses biens par Henry VIII et par Cromwel. L'un de ses membres, Édouard VI de Warren, gravement compromis pour la cause des Stuarts, rejoignit en France le roi Jacques II, puis s'établit en Lorraine, où il obtint une lieutenance dans les gardes du duc Léopold. Il fut ensuite chargé de l'entreprise générale des poudres et salpêtres, fonda à Nancy la « Salpêtrière », qui donna son nom à une de nos rues, et se fit naturaliser Lorrain. Son fils, Henry-Hyacinthe, lui succéda dans la grande maîtrise des poudres et salpêtres de Lorraine.

Son petit-fils, le chevalier Jean-Baptiste-François-Joseph de Warren, officier au régiment irlandais de Dillon, au service de France, émigra et prit du service

1. Pour la généalogie, voir *les Comtes de Warren*, in-4°, Saint-Nicolas-de-Port, imprimerie de N. Collin, 1879, Archives de l'Académie.

dans l'armée anglaise des Indes. Il s'y distingua dans les armes et dans les sciences, prit une brillante part à la guerre contre les Mahrattes, obtint le grade de colonel, la direction de l'observatoire de Madras et le gouvernement de l'île Maurice. Il fut collaborateur de notre Bureau des longitudes, correspondant et ami de Laplace et de Legendre. Il épousa à Pondichéry une jeune Française, Mlle Marcilly, qui fut la mère de notre confrère.

Le retour des Bourbons le détermina à rentrer en France, il lui tardait de revoir la terre natale et de faire donner à son fils une éducation française. Le jeune Édouard de Warren fut en effet placé au collège royal de Nancy, où le comte d'Artois paya sa pension, sur la recommandation du maréchal Macdonald, qui n'avait pas oublié son ancien camarade du régiment de Dillon. Il y fit, de 1821 à 1830, de bonnes études, sous la protection de deux respectables tantes qui, coupables d'avoir caché le major suisse de Salis pendant l'insurrection militaire de Nancy de 1790, avaient été emprisonnées pendant la Terreur et n'avaient échappé à la mort que grâce au 9 thermidor.

Il venait de terminer ses études et de se faire admettre à l'École militaire de Saint-Cyr, quand survinrent deux événements qui modifièrent profondément son avenir. Le gouvernement de la Restauration avait réintégré son père dans sa qualité de Français, lui avait accordé le grade de lieutenant-colonel dans l'armée française, et lui avait confirmé le titre de comte longtemps porté par ses ancêtres. Son esprit d'aventures ne se contenta pas de cette situation nouvelle. L'Orient le hantait encore. Il fit, à cinquante ans, des études juridiques, et obtint sa nomination, dans l'Inde française, aux fonctions de con-

seiller à la cour royale de Pondichéry, si paisibles, si différentes de celles qu'il avait remplies au temps de sa jeunesse brillante et accidentée. La mort le surprit à son poste, le 9 février 1830. Peu de temps après avoir reçu cette triste nouvelle, Édouard de Warren apprit celle de la révolution de Juillet. Il lui répugnait de servir le gouvernement qui succédait à celui de son bienfaiteur. Il avait en outre dans l'Inde une famille, un frère et deux sœurs, sans doute des intérêts à sauvegarder. Pourquoi ne suivrait-il pas l'exemple de son père, qui avait su se faire aux Indes une enviable destinée? « Mon éducation « toute française, a-t-il écrit[1], n'avait pas détruit mes « premiers instincts. J'étais toujours l'enfant de l'Asie. « Le même vague désir, ce premier sentiment que j'avais « connu, m'y reportait sans cesse. Mes yeux s'ouvraient « à peine à la lumière, qu'ils se tournaient avec affection « vers ces figures bronzées qui m'endormaient dans mon « berceau, qui m'avaient nourri de leur lait, ces êtres « doux et simples qui avaient rendu à ma débile enfance « un culte si touchant. Transplanté de bonne heure sous « le froid climat de la Lorraine, mon cœur n'avait point « oublié un ciel plus éclatant et plus pur. Mon oreille « redemandait la douce psalmodie indienne ou le mur- « mure lointain des vagues. » Outre ces impulsions, toutes de sentiment, M. de Warren nourrissait aussi le secret désir d'étudier, pour les rappeler à la France, qui les avait trop oubliées, ces vastes contrées, cet empire de près de trois cents millions d'habitants qui, sans l'insouciance d'un gouvernement frivole, méconnaissant le génie

1. *L'Inde anglaise*, t. 1er, p. 3.

de Dupleix, auraient dû lui appartenir. Il serait le premier à tenter cette œuvre d'exploration patriotique, que sans doute Victor Jacquemont poursuivait de son côté, mais dans un but spécialement scientifique et par des moyens différents.

M. de Warren n'entra donc pas à Saint-Cyr, malgré les exhortations du maréchal Macdonald. Muni de la recommandation du maréchal et de celle de son tuteur, le général marquis de Mac-Mahon, oncle du futur duc de Magenta, autre ancien officier du régiment de Dillon, il part pour Londres et obtient du duc de Wellington, ancien colonel de son père à l'armée des Indes, le vague espoir d'une sous-lieutenance dans un des régiments au service de la compagnie. Cependant, les semaines, les mois se passent, les ressources du jeune de Warren s'épuisent, et il attend vainement la réponse du tout-puissant duc. Il prend un parti désespéré. Décidé à faire le voyage, il s'engage comme *midshipman,* presque comme mousse, à bord d'un bâtiment de commerce, l'*Aurora,* partant pour les Indes. Il y souffre toutes les misères, en butte aux railleries et aux persécutions grossières des matelots anglais, enchantés de prendre le jeune Français pour victime. Mal nourri, maltraité, il n'a d'autre ami que Neptune, le terre-neuve du bord. Atteint, aux environs du Cap, d'une fièvre cérébrale, il va succomber, et déjà l'on a pris la mesure du sac qui doit lui servir de cercueil, quand une dame anglaise, passagère, témoin de ses souffrances et de son abandon, intervient, les larmes aux yeux, près du capitaine, et, tremblante d'émotion, lui représente que c'est une honte de laisser périr sans secours ce jeune étranger. Le capitaine Owen, brave

homme au fond, se laisse attendrir. Dès lors, tout est changé. Le *midshipman* est l'objet des soins les plus empressés. Il revient à la vie, à la santé. Il débarque aux Indes, à Madras, lieu de sa naissance ; il retrouve ses sœurs, et bientôt lui parvient d'Angleterre l'autorisation si désirée d'acheter une sous-lieutenance dans l'armée britannique ; il entra donc comme enseigne ou sous-lieutenant au 55e d'infanterie, beau régiment qui devait périr presque tout entier à la bataille d'Inkermann.

Cependant, les jours d'épreuves ne sont pas finis. M. de Warren était préféré à de nombreux concurrents. En outre, les souvenirs de la lutte acharnée que l'Angleterre avait soutenue vingt ans contre la France étaient encore récents. L'accueil fait au nouvel enseigne par le corps d'officiers fut donc réservé. Heureusement pour M. de Warren, le régiment ne tarda pas à partir en expédition contre le petit royaume de Coorg. Le jeune officier s'y conduisit héroïquement, notamment à l'assaut infructueux de la forteresse de Bakh. Le soir de cette affaire sanglante, qui coûta la vie au colonel et à plusieurs officiers, le chef du régiment, prenant, suivant une tradition invariable, le punch avec les survivants, loua la belle conduite de leur camarade, et leur déclara qu'ils ne devaient pas douter à l'avenir que Warren ne fût « d'un bon sang irlandais ». Dès ce jour, la glace fut rompue. Le lieutenant de Warren fit avec son régiment plusieurs campagnes, y gagna beaucoup de sympathies, et put amasser à loisir les matériaux de l'important ouvrage qu'il méditait depuis longtemps.

En 1841, atteint d'un commencement de maladie du foie, tribut payé au climat de l'Inde, il fut chargé de

ramener des troupes en Angleterre, et obtint un congé qu'il vint passer à Nancy. Il y rencontra celle qui devait être la compagne dévouée de sa vie, Mlle Pauline Tardieu, issue d'une ancienne famille du Midi, fille d'un conseiller de préfecture et nièce d'un maire de Nancy. Avant de l'épouser, il dut se rendre à Londres pour faire accepter sa démission. Le ministre de la guerre était alors Sir Fitz-Roy Somerset, depuis Lord Raglan. Il accueillit le lieutenant de Warren avec beaucoup d'égards, tenta gracieusement de le retenir au service de S. M. Britannique et, ne pouvant vaincre sa résolution, l'invita à sa table, où il lui donna une place d'honneur. Le général déclara, pendant le repas, qu'il avait toujours fait grand cas des Français, qu'un Français lui avait sauvé la vie dans la péninsule, qu'il ne l'oublierait jamais, et que son plus cher désir était d'être appelé à combattre un jour, non plus en face des Français, mais à leurs côtés. Vous savez que ce vœu devait être exaucé.

Dès lors, M. de Warren rentra dans la vie civile et fut réintégré dans la qualité de Français par jugement du tribunal civil de Nancy du 2 mai 1848. Il aimait notre ville, où il retrouvait ses souvenirs d'enfance et ses traditions de famille; il y fixa sa résidence. Son affabilité constante, la simplicité courtoise de ses manières, le charme de sa conversation, la sûreté de son caractère, lui valurent de précieuses amitiés et l'estime de tous. Il rendit à la cité de signalés services. C'est sur ses conseils que Mme la baronne de Jankowitz légua à la Ville ou au Musée lorrain la riche collection de tableaux qui lui venait de son grand-père, le célèbre sculpteur Falconnet, et divers souvenirs provenant du roi de Pologne. C'est

encore M. de Warren qui, trésorier de la fabrique de Saint-Epvre, démontra le premier la nécessité de reconstruire la vieille église, qui menaçait ruine. Il prit l'initiative des quêtes et parvint rapidement à réunir les trois cent premiers mille francs qui permirent à l'architecte, à notre excellent confrère M. Morey, de commencer l'édification de la basilique que nous admirons aujourd'hui et de la mener à bonne fin, grâce au dévouement et à l'activité légendaires de M^gr^ Trouillet.

Mais c'est aux lettres que M. de Warren consacra surtout sa vie. Son principal ouvrage, *l'Inde anglaise*, eut trois éditions[1], et fut traduit en anglais, en italien et en allemand. Dans un langage clair, attrayant, et avec toute l'autorité de l'expérience, l'auteur décrit l'aspect souvent enchanteur du pays, la condition des personnes et des choses, la domination anglaise dans les Indes, la religion, les castes, l'organisation administrative, fiscale et judiciaire, la société anglo-indienne et son luxe effréné, les grandes villes, les princes et peuples soumis, les forces européennes et indigènes. Tout en rendant hommage à l'énergie de la race anglo-saxonne, à son esprit d'entreprise, au courage des officiers et soldats de la métropole, il flétrit l'égoïsme et la rapacité des conquérants anglais; il trace un émouvant tableau de l'affreuse misère des habitants; il n'est pas loin de démontrer que le colosse a des pieds d'argile, et, sondant les mystères de l'avenir, il entrevoit, du côté du nord, le sauveur possible de la race persécutée. « Les portes de l'Hindoustan,

1. 1^re^ édition, Paris, Renouard, 1844; 2^e^, *ibid.*, 1845; 3^e^, Hachette, 1857, retraçant la dernière insurrection indienne.

« dit-il, sont aujourd'hui fermées, mais fermées comme « une prison contre l'Angleterre, et c'est la Russie qui en « tient les clefs, pour les ouvrir quand elle voudra[1]. »

Ces sévères appréciations devaient exciter, de l'autre côté du détroit, de violentes colères. La presse anglaise, qui n'a rien à envier à la nôtre en fait d'acrimonie, retentit d'injures adressées à l'auteur. L'opinion de nos voisins se calma peu à peu quand, la réflexion aidant, ils purent se convaincre que ce livre était une œuvre de bonne foi. M. de Warren a conservé en Angleterre, notamment parmi ses anciens compagnons d'armes parvenus à de hauts grades, de fidèles amitiés. « Français de « cœur et d'éducation, écrivait notre confrère, Anglais « par reconnaissance et par fraternité d'armes, l'auteur « s'est trouvé, devant les événements dont il a été le « témoin oculaire, sans passions, sans espérances, donc « sans préjugés. Il s'est fait, à ses risques et périls, l'a- « pôtre de la vérité, qu'un étranger n'aurait pu voir, « qu'un Anglais n'aurait voulu dire[2]. »

Outre cet ouvrage capital, M. de Warren a publié de nombreux articles dans la *Revue des Deux-Mondes*[3], dans la *Revue contemporaine*[4], dans le *Correspondant*, dans l'*Athenæum français*, dans la *Revue de France*. Il fut

---

1. *Inde anglaise*, t. III, p. 347.

2. *Inde anglaise*, t. II, p. 386.

3. V. notamment la *Bégom sombre*, 1845, 4e vol. ; *Ranie Chanda et la Cour de Lahore depuis la mort de Rundjet Sing*.

4. *L'Inde anglaise, la Russie et la Perse, au point de vue du conflit dans l'Asie centrale*, 15 février 1857 ; *Les Français en Cochinchine*, 30 novembre et 15 décembre 1858 ; *Les Français à Siam*, 15 et 30 septembre 1859 ; *Intérêts européens dans le chemin de fer de l'Euphrate*, 15 mars 1857.

longtemps rédacteur au *Journal des Débats*, pour la spécialité de la Chine et de l'Inde. Le monde savant lui doit aussi une traduction anglaise du *Voyage autour de la Mer Morte*, de M. de Saulcy[1]. Son travail sur le chemin de fer de l'Euphrate lui valut la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Les distinctions d'ailleurs ne lui manquèrent pas. Il était commandeur de l'ordre de Sainte-Anne de Russie et chevalier de l'ordre de François-Joseph d'Autriche.

Notre Compagnie, Messieurs, devait naturellement être fière d'ouvrir ses portes à un écrivain d'une aussi haute valeur. Il en fut associé correspondant le 18 mai 1846, et membre titulaire le 1^er^ février 1849. Dans son discours de réception, prononcé le 24 juin 1852, il traite *de la Vie et des œuvres de Victor Jacquemont*, ce martyr de la science, tué prématurément par le climat des Indes, et plus célèbre encore par le charme de sa correspondance avec sa famille et ses amis, que par ses travaux d'histoire naturelle. Longtemps, l'Académie s'honora de la collaboration de M. de Warren. Quand l'âge et les infirmités vinrent l'empêcher d'assister habituellement à nos séances, elle lui décerna la plus haute récompense qu'elle puisse accorder à ses membres les plus distingués, le titre de *membre honoraire*.

Une fois cependant, c'était le 6 janvier 1893, notre confrère, après plusieurs années de retraite, nous fit l'agréable surprise de reparaître parmi nous. Il vint nous donner lecture de deux sonnets, charmants tous deux, qu'un heureux hasard lui avait fait découvrir dans les

1. Londres, Bentley.

arcanes d'une vieille bibliothèque. Ils émanaient de deux prisonniers. Le premier, empreint d'une douce philosophie, était l'œuvre du chancelier Oxenstiern; il célébrait l'humble pipe qui aidait l'homme d'État en disgrâce à oublier les tristesses de la captivité. Le second, parallèle de l'amour et de l'amitié, avait été composé par l'infortuné Cinq-Mars, quelques jours avant qu'il ne gravît, avec son ami de Thou, les degrés de l'échafaud. M. de Warren s'excusa de sa longue absence. « Elle a eu pour « cause, nous dit-il, moins mes quatre-vingt-deux ans, « que notre dur climat de la Lorraine, bien pénible pour « un vieux créole, né aux Indes, qui ne peut, en cette « saison, et surtout à cette heure tardive de vos réunions, « quitter le coin de son feu sans courir des risques très « réels. Mais aujourd'hui j'avais un tel désir de vous « souhaiter à tous la bonne année que, vous le voyez, « mon désir cette fois a été plus fort que ma prudence. « Me voici, mais il fait bien froid. Réchauffez-moi de « votre sympathie. » En réalité, ce n'étaient pas seulement ses souhaits de bonne année que nous apportait notre éminent confrère. C'étaient ses adieux : il ne devait plus reparaître à l'Académie de Stanislas[1].

L'héritier des partisans des Stuarts, l'ancien protégé du comte d'Artois, est resté fidèle, jusqu'à ses derniers jours, à la foi de ses pères, aux convictions de sa jeunesse. « *Semper et ubique fidelis* », telle est la devise de sa famille. Honoré de la confiance du comte de Chambord, il avait insisté vainement pour obtenir du chef de la maison de Bourbon des concessions sur la question du

1. *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, t. X, 1892, p. 245.

drapeau[1]. M. de Warren, malgré l'affaiblissement de sa vue et de son ouïe, a conservé aussi, jusqu'à son dernier moment, l'intégrité de son intelligence. Il continuait à s'intéresser aux affaires du jour, et surtout aux questions coloniales. Chrétien fervent, il a vu venir la mort avec calme, confiant dans les espérances éternelles, entouré des soins tendres et assidus de sa noble femme, de ses enfants et petits-enfants. Il leur laisse les plus honorables exemples que puisse transmettre aux siens un homme de cœur, un écrivain d'un rare mérite, un parfait gentilhomme, un bon Français. « Normand à son origine, « disait-il, mon nom est de nouveau français. Sans renier « le noble pays auquel il doit sa principale illustration, « qu'il reste français à toujours ! Puisse-t-il, quoi qu'il « arrive, être toujours modestement mais noblement « porté ! « *Noblesse oblige* » a été, en commençant, notre « première, ce sera, en finissant, et à notre dernière « heure, notre dernière injonction à nos enfants[2]. »

Et nous aussi, cher et vénéré confrère, nous comptons recueillir notre part de vos précieuses traditions. Celles qu'a laissées l'observateur perspicace de l'Orient, l'intéressant causeur, le confrère aimable et bienveillant, demeureront parmi nous, après ce suprême adieu, vivantes et respectées.

---

1. V. son ouvrage : *Conciliation et solution,* 1850, Comon.

2. V. Notice historique et généalogique autographiée sur la famille de Warren, Archives de l'Académie.

DISCOURS PRONONCÉ

Le 20 Mai 1898

AUX OBSÈQUES DE M. BENOIT

MEMBRE TITULAIRE

PAR M. DE METZ-NOBLAT

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Une nouvelle et bien sensible perte réunit aujourd'hui notre Compagnie. Elle vient rendre un suprême hommage au doyen de ses membres titulaires, associé à ses fastes et à ses travaux depuis plus d'un demi-siècle, et en qui semblaient s'incarner, se perpétuer, son esprit et ses traditions.

Qu'il soit permis d'appliquer à M. Benoît ce que lui-même disait du Baron Guerrier de Dumast : « ... il nous appartient tout entier. C'est à Nancy qu'il est né, à Nancy que s'est écoulée la plus grande partie de sa vie.... » C'est à Nancy, Messieurs, que M. Benoît est arrivé au terme de la longue carrière que lui souhaitait, lors de sa réception à l'Académie de Stanislas, M. le Premier Président Paillart :

« Puissiez-vous, Monsieur, vieillir bien tard aux lieux

« où l'hospitalité littéraire vous fut si généreuse et si « douce, retrouver votre Athènes, non pas seulement dans « l'horizon fuyant des jeunes souvenirs, mais surtout dans « l'image présente, dans le perfectionnement des esprits « formés à vos leçons, dans le cercle des goûts et des « habitudes inspirés par vos enseignements ! »

Ce vœu, Messieurs, semble, dans son acception la plus large, avoir obtenu sa réalisation. Tous ou presque tous ici, nous avons été les élèves ou les auditeurs de M. le doyen Benoît, avant de devenir ses confrères, et, selon ses paroles, « Nancy a fini par devenir le foyer d'un « grand enseignement universitaire ». Vous savez pour quelle part il y fut. Je ne m'étendrai donc pas sur les éclatants services rendus à l'enseignement supérieur, sur les succès de M. Benoît en divers ordres de concours, sur les justes distinctions dont il a été l'objet.

Douze ans après son entrée à l'École normale supérieure, riche déjà d'un enseignement classique donné à Caen, à Douai et à Paris, au collège Stanislas, auteur de plusieurs ouvrages sur l'art oratoire d'après les auteurs grecs et latins, M. Benoît devenait votre associé-correspondant le 7 janvier 1847, à la veille de partir pour Athènes, avec cette première et brillante phalange qui devait aussi donner à notre Compagnie M. Émile Burnouf et M. Louis Lacroix.

Cinq années d'enseignement à la Sorbonne et à l'École normale supérieure, et M. Benoît rentrait, pour ne plus la quitter, dans sa ville natale, comme professeur et doyen de la Faculté des lettres qui lui était restituée.

En même temps, et presque comme de droit, il devenait membre titulaire de l'Académie de Stanislas.

Ni Athènes, ni Paris, ni ses succès ne l'avaient rendu dédaigneux du passé ou du présent de la capitale lorraine, à qui l'Université renaissante allait rendre le charme de sa parure intellectuelle. « Une grande chose « est restée à Nancy de son passé », disait-il le 31 mai 1855, dans son discours de réception : « l'Académie de « Stanislas ». Et ce discours saluait la nouvelle aurore des destinées littéraires et scientifiques de Nancy, destinées dont le Baron Guerrier de Dumast avait été l'infatigable initiateur, destinées dont l'Académie, élargissant ses rangs pour faire place à une pléiade d'hommes distingués, se faisait l'éloquent augure par la voix de son président.

M. Benoît, désormais « au premier rang sur le théâtre « même de ses succès classiques », donna beaucoup à la Compagnie qui l'avait reçu au lendemain de succès d'un ordre plus élevé. Il la présida pendant l'année 1858-1859. Il l'aima, il l'aima « en jaloux », comme il le dit un jour à cette époque.

Pendant quarante ans, il ne cessa de lui apporter, en outre du fruit de ses incessants travaux, un dévoûment qu'aucune tâche n'a jamais lassé, une bonne volonté qu'aucune impatiente ardeur n'a trouvée en défaut. Plusieurs discours, un très grand nombre de rapports en sont les monuments écrits : seuls, les présidents qui lui ont succédé pourraient — ou auraient pu — en donner le complet témoignage.

Ce serait entreprendre une tâche téméraire, et dépasser les bornes de cet adieu, que de tenter ici l'analyse des œuvres de M. Benoît : une indication rapide peut seule y trouver place, et ne vous donnera qu'une idée bien

imparfaite de l'heureuse fécondité de sa plume, de la variété et de la profondeur de son érudition.

C'est vers la littérature grecque que M. Benoît dirigea ses travaux à son retour d'Athènes. Sa belle étude sur « la comédie de Ménandre », écrite à la suite d'un cours fait à la Sorbonne, eut l'honneur d'être couronnée par l'Académie française en 1853.

Sur le génie comique de la Grèce, issu de bacchanales rustiques, s'élevant peu à peu, de la farce grossière à l'origine, de la bouffonnerie populaire à tendance politique, jusqu'à la comédie littéraire la plus purement attique, M. Benoît revint souvent, passant d'Aristophane à Ménandre, puis retournant de l'Agora aux fêtes de Cérès pour y rechercher les chants qui invoquaient les dieux, ou qui célébraient les travaux des semailles et des moissons.

Les cours dont M. Benoît fut chargé à la Faculté de Nancy transportèrent son activité dans le domaine des lettres françaises. Dans son enseignement, l'histoire et la philosophie vinrent toujours éclairer la critique élégante qui captivait ses auditeurs. Le cours de M. Benoît fut l'un des plus suivis, et l'on doit lui attribuer une bonne part de l'attraction que les Facultés restaurées ne tardèrent pas à exercer sur le public intellectuel de notre cité; de cette époque même date l'habitude nancéienne de fréquenter les amphithéâtres universitaires.

La connaissance profonde qu'avait M. Benoît des littératures anciennes, comme aussi du cadre de cette poésie grecque qui avait été l'objet affectionné de ses études, donnait aussi à son cours, comme à tous ses travaux, un attrait particulier et comme un cachet de recherche

classique que rehaussait son talent. Aussi ne cessa-t-il jamais d'être le partisan convaincu des lettres anciennes. Si à ses yeux Ménandre est un des maîtres de Molière, à ses yeux aussi, c'est surtout et même uniquement à l'école des auteurs latins « qu'on peut acquérir la pleine « intelligence du génie et des ressources de la langue « française, et le plus heureux emploi qu'on peut en « faire ».

L'heureux emploi ! Certes, M. Benoît s'entendit à le faire, soit qu'il conquît le prix d'éloquence française par son « Éloge de Châteaubriand », soit qu'il émît ses « Vues sur l'histoire et le génie de la langue française », soit qu'il entreprît la critique d'un auteur, soit enfin que — c'était, semble-t-il, pour lui un sujet de prédilection — il revînt à de multiples reprises et à de multiples points de vue sur le temps de son séjour en Grèce. « Quelle joie pour moi de voir de mes yeux, de toucher « de mes pieds, en toute réalité, cette terre sacrée de « l'Attique, que j'avais tant de fois entrevue dans mes « rêves ! »

Le rêve de sa jeunesse était devenu le souvenir préféré de ses vieux jours. Il aimait à s'y reporter. Nous, nous aimions à le suivre en pensée dans sa navigation à travers les Cyclades, dans ses courses aventureuses en Argolide et en Arcadie, à nous figurer, avec lui, les Satyres d'après les chevriers grecs de ce siècle, et à reconstituer la divinisation antique d'une nature qu'il savait si bien goûter et décrire !

Ce que nous aimions encore, ce qui sera toujours doux à notre souvenir, c'était d'aller retrouver chez lui, sous quelque prétexte académique, notre vieux maître tou-

jours souriant, d'entendre encore sa voix enjouée rappeler un pas é souvent plus ancien que nous; ou bien sa voix devenue plus grave trancher la question qui lui était soumise, fermement quand il le fallait, avec un jugement net et motivé sur les choses, les actes et les attitudes, toujours avec indulgence à l'égard des personnes.

M. Benoît possédait à un haut degré les qualités qu'il avait lui-même définies dans notre esprit lorrain: « Amour pour ce qui est bien, et répugnance naturelle pour l'utopie », méfiance à l'égard « des caprices de l'imagination et des surprises de la mode ».

Dans sa sereine vieillesse, les lettres et la charité restaient des foyers toujours ouverts, où son esprit et son cœur, sa sagesse et sa bonté, savaient accueillir, donner et conseiller.

Chrétien de vieille et solide roche, M. Benoît n'a pas un instant tremblé devant une heure que, depuis des années, il s'était accoutumé à envisager chaque jour et en face. Son sacrifice était fait d'avance, Dieu a daigné le lui adoucir.

Le nôtre, Messieurs, nous le consommons en saluant, dans sa tombe encore ouverte, l'homme de bien, le sage, le lettré, le confrère aimé et vénéré dont le souvenir demeurera vivant au sein de l'Académie.

FIN DU MONNAYAGE FÉODAL EN FRANCE

Par M. de VIENNE

Ire PARTIE

MONNAIES DES DUCS DE BOURGOGNE DE LA MAISON DE VALOIS

Intérêt de l'étude du monnayage des ducs de Bourgogne de la deuxième race. — Ce n'est que par la réunion de la Bretagne à la couronne qu'ont réellement pris fin les monnayages issus du régime féodal, dans les limites de l'ancienne France[1]. Et encore ne faut-il pas tenir compte ici de la vicomté de Béarn dont le prince était arrivé à se considérer comme indépendant, ni des comtés de Flandre et d'Artois possédés à cette époque par les héritiers de la maison de Bourgogne et qui étaient parfaitement indépendants de fait, sinon de droit. Nous ne parlons pas, bien entendu, des quelques faits isolés qui ont pu se produire plus tard à la suite du rappel d'anciens droits, revendiqués par quelques familles. Ces pré-

1. On entend ici par ancienne France, comme il sera dit plus loin, l'ancien royaume des Francs, y compris le royaume d'Aquitaine, mais sans les royaumes de Lothaire et de Bourgogne. Les limites ont été arrêtées à peu près définitivement sous Louis IV d'Outremer.

tentions ne pouvaient plus mettre en jeu que la vanité d'une noblesse de cour et ne pourraient nous intéresser qu'à titre de curiosité numismatique.

Quelques années plus tôt, un autre monnayage particulier avait disparu dans des circonstances tragiques, et l'étude peut en être intéressante à toutes sortes de titres pendant le dernier siècle de son existence. Nous voulons parler du monnayage des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, terminé par la mort de Charles le Téméraire.

L'étendue et la richesse des territoires possédés, la diversité de leurs conditions, la gravité des circonstances et la puissance personnelle de leurs princes donnent une importance considérable à cette monographie, car les questions de fait et de force y sont continuellement mêlées aux points de principe et de droit.

Le monnayage des ducs de Bourgogne de la seconde race devra refléter à la fois les péripéties de leur situation vis-à-vis de leurs aînés et suzerains les rois de France, et en même temps la variété d'origine de leurs possessions, même en se bornant aux frappes du duché et de ses dépendances. Dans les limites du royaume, les ducs tenaient le duché à titre d'apanage (mais le duché comportait hors du royaume des terres d'empire, comme le comté d'Auxonne et Saint-Laurent, faubourg de Chalon, dans l'île de la Saône, qu'on est arrivé à considérer comme relevant du comté d'Auxonne). Ils avaient, par le traité d'Arras, reçu les comtés de Mâcon et d'Auxerre, et aussi les villes de la Somme à titre d'indemnité et de garantie; nous n'énonçons que les grands domaines. Ils détenaient le comté de Flandre, ainsi que le Charolais, comme anciens fiefs, et l'Artois sous un régime mixte de

pairie et d'apanage. Enfin, ils avaient une situation prépondérante dans les comtés de Rethel et de Nevers, abandonnés à un cadet.

Hors du royaume, et sans autre dépendance de l'empire que les liens historiques et géographiques qui plaçaient ces provinces dans son ressort, ils avaient dans leur obéissance le comté de Bourgogne, le Luxembourg et le Limbourg, le Hainaut avec Namur, le Brabant, Anvers et Malines, la Zélande, la Hollande, etc..... Même sans sortir du royaume, nous pouvons étudier, dans le monnayage des ducs, les résultats produits par des diversités et des complications d'origine, et il sera assez instructif d'y voir reflétés dès l'abord les progrès de l'autorité royale. Mais les malheurs du règne de Charles VI, le traité de Troyes entraînant un changement de dynastie et l'accroissement de la puissance de ces princes, renversent peu à peu les situations, et il est curieux d'assister à la transformation réciproque et progressive des licences et des prétentions des ducs.

Nous mettons largement à contribution dans ce travail l'*Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne* que M. A. de Barthélemy a publié, il y a près de cinquante ans, et qui est resté le travail le plus complet sur cette question. Les archives de Dijon offrent de grandes ressources au chercheur. Voilà près d'un demi-siècle que M. Garnier, leur savant directeur, les inventorie et les classe. Plusieurs auteurs y ont déjà abondamment puisé, depuis M. de Barthélemy; on en trouve de nombreux extraits dans les tomes I, II et III des documents monétaires de Saulcy. Nous ne pouvons prétendre ici à la nouveauté des trouvailles, malgré l'extrême obligeance de M. Garnier, et

quoique plus d'une liasse classée n'ait pas été encore mise à contribution; nous nous efforcerons surtout de rassembler les documents et de leur donner la cohésion nécessaire.

Difficultés de l'étude des différents monnayages particuliers. Obscurité des origines d'un grand nombre. — Mais il semble indispensable auparavant de se rendre compte du régime général auquel les rois avaient réussi à assujettir les différentes frappes dès le milieu du XIV^e^ siècle et des conséquences qui en avaient résulté. Que restait-il alors des anciennes usurpations féodales? Nous allons voir qu'elles avaient déjà presque entièrement disparu au moment où le roi Jean II donna la Bourgogne à son fils, — sauf pour la Bretagne et pour la Flandre, dont l'héritière allait être épousée par le duc Philippe, et dont les intérêts étaient appelés à devenir l'une des grandes préoccupations de ce prince.

Dans une étude précédente[1], nous avions cherché à déterminer la nature des empiétements d'autorité auxquels était dû le monnayage féodal en France, et l'époque à laquelle il faut en faire remonter l'origine. Nous en sommes restés alors au moment de l'usurpation capétienne, et nous avons pu constater que, jusqu'à cette date, la frappe de la monnaie n'avait pas été l'objet d'empiétements particuliers. Elle avait été simplement englobée dans le mouvement général qui entraînait fatalement, mais pour ainsi dire logiquement, l'administration tout

1. *De l'Usurpation dans le monnayage féodal* (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, Nancy, 1894).

entière. Personne ne conteste au roi l'autorité publique, et cependant il en perd peu à peu les derniers vestiges, au milieu des compétitions d'héritage suscitées par les fidèles des différents prétendants au trône, au travers des rivalités des plus puissants bénéficiaires et des ruines des invasions qui portent au comble le désordre général. Nous espérons poursuivre plus tard cette étude en la reprenant au point où nous l'avons laissée, à travers les obscurités et les confusions de l'époque suivante. Nous pensons pouvoir montrer que la véritable usurpation du monnayage, c'est-à-dire la substitution des noms et types féodaux aux empreintes et tailles royales, a été l'une des conséquences de l'usurpation du trône par l'un des grands vassaux, auquel le titre de roi n'a conféré tout d'abord que la situation de « *primus inter pares* ».

Mais nous ne sommes pas encore en mesure de mener ce travail à bonne fin. Pour y arriver d'une manière satisfaisante, il faudrait au préalable élucider plusieurs points difficiles, et notamment séparer exactement ce qui était fief direct au moment de l'avènement de Hugues Capet de ce qui ne l'est devenu que plus tard. M. Longnon, qui est bien le meilleur et en tout cas le principal maître en la matière, n'a pu arriver à une séparation qu'en la reportant à 50 ans plus tard, au début du règne de Henri I^er^, avec un certain flottement de dates auquel il faut nécessairement se résigner pour une carte d'ensemble. Que de situations ont pu changer en ce demi-siècle, à ce moment de passage vraiment critique, au milieu d'une anarchie qui ne reconnaît d'autres droits que la force, à une époque où les conditions des personnes et les liens de parenté ont souvent modifié les rapports réciproques

antérieurement établis dans la hiérarchie des territoires possédés ! Il est inutile d'ajouter qu'il faut se garder de juger la féodalité de la fin du x^e^ siècle d'après les règles acceptées plus tard, et surtout d'après l'établissement régulier, au moins en principe, qui caractérise le droit public au XIII^e^ siècle.

Différences essentielles entre les pays de royaume et les pays d'empire. — Pour en revenir au monnayage, il faut aussi creuser un fossé très profond entre les différents pays qui nous entourent, suivant qu'ils ont fait ou non partie des domaines que les partages des Carolingiens et les traités avec les rois de Germanie ont laissés aux rois de France. L'évolution féodale ne s'est pas faite de la même manière dans les pays de royaume et dans les pays d'empire, ou du moins elle n'y a pas eu les mêmes conséquences. Faut-il inculper le morcellement immédiat des pays d'empire entre plusieurs royaumes de nationalités très diverses ? Faut-il y chercher un manque plus complet d'homogénéité entre des populations plus latines d'origine, et d'autres qui n'avaient jamais été coulées dans le moule romain ? La disparition de l'héritier carolingien a-t-elle facilité l'élection d'un roi intrus, et par suite l'éclipse, puis la résurrection de la dignité impériale ? En tout cas, le droit de monnayage a été certainement compris tout différemment de part et d'autre ; et tandis qu'à l'orient de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et du Rhône, les concessions de droit de monnaie apparaissent dès le milieu du x^e^ siècle, les rois capétiens ne semblent jamais être entrés dans cet ordre d'idées. Ils ont marché à côté de faits accomplis, d'abord comme à côté de faits naturels

et indispensables. Ils n'ont commencé à constater officiellement l'existence de monnaies particulières que pour stipuler des avantages pour les leurs propres, puis pour en imposer la concurrence. Il en sont venus ensuite aux réglementations, aux répressions, et enfin à l'ingérence régulière.

Est-il besoin de rappeler que les donations pieuses des Carolingiens, les confirmations de leurs successeurs, comme les concessions d'autres princes et seigneurs aux églises et abbayes, n'ont jamais comporté *en principe* d'autre droit spécial qu'une délégation, avec attribution à titre d'aumône du prélèvement à exercer sur la monnaie produite, ainsi que des bénéfices plus aléatoires du monnayage ?

Reprise par les rois des droits régaliens. — Nous voudrions aujourd'hui reprendre le monnayage féodal au moment où l'autorité royale a pu revenir aux anciennes traditions administratives léguées par le droit romain, en y ajoutant la puissance personnelle contenue dans l'idée féodale. Nous faisons un saut de deux siècles.

« Il est utile de remarquer, comme le dit Fustel de « Coulanges [1], que le grand pouvoir des seigneurs leur « venait de la royauté, et ne fut entre leurs mains que « cette royauté morcelée.... C'est pour cela que, comme « les droits régaliens n'avaient jamais été formellement « enlevés au roi, ni annulés par aucun acte régalien, « qu'ils n'étaient que la continuation de l'autorité royale

1. *Transformations de la royauté à l'époque carolingienne*, p. 663 et suivantes.

« et qu'ils n'appartenaient aux seigneurs que par délé-
« gation,.... il ne fut pas très difficile aux rois de les
« ressaisir plus tard. Quand ils les reprirent aux comtes
« et aux évêques, ils les retrouvaient intacts, comme si
« ces seigneurs n'en avaient été pendant quatre siècles
« que les fidèles dépositaires. »

1°. — FIN DU MONNAYAGE FÉODAL.

Nombre des monnayages féodaux ayant réellement fonctionné. — Il ne semble pas que, *dans les limites de l'ancienne France royale,* en laissant de côté la Navarre et le comté de Barcelone, il y ait jamais eu plus d'une centaine de monnaies particulières ayant effectivement existé, parmi celles qui sont issues de l'usurpation féodale. Il ne faut pas confondre ce nombre avec celui des ateliers, car plusieurs ateliers ont travaillé ensemble ou successivement au titre du même domaine immédiat. Nous ne nous plaçons ici qu'au point de vue des soi-disant droits mis réellement à exécution. Si l'on se reportait au nombre des échantillons retrouvés, on serait loin d'atteindre ce chiffre. Ce même chiffre serait probablement de beaucoup dépassé, si l'on s'en rapportait aux titres postérieurs. Les tabellions et autres scribes ont toujours excellé dans l'énumération des propriétés, droits, charges et attributs, où se complaît la vanité des familles. Sous prétexte de ne rien laisser périmer, la phraséologie est devenue de plus en plus pompeuse à mesure que les droits énoncés tiraient moins à conséquence, de même que les distinctions honorifiques pre-

naient des valeurs de plus en plus importantes, à mesure que diminuait le pouvoir effectif et l'indépendance des situations occupées. Il serait facile de prouver que bien des actes, contrats, reprises, hommages, etc....., parlent de droits de battre monnaie qui n'ont jamais été exercés réellement à aucune époque, ni par aucune branche des familles qui en ont revendiqué le hochet. Du reste, ils auraient pu l'être peut-être à aussi juste titre que par bien d'autres qui ont effectivement frappé sans avoir joui d'une situation supérieure. Mais ce sont ces rédactions qui ont contribué à fausser les idées des générations suivantes et des historiens postérieurs, sur l'origine de ces prétendus droits. Avant la guerre de Cent ans, nous ne pensons pas qu'il y ait une seule charte, dite de concession, où l'on puisse voir autre chose qu'une simple constatation d'un fait acquis.

En fait, en laissant de côté les doubles emplois, nous n'avons relevé que 118 articles différents au titre des *Monnaies féodales,* dans la dernière édition du *Manuel de Numismatique du moyen âge et moderne* de M. A. Blanchet — en ne comptant pas, bien entendu, les pays d'empire, pas plus que la Navarre, le Béarn et le comté de Barcelone[1]. Plusieurs de ces 118 fiefs n'ont certainement

1. Tout porte à croire que, vers la fin du x^e^ siècle, les seules monnaies fonctionnant étaient :

1° *Monnaies épiscopales :* Agen, Amiens, Autun, Beauvais, Cahors, Châlons-sur-Marne, Clermont, Langres et Dijon, Laon. Le Mans, Le Puy, Maguelonne-Melgueil, Meaux, Mende, Noyon, Reims, Sens, Uzès. Total : 19.

2° *Monnaies d'abbayes :* Cluny-Souvigny, Corbie, Déols, Saint-Martial de Limoges, Saint-Médard de Soissons, Saint-Martin de Tours, Tournus. Total : 7.

3° *Monnaies des seigneurs :* 33 fiefs monnayant, dont 7 comme repré-

jamais monnayé. Parmi les frappes passées en revue, un grand nombre ont leur origine dans les donations primitivement octroyées aux églises et abbayes aux IXe et Xe siècles. Aux XIe et XIIe, dès le Xe pour quelques-unes, les seigneurs ont élevé monnaie contre monnaie, se sont emparés de celles des églises, ou les ont fait contribuer à leur profit. Ces luttes, très générales dans l'ensemble du royaume, ont pris fin, soit par un compromis à prix d'argent, soit par un abandon, soit par un partage. La diminution des bénéfices, dont nous chercherons bientôt les causes, avait du reste enlevé à ce genre de lutte une bonne partie de son intérêt immédiat. Avant la fin du XIIIe siècle, *une bonne moitié* des frappes féodales avait cessé de fonctionner, très probablement à la suite de la décroissance, puis de la disparition des profits.

Ordonnance de 1315, environ Noël. — C'est en 1315 seulement que nous trouvons un document officiel sur l'ensemble du monnayage particulier, portant énumération des monnaies soumises à la réglementation. L'or-

---

sentant les droits des ducs des Francs, comtes de Paris, 9 dans le duché d'Aquitaine et 5 dans le premier duché de Bourgogne. En voici le détail :

1 Flandre, 2 Boulogne, 3 Ponthieu, 4 Normandie, 5 Anjou (F), 6 Bretagne, 7 Vendôme (F), 8 Chartres (F), 9 Blois (F), 10 Châteaudun (F), 11 Vierzon (F), 12 Ducs des Francs (F), 13 Champagne (avec Sancerre), 14 Soissons, 15 Vermandois, 16 Valois, 17 Nevers (B), 18 Tonnerre (B), 19 Auxerre (B), 20 Chalon (B), 21 Mâcon (B), 22 Toulouse, 23 Rodez, 24 Narbonne, 25 Bourges (A), 26 Auvergne (A), 27 Brioude (A), 28 Poitiers (A), 29 Angoulême (A), 30 Saintes (A), 31 Bordeaux (A), 32 Périgord (A), 33 Turenne (A).

Pour plusieurs de ces fiefs, dont les monnaies ont primitivement appartenu aux églises, il est presque impossible de préciser l'époque du changement de régime.

Total général : 59 églises ou fiefs monnayants.

donnance a été rendue à la suite d'une enquête, à laquelle ont coopéré des maîtres qui ne s'appellent pas encore *généraux-maîtres*. Elle semble une sorte de compromis, conclu faute de mieux, avec les seigneurs dont l'élévation du rang, ou le peu d'importance de la frappe, rendait l'éviction dangereuse ou inutile. Le roi venait de s'engager vis-à-vis des bonnes villes à remettre en ordre les monnaies royales. Plusieurs avis lui furent adressés pour supprimer les monnaies des prélats et des seigneurs. D'autres conclurent à une réglementation à condition que les désobéissances fussent punies par la suppression, d'autant plus que les grands feudataires avaient eux-mêmes tout intérêt à faire de bonne monnaie. Le roi se décida à réformer et à régler à l'avenir les monnaies qui ne seraient pas rachetées. L'ordonnance est contresignée par les trois maîtres et datée de 1315, environ Noël.

Le Blanc nous dit qu'en plus des 30 monnaies particulières citées dans ce document, d'autres seigneurs jouissaient en France du droit de battre monnaie. Il s'étonne de ne pas les y voir figurer, ce dont il cherche en vain les motifs. Nous n'aurons pas le même genre d'étonnement, puisque nous savons qu'il ne faut voir dans le prétendu droit qu'un précédent suffisamment établi, et nous chercherons seulement ce qui a pu motiver la différence de traitement, en passant en revue les vassaux nommés et non nommés qui frappaient certainement encore à ce moment.

La frappe féodale ne s'étendait alors qu'au billon. — Parmi les droits de monnayages visés, aucun ne

semble s'être étendu, à cette époque, au delà des espèces de billon. Il n'est pas fait mention d'autres espèces dans le document en question, et le fait paraît acquis sans contradiction. Il n'en est pas de même pour les périodes suivantes : dès le règne suivant et pendant la première partie de la guerre de Cent ans, le duc de Bourgogne et le comte de Flandre ont frappé du haut billon et de l'or ; de même plus tard le prétendant Jean de Montfort au duché de Bretagne. Les deux premiers, il est vrai, ont pu prétendre plus ou moins justement que cette monnaie supérieure était frappée hors du royaume. Après la paix de Brétigny et au XV^e^ siècle, les visées royales paraissent avoir changé d'objet, et les trois grands feudataires qui frappent encore, monnaient au même titre, et sans y faire de différence, le billon, l'or et l'argent.

Énumération des fiefs cités dans l'ordonnance. — Pour prendre les feudataires nommés dans l'acte par rang d'importance, nous voyons d'abord les deux frères du roi, les comtes de Poitiers et de la Marche ; — puis son oncle Charles de Valois, représentant les comtés de Chartres, du Maine et d'Anjou ; — un quatrième prince du sang issu de saint Louis, le comte de Clermont, bientôt duc de Bourbon, pour la monnaie de Souvigny (de moitié avec le prieuré) ; puis le duc de Bretagne, tant pour son duché que pour la vicomté de Limoges ; le duc de Bourgogne ; l'héritier de Flandre, Louis de Nevers pour les comtés de Nevers et de Rethel ; Guy de Châtillon pour le comté de Blois et Bouchard de Castres pour le comté de Vendôme. *C'était 13 fiefs considérables*, quoique de plus ou moins grande importance.

Viennent ensuite : l'archevêque de Reims, les évêques de Clermont, de Maguelonne, de Meaux, de Laon et de Cahors. Soit *6 monnaies épiscopales*. Enfin *11 monnaies de moindres fiefs :* Robert d'Artois dépossédé de son apanage apparaît avec Melun-sur-Yèvre ; la maison de Clermont-Nesle, avec le comté de Soissons et la vicomté de Châteaudun ; un cadet de Champagne, dans le comté de Sancerre ; les maisons alliées de Déols, Brosse, Chauvigny, Sully frappent dans la vicomté de Brosse, les seigneuries de Huriel, Châteauroux et Château-Meillant. Restent le comte de Saint-Pol, les dames de Vierzon et de Fauquembergue. *Total : 30.*

Trois grands feudataires au nord de la Loire manquent dans l'énumération. — *Le comte de Flandre.* — Nous allons chercher les motifs de l'absence dans ce document des autres feudataires frappant monnaie à cette époque ; mais d'abord l'oubli de trois d'entre eux mérite une explication particulière. Il s'agit du second oncle du roi, Louis d'Évreux, de la comtesse d'Artois, tante de Robert et mère des deux belles-sœurs du roi, et surtout du comte de Flandre, Robert de Béthune. Celui-ci n'avait certainement jamais cessé de monnayer sur le territoire du royaume. Les comtes de Flandre possédaient toutefois la terre d'Alost sur la rive droite de l'Escaut. De plus, au x^e^ siècle, ils avaient perdu les territoires de la rive gauche compris entre le fleuve et le canal appelé fosse Othonienne, qui avaient été conquis par l'empereur Othon. Ces territoires repris dans la suite par les comtes avaient continué à relever de l'empire et s'appelaient la seigneurie de Flandre, en opposition avec le comté,

terre de royaume. La juridiction de la seigneurie avait pour chef-lieu un château, dit impérial, à Gand même, sur les terres du royaume. Philippe IV, d'autre part, n'avait pas cessé de rappeler au comte l'observation de ses ordonnances pendant les périodes de détente dans leurs rapports, et de lui envoyer des officiers. L'ordonnance d'octobre 1313 lui a encore été spécialement adressée (c'est du reste la dernière, à notre connaissance). Faut-il penser que ce soit l'état de guerre, ou du moins de simple trêve avec hostilité latente, auquel les concessions ne mettaient pas plus un terme que les expéditions, et dont Philippe le Long ne vint à bout que plusieurs années plus tard, qui ait empêché le roi de consentir à un arrangement? L'ordonnance de 1315 n'aurait contenu dans ce cas que les feudataires qui se seraient préalablement soumis en acquiesçant aux exigences royales. Il faudrait croire alors que le roi dans la suite se serait relâché de la rigueur de ses prescriptions et avait abandonné partie de son droit régalien; car le comte s'est mis à frapper çà et là des monnaies de toutes sortes, argent et or, après le rétablissement des rapports avec le royaume. Ses deux successeurs ont fait de même, en alliance parfois très intime avec les rois. Philippe le Hardi, gendre du dernier comte, et son petit-fils après lui, ont continué ces frappes, en maintenant de bonnes relations avec la couronne, et il n'existe aucun arrangement, à notre connaissance, entre les comtes et les rois au sujet de leurs monnaies.

Par contre, avant et depuis le mariage de Philippe, il y a plusieurs ordonnances de Charles V qui prescrivent de recevoir les monnaies de Flandre en France, et en

fixent le prix, ce qui n'a eu lieu pour aucune autre monnaie. Il est absolument certain que les comtes de Flandre ont joui d'une situation exceptionnelle et qu'ils ont été les seuls à en jouir parmi les vassaux du roi, même si l'on admettait que ces monnaies étaient uniquement frappées sur leurs terres d'empire, ou pouvaient passer pour y être frappées.

Le duc de Bretagne Jean III, en effet, fut l'objet d'une procédure en 1338 pour avoir imité les monnaies royales.

Bien mieux, Eudes IV, duc de Bourgogne, frappait à Auxonne, terre d'empire, comme nous le verrons plus loin, et il a dû renoncer à toute circulation de ses espèces sur le territoire du royaume.

Peut-être les rois avaient-ils trop d'intérêt à ménager les comtes de Flandre et à en garder l'alliance pour ne pas éviter de leur créer des embarras avec leurs communes? La raison ne semblerait pas suffisante avant les premiers revers de la guerre de Cent ans, si la tactique de nos rois n'avait pas toujours été celle de l'attente avec esprit de suite. Ils préféraient profiter des circonstances à mesure qu'elles se présentaient, et recueillir sans effort les fruits dont ils avaient seulement hâté la maturité. La Flandre avec ses communes imposait une circonspection inaccoutumée et, depuis Courtray, la politique de Philippe IV lui-même a perdu vis-à-vis de son comte son allure d'autorité intransigeante qui l'a caractérisée partout ailleurs.

Comte d'Évreux et comtesse d'Artois. — Les cas de la comtesse d'Artois et du comte d'Évreux s'expliquent plus facilement. Les domaines de Louis d'Évreux en 1315

sont assez difficiles à énumérer et à limiter exactement. D'après M. Longnon, Philippe le Bel aurait attribué en 1298 à son frère le comté d'Évreux, Meulan, Étampes, Dourdan, La Ferté-Alais, Gien, etc... ; Louis X aurait ajouté le comté de Longueville. Philippe V, après le mariage de Philippe d'Évreux avec la fille de Louis X, donne encore les comtés de Mortain et d'Angoulême, Nantes, Pacy, Anet, Nogent-le-Roi, Montchauvet, Brival et Nonancourt. Nous croyons à quelques inexactitudes dans cette énumération. En tous cas, Louis d'Évreux n'avait trouvé dans ses fiefs aucun atelier fonctionnant; il venait de recevoir une partie des magnifiques domaines d'Enguerrand de Marigny; il faisait des démarches pour obtenir d'autres avantages considérables et des accroissements d'apanage; il est probable qu'en retour, il a abandonné toute prétention à renouveler d'anciens monnayages. Quant à Mahaut, qui a pu monnayer à Dôle en terre d'empire, les réclamations incessantes et les intrigues de son neveu dépossédé devaient lui faire rechercher plus qu'à tout autre la faveur royale. Il ne semble pas du reste qu'Arras, ni aucune autre ville de l'Artois, aient monnayé depuis leur accession au domaine de la couronne, complète dès 1212. Le fait en tout cas ne pourrait y avoir été qu'exceptionnel.

Autres feudataires non compris dans l'ordonnance de 1315. — D'autres fiefs plus ou moins importants manquent encore dans le règlement de 1315, qui monnayaient certainement à cette époque. Mais le silence à leur égard peut s'expliquer d'une manière générale sans faire intervenir aucune considération particulière. Nous

trouvons d'abord le roi d'Angleterre, comme comte de Ponthieu et duc de Guyenne. Louis X n'a pas cru devoir le viser; son frère Philippe V sera plus hardi en 1320, comme nous le dirons dans un instant. Puis nous avons d'anciennes dépendances du duché d'Aquitaine, enlevées depuis vingt ans au vasselage des rois d'Angleterre, ou sur le point de l'être : le comté de Périgord ; la vicomté de Lectoure et de Lomagne à la maison d'Armagnac, qui frappe aussi dans le comté de Rodez, où elle vient de s'établir par mariage; peut-être la vicomté de Turenne (dont la continuation de la frappe à cette époque est plus incertaine). Puis vient la vicomté de Béarn dont le prince possède héréditairement le comté de Foix et Castelbon. Il a profité des succès du roi en Guyenne pour se délier de l'hommage anglais[1]; enfin, la vicomté de Narbonne, où le monnayage est indécis à partir de 1311. L'évêque de Viviers venait de reconnaître à titre de protégé la suzeraineté de la France et monnayait à l'Argentière dans l'ancien royaume de Bourgogne. Nous ne nommons pas plusieurs familles qui, possessionnées en terre d'empire, avaient abandonné leurs frappes du royaume, mais les continuaient à l'extérieur, et en particulier les branches de la maison de Chalon[2].

1. Voir Longnon, *Texte de l'atlas historique de la France*. 3e livraison, p. 251.

2. Remarquons à ce propos deux singularités à signaler : Tournay au nord appartient à son évêque dans la mouvance directe du roi de France. Montpellier appartient à l'évêque de Maguelonne et dépend du comté de Barcelone et du roi de Majorque. Cependant, le roi de France, qui n'acquerra Tournay qu'en 1320, y frappe monnaie depuis vingt ans; et le même roi qui n'acquerra Montpellier du roi de Majorque qu'en 1349, y a des droits acquis de l'évêque en 1293. Il y frappe monnaie dès 1312 à la place de Sommières.

Pour tous les fiefs que nous venons d'énumérer, il faut considérer leur éloignement ainsi que les ménagements demandés par des possesseurs récemment détachés de leurs anciennes mouvances. On comprend sans peine que les rois aient préféré compter sur la force des choses pour amener peu à peu la disparition de ces frappes locales. Les péripéties de la guerre de Cent ans et l'abandon de l'Aquitaine en toute souveraineté à l'Angleterre au traité de Brétigny, retarderont pour cette province la réalisation des espérances royales. La vicomté de Narbonne a certainement cessé de frapper au milieu du XIV^e^ siècle ; l'évêque de Viviers, dont le diocèse faisait partie de l'ancien royaume de Bourgogne et du territoire d'empire, a continué pendant près d'un siècle.

Disparition rapide de presque toutes les frappes féodales. — Parmi les monnaies des fiefs mentionnées dans l'ordonnance de 1315, plusieurs ont été rachetées sous les règnes suivants, notamment celles de Chartres, du Maine et d'Anjou au comte de Valois, celle de Souvigny à la maison de Bourbon, et peut-être celle de Vendôme. Toutes les autres ont cessé de fonctionner dans le courant du siècle, à l'exception de celles des ducs de Bourgogne et de Bretagne. Ces derniers, comme nous l'avons dit, sont parvenus à maintenir leur indépendance monétaire à peu près complète jusqu'à la réunion de leur duché à la couronne. Ceux-là ne semblent d'abord avoir opposé que la force d'inertie. Ils ont cherché en tout cas à échapper à l'ingérence royale, en ne monnayant plus qu'à Auxonne en terre d'empire. A la mort d'Eudes IV, survenue en 1350, le futur Jean le Bon, alors duc de Normandie, prend la

tutelle de l'héritier, au nom de sa mère qu'il vient d'épouser. Quoique sans préjudice des droits du duché, il administre ses monnaies à la française ; mais la mort de Philippe de Rouvre, après quelques mois de majorité, les lui livre définitivement. Nous verrons plus tard ce que purent faire les ducs de la seconde race.

Nous n'avons pu donner que bien approximativement, et sans prétention aucune à décider des questions très mal connues, la liste des feudataires monnayants et non mentionnés. Mais quand bien même un certain nombre de frappes y auraient été oubliées, la conclusion à tirer de leur histoire n'en serait aucunement changée. On peut dire que le XIV^e^ siècle a vu la fin du monnayage féodal, à travers les désastre de la première partie de la guerre de Cent ans. Dès 1315, la ligne de conduite suivie par nos rois avait commencé à porter ses fruits, et l'on ne peut qu'admirer son esprit de suite. Comme nous l'avons déjà signalé, Philippe-Auguste est le premier qui ait travaillé à la diffusion de la monnaie royale hors de ses domaines propres ; Louis IX l'imposa comme première monnaie de circulation obligatoire dans tout le royaume. Bientôt arrive l'interdiction d'imiter les monnaies royales, puis la réglementation des types, des tailles et des titres. La surveillance devient permanente et les récalcitrants sont punis. Philippe IV impose des officiers royaux à toutes les monnaies ; et, pour montrer le degré où en arrive presque aussitôt l'ingérence royale, on ne peut mieux faire que de citer quelques phrases de Le Blanc relatives au règne de Philippe V : « En 1320, Philippe le Long fait « saisir toutes les monnaies des barons et des prélats, « tant celles que les baillis commissionnés trouveraient

« dans les boîtes que dans les forges, pour les envoyer « avec les coins à la Chambre des Comptes de Paris, afin « d'en faire l'essai. Il leur défendit cependant de fabriquer « aucune monnaie, jusqu'à ce qu'il en eût autrement or- « donné. Le roi d'Angleterre ne fut pas plus exempt que « les autres de cette recherche ; car, par une commission « du 13 décembre 1320, Pierre de Cahors, maître des « monnaies, eut ordre de se transporter à Bordeaux et « dans tous les autres lieux de la Guyenne, pour saisir les « monnaies et les coins que faisait faire le roi d'Angle- « terre[1]. » Nous donnerons dans un instant quelques extraits des ordonnances les plus explicites au sujet des frappes particulières, pendant le XIII^e^ et au commencement du XIV^e^ siècle. A la fin de cette période, le duc de Bretagne, et le duc de Bourgogne, comme comte de Flandre, frappaient seuls encore des monnaies à leur nom dans toute l'étendue du royaume, à l'exception du Béarn qui s'était rendu indépendant, et peut-être de deux ou trois autres fiefs de moins d'importance. Nous allons aisément nous rendre compte de la nécessité de ce résultat, en examinant de plus près l'opération du monnayage. Nous verrons qu'il est dû bien plutôt au discrédit dans lequel est tombée la frappe, à la suite de la diminution du profit et des désagréments dont on avait su l'entourer, qu'à des extinctions de fiefs, ou qu'à des confiscations et autres actes de répression de la part de l'autorité royale.

Des bénéfices tirés de l'opération du monnayage. — Le principal bénéfice dans la fabrication de la monnaie ne

1. Le Blanc, *Traité historique des monnaies*, p. 202.

peut provenir que de la différence de valeur à introduire par la communication de l'empreinte, entre la pièce fabriquée et la matière qui a servi à la fabrication. L'écart est d'autant plus grand que la matière a été payée moins cher, et qu'on a pu moins en dépenser dans la confection de la pièce. Or, pour que la matière soit bon marché, il faut qu'elle ait été dépréciée, c'est-à-dire que les vieilles pièces dont elle est la plupart du temps constituée, n'aient pas cours dans le domaine considéré. Le cas de provenance minière a certainement été l'exception dans la généralité du royaume, et le sacrifice des vaisselles et autres objets précieux n'a eu lieu, en quantité importante, que dans quelques circonstances critiques. D'autre part, pour qu'on puisse économiser sur la matière, il faut aussi que les preneurs soient obligés de se contenter, faute de mieux, des pièces provenant de la fabrication. De toute façon, par conséquent, pour obtenir un écart de prix suffisant, il faut qu'il y ait monopole plus ou moins exclusif en faveur de la monnaie à frapper. Mais l'économie obtenue dans la fabrication peut être un danger ; car une monnaie affaiblie tombera en discrédit malgré le monopole ; les marchands l'éviteront ou la refuseront et, dans les domaines de peu d'étendue, elle sera réduite aux étroites bornes d'une circulation intérieure.

Au contraire, une monnaie locale qui se présente avec complète garantie de probité et de sincérité pourra conquérir une sorte de sympathie générale parmi le moyen et le grand commerce. L'estrelin, le tournois et quelques autres frappes de l'Italie et du midi de la France en sont de curieux exemples. Une fois le type en vogue, il fait prime, le rayon de son action grandit et bientôt il pourra

jouer un rôle international. L'opération du monnayage devient une magnifique source de profits, malgré la réduction du prélèvement utile.

Du rôle du maître de la monnaie. — Allons plus loin : le monarque, prélat ou baron, qui met son nom sur la monnaie, ou qui en tire seulement un bénéfice, ne participe pas habituellement au commerce des métaux. Il s'adresse à un marchand d'argent, accapareur par métier de tout ce qui est or ou argent, et qui sert d'intermédiaire dans l'opération qui n'est qu'un change exagéré. Ce marchand devient un homme précieux pour tous ces princes sans revenus liquides ; c'est sur lui que repose la bonne tenue de l'exploitation du domaine (car il n'est pas question d'équilibre des finances), et cela moyennant le sacrifice d'une bonne part des fruits naturels. Ce rouage indispensable est presque toujours un étranger en France depuis le XIII^e^ siècle, soit Cahorsin, soit Lombard. Il est l'objet de toutes les prévenances et prend partout une situation importante [1].

Conditions favorables à l'existence d'un atelier. — C'est surtout dans les grandes foires périodiques, ou en-

1. Voir les *Lombards en France et à Paris*, par C. Piton. Paris, 1892. Jusqu'à ce que l'organisation d'impôts réguliers eût permis à Charles VII et à ses successeurs de ne plus tirer de ressources de la fabrication même de la monnaie, ce fut le Lombard, l'usurier, qui fut le véritable roi du moyen âge. A la fois banquier, changeur et marchand, membre d'associations de familles et d'intérêts, il était le seul détenteur de métaux. Ce fut lui contre lequel s'accumulaient les haines et les revendications, jusqu'à ce qu'il payât un jour son indiscutable royauté, pendu à un gibet ou massacré dans une émeute.

core dans les moindres marchés plus ou moins permanents, qu'affluent les espèces de tous pays, et qu'ont lieu les dénivellations de valeur qui engendrent les profits. Les seules acquisitions importantes n'avaient donc lieu que le long des frontières aux points habituels de transit ou de concours officiellement reconnus. De moindres transactions pouvaient s'effectuer dans l'intérieur du royaume, dans les localités adoptées comme centres d'échange, marchés de grains, bestiaux et autres denrées. Vu les difficultés des communications, il était plus que naturel que ce fût dans ces mêmes lieux que se frappât la plus grande quantité des espèces servant principalement à ces échanges, à moins qu'on ne préférât enfermer l'atelier dans un château ou un bourg voisins, offrant plus de sécurité.

Outres ces centres de commerce ou de transit, on connaît un certain nombre d'anciennes villes ou d'abbayes dont la monnaie avait acquis de longue date une excellente réputation ; ce genre d'industrie y possédait réellement une situation prépondérante et, grâce à la vogue du type, une sorte de privilège de large circulation. Les ateliers de cette catégorie étaient de beaucoup les plus anciens et remontaient à l'époque carolingienne, époque d'unité monétaire que nous savons être restée entière avant l'émiettement féodal, malgré les concessions faites.

Ne négligeons pas d'observer que l'obligation de faire entrer en ligne de compte ces conditions plus ou moins favorables au bon fonctionnement des ateliers n'apparaît guère qu'au XII^e^ siècle. C'est l'une des conséquences de la particularisation progressive des monnaies locales, c'est-à-dire de l'usurpation féodale. Tout d'abord, malgré

la diffusion des ateliers, la centralisation des profits devait être la règle et canalisait l'opération commerciale comme les bénéfices de la fabrication même, ou bien ne comportait que l'une ou l'autre de ces parties. Souvent même tout bénéfice pouvait absolument disparaître pour le pouvoir central, l'uniformité subsistante de la monnaie supprimant le profit des refontes d'anciennes espèces. Le but des refontes répétées de Louis le Pieux et de Charles le Chauve reste en effet un problème non résolu pour les numismatistes. En somme, en dehors de ces opérations, la frappe des carolingiens et de leurs substitués réguliers ne s'exerçait guère d'ordinaire que sur les matières neuves et ne pouvait donner lieu qu'à une petite rente régulière. Au moment de la spécialisation des types, la scène change. Il y a eu certainement plus à gagner tout d'un coup pour quelques-uns et pour quelque temps, mais les intérêts en jeu se sont bientôt modifiés et les différentes frappes locales ont eu des sorts bien différents.

Ce sont ces considérations qui nous expliqueront peut-être comment les grandes inégalités d'importance des différentes monnaies dont nous connaissons l'existence, ne paraissent pas en rapport avec la puissance des princes frappants, pas plus qu'avec l'étendue de leurs domaines, ni même, mais plus rarement, avec la richesse de leurs villes.

Conditions indispensables à l'existence d'une frappe. — Dans le fait, pour pouvoir frapper, il fallait avoir sous la main l'homme d'argent, banquier entrepreneur, appelé depuis maître particulier, qui dans les conditions locales prévues, courait les risques de l'opération commer-

ciale, et consentait à accorder sur son bénéfice un prélèvement convenu. Nous ne parlons pas de la fabrication elle-même, dont les frais ont été de bonne heure convertis en une sorte d'abonnement, comportant un bénéfice moins aléatoire mais réduit. En dehors des fraudes, il était presque exclusivement restreint aux profits des remèdes accordés, et à celui qui résultait du mélange de pièces lourdes parmi les pièces légères dans l'ensemble de l'ouvrage.

Notons en passant que ce dernier genre de profit était laissé d'autant plus grand que le prélèvement devait être plus fort. C'est aux frais du public qu'on restituait au marchand ce qu'on lui enlevait de trop pour remplir le trésor du prince. Il s'établissait donc, malheureusement mais forcément, une sorte de complicité entre le prince et le marchand entrepreneur, comme il s'en est établi par la suite entre l'administration royale et les entrepreneurs des fermes.

La question du titre à employer avait une très grande importance au point de vue du produit à obtenir, mais ne pouvait créer de différences sérieuses au point de vue des bénéfices réguliers, les seuls qui puissent entrer en compte dans les revenus d'un grand domaine. Chaque monnaie un peu répandue était cotée à sa valeur exacte, et, jusque vers la fin du XI^e^ siècle, il ne paraît pas qu'il y ait eu d'abaissements frauduleux sur une assez grande échelle. Il est certain que les monnaies carolingiennes ont reçu une certaine quantité fixée d'alliage, à partir d'une certaine date, et quoique les deniers fussent toujour appelés « *meri* ». Le texte de l'édit de Pistes le fait formellement entendre et un certain nombre d'échantillons des IX^e^ et X^e^ siècles le démontrent par leur analyse.

Mais le degré de fin est variable suivant les époques et l'on sait qu'il n'est pas possible de faire un classement méthodique par époque des monnaies des IXe, Xe et XIe siècles. Les noms des princes et leurs types ont persévéré sur les pièces longtemps après leur mort, et bien après la chute de la dynastie et le changement complet de régime. Il y a très probablement des mélanges de deniers et de pièces fractionnaires, vu les grandes différences de poids et de titre. Ce sont les différents ateliers seuls qui peuvent servir de base à une classification, et il est donc impossible de dissiper l'obscurité qui entoure ces fabrications.

Depuis le dernier quart du XIe siècle, d'autre part, jusqu'à la première moitié du XIIIe, tous les textes qui comportent des contrats, des rentes, des stipulations, donnent presque tous, après l'énoncé en sous ou en livres de la somme convenue, le nombre de sous de la monnaie considérée qui doit équivaloir à un marc d'argent, ce qui n'avait pas lieu pour les époques antérieures. C'est à la même époque que le marc se substitue à la livre comme unité de poids. Le nouvel usage n'a pu être motivé que par un changement considérable dans l'ensemble des monnaies courantes, et c'est à cette époque qu'on s'accorde à faire remonter les affaiblissements et les transpositions de valeur.

Affaiblissements du denier dès la fin du XIe siècle. Apparition de l'ingérence royale. — En effet, pour pouvoir vivre vis-à-vis d'un marché d'argent devenu défavorable, la masse des petites frappes a dû peu à peu affaiblir ses titres ; les bonnes se sont maintenues, mais à

un certain moment, il s'est produit un flottement dans le langage. Les oboles des bons deniers valaient pour le moins les deniers défectueux et il s'est créé une habitude de parler en petite monnaie[1]. Mais il ne peut s'agir ici de développer cette curieuse transformation, et nous ne pouvons donner qu'un aperçu très sommaire des conditions successivement imposées par la force des choses aux frappes féodales. Tout ce qu'on peut dire, c'est que, pendant toute cette période, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XIII^e^ siècle, quelles que soient les monnaies considérées, les prix réels ne se basaient que sur les poids d'*argent courant*, ramenés très probablement aux poids de fin par la fixation de l'étalon adopté pour le marc en usage auquel se définissait la monnaie. En fait, à ces époques les « *mutationes* » mentionnées par les chroniqueurs et motivant les plaintes des populations, étaient des transpositions du nom de denier à une fraction de l'ancien poids de fin des bonnes espèces, le plus souvent à la suite de quelques mesures intermédiaires. Ces sortes de mesures se pouvaient justifier, pour les bonnes monnaies très répandues, par la moindre qualité de l'ensemble des numéraires voisins.

Le parisis s'était fixé au commencement du XII^e^ siècle

1. Dès le commencement du XII^e^ siècle, on voit apparaître les sommes *ad medietatem argenti*, surtout pour les pays usant du marc de Troyes. Pour la masse des autres, c'est tantôt 25, tantôt 26 sous au marc, suivant le titre adopté pour l'argent courant et par conséquent suivant le poids du marc. A la fin du même siècle, on trouve encore 25 et 26, mais plus souvent 50, 52, 53 sous au marc, en se réglant sur l'observation précédente. Dans le premier cas, le denier est les 3/8 du denier primitif; dans le second, il est la moitié et dans le troisième le quart. (Voir: « la livre de Parisis et la livre de Tournois », *Annales de numismatique*, 1896.)

à la moitié du denier taillé dans les trois quarts de l'ancienne livre. La masse des autres monnaies étaient la moitié ou le quart de l'ancien denier. L'estrelin seul resta le 240e de la livre romaine d'argent fin, si l'on tient compte de l'alliage introduit, c'est-à-dire 3/40.

Dans la suite du XIIIe siècle, la scène change : le tournois, seconde monnaie royale, devient avec l'estrelin la monnaie vraiment immuable et internationale, tant dans l'intérieur du royaume que dans les contrées voisines et jusque dans les mers du Levant. Plusieurs monnaies importantes, au contraire, et le parisis lui-même subissent des affaiblissements. Les meilleures n'ont d'autre ressource que d'adopter le type tournois et de chercher à se faire prendre pour lui. C'est alors qu'intervient, pour la première fois, à notre connaissance, l'autorité royale, d'abord pour forcer à fabriquer les monnaies des grands fiefs aux mêmes loi et taille que le tournois, et ensuite pour interdire toute recherche d'imitation qui eût pu amener une confusion entre les types. Ce sont surtout les frères du roi qui sont visés dans leurs tentatives, Alphonse de Poitiers pour ses monnaies du Languedoc et du Poitou, en passant par l'Auvergne, et Charles d'Anjou, même pour la Provence située en terre d'empire.

L'action royale de Philippe II à Philippe IV. — C'est Philippe-Auguste, comme nous l'avons dit, qui a le premier dessiné le mouvement d'envahissement que devait bientôt accomplir la monnaie royale à travers tout le royaume. Ce fut d'abord bien peu de chose et le prince se borna prudemment à s'introduire dans quelques ateliers, au moyen de conventions stipulant des garanties

réciproques pour la circulation des espèces locales et des royales. Qu'il s'agisse d'actions particulières vis-à-vis d'officiers de la monnaie des évêques, de reconnaissance de privilèges de communes, il prend pied dans la place tout d'abord, en obtenant pleine circulation pour la monnaie royale. Il le fait dans quelques villes de l'Artois et du Vermandois, qui viennent ou qui sont sur le point d'accroître son domaine, dans des villes épiscopales, comme Lodève ou Tournay, dans des abbayes, comme Corbie, etc. C'est un privilège pour les deniers royaux qu'il obtient dans le territoire de la ville ou du diocèse, en donnant comme compensation une sorte de certificat de droits acquis et de bonne tenue, devant faciliter la circulation concurrente de la monnaie locale. Mais la partie n'était pas égale pour celle-ci.

Sous son petit-fils, la tactique d'envahissement s'accentue; des ateliers royaux sont installés dans tous les pays dont le roi vient de reprendre la mouvance directe, afin de lutter avec les espèces régionales. Saint Louis frappe des tournois à Riom, à Saint-Antoine de Carcassonne, à Sommières, à Nîmes et à Mâcon. C'est à Paris même qu'est transporté le centre de fabrication de cette monnaie tournois qu'il répand à profusion en son nom propre dans le royaume, comme seconde monnaie royale. Elle y est certainement la première en importance.

Puis vient l'interdiction de circuler aux monnaies locales en dehors de leurs seigneuries d'origine et l'obligation d'accepter partout la royale pour toutes les transactions possibles : « Que nul ne puisse faire monnaie semblant à la monnaie du Roy, dit la charte de 1262, qu'il n'y ait dissemblance apperte...; qu'elles cessent dès

ors en avant. Que nul monnaie ne soit prise au royaume de la Saint-Jean en avant, là où il n'y a pas de propre monnaie, fors que la monnaie le Roy, et que nul ne vende, n'achète, ne fasse marché, fors en cette monnaie... »

En 1265, mêmes prescriptions plus explicites, les seules monnaies admises avec le parisis, le tournois et le levesien, sont les nantais à l'écu, les angevins et les mançois. Que nul ne puisse refuser la monnaie du roi, même usée, si on peut la reconnaître. Les poitevins, provençaux, toulousains, qui sont contrefaits à la monnaie royale ne doivent courir à nul prix, mais être percés. Un peu plus tard dans la même année, décri total et absolu des estrelins à partir de la mi-août. Les quinze années du règne de Philippe III ne sont que la continuation de la même politique. Tous les grands vassaux, et en particulier le duc de Bourgogne (1275), sont rappelés à l'ordre l'un après l'autre. Défense d'affiner l'argent à un autre titre qu'à Tours : « Que nuls barons n'allègent la monnaie qu'ils ont commencée, sans faire différence apperte. » Mise en avant des sergents et prévôts, pour faire respecter les ordonnances de prud'hommes jurés pour surveiller les monnaies dans les échanges et marchés.

Situation à l'avènement de Philippe IV. — Sous la poussée de cette action persistante, plus d'un tiers des frappes locales avaient probablement cessé de travailler réellement au moment de l'avènement de Philippe IV; quelques autres avaient disparu à la suite de la disparition du fief. Les frappes subsistantes de quelques petits domaines ne pouvaient plus être une source de revenus, mais seulement de glorieux témoins du haut rang de ces

anciennes familles, dont on ne voulait pas laisser oublier la situation. La seule monnaie qui comportât une dénivellation assurée en sa faveur, et en laquelle par suite il y avait un intérêt certain à convertir les espèces locales, c'était la monnaie royale qui pouvait exclure les autres et qui ne pouvait pas être exclue. Aussi, put-elle continuer à être frappée sans perdre de son titre, tout le temps que le prélèvement ne fut pas exagéré, c'est-à-dire qu'il fut compris entre le *seizième* et le *douzième* de l'ouvrage. Les autres frappes, même celles des grands fiefs, excepté la Flandre, ne pouvaient obtenir un pareil écart, et avaient dû diminuer leur poids de fin. Elles ne pouvaient donc se maintenir que grâce à la force d'inertie des anciennes habitudes populaires, et cela pour les usages locaux, et seulement à titre d'appoint. Le commerce de pays à pays leur échappait complètement, sauf le long des frontières où ces espèces jouissaient du privilège envié de servir également aux deux parties contractantes. C'est là, pendant le temps des foires, que florissait, comme nous l'avons déjà fait entrevoir, l'indispensable changeur, le compère nécessaire du maître de la monnaie. A la fin du XIII^e^ siècle, néanmoins, à part quelques faibles exceptions presque toutes épiscopales, les monnaies des plus grands seigneurs, comme celles des moindres qui subsistent encore, sont tenues à un niveau inférieur à la monnaie royale, et il faut 13, 14 ou 15 de leurs deniers pour valoir 12 tournois. Il fallait 18 dijonnais pour faire 12 tournois[1].

1. Cependant la plupart des feudataires frappant monnaie avaient dû s'engager au XIII^e^ siècle à ne jamais *muer* leurs monnaies, sans l'appro-

Conséquences de la création d'espèces supérieures d'or et d'argent. — Il y a plus : à côté des anciennes espèces courantes, la seconde moitié du XIII[e] siècle en avait vu apparaître d'autres qui firent nécessairement prime pour tout le commerce supérieur. Nous voulons parler de la monnaie d'argent et de la monnaie d'or. Ces créations achevèrent de porter un coup fatal aux frappes locales, et il est probable que c'est la diffusion de ces nouvelles monnaies qui en précipita la chute. Les vassaux ne pouvaient guère y prétendre en droit, et l'on ne sait comment le duc de Bretagne et le comte de Flandre s'en permirent plus tard l'exercice ; nous ne parlons pas du roi d'Angleterre. Il ne semble pas toutefois que cette usurpation nouvelle ait eu lieu dans le royaume avant les premiers désordres de la guerre de Cent ans. Le duc de Bourgogne fit bien en 1327 frapper des pièces d'argent à haut titre et des pièces d'or ; mais ce fut seulement hors du royaume, à Auxonne, et, en 1337, il promit au roi de France que cette monnaie ne courrait qu'en pays d'empire.

En fait d'espèces supérieures, pour ne rien oublier, est-il besoin d'expliquer les frappes de la maison de Foix, devenue Castelbon, puis Grailly ? Il est certain qu'elle n'a pas monnayé dans le royaume et qu'il faut toutes les rapporter à la vicomté de Béarn. A la fin du XIII[e] siècle, le comte de Foix, vicomte de Béarn, profita des revers des Anglais en Guyenne pour rendre le Béarn indépendant de fait du duché d'Aquitaine. Le dernier hommage

---

bation et le concours de certaines autorités ecclésiastiques ou de communautés. De là plusieurs procès intentés et retenus ensuite par le roi.

rendu le fut en 1290 par Roger-Bernard III. Cette situation mixte donna à Gaston-Phébus, au siècle suivant, la hardiesse de marchander continuellement sa bonne volonté à son suzerain, le roi de France comte de Toulouse, et de jouer de l'alliance anglaise dans les temps difficiles. Au point de vue monétaire, sa position intermédiaire entre l'Aquitaine, la Navarre, la Castille, l'Aragon et la France, lui faisait la partie belle. Il frappa toutes sortes de monnaies d'or, d'argent et de billon. Ses successeurs l'imitèrent et continuèrent jusqu'à la réunion du Béarn à la couronne.

Les sommes ne s'expriment plus qu'en livres parisis et tournois, même quand elles sont payées en autres monnaies. — Par suite de la grande réputation des monnaies royales, et surtout de la monnaie tournois dont la diffusion était générale, par suite aussi des situations inférieures des espèces locales, les sommes ne s'exprimèrent bientôt plus en monnaies locales, avec équivalence du marc de fin en sous. Il y avait bien encore des toulousains, des barbarins, des arnaudins, des nantois, des angevins, des dijonnais, des viennois, etc... ; mais *tous les comptes se faisaient en tournois* (*ou en parisis pour l'ancien domaine*). Malgré la grande vogue de l'estrelin, il n'apparaît plus que comme un des moyens de se libérer. L'estrelin valait quatre petits tournois; il subit ainsi une légère dépréciation vis-à-vis du *gros*, car celui-ci est pris pour treize petits tournois dans les grands paiements. Souvent encore, on donne le nombre de toulousains, de viennois, etc., qui doivent être pris à la livre tournois.

L'estrelin, malgré quelques mauvaises fabrications passagères aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, resta théoriquement le 240^e^ de la livre au titre estrelin[1] jusqu'en 1301, où l'on tailla 242 deniers à la livre. Dans la pratique, en masse les deniers étaient bons, quoique légèrement usés. Ils étaient très communs dans tous les Pays-Bas, les villes du Rhin et de la Hanse, et leur étroite relation avec le tournois facilitait singulièrement tous les comptes. C'était le tournois qui pour l'estrelin servait d'intermédiaire avec tous les pays du Sud où courait plus spécialement le tournois. Quoique l'estrelin ait été plusieurs fois décrié en France, et abattu de tout prix depuis 1266, sa circulation continuait sur une grande échelle dans le royaume, mais seulement entre les mains des gros marchands. Nous voyons ainsi que non seulement le décri favorisait la monnaie royale en lui enlevant un concurrent redoutable, mais que c'était par ces décris de monnaies que les rois exerçaient alors leurs revendications nationales, qui donnent lieu aujourd'hui à des guerres de tarifs. Malgré tout, l'intérêt commercial a toujours été alors comme aujourd'hui le plus grand facteur en jeu, et, malgré les ordonnances, le plus durable. Les estrelins continuèrent à remplir les bourses du grand commerce pendant toute cette période.

Entrée en scène de Philippe IV. — Avec Philippe le

1. Le tournois de 1316 est exactement défini à 0^gr^, 33 375 de fin; 4 livres de tournois, ou 960 deniers, présentent donc exactement 320^gr^, 4, c'est le poids de l'argent fin contenu dans une livre romaine à 39/40 de fin. Les 4 livres de gros, ou 80 gros, pèseraient 323^gr^, 62, soit la livre romaine à 95/96 La livre d'estrelins pèse 321^gr^, 12 d'argent fin, soit la livre romaine à 238/240.

Bel, le pouvoir est de plus en plus jaloux de ses prérogatives et son ingérence plus rigoureuse et plus agressive, surtout en présence des premiers affaiblissements de la monnaie royale. L'exagération du prélèvement a conduit le roi à frapper de menues monnaies de plus en plus faibles, et il faut se garder alors contre une concurrence qui deviendrait lucrative. Aussi, le roi varie et augmente ses exigences. Non seulement les cris et décris des espèces royales doivent être publiés par les vassaux dans leurs fiefs, mais ceux-ci doivent renoncer à frapper pendant des durées plus ou moins longues, pour permettre l'expulsion des espèces étrangères. En avril 1300, le duc de Bourgogne s'engage à ne frapper de trois ans aucune monnaie dans son duché. En 1314, le projet d'ordonnance consécutif à l'avis des gens mandés sur le fait des monnaies porte : « ... Que le Roy pourchasse par devers ses barons qu'ils ne souffrent de faire ouvrer jusqu'à deux ans ; car autrement il ne peut remplir son peuple de bonne monnaie, ne son royaume... » Ce postulatum est renouvelé en 1315, 1317, et nous avons déjà cité tout à l'heure les mesures prises pour assurer l'exécution de l'ordonnance qui défend à tout chacun de fabriquer avant qu'il en soit autrement ordonné (1320).

Le mauvais exemple donné par le roi dans l'affaiblissement de ses monnaies aurait pu avoir un sérieux contre-coup dans les frappes particulières, qui devaient facilement trouver dans des fabrications analogues des bénéfices d'autant plus désirés qu'elles n'intéressaient que bien peu les domaines restreints dont elles s'échappaient facilement. Mais, dès le début, Philippe intervient, rappelle à l'ordre les délinquants et saisit les monnaies.

En 1304, il fait publier sa doctrine sur ce point par son procureur général, à propos du procès intenté au comte de Nevers par l'évêque et le chapitre de la ville au sujet de sa monnaie. Le roi prend le procès en son nom[1], et fait dire dans le plaidoyer[2] : « Item, abaisser et amenuiser la monnaie est privilège spécial au Roy, de son droit royal, si que à lui appartient et non à autre, et encore en un seul cas, c'est à savoir en nécessité, et lors ne vient pas le gagnage, ne se convertit en son profit espécial, mais en profit et en la défense du commun. »

Pour assurer l'exécution de ces prohibitions, les mesures se succèdent de plus en plus pressantes. Dès 1275, par l'envoi au duc de Bourgogne de son ordonnance sur les monnaies, Philippe III met en avant les baillis et sous eux les prévôts et les sergents pour s'enquérir de tout ce qui touche aux monnaies en circulation[3] : « ... En chacune ville soient appelés deux ou trois prud'hommes qui se prennent garde des amendes, et comment le prévôt et les sergents s'en porteront, et que ils ne grièvent à tort la gent... » En 1284, il exige un serment par foi, des gens de chacun métier pour la garde des ordonnances relatives aux monnaies, et charge tous les sénéchaux, baillis, prévôts, maieurs, échevins, etc., de l'exécution de ses ordres.

L'ordonnance de juin 1313 est encore plus extraordinaire[4] : « ... à cause des grands abus qui se commettoient dans les monoyes des seigneurs, par leurs officiers, il ne

1. *Manuel de numismatique du moyen âge*, p. 498.
2. Le Blanc, p. 92.
3. *Archives de la Côte-d'Or*. Extrait dans Saulcy, I, 142.
4. J. Boizard, *Traité des monnaies*, p. 53.

courroit dans leurs terres que celle du Roy et la leur propre. Il est ordonné et commandé que nuls prélats et nuls barons puissent allégier ou empirer leurs monoyes, de prix, de loy, du point de l'état ancien, et se ils font le contraire, ils dès lors en avant *auront leurs monoyes forfaites à toujours.*

« Item, pour ce qu'aucune monoye ne peut, ne doit être sans garde, il est ordonné qu'en chaque monoye des prélats et des barons, aura *une propre garde de par le Roy,* et à ses propres coûts et dépens, laquelle garde pour ce que fraude ne puisse être faite contre les ordonnances *délivrera les deniers de tel poids, comme il sera ordonné, et sera à tous les achats d'argent et de billon,* ne l'on le pourra fondre ne mettre à fournel se la garde n'est présente, par quoi l'on ne puisse fondre nulle monoyes contre les ordonnances.

« Item, iront les généraux maîtres des monoyes par toutes les monoyes du Roy, *des prélats et des barons,* et prendront les boëtes des dites monoyes et en feront essai, pour savoir si icelles monoyes seront faites de telle poids et de telle loy, comme elles doivent être. »

On comprend qu'en présence de mesures aussi précises que rigoureuses, il fallait renoncer à toute velléité d'indépendance. La soumission plus ou moins inerte fut la règle. Aucune porte du reste, même dérobée, n'avait été laissée ouverte à des exceptions pouvant apporter des adoucissements dans la pratique. Ce fut la mort sans phrases pour toutes les monnaies locales de l'intérieur qui ne pouvaient jusqu'alors que végéter à côté de la monnaie royale, en se restreignant aux menus usages journaliers. On comprend quelle fut l'indignation géné-

rale qui suivit cette publication : une telle mesure venant s'ajouter à toutes les autres de même nature provoque un soulèvement de la plupart des grands vassaux qui firent cause commune avec la bourgeoisie des villes. C'est la levée de boucliers qui s'ensuivit en 1314 qui obligea le roi à plusieurs concessions et à la réunion des députés des bonnes villes. Il paraît vraisemblable de voir dans cette ordonnance le dernier coup, le coup décidément mortel porté au monnayage féodal. En 1337, Eudes IV, qui ne fabriquait plus que sur terre d'empire, à Auxonne, reçut toutefois de Philippe VI une réprimande sur la circulation de ses monnaies. Il lui répond[1] : « Nous, que pour rien ne voudrions faire chose qui dépleust à notre dit seigneur, voulons et promettons faire muer le coing en la forme que nous faisions quant à présent battre en notre ville d'Auxonne et faire en notre dite monoye telle différence et telle forme que ung chacun pourra apertement cognoistre notre monoye dissemblable à la monoye le Roy. » Il ajoutait que la monnaie d'Auxonne n'aurait cours qu'en terre d'empire et dans la comté; que nul n'imiterait dorénavant la monnaie du royaume et que l'on n'en tirerait pas de billon.

Nous voici arrivés, semble-t-il, à la limite que nous nous étions imposée et avant de terminer cette première partie et de passer à l'étude que nous nous proposons d'essayer sur le monnayage des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, il est bon de jeter un coup d'œil d'ensemble sur la carte du royaume, après le traité de Bré-

1. Charte donnée à Vincennes le 3 octobre 1337 et citée par M. de Barthélemy dans son *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne.*

tigny, l'avènement de Charles V et la prise de possession de la Bourgogne par Philippe le Hardi, comme duc apanagiste.

Tableau des monnayages existant dans le royaume de France à l'avènement de Charles V. — Nous ne considérerons ici, bien entendu, que les limites de la France telles qu'elles ont été définies déjà à plusieurs reprises dans ce travail. Malgré les épouvantables malheurs de la guerre, de la jacquerie et les dégâts des grandes compagnies, malgré le désordre général qui en avait été la suite, les principes de l'administration royale semblent alors plus absolus que jamais. Les essais d'épuration et de transformation du grand conseil, qui avaient été le principal objet de l'ordonnance des États de 1357, paraissent en avoir renforcé encore l'autorité centralisatrice.

Le roi frappe monnaie à Paris, Troyes, Chaumont, Saint-Quentin, Dijon et Chalon, Mâcon, Saint-Pourçain, Angers, Châlons, Rouen et Tournay dans la langue d'oil ; Montpellier et Toulouse, dans la langue d'oc. Le traité de Brétigny lui a fait perdre tous ses ateliers de l'Aquitaine qui sont passés en toute suzeraineté aux mains des Anglais : Limoges, Poitiers, la Rochelle, Agen et Figeac. Tours et Bourges sont délaissés ainsi que Saint-Lô.

Le duché de Bretagne est sur le point de terminer sa guerre civile; les deux partis imitent les monnaies royales et les monnaies de Flandre; le parti plutôt national, qui est celui de Jean de Montfort soutenu par les Anglais, semble prendre le dessus; la province a toujours vécu d'une vie propre d'une grande intensité, sans rela-

tions intimes avec le royaume. On comprend que les monnaies locales, appuyées sur le commerce maritime, puissent soutenir la concurrence de la monnaie royale. Nous avons déjà vu ce qu'il en était du Béarn et des domaines relevant de la couronne possédés par le comte de Foix. Les hauts barons de l'Aquitaine dont le monnayage avait gardé une certaine importance, principalement les comtes de Périgord et d'Armagnac, ont passé sous la domination anglaise. Quand Charles V aura déchiré le traité de Brétigny et fera des bonnes dispositions des grandes familles son principal point d'appui pour la récupération du duché, il leur reconnaîtra des droits dont désormais ils ne profiteront plus guère.

Le roi monnaie régulièrement dans les villes du Dauphiné, bien que cette province ne fasse pas encore partie du royaume. Les branches de la maison de Chalon possessionnées en France (Auxerre et Tonnerre) ne frappent plus que dans de petites terres de Franche-Comté et font des monnaies de frontières. Auxonne, dont la situation n'offre plus d'intérêt, ne fonctionne pas. Le comte de Bar ne frappe que sur la rive droite de la Meuse. De même le comte de Saint-Pol, qui installe son atelier à Élincourt dans le Cambrésis. Tous ces petits princes ne continuent leur industrie qu'en vertu de leur situation de riverains de frontières. Leurs petits domaines offrent comme un terrain économique neutre, où les échanges se font avec une monnaie commune qui est la leur et qui se transforme en telle autre que l'on veut le plus facilement du monde. C'est une vaste boutique de changeur.

Quant au comte de Flandre, seigneur d'une contrée exceptionnellement riche et commerçante, entrepôt des

marchandises d'Angleterre, de France et d'Allemagne, bientôt beau-père du frère du roi, il continue à jouir du privilège inexpliqué qu'il possède sans qu'il lui ait été conféré. Philippe le Bel, comme nous l'avons dit, paraît être le dernier roi qui lui ait envoyé des ordonnances à exécuter. Il frappe indifféremment, suivant les nécessités du moment, sur la rive gauche ou sur la rive droite de l'Escaut et de la fosse Othonienne, et inonde de ses monnaies le Hainaut, le Brabant avec lequel existe une alliance monétaire, le Limbourg et même le Luxembourg. Faut-il considérer son monnayage comme en partie communal, par suite de l'ingérence dans l'opération et le contrôle que revendiquent les puissantes cités dont l'obéissance intermittente le forçait à des compromis continuels? Nous serions heureux de sortir de notre ignorance à ce sujet qui a peut-être déjà fixé la curiosité des chercheurs, mais qui mériterait certainement d'être mis en meilleure lumière. Nous aurons toutefois à y revenir dans notre seconde partie, car il est incontestable que c'est l'exemple de la Flandre qui a poussé les ducs de Bourgogne de la seconde race à revendiquer la propriété du monnayage dans l'intérieur du royaume, et à y repousser l'ingérence du contrôle royal.

II^e PARTIE

MONNAYAGE DES DUCS DE BOURGOGNE DE LA SECONDE RACE

Caractère particulier du monnayage féodal des ducs de Bourgogne de la seconde race. — Dans la première partie de cette étude, nous avons vu l'autorité royale aux prises avec une situation de fait, dont elle n'a jamais ni reconnu, ni contredit le principe, quoiqu'il pût en coûter alors à ses conseillers, partisans de l'omnipotence de l'État, souvenir de l'empire romain. Par contre, dès qu'ils s'en sont senti le pouvoir, les rois n'ont pas cessé de chercher à limiter progressivement, mais toujours pratiquement, les conséquences de la situation prise, et de restreindre l'indépendance des monnayages particuliers, issus de la féodalité, en les réduisant généralement à l'exercice de satisfactions honorifiques, sans profit utile appréciable. Nous avons vu que les résultats de cette ligne de conduite ne s'étaient pas fait attendre, et que le XIV^e siècle avait vu la disparition de toutes les frappes féodales, à l'exception de celles de Bretagne et de Flandre, sans autres mesures répressives que l'envoi de quelques lettres de rappel et quelques suspensions momentanées, et sans qu'on puisse citer un seul refus de reconnaissance à l'égard d'aucun des prétendus droits acquis.

La période suivante, que nous allons étudier dans le nouveau duché de Bourgogne, revêt un tout autre caractère. La question se transporte sur le terrain de la résurrection des prétentions de la dynastie éteinte. Il n'est pas douteux que les assertions erronées des ducs, de même que les mémoires sophistiqués de leurs conseillers, n'ont servi que de masque et de manteau à une nouvelle usurpation, et que l'exercice du prétendu droit n'a pu avoir lieu que par suite des situations renversées, comme puissance réelle, entre le vassal et le roi. Le duc n'a entamé la partie que sur des territoires contestables, et au moment où il commençait à pouvoir se jouer de l'autorité royale, en lui opposant de simples faux fuyants, et en ouvrant la porte à des discussions sans fin. Il n'a congédié les officiers royaux et laissé publier ses prétentions en clair langage, qu'après avoir obtenu des concessions temporaires et conditionnelles créant facilement des équivoques sur les points de fait.

Ce genre de procédés a été généralement celui de ces époques intermédiaires, où les abus de la force, comme les plus flagrantes injustices, avaient la prétention de se cacher derrière des revendications légitimes, ou tout au moins de se couvrir par des précédents analogues. C'est au moment de la dislocation du système féodal que se développe surtout cette habitude de procédure et de plaidoyers, livrant la politique aux griffes des chats fourrés. Nous en voyons encore de remarquables échantillons sous Louis XIV, dans les agissements des Chambres de réunion. Aujourd'hui, la forme est beaucoup moins hypocrite; la Révolution française a simplifié les formules et l'effrayant cynisme de son général couronné a rendu

possibles pour l'avenir toutes les franchises, même les plus brutales, jusqu'à celle de l'adage cruellement retourné contre nous : « La force prime le droit. »

La nature des difficultés rencontrées dans cette étude va donc se modifier. Nous aurons beaucoup moins à souffrir de la rareté des documents et de l'obscurité des faits. Il faudra bien encore se défendre contre les appréciations erronées et les confusions involontaires introduites par les auteurs subséquents, qui jugent les besoins et les procédés des XIV^e^ et XV^e^ siècles avec les idées et les points de vue des XVIII^e^ et XIX^e^. Mais nous devrons commencer à nous défier des textes officiels fabriqués dans les chancelleries et les contrôler au besoin par l'étude directe des faits antérieurs et des documents originaux qu'ils invoquent et ont la prétention de reproduire. Les pièges sont ici d'autant plus nombreux que la diversité des rapports et des droits locaux, issus de situations personnelles, était alors la règle, et qu'en l'absence de lois générales, l'établissement d'un précédent pouvait tenir lieu de preuve à l'appui des prétentions des intéressés. Répétons ici ce que nous avons déjà dit au commencement de notre première partie au sujet des sources auxquelles nous devons la meilleure partie de ce travail : C'est surtout dans les archives de Bourgogne que nous avons trouvé les textes complets qui permettent de juger exactement le sens et la portée des privilèges invoqués. M. Garnier a poussé l'obligeance jusqu'à nous procurer la copie des plus importants. Presque tous sont cités ou visés dans l'*Essai sur les monnaies de Bourgogne* de M. A. de Barthélemy.

Exemple donné par les comtes de Flandre. — Dans la première partie de ce travail nous nous sommes déjà butés à une difficulté de ce genre, avec le soi-disant privilège des comtes de Flandre. L'indépendance exceptionnelle qu'ils surent conserver dans leur monnayage au XIV^e^ siècle, a été pour nous un sujet d'étonnement. On peut cependant expliquer l'exception par la communauté d'intérêt et de circulation d'espèces propre aux peuples des Pays-Bas, dont la plus grande partie était extérieure au royaume, — par les nécessités politiques amenant les rois à fermer les yeux et à ne s'aliéner ni le comte, ni ses communes, — enfin par l'équivoque facilement créée sur la situation de l'atelier de production, comté ou seigneurie de Flandre, comme nous l'avons alors expliqué.

Les ducs de Bourgogne héritèrent, dans le comté de Flandre, de la situation de fait qu'ils y avaient trouvée établie ; les graves événements qui surgirent dans le royaume leur laissèrent bientôt toute liberté d'action à cet égard. Pendant le XV^e^ siècle tout entier, rien ne put être tenté par les rois contre l'indépendance administrative du comté entre les mains de leurs trop puissants possesseurs. C'est ainsi qu'au commencement du XVI^e^, le président Philippe Wielandt put écrire dans son mémoire sur les antiquités de Flandre, destiné à l'héritier des Habsbourg, que les anciens hommages prêtés par les comtes aux rois leur avaient été indûment arrachés. Toutes les prétentions successives des comtes y sont rapportées comme droits naturels et essentiels du comté ; et le manque d'opposition devenant sous sa plume une sanction imprescriptible, il en arrive à la répudiation de

toute suzeraineté effective pouvant être réclamée par le roi.

Pour le duché de Bourgogne, les suppositions étaient plus difficiles. Les précédents réels manquaient, et des actes formels de l'autorité royale avaient longtemps interrompu ceux des anciens usages, dont on aurait pu approprier le souvenir aux besoins de la cause. Cependant, aussitôt après la mort du dernier comte de Flandre, et la prise de possession par le duc Philippe au nom de sa femme de ses nombreux héritages, surgissent, de la part de ce prince, des prétentions à l'indépendance du monnayage. C'est le point de départ des revendications ultérieures que nous allons étudier et qui se manifesteront principalement par le mémoire de 1436 adressé au duc Philippe le Bon par ses conseillers. A cette époque, il semble que la propriété du monnayage fût une sorte de manifeste d'indépendance qui résumait implicitement toutes les autres, celle de la justice et de l'administration, comme celle des finances.

Établissement d'une Chambre de légistes. — Remarquons que pour la Flandre comme pour le duché de Bourgogne, ce genre de revendications n'est abordé par le prince que lorsqu'il se trouve en possession de l'outillage d'une administration propre, caractérisée par l'existence d'une chancellerie, Chambre du conseil, ou Chambre des comptes, c'est-à-dire d'un corps de légistes enrégimentés. C'est cette organisation qui créait au comte de Flandre une situation particulière dès la fin du XIII^e^ siècle. C'est la création de la Chambre des comptes de Bourgogne (en 1386), motivée par la grande extension

des domaines et des revenus du prince, qui marque le début des prétentions des ducs de la seconde race.

Jean le Bon a-t-il acquis la Bourgogne par héritage? — La mort de Philippe de Rouvre avait fait rentrer sans aucune opposition la Bourgogne dans le domaine royal. Les auteurs français des siècles suivants n'y ont guère vu que la rentrée naturelle d'un apanage, faute d'hoirs mâles en ligne directe. Les Bourguignons ne l'ont pas admis, et considèrent l'événement comme l'effet d'un héritage régulier, du fait de Jeanne de Bourgogne, fille du duc Robert et femme de Philippe de Valois, devenue seule héritière à la mort de son petit-neveu. La question des origines des droits des ducs restera toujours douteuse. On n'a pas conservé les dispositions du roi Robert en faveur de ses fils, Henri puis Robert, pas plus que l'accord intervenu entre les deux frères en 1033, à la mort de leur mère. Les travaux les plus récents n'ont rien découvert à cet égard, pas même ceux que publie M. Petit dans sa remarquable *Histoire des ducs de Bourgogne*. Les contemporains, toutefois, paraissent acquis à l'idée d'héritage et le roi Jean lui-même a cru devoir désintéresser son frère cohéritier, quand il donna le duché à son dernier fils Philippe.

C'est un apanage que reçoit Philippe le Hardi. Conséquences pour le droit de monnayage. — Quoi qu'en disent les mémoires postérieurs, Philippe le Hardi reçut le duché[1] au même titre que ses frères avaient reçu, l'un

1. Voir le mémoire cité à la fin de ce travail.

l'Anjou avec le Maine, l'autre d'abord le comté de Poitiers, puis le Berry avec la terre d'Auvergne après le traité de Brétigny, et comme leur oncle avait reçu le duché d'Orléans. Les termes de chancellerie employés dans les chartes qui s'y rapportent ne diffèrent pas sensiblement. Avant la constitution de l'apanage, le roi Jean avait décidé de monnayer à Dijon et à Saint-Laurent-lez-Chalon, comme son père avait repris le monnayage d'Angers en réunissant l'Anjou à la couronne par son accession au trône[1]. Malgré l'aliénation de l'Anjou en faveur de son fils Louis, le même roi continue à tenir une monnaie royale à Angers, comme il le fait à Bourges et à Saint-Pourçain, malgré la cession du Berry et de l'Auvergne à son fils Jean. Et de même pour l'administration de la justice. Comment eût-il pu en être autrement pour Dijon et Chalon[2]? Comment penser un seul instant que l'apanage pût être régi en Bourgogne par d'autres lois et règlements que dans le reste du royaume?

Il n'est pas douteux que la cession n'ait comporté tous les droits et appartenances de l'ancien duché. C'étaient les termes consacrés; mais il est encore moins douteux que ce fut sous la réserve de tous les droits royaux, tels qu'ils s'exerçaient alors, et nous savons ce qu'était devenue, en fait, devant l'exercice de ces droits, l'indépen-

1. La monnaie avait cessé en 1319 à Angers, après que Philippe le Long l'eut rachetée de Charles de Valois.

2. La seule fabrication apanagiste connue semble être celle que prescrivit le duc d'Orléans à Orléans en 1340. Elle était, bien entendu, au nom du roi. C'est celle assez remarquable des florins Georges, mais elle fut presque immédiatement arrêtée par ordonnance royale. Aucun des nouveaux ducs d'Orléans n'éleva de prétention au monnayage.

dance des monnayages particuliers dont on ne discutait pas le principe.

Des trois apanages, il est vrai, constitués par le roi Jean en faveur de ses fils, l'Anjou avec le Maine avait bien possédé des monnaies ayant le caractère originel des délégations régulières; mais le roi les avait rachetées et elles étaient ainsi rentrées dans le domaine royal. Bourges avait subi le même sort dès le règne de Philippe I^er^. La Bourgogne offrait un cas très différent. Le duché primitif comportait, comme frappant monnaie, un évêché, une abbaye et cinq fiefs: Autun, Tournus, Auxerre, Tonnerre, Nevers, Chalon et Mâcon. Les fiefs avaient été détachés du duché, à l'exception de Chalon, dans la prise de possession du roi Robert. L'acquisition du comté de Dijon mit les ducs capétiens en contact, mais non en jouissance d'un autre atelier existant qui était aux droits de l'évêque de Langres. En somme, les nouveaux ducs n'étaient pas mieux partagés en fait de monnaies qu'en fait de domaines propres. Leur situation de suzerains ne leur procurait que peu de chose comme puissance effective, en dehors de la protection des églises et abbayes. En fait de richesse immédiate, tout se bornait à un petit nombre de propriétés et à quelques revenus aléatoires. Comment tomba la frappe de la primatiale de Saint-Étienne de Dijon, et comment s'y substitua le monnayage mixte des abbés de Saint-Bénigne et des ducs? C'est là encore un problème qu'il ne nous est pas donné de résoudre et dont l'ignorance des conditions nous empêche de tirer aucune conséquence. Ce qui est toutefois certain, c'est que, si quelques ducs après l'acquisition de Chalon y ont pu monnayer librement comme successeurs des comtes, le monnayage

ducal n'a jamais pu se rendre indépendant des évêques de Langres, ni des abbés de Saint-Bénigne, non seulement à Dijon et dans le duché, mais hors du royaume et à Auxonne, qui ne faisait pas partie du duché primitif et qui était du diocèse de Besançon.

Nous avons vu par la suite qu'Eudes IV, bien qu'il fût en règle avec l'abbaye de Saint-Bénigne, avait complètement renoncé à frapper dans sa ville de Dijon, où il ne pouvait faire monnaie d'or ni d'argent, mais seulement de billon. Il voulait surtout échapper à la surveillance des gardes et maîtres envoyés par la Chambre des Monnaies de Paris, et aux instructions aussi bien qu'aux remontrances du roi. C'est à Auxonne, territoire d'empire, qu'il avait retiré son monnayage ; il préférait ainsi n'avoir à braver que les censures ecclésiastiques de l'archevêque de Besançon, et s'y donnait toute liberté comme nature et taille des espèces frappées, à condition de ne pas les laisser circuler dans le royaume, ouvertement du moins. Pourquoi ne se prévalut-il pas d'une exterritorialité semblable pour Saint-Laurent-lez-Chalon, comme le fit plus tard Jean sans Peur ? Nous chercherons plus loin à élucider ce point délicat. Après sa mort (1350), le roi Jean, devenu baillistre du duché pendant la minorité de Philippe de Rouvre, petit-fils d'Eudes, reprit en son nom propre la frappe à Dijon et donna à ce sujet des lettres de non-préjudice (mars 1351 et juin 1354), qui définissaient bien que la frappe royale ne devait pas tirer à conséquence pour l'avenir du duché[1]. Pendant ce temps, la mère de

1. Saulcy. *Documents monétaires*, t. Ier, p. 549. *Vidimus* dans le mémoire de 1436.

Philippe, seconde femme du roi Jean, frappait au nom de son fils à Auxonne, et, le 10 mars 1358, le duc de Normandie, régent pendant la captivité de son père, prescrit à sa belle-mère de ne pas contrefaire la monnaie royale dans son atelier d'Auxonne. De ce côté de la Saône, de 1351 à 1358, les exécutoires et autres mandements royaux sont régulièrement envoyés à la monnaie de Dijon, comme aux autres ateliers royaux. Les derniers sont de mars 1358.

Faible production de l'atelier de Dijon de 1361 à 1417, entre les mains des officiers royaux. — L'atelier de Dijon semble avoir eu peu de succès au XIV^e^ siècle. Il était certainement délaissé depuis quelque temps, quand, le 17 mars 1362, le roi, héritier du duché depuis l'année précédente, prescrivit de faire édifier une monnaie royale dans notre ville de Dijon... qui doit être pourvue de maître particulier qui la sache bien et dûment gouverner.... Ce qu'il y a de curieux, c'est que l'établissement d'un atelier à Dijon ne semble avoir été décidé que pour permettre aux officiers qui y seraient fixés d'aller *ouvrer* aux prochaines foires de Chalon, à Saint-Laurent-lez-Chalon, « vu que présentement on ne peut trouver aucun maître particulier qui veuille aller faire lesdits ouvrages audit lieu, pour cause des périls des chemins[1]... ». C'était bien alors le beau moment des grandes Compagnies licenciées après le traité de Brétigny. Mais l'on voit que c'était la proximité d'une foire qui décidait de la création d'un atelier, et par suite à quel point le profit à tirer

1. Saulcy, même ouvrage, p. 475.

de la frappe dépendait des opérations commerciales, et se liait ainsi à ces foires périodiques dont l'importance est l'un des caractères essentiels du commerce des XIII^e^ et XIV^e^ siècles.

Il faut dire que, depuis 1361, le retour à la forte monnaie et la nécessité de consacrer à sa production toutes les faibles espèces en cours depuis 25 ans, avaient singulièrement réduit les profits. Le marc d'or se payait 60, 61 et 62 livres et produisait 63 livres en belles pièces appelées *francs*, valant la livre. Le même marc d'argent le roi, c'est-à-dire au titre de 23/24, produisait 5#,5s et s'achetait 5#. L'écart payait bien juste les frais et les officiers. Le maître ne retirait guère que le bénéfice commercial qu'il pouvait réaliser dans l'acquisition des matières. C'est le moment où de plus sages conseillers ont remplacé les généraux précédents. Le nom de l'évêque de Lisieux, Nicolas Oresme, domine toute cette période ; mais en observant l'effet produit, on se rend compte de l'opposition que devaient rencontrer ses doctrines et son administration chez tous ceux qui s'occupaient de spéculation. On comprend la pression que toute la bande a dû exercer de tout temps sur le gouvernement et toutes les facilités offertes aux augmentations, quand des besoins plus urgents amenaient à laisser la porte entr'ouverte à l'agiotage sur les monnaies.

Nous n'avons pour ainsi dire aucun renseignement sur l'importance des frappes de Dijon tout le temps qu'elles furent jugées à Paris, placées sous la surveillance des officiers royaux, c'est-à-dire jusqu'en 1417. On possède cependant quelques textes à partir de 1401 qui nous certifient la réalité d'une frappe, au moins intermittente.

Il n'y a qu'un très petit nombre de relevés de boîtes de Dijon pour cette époque aux Archives nationales.

Tout nous porte à croire que l'atelier chômait souvent, et qu'en tout cas les fabrications étaient très réduites, au moins jusqu'en 1401. Voici les principaux documents que nous avons pu recueillir à ce sujet :

En 1365, le 25 avril, le roi Charles décide de reprendre à Dijon la frappe momentanément suspendue[1]. Philippe le Hardi, son frère, avait pris, l'année précédente, possession du duché et avait fait son entrée solennelle à Dijon, le 26 novembre 1364. La monnaie de Dijon est exactement soumise aux règles générales de l'administration des monnaies du royaume. Les ordonnances la visent et les exécutoires y sont adressés aux officiers royaux. Nous en avons des 26 juillet 1363, 14 août, 3 et 9 septembre 1364, 27 avril, 18 juillet 1365, 18 août 1368, 19 et 24 février 1372, etc., etc.[2]...

D'autre part, le 14 novembre 1368, Charles rend en faveur de son frère, qui va épouser l'héritière de Flandre, une ordonnance qui donne cours dans le royaume, pour un prix fixé, aux pièces forgées tant dans ladite duché de Bourgogne qu'en la comté de Flandre. La même faveur est accordée spécialement au comte de Flandre, le 12 juillet 1370[3].

Cependant, il semble qu'on ne puisse trouver de maître particulier, ni de garde pour l'atelier de Dijon. Chacun s'en échappe, aussitôt qu'il le peut, s'il a eu l'imprudence de s'y engager. Le 19 août 1373, on fait

1. Saulcy, *Documents monétaires*, t. I^er^, p. 489.
2. Saulcy, *op. laudat.*, p. 479, 485, 486, 489, 504, etc.
3. Saulcy, p. 505 et 510.

prêter serment à Raoul de Saint-Germain de « faire « continuelle résidence à Dijon pour exercer ledit office « de garde au profit du Roy, notre sire, et des mar- « chands ». Il supplie, dès le 10 février suivant, qu'on le laisse renoncer à son office, « parce qu'il a à Paris sa « chevance, et illec sa femme et ses enfants, comme « pour aucunes causes qui à ce le meuvent[1] ».

Sous Charles VI, la situation reste la même. Plusieurs documents montrent que le peu de monnaie qui se forge à Dijon et Chalon se fait par les gardes, « en la main du Roy », c'est-à-dire en régie, parce qu'on n'a pu y trouver de maître particulier, c'est-à-dire d'entrepreneur responsable. En 1389, on finit par trouver un maître; mais, le 1er mars, les gardes reçoivent l'ordre d'envoyer la boîte de deniers d'or à Paris, sans qu'il en coûte rien au maître qui avait consenti à travailler, vu qu'il n'y avait que 3 ou 4 deniers en boîte[2]. On sait qu'on mettait une pièce d'or en boîte pour 500 frappées. Pour l'argent, le haut et le moyen billon, on mettait une pièce en boîte pour 1,000 frappées. Pour le bas billon, une pièce par 10 marcs d'œuvre, soit à peu près alors 2,400 pièces.

Le 8 février 1390, il est prescrit aux généraux de donner la monnaie de Dijon à un maître en dehors de l'enchère, car celle-ci n'a pu réussir. Le 15 avril de la même année, le garde désigné se récuse[3]. Jusqu'en 1410, la stagnation paraît demeurer la même. C'est sur cette absence d'affaires, qui découle évidemment de la faiblesse du profit, que s'appuieront en 1436 les conseil-

1. Saulcy, p. 523 et 524.
2. Saulcy, t. II, p. 48.
3. Saulcy, t. II, p. 64 et 65.

lers de Philippe le Bon, quand ils voudront expliquer pourquoi le duc ne frappait pas lui-même et laissait frapper le roi. Ils disent bien que la monnaie était telle alors qu'il n'y avait rien à gagner, sauf les remèdes de faiblage et d'escharceté et que le bénéfice pouvait suffire à peine à payer l'ouvrage. C'est la raison qui empêchait le duc de suivre l'avis de ses conseillers d'alors (1387), qui prétendaient avoir trouvé dans les archives que, « à cause « de son dit duché de Bourgogne, il avait ladite monnaie « de Dijon, qui était légitimement audit Mgr le duc, et y « pouvait et y devait faire forger et monnayer toute « manière de monnaye d'or et d'argent affiné, allié ou « non allié, ainsi que bon lui semblait en son nom et ses « armes et karactaires, sans ce que le roi ne autre y « peust ou deust réclamer aucun droit[1] ». On voit que l'héritage de Flandre avait porté ses fruits et que dès lors les ducs avaient sous la main le personnel remuant et intrigant capable, suivant les occasions, de les engager dans toutes les tentatives d'usurpation.

Du pied de la monnaie et de son importance pour les profits du monnayage. — Cette période, si mouvementée et si pleine de grands événements, qui s'étend de la paix de Brétigny à la fin de la guerre de Cent ans, donne aussi de précieuses indications au point de vue des con-

1. Le mémoire existe en original aux Archives de Dijon, B, 11202. Nous l'analyserons plus loin, en cherchant en même temps à justifier la date de 1436 que nous croyons devoir lui attribuer, au lieu de celle de 1423 qui a été ajoutée après coup. Disons déjà ici que jamais la Monnaie de Dijon n'avait monnayé d'or ni d'argent sous les anciens ducs, mais seulement du billon.

ditions du monnayage. Les excellents principes que l'autorité de Nicolas Oresme et la sagesse du gouvernement de Charles V avaient imposés à l'administration des monnaies royales ne survécurent à leur auteur que le peu de temps pendant lequel le pouvoir resta entre les mains des anciens conseillers du sage roi, ou des nouveaux qui s'étaient formés à leur école. La monnaie, qui avait subi tant de soubresauts et de fluctuations diverses depuis le commencement du siècle, tant de fabrications sans proportions réciproques, venait enfin de se fixer pour une assez longue durée (1361), et cette stabilité de 25 ans avait déjà eu le temps de produire son bon effet accoutumé sur la richesse générale. L'écart de prix entre le marc des matières et celui des monnaies était devenu insignifiant et à peu près constant. C'est ce qui doit être quand le marché n'est pas faussé par la possibilité de hausses ou de diminutions soudaines, ou de variations entre les rapports des métaux. En effet, le prix des matières s'établit forcément sur celui de la monnaie qu'on en tire, et la facilité de leur transport arrive rapidement à équilibrer ces prix dans les différentes nations pendant les périodes de calme. Quelques développements au sujet de ces phénomènes seraient certainement intéressants et pourraient jeter beaucoup de lumière sur les habitudes économiques de ces époques. Mais nous serions réellement entraînés trop en dehors de notre sujet et nous nous contenterons de donner un énoncé très succinct des affaiblissements successifs de la monnaie aux XIV^e^ et XV^e^ siècles.

Les bonnes monnaies qui avaient pleinement justifié leur excellente renommée et leur étonnante diffusion

dans toute l'Europe commerçante, nous voulons parler du tournois et de l'estrelin, n'ont pas bougé pendant deux siècles. Depuis la conquête de l'Angleterre jusqu'au commencement du XIV^e^ siècle, l'estrelin resta toujours le 240^e^ de la livre-poids de 12 onces de ce nom, à l'exception de quelques fraudes passagères et d'affaiblissements voulus de peu d'importance. Depuis le commencement du XII^e^ siècle jusqu'aux troubles suscités par les mauvaises mesures répétées de Philippe le Bel, le tournois resta de même le quart du bon denier primitif, c'est-à-dire le quart de l'estrelin. Il y avait 53 sous 4 deniers tournois au marc de 8 onces, parce qu'il devait y avoir 80 sous à la livre-poids de 12 onces. La fixité du tournois était telle qu'elle persévéra sans encombre à travers les changements d'unité qu'il lui fallut subir pour passer dans les ateliers royaux, où il arriva avec la définition de 58 sous au marc de Paris, argent le roi. Quand, plus tard, on chercha une manière commode de se retrouver dans les calculs au milieu des diverses fabrications plus ou moins affaiblies, et de se renseigner en même temps sur leur valeur, on imagina d'appeler monnaie type, en souvenir de celle du bon roi saint Louis, une monnaie qui donnât 60 sous tournois au marc de Paris, de telle sorte que le soixantième du marc eût la valeur de 12 deniers, et cette monnaie type s'appela monnaie douzième.

Historique sommaire de la monnaie tournois aux XIV^e^ et XV^e^ siècles. — C'est sur cette monnaie type que l'on calcula dès lors le pied de la monnaie et l'on appela monnaie quinzième, monnaie vingt-quatrième, monnaie

soixantième, etc., les monnaies où le soixantième du marc, argent le roi, donnait 15, 24, 60 deniers, etc.[1]... On réduisait ainsi assez facilement les sommes stipulées en telle ou telle monnaie, à celle présentement en usage, et cette méthode plus commode se substitua complètement à celle qui partait de l'estimation en deniers de la valeur du gros.

Sous Philippe le Bel et ses trois fils, les gros paiements ont toujours été ramenés à la monnaie douzième, que l'on appelait aussi forte monnaie, et cependant on peut déjà noter la tendance de rapporter assez souvent les comptes à la monnaie quinzième, ce qui donnait au tournois la valeur du parisis, et ce qui fut réalisé dans la monnaie des *bourgeois*. C'est en 1330 que, pour la dernière fois, la monnaie fut ramenée à être douzième en redevenant *forte*, et il ne fut plus question que de quinzième jusqu'au désastre de Poitiers. Le 28 décembre 1355 cependant, le roi Jean promet que, s'il arrivait au-dessus de ses guerres, il ferait de très forte monnaie; c'était de la monnaie treizième.

Après quatre années de désordres extraordinaires, la monnaie ne put être reprise qu'à la vingt-et-unième, devenue vingt-quatrième dès 1364. En 1389, un léger affaiblissement l'abaissa à la vingt-septième; en 1411, elle devint trente-deuxième, et quarantième en 1417. D'exécrables fabrications produisirent pendant trois ans un nouveau bouleversement général jusqu'à l'arrivée d'Henri V à

1. On voit qu'on n'avait qu'à diviser par 4 le chiffre du pied de la monnaie pour avoir en livres le prix du marc monnayé. Dans la monnaie 30e, le marc donnait $7^{fr},10^{s}$, et ainsi de suite.

Paris, où ce prince convoqua les États en tant que gendre du roi, régent et héritier de France, le 6 décembre 1420. La monnaie fut alors remise trentième et s'y fixa pendant toute la durée de l'occupation anglaise. Dans les pays soumis à l'obéissance du dauphin, lieutenant-général du royaume, qui devint Charles VII en octobre 1422, les désordres furent plus grands encore; non seulement le pied changea continuellement jusqu'en 1439, mais l'on vit l'affaiblissement extraordinaire de juillet 1422 où le marc monnayé produisait 361$^{\#}$,10^{s}. C'était presque de la monnaie quinze centièmes! Ces abus étaient certainement exceptionnels et ne pouvaient avoir aucune durée, mais on comprend quelle situation révèle pour un royaume la possibilité de pareils expédients. Néanmoins, toutes les fois que l'on revenait à la forte monnaie, c'était à la trente-deuxième que l'on se fixait; c'est à ce taux qu'elle fut reprise au moment de la rentrée à Paris et de la pacification du royaume, et elle demeura telle jusqu'en 1447.

De 1447 à 1475, la monnaie fut trente-sixième. De là, jusqu'à la fin du siècle, le pied fut quarantième, puis quarante-deuxième. C'est à ce taux que la trouvèrent les nouvelles espèces supérieures frappées par Louis XII et qui inaugurent l'âge moderne. C'est le point de départ de grands changements dans les éléments de la fortune publique; les conditions se transforment, les anciens besoins s'effacent et disparaissent avec la perception régulière d'impôts considérables; d'autres facteurs entrent en jeu; c'est un tout autre ordre d'idées qui va régir les fluctuations de la monnaie.

Remarquons, à titre de curiosité, que pendant la même période, c'est-à-dire de 1295 à 1475, la livre-poids

estrelin qui donnait 20 sous tout d'abord, a donné à la fin 37ˢ 1/2. Comme le soixantième du marc a passé en même temps en France de 12 à 36 deniers, l'affaiblissement de la monnaie anglaise n'a été, comme on le voit, que les 5/8 de celui de la monnaie tournois [1].

Dans les deux pays, les motifs des affaiblissements étaient exactement les mêmes, en dehors des périodes des mauvaises fabrications, négligeables comme durée, mais non pas comme effet produit. Sous prétexte de lutter contre l'exportation des espèces, on arrivait à créer une rupture d'équilibre momentanée en haussant le prix de sa monnaie, rupture qui permettait d'augmenter le prélèvement sur la frappe jusqu'à ce que le prix de toutes choses et d'abord des matières ait regagné l'écart produit. La grande différence entre les procédés suivis en France et en Angleterre, c'est que dans ce dernier pays un changement de taille dans la monnaie (changement qui n'a eu lieu que neuf fois depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à nos jours), entraînait en même temps toutes les espèces anciennes et nouvelles, ce qui était dû surtout à l'intangibilité du titre sur lequel il ne pouvait y avoir d'équivoque. En France, au contraire, grâce à la confusion possible sur le degré de fin, il a fallu de tout temps se défendre contre la circulation concurrente d'espèces d'or et d'argent provenant d'autres émissions et de fabrications différentes, sans sincérité de rapport entre les quantités de fin et les prix fixés.

---

1. Dans le même temps, le marc d'or qui produisait 37ᶠ en 1295, en donnait 100ᶠ en 1470. On voit que la proportion de l'or à l'argent avait légèrement baissé.

Nouveaux essais de monnayage à Auxonne. — Mais finissons cette trop longue digression. Sans aucuns besoins spéciaux du Trésor, dans un moment de paix et de calme relatif, en pleine période de richesse, de luxe et de grand commerce[1], les conseillers du roi abaissèrent la monnaie en 1389 de la vingt-quatrième à la vingt-septième. Depuis deux ans, le duc Philippe avait engagé une procédure contre les prétentions de l'archevêque de Besançon au sujet de la monnaie d'Auxonne. On reconnaît immédiatement ici l'action de la Chambre des comptes nouvellement créée. Grâce à l'appui du roi de France et du pape d'Avignon, le prélat assiégé dans son château de Gy est obligé de céder et d'abdiquer en échange du chapeau de cardinal. On ne sait pourquoi Philippe ne mit pas alors ses projets à exécution, mais on ne trouve pas de traces d'un monnayage à Auxonne avant 1403, l'année qui précède la mort de Philippe. De 1403 à 1405, au contraire, nous trouvons dans l'ouvrage déjà plusieurs fois rappelé de M. de Barthélemy, et qui est bien le seul ouvrage d'ensemble qui mérite d'être cité sur la question, qu'il y fut frappé plus de 2,000 marcs d'argent, soit un poids de plus de cent mille de nos francs.

C'était peu, et l'écart de prix n'étant que de 8 sous entre le marc des matières et le marc d'ouvrage, on voit que le profit dut à peu de chose près être réduit à rien. Mais c'était un acheminement vers l'avenir, une prise de position permettant de profiter plus tard des bonnes occasions qui devaient bientôt se présenter. Le 5 novem-

1. Le Blanc cite Juvénal des Ursins, page 238 : « Et disait-on qu'il n'étoit jà métier de la muer, vu que le royaume étoit opulent et riche. »

bre 1411, la monnaie devient trente-deuxième, l'écart monte d'abord à 25 sous et le duc prescrit immédiatement de recommencer sa fabrication; bien plus, il met en adjudication un atelier à Saint-Laurent-lez-Chalon, le 30 mars 1412, pour ouvrer concurremment avec Auxonne 30,000 marcs dans chacune de ces monnaies en 3 ans. La même année, il installe une troisième frappe à Cuisery, aussi dans le comté d'Auxonne. A partir de 1417, où la monnaie devient quarantième, et plus encore pendant les quatre années de désordres qui suivent, tous les ateliers de la région sont en pleine activité. C'est la logique impitoyable des intérêts, qui veut que le maximum de gain des spéculateurs et du prince qui est réduit à partager avec eux, que la plus grande prospérité de l'agiotage corresponde au moment de la plus grande détresse pour les gouvernements et des plus grands troubles de la richesse publique.

Copie nécessaire des monnaies royales. — Il faut nous arrêter ici dans l'exposé des faits pour appeler l'attention sur deux d'entre eux qui ont une grande importance pour l'histoire du monnayage des ducs. Nous devons tout d'abord faire remarquer que, bien que monnayant soi-disant hors du royaume et à ses armes et caractères, le duc est absolument amené et forcé par son intérêt propre à y copier absolument, comme taille, loi et prix, les monnaies du roi, en sorte que ses espèces en suivent exactement la fortune[1]. Il n'y est fait d'exception que pour l'engrogne, petite monnaie de la Comté, où elle est la

1. De là, nécessité d'obtenir la libre circulation dans le royaume.

pièce nationale, qu'il frappe en plus des espèces françaises.

Ouverture de l'atelier ducal de Saint-Laurent vis-à-vis de l'atelier royal. — En second lieu, il faut aborder un point qui a échappé jusqu'à présent à l'histoire de la numismatique de cette époque et qui mérite une étude spéciale. Nous voulons parler de l'ouverture à Saint-Laurent-lez-Chalon, en 1412, d'un atelier ducal, à côté de l'atelier royal qui n'a cessé d'y fonctionner qu'en 1417, comme nous pouvons facilement le montrer. Cette étude offre le plus grand intérêt, puisqu'elle introduit la question du droit de monnayage hors du royaume, et par conséquent celle des limites du royaume. On a pris depuis longtemps l'habitude de considérer la Saône comme la limite naturelle et obligatoire séparant les terres du royaume des terres d'empire, depuis le traité de Verdun, la grande charte de la seconde moitié du moyen âge et des temps modernes. Cette tendance qu'on pourrait appeler inconsciente est très ancienne et cependant la Saône ne servait pas de limite pour la bonne moitié de son cours.

La frontière française n'atteignait plus cette rivière à l'est de Langres, laissant en deçà différents territoires dépendant de la Comté et de la Champagne, qu'on a appelés plus tard les terres de surséance ; elle n'en suivait le cours que le long du comté d'Auxonne jusqu'à Seurre, au-dessous duquel elle dépassait cette frontière théorique, le comté de Chalon comme son diocèse ayant près de la moitié de leur territoire sur la rive gauche. La Saône redevenait bien la limite pour le comté de Mâcon, mais

le comté de Lyon sur les deux rives, tout le Forez était en dehors du royaume, ainsi que le Valentinois et le Vivarais sur la rive droite du Rhône[1].

Limites réelles des terres de royaume et des terres d'empire. — La réalité est donc beaucoup moins simple que la tradition. Les négociateurs du traité de Verdun ne se sont placés que très sommairement sur le terrain géographique, et encore moins sur celui des nationalités ; l'année entière qu'ils employèrent à faire la répartition des bénéfices et des domaines fiscaux entre les fidèles des prétendants, montre que ce fut une rude besogne que d'accorder tant de compétitions particulières. De plus, ce traité, qui fait si grande figure dans la tradition historique et qui fut si souvent invoqué plus tard, a été plusieurs fois remanié aux IX^e^ et X^e^ siècles. Pour la partie qui nous occupe, c'est-à-dire pour la frontière entre le duché et la comté de Bourgogne, il semble même que la séparation finale ne fut que le résultat des conventions qui terminèrent la lutte entre le roi Robert et le comte Othe-Guillaume pour la possession du duché qu'il fallut sérieusement morceler.

Pour le comté d'Auxonne, il n'y eut aucune équivoque : ce fut terre d'empire et plus tard terre d'outre-Saône, formant une juridiction particulière. Mais le comté de Chalon avec ses nombreuses enclaves appartint au royaume, quoique aux mains de la famille d'Othe. Le droit est tellement confus alors qu'à la fin du XII^e^ siècle (1193), le duc Eudes III, suzerain du comté de Mâcon

1. Longnon, *Atlas historique de la France,* texte, page 216.

pour un certain nombre de fiefs situés dans le duché, ne force ce vassal à lui rendre hommage, qu'après avoir obtenu à cet effet une sentence de l'empereur.

Au siècle suivant, dès le commencement de son règne, Hugues IV acquiert de considérables domaines, soit du comte de Viennois, soit de la famille de Brancion qui possédait des fiefs considérables sur la rive gauche de la Saône, entre autres la seigneurie de Salins. Ces acquisitions lui permirent, en 1237, de faire avec Étienne, dernier comte d'Auxonne, et son fils Jean, héritier de la maison de Chalon, des échanges de territoire d'une importance inaccoutumée à ces époques, et qui, de prime abord, semblaient tout à l'avantage du duc. Cependant, quand on examine les circonstances, on comprend quel intérêt pouvaient avoir Jean de Chalon et son fils, le comte palatin Hugues, à concentrer tout leur domaine propre dans la comté de Bourgogne, où il s'agissait pour eux de se substituer comme comtes à leurs cousins de Méranie, héritiers de la maison de Souabe.

A la suite de ces conventions, le duché de Bourgogne comprit comme parties intégrantes et possédées héréditairement les comtés d'Auxonne et de Chalon, le premier toujours terre d'empire et du diocèse de Besançon, le second terre de royaume, du diocèse de Chalon. Quand, au siècle suivant, Eudes IV voulut se soustraire à l'ingérence des officiers du roi dans la frappe de ses monnaies, ce n'est donc pas à Saint-Laurent-lez-Chalon qu'il pouvait songer à s'établir pour y échapper. Aussi, malgré la célébrité des foires de cette ville qui y apportaient une masse de numéraire, malgré le souvenir de l'ancien atelier des

comtes de Chalon, c'est à Auxonne qu'il retira sa frappe. Du côté des abbés de Saint-Bénigne, l'obstacle était le même à Chalon et à Auxonne, car ces prélats ont eu toujours la prétention de pouvoir s'opposer à l'ouverture de nouveaux ateliers dans le duché, même en dehors du diocèse de Langres dont ils devaient représenter les droits. A Auxonne même, il fallait de plus entamer avec les archevêques de Besançon une longue lutte qu'il n'aurait pas rencontrée à Chalon avec les évêques de la ville. Malgré tout, c'est Auxonne que le duc choisit, car il ne pouvait pas considérer la rive gauche de la Saône comme hors du royaume dans le comté de Chalon. Nous savons que c'est le roi Jean qui, à son retour de captivité, a prescrit de reprendre les frappes de Chalon avec les officiers de la Monnaie de Dijon, et seulement après que la mort de Philippe de Rouvre lui eut donné la possession du duché. Aussi abandonna-t-il Auxonne, où il n'avait plus aucun intérêt à frapper.

Que s'est-il passé au siècle suivant? La réunion de la comté au duché, qui n'avait été que passagère sous Eudes IV et son petit-fils, était devenue définitive depuis la réalisation de l'héritage de Flandre et d'Artois. Dans le duché, des habitudes administratives se prirent peu à peu, et l'on s'accoutuma sans doute à considérer toute terre d'outre-Saône comme plus probablement terre d'empire, surtout à cause de la grande diversité de régime qu'apportait entre voisins la complication des enclaves et de leurs mouvances directes. Mais en 1412, la question ne pouvait pas encore exister à l'état de problème à résoudre.

Saint-Laurent considéré comme relevant du comté d'Auxonne. — Quand, dès février 1412, Jean sans Peur désignait un maître particulier pour l'atelier de Saint-Laurent, dont l'adjudication eut lieu le 30 mars, il ne pouvait exister aucune équivoque en son esprit. Le roi y monnayait manifestement ; que penser donc de cette bravade, qui semble avoir passé inaperçue, et de laquelle nous n'avons trouvé aucun essai de justification contemporain ? Faut-il rattacher à ce fait l'origine d'une singularité qui ne peut s'expliquer d'elle-même ? On sait qu'au XVIII^e^ siècle encore, l'île de Saint-Laurent relevait du comté d'Auxonne, dont elle faisait partie comme très petite enclave dans le comté de Chalon, suivant en cela le sort de certains autres fiefs disséminés dans le diocèse du même nom. Or, cette dépendance anormale n'existait certainement pas originairement comme division politique ; elle n'a pu être motivée dans la suite que sur une répartition d'ordre privé, par partage ou acquisition, et nous n'avons pu découvrir le moment, ni les circonstances du rattachement. Ne faudrait-il y voir qu'une fiction administrative, imaginée d'abord pour les besoins d'une cause, et passée ensuite dans les faits ? Dans ce cas, devons-nous croire que c'est au duc Jean qu'il faille en rapporter l'invention, soit en 1412, soit en 1417, pour enlever toute base future aux revendications royales ? C'est là un de ces nombreux problèmes qu'on ne peut que poser, sans en donner la solution.

Quoi qu'il en soit, l'usurpation était manifeste et la fiction, si elle a eu lieu, ne pouvait constituer un prétexte sérieux et défendable, même avec la couleur d'outre-Saône donnée à la fabrication par son union avec celle

d'Auxonne. L'année suivante, l'atelier fut transporté momentanément à Chaussin, à la suite d'une maladie pestilentielle qui s'était abattue sur Chalon et les environs. Il faut évidemment se rapporter à la triste situation de la France à cette époque, aux déchirements des factions ennemies, tour à tour au pouvoir avec celui des princes du sang qui s'en trouvait le chef déclaré, pour comprendre la possibilité de tels attentats contre l'autorité royale, sans qu'il nous soit rien parvenu d'une opposition, d'une procédure quelconque de la part des officiers royaux des monnaies, d'une plainte même de ces officiers au Conseil du roi. Cette absence de protestation est d'autant plus curieuse qu'on ne peut nier la continuation de la frappe royale pendant ces cinq années, quoiqu'elle eût lieu sans grands profits et par conséquent sans grande activité, dès 1412. Mais les missives et exécutoires arrivent régulièrement à Dijon et Chalon, et les boîtes en sont levées et jugées à Paris. Remarquons qu'en fait d'archives qui nous restent de toutes sortes, tout ce qui se rattache aux fabrications royales se trouve à peu près sans exception à Paris, aux Archives nationales, héritières des archives de la Cour des monnaies. Les archives de Bourgogne, si riches en documents de toutes sortes, n'en ont absolument rien reçu, tandis qu'elles possèdent toutes les pièces relatives aux frappes ducales, sauf quelques emprunts qui remontent au siècle dernier. C'est ainsi que lorsque les ducs frappent eux-mêmes les monnaies royales à Dijon et font juger leurs fabrications par leurs généraux maîtres, toutes les pièces s'en retrouvent aux fonds de la Chambre des comptes aux archives de Dijon. Ayons soin d'observer que, contrairement aux

expressions courantes chez un grand nombre d'auteurs, ces différences de lieu d'arrivée montrent bien où gisait le nœud de la question. Sans doute, le profit, ce qu'ils appellent à tort les émoluments du monnayage, pouvait tenir à cœur à l'administration ducale, mais la question en litige visait plus haut. Il s'agissait de reconquérir vis-à-vis de l'autorité royale les situations anciennement occupées par les grands vassaux, tant au point de vue de la monnaie qu'à celui des autres droits régaliens. Il s'agissait de détruire l'ouvrage des XIII^e^ et XIV^e^ siècles tout entiers. Il faut dire que l'occasion était belle pour jouer une pareille partie et la gagner, au moins momentanément.

Preuves de la coexistence des deux ateliers de 1412 à 1417. — Les preuves formelles de la singulière cohabitation à Saint-Laurent des deux ateliers royal et ducal sont assez nombreuses pour vaincre l'incrédulité des plus obstinés. Cependant, nous n'avons pu vérifier le fait sur les lieux. Nous ne citerons que deux textes relativement à chacune des deux frappes, mais ils suffiront pour en démontrer la persistance. Et d'abord pour la frappe ducale, sans parler des documents déjà signalés concernant l'installation de l'atelier en mars 1412, nous avons une lettre du duc du 12 mai de la même année, prescrivant que le profit de la monnaie de Saint-Laurent soit dépensé à Chalon pour réparer le château et les maisons ducales[1]. Puis, après plusieurs autres instructions et conventions citées par M. de Barthélemy dans son travail, un compte de juin 1417 : « ... Pour plusieurs ouvrages faits et payés

1. A. de Barthélemy, *op. cit.*, p. 54.

« par le dit Humbert Viart pour le fait de la Monnaie de « Saint-Laurent-lez-Chalon, et pour la réparation et sou- « tainement d'icelle Monnaie, lesquels étaient très néces- « saires à faire, yceux faits depuis le deuxième jour « d'avril 1415 (vieux style) jusqu'au onzième jour de « juin 1417, durant lequel temps le dit Humbert Viart et « Guillaume Soiran ont été maîtres de la dite Monnaie, « ... lesquels ouvrages montent à 352#,12s,2d obole « tournois[1]. »

Pour le monnayage royal, nous citerons d'abord une phrase de l'ordonnance de Charles VI du 28 août 1413, prescrivant de transporter à Lyon l'atelier de Mâcon[2], à cause de la proximité trop grande de cette dernière ville à Chalon : « ... et aussi que notre Monnaie de Mâcon est « située et assise près de la ville de Chalon, en laquelle « nos gens et officiers de notre Monnaie de Dijon sont « deux fois l'an pour y faire ouvrer durant les foires, « comme ils font en notre Monnaie de Dijon... » L'autre texte dont nous nous contenterons, c'est l'ordre du 14 juillet 1417 prescrivant la fermeture des hôtels de Dijon et de Chalon : «... Ces Monnaies (Dijon et Chalon) « n'ouvriront plus jusqu'à nouvel ordre. Les fers reste- « ront en la surveillance des gardes. Les ouvriers et les « monnayers devront partir et se transporter en nos « autres Monnaies là où ils sauront qu'on a besoin d'ou- « vriers et de monnayers[3]. »

---

1. Saulcy, *Documents monétaires*, t. II, p. 190. Tiré des archives de Dijon.

2. Saulcy, *op. cit.*, p. 176.

3. Saulcy, *op. cit.*, p. 203. Tiré des Archives nationales.

Coup d'œil sur la situation du royaume. — Un coup d'œil jeté sur les événements de cette année explique facilement cette fermeture. Après Azincourt, où le duc Jean n'avait pas paru, après la mort du duc de Guyenne, premier dauphin, bientôt suivie de celle du duc de Berry (1416), le nouveau dauphin Jean, excité par sa mère contre le connétable d'Armagnac tout-puissant à Paris, s'allie avec le duc de Bourgogne, en prenant de ce côté son point d'appui. Mais bientôt ce second dauphin meurt à son tour (4 avril 1417) et son frère cadet Charles, le futur Charles VII, que son mariage avec la fille du roi de Sicile avait éloigné du duc de Bourgogne, prend le pouvoir sous la tutelle du connétable d'Armagnac et de ses partisans. Presque aussitôt (18 avril 1417), à la suite de nouveaux désordres, le dauphin contribue à faire reléguer à Blois, puis à Tours, sa mère Isabeau. Le duc de Bourgogne marche sur Paris, assiège Saint-Cloud, file sur Corbeil et de là subitement sur Tours, où il enlève la reine (le 2 novembre) qu'il emmène à Troyes, pendant que le roi d'Angleterre conquiert la Normandie. La rupture est formelle et définitive entre la reine et son fils. Celui-ci est nommé solennellement lieutenant-général du royaume par lettres du 6 novembre rappelant celle du 14 juin et révoquant à nouveau tous pouvoirs donnés à la reine. Charles, comme tel, se trouve ainsi directement aux prises avec le duc de Bourgogne. On comprend que, dans de telles circonstances, le représentant du pouvoir royal ne pouvait plus conserver à Dijon d'atelier ouvert.

Nous en sommes arrivés au point culminant comme intérêt du monnayage des ducs de la seconde race, au moment où, aidé par les circonstances, le duc Jean s'ap-

proprie la frappe dans le duché et, en même temps, y substitue en fait son autorité à celle du roi. Au milieu des désordres épouvantables dans lesquels se débat le malheureux royaume, Jean sans Peur, tout en portant violemment la main sur plusieurs des droits incontestés du suzerain, son aîné, et en particulier sur les monnaies, se préoccupe d'obtenir une régularisation et s'empresse de se faire attribuer la délégation de la frappe pendant un an à titre de compensation et d'indemnité méritée. Mais une fois maître de cette branche de l'administration, comme de toutes les autres, du reste, il ne s'en dessaisira plus. Ses successeurs l'imiteront et resteront sourds aux réclamations du roi, que ce roi soit Charles VI, Henri VI ou Charles VII. Jusqu'à la mort du Téméraire et l'extinction de la dynastie, la monnaie du duché restera entre les mains du duc et de ses officiers, qui chercheront du reste à prouver la légitimité de leur prise de possession par une série d'interprétations plus que douteuses ; et en particulier par le mémoire de 1436 déjà plusieurs fois invoqué et dont nous donnerons bientôt plus à loisir le développement.

Délégation au duc de la ferme des monnaies dans quatre ateliers pendant un an. — Depuis huit mois, le duc s'était mis en rupture formelle d'obéissance vis-à-vis du gouvernement du roi. Peu après sa rentrée à Troyes, où il ramenait la reine, sans attendre l'installation du parlement rebelle qu'il y avait convoqué, il obtint de cette princesse les fameuses lettres du 10 janvier 1418 qui furent le point de départ du monnayage indépendant du duché, quoique toujours portant le nom, les armes

et caractères du roi. Ces lettres étaient nulles de plein droit, n'émanant d'aucun pouvoir constitué, et ne se fondant que sur d'anciennes délégations de pouvoir formellement révoquées à plusieurs reprises. Aussi, s'en fit-il donner une confirmation très explicite par lettres patentes du malheureux Charles VI, à la date du 12 octobre suivant[1], quand, après la trahison de Perrinet Leclerc (29 mai 1418), l'entrée des Bourguignons à Paris, la fuite du dauphin et le massacre des Armagnacs, il se fut emparé de la personne du pauvre roi qu'il se mit à traîner à sa suite avec la reine sa complice. Cette confirmation est excessivement intéressante, car on y entrevoit la grande gêne des conseillers obligés de rédiger l'approbation de telles concessions. Ils n'entrent dans aucun détail sur ce qui a été fait ou prescrit par le duc, et semblent ignorer les traités passés pour les quatre Monnaies de Troyes, Châlons, Mâcon et Dijon, disant seulement qu'on a voulu certainement y agir pour le mieux « tout « au rebours des usurpateurs et mauvais entrepreneurs « précédents ». Ils s'extasient sur le patriotisme du duc, son bon vouloir pour le roi, ses bons procédés pour la reine; ils font signer au roi pleine et entière décharge en faveur du duc, mais à condition que tous ceux qui en ont tiré de l'argent ainsi que les maîtres particuliers de ces quatre Monnaies en rendent *bon et loyal compte là où il appartiendra.*

Liquidation de la donation précédente, le 25 mars 1419. — Les lettres patentes du 25 mars suivant sont

1. Archives de Bourgogne. Chambre des Comptes, B, 11201.

plus caractéristiques encore : on arrivait au terme de la cession consentie pour un an en faveur du duc, et il s'agissait de rentrer dans le droit sans mécontenter ce tout-puissant vassal, dans la dépendance duquel on se trouvait pleinement. Ces lettres commencent par approuver à nouveau tous les actes « passés de la reine notre compagne et de notre cher cousin le duc », et par déclarer que les marchands et maîtres particuliers des Monnaies en question seraient maintenus pour l'année tels qu'ils avaient été ordonnés. Mais en rappelant qu'ils doivent rendre leurs comptes *là où il appartiendra,* elles se hâtent de définir que « c'est à entendre à la Chambre de nos comptes à Paris, et devant les généraux maîtres de nos Monnaies ».

D'autre part, tous les profits et revenus ont été bien octroyés au duc pendant un an avec la faculté de faire telle monnaie qu'il lui plairait, et d'y commettre tels gens qu'il voudrait, ainsi que le droit d'ouvrir les boîtes et de clore les comptes. Ces fonctions ont été déléguées aux maîtres Guillaume Courtot et Étienne de Sens, maîtres des comptes du duc à Dijon, qui ont effectivement ouvert les boîtes de mois en mois dans les Monnaies de Troyes, Châlons, Mâcon et en celle de Dijon, ouï et clos les dits comptes en la manière et selon ce qu'il est accoutumé de faire en tel cas. « Pour laisser son plein effet au don fait par notre compagne pendant un an lors à venir, qui naguères est expiré et fini ou brièvement finira » ; le roi confirme ce qui a été fait comme si cela avait été fait par ses lettres patentes et tout ce qu'ont fait les maîtres du duc et leurs commis, « comme si fait avait été par les généraux maîtres de nos Monnaies, nos autres officiers et commis ». Il quitte de toute recherche à tout ja-

mais les conseillers nommés et tous ceux qui les ont servis.

Nous sommes en présence d'un apurement définitif et décharge totale vis-à-vis des « conseillers du Parlement de Paris, des généraux gouverneurs des finances, gens de nos comptes à Paris, commissaires, etc., etc. » On voit à quel point cette décharge affirme la question de principe et réserve la totalité de l'autorité et de l'ingérence royale pour l'avenir; la décharge n'a d'autre valeur que celle de l'autorité au nom de laquelle elle est donnée. Notons que la Monnaie de Dijon y est spécialement traitée sur le même pied exactement que celles de Troyes, Châlons et Mâcon.

Un fait assez curieux, et qui montre bien le désordre effectif de l'époque, c'est que si l'on cherche les documents de l'année pendant laquelle les profits des quatre hôtels avaient été concédés au duc, ce sont les Archives nationales de Paris qui possèdent actuellement les relevés de boîtes et comptes des monnaies de Troyes et de Mâcon. Ce qui prouve qu'ils sont rentrés à la chambre de Paris après l'apurement. Au contraire, les comptes de Troyes ont été rendus à Dijon du 16e jour de mai exclus 1417 jusqu'au 11e jour de mai 1418 et les boîtes manquent à la Chambre des monnaies à Paris[1]. Nous voici donc en présence d'une usurpation sans excuse, d'une véritable rébellion du duc, près d'un an avant la prétendue concession d'Isabeau. Nous ne croyons pas que le fait eût déjà été signalé. Nous n'avons retrouvé de Chalon pour cette époque que des documents insignifiants qui laissent

1. Saulcy, t. II, p. 212.

un doute sur le fonctionnement de l'atelier. Pour ce qui est de Dijon, d'où les officiers royaux se sont retirés dès le 14 juillet 1417, la fabrication est prise indûment en main par le duc dès le 13 octobre suivant, anticipant largement ici aussi, comme on le voit, sur la donation future. Depuis cette époque, jusqu'à la mort du Téméraire, toutes les fabrications de Dijon et Chalon n'ont plus été soumises qu'aux officiers du duc, et jugées à Dijon dont les archives possèdent tous les relevés aux fonds de la Chambre des comptes.

Pied de la monnaie adoptée par le duc. — Pour en finir avec cette courte période de transition, disons que les pied, poids et aloi auxquels il semble que le duc ait trouvé bon de monnayer alors pour y faire son profit, ont dû être tels que la monnaie noire ait été quatre-vingtième et les gros et blancs sur le pied de la monnaie soixante-quatrième. C'est ce qui résulterait de trois textes, dont un incomplet, donnés par Saulcy pour cette époque, tirés des archives de Bourgogne[1]. Le dernier est le compte d'Humbert Viard dans lequel on lit *in extenso :* « Et com-« bien que paravant la date du commencement de ce « présent compte, l'on ouvrait en la dite Monnaie de Dijon, « en la Monnaie de Mâcon *et ès Monnaies de mondit Sei-« gneur*, à 2d12s de loi, toutefois le 18e jour de septem-« bre 1418 a été rapporté par Jean de Noident, conseil-« ler de monseigneur, à maître Étienne de Sens, général « maître des monnaies de monseigneur... que en la Mon-« naie de Paris et ès autres Monnaies du Roy, l'on for-

1. Saulcy, t. II, p. 211, 212, 215.

« geait à 2d16s, pourquoi était expédient de le faire sem-
« blablement ès Monnaies de mondit seigneur. Car au-
« trement ce serait un ravalement et un reboutement des
« dites monnaies, et fut conclu que le général maître le
« manderait incontinent ainsi faire par toutes les dites
« Monnaies[1]. »

Le nouveau pied fut inauguré le 22 novembre suivant. Nous voyons dans ce document que, tandis que le duc était immédiatement descendu à la monnaie soixante-quatrième pour la frappe de la monnaie blanche dans les hôtels qu'il exploitait, les hôtels restés entre les mains du roi n'étaient descendus encore peu à peu qu'à la soixantième en partant de la quarantième. Remarquons de plus ce que signifient pour les gens du duc l'expression *des Monnaies de monseigneur*, ce sont celles d'Auxonne, de Saint-Laurent et de Cuisery, les seules qui lui appartiennent effectivement et où il frappait en son nom.

Rôle des conseillers du roi restés à Paris. — Cependant, le duc cherchait de tout son pouvoir à sortir du provisoire sans rien abandonner de la situation prise. Toutefois, il se sentait arrêté par certains obstacles des plus sérieux, obstacles toujours renaissants et qui, plusieurs fois franchis, n'en subsistaient pas moins. Nous voulons parler de ceux qu'il rencontrait dans l'idée constitutive de l'État, telle qu'elle était alors comprise et que redressaient devant lui ses propres partisans. En fait,

1. Archives de Bourgogne. Cité dans l'*Essai* de M. de Barthélemy, page 60.

quelle que fût la pression exercée par le duc sur les décisions des souverains, il se heurtait toujours à la fermeté remarquable de la partie du conseil, restée partie intégrante de la monarchie, dont le rôle à cette époque troublée est vraiment significatif. Les formules les plus respectueuses et les plus conciliantes y recouvrent une force de résistance aussi inattendue que désintéressée. Ne croyons pas qu'il fût facile même à d'excellents patriotes, sujets éclairés et dévoués du malheureux Charles VI, d'avoir des lumières bien nettes sur la ligne de conduite à adopter en 1418. De très bons serviteurs pouvaient hésiter en présence des excès des Armagnacs et de leurs abus de pouvoir, et en arrivaient à accepter, tout en les déplorant, les débordements des Bourguignons et de leurs alliés Cabochiens et autres. Surtout avant le traité de Troyes, on pouvait espérer de ce côté une solution pacifique mettant fin à la situation violente et inextricable où périssait le royaume[1].

Nouvelles prétentions du duc. — En tout cas, au moment qui nous occupe, les conseillers du roi sont dignes des plus grands éloges; ils forcent le duc à renoncer à l'alliance anglaise, déjà plusieurs fois nouée, et poussent à la paix avec le dauphin. Le duc ne veut ni rompre, ni se découvrir, mais n'ose ouvertement contrevenir à leurs délibérations. C'est ainsi que, dans l'affaire de ses monnaies, ils forcent le duc à abandonner la poursuite de concessions injustifiables. Celui-ci re-

1. On sait combien les Armagnacs étaient impopulaires à Paris, où ils avaient contre eux toute la bourgeoisie, le clergé des paroisses, toute la robe et surtout l'Université entière.

tourne alors ses prétentions, met en avant les précédentes frappes de la première race, et veut prouver que la Monnaie de Dijon appartient de plein droit aux ducs, ajoutant que les rois n'y ont frappé que du consentement des possesseurs du duché. Il produit les lettres de Philippe le Bel au duc Robert, restreignant à trois ans la période pendant laquelle la monnaie tournois aura seule cours dans les domaines de Bourgogne, et après laquelle le duc remettra en circulation la monnaie dijonnaise, à laquelle tous marchés devront être de nouveau passés. Puis arrivent les lettres de non-préjudice du roi Jean frappant en son nom à Dijon, comme baillistre du jeune Philippe de Rouvre. Nous retrouverons plus d'une fois ces trois mêmes documents, et particulièrement dans le mémoire de 1436.

Lettres patentes du 18 avril 1419. — La réponse de Charles VI est contenue dans les lettres patentes du 18 avril 1419. Elles commencent par l'énumération des sacrifices que le duc a consentis pour le bien du royaume, des dépenses énormes auxquelles il a été conduit et qui se montent à environ 600,000 fr.[1], dont il faut le récompenser. Puis elles lui donnent acte de ses revendications sur la Monnaie de Dijon et Chalon, qu'il prétend de son domaine et héritage, revendications que les grandes charges et affaires du temps présent et les dangers du royaume empêchent d'examiner à fond. Aussi, à défaut

1. Ici le franc vaut la livre. Il faut tirer celle-ci du mouton de 1411, à 23 karats, de 96 au marc. Comme le mouton était donné pour 20 sous ou une livre, la livre valait un poids d'or qui vaudrait aujourd'hui 8 fr. 32 c. C'était donc 4,992,000 fr. en poids d'or.

d'autres manières de désintéresser le duc, jusqu'à ce que l'on ait pu découvrir la vérité, ou pourvoir autrement au remboursement des avances faites, le roi octroie au duc tous les profits et revenus qui pourront appartenir à la Monnaie de Dijon et Chalon. Il pourra commettre ses officiers à cette besogne, instituer des tailleurs, essayeurs et autres commis, *mais ne pourra forger et monnayer qu'en notre coin, à tel poids, loi, caractère et remède, comme l'on ouvrera dans nos autres Monnaies.* Jusqu'à nouvel ordre, les instructions seront données par les généraux maîtres du duc, et les comptes d'icelle Monnaie vus et ouïs par les gens de compte de notre dit cousin à Dijon. C'est la volonté du roi que le duc ne puisse être inquiété à ce sujet par les gens du roi, quand bien même on reconnaîtrait plus tard qu'il n'y avait pas lieu à tel privilège.

On voit avec quel soin toute question de principe est éludée, toute discussion écartée. Il ne s'agit que d'un remboursement et l'on se garde avec le plus grand soin de poser une limite quelconque à l'abandon actuel, qui puisse plus tard servir de base à une démarcation. Les espèces d'or, d'argent ou de billon n'y sont pas spécifiées. C'est un sacrifice que l'on croit nécessaire, sans rien préjuger pour l'avenir. Remarquons encore que cette monnaie concédée n'est en rien exemptée de la surveillance que le roi a définie dès le commencement du siècle précédent, relativement aux monnayages des barons et prélats.

Association des maîtres des Monnaies du duché et de la comté. — Nous avons vu que le duc n'avait en fait

attendu aucune permission pour monnayer dans le royaume dès le milieu de 1417, même hors de ses domaines. Il pousse bientôt l'audace jusqu'à provoquer une association des monnaies de ses territoires propres à celles qu'il a usurpées dans le royaume. Les maîtres des Monnaies d'Auxonne, Saint-Laurent, Mâcon et Dijon, puis Chaussins et Cuisery, s'associent le 18 décembre 1417 : « Et est assavoir que le 18e jour du dit mois de décembre, « les maîtres des Monnaies d'Auxonne, de Saint-Laurent « et Mâcon et du dit lieu de Dijon furent accompagnés « et associés ensemble et promirent de forger et mon- « nayer ès dites Monnaies en un an, commençant après « la première délivrance[1]. » La Monnaie de Mâcon se retira de l'association le 20 avril 1419, mais les autres ateliers continuèrent à fonctionner en commun. On a plusieurs ordonnances de Jean sans Peur et de Philippe le Bon qui prescrivent les mêmes monnaies aux hôtels du duché et de la comté : « A Dijon, aux armes et kara- « taires de mondit seigneur roi, selon l'octroi que nous « en avons sur ce de mondit seigneur ; et à Saint-Laurent, « Auxonne, Chaussins et Cuisery, à nos armes et kara- « taires à la manière accoutumée. »

Monnaies royales à partir de 1417. — Les Monnaies de Bourgogne, duché et comté, suivirent exactement les ordonnances royales soit de Charles VI, soit plus tard de Henri VI. Jusqu'au milieu de 1421, où toutes les mauvaises fabrications furent décriées et de nouvelles espèces créées, la confusion fut extrême tant par suite

1. Archives de Bourgogne, B, 11215.

des affaiblissements ordonnés dans les hôtels obéissant au roi, qu'à cause de la concurrence des monnaies frappées par le dauphin, beaucoup plus affaiblies encore. La monnaie d'argent de l'époque avait été conçue depuis soixante ans dans un système commode, avec des blancs de 5 et 10 deniers, comme espèces intermédiaires, un gros de 15, puis de 20 deniers, comme monnaie supérieure et des deniers et doubles deniers, parisis et tournois comme menu billon. On réunissait ainsi les avantages du système décimal en comptant en blancs, à ceux du système duodécimal en comptant en sous[1]. En 1411, les blancs avaient été frappés à 5 deniers de loi, et à la taille de 80 et 160 pièces au marc, pour le grand et le petit blanc. C'était de la monnaie trente-deuxième. Peu à peu le titre diminua, la taille descendit à 100, puis 108 pièces au marc pour le grand blanc, et même pour le gros. La plus basse fabrication dont nous ayons trouvé des relevés est celle du 6 mai 1420, où le gros est à deux deniers 12 grains de loi et de 100 au marc, et les autres pièces à proportion. Ce serait de la monnaie centsoixantième; mais il est certain que l'on est descendu plus bas, plus ou moins secrètement, car nous trouvons dans le Recueil de Saulcy[2], à la date du 25 août 1420, les mêmes gros à 2 deniers 6 grains, puis à 2 deniers,

1. C'est à cette époque que le mot de « gros » se fixa pour désigner une valeur de 20 deniers, sans doute à cause de la commodité de la division. Depuis, le « gros » fut une expression abstraite signifiant un compte de 20 deniers, comme le franc un compte de 20 sous, et plus tard l'écu une valeur de 3 livres et la pistole une somme de 10 livres. Pour chacune de ces expressions, le public avait choisi le point de passage où la pièce réelle avait pris une valeur commode en chiffres ronds.

2. T. II, p. 266.

ce qui fait de la monnaie cent quatre-vingtième, puis deux-centième. A la date du 31 octobre, le roi prescrit aux gardes de faire les délivrances malgré la faiblesse de loi reconnue et, dans son bail général du 10 août, il a grand soin de ne pas spécifier le pied de la monnaie à forger. L'écu d'or ayant monté alors à 8 livres, il est plus que probable que la monnaie d'argent descendit à la deux cent-quarantième. Pendant toute cette époque, la monnaie d'or varia peu; mais elle montait en prix au fur et à mesure des augmentations nominales données à l'argent par les affaiblissements des espèces. En 1419 et 1420, l'écu de 67 au marc et à 22 karats valut 6, 7 et 8 livres tournois.

Sur les entrefaites, le roi d'Angleterre, proclamé héritier et régent de France à la suite du traité de Troyes, arrive à Paris avec le roi et y réunit les États le 6 décembre 1420. Après l'échec de plusieurs mesures prises en vue du rétablissement des monnaies, le gros de 20 deniers fut remis à 5 deniers le 26 juin 1421, et les autres pièces à proportion. Le 11 août, lettres patentes pour faire de la monnaie trentième, et, le 12 octobre, nouveau mandement abaissant les gros de nouveau et les mettant à 2 deniers et demi, soit *le huitième* de leur valeur d'émission. C'est ce qui prouve que les derniers fabriqués avaient été descendus au-dessous des chiffres officiellement publiés.

A Dijon, la monnaie trentième commence, le 20 novembre de la même année, par des doubles, comme à Paris. Le 3 août, la duchesse Marguerite en avait prescrit la fabrication en même temps qu'elle avait fixé les valeurs des anciennes espèces au taux du royaume. Le

26 décembre, elle ordonne que toutes les monnaies frappées en Bourgogne seront de mêmes poids, aloi et valeur que celles de Charles VI, et rabaisse, à partir du 1^er^ janvier suivant, les gros et autres pièces au huitième de leur valeur d'émission[1].

La pièce d'or qui courait communément en Bourgogne était alors un denier d'or appelé écu, valant 22^s^,6^d^ à 22 karats, un 1/2 karat de remède, et de 67 au marc de Paris. Le marc de fin valait ainsi 83^#^,5^s^, et, vis-à-vis de la monnaie 30^e^ qui faisait valoir le marc d'argent le Roy, 7^#^,10^s^, la proportion était de 11,1 : 1 entre l'or fin et l'argent le Roy. Le rapport était trop fort, et, dès le 30 juin 1423, le duc rentra dans l'exactitude des monnaies royales anglo-françaises avec le salut d'or fin de 70 au marc à 22^s^,6^d^ de cours, ce qui mettait le marc d'or à 78^#^,15^s^ et la proportion à 10,5 : 1.

Concurrence désastreuse des monnaies du dauphin qui devient Charles VII. — A ce moment, l'une des grandes difficultés rencontrées pour la bonne tenue des monnaies provenait de la circulation concurrente, et impossible à éviter, des monnaies émises par le dauphin exactement au type royal, monnaies qui, allant toujours en s'affaiblissant, étaient tombées au plus bas au moment de la mort de Charles VI. Le dauphin avait installé un parlement à Poitiers et une chambre des comptes à Bourges presque aussitôt après sa fuite de Paris ; il maintint en son obéissance l'Anjou, le Maine, la Touraine,

1. A. de Barthélemy, *Essai*, p. 67 et 68.

une partie de l'Orléanais, tout le pays au sud de la Loire, la Guyenne et la Gascogne, le Languedoc, Lyon et le Dauphiné. Nous avons dit plus haut à quel point il laissa tomber ses Monnaies. Pour nous en rendre compte, nous n'aurons qu'à citer les relevés de la Monnaie de Tours du 22 juin 1420 au 4 novembre 1422[1]. Du 22 juin 1420 au 4 août suivant il est frappé à Tours 587,000 gros de 20 deniers, de 2 deniers 12 grains de loi, et de 100 au marc ; c'est de la monnaie cent-soixantième. La loi baisse progressivement et, du 3 juillet 1422 au 4 novembre suivant, il sort de l'hôtel 2,728,000 gros, à 8 grains de loi et de 120 au marc. C'est de la monnaie mille quatre cent quarantième, c'est-à-dire que le marc d'argent le roi produit 360 livres tournois.

C'est la présence de ces espèces dépréciées qui empêcha le roi d'Angleterre de mettre en circulation à plusieurs reprises les pièces d'or, les gros et les nouvelles pièces intermédiaires qu'il avait prescrit de forger pendant la durée de la vie de Charles VI. Aussitôt après la mort du pauvre roi, le 23 novembre 1422, paraissent les lettres patentes qui prescrivent la fabrication des saluts, grands et petits blancs *aux armes de France et d'Angleterre,* que ne pourra pas imiter son adversaire. Au même moment, du reste, le dauphin, devenu Charles VII, décrie toutes ses anciennes monnaies et ordonne une monnaie trente-sixième vis-à-vis de la monnaie trentième de son neveu d'Angleterre, en attendant qu'il la rétablisse trente-deuxième, au pied de l'an 1411, en décembre 1423.

---

1. Saulcy, t. II, p. 255.

État des monnaies de France et Bourgogne après la mort de Charles VI. Comparaison avec les monnaies anglaises. — En somme, dans le duché de Bourgogne, comme dans les autres domaines du duc, et dans toute la partie du royaume qui obéissait au roi Henri VI, couraient les monnaies suivantes : *aux armes de France* en Bourgogne, *aux armes doubles de France et Bourgogne* dans la comté et *aux armes doubles de France et d'Angleterre* dans le reste de la France anglaise :

Écus, ou saluts, de 70 au marc, or fin, à 1/4 de karat de remède, ayant cours pour . . . . . $22^s,6^d$[1].

Autres saluts de même titre, de 63 au marc, ayant cours pour. . . . . 25^{s2}.

Angelots de même titre, de 105 au marc, ayant cours pour . . . . . 15^{s3}.

Grands blancs, à 5^d de loi argent le roy, de 75 au marc, ayant cours pour. . . . . 10^{d4}.

Blancs, à 5^d de loi argent le roy, de 150 au marc, ayant cours pour. . . . . 5^d.

Ces monnaies subsistèrent sans la moindre altération jusqu'à l'expulsion des Anglais, dans tous les pays soumis à l'obéissance du roi d'Angleterre. En outre, des doubles et simples deniers avaient été fabriqués par Charles VI sur le pied de ces blancs et en très grande quantité, depuis la restauration de la monnaie en 1421, les uns et les autres à $1^d,12^g$ de loi, les doubles à 112 1/2, les simples à 225 au marc. Des trésins de trois

1. 11 fr. 90 c. en poids d'or actuel.
2. 13 fr. 30 c. en poids d'or actuel.
3. 8 fr. en poids d'or actuel.
4. 29 c. en poids d'argent.

deniers avaient aussi été émis. Mais ces espèces ne portaient que les armes de France et, le 6 septembre 1423, afin de se débarrasser de leurs innombrables contrefaçons, « pour obvier aux fraudes et déceptions de notre dit ennemi », le régent se décida à déprécier ces mêmes monnaies afin de les faire disparaître. Il fallut dorénavant 6 doubles pour valoir le blanc de 10 deniers, et les trésins furent mis à deux deniers parisis. C'est sur cette mesure que délibèrent les conseillers du duc et c'est elle qu'ils se permirent de blâmer comme nous en avons le témoignage dans la pièce justificative n° 10 de l'*Essai sur les monnaies de Bourgogne* de M. de Barthélemy.

Il est intéressant de placer, à côté de ces monnaies qu'on peut appeler anglo-françaises, les monnaies anglaises de la même époque, circulant certainement en France, surtout les monnaies d'or, mais qui n'y furent jamais frappées, pas même en Normandie :

Comme monnaie d'or, le *noble* et ses fractions, à 23 3/4 karats, de 50 à la livre, ayant cours pour 6^{s},8^{d} estrelins[1]. Comme monnaie d'argent, le *groat*, au titre estrelin, 90 à la livre, ayant cours pour 4^{d} estrelins, et au-dessous le *penny*, au titre estrelin, 360 à la livre, ayant cours pour 1^{d} estrelin, puis des *demis* et *quarts de penny*.

On voit que la livre de compte estrelin correspondait exactement aux 8 onces de la livre-poids, au titre immuable de 37/40. Ces 8 onces étaient à peu près exactement au marc de Paris comme 20 : 21. Le noble pesait donc exactement 2 saluts de 70 au marc et valait donc avec une grande exactitude 45 sous tournois. Le rapport

1. Poids d'or de 23,80 de nos francs.

de la livre tournois à la livre estrelin, tiré de l'or, était donc 20/3 : 45 ou 4/27 : la livre estrelin valait presque SEPT LIVRES TOURNOIS. Le rapport était à peu près le même en le tirant de l'argent (car les proportions avaient été soigneusement égalisées), mais se rapprochait davantage encore du nombre 7. Il fallait donc 2 pence 1/4 environ pour faire 3 blancs de 5 deniers. C'était évidemment le rapport courant pour les petites sommes et les échanges quotidiens. Ces rapprochements sont curieux et très utiles pour cette époque, où les historiens ont à étudier les armées anglaises en France. C'est le même rapport qui existait encore au moment du siège d'Orléans, sur lequel nous possédons de très remarquables études. Malheureusement, les différents auteurs qui ont su découvrir et publier les documents et les comptes qui y sont relatifs, ignoraient complètement la question monétaire.

Droit de circulation des monnaies de Bourgogne en France. — Exerçant le monnayage au nom du roi à Dijon, le duc frappait, comme nous l'avons dit, à son nom et à ses armes et caractères à Auxonne, Saint-Laurent et Cuisery, et en Flandre aux armes de Flandre. Ces dernières monnaies étaient à un type et pied particuliers, et se suffisaient à elles-mêmes dans les Pays-Bas. Plusieurs ordonnances avaient été rendues en leur faveur par Charles V et Charles VI, et devaient régler leur cours vis-à-vis des espèces royales. Mais en Bourgogne, empire ou royaume, l'importance des profits du monnayage (calqué sur celui du royaume) ne dépendait que de la possibilité de faire circuler en France les monnaies frap-

pées au nom du duc. En 1419, en pleine hostilité vis-à-vis du dauphin, Jean sans Peur se rapprocha du roi d'Angleterre qui venait de terminer la conquête de la Normandie. Henri V, par ses lettres patentes du 8 mai 1419, réglemente le cours des monnaies dans la province conquise[1]. Il y admet pour leur valeur les grands et petits blancs de France, à écus à trois fleurs de lys, les grands et petits blancs de Bourgogne, à un écu de Bourgogne, les grands blancs de Bretagne à neuf hermines, pour 8 deniers, etc.

Le duc s'était en même temps pourvu près du malheureux Charles VI qu'il avait amené à Pontoise. Il en obtint les lettres du dernier mai 1419[2], adressées au prévôt de Paris et généraux maîtres des Monnaies. « Il est venu à notre connaissance que par aucuns haineux de notre très cher et très amé cousin, et pour lui faire et porter dommage et déplaisir, la monnaie forgée ès Monnaies de Bourgogne... a de nouveau été indûment et sans cause refusée à être prise. » Les pièces semblaient de moindre valeur, parce qu'elles n'avaient pas été suffisamment blanchies ; l'essai en a été fait, les pièces trouvées bonnes et le roi en ordonne l'usage. Vu la date, les pièces mal blanchies ne peuvent être que celles que le duc a fait forger en vertu de la donation plénière de l'année précédente, pendant qu'il pouvait forger et monnayer à tel pied, loi et taille qu'il lui semblait bon.

La dépréciation du sixième prononcée le 6 septembre 1423 contre les deniers et doubles aux armes de France,

1. A. de Barthélemy, *Essai*, pièce justificative XVIII.
2. A. de Barthélemy, *Essai*, pièce justificative XVII.

n'avait pas été acceptée en Bourgogne, comme nous l'avons vu plus haut et il ne semble pas qu'elle ait reçu davantage son effet dans le reste du royaume, à cause des grandes difficultés qu'aurait entraînées son exécution dans le règlement de tous les anciens comptes, rentes, fermes, ventes et locations ayant eu lieu pendant les trois années de fabrications affaiblies. En effet, au moment du retour à la forte monnaie en 1421, plusieurs ordonnances très remarquables avaient précisé les règles à suivre dans les différents cas, et le tout avait été défini au moyen des doubles qui étaient la seule forte monnaie alors émise. Le 20 novembre 1426, pour en finir, le régent lança un mandement pour défendre le cours des doubles, que l'on avait surnommés *niquets*, à l'exception de ceux de Normandie. Il proscrivait généralement aussi le cours de toutes les monnaies qui n'étaient pas frappées *aux armes de France et d'Angleterre*. Il définissait en même temps au prévôt de Paris la liste des seules espèces ayant cours en France, liste où n'étaient pas compris les grands et petits blancs de Bourgogne, pas plus que ceux frappés aux simples armes de France. C'était le commencement des difficultés qui se dressaient entre Philippe le Bon et le duc de Bedford. Au mois de janvier suivant, le gouvernement anglais fit même crier à Beaune et à Chalon la défense de prendre la monnaie frappée aux coins et armes de Bourgogne. Les conseillers de Dijon protestent le 9 janvier 1427 et menacent des peines les plus sévères ceux qui refuseraient de prendre ces monnaies[1].

1. Archives de Bourgogne. Cité dans l'*Essai* de M. de Barthelemy, pièce justificative XXI.

Le 18 février suivant, nous trouvons une fabrication[1] prescrite à Dijon de blancs grands et petits aux deux écus. Seraient-ce les écus *de France et d'Angleterre* ou bien ceux *de France et de Bourgogne?* Le duc s'est-il soumis, ou bien protesta-t-il? Nous ne sommes pas en mesure de donner de réponse péremptoire, dans l'ignorance où nous sommes de la nature des écus prescrits. Disons cependant que si l'on avait retrouvé des *Hericus* aux armes de France et Bourgogne, le fait aurait été certainement signalé. Tandis que, le différend de Dijon pouvant être parfaitement confondu avec celui de Paris depuis 1421[2], les *Hericus* aux armes de France et d'Angleterre ont parfaitement pu être frappés à Dijon, et ne pas être attribués à cette ville. De plus, à cette même date, à la feuille suivante de la même liasse, nous trouvons une somme de 10^{ff} attribuée à Jehan Daast, orfèvre, pour le patron des saluts d'or, grands blancs, petits blancs et petits deniers. N'est-ce pas là le signe d'un changement de type?

Refus de se soumettre à la surveillance de la Chambre des monnaies de Paris. — Les prétentions des ducs à l'indépendance du monnayage ne dépassaient pas la frappe du duché lui-même. En 1420, la Monnaie de Tournay restant inféodée au dauphin, Charles VI prescrivit l'ouverture d'une Monnaie à Arras en plein domaine du duc, et cependant en pleine dépendance de la chambre de Paris, et les choses en restèrent à ce point jusqu'au traité d'Arras. Pour la Monnaie de Dijon au

1. Archives de Dijon, B, 11215.
2. *Essai sur les monnaies de Bourgogne*, p. 67.

contraire, le duc fut toujours intraitable. Nous allons voir comment il chercha à interpréter les clauses du traité d'Arras relativement aux hôtels compris dans les provinces du royaume qui lui furent alors attribuées à titre d'indemnité.

Nous avons vu dans la première partie de ce travail ce que voulait être l'autorité royale vis-à-vis des monnayages particuliers, et cela depuis Philippe le Bel. Nous avons assisté à la reprise en mains par la royauté des droits de l'État « *rei publicæ vel regia potestas* » de l'empire romain et de ses délégués dans les provinces. La concession faite au duc de Bourgogne lui accordait bien les avantages d'un monnayage particulier comme bénéfices et tenues des comptes à la restriction des armes et caractères, et avec l'obligation de frapper aux coins, pied et loi des monnaies royales, mais elle ne semblait pas devoir soustraire ses hôtels au contrôle des gens du roi. Ceux-ci envoient des exécutoires à la Monnaie de Dijon le 26 avril 1421. Le 17 mai suivant, les officiers de la Monnaie de Dijon répondent aux généraux maîtres qu'ils dépendent exclusivement du duc de Bourgogne et qu'ils ne peuvent exécuter leurs ordres[1]. Les excellents conseillers du roi, qui n'abandonnent pas la partie, réclament des éclaircissements sur les fabrications de Dijon. Le 20 novembre, le duc écrit à ses gens des comptes, leur défendant de remettre à la chambre de Paris rien de ce qui concerne leurs fonctions, avant son retour à Dijon. Nouvelles lettres sur le même objet, le 26 décembre 1421[2].

1. Saulcy, t. II, p. 288.
2. *Essai sur les monnaies de Bourgogne*, p. 67.

Difficultés au sujet des Monnaies des villes livrées par le traité d'Arras. — Depuis la mort de Charles VI, pendant tous le temps de la domination anglaise, les généraux de Paris ne tentèrent plus aucune action sur le monnayage qui leur avait échappé; mais après le traité d'Arras et la rentrée de Charles à Paris, ils tentent de nouveaux efforts et le gouvernement réinstallé cherche à reprendre l'exercice des droits anciennement établis. Le 28 janvier 1436, le roi envoie de tous côtés ses lettres patentes pour la fabrication des nouvelles monnaies rétablissant l'unité dans le royaume. Celles qui sont adressées au duc pour cet objet sont du 26 janvier. Un *vidimus* existe aux archives de Dijon, mais tellement maculé qu'il n'est possible d'y trouver autre chose que des débris de phrases[1]. Ce n'est sans doute que la reproduction de celles qui ont été envoyées en Dauphiné. (Saulcy, p. 126.) En fait, c'est un retour à la monnaie trente-deuxième pour toute la France avec hausse du rapport de l'or à l'argent de 10,5 : 1 à 10,94 : 1. Pour la Bourgogne et les pays soumis à l'obédience de l'Angleterre, c'était un affaiblissement d'un quinzième; pour le reste du royaume, un renforcement d'un quart. C'était pour peu de temps malheureusement, et l'on ne trouve pas plus de fixité dans la tenue de l'ensemble du système aussitôt après le traité d'Arras qu'auparavant, et cela jusqu'en 1439. Rien ne ressemble moins à l'admirable tenue qui distingue l'équilibre des monnaies établies en France par les Anglais. Dès la fin de l'année suivante survient une dénivellation avec affaiblissement d'un tiers,

1. Archives de Bourgogne, B, 11201.

puis retour à la forte monnaie le 3 avril suivant. Il est fort probable que cette mauvaise fabrication donnée par Le Blanc avait été précédée par quelques autres mesures locales. Ce seraient elles qui auraient motivé le mémoire sans date adressé par les gens des Monnaies de Dijon au duc, mémoire auquel nous avons déjà plusieurs fois fait allusion, pour le pousser à reprendre la frappe à ses noms et armes. Comme ce mémoire, que nous allons étudier à la fin de ce travail, parle du roi Charles VI, dernier roi trépassé, il est évident que les mauvaises fabrications dont les gens du duc se plaignent et s'inquiètent ne peuvent être que postérieures au traité d'Arras, qui avait remis le duché sous la suzeraineté de Charles VII, et la date à donner au document ne peut être que 1436 ou plus tard, sans qu'il soit possible de la préciser davantage.

L'obligation de frapper des monnaies françaises à Dijon ne semble pas avoir été facilement acceptée. Ce n'est qu'à la date du 7 mars 1437 que nous trouvons la première mention à Dijon de la fabrication ordonnée le 28 janvier de l'année précédente, et, le 12 mai 1436, nous relevons une somme de 110 fr. « ordonnée au dit Jehan de Plainne, général maître des dites Monnaies pour 55 jours entiers que... il a vaqué à être allé devers le roy notre seigneur, en la compagnie de... pour aucunes grandes et hautes matières grandement touchant le bien de mon dit seigneur, et de ses pays et seigneuries, et mesmement touchant le fait des Monnaies de mondit seigneur[1]... »

C'est le 1er décembre 1436 qu'eut lieu à Paris le réta-

1. Saulcy, t. III, p. 131 et 141.

blissement solennel des cours et chambres, retirées jusque-là à Poitiers et à Bourges. Presque aussitôt s'ouvre la question de la fabrication des monnaies dans les villes de la Somme, Amiens et Saint-Quentin, comme dans celles d'Auxerre et Mâcon, que le traité d'Arras a cédées au duc à titre d'indemnité, avec toutes les aides et autres revenus à en tirer. Les relevés de boîtes d'Amiens du 24 septembre 1437 au 27 avril 1442 sont aux Archives nationales à Paris. C'est donc à la Chambre des monnaies que les boîtes ont été apportées. Le 23 janvier et le 12 juillet 1438, le roi mande aux gardes de Mâcon, d'Amiens et de Saint-Quentin d'apporter par devers les généraux les boîtes de l'ouvrage qui se fera en la dite Monnaie, nonobstant les efforts des officiers du duc de Bourgogne, qui par le traité de paix entre Sa Majesté et lui peut prendre le profit de l'ouvrage qui sera fait en la dite Monnaie. Une commission est jointe au second mandement pour le premier huissier du parlement ou autre huissier royal, à l'effet de « contraindre les gardes de la Monnaie de Saint-Quentin et celle d'Amiens d'apporter les dites boîtes ». Voici le préambule commun des ordonnances : « Charles... Comme par le traité de « paix entre nous et notre très cher et amé frère et cou- « sin le duc de Bourgogne, nous avons accordé et octroyé « à notre dit frère et cousin, entre autres choses, qu'il « prenne le profit de l'ouvrage qui sera fait en notre « dite Monnaie de Mâcon, néanmoins nous avons entendu « que les gens et officiers de notre dit frère et cousin « s'efforcent de vouloir avoir la judicature des deniers « des boîtes du dit ouvrage tant d'or comme d'argent, « qui est entreprenant sur notre seigneurie, au grand

« préjudice et dommage de nous et de notre seigneurie, « et plus serait si pourvu n'y était[1]... »

A cette même époque du 23 février 1437 au 30 octobre 1438 et à plusieurs autres dates postérieures jusqu'à la fin du règne de Charles VII, nous trouvons aux archives de Dijon les relevés des fabrications de cette ville, sans exception, et sans protestation qui nous soit parvenue de la Chambre des monnaies de Paris. Au contraire, ce qui montre bien la différence de traitement, à la date du 31 décembre 1441, Charles VII envoie des lettres patentes au bailli d'Amiens et aux gardes de ladite Monnaie pour défendre qu'il y soit fait aucune monnaie autre que celle qui se fait aux autres Monnaies royales. C'est du reste la dernière pièce que nous connaissions qui ait trait à la lutte entre le duc et le roi pour l'indépendance de son monnayage. Depuis 1442, il n'existe plus à Paris aucun relevé pour les Monnaies d'Amiens, Mâcon et Saint-Quentin. Il n'est fait mention nulle part du fonctionnement de la Monnaie d'Auxerre à cette époque. Cependant, M. de Barthélemy fait allusion, page 71, à un passage de l'histoire de Barante (VI, 389) où le conseil de Bourgogne se serait plaint en 1445 de ce que le roi voulût assujettir les Monnaies de Dijon, Mâcon, Auxerre, Saint-Quentin et Amiens au contrôle des officiers royaux.

Fin des rapports entre le duc et le roi au sujet des Monnaies. — Tout nous porte à croire que les rapports se sont tendus de très bonne heure entre les deux gouvernements. Le 13 mai 1438, le maître particulier de la

1. Saulcy, t. III, p. 148 et 152.

Monnaie de Dijon est mandé à la Chambre des comptes où il lui est fait défense de rien payer à Amiot Clérembault, anciennement garde de ladite Monnaie, « à l'occasion de ce que ledit Clérembault a appelé en parlement en France de ce que l'on le contraignait à payer des marcs et de ce plaidoye audit parlement de France[1] ». C'est vers cette époque que semblent se développer outre mesure les monnayages particuliers du duc à Auxonne, Saint-Laurent, etc. Le 29 août 1439, Philippe le Bon prescrit la frappe, dans ses Monnaies de Saint-Laurent et d'Auxonne, de ses Philippus d'or de Flandre, avec Bourgogne écrit sous le cheval. Il fait faire aussi des deniers blancs de Bourgogne à ses armes pleines. Il est certain, néanmoins, que c'était bien de la monnaie royale qu'il continuait à frapper à Dijon, car, le 20 avril 1442, il mande à tous ses baillis que, sous prétexte que quelques-uns des nouveaux écus forgés en certaines Monnaies étaient inférieurs aux anciens saluts, on refusait de prendre pour plus de 16 gros, monnaie royale présentement courante, les bons écus qu'il faisait forger aux armes de Monseigneur le Roy dans ses Monnaies de Dijon et Chalon. Et il ordonne de les prendre pour 16 gros et demi (ce qui ferait 27 sous et demi). On voit ici l'importance que prend en Bourgogne le compte en gros, qui s'établit au lieu et place du compte en sous, le gros voulant dire essentiellement 20 deniers[2]. A ce moment, la monnaie a

1. Archives de Bourgogne, B, 11215.

2. Notons que le nombre de 240 à la livre s'obtient indifféremment en divisant celle-ci tantôt en 12 onces ou gros de 20 deniers, tantôt en 20 sous de 12 deniers. Le compte de 24 deniers à l'once ne paraît que dans le système du marc de Troyes ou de Paris.

été remise d'aplomb par Charles VII et ne variera plus guère que par des prescriptions définitives et d'ensemble. Elle est encore trente-deuxième. La monnaie d'or non plus n'avait aucunement varié et consistait en écus de 70 au marc, en or fin, à 25st de cours. Le gros, qui est la monnaie des pays frontières qui s'étendent jusqu'au Rhin, a donc déjà perdu de sa valeur intrinsèque; il est passé à l'état d'unité de compte, et, quoique signifiant 20 deniers, il n'équivaut plus qu'à 18 deniers de bonne monnaie française. Il n'est guère croyable que cette dépréciation du gros ait pu provenir des diminutions imposées, le 27 juin 1436, à toutes les monnaies anglo-françaises de France et de Bourgogne. Tous les blancs aux deux écus furent alors mis à 3 1/2 et 7 deniers parisis, au lieu de 4 et 8, afin d'arriver à les faire disparaître en les faisant repasser sous le marteau[1]. Le fait ne manque pas d'être assez caractéristique et méritait d'être signalé[2].

Coup d'œil rétrospectif sur le travail des monnaies dont le rôle se termine par l'établissement de la taille perpétuelle. — Un chroniqueur du temps de Charles VII nous dit : « Depuis que la taille fut mise sur les possessions, oncques ne lui chalut plus de la monnaie. » Nous savons, en effet, que c'est l'année 1438 qui a vu la fin des

1. Saulcy, p. 133.

2. En 1471, il y avait en Bourgogne un franc, monnaie royale, et un franc, monnaie de Flandre. Le premier valait 36 gros de Flandre et le second 32. A ce moment, la livre tournois valait 40 gros de Flandre. On voit qu'il fallait 3 gros de Flandre pour un gros monnaie royale et que ce dernier gros de compte n'était plus que les $\frac{18}{20}$ de celui qui aurait convenu à la livre tournois du royaume.

grandes ruptures d'équilibre entre les différentes espèces qui constituaient la monnaie, comme entre les anciennes espèces et celles qu'il s'agissait d'émettre, ruptures qui étaient destinées à produire un écart plus ou moins grand entre la valeur du métal à acheter et des pièces produites.

Répétons que cet écart se partageait entre le Trésor et le marchand d'argent et servait de ressource extraordinaire dans les temps malheureux où le Trésor était vide devant des besoins de plus en plus pressants. Le Gouvernement levait ainsi une sorte d'impôt plus ou moins usuraire sur les métaux précieux, impôt de mesurage et de garantie, en même temps qu'il contractait une sorte d'emprunt forcé qu'il remboursait bientôt malgré lui, quelque peu par la diminution des rentrées du Trésor, mais surtout par l'élévation progressive et nécessaire de tous les prix. Il était lié dans l'opération avec le marchand d'argent, l'ancien Lombard, dont Jacques Cœur fut le dernier type tristement illustre. Ce personnage fameux changea de rôle justement à cette époque où finissait le travail des monnaies, et de maître de la monnaie devint le créancier du Gouvernement, affermant les impôts et fournissant des avances onéreuses au roi, aux grands seigneurs et à toute la cour, jusqu'à ce qu'il succombât devant le mauvais vouloir de ses débiteurs intéressés, dans un procès resté mystérieux et qu'on croit devoir rattacher à des menées séditieuses du dauphin qui fut plus tard Louis XI[1].

1. Jacques Cœur avait acheté la charge d'argentier du roi, ce qui correspondait à ce qu'on a appelé plus tard maître de la garde-robe. Cette

Mise à l'abonnement des bénéfices et des frais. — Nous savons que, sous l'excellente administration de Charles V, le bénéfice du monnayage fut à peu près nul. Nous avons dit que le roi ne profitait guère alors que des remèdes de faiblage et d'escharceté, et le maître particulier que de son opération commerciale. Aussi la plupart du temps, fallut-il se passer de maître et le travail se fit-il en la main du roi, ce que nous appellerions aujourd'hui en régie. Pour plus de facilité, on prit alors l'habitude de traiter séparément et à forfait des différentes parties des dépenses inhérentes au monnayage, qui devinrent ainsi une sorte d'abonnement : d'une part, les frais proprement dits et, de l'autre, les salaires et gages. Quand le profit s'augmenta largement, dès 1411, et, surtout après 1417, ces habitudes persévérèrent avec les maîtres que l'on trouvait facilement dès lors, et, l'élévation du gain développant les appétits, chacun voulut avoir sa part au gâteau, sous le règne du gaspillage. Le roi donnait comme cadeau à une ville, à un serviteur ou à un officier de la couronne tant de marcs à monnayer à tel ou tel endroit. C'est ainsi qu'il faut entendre la donation de la reine Isabeau au duc de Bourgogne, qui lui-même la partageait à ses partisans. Le dauphin, avant et après son avènement, ne paraît être tombé que rare-

---

charge lui permettait d'entrer à la cour et d'approcher du roi. C'est comme marchand d'argent qu'il commença son immense fortune et il fut maître particulier de la Monnaie de Bourges, puis de Paris. Ses richesses, qu'il augmenta d'une manière incroyable dans le commerce du Levant, lui permirent d'affermer la presque totalité des impôts et de devenir le banquier du royaume. On s'est habituellement autant trompé sur son titre d'argentier que sur la soi-disant ingratitude de Charles VII.

ment dans ce désordre ; tandis que le duc de Bourgogne en a abusé comme nous allons le voir.

Baux généraux du dauphin et du roi. — Les profits se régularisèrent assez sous ce régime de l'abonnement, pour que l'opération se fît à un prix fait pour tel ou tel pied prescrit à la monnaie. De là aux baux généraux devant donner un prix fixe quelles que soient les sommes frappées, il n'y a qu'un pas. Le 12 octobre 1419, le dauphin afferme pour un an à Marot de Betons et à ses compagnons, jusqu'au nombre de 20, toutes les Monnaies qui sont en son obédience, le tout pour douze paiements de, pour chacun mois, neuf vingt mille livres, soit un total de 2,160,000 #. C'était de la monnaie 120e, et il fallait donner aux marchands un minimum de 16#,10s par marc ; c'était donc 13#,10s d'écart par marc. En admettant que les frais fussent de 3#,10s, il fallait frapper 216,000 marcs d'argent le roy pendant l'année, soit plus de onze de nos millions en poids d'argent actuel pour payer le roi sans rien gagner. Il est permis de croire que les fermiers espéraient se livrer à des fraudes sérieuses pouvant procurer des gains illicites.

Le 10 août 1420, nous assistons à un spectacle plus extraordinaire, car c'est « après délibération de notre conseil, tenu par notre très cher et amé fils le roi d'Angleterre, héritier et régent de France, que le pauvre roi de France afferme toutes ses Monnaies pour six mois à une société de marchands et changeurs qui s'engagent à payer au roi une somme de 500,000# au-dessus des brassages, et à faire tout leur loyal pouvoir pour payer

encore 100,000 # de plus. Ils doivent payer le marc 26 # et peut-être plus, et ouvrer au pied où l'on ouvre à présent. Ce doit être de la monnaie 160e depuis le 18 mai; le marc produisait donc 40 #, et l'on peut croire que les preneurs laissaient 6 # au roi par marc. Il fallait donc frapper un minimum de 100,000 marcs, soit plus de 5 de nos millions, poids d'argent. »

Concessions de profits de monnayage à des particuliers et à des villes. — Pour ne parler que de la Bourgogne, les concessions des profits de monnayage à des particuliers pour un certain nombre de marcs, sont assez fréquentes à partir de 1417 jusqu'à la mort de Charles VI. Nous en avons relevé un certain nombre tant de Jean sans Peur que de Philippe le Bon; les comptes d'Auxonne en accuseraient sans doute davantage et ceux de Flandre devraient montrer que c'est de ce côté que sont venus tous ces exemples. Les cinq suivants ont été pris dans Saulcy[1]:

6 mai 1418, le duc, qui fait monnayer à Troyes, accorde à la ville au profit de la communauté de monnayer 1,000 marcs de fin;

27 septembre 1418, la ville de Chalon supplie le duc de lui accorder de pouvoir monnayer à son profit;

20 avril 1419, plusieurs délivrances, faites à la Monnaie de Mâcon, après que le duc en a quitté la gestion, sont au profit de la famille Furet, des habitants de Mâcon et de personnes auxquelles le roi a abandonné le gagnage; il y a plus de 1,000 marcs argent le roi. Pendant ce temps la Monnaie de Mâcon frappe environ 20,000 marcs;

1. T. II, p. 212, 215, 227, 281, 289.

Le 20 février 1421, 8,000 marcs d'œuvre sont promis à Dijon à plusieurs officiers du duc;

Enfin, le 12 juin 1421, le duc fait don aux habitants d'Auxonne du monnayage de 4,000 marcs. Le document rappelle l'octroi du profit de 3,500 marcs à plusieurs maîtres des monnaies.

Mémoire présenté par les officiers du duc pour justifier de ses droits de monnayer en son nom à Dijon. — Nous en avons à peu près fini avec les particularités du monnayage des ducs de Bourgogne de la seconde race. De 1445 à 1477, tout rapport semble avoir cessé sur ce sujet entre les ducs et les rois. Les premiers, en principe, ont toujours monnayé à Dijon aux noms et armes du roi, mais ont cessé peu à peu leurs frappes dans le royaume [1]. Les seconds ne se sont jamais trouvés en mesure d'imposer leur autorité et d'y introduire leurs officiers. Le mémoire auquel nous avons fait plusieurs fois allusion, et qui se trouve aux archives de la Côte-d'Or (fonds de la Chambre des comptes, B, 11202), est assez curieux parce qu'il résume bien exactement les prétentions des ducs et de leurs officiers sur le fait des monnaies. Une main a écrit en tête : « vers 1420 »; une autre avait mis en inscription : 1423. Nous avons dit qu'il était certainement postérieur au traité d'Arras, de 1436 ou plus tard, puisqu'il est postérieur à la mort de Charles VI, et qu'il parle de mauvaises fabrications faites par le roi sans en avoir donné avis au duc, comme il le lui

1. La dernière frappe de Dijon relevée aux archives de Bourgogne est du 27 avril 1459. Ce fonds ne possède absolument rien pour les monnaies de Charles le Téméraire.

avait promis. Il fait aussi allusion aux tailles levées par le roi à condition de s'abstenir du travail des monnaies. Nous allons l'analyser plus à loisir, en évitant de répéter ce que nous avons déjà pu élucider jusqu'ici, et en y relevant les inexactitudes voulues.

« Et pour répondre à ce que l'on voudrait dire que « du temps du roi Charles, dernièrement trépassé, l'on « y a fait monnayer et forger pour et au nom et au « profit dudit roi et à ses armes, sans ce que depuis les « ducs de Bourgogne aient faient forger, monnayer en « leur nom et à leurs armes :

« Il est vrai que de toute ancienneté et continuellement « les ducs de Bourgogne y ont fait forger, battre et mon- « nayer leur monnaie en leur nom et à leurs armes, et « mêmement feu le duc Eudes, jadis duc de Bourgogne, « à son vivant et jusqu'à son trépassement, faisait forger « et monnayer en sa dite Monnaie de Dijon *sa monnaie* « *d'or et d'argent* en son nom et à ses armes et carac- « tères, laquelle monnaie l'on nommait vulgairement « monnaie dijonnaise, qui pour son prix avait son plein « cours dans tout le royaume de France. Et, en ce temps « et par avant, on les nommait les bons Digenais, et « dont encore les coins et habillements sont au trésor de « monseigneur à Dijon. Et aussi les poids étant en l'hôtel « de la Monnaie audit Dijon sont signés aux armes pleines « du duché de Bourgogne. »

Nous savons ce qu'il faut croire du monnayage de l'or et de l'argent du duc Eudes à Dijon. Nous connaissons, en effet, le transfert du monnayage à Auxonne et les précautions qu'il lui fallut prendre.

Le mémoire étudie ensuite en détail le cas du duc de

Normandie depuis le roi Jean, tuteur du jeune Philippe de Rouvre dont nous avons assez longuement parlé, ainsi que des lettres de non-préjudice données par ce roi.

Continuons :

« Item. Que après le trépassement du jeune duc Phi-« lippe, ledit roi Jehan et Louis, son frère, lors duc d'Or-« léans, comme plus prochains parents dudit feu jeune « duc Philippe, l'y succédèrent audit duché de Bourgogne, « lequel duché icelui roi tint et posséda par certain temps « et jusqu'à ce que ledit roi Jehan le donna à Monseigneur « le duc Philippe son maisné fils, pour lui et pour ses « hoirs mâles et femelles[1] descendants de son corps, en « tous droits et appartenances quelconques, pareillement « que l'avaient tenu et possédé ses prédécesseurs, sans « rien excepter. Et en cette partie se fit fort dudit Louis « le duc d'Orléans, son frère, en telle manière qu'au cas « que icelui Louis voudrait mettre empêchement, il le ré-« compenserait autrepart, moyennant que icelui Monsei-« gneur Philippe délaissât et renonçât à la duché de Tou-« raine qu'il tenait par avant... »

Suivent deux paragraphes relatifs à la confirmation du duché par le roi Charles V, et à la bonne monnaie ordonnée par ce roi, qui ne laissait pas de profit. En 1389, le roi Charles VI fit désister ladite monnaie et en fit une autre un peu plus faible jusqu'en 1411.

Les paragraphes qui viennent ensuite rappellent que jusqu'après son mariage avec l'héritière de Flandre, le duc Philippe se tint peu dans son duché et ne prit pas

1. Remarquons l'inexactitude probable relative aux hoirs mâles et femelles.

connaissance de ses droits. Après la mort de sa belle-mère et de son beau-père, le duc établit sa Chambre de conseil et sa Chambre des comptes à Dijon. Il ordonna certains commis pour voir ses chartes et lettres qui étaient à Talant, à Dijon et autre part ; on en fit des inventaires et on mit les originaux au Trésor et les copies à la Chambre des Comptes.

Quand les gens du Conseil et des Comptes virent les lettres, ils connurent que ladite Monnaie de Dijon était à Monseigneur. Ils le lui firent savoir, ainsi qu'à son grand conseil, mais on en tint peu de compte, parce que la monnaie ne profitait guère pour le moment.

Résumons les paragraphes 10, 11 et 12. Il fut remontré au roi Charles dernier trépassé, aux gens de son grand conseil et de ses comptes, le droit que ledit feu Monseigneur le duc avait à cause de sondit duché de Bourgogne, en ladite Monnaie de Dijon, qui était ligement audit Monseigneur le duc, et y devait faire forger et monnayer toutes matières de monnaies d'or et d'argent affiné, allié, ou non allié, ainsi que bon lui semblerait en son nom et à ses armes et caractères, sans que le roi ni autre pût ou dût réclamer aucun droit..... Aucuns seigneurs issus de la maison de Bourgogne avaient eu certaines portions de ladite monnaie, mais le duc était prêt à montrer qu'il les avait acquises. (Il n'est question ni de Saint-Bénigne, ni de l'évêque de Langres, ni de l'archevêque de Besançon.) Les rois de France y ont pu battre monnaie, mais ils ont déclaré que c'était sans préjudice du droit des ducs. Suit le paragraphe 13 :

Longtemps après, au mois d'avril 1419 après Pâques, le roi faisait battre certaine faible monnaie : « Icelui roi,

« voulant pour cette fois pourvoir audit feu Monseigneur « le duc sur le fait de ladite requête, jusqu'à ce que plus « amplement il y serait pourvu, octroya à icelui feu Mon- « seigneur le duc ses lettres patentes faisant narration de « plusieurs grands et notables services,... en quoi il avait « fait plusieurs grandes missions, montant à plus de « 600,000 francs. Et en reconnaissance d'iceux,....le dit « roi, par manière de provision et en récompensation de « ses dits services, donne et octroie à icelui feu Monsei- « gneur le duc, tous les profits et revenus que en icelle « Monnaie de Dijon et Chalon pouvait appartenir en quel- « que manière que ce soit au roi, et y commettre, ordon- « ner et instituer gardes, tailleurs, essayeurs et autres « officiers... et de y faire ouvrer, forger, monnayer aux « coins du roi, à tel poids, lois et caractères et remèdes « que l'on ouvrait dans ses autres Monnaies, ou en l'une « d'icelles plus prochaine dudit Dijon.... Selon les instruc- « tions que fait seraient par les généraulx maîtres de Mon- « seigneur, et les comptes vus et ouïs par les gens des « comptes d'icelui Monseigneur... jusqu'à ce que le dit roi « put avoir temps et termes convenables pour faire voir et « visiter bien diligemment les dites lettres et chartres. »

C'est la copie des lettres patentes du 18 avril 1419. Le paragraphe 14 est plus nouveau.

Depuis, le duc Jean et ensuite le duc Philippe ont tenu les dites Monnaies de Dijon et de Chalon, et fait forger, battre et monnayer monnaie aux armes et caractères du roi, et de tels poids, loi, remède et autres ordonnances et pareillement que le roi a fait battre et monnayer en ses autres Monnaies, *jusqu'à présent que l'on cesse à y monnayer pour les causes qui s'ensuivent.*

Le roi avait promis et ordonné de faire en ses Monnaies *certaine bonne monnaie* d'or et d'argent, et promis de ne la muer en plus bas prix sans le consentement de son dit peuple, *et mêmement sans le faire savoir au duc.* « Néanmoins, il est nouvellement venu à la connaissance des « gens du Conseil et des Comptes et du général maître « des monnaies que, depuis un certain temps en çà, l'on « a fait et encore fait-on certaine faible monnaie d'or « et d'argent allié, que l'on dit avoir été faite en au- « cune des monnaies du roi à ses armes et caractères, et « laquelle monnaie l'on s'efforce de donner cours par tout « le royaume, pareillement que la bonne monnaie or- « donnée et faites ès Monnaies du roi et en la Monnaie de « Dijon... et mêmement que pour faire ladite faible mon- « naie l'on refond icelle bonne, et dit-on que ladite faible « monnaie a été faite et se fait du consentement du roi, « qui pour le paiement d'aucuns capitaines et gens de « guerre qui l'ont servi, leur a donné licence de *faire* « *faire en aucunes de ses Monnaies, certaine quantité* « *de monnaie* qu'ils ont fait faire faible de poids et de « loi, et y en a de si très faible, qu'elle ne revient qu'à « deux deniers douze grains d'aloi,... et semblablement « diminués de poids les bons écus d'or.

« Pour lesquelles causes le maître particulier de Di- « jon... n'y pouvait plus faire battre et monnayer la dite « bonne monnaie sans sa totale destruction. Et Monsei- « gneur ne consentirait à aucune empirance. »

La conclusion est au paragraphe 15 : Après avoir consulté et s'être remué pour chercher remède à pareils maux, « aucuns étaient d'opinion que Monseigneur ferait « bien s'il lui plaisait de faire forger et monnayer dans ses

« Monnaies de Dijon et Chalon, sa monnaie à ses *noms*, « *armes et caractères*, telle et de tel poids qu'il serait « avisé pour reprendre sa possession et son droit do- « maine d'icelle monnaie à lui appartenant par les titres « et mémoires dont dessus est fait mention. *Et aucuns* « *autres y faisaient doute.* Et finalement fut conclu d'en « écrire à ce mondit Seigneur, pour avoir l'avis de son « grand conseil étant lez lui, et pour y être par lui or- « donné et mandé suivant son bon plaisir, et pour ce l'on « l'y envoie ces présentes mémoires, avec les copies des « lettres servant à ce, qui ci-après s'ensuivent. »

Suivent les lettres de Philippe le Bel au duc Robert pour l'interruption de son monnayage pour 3 ans en 1300, et les deux lettres de non-préjudice du roi Jean tuteur du jeune duc Philippe, pour son monnayage dans le duché. Il ne semble pas nécessaire d'y revenir.

Résumé et conclusion. — Nous sommes arrivés au terme de notre travail et la longue énumération de faits dont il se compose principalement ne semble demander comme complément et conclusion qu'un court résumé. Nous avons voulu montrer la disparition effective de l'indépendance dans le monnayage féodal en France, jusque par les abus de pouvoir tendant à la reconstituer en faveur d'une situation incontestée. C'est l'excès même de puissance auquel sont parvenus les ducs de la seconde race, qui montre le mieux les progrès de l'autorité royale dans l'ensemble des esprits, à travers les plus grands désastres. L'idée du droit reste intacte devant l'usurpation de fait, et Charles le Téméraire lui-même ne frappe pas à son nom dans son propre duché. Au mo-

ment de la donation du duché à Philippe le Hardi, il n'était plus question de monnayage féodal dans le royaume, en dehors de la Bretagne et de la Flandre. L'exemple de ce dernier pays conduisit d'abord le duc Philippe à installer dans le comté de Bourgogne des frappes qui ressemblaient à celles de la Flandre pour l'indépendance, tout en reproduisant les équivalents exacts des monnaies royales : Philippe le Bel ni ses successeurs ne l'eussent pas souffert. A partir de 1417, le duc Jean sans Peur agissant comme chef de faction, soi-disant au nom du roi, met la main sur un certain nombre d'hôtels royaux et s'en fait attribuer en 1418 la jouissance, d'abord illégalement par la reine et ensuite régulièrement au nom du roi. Puis ses visées changent de but: il ne veut plus que l'indépendance dans son duché et renonce aux profits des hôtels extérieurs dont il abandonne l'administration. Le roi lui concède le fait, lui promet l'impunité, mais ne cède pas sur la question de principe qui reste entière. Jusqu'au traité d'Arras, Philippe le Bon ne frappe que des monnaies françaises d'abord, puis anglo-françaises, tant dans le duché que dans ses territoires d'outre-Saône : au nom du roi dans le duché et au sien propre hors des terres du royaume. Le traité d'Arras replace le duc sous l'autorité nominale du véritable roi. Devant l'extrême importance de ses nouvelles acquisitions territoriales, le duc reprend bien la frappe royale à Dijon et dans les autres hôtels du royaume qui lui sont concédés, mais ce monnayage n'est plus pour lui qu'une ressource des plus secondaires. C'est comme prince étranger qu'il agit principalement dès lors, et c'est le monnayage des Pays-Bas, où il joue sans opposition le rôle de prince

souverain, qui prend la place la plus importante dans l'exploitation de ses magnifiques domaines.

Nous n'ajouterons qu'un seul mot de réflexion à la constatation de cet état de choses par comparaison avec ce que nous avons pu étudier dans les autres parties du royaume. C'est qu'avant l'annexion du Luxembourg et du Brabant et, par suite, avant celle du Hainaut et des provinces du Nord, ce n'est que l'exemple des comtes et des communes de Flandre qui a pu induire les ducs de Bourgogne dans les voies de mutinerie où ils se sont avancés aussitôt que les occasions se sont offertes, voies inconnues totalement aux anciennes provinces françaises, mais absolument familières aux pays d'empire qui depuis longtemps avaient conquis l'indépendance complète en fait dans le monnayage, aussi bien que dans l'ensemble de leur situation.

LES OCÉANOGRAPHES DE FRANCE

GEORGES AIMÉ

PAR M. J. THOULET

Grâce à une compréhension puissante et admirablement nette des phénomènes naturels et de leurs relations réciproques qu'on pourrait presque appeler du génie n'était la circonspection avec laquelle on doit employer ce terme, Marsigli avait eu l'idée de l'importance de l'océanographie. A lui seul, sans guides, sans devanciers, tirant tout de ses observations, de ses réflexions, de ses expériences, c'est-à-dire de lui-même, avant le commencement du XVIII[e] siècle, il avait inventé cette science. Du premier coup, il en avait fixé les subdivisions d'une manière définitive ; sans en oublier aucun, il en avait indiqué tous les chapitres ; pour éclairer chacun d'eux, il avait imaginé des expériences, formulé des conclusions, indiqué par des exemples la marche à suivre pour les compléter. Il avait fait la science de l'Océan telle que désormais, après la publication de la *Physique de la mer*, elle n'avait plus à attendre ses perfectionnements, ou plutôt son développement, que du temps et de cette

somme de labeur faite comme toute plage est faite de grains de sable, de l'effort continu, humble ou grand, des générations de savants qui se succèdent. Après Marsigli, l'océanographie fut cependant oubliée. C'est une tâche de bibliographie, d'érudition ou, ce qui équivaut à l'érudition, d'enthousiasme pour un sujet particulier d'étude, que de rechercher à droite et à gauche, dans les recueils de mémoires scientifiques, dans le récit des campagnes maritimes si nombreuses pendant le second quart du XIX^e^ siècle, ce qui se rapporte à l'étude systématique de la mer. On notait quelques phénomènes reconnus presque par hasard, mais on n'apercevait point encore le but défini à poursuivre et à atteindre par des investigations méthodiques. Au total, pendant bien près d'un siècle et demi, les progrès furent presque nuls.

Tout à coup surgit un océanographe. Rien ne le disposait à s'occuper de la mer : il n'était point né sur ses bords et n'avait point été saisi inconsciemment par le charme qu'exerce cette grande séductrice sur ceux dont elle a frappé les premiers regards. Georges Aimé était de Metz. Il fit ses études en partie dans sa ville natale, puis il entra à l'École normale, en sortit sans éclat n'ayant sans doute point trouvé dans tout ce qu'on lui enseignait et ce qu'on l'obligeait à apprendre, pâture convenable pour son genre d'esprit. Il se rendit à Alger et aussitôt il comprit l'immense intérêt que présente la recherche des lois physiques qui régissent la masse des eaux. Ayant découvert sa voie, il s'y engagea résolument avec toutes les forces de son corps, toutes les ressources de son intelligence, toutes les ardeurs de son âme. En trois années, il rédigea et publia ensuite un volume intitulé : *Recher-*

ches physiques sur la Méditerranée, exposé très clair, très précis d'une série d'expériences plutôt qu'œuvre didactique dans le vrai sens du mot. Peu après, il mourait d'accident à l'âge de trente-cinq ans. A peine disparu, Marsigli avait été oublié sans que personne eût gardé de lui le moindre souvenir, pas même son continuateur sur l'autre bord de cette Méditerranée qui leur avait servi de champ commun de travail. Aimé, lui aussi, fut oublié dès qu'il fut mort. A peine un demi-siècle s'est écoulé depuis cette époque et sa mémoire s'est tellement effacée que ce n'est pas sans difficulté que j'ai recueilli le peu de renseignements que je possède sur lui. J'en suis redevable à la très précieuse indication que m'a donnée M. Dupuy, bibliothécaire et surveillant général à l'École normale, de l'existence d'un ancien condisciple d'Aimé, son camarade de promotion à l'École normale en 1831 et demeuré son ami pendant les quelques années qui lui restaient à vivre. J'ai eu l'heureuse fortune de rencontrer en Lorraine M. Hanriot, ancien recteur de l'Université. Avec une inépuisable bienveillance, il a fouillé pour moi ses souvenirs et m'a donné tout ce qu'il y retrouvait. Après soixante-cinq années, il m'a parlé d'Aimé mieux qu'un de nos vieux jeunes gens actuels n'aurait pu le faire d'un camarade disparu depuis quelques mois. Il est de ces grâces d'état. Nous vivons tellement vite, qu'aujourd'hui, il n'y a plus guère que les vieillards qui aient de la jeunesse. Je le croyais volontiers en écoutant M. Hanriot. Pendant que nous parcourions ensemble les allées de son jardin, les yeux vifs sous ses cheveux blancs, il m'entretenait avec animation de ce qu'il avait autrefois pensé, espéré, rêvé ; il me décrivait ce qu'était alors l'Université.

A propos d'Aimé, il m'expliquait par les circonstances de l'époque, les particularités d'une vie qui fut douloureuse. Et comme je lui demandais s'il ne lui serait pas possible de me communiquer un portrait de celui dont nous parlions, « faute de mieux », selon son expression, il m'en dessina lui-même un que je conserve précieusement. Pendant son temps d'École normale, un jour, il s'était amusé à tracer à la craie, sur le tableau, une caricature d'Aimé. Les traits exagérés, comme dans toute caricature, mais justement pour cette raison d'autant plus caractéristiques, étaient une face triangulaire, large aux tempes et finissant en un menton pointu. La base du triangle, c'est-à-dire le front, était recouverte d'une forêt de cheveux longs, séparés en leur milieu par une raie et retombant symétriquement en deux touffes. La charge était si ressemblante que chacun le reconnut, Aimé lui-même qui, survenant inopinément, s'en montra quelque peu froissé et il s'ensuivit une discussion qui eut au moins le mérite de frapper le caricaturiste et de lui permettre, après soixante-cinq ans, de retrouver le souvenir encore frais dans sa mémoire. Sa main fut assez ferme non seulement pour le reproduire, mais encore pour y joindre un portrait où les mêmes traits se retrouvent, quoique atténués. Je suis profondément reconnaissant à M. Hanriot de son accueil ; je le suis aussi à M. Dupuy qui, en outre, m'a communiqué les notes d'école d'Aimé. Enfin mon excellent ami Maupas, bibliothécaire du Musée-Bibliothèque d'Alger, a bien voulu me donner copie de plusieurs articles du journal *l'Akhbar* publiés au moment de la mort d'Aimé ainsi que les discours prononcés sur sa tombe.

C'est une joie que d'entreprendre de faire rendre la

justice qui lui est due à un homme qui mérite qu'on lui rende justice et le rôle du panégyriste est bien doux lorsqu'il est sincère. Aimé est pour moi doublement un compatriote : j'étais à Alger lorsqu'il y habitait ; je dus certainement le rencontrer car, alors, la ville était petite et tout le monde rencontrait tout le monde sur cette belle place du Gouvernement d'où l'on domine la mer, d'où l'on aperçoit l'autre extrémité de cette admirable baie, l'embouchure de l'Arrach, la Maison Carrée et, au delà, les massifs des montagnes de Kabylie baignées dans une teinte bleue aux ombres d'indigo, laissant, par les chaudes journées du printemps, étinceler la nappe blanche éclatante des neiges qui en recouvrent les cimes. Leurs crêtes dentelées se succèdent, s'étagent et, sur la gauche, elles descendent jusqu'au cap Matifou où commence l'horizon de la Méditerranée miroitant au soleil.

Les véritables gens de science, en se livrant à leur labeur, obéissent à une inéluctable impulsion : ils travaillent d'abord pour eux-mêmes parce qu'ils sont altérés de vérité et qu'il leur faut, coûte que coûte, boire à cette source vive dont les ondes n'étancheront jamais leur soif. Ils sont payés de leur œuvre par leur œuvre elle-même et pourtant, après la joie de comprendre, il y a la joie d'être compris. Le désir de voir connaître et apprécier par tous les efforts accomplis pour le bénéfice de tous, est une ambition naturelle et légitime. Je venais presque de naître. Qu'aurait dit Aimé, le pauvre grand homme qui allait mourir, si une fée avait murmuré à son oreille que l'œuvre à laquelle il donnait sa vie serait un jour reprise et que c'était au tout petit enfant qui passait près de lui qu'était dévolue la tâche d'essayer de faire revivre

sa mémoire oubliée. Les choses ont leurs surprises comme elles ont leurs sourires et leurs larmes.

Georges Aimé naquit à Metz en 1811, mais sa famille n'était point du pays. Son père était militaire, garde du génie ou d'artillerie, et les hasards des changements de garnison, alors si fréquents, l'avaient amené dans cette ville où il ne tarda pas d'ailleurs à mourir. La mère, restée veuve et sans fortune, éleva son fils et lui survécut. Je ne possède point d'autres renseignements sur eux. L'enfant commença son éducation au lycée de Metz, il la termina au lycée de Nancy et c'est là qu'en 1831 il se fit recevoir à l'École normale supérieure.

Cette période de l'existence d'Aimé est particulièrement intéressante. Il avait vingt ans et se trouvait dans tout le premier bouillonnement de son intelligence. Il est curieux d'assister à l'évolution d'un esprit si original, si précis et si indépendant, justement parce qu'il était original et précis. Le séjour d'Aimé à l'École normale sera caractérisé d'un seul mot — il fut un élève déplorable. La série de ses notes est amusante à compulser. Il était entré neuvième sur dix et comme le dixième se retira, pendant ses trois années, il se maintint à peu près régulièrement neuvième sur neuf avec la mention aggravante « à une assez grande distance des précédents ». Les notes n'attendirent pas longtemps pour devenir pires. Il montra « du décousu dans ses idées ». En astronomie, il est « très médiocre », en algèbre, il a « beaucoup de facilité, esprit in- « ventif mais très superficiel ; il ne mûrit presque rien ; il « expose ses idées avec confusion ». — « C'est un élève « aussi désordonné dans sa conduite que dans son travail « et auquel on ne peut tenir qu'à raison des espérances

« qu'il donne plus qu'il ne les a réalisées jusqu'ici. » En analyse infinitésimale, il « n'a pas assez travaillé pour « avoir profité des moyens qu'il possède ». Comme résultat final, il est « toujours irrégulier dans son travail « comme dans sa conduite ; il a fait quelques efforts pour « se vaincre, mais avec peu de succès ». Après y avoir échoué une fois, il est reçu « tellement quellement aux « examens de la licence mathématique » et, « s'il passe dans un assez bon rang sa licence de physique », il est refusé à celle d'histoire naturelle, aussi nul en géologie qu'en botanique et en zoologie. Le professeur de mécanique est particulièrement mécontent : « M. Aimé est à « peu près en tout l'opposé de la plupart de ses camarades ; j'ai voulu le harceler sur la mécanique ; il y « réussit fort peu et certainement par sa faute. Sa conduite est aussi peu régulière que son travail. » Dans un rapport au ministre, le même professeur écrit : « Aimé, déplorable en mécanique » ; si bien qu'Aimé, de moins en moins ou, si l'on préfère, de plus en plus sensible au « harcèlement » dont il était l'objet, finit par refuser de répondre aux interrogations. S'il ne sortit pas fruit sec de l'école, c'est sans doute que la disette où l'on était alors de sujets rendait moins difficile et moins sévère qu'on ne le serait aujourd'hui.

Et cependant, au milieu de ce déluge de mauvaises notes, d'appréciations peu flatteuses, il en est deux qui se distinguent, l'une de Péclet le physicien : « Je regarde « cet élève comme le plus capable en physique, mais il « manque d'ordre » ; l'autre de Delafosse, le minéralogiste : « Beaucoup d'intelligence mais peu de méthode ; « travail passable. » Est-il vraiment étonnant de constater

que parmi les maîtres d'Aimé, les plus sévères — et ils avaient sans aucun doute motifs de l'être — n'ont laissé aucun nom. Ainsi que tant d'autres, ils ont passé, transmettant la science qu'ils avaient absorbée comme un caissier fidèle qui ne détourne rien du dépôt qui lui a été confié, mais n'y ajoute rien. Au contraire, les deux seuls qui soient encore connus sont précisément ceux qui ont su distinguer dans leur élève cette étincelle de feu sacré, ce don rare et précieux d'originalité qui brillait déjà en lui. Ah ! les examens, que de choses à en dire et combien ils feraient rire s'ils ne faisaient pas si souvent pleurer.

L'esprit primesautier d'Aimé s'accommodait mal de la nourriture encyclopédique qu'il recevait. Maintenant qu'on le juge d'après ses œuvres, on aurait peine à nier sa compréhension de l'histoire naturelle : il apercevait ses grandes harmonies qui sont les lois du monde. Nous n'avons pas encore admis que, de même qu'en mécanique tout ce qu'on gagne en vitesse on le perd en force, en pédagogie tout ce qu'on gagne en surface on le perd en profondeur. Or on servait à Aimé un amas de toutes les sciences humaines ; on aurait voulu qu'il retînt de mémoire d'indigestes classifications d'histoire naturelle et, comme il arrive souvent pour les généralisateurs et les investigateurs, il manquait de mémoire. Cette faculté conduit fatalement ceux chez lesquels elle est particulièrement développée à la paresse de l'intelligence ; rien ne pousse davantage à chercher des vues générales que l'obligation de remplacer par de la méthode, par des liens rationnels, par des lois simples qu'on s'efforce d'imaginer, un ensemble de faits dont l'énumération s'échappe du cerveau à mesure qu'on tente de l'y faire pénétrer. Aimé

était un physicien, ainsi que l'avait si bien dit Péclet, et on le bourrait de mathématiques, de chimie, de minéralogie. Il avait horreur de l'enrégimentement ; c'est pourquoi il devint un révolté silencieux. Les jours de sortie, il disparaissait et l'on ne savait où il allait, peut-être dans quelque réunion politique secrète. Il n'en parlait point à ses camarades, étant sobre de paroles et, par une louable discrétion, ceux-ci s'abstenaient de le lui demander. Il est possible que, fils de militaire, il eût gardé au fond de son cœur des sentiments bonapartistes qui n'étaient plus et pas encore en faveur. A Paris, Aimé n'avait guère conservé de relations qu'avec un ami de sa famille, le physicien Savart. Il se heurtait contre un enseignement qu'il était forcé de subir et maintenant, pour gagner son pain, il allait être forcé de le faire subir aux autres car son temps de séjour à l'École normale était terminé et il devait entrer comme professeur dans quelque lycée. Il eut un moment d'amer découragement : dans une de ses lettres, il envie le sort de l'un de ses camarades qui venait de se noyer. Nommé à Abbeville, il préféra — cela s'appelait alors s'expatrier — se rendre dans un pays nouveau où l'éloignement des grands centres devait être plus favorable à l'indépendance de ses goûts, et il accepta la place de professeur de physique au collège d'Alger.

Au moment où Aimé y arriva, la ville présentait un aspect particulier que l'on y chercherait vainement aujourd'hui. On n'était vraiment plus en Europe. La vie animée et charmante qu'on y menait était bien celle qui convenait à Aimé, si peu disposé par tempérament à suivre les sentiers battus et en même temps si ardent à vouloir s'élancer sur sa propre route. Le corps et l'esprit,

quoi qu'ils en aient, sont entraînés par le mouvement qui les entoure ; c'est la puissante influence physique et intellectuelle du milieu ambiant. L'arrivée du printemps, l'air devenu plus doux, le soleil brillant, le parfum des fleurs, la brise plus caressante, même en nos climats sévères, ont une part plus grande qu'on ne le croit, dans la production des œuvres géniales, non seulement des littérateurs et des poètes qui, par métier, sont un peu cousins du beau temps, mais du physicien, du mathématicien, du naturaliste, du savant artiste, car tout découvreur est un artiste. Sous ce climat béni de l'Afrique du Nord, sur cette terre jeune, s'étaient comme donné rendez-vous, dans toutes les classes de la société, militaires, marins, fonctionnaires, commerçants, des gens jeunes, courageux, ambitieux de bon aloi, désireux de parvenir loyalement à un meilleur avenir aux prix de fatigues, souvent de réels dangers et d'une expatriation, car Alger était alors aussi loin de France que peuvent l'être aujourd'hui la Chine et le Japon. Entre eux régnait une fraternité toute d'instinct et d'autant plus sincère que rien ne l'inspirait sinon l'isolement dans lequel chacun se trouvait, le besoin de grouper des faiblesses pour en faire de la force et surtout l'absence de l'odieuse compétition, instigatrice de toutes les haines, de toutes les colères, de toutes les vilenies, fruits empoisonnés que ne manque jamais de produire une terre trop peuplée. La vie était peu coûteuse et rien qu'en mettant le pied dans la colonie, on se sentait libre, dégagé qu'on était d'une foule de conventions sociales.

C'était justement de cela dont avait besoin Aimé qui, sans fortune personnelle, avec ses appointements de

3000 fr., se considérait sinon comme riche du moins comme désormais délivré du souci du lendemain. Il allait enfin avoir le droit d'être lui-même. Le collège d'Alger n'avait que peu d'élèves. On l'avait installé dans une ancienne caserne de janissaires aujourd'hui disparue qui s'élevait sur l'emplacement actuel de la place Bresson, presque en face du théâtre. Je revois sa vaste cour rectangulaire, entourée d'arcades avec un étage en terrasse, galerie assez basse, bordée elle aussi d'arcades mauresques soutenues par de fines colonnettes blanchies à la chaux et sur laquelle s'ouvraient les portes des dortoirs et de quelques classes. Les salles étaient pour la plupart plafonnées en ogives et partout les murs, jusqu'à hauteur d'appui, étaient revêtus de carreaux de faïence qui gardaient la fraîcheur pendant les chaudes journées de l'été. A l'extérieur, les hautes murailles, percées de rares et étroites fenêtres grillées, se dressaient verticalement sur la mer. Les vagues venaient en battre le pied et leur grondement sourd et continu, après qu'elles avaient déferlé sur les rochers, accompagnait d'une monotone mélopée les paroles de nos professeurs.

Les relations entre le corps enseignant et les élèves étaient très familiales et cette sorte de laisser-aller ne nuisait point à la régularité des études. Il est vrai que l'argent des laboratoires n'était pas abondant. Si les lignes que j'écris tombent sous certains yeux, j'ai peur qu'elles ne me valent d'être taxé d'hérésie. En dépit des allégations et réclamations, je ne suis point convaincu que ni l'art — le vrai — ni la littérature — la vraie — ni la science — la vraie — aient, même à notre époque, un tel besoin d'argent. Préservons-nous, bien entendu, d'un excès dans

quelque sens que ce soit : rien ne se fait de rien. Reconnaissons cependant que l'histoire nous a laissé peu de noms de grands hommes — de vrais — millionnaires. Un soupçon de nécessité — je ne dis pas de misère — ne messied pas, la paresse étant douce et l'intelligence ne perd point à être poussée, même malgré elle, à l'invention et à l'ingéniosité. Pour ce qui concerne le haut enseignement et les recherches de science pure, la splendeur des palais n'est point indispensable ; en revanche, pour leurs locataires, plus de liberté, plus de loisirs, moins de métier, de brevets à boutons de toutes les couleurs, aussi dangereux parfois pour les breveteurs que pour les brevetés.

C'est tout cela, c'est cette claire, limpide, facile atmosphère matérielle et intellectuelle, qu'en 1838, Aimé trouvait en Algérie. Il la respira à pleins poumons.

La mer le frappa immédiatement et elle le charma du premier coup. Cela devait arriver ; elle prend tous les artistes et nous savons qu'un découvreur est un artiste. Aimé saisit le parti à tirer d'un laboratoire ayant le double mérite d'être aussi vaste que peu fréquenté. Rien n'y manquait, ni la beauté, ni la grandeur, ni l'espace, ni la variété, ni la solitude. Quant au savant, il était dénué de tout. Quelques années après, un immortel génie, Claude Bernard, ne se trouva guère plus favorisé et il n'en fut pas plus gêné pour faire ses admirables découvertes. Un de ses compatriotes lorrains, M. l'ingénieur Poirel, chargé de la direction des travaux du port d'Alger, lui procura quelques petites facilités, peut-être le prêt d'une embarcation avec un ou deux hommes pour la manœuvrer, et Aimé se mit à travailler de sa tête et

de ses mains. Nous décrirons les instruments qu'il inventa, fabriqua et employa ; autant de merveilles de simplicité et d'ingéniosité : son système à retournement des appareils au sein de l'eau, ses thermomètres plongeurs, son éprouvette à recueillir les gaz dans les profondeurs, son indicateur du mouvement des vagues, ses mesureurs de courants et d'autres encore. Aussi naturellement que M. Jourdain faisait de la prose, il faisait des découvertes capitales qu'on devait redécouvrir cinquante ans plus tard. Il était de cet avis que j'entendis moi-même exprimer par un autre maître de la science, H. Sainte-Claire Deville : « Point n'est besoin d'aller chercher à mille lieues des « sujets de travaux ou de thèses ; il suffit de se baisser, « de regarder autour de soi, pour s'approvisionner et se « donner pour cinq cents ans de besogne — de besogne « pressée, s'entend. Sans compter que les sujets les plus « simples sont presque toujours les plus intéressants à « connaître et toujours les plus importants à faire con- « naître. »

Les études d'Aimé se succédaient. Mais aussi, quelle énergie ! Nous ne parlerons ici que de ses découvertes océanographiques et pourtant il s'occupait encore d'autres choses. Il aurait bien choisi son temps, celui qui lui aurait conseillé de se ménager. Il apprend qu'un système international d'observations magnétiques vient d'être institué : chacun des observateurs anglais, allemands et russes est largement payé. A lui, Aimé, on consent à prêter des instruments, mais rien de plus. Cela lui suffit et désormais, en outre de ses classes, de ses courses dans la baie d'Alger, de son travail de menuisier, de serrurier, de souffleur de verre, de plombier pour ses appareils

d'océanographie, il entreprend, chaque deux heures, le jour et la nuit, de se livrer à des observations magnétiques[1]. Un jour par mois, il lui faut observer de cinq en cinq minutes et il continue pendant presque une année. Une commission est nommée pour l'exploration scientifique de l'Algérie; il réussit à en faire partie; il en est même le seul membre non payé. Il aurait cependant eu besoin d'une petite augmentation de ressources et l'administration mettait réellement trop de zèle à exciter son génie par les privations. Le journal *l'Akhbar,* rendant compte de ses travaux, s'exprimait en ces termes[2]:

« Ceux qui ont, comme nous, connu M. Aimé dans « l'intimité, peuvent seuls dire ce qu'il lui a fallu d'éner- « gie, de courage, de patience pour ne pas succomber « avant d'atteindre à la moitié de sa tâche. Travaillant sans « cesse, dormant à peine, n'hésitant jamais à se hasarder « sur mer par de gros temps, dans une frêle embarcation, « afin de tenter une expérience utile, inventant, exécutant « lui-même les machines qui lui permettaient de faire « cette expérience, soldant avec ses ressources person- « nelles les frais que la lésinerie administrative ne lui « aurait ni avancés ni peut-être remboursés, se privant « de toutes les jouissances sociales, sacrifiant son amour-

1. Pour me conformer aux prescriptions, il eût fallu pouvoir disposer de trois ou quatre aides comme les directeurs des observatoires anglais. Malheureusement j'étais seul; toutefois j'ai tâché de me multiplier autant que mes forces le permettaient; souvent même, grâce au concours obligeant de quelques observateurs que j'avais formés, je suis parvenu à entretenir pendant plusieurs jours une série continue d'observations faites de cinq minutes en cinq minutes. (Aimé, *Recherches phys. sur la Méditerr.* Préface.)

2. Numéros des 21 et 27 mai 1846.

« propre de jeune homme jusque dans le costume, il su-
« bissait gaiement la critique des personnes qui ne con-
« çoivent pas qu'on ait du mérite lorsqu'on porte un
« habit râpé et des chaussures en ruines. »

Aimé n'en vint pas moins, pendant les années 1840, 1841 et 1842, à bout de l'œuvre entreprise. Quand tous les résultats furent obtenus, il fut autorisé à rentrer en France et, pendant trois années, il s'occupa de leur mise en ordre et de leur rédaction définitive en deux volumes in-folio, l'un contenant les observations magnétiques, l'autre intitulé : *Recherches de physique sur la Méditerranée*. La chance commençait à lui sourire. Les professeurs de l'École normale qui l'avaient déclaré « élève « déplorable, très médiocre, très superficiel » et le reste, daignèrent-ils alors se souvenir d'un jugement formulé avec une touchante unanimité. Arago le traitait avec bienveillance. Il y avait entre eux une sorte de collaboration car l'illustre savant qui avait rédigé, au moment du départ de la corvette *la Bonite*, un « rapport concernant la météorologie et la physique du globe » afin de servir d'instructions aux officiers et aux autres membres de l'expédition, avait jugé « qu'il n'était pas nécessaire de séparer les questions que doivent étudier les voyageurs de l'Algérie », et il avait remis à la Commission d'exploration scientifique, dont faisait partie Aimé, le même questionnaire auquel répondaient les *Recherches de physique sur la Méditerranée*.

Aussitôt après la publication de ses deux volumes, vers le commencement de juin 1846, Aimé revenait à Alger, plein d'ardeur, afin d'y continuer ses travaux. Mais, comme le dit un proverbe, « dès que la maison est bâtie,

la mort y entre ». A peine deux mois après, le 20 août 1846, il partit à cheval, en excursion, du côté de la pointe Pescade. Il était médiocre cavalier, sa monture fit un écart, il tomba et roula dans un ravin. Dans sa chute, il se fracassa le radius et se fit une luxation du pied dans laquelle les os du métatarse furent violemment déplacés. On le ramena à Alger. Les blessures étaient sérieuses. Un moment on espéra la guérison mais la situation s'aggrava. Peut-être une opération l'eût-elle sauvé. J'ai entendu raconter qu'il s'y opposa énergiquement. Privé de ses membres, que pouvait-il devenir? Être sauvé tout entier afin de se remettre à l'œuvre ou mourir s'il devenait désormais incapable de se livrer au travail. La gangrène se mit dans ses blessures et il succomba le mercredi 9 septembre à 8 heures du soir : il avait trente-cinq ans!

Les funérailles d'Aimé furent faites aux frais de l'État ; c'est aussi l'État qui lui accorda sa sépulture. Un monument très simple la recouvre ; une large pierre entourée d'une grille et surmontée d'une autre pierre verticale portant l'inscription[1]. La tombe est à gauche de l'allée qui fait face à la porte, dans ce cimetière si petit autrefois et si grand aujourd'hui, où reposent paisibles les vieux Algériens. En hiver, c'est un bocage de verdure, tout ombragé par les faux poivriers et les cyprès qui dressent sur l'azur du ciel leur feuillage délicat ou leur panache épais et sombre. Les rosiers y ressemblent à des arbres et leurs fleurs sont tellement abondantes et serrées

1. Georges Aimé, ancien élève de l'École normale, membre de la commission scientifique de l'Algérie, décédé le 9 septembre 1846 à l'âge de trente-cinq ans. Ce monument a été élevé aux frais de l'État par ordre du ministre de la guerre.

qu'elles forment de grosses masses rose-tendre ou blanches; les touffes rouges sur les buissons de géraniums ressemblent à du sang et répandent l'âcre parfum de leur larges feuilles glauques et velues. Sur les pierres tombales, à travers les allées peu fréquentées, rampe le lierre qui, avec l'exubérance de la végétation méridionale, couvre d'un manteau de verdure la terre où sont couchés les morts. Au-dessus du cimetière se dresse la montagne de la Boudzaréah, la première qu'on aperçoit en approchant de la côte d'Afrique. Au matin, avant la chaleur de la journée, les oiseaux gazouillent au milieu des fleurs et des tombes et, à une centaine de mètres à peine, s'étendent les flots de la Méditerranée. J'écoutais, je regardais ces merveilles du ciel, de la terre et de la mer lorsque je fis mon pèlerinage au tombeau d'Aimé et je pensais que vraiment elle avait été belle et enviable la vie de celui qui avait vécu pour la science, rêveur d'idéal, indifférent aux conventions du monde, qui avait passé une existence que les dieux, comme le disaient les anciens, avaient eu la miséricorde de faire courte, à chercher les lois de la nature et qui maintenant dormait son éternel sommeil au chant éternel de la mer dont il avait su dévoiler quelques-uns des innombrables mystères.

Les *Recherches de physique sur la Méditerranée*[1] ne sont point, à proprement parler, un ouvrage didactique.

1. Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842, publiée par ordre du Gouvernement et avec le concours d'une commission académique. Physique générale : I. *Recherches de physique sur la Méditerranée*, par M. G. Aimé, membre de la commission scientifique d'Algérie. Paris, Imprimerie Royale, 1845. Chez MM. Langlois et Leclercq, Victor Masson, libraires à Paris.

Aimé prit séparément chacune des questions qu'il avait résolu d'étudier. Après avoir imaginé des instruments de mesure et, le plus souvent, les avoir construits de ses propres mains, il observait, mesurait et tirait ses conclusions avec une merveilleuse netteté d'esprit et de style. Alors, il les résumait en un mémoire très documenté et passait à une autre étude. Son ouvrage comprend huit de ces mémoires que nous allons analyser successivement.

Le premier traite des marées. Dès 1838, Aimé établit dans le port d'Alger une échelle de marées et jusqu'en 1840, la hauteur de la mer fut notée quatre fois par jour. Le nombre des observations fut ensuite augmenté et l'on finit même par installer un véritable marégraphe enregistreur. Pour plus de sûreté, un second appareil fut placé en dehors de la jetée, dans un endroit où rien ne gênait la mer dans ses mouvements. Les résultats fournis par les deux instruments furent trouvés parfaitement concordants.

Les valeurs obtenues étaient représentées par des courbes. Grâce à une habile discussion, en les groupant de manière à bien mettre en lumière l'influence dont il s'agissait de faire ressortir l'action, Aimé réussit à isoler chacune d'elles, brises, vents, courants, pression atmosphérique et marées, et à montrer la façon dont elles modifiaient le niveau de la mer.

C'est ainsi qu'il put établir que :

1° Il existe une marée luni-solaire sensible à Alger. L'amplitude de l'ondulation totale, le jour des syzygies, est de 88 millimètres et l'établissement du port a lieu à peu près à 6 heures du matin.

2° Une variation dans la longueur de la colonne baro-

métrique correspond à une variation inverse et treize fois et demie environ plus forte dans la hauteur du niveau de la mer.

3° Le niveau moyen de la mer varie pendant les différents mois de l'année ; il est plus bas dans les mois pendant lesquels il ne pleut pas que dans les autres. La différence des niveaux peut atteindre 20 millimètres.

4° Les vents d'est, c'est-à-dire ceux opposés à la direction du grand courant du littoral, font baisser le niveau ; les vents d'ouest, au contraire, le font monter.

5° Les brises combinées aux vents régnants produisent une oscillation diurne qui n'a qu'un maximum et qu'un minimum dans les 24 heures et cette oscillation a cette singulière propriété que le maximum qui a lieu à une certaine heure, pendant un certain mois de l'année, arrive deux heures plus tôt le mois suivant et ainsi de suite, de mois en mois, de sorte qu'en une année, il est en avance de 24 heures. Le minimum suit la même marche.

6° La variation diurne de la pression atmosphérique correspond à une variation de niveau appréciable sur les moyennes d'une année d'observations.

7° Le niveau moyen quotidien du baromètre est soumis à une variation de hauteur qui dépend de l'âge de la lune. Il est le plus bas le second jour de la nouvelle lune. Il monte tous les jours suivants jusque vers la pleine lune où il subit une sorte de temps d'arrêt ; puis il monte encore jusqu'au vingt-cinquième jour lunaire. Ensuite il descend brusquement jusqu'à la nouvelle lune.

8° Les variations de niveau moyen barométrique correspondantes aux âges de la lune observées à Alger sont très différentes de celles reconnues en Europe. Elles sont

d'accord avec les variations de niveau moyen de la mer qu'elles expliquent.

Il résulte d'un passage de l'article qui se rapporte au mouvement des vagues dans le port d'Alger, qu'Aimé a soupçonné l'existence des seiches. En effet, après avoir établi que la limite de ce mouvement se trouve par 40 mètres de profondeur environ[1], il ajoute : « Cette limite est « probablement dépassée dans les tempêtes qui sont assez « fréquentes en hiver, sur les côtes de l'Algérie. Lorsque « le vent du nord a soufflé pendant plusieurs jours, il ar- « rive des vagues qui ont traversé l'espace qui sépare la « France de l'Afrique sans rencontrer d'obstacle ; au-des- « sous de celles-ci qui ont des dimensions ordinaires, il en « existe d'autres que l'œil peut difficilement apercevoir, « à cause de leur immense largeur. J'en ai reconnu en « effet dont la largeur variait depuis 100 jusqu'à 200 mè- « tres. Ces lames font alternativement monter et descendre « le niveau moyen de l'eau du port d'Alger. La durée de « l'oscillation est de 1 à 3 minutes et la variation du ni- « veau moyen de 5 à 10 décimètres ; les navires sont alors « exposés non seulement à se frapper les uns les autres, « quand le port s'emplit et se vide, mais encore à talonner « contre le fond. »

En admettant qu'Aimé ait reconnu le phénomène, rien ne permet de croire qu'il en ait découvert ni le rythme ni l'origine et, comme on pourrait le dire, la régulière irrégularité. Il n'y a certainement prêté que peu d'attention. Sans se prononcer nettement, il l'attribuait plutôt à des vents du nord persistants qu'à sa véritable cause, les

1. Aimé, *loc. cit.*, p. 198.

variations brusques et irrégulières du baromètre. Ce n'est même point à propos des marées qu'il en parle et il n'en fait aucune mention dans ses conclusions. Mais alors que si souvent Aimé n'a pas été cité par ceux qui, après lui, ont traité de sujets où il avait fait des découvertes capitales, il est assez curieux de constater qu'à plusieurs reprises, divers auteurs le nomment à propos des seiches dont il a eu tout au plus un simple soupçon. La gloire scientifique ou, même sans aller aussi loin, la simple réputation dépend de circonstances bien inattendues : tel dont les plus beaux travaux restent inconnus l'obtient parfois pour une erreur.

Les seiches ne devaient être réellement observées que sur le Léman et le Dr F. A. Forel, qui en a fait une étude complète en a donné la théorie. Nulle part elles ne s'observent mieux que sur les lacs, où, par suite de l'étendue restreinte de la masse d'eau, le phénomène est peu troublé par les causes accessoires. Mais, après les lacs, c'est au bord des mers fermées comme la Méditerranée, l'Adriatique, la mer Noire, qu'il conviendrait de les examiner aujourd'hui. On pourra ensuite en rechercher la trace, si elle est suffisamment marquée, sur les immenses espaces océaniques. D'une façon générale, pour la découverte des lois de l'océanographie, que l'on procède par analyse ou par synthèse, il faut aller du petit au grand, du laboratoire à l'océan en prenant pour intermédiaires les lacs et la Méditerranée, le plus vaste des lacs.

Le second mémoire d'Aimé a pour objet les sondages aux grandes profondeurs. Avant toute observation relative à la physique de la mer, il importe de connaître la

profondeur et ensuite de pouvoir récolter un échantillon au sein d'une couche d'eau déterminée. On savait déjà que rien n'était à attendre de l'emploi, jadis préconisé, des sondes perdues. Ces poids, abandonnés eux-mêmes, en touchant le fond, laissaient échapper un flotteur léger qui remontait à la surface et dont on essayait de noter l'arrivée. Aimé vit l'avantage d'une ligne de sonde ; avec elle, l'opérateur demeure toujours en communication avec son expérience. Celles qu'il employait généralement étaient en soie tressée, d'un diamètre de 4 à 5 millimètres, et supportaient sans se rompre un poids de 40 kilogrammes. Il les chargeait d'un poids assez lourd pour les faire descendre rapidement et les maintenir verticales sans risque de rupture. Mais une fois le fond atteint, on se débarrassait du poids. La ligne, subitement allégée, se remontait facilement et elle ramenait avec elle une petite masse de plomb enduite de suif où se collait un échantillon du sol sous-marin dont le contact était ainsi affirmé. On obtenait ce résultat au moyen d'un anneau de plomb glissant le long de la ligne et d'un appareil à déclanchement auquel était suspendu le poids destiné à être décroché et abandonné aussitôt que le messager, envoyé de la surface, venait frapper la détente. C'est presque la célèbre invention du midshipman américain Brooke. Certes, je n'accuse point Brooke de plagiat, d'autant plus que son système étant automatique l'emporte sur celui d'Aimé qui exige l'appréciation toujours quelque peu délicate aux grandes profondeurs, au moment où le plomb touche le fond. Je me borne seulement à constater que la découverte de celui-ci qui, en 1854, eut une influence si considérable sur le développement de l'océanographie

aux États-Unis, était au moins à moitié ou aux trois quarts faite par Aimé et publiée en 1845.

Je n'entrerai pas dans la description de l'appareil à détente; il est excessivement simple et il est regrettable qu'encore aujourd'hui, il ne soit pas plus connu. Rien n'y est oublié, pas même l'accumulateur constitué par une corde courant sur deux poulies fixées à une vergue et portant à l'une de ses extrémités une poulie dans laquelle passe la ligne de sonde et à l'autre un contrepoids en rapport avec la limite de rupture de cette ligne. Le contrepoids amortit les secousses pendant le sondage, prévient de l'arrivée au fond et avertit dès que la tension commence à devenir dangereuse.

Le même système de déclanchement fut appliqué à la bouteille destinée à puiser de l'eau dans les profondeurs. Aimé remédia ainsi aux inconvénients de la bouteille inventée par Biot et Savart qui se manœuvrait par une double corde dont les deux brins, au lieu de rester parallèles, ne manquaient jamais de s'enrouler l'un avec l'autre de manière à rendre l'ouverture et la fermeture impossibles. L'appareil consiste en une éprouvette en fer remplie de mercure, qu'on fait basculer au moment opportun à l'aide d'un messager en plomb, quand elle est parvenue à la profondeur convenable. Elle se remplit d'eau qui ne risque pas de se mélanger à celle des couches supérieures, pendant la remontée, parce que la partie ouverte de l'éprouvette est alors fermée par le mercure même qui en est sorti et s'est rassemblé dans un cône en fer placé par-dessous.

Avec cet instrument, Aimé se livra à une expérience mémorable qui fut ensuite réinventée à diverses reprises,

entre autres à bord du *Vöringen* en 1876. Le capitaine Wille, dans sa bouteille, ménagea en effet un espace clos, un tube de verre dans lequel devaient se rendre et devenir visibles les bulles de gaz qui auraient pu se dégager de l'eau puisée à une grande profondeur et ramenée à la surface, en supposant que cette eau contînt un volume de gaz dissous proportionnel à la pression supportée par elle. Jamais on n'aperçut la moindre trace d'air dans le tube[1]. Le nom d'Aimé n'est pas cité. Il avait cependant depuis longtemps démontré qu'il devait en être ainsi. C'est en m'appuyant sur son expérience, si simple et si convaincante, que moi-même[2], j'ai conseillé de rendre les bouteilles à puiser l'eau beaucoup moins épaisses, moins lourdes, plus maniables et en même temps capables de rapporter un volume d'eau bien plus considérable, en les munissant d'un réservoir de très faible capacité, mais extensible, d'un bout de tube en caoutchouc destiné à permettre à l'eau, ramenée à la surface, l'unique et très minime expansion due à sa compressibilité propre. L'oubli dans lequel on a tenu la découverte d'Aimé, capitale au point de vue de la physique aussi bien qu'au point de vue zoologique des conditions de la vie dans les profondeurs, m'oblige à reproduire les termes mêmes dont il se sert pour l'exposer[3].

« On admet généralement que l'eau mise en contact,

1. The norwegian North-Atlantic Expedition 1876-1878. *The apparatus and how used,* by C. Wille, captain of the R. Navy. Christiania, 1881.

2. Thoulet, *Sur une modification à apporter à la construction des bouteilles destinées à recueillir les échantillons d'eaux profondes.* (*Compt. rend. Acad. sc.,* t. CXVI, p. 334, fév. 1893.)

3. Aimé, *Recherches,* etc., p. 106.

« par sa surface, avec des gaz comprimés, et pressée « elle-même par eux, en absorbe le même volume que « s'ils étaient soumis à la simple pression d'une seule « atmosphère, de sorte que le poids absorbé en devient « proportionnellement plus fort.

« Si la quantité de gaz dissous dans l'eau de mer dé- « pendait, comme nous venons de le supposer, simple- « ment de la pression, de l'eau puisée à 1 000 mètres, « par exemple, étant comprimée par une pression de « 100 atmosphères, devrait contenir 100 fois plus de gaz « que l'eau qui se trouve à la surface. Or, on sait que « l'eau, à la température de 15° environ, à la pression « de 0^{m},760, dissout 1/33 de son volume de gaz. Ainsi, « de l'eau puisée à 1 000 mètres et ramenée à la surface « devrait laisser dégager à peu près trois fois son volume « de gaz.

« Les résultats obtenus par des expériences exactes « sont en désaccord avec la théorie précédente. Le poids « de gaz en dissolution dans un poids d'eau de mer dé- « terminé est à peu près constant, quelle que soit la pro- « fondeur où l'eau ait été prise.

« On peut, je crois, rendre compte de cette anomalie « de la manière suivante :

« Si l'on admet que dans l'eau de mer prise à la sur- « face il existe des pores, il faudra supposer que, dans « celle du fond, il y en a, à peu près, en aussi grande « quantité car l'eau est très peu compressible.

« Maintenant, si le gaz dissous est celui qui glisse dans « les espaces qui séparent les molécules liquides, il doit « se répandre uniformément au fond et à la surface, car « la pression des particules liquides étant supportée par

« l'eau elle-même, les particules gazeuses glissent dans « les pores de l'eau comme dans ceux d'un corps solide. « La compression est uniforme, car elle ne dépend que « de celle exercée par l'atmosphère et du poids du gaz « dissous, qui est négligeable. Cette hypothèse a de « l'analogie avec celle de Dalton pour les pressions exer- « cées par un mélange de gaz, quand il suppose que « chaque gaz agit comme s'il était seul.

« Dans ce qui précède, nous avons admis que la tem- « pérature de la mer était la même au fond et à la sur- « face ; il n'en est généralement pas ainsi. L'eau absorbe « d'autant plus de gaz qu'elle se refroidit davantage, la « pression étant constante ; par conséquent, l'eau retirée « d'une couche où la température est à 3 ou 4° et rame- « née dans un milieu où la température est bien supé- « rieure, doit laisser dégager une certaine quantité de « gaz dépendant de la différence des températures. »

En d'autres termes, l'eau des abîmes en communication avec l'atmosphère par des sortes de canalicules extrêmement fins, mais sans aucune solution de continuité depuis le fond jusqu'à la surface, est comparable à une brique placée à la base d'un édifice. La brique est, il est vrai, comprimée par le poids des matériaux susjacents ; cependant, comme elle est poreuse, que l'air la pénètre librement dans toute sa masse, celui-ci n'y est soumis à aucune autre pression que celle de l'atmosphère ambiante. Cette loi physique explique le mécanisme de la respiration des êtres vivant au sein des eaux.

Amené à s'occuper de la densité des eaux profondes, Aimé avait encore constaté que les molécules salines d'une dissolution dont la température est constante, ne

tendent point à descendre à la partie inférieure. Sans me douter alors, je l'avoue, de l'existence d'Aimé, j'ai moi-même exécuté l'expérience réciproque et montré[1] qu'au sein d'une colonne liquide salée dont la partie inférieure est plus concentrée, l'équilibre s'accomplit par une diffusion très lente, de manière que toutes les portions du liquide finissent par atteindre le même degré de concentration.

Le troisième mémoire a pour objet l'étude de la distribution des températures dans la Méditerranée. L'instrument employé est très supérieur à ce qui avait été déjà imaginé et devait être encore longtemps en usage, car, s'il est encombrant et d'un maniement délicat, il est précis. C'est un thermométrographe en verre modifié par l'addition de deux petites ampoules en verre soufflé qui le rendent relativement transportable. Elles permettent, en effet, de faire reprendre à l'index sa position normale lorsque la colonne de mercure est brisée par un choc accidentel. Aimé y joignit un thermomètre *a minima* et un autre *a maxima* à déversement. Toutefois, comme il ne tarda pas à constater l'inconvénient que présentaient ces instruments de ne pouvoir indiquer l'existence de plusieurs *maxima* ou *minima* de température à des profondeurs diverses, il les modifia de façon à obtenir cette indication. Un déclic actionné par un messager formé d'un anneau en plomb et expédié de la surface, retournerait à la profondeur voulue, deux thermomètres, l'un *a maxima* et l'autre *a minima*. La mesure des volumes de

1. J. Thoulet, *Sur la diffusion de l'eau douce dans l'eau de mer.* (*Compt. rend. Acad. sc.*, t. CXII, p. 1068, mai 1891.)

mercure déversés par chacun d'eux permettait de calculer la température de la couche d'eau au sein de laquelle ils avaient été plongés, et il n'y avait point dès lors à redouter l'influence de couches ou plus chaudes ou plus froides rencontrées à la descente ou à la remontée. Le système, tout compliqué qu'il soit, ne l'est pas plus que le thermomètre Miller-Casella, employé vingt-cinq ans plus tard pendant les expéditions anglaises du *Lightning*, du *Porcupine* et même du *Challenger*. Cet instrument, ne marquant que la plus haute et la plus basse température, subit évidemment l'influence des couches rencontrées. Il faut attendre l'invention de Negretti et Zambra pour obtenir un véritable progrès. Il aurait été fort à désirer que l'on se fût servi du thermomètre d'Aimé à bord du *Challenger* pour les sondages effectués en dedans du cercle polaire antarctique. Le reploiement des couches isothermes, qui est jusqu'à présent la seule base expérimentale de la question si controversée de la circulation verticale océanique, serait depuis longtemps établi ou contredit. Il n'est pas jusqu'à l'invention du Dr Miller, en 1869, d'envelopper le réservoir thermométrique[1] d'un second réservoir en verre pour obvier aux effets de la compression, qui n'ait été faite dès 1844 par Aimé, qui s'exprime ainsi[2] :

« Quand on descend un thermomètre dans la mer, on « l'enferme dans un tube en cuivre qui le préserve de la « pression de l'eau de mer. Sans cette précaution, il « serait écrasé ou, dans le cas contraire, toutes ses indi-

1. Wyville Thomson, *Les abimes de la mer*, trad. Lortet, p. 245.
2. Aimé, *Recherches*, etc., p. 112.

« cations seraient fausses. Comme ces enveloppes se « mettent difficilement en équilibre de température avec « la mer, il est préférable, si les observations doivent « être faites à une faible profondeur, d'envelopper le « thermomètre dans des tubes de verre qu'on ferme à la « lampe d'émailleur. »

Aimé poussa même le soin jusqu'à évaluer l'erreur de lecture provenant, jusqu'à cent atmosphères, des indications d'appareils non protégés contre la pression.

Aimé trouve que, sur les côtes d'Algérie, la température des couches inférieures oscille entre 12 et 13° et que sa valeur moyenne est de 12°,6. S'appuyant sur des observations faites en diverses autres parties du bassin occidental de la Méditerranée à des profondeurs variant entre 1000 et 2000 mètres, en 1831, par le capitaine Bérard, il en conclut[1] que « la température des couches « inférieures du premier bassin de la Méditerranée est à « peu près constante et égale à 12°,6 ». Cette assertion si nette n'empêche pas Wyville Thomson[2] d'affirmer, en 1869, que « le Dr Carpenter a découvert ce fait remar- « quable que le degré auquel la température de l'eau est « arrivée à 100 brasses, est celui auquel elle se maintient « jusque dans les plus grandes profondeurs connues. La « température de 100 brasses s'écarte peu de 13° et la « Méditerranée atteint fréquemment une profondeur de « 1500 brasses ». N'en déplaise à Wyville Thomson et à Carpenter, qui furent d'illustres naturalistes, le « fait remarquable » découvert par eux en 1869 l'avait été

1. Aimé, *Recherches*, etc., p. 123.
2. Wyville Thomson, *loc. cit.*, p. 276.

en 1831 par Bérard ou, à tout le moins, par Aimé en 1844.

Quant à ce dernier, il résumait ainsi l'ensemble de ses études sur la distribution des températures :

1° Près des côtes de la Méditerranée, la température à la surface de la mer est notablement plus haute qu'au large pendant le jour et plus basse quelquefois pendant la nuit. Près des côtes de l'Océan, la température, à la surface de la mer, est plus basse qu'au large.

2° La température moyenne de l'année, à la surface, est à peu près égale à celle de l'air ; au printemps et en été, la température moyenne de la mer est inférieure à celle de l'air ; en automne et en hiver, le contraire a lieu. Jamais la température de la surface au large ne descend au-dessous de 10° en hiver ; en été, elle peut aller jusqu'à 26°.

3° La variation diurne de la température cesse d'être sensible à 16 ou 18 mètres et la variation annuelle à 300 ou 400 mètres.

4° Le matin, après une nuit calme et sereine, la température de la surface est plus froide que les températures des couches situées à quelques mètres au-dessous.

5° Les expériences connues jusqu'à présent n'établissent pas que la température près du fond de la mer soit aussi froide que celle indiquée par l'index *a minima* du thermométrographe (12°,6).

6° La température minimum des couches profondes est égale à la moyenne des températures de l'eau à la surface en hiver. Dans la partie méridionale de la Méditerranée, la température décroît généralement pendant

toute l'année, depuis la surface jusqu'à 300 ou 400 mètres ; dans la partie septentrionale, au contraire, la température augmente en hiver depuis la surface jusqu'à cette profondeur : il semble donc que la froide température du fond de la Méditerranée n'est pas déterminée par l'entrée des eaux de l'Océan, mais bien par la précipitation des couches supérieures pendant l'hiver.

Une remarque est à faire à propos de ces conclusions. Aimé y établit l'influence de la température de l'air sur les températures superficielles et profondes de la mer. Inversement, la mer réagit sur l'air et règle à son tour la température de l'atmosphère. Aucun espace d'eau n'échappe à cette loi. Le lac, peu étendu, peu profond et rempli d'eau douce, ce qui apporte la modification aux effets faciles à prévoir d'un maximum de densité de l'eau, possède un régime thermique étroitement dépendant d'un climat très localisé. Le régime thermique du vaste océan aux énormes profondeurs, abstraction faite de la salure et des courants dont l'action ne se fait sentir que dans une zone relativement superficielle, est fonction d'un climat d'autant moins localisé que la profondeur est plus grande, de sorte que la température moyenne minima du fond de l'océan est un état d'équilibre thermique correspondant à la température moyenne minima du globe terrestre.

Aimé eut aussi l'idée de se servir de la mer comme d'une machine à comprimer naturelle permettant d'évaluer, avec autant de facilité que d'exactitude, la pression supportée par les corps immergés. On y trouvait encore l'avantage de pouvoir étendre très loin la limite de ces pressions. L'ensemble des expériences auxquelles il se

livra dans ce but fait l'objet de son quatrième mémoire.

Il employait un tube thermométrique coudé deux fois sur lui-même en son milieu, de manière à ce que ses branches devinssent parallèles. L'une d'elles, ouverte, se terminait par une portion élargie faisant fonction d'entonnoir ; l'autre communiquait avec un réservoir à l'intérieur duquel elle pénétrait par un tube capillaire. Le réservoir lui-même était aussi étiré en pointe effilée.

On remplissait celui-ci du liquide à expérimenter et on le fermait à la lampe après avoir rempli de mercure le tube thermométrique jusqu'à affleurement. On descendait dans la mer et, par l'effet de la pression, une certaine quantité de mercure pénétrait dans le réservoir. Il suffisait de mesurer la profondeur atteinte, la température de l'eau et le volume du mercure déversé pour connaître la diminution de volume subie par le liquide, c'est-à-dire sa compressibilité.

Aimé opéra sur l'eau douce, l'alcool à divers degrés de concentration, une dissolution d'acide oxalique, les acides acétique, sulfurique, chlorhydrique, l'ammoniaque, l'eau de mer, une dissolution de sulfate de soude, l'huile de naphte, l'essence de térébenthine et le mercure. Les mesures furent poussées jusqu'à 220 atmosphères. Chaque coefficient de compressibilité fut déterminé. En outre, il établit d'abord l'augmentation de valeur éprouvée par ce coefficient lorsque la température s'élève et sa diminution par les sels en dissolution, ensuite que l'ammoniaque est un des liquides les moins compressibles, et enfin que, pour ces divers corps, la compressibilité est proportionnelle à la pression.

Comme conclusion pratique à ces expériences et pour corriger, dans les sondages à grande profondeur, la courbure prise par la ligne de sonde, Aimé conseilla de se servir d'un manomètre à alcool et à mercure. L'appareil est essentiellement le même que celui qui fut plus tard imaginé par M. Buchanan, employé par lui à bord du *Challenger* et ensuite par M. Mohn, de Christiania, à bord du *Vöringen,* de 1876 à 1878.

Quant à Aimé, en se servant d'appareils en verre fort simples et dans la description desquels nous n'entrerons pas car la question sort un peu du domaine de l'océanographie pour entrer dans celui de la physique pure, mais qu'il faisait, comme précédemment, descendre dans la mer, il réussit à produire la liquéfaction de l'hydrogène bicarboné à 124 atmosphères, du bioxyde d'azote à 165 atmosphères et de l'oxyde de carbone, qui avaient résisté aux tentatives déjà faites dans ce but par Faraday. Cependant, comme Faraday, même en poussant l'expérience jusqu'à 220 atmosphères, il échoua pour l'oxygène, l'hydrogène et l'azote.

Le cinquième mémoire aborde, au contraire, un sujet complètement océanographique, les courants de la Méditerranée. Cette question, et particulièrement celle de savoir si, au détroit de Gibraltar, le courant supérieur portant à l'est, de l'Atlantique à la Méditerranée, est compensé par un courant sous-marin en sens opposé, préoccupait vivement l'Académie des sciences. Le capitaine Bérard, chargé de l'élucider, en avait été empêché par des nécessités de service. Aimé reprit le problème sans plus de succès ; il se rendit même à Gibraltar, mais « ayant eu à lutter contre des difficultés de diverses na-

tures » sur lesquelles il ne s'explique pas autrement et qui, sans doute, n'étaient point d'ordre scientifique, il dut revenir à Alger sans avoir rien pu décider.

Il n'abandonna point pour cela l'étude générale des courants de la Méditerranée. Il se servit de divers procédés. Il commença par jeter à la mer des bouteilles flottantes qui furent retrouvées ; il mesura leur parcours, la durée de leur flottage, ainsi que la direction et la force des vents régnants, car il ne doutait pas que ceux-ci, par le frottement qu'ils exercent contre les molécules de la couche d'eau superficielle, ne fussent la véritable cause des courants marins. Il compara les résultats obtenus avec le trajet de bâtiments naufragés et abandonnés. Enfin il inventa un instrument destiné à servir d'indicateur et de mesureur de courants, aussi bien superficiels que profonds.

Aimé eut le grand mérite de ne pas méconnaître l'importance de ces derniers et tout d'abord de ne pas douter de leur existence. Il les attribuait au relief du fond et pensait que leur détermination exacte ne manquerait point de renseigner sur la géographie sous-marine ; il admettait que leur direction pouvait être absolument différente de celle des courants de surface et qu'ils devaient jouer un rôle considérable dans la formation des barrages et des atterrissements à l'embouchure des fleuves. Cette opinion prévaut de plus en plus aujourd'hui. Les courants, sauf dans le voisinage immédiat des côtes, sont moins dans la dépendance de la géographie sous-marine qu'ils ne la créent ; ils sont les grands agents de la distribution des sédiments sur le fond, offrent une étroite relation avec les vents régnants et,

par l'ensemble des conditions physiques et chimiques dont ils sont les véhicules, ils sont les véritables facteurs de l'existence de la faune océanique. Bien que leur étude soit presque tout entière à faire, les rares progrès accomplis jusqu'à présent dans la connaissance de leur économie confirment les prévisions et les confirmeront davantage encore dans l'avenir.

Aimé n'eut point l'occasion d'employer d'une façon pratique son appareil à courants. En revanche, il servit à l'amiral danois Irminger dans l'Atlantique. Le Musée de marine, au Louvre, en possède un modèle dont j'ai pu avoir connaissance grâce à l'obligeance de M. le vice-amiral Miot, conservateur du Musée.

Il consiste en une girouette suspendue à une ligne de sonde et qui s'oriente sous l'influence du courant. Aussitôt qu'on juge sa position définitivement établie, on envoie de la surface un messager de plomb qui, frappant sur le sommet de la boîte située au centre de la girouette, provoque la chute d'une couronne métallique munie de 32 dents verticales, dont deux emprisonnent et maintiennent dans sa position une aiguille aimantée qui, d'abord libre, s'est elle-même orientée par rapport à la girouette et, par conséquent, par rapport au courant.

Le même appareil, légèrement modifié, donnait la vitesse de l'eau. Un premier messager rendait libre, au fond, une roue à ailettes formant moulinet, qui tournait avec d'autant plus de vitesse que le courant était plus rapide et avançait alors le long d'une tige filetée. Après un temps déterminé, un second messager immobilisait le moulinet. Quand l'instrument était remonté à la surface,

on comptait sur la tige filetée le nombre de tours faits et on en concluait la vitesse du courant.

Le mémoire se termine par une description des courants du bassin occidental de la Méditerranée. Nous n'osons la reprendre ; l'économie générale de ces courants superficiels et profonds est encore bien loin d'être élucidée. Si l'on interroge les marins, on trouve entre eux les plus grandes contradictions. Peut-être y parviendra-t-on, soit en se basant sur les ingénieuses considérations dont M. Hautreux s'est servi pour étudier la circulation superficielle des eaux dans le golfe de Gascogne et qui lui ont permis de rattacher cette circulation à celle des courants atmosphériques, c'est-à-dire aux vents. Rien ne vaudra, je crois, l'observation directe et internationale des flotteurs-épaves, dont j'ai ailleurs[1] préconisé l'usage. Quoi qu'il en soit, si jamais cette étude doit être entreprise, il y aura lieu de tenir un compte sérieux de l'ensemble des considérations formulées par Aimé.

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, remarqué combien les découvertes d'Aimé étaient ignorées. Cependant, s'il en est parmi elles qui soient un peu moins inconnues que les autres, ce sont celles qui font l'objet du sixième mémoire de son livre relatif au mouvement des vagues dans la rade d'Alger.

Il est certain qu'elles sont fort ingénieuses et fécondes en conséquences, mais ce caractère est commun à la plupart de celles du même savant. Il se peut aussi que le côté utilitaire qu'elles présentent, surtout pour des spécialistes d'une catégorie différente et par cela même

1. J. Thoulet, *De l'emploi de flotteurs-épaves pour l'étude de courants marins.* (Le *Yacht*, 7 nov. 1896, p. 529.)

soustraits à l'influence si terrible de la « jalousie de métier », ait favorisé leur divulgation. On invoquerait encore volontiers un autre motif. Pour beaucoup de personnes, l'étude des vagues ne semble claire que traitée expérimentalement. Cela fit le succès de l'ouvrage ancien des frères Weber[1], assez peu connu pourtant en France et très probablement inconnu à Aimé. Il en fut de même, sans doute, pour le mémoire d'Aimé, quoiqu'il soit incomparablement moins complet. Pour un motif ou pour un autre, les grandes théories mathématiques des phénomènes naturels sont rarement bien conformes à la réalité et fort souvent en contradiction flagrante avec elle. La rigueur même des formules et leur complexité rapidement croissante avec la multiplicité des données servant de points de départ, oblige à ne les baser que sur des données rigoureuses et en petit nombre, ce qui est rarement le cas pour les phénomènes de l'histoire naturelle, toujours sous l'influence d'une extrême multiplicité de facteurs. Le point de départ des formules est donc presque toujours faux, précisément parce qu'il est et ne doit être supposé que rigoureusement exact et simple. Parodiant une phrase célèbre, il semble qu'en histoire naturelle, les mathématiques règnent et ne gouvernent pas. L'expérimentation, qui se borne à observer et à mesurer les phénomènes tels qu'ils sont sans prétendre les simplifier de force plus qu'il ne faut, offre cet avantage de fournir des explications claires et des chiffres immédiatement utilisables.

Du reste, le but des recherches d'Aimé, dans ce cas,

1. *Wellenlehre auf Experimente gegründet*, von den Brüdern Weber. Leipzig, 1825.

était essentiellement pratique. Son compatriote et ami, l'ingénieur Poirel, chargé de diriger la construction de la jetée qui ferme le port d'Alger, lui avait demandé, afin d'être fixé sur l'espèce et la dimension des matériaux à y employer, de le renseigner sur la profondeur à laquelle se faisait sentir le mouvement des vagues dans la rade et la nature de ce mouvement sur le fond.

Aimé se mit à l'œuvre et, selon sa coutume, commença par inventer et fabriquer deux appareils d'observation et de mesure.

Le premier était une caisse en bois remplie de pierres et à la surface supérieure de laquelle était clouée une feuille de plomb. Au centre de la feuille et retenue par une cordelette, une toupie de bois armée de pointes en métal sur le pourtour de sa partie renflée. Je passe sur les menus détails de construction destinés à assurer le bon fonctionnement de l'appareil. Celui-ci étant descendu sur le fond, à une profondeur connue et qui, d'abord faible, fut progressivement augmentée jusqu'à 40 mètres, si des vagues dont la hauteur est d'ailleurs mesurée agissent à la profondeur où se trouve l'appareil, la toupie sera agitée d'un mouvement d'oscillation et les pointes qui l'entourent viendront piquer la feuille de plomb et y laisseront des marques qui seront la preuve de l'existence du mouvement. Or, expérience faite, pour des vagues ayant jusqu'à 3 mètres de hauteur, la feuille de plomb fut percée jusqu'à 40 mètres de profondeur, et la position symétrique des marques, de part et d'autre du centre, montra que le mouvement était bien oscillatoire dans le sens de la progression des vagues.

La conclusion était importante. On sait, en effet, que

la théorie mathématique du mouvement des molécules liquides des vagues conduit à admettre que la courbe de ce mouvement est une trochoïde et que les molécules n'éprouvent qu'un mouvement vertical d'élévation et d'abaissement sans aucun mouvement dans le sens horizontal. L'expérience démontrait le contraire, mais son importance même obligeait à un contrôle pour lequel Aimé inventa aussitôt un nouvel instrument.

Admettons qu'un homme puisse conserver une position fixe à la surface d'une mer agitée. Si les molécules liquides des vagues n'ont qu'un mouvement vertical, il suffira que l'observateur laisse tomber à travers l'eau, au même point et en succession, des corps pesants qui descendront et arriveront au fond en un même point. Si, au contraire, il existe un mouvement oscillatoire de progression horizontale, ces corps pesants se déposeront en ligne. Or, il est aussi impossible de conserver une position absolument fixe à la surface d'une mer agitée afin d'immerger les corps pesants que, l'expérience étant terminée, de s'assurer au fond de l'eau qu'ils sont réunis au même point ou déposés les uns en avant des autres. Aimé eut l'ingéniosité de renverser le problème. Au lieu de laisser tomber de la surface un corps pesant devant descendre au fond, il fit monter du fond un corps léger dont il observa l'arrivée à la surface. L'appareil consista en un simple entonnoir de fer-blanc rempli d'huile colorée s'échappant goutte à goutte. Les bulles montaient en serpentant dans un plan vertical perpendiculaire à la vague. Il put mesurer l'écartement et du même coup affirmer la progression des molécules liquides dans le sens horizontal.

Une autre conclusion en découlait naturellement : « De « ce que[1] les particules solides, à 40 mètres sont en re- « pos, il résulte que le sable que l'on trouve sur les « côtes ne vient pas du fond de la mer, mais qu'au con- « traire, il se forme près des rivages, où il est amené « par les cours d'eau qui se jettent à la mer. Ce sable ne « va pas non plus se perdre dans les eaux profondes, « mais il voyage parallèlement aux côtes, tantôt dans un « sens, tantôt dans un autre Si donc on conçoit deux « digues parallèles s'avançant de la côte à la mer jusqu'à « une profondeur qui dépasse 40 mètres, aucune parti- « cule de sable n'entrera dans l'espace compris entre les « deux jetées. »

Les quelques lignes qui précèdent résument toute la première partie de la théorie de la distribution des fonds sur le sol sous-marin et le principe des cartes lithologiques. La seconde partie, relative aux courants se dirigeant vers le large et distributeurs des sédiments fins, échappa à Aimé. Elle sortait, il est vrai, du problème particulier soumis à ses investigations. Il se borna seulement à ménager l'avenir et à mettre en garde contre les dangers d'une généralisation outrée de ses mesures, en terminant par la phrase suivante : « Tout ce que nous « venons de dire pour le port d'Alger est applicable aux « autres ports de la Méditerranée ; il n'y a que le chiffre « 40 qui doive être modifié, car il est probable que dans « certaines localités ce nombre est trop fort et dans d'au- « tres il est trop faible. »

Les deux derniers chapitres du livre d'Aimé ne sont

1. Aimé, *loc. cit.*, p. 201.

guère que des notes, dont la première se rapporte à une étude des gaz dégagés par les plantes marines. Il recueillit ces gaz, les analysa et trouva qu'ils se composaient d'un mélange d'oxygène et d'azote en proportions variables suivant « l'heure, l'état du ciel, la saison et proba- « blement aussi la latitude du lieu où l'on se trouve », mais que la lumière était la condition essentielle de leur dégagement, car il n'avait jamais lieu pendant la nuit.

« L'eau de mer, dit-il, ayant, comme l'eau douce, la « propriété de dissoudre l'acide carbonique, je pensai « que ce gaz devait jouer son rôle dans l'aspiration et « l'expiration des plantes, mais échapper à l'analyse à « cause de l'action dissolvante de l'eau.

« Je pris des plantes fraîches avec leurs racines et les « plaçai dans de l'eau de mer contenue dans un flacon « bien fermé. Après une exposition de douze heures à « l'ombre, je reconnus que l'air du flacon renfermait une « quantité notable d'acide carbonique. Je fis l'expérience « inverse : je plaçai au soleil l'appareil contenant de « l'acide carbonique ; le dégagement des bulles aug- « menta beaucoup et une portion de l'acide carbonique « fut transformée en oxygène.

« Pour savoir si les bulles intérieures et extérieures « proviennent des gaz contenus dans l'eau ou de ceux de « la plante, je mis une feuille d'ulve contenant une bulle « intérieure dans de l'eau refroidie après son ébullition. « Le flacon ayant été soigneusement fermé, a été exposé « à la lumière diffuse pendant plusieurs heures ; il ne « s'est pas formé de bulles à l'extérieur de la feuille, « mais la bulle intérieure a augmenté beaucoup et est « devenue deux fois et demie aussi grande qu'elle l'était

« avant l'expérience. Le flacon a été remis à l'obscurité « pendant douze heures et la bulle s'est réduite à la moi- « tié à peu près de sa première longueur. »

La respiration des plantes s'effectuait donc au sein des eaux comme dans l'atmosphère, où, pendant le jour, les végétaux assimilent l'acide carbonique et dégagent de l'oxygène, tandis que l'inverse a lieu pendant la nuit.

Il est intéressant de remarquer, à ce propos, que M. Knudsen, qui prit part à la dernière campagne du bâtiment danois *Ingolf* autour de l'Islande[1], vient d'aborder la même étude. Il a exécuté un grand nombre d'analyses et d'expériences d'autant plus importantes qu'elles contredisent en partie les théories chimiques sur lesquelles s'appuyait la Commission internationale suédoise, allemande, danoise et écossaise qui étudie les courants marins des détroits reliant la Baltique à la mer du Nord. Il a établi que le plankton végétal obéissait aux mêmes lois que les autres plantes marines. En effet, tout au contraire du plankton animal, qui absorbe de l'oxygène et expire de l'acide carbonique, le plankton végétal, sous l'influence de la lumière, fixe de l'acide carbonique et expire de l'oxygène. L'inverse a lieu pendant la nuit.

Aimé avait, du reste, déjà constaté que la présence de la matière verte des plantes n'était pas indispensable au phénomène, ce qui est vrai, puisque la diatomine, qui n'est pas verte, joue le même rôle.

La dernière note s'occupe des animaux qui vivent

---

1. *The Scottish Geographical Magazine*, vol. XIII, p. 97, febr. 1897.

dans la mer à de grandes profondeurs. Pour cette fois, à sa lecture, on reconnaît l'élève autrefois si mal noté pour l'histoire naturelle. La description zoologique d'Aimé laisse fortement à désirer. Telle qu'elle est, elle n'en établit pas moins qu'en septembre 1842, à trois lieues au nord d'Alger, la sonde avait rapporté des profondeurs comprises entre 1 400 et 1 800 mètres, des animaux vivants que la figure jointe au texte permet d'identifier à des siphonophores. Elle ramena, de 1 246 mètres, de la vase dans laquelle se trouvaient de petites coquilles bivalves de un millimètre de longueur et dont les animaux étaient morts et, quelques jours plus tard, de 1 500 mètres, sur fond de vase, encore un autre siphonophore vivant. Or, la publication des travaux de Forbes concluant à une zone au delà de laquelle cesse la vie, date de 1843 et ceux de M. Fleeming Jenkin qui, selon Wyville Thomson[1], « fournit la « première preuve concluante absolue de l'existence « d'animaux d'organisation supérieure à des profon- « deurs dépassant 1 000 brasses », sont de 1860.

Telle est l'œuvre d'Aimé. Elle n'a certainement pas la magistrale ampleur de celle de Marsigli, dont Aimé n'avait, d'ailleurs, pas le moindre soupçon. Elle ne s'attache qu'à des points particuliers, mais pour chacun desquels un instrument fut inventé, une découverte faite, une loi énoncée. Il ne faut pas oublier qu'elle fut tout entière achevée en moins de quatre années et que son auteur mourut à trente-cinq ans, en pleine puissance de son intelligence lumineuse, de son remarquable esprit d'inves-

1. Wyville Thomson, *Les abîmes de la mer*, trad. Lortet, p. 24.

tigation, de son incomparable sagacité scientifique. Aussitôt mort, Marsigli fut oublié ; aussitôt mort, Aimé fut oublié. Dans la tombe de l'un et de l'autre, l'océanographie, qui voulait naître, avait été enterrée. Ce qui est incroyable, c'est la façon dont Aimé a été — disons le mot — pillé. Ses travaux ont fourni presque un demi-siècle de besogne aux redécouvreurs de toutes nationalités. Il n'était point pourtant un de ces aventuriers de la science aisés à faire oublier par ceux qui y trouvent un intérêt. Il était sorti de l'École normale, il avait l'indiscutable puissance que possède parmi nous, en toute circonstance et quoi qu'il fasse, celui qui a l'heureuse fortune de porter l'estampille officielle à laquelle est attachée une considération dont on la sait digne à tous égards ; il fit partie de missions officielles, ses recherches furent publiées dans un recueil officiel, imprimées à l'Imprimerie Royale. Cependant, le silence s'est fait ; l'œuvre et l'homme semblent être morts ensemble. Moi-même, quoique m'occupant de travaux analogues, je n'ai connu les siens que tard et tous ceux auxquels j'en ai parlé étaient dans la même ignorance que moi. Combien ont tiré honneur et profit des découvertes qui, à lui, n'avaient rien rapporté ! Il y eut deux coupables : l'un est le pays, qui n'est pas sympathique à la mer, qu'il connaît à peine. Les mots de marine, de vaisseau, de marin, font palpiter le cœur d'un Anglais, comme la vue d'un militaire celui d'un Français. Tout a produit ce sentiment chez les deux races, l'histoire et jusqu'à la situation géographique, car le développement de nos côtes maritimes est faible relativement à la surface du territoire. Aimé fut le second coupable. Non que son carac-

tère fût difficile. Je n'ai, dans l'histoire de sa vie, recueilli aucune preuve d'une âpreté d'humeur assez commune chez les esprits aimant mieux demeurer avec leurs pensées qu'avec les autres hommes. Il eut des amis. Mais Aimé était un indépendant : il voyait la vérité, la poursuivait avec passion, la découvrait et, dès qu'un premier mystère était dévoilé, dans son ardeur, dans l'exubérance de son intelligence, il en cherchait un second, un troisième. Et puis il ignorait l'art de cette savante réclame qui a créé plus d'une notoriété scientifique. Ses commencements avaient été durs ; il n'avait point été en communion intellectuelle avec ceux qui l'avaient entouré ; il se replia sur lui-même et vécut sa courte vie dans l'ivresse du travail et le dédain de tout le reste. Il avait l'horreur des sentiers battus, et tant de gens ont horreur de ceux qui ont l'horreur des sentiers battus ! A cela, les novateurs, les découvreurs de vérités comme les découvreurs de terres nouvelles répondront qu'après tout, ils sont payés de leurs peines par cela seul qu'ils ont poursuivi leur rêve et l'ont atteint comme on atteint un rêve. Pour l'artiste quel qu'il soit, peintre, sculpteur, savant, musicien, poète, le salaire de la création se trouve en la création même, dans sa douloureuse mais enivrante gestation, dans son enfantement plein d'adorables angoisses. Si les envieux savaient combien, l'œuvre accomplie, le reste est peu de chose, ils seraient encore bien plus envieux et les ramasseurs de découvertes d'autrui encore bien plus nombreux.

AU PIED DE LA JUNGFRAU

SOUVENIR (1870-1872)

PAR A. DE METZ-NOBLAT

L'épreuve de l'absence et de l'angoisse est désormais inévitable au jour d'une guerre nationale, puisque, jusqu'au delà de l'âge des cheveux gris, tout Français se doit à sa patrie. Mères et sœurs, femmes et fiancées, devront savoir l'endurer sans faiblir.....

Deux années après 1870, c'était pour nous un souvenir, souvenir douloureux sans doute, mais auquel, de part et d'autre, s'associait la mutuelle conscience du devoir accompli : sous les armes, et sous la bannière blanche à la croix rouge.

Fuyant les foules élégantes, les nombreuses et disparates assemblées que réunissent les sites fréquentés de la Suisse, nous leur préférions des sentiers plus âpres et plus solitaires.

Celui-là nous élevait sur la rive droite de l'Aar, en face de cette admirable Jungfrau que l'on entreprend aujourd'hui de faire escalader par des trains de chemin de fer. Dans ces temps-là, on n'y pensait certes

point, et nous moins que personne; nous ne pensions guère à gravir la Jungfrau, et, par moments, pas du tout à la Jungfrau elle-même. Doucement, tout doucement, me souvient-il, notre sentier nous portait au sommet du mamelon de Goldswyll, nous faisant découvrir, avec la plénitude d'une vue incomparable, les murailles plus qu'à demi écroulées qui couronnent cette éminence.

Ruines d'une église, d'un ermitage ou d'une chapelle, je ne sais.

Autour de ces ruines, des tombes éparses, un cimetière presque abandonné.

Partie par piété, partie aussi sans doute par curiosité, nous cherchons à lire les inscriptions tombales; nous déchiffrons les noms des générations endormies dans ce coin de l'Oberland bernois. Pas un d'eux qui nous rappelle une gloire, un souvenir historique : ni Tell, ni Winkelried. Ah! celle-ci, cette simple croix noire, ces quelques mots peints sur ses branches :

BAPTISTIN CABANOUS

CLAIRON AU 89e MOBILES

1er MARS 1871

Celui qui repose sous ce tertre mal nivelé, c'est un des nôtres..... C'est un enfant du Var, fait soldat par un ordre de route, entraîné dans les neiges du Jura et, au delà, mort épuisé, bien loin de son pays ensoleillé.

Pauvre Baptistin! Sans doute le Vincent de quelque Mireille, ou le fils d'un de ces ménagers provençaux, laborieux et sobres, fiers de leur simplicité, attachés à leur existence patriarcale, gouvernant leur intérieur et

leurs affaires avec la dignité, et parfois la rigueur, du père de famille romain.

L'entretien laborieux de champs étroits, soutenus de murs, accrochés en quelque sorte aux reliefs d'un terrain accidenté; le labour à la bêche, seul praticable dans un sol pareil, puis la moisson, le dépiquage sur l'aire, sous les pieds des mules ou des bœufs; le soin des oliviers, quelquefois des mûriers; la récolte des olives et la fabrication de l'huile; la culture de la vigne sur les points les plus riches: telle est la vie quotidienne, et six mois de l'année sous un soleil brûlant, d'une jeunesse tenue en respect par l'autorité du père, et relevée à ses propres yeux par cette même dignité.

Dans la montagne proprement dite, c'est l'exploitation du liège, l'élevage et la garde, nuit et jour en plein air, de nombreux troupeaux de moutons.

Une telle race d'hommes, dure et maigre comme le grain qui la nourrit, vive, intelligente, souple et nerveuse, possède déjà par elle-même une bonne partie des qualités militaires. Il n'en faut pas confondre le type avec celui du Marseillais, fixé dans l'élégie de Déroulède, composé cosmopolite, Phocéen mêlé de Catalan et de Levantin; ce n'est point non plus le type vantard, immortalisé par Daudet, du Tartarin de basse Provence. Une fois formé à l'école de la discipline, le Provençal — le vrai — fait un solide soldat, alerte, résistant, capable, le plus souvent, de prouver une véritable valeur et de conquérir honorablement des grades.

Le malheur du 89e mobiles — malheur commun à toute la mobile, comme, en général, aux levées de la Défense nationale — était de n'avoir appris ni la disci-

pline, ni la manœuvre, à peu près rien, en un mot, de ce qui constitue le métier.

Railler cette troupe improvisée est une entreprise facile, et c'est en même temps la tâche de prédilection de ceux qui n'ont combattu, ni dans la première, ni dans la seconde partie de la guerre de 1870-1871. « Elle eut ses combats, ses dévouements, ses morts héroïques[1]. » Bornée d'une manière presque complète à ses moyens naturels, cette dernière incarnation, cette suprême apparition des milices féodales fournit ce dont elle était capable par elle-même, et la mesure en varia avec les origines, avec l'état social et les mœurs des provinces respectives.

Sa cohésion reposa sur la connaissance mutuelle de jeunes gens grandis ensemble, et marchant maintenant coude à coude, — non moins que sur celle que les officiers avaient de leur troupe, et réciproquement. « Tous « les hommes réunis sous le même drapeau sont les « enfants du même pays..... Chez eux, le sentiment de « l'honneur n'attend pas la période, souvent éloignée, « après laquelle le pauvre conscrit comprend enfin la « religion du drapeau. Le mobile a, dès le premier jour, « une réputation à soutenir dans sa compagnie; elle le « suivra chez lui[2]..... »

Sa vigueur reposa sur celle de sa race, et elle la représenta tout entière. « Point de choix, ni de prélève- « ment antérieur. La cavalerie, l'artillerie, le génie, ne

1. Un commandant de mobiles, par le Mis Costa de Beauregard. — *Correspondant* du 10 juillet 1894, tome 140, p. 64.

2. La garde mobile, par Louis Étienne. *Revue des Deux-Mondes*, 1871, tome I, p. 474.

« sont pas venus l'écrémer.[1] » Sa valeur intellectuelle fut de même et naturellement supérieure à celle du contingent annuel de l'armée permanente, écrémé d'autre sorte par le remplacement et l'exonération.

Son esprit, enfin, reposa sur celui du département, de l'arrondissement, du canton. De là, une physionomie spéciale, due à une constitution non moins spéciale, et la très différente allure des différents corps de la garde mobile.

L'empreinte de son origine, le cachet de son terroir, le 89e régiment les portait surabondamment.

Pour que nul n'en ignorât, son département l'avait équipé d'un grand caban de couleur brune, quelque chose comme le « pelone » des bergers corses. Le capuchon pointu rappelait singulièrement celui d'un froc, une cagoule même, lorsqu'en un jour de mauvais temps, le porteur y avait pratiqué des trous et se le rabattait sur le visage. Le 89e ne ressemblait donc à aucun des régiments de la brigade de Busserolles, pas plus qu'à aucun autre de ceux du 24e corps d'armée.

Le « ramage » non plus que le « plumage » ne pouvait passer inaperçu. La langue harmonieuse que parlaient les hommes entre eux, l'accent dont ils relevaient la langue française quand ils s'y essayaient, ne permettaient de les confondre avec personne. Lorsque, traînards ou égarés, ils adressaient, de leur ton familièrement enjoué, leur éternelle question : « As-tu vu le *Vàrrr?* » demi-moqueur, demi-sympathique, l'interpellé ne manquait pas d'indiquer au Provençal la direction à

1. *Ibid.* p. 476.

suivre pour rejoindre son corps..... et celui-ci rejoignait, ou ne rejoignait pas.

L'ordre et la bonne tenue ne pouvaient point, certes, être le fait de ces soldats de quelques mois. Que d'accessoires extra-réglementaires, et plus encore, malheureusement, que d'objets d'équipement ou de campement perdus ou jetés comme une surcharge inutile, et dont le défaut se faisait ensuite cruellement sentir! Une distribution de viande gelée, et pas de hache pour la débiter, pas de marmite pour la faire cuire..... Les plus avisés jettent le morceau au milieu du feu : l'extérieur est en charbon lorsque l'intérieur commence à dégeler! Puis, après un repas de cette sorte, coucher dans la neige, aspirer, comme au comble du confortable, à trouver, une fois tous les huit jours, une place et une botte de paille sous un toit!

L'humeur facile, bruyante et expansive du Provençal venait à son secours : jurons étranges et sonores, plaintes pittoresques, souhaits plaisants et réitérés de la fin de la campagne, et le moral se soutenait. On marchait vaille que vaille, jusqu'au jour où le canon et la fusillade, éclatant en avant, secouaient les hommes sommeillant à demi dans le rang, rendaient la voix aux chefs, et faisaient flairer la poudre.

- Alors, on se portait en ligne, on chargeait vite son Remington, on le déchargeait plus vite encore, devant soi, au hasard, vers la fumée de l'adversaire, puis, baïonnette au canon, on s'élançait.....

Au combat d'Arcey, le 12 janvier, on avait avec entrain délogé les Prussiens de Gonvillars; sur la Lisaine, trois jours après, attaqué le village de Vyans et le mou-

lin de Bussurel. Et Baptistin sonnait la charge, il jetait à la bise cette fanfare endiablée, irrésistible, qui enlève le soldat français et le lance à la suite des trois couleurs. Ah ! si les autres avaient su faire leur partie comme Baptistin faisait la sienne !

Après, la retraite dans les neiges, sur des chemins verglassés, dans un froid toujours croissant, dans un climat toujours plus dur. Que la Provence est loin ! Les hommes traînent et tombent, les rangs s'éclaircissent, jusqu'au dernier jour où ils se resserrent en cohue à la frontière suisse.

Les armes sont jetées en tas au bord de la route. Les chefs sont séparés de la troupe, et c'en est fait : de l'armée de l'Est, il ne subsiste qu'un troupeau d'êtres humains affamés.

Puis l'affaissement succède à l'effort ; celui qui s'était soutenu par des prodiges d'énergie se laisse choir. Depuis six semaines qu'elle marche, toute cette armée tousse ; la bronchite, la pleurésie s'emparent des plus éprouvés ; pour ceux-là, tous les soins sont impuissants. En vain la Suisse leur prodigue les ressources de sa charité : ces malheureux n'ont touché sa terre hospitalière que pour achever d'y mourir.

Des cœurs amis ont soulagé leurs suprêmes souffrances ; l'aumônier les a consolées ; les camarades ont reçu les derniers adieux et le dernier message, et, le lendemain, ils ont rendu les derniers devoirs, planté la croix de bois qui est devant nous, et que personne ne semble avoir visitée depuis.

. . . . . .

Du même regard humide, nous cherchons autour de

nous si Dieu, qui nous a conduits là, n'a point fait croître quelque fleur aux alentours. Les tertres négligés portent plus d'épines et de ronces que de simples brins d'herbe....., mais là, dans la haie qui les enclôt, voici de grosses touffes de troëne. C'est le lilas indigène, lilas blanc aux fleurs délicates, au parfum suave et pénétrant.

Nous voilà tous deux, comme des enfants en un matin de fête, dépouillant les buissons, brisant les brindilles fleuries, les rassemblant en blancs bouquets. Nous cueillons, nous cueillons encore; puis sur cette tombe qui, maintenant, ne semble plus abandonnée, nous unissons dans la même prière le soldat provençal et tous ceux qui, enfants du Nord ou du Sud de la grande patrie, sont morts pour elle et reposent sous les blés des champs, sous la feuille morte des forêts, sous le gazon des glacis, du Rhin à la Loire, ou bien là-bas, plus loin encore, *super flumina Babylonis*.....

L'ORGANISATION

ET

LES ORGANISATEURS DE LA CHARITÉ

Par H. DEGLIN

AVOCAT A LA COUR D'APPEL

I

Il se produit en ce moment dans le monde et les œuvres de la charité une transformation excessivement remarquable, une véritable révolution éminemment pacifique, dont les résultats pour le bien de l'humanité seront considérables.

En face de la misère aux mille aspects divers, aux besoins nouveaux et renaissants, la charité s'organise. Le mot n'est pas de moi ; il appartient à l'auteur même du grand mouvement que nous allons étudier, M. Léon Lefébure, un homme de bien, dont on a pu dire qu'il avait créé en France le ministère de la charité. Député d'Alsace, puis de Paris, ancien sous-secrétaire d'État au ministère des finances, administrateur d'une grande compagnie de chemins de fer, mêlé à la plupart des œuvres charitables, M. Lefébure s'était trouvé admirablement placé pour approfondir les problèmes sociaux qui depuis longtemps préoccupent les penseurs, mais qui

n'ont jamais été autant étudiés qu'à notre époque, je le dis à la louange de nos contemporains.

Les efforts de la charité se multiplient constamment sans que la misère diminue : pourquoi ? Beaucoup de malheureux dignes de secours ne sont pas assistés, ou le sont trop tard : pourquoi ? Bien peu de ceux qui ont été secourus échappent définitivement à la misère : pourquoi ? Il y a une évidente disproportion entre les ressources consacrées à la charité et les résultats acquis : pourquoi encore ?

Il ne s'agissait pas de créer ou de développer la charité. La charité ! qu'on me pardonne de me servir de ce terme un peu démodé, discrédité auprès de ceux qui le confondent avec aumône. J'ai conservé pour ce mot un religieux respect parce que c'est le mot de l'Évangile et de l'enseignement chrétien. Puis, s'il faut aussi le dire, je suis un vieux classique et je trouve au mot charité un charme et une grâce que n'ont pas pour moi à un égal degré les termes de philanthropie, assistance et altruisme.

La charité, c'est le souci obsédant des misères humaines, aussi bien intellectuelles et morales que simplement matérielles ; c'est la préoccupation constante de leur venir en aide ; c'est le temps, c'est la fortune, c'est surtout l'action personnelle employés à leur soulagement.

Le mot et la chose sont fort anciens. Chez les Juifs, la charité était non seulement une obligation de conscience, mais encore un devoir légal. Elle était d'autant plus méritoire qu'elle était impersonnelle, et la dîme remise aux prêtres était distribuée par eux. Elle avait un fondement essentiellement religieux et ne revêtait pas

le caractère fiscal que présente, par exemple, en Angleterre la taxe des pauvres.

On sait que le christianisme en fit la première des vertus, même avant la foi et l'espérance. On sait aussi comment les premiers chrétiens la pratiquaient en forçant les païens à dire : « Voyez donc comme ils s'aiment entre eux ! » Et pendant le moyen âge, jusqu'à la veille même de la Révolution, dans les villes et dans les campagnes, on voit se multiplier les fondations hospitalières, les œuvres d'assistance, les asiles d'orphelins, les hôpitaux. Car aucune loi n'était encore venue interdire aux Français de consacrer leur fortune à faire le bien. Il était réservé à la Convention et à l'Empire d'étouffer la liberté de la charité et de défendre aux citoyens de donner sans la permission, rarement obtenue d'ailleurs, du pouvoir souverain[1]. Comme pour le tabac, comme pour les poudres, on voulut créer un monopole et réserver à l'assistance publique le droit exclusif de faire la charité. Ces prétentions qui auraient dû sombrer sous le coup de l'indignation publique n'ont, hélas ! pas encore perdu toute faveur de nos jours. Une école les a reprises et cherche à les imposer. Je souhaite ardemment sa défaite, parce que ce n'est pas le désintéressement qui la fait agir et qu'elle montre trop son but en laissant croire qu'avec des aumônes et des pensions on achète le succès et le pouvoir. Déjà, du reste, l'initiative privée a victorieusement répondu à ces théories qui sont la négation

1. Voir Hubert Valleroux, *la Charité avant et depuis 1789 dans les campagnes* (pages 95 et suivantes). — Ouvrage couronné par l'Institut.

des libertés les plus élémentaires, comme le démontraient pleinement Jules Simon et Léon Say. Les régimes qui suivirent le premier Empire avaient accepté les lois qu'il avait faites; mais les mœurs l'emportèrent sur les lois. Le Français est batailleur ou mieux guerrier: il a l'amour du bruit et du panache, et l'on a pu dire en souriant qu'on était fier d'être Français lorsqu'on contemplait la colonne. Mais il est certain qu'au fond de l'âme l'homme du peuple est charitable et secourable aux malheureux. C'est un témoignage que nous rendent les étrangers les plus compétents et que je suis fier d'enregistrer.

Peu à peu, vers le milieu de ce siècle, les œuvres de charité apparaissent, les unes nouvelles, les autres anciennes renaissant pour ainsi dire de leurs cendres. On s'occupe d'abord de secourir la misère matérielle et on porte au domicile des malheureux des vivres et des vêtements. Puis on se préoccupe du sort des enfants, des jeunes ouvriers: les sociétés de patronage naissent. On ne peut laisser les vieillards et les malades sans assistance: des œuvres se fondent pour recueillir ceux que les établissements officiels, obligés d'observer certaines conditions d'âge et de séjour, ne peuvent recevoir. Pour l'ouvrier valide on crée les sociétés de secours mutuels. Un grand industriel alsacien cherche et réussit à créer le foyer moralisateur qui sauve la famille ouvrière de la dispersion et de la ruine. Les soucis de la charité s'étendent aussi à ceux que la misère et le désespoir ont entraînés au mal. On n'a pu les empêcher de tomber; on cherche à les relever, à les reclasser dans la société, à les réhabiliter par le travail. Aux malheureux que le chô-

mage ou la maladie a arrêtés, on assure des secours temporaires, puis du travail. Pour les jeunes mères qui ont besoin de travailler pour faire vivre leurs enfants, on multiplie les crèches. La charité cherche à pourvoir à tout. Avec un tact infini, elle organise même des asiles discrets où ceux qui ont eu autrefois une grande fortune et l'ont perdue trouveront un refuge assuré contre la misère et la faim. Je ne puis parler de toutes les œuvres admirables créées dans ces cinquante dernières années; ce travail n'aurait point de fin. Mais je salue la Société de Saint-Vincent-de-Paul qui a été la grande initiatrice de cette renaissance charitable. Son action s'est étendue à tout et à tous. Catholiques, protestants, israélites, indifférents, se sont sentis pris d'une noble émulation. Les œuvres privées se sont multipliées partout, répondant à des besoins nouveaux par des créations nouvelles.

Plus que jamais, peut-être, nos compatriotes ont compris l'existence certaine et le caractère impérieux du devoir social. Oui, ce vieux mot est bien vrai : chacun de nous a charge d'âme. Nul n'a le droit de vivre en égoïste sans se préoccuper du voisin. Il nous est interdit de rester étrangers aux souffrances d'autrui. S'il est vrai de dire que l'homme ne vaut que par l'effort et par le travail, il faut se hâter d'ajouter que cet effort et ce travail n'ont leur pleine efficacité que s'ils profitent, au moins en partie, à d'autres, à la communauté, c'est-à-dire à la patrie. Dussé-je être taxé d'optimisme, et l'optimisme ne convient-il pas à la jeunesse? je remercie Dieu de me faire voir tant de belles œuvres et de m'avoir fait connaître tant de braves gens de toutes opinions et de toutes conditions. En vérité, comme le disait naguère un grand

orateur, ce siècle mérite d'être appelé le siècle de la charité.

Cette floraison d'œuvres s'est produite surtout dans les grands centres. Mais on aurait tort de croire que les petites villes sont restées étrangères à ce mouvement. Je pourrais, pour ma part, citer nombre de villes de médiocre importance situées dans notre région, qui ont créé et entretiennent des fondations très utiles et fort considérables.

C'est par milliers qu'on peut compter en France les institutions qui s'occupent des enfants, des orphelins, des jeunes gens, des apprentis, des pauvres, des malades, des infirmes (aveugles, sourds-muets, idiots, aliénés) et des blessés ; innombrables sont les œuvres qui se sont vouées à la préservation de l'enfance, à la réhabilitation des coupables. Et dans cette énumération je ne comprends pas les œuvres purement confessionnelles créées par les fidèles des divers cultes pour le bien de leurs coreligionnaires, non plus que les institutions d'épargne, de prévoyance et de mutualité.

A propos de ces fondations si multipliées, la critique s'est donné libre carrière et les a attribuées trop souvent à la vanité et à l'ambition. C'est là une grave erreur. Que semblable mobile agisse quelquefois, il n'y a là rien d'impossible. Mais on s'améliore toujours soi-même à faire le bien, fût-ce par vanité. On se conquiert soi-même à son œuvre et on rend l'œuvre légitime en la rendant utile. Puis, si j'en crois ma modeste expérience, il est facile de constater que ceux-là même qui critiquent sont ceux qui ne font rien pour les autres et se refusent à tout. Méfiez-vous, nous disait M. Jules Simon, au Con-

grès national de patronage de 1893, méfiez-vous de ceux qui ont leurs pauvres et vous refusent leur obole ; leurs pauvres ce sont eux-mêmes, leur paresse, leurs aises, leurs plaisirs. Plaignez-les, ils n'ont pas la conscience de leur devoir en ce monde et ils ne connaissent pas les joies intimes et profondes de la charité.

L'effort de la charité est donc immense. Les résultats acquis sont-ils en proportion de l'effort tenté? Il faut bien, hélas! reconnaître que non. Des statistiques les mieux établies il résulte que le nombre des pauvres n'augmente pas, mais qu'il reste stationnaire. On donne beaucoup plus qu'autrefois et la misère ne diminue pas. M. Lefébure en concluait « qu'il y a un vice radical dans la répartition des secours, de mauvaises méthodes qui rendent possibles le gaspillage, le double emploi et, par-dessus tout, l'imposture des faux pauvres qui usurpent les aumônes destinées aux vrais malheureux ». Ce sont les paroles mêmes de M. Lefébure que je transcris ici.

Les œuvres s'ignorent l'une l'autre : elles distribuent leurs secours sans savoir si leurs clients ne reçoivent pas d'autres mains des aumônes qui font double emploi. Un sentiment de pudeur d'autant plus louable qu'il s'agit des malheureux, porte les administrateurs à garder secrète la liste de leurs assistés. Les mendiants, ces voleurs des pauvres, comme on les a si bien nommés, en profitent pour exploiter toutes les sociétés de bienfaisance, l'assistance officielle aussi bien que la charité privée. Paresseux, vicieux, ils savent le mieux se faire assister : l'argent qu'ils reçoivent est vraiment de l'argent volé. Leur procès a été fait et leur condamnation prononcée depuis longtemps. Mais ce sont des récidivistes endurcis

que rien ne rebute. Leur tactique est toujours la même: lasser la patience de leur victime par des sollicitations incessantes, des mensonges accumulés. Après avoir longtemps refusé, la personne ou l'œuvre sollicitée accorde un secours pour se débarrasser du solliciteur, qui va aller frapper à une autre porte et arriver au même résultat par les mêmes moyens: histoires lamentables qu'il débite avec conviction, lettres émouvantes, certificats médicaux, etc.

Puis, à côté de ces frelons de la charité, de vrais malheureux languissent, qu'une infortune soudaine a frappés, qui ne veulent pas mendier et aiment mieux mourir que tendre la main. Le nombre en est grand. Leur existence nous est révélée par ces catastrophes épouvantables dont les journaux nous donnent fréquemment la douloureuse histoire. Bien souvent un morceau de pain donné à temps aurait empêché le suicide ou le crime, aurait permis d'attendre au lendemain et avec l'aide de personnes dévouées de trouver le travail rémunérateur et moralisateur. N'est-ce pas là, d'ailleurs, la meilleure des charités: procurer du travail à ceux qui en manquent? L'offre de travail acceptée joyeusement par l'honnête homme permet de faire un triage entre les faux pauvres et les vrais malheureux. Puis c'est la charité prolongée. Il est beau et bon de s'apitoyer sur le sort de ceux qui n'ont rien, de s'associer à leurs chagrins, d'écouter leurs confidences, de leur prodiguer consolations et conseils en y joignant l'aumône matérielle qui les empêchera de mourir de faim. Mais ce n'est là que le commencement. Si vous voulez faire un bien durable, et vous devez le vouloir, si vous voulez que votre pro-

tégé sorte définitivement de la misère, il faut lui chercher un emploi qui lui permette de vivre et de faire vivre les siens. Je sais bien que cela est long et difficile. Démarches, courses, échecs, temps perdu : il faut être prêt à tout. A côté d'un grand dévouement il faut avoir une patience à toute épreuve. Et encore, pour les âmes vraiment charitables, le grand obstacle n'est pas dans la peine et les fatigues; il est dans l'ignorance des œuvres auxquelles on pourrait s'adresser. Les ressources de la charité sont, ai-je dit, fort grandes : mais qui les connaît? Personne ou presque personne. Je prends un exemple. Vous vous intéressez à une famille pauvre et digne d'estime qu'un chômage, une maladie imprévue a réduite à la misère. Il y a de vieux parents invalides, de tout jeunes enfants, parmi eux peut-être un enfant infirme. Je mets les choses au mieux : la charité sollicitée a largement répondu à l'appel. Vous avez assez d'argent pour placer, en payant pension, les parents et l'enfant malade. Où les mettrez-vous? quelles démarches faire ? quelles formalités accomplir? Et cependant, il y a des hospices pour les vieillards, des maisons de santé pour les incurables, des asiles où l'on recueille et où l'on élève les enfants que les parents ne peuvent nourrir et surveiller. Mais ces asiles, ces hospices, ces maisons, ne sont pas connus. Et cependant, si certains de ces établissements reçoivent dix fois plus de demandes qu'ils n'en peuvent satisfaire, combien d'autres sont vides ou presque vides et meurent faute de trouver les pensionnaires et les modiques pensions qui les feraient subsister! Un individu isolé ne peut, quels que soient son activité et son désir d'arriver, se renseigner complètement et

assez vite pour sauver les malheureux auxquels il s'intéresse.

Il est aussi, en matière de charité, un autre péril dès longtemps signalé et dont j'ai dit quelques mots précédemment. Le budget de la charité est, hélas! limité, et trop souvent on constate avec chagrin qu'on a le cœur plus grand que la bourse. Aussi faut-il, et cela s'applique aux œuvres comme aux simples particuliers, être très économe de l'argent des pauvres. Je ne dis pas qu'il faut faire, comme une administration trop célèbre, des économies avec l'argent des pauvres; je dis qu'il faut donner cet argent avec une parcimonieuse prudence à des pauvres vraiment dignes d'intérêt, et à ceux-là seulement. Je cite un mot très caractéristique de M. Benjamin Delessert, un grand homme de bien: « L'homme le plus bienfaisant n'est pas celui qui donne le plus, mais celui qui donne le mieux. » Il faut se renseigner sur le solliciteur, savoir si la mendicité n'est pas pour lui un métier lucratif et commode, s'informer de ses besoins, de ses aptitudes, de la situation de sa famille. Il est bon de rester sourd et en apparence insensible aux récits les plus pathétiques accompagnés même de vraies larmes, aux lettres les plus émouvantes et aux certificats qui semblent les plus authentiques. Les comédies s'apprennent et se jouent avec un naturel parfait par des acteurs qui ont tout intérêt à entrer dans la peau de leur rôle. Quant aux certificats et aux lettres, le mendiant a souvent recours à l'industrie tarifée de certains spécialistes. Il y a quatre ans, j'avais découvert à Nancy deux fabriques de lettres de mendicité, l'une rue de la Charité, l'autre rue Saint-Nicolas. La lettre destinée à émouvoir

la compassion des bonnes âmes, deux pages écrites sur le verso seulement, l'enveloppe et l'adresse d'une personne charitable coûtaient dix sous. On a su sans doute que j'étais bien renseigné et que, passez-moi l'expression, cela ne prenait plus, car depuis de longs mois je n'ai plus reçu de semblables épîtres. Mais ces enquêtes sont difficiles à faire ; les voisins sont de mèche, qu'on me pardonne encore ce mot spécial, et le propriétaire n'est pas fâché de voir quelques aumônes tomber dans la bourse de son locataire : car il espère que tout n'ira pas chez le marchand de vin.

Voilà, indiquées en quelques mots, les principales difficultés que rencontre la personne qui veut faire le bien. Elle ne connaît pas les solliciteurs qui viennent à elle ; elle ne connaît pas les œuvres dont elle pourrait les faire profiter. Les œuvres elles-mêmes ne se connaissent pas les unes les autres ; elles sont isolées, elles ne peuvent s'entr'aider et se font souvent une concurrence inutile et même nuisible sur le terrain de la charité. Et pourtant ces œuvres unies, groupées, verraient leurs efforts, non pas additionnés, mais décuplés par l'entente, les frais généraux diminués dans une énorme proportion et le budget réel des pauvres augmenté d'autant.

Telle est la thèse qu'a admirablement exposée M. Lefébure dans une conférence célèbre qu'il faisait à la Société d'économie sociale, le 11 mars 1889[1]. Il montrait les dangers de l'isolement, les avantages de l'union et de l'entente entre les œuvres. En un mot, il deman-

1. Voir le numéro du 1er avril 1889 de la *Réforme sociale*, IXe année, IIe série, t. VII, p. 377.

dait à la charité de se discipliner, de s'organiser, chaque œuvre gardant son indépendance et sa liberté, mais échangeant avec les autres des renseignements et des services. Chaque œuvre ne pouvait entrer évidemment en relations avec les mille autres œuvres de France. Mais un organe spécial : l'*Office central des institutions charitables*, le pourrait pour chacune et pour toutes. L'orateur s'appuyait sur des exemples et notamment sur les résultats excellents obtenus à New-York par une institution analogue à celle dont il proposait la fondation à Paris ; je me trompe, je devrais dire en France, car créé à Paris, l'Office central est au service de la France entière.

Les projets simples et pratiques présentés par M. Lefébure ont été accueillis avec enthousiasme et presque immédiatement mis à exécution. Dès 1890, l'Office central des institutions charitables était fondé.

Il faut étudier son mode de fonctionnement pour se rendre compte des immenses services qu'il peut rendre.

Puis, nous terminerons en montrant par quelques exemples comment l'idée du groupement des œuvres a fait son chemin en France ; comment la Société française des habitations à bon marché, le Bureau central de l'Union des Sociétés de patronage et, plus récemment, le Musée social sont nés de la même idée prise à un point de vue plus spécial.

II

L'entreprise proposée était grande et généreuse, mais elle présentait de sérieuses difficultés. L'initiative privée seule pouvait-elle créer en France un organisme libre et

indépendant étendant son action sur le pays tout entier, sur les grandes villes comme sur les petites, sur les campagnes comme sur les agglomérations urbaines ? Le problème était fort complexe. Ajoutez à cela cette difficulté : le Français pris individuellement est très indépendant, mais, dès qu'il s'agit de sortir de lui-même, de faire acte d'initiative, il a une tendance innée à recourir à l'État et à s'en remettre aux pouvoirs publics du soin de faire ce qu'il croit désirable.

Nous sommes, en théorie, très partisans de la décentralisation : dès que nous en venons au fait, à l'application, nous sommes, suivant un horrible néologisme, des étatistes renforcés. La paresse, l'indolence, la peur du nouveau et de l'inconnu, la crainte des responsabilités, expliquent, sans la justifier, cette contradiction absolue entre la théorie et la pratique.

Enfin, on songeait à demander, dans un but d'intérêt général, le concours de toutes les œuvres ; mais comment faire entendre aux diverses œuvres qu'on voulait leur laisser toute leur indépendance, toute leur liberté, qu'on voulait se faire seulement leur auxiliaire et leur soutien ? Mettant de côté toute question d'amour-propre, les directeurs de ces œuvres comprendraient-ils qu'on ne voulait pas les enrégimenter, leur imposer un contrôle gênant, une surveillance pénible ?

Les créateurs de l'Office central ne se sont pas laissé effrayer par toutes ces difficultés. Pleins de confiance dans la puissance de l'initiative privée, ils se sont hardiment lancés en avant, et les résultats ont pleinement répondu à leurs espérances. Je cite au hasard quelques-uns d'entre eux : MM. Jules Simon, le marquis de Vogüé,

Georges Picot, Lefébure, Étienne Lamy, Brueyre, Cheysson, Ch. Robert, Mamoz. Une entreprise commencée par de tels hommes était assurée d'avance d'un succès complet. Leurs noms ne signifiaient-ils pas expérience, activité, désintéressement, dévouement, charité?

L'Office central des institutions charitables, que j'appellerai l'Office central tout court, n'est point, à proprement parler, une institution de charité, c'est-à-dire qu'il ne distribue pas d'aumônes. Il a en dépôt et comme mandataire certains fonds sur la destination desquels je dirai un mot plus loin; mais il n'a pas de caisse des pauvres. C'est avant tout un bureau de renseignements, renseignements de deux sortes : d'abord sur les œuvres qui peuvent porter secours à telle infortune; en second lieu, renseignements sur ceux qui sollicitent la charité privée et même publique[1].

A la tête de l'Office se trouve un comité composé des présidents des grandes œuvres de Paris, sans distinction de religion ou d'opinion. Le secrétaire général de l'œuvre, son véritable chef, est M. Lefébure, son fondateur. Il est admirablement secondé par M. Béchard, l'administrateur qui, avec des collaborateurs appointés ou non, suffit à la lourde tâche des enquêtes et de la correspondance.

L'Office a inauguré son existence en ouvrant dans toute la France une vaste enquête sur les œuvres de bienfaisance, d'assistance et de mutualité, enquête sans cesse tenue au courant.

On a commencé en 1896 la publication de cette en-

1. Le siège de l'Office central est à Paris, boulevard Saint-Germain, n° 175.

quête. Pour chaque département un fascicule a paru, renfermant le catalogue aussi complet que possible des œuvres avec l'indication du but qu'elles poursuivent, leur organisation, les conditions auxquelles on peut profiter de leurs services. Ce n'est pour ainsi dire qu'un sommaire; mais les fiches classées au bureau de l'Office central sont beaucoup plus explicites.

Voilà le premier travail fait par l'Office central. Il était indispensable de dresser ainsi la carte de la France charitable pour la mettre à la disposition de ceux qui ont besoin de la consulter[1].

Si une personne bienfaisante, si une œuvre désire être renseignée sur l'institution où telle misère, telle infirmité pourrait trouver secours, elle s'adresse à l'Office central qui lui envoie les renseignements les plus complets. M. Béchard va même plus loin, et non seulement il indique l'œuvre aux services de laquelle on pourrait avoir recours, mais encore il s'offre à servir d'intermédiaire pour faire admettre le solliciteur.

L'Office eût-il borné là sa tâche, s'en fût-il tenu à cette enquête très complète sur les œuvres de bienfaisance qui existent en France, qu'on devrait lui en être grandement reconnaissant. Il a élevé à la gloire de son pays un monument impérissable en faisant connaître à la France, qui s'ignorait, la puissance de ses œuvres et de sa charité en même temps qu'il excitait partout une féconde émulation.

---

1. Les résultats de l'enquête ont été publiés en deux volumes (Plon et Nourrit, libraires-éditeurs) : 1er vol. : *La France charitable et prévoyante* comprend la série des fascicules départementaux et une récapitulation générale par nature d'œuvres; 2e vol. : *Œuvres et Institutions de Paris et du département de la Seine.*

Mais cette enquête était pour l'Office central un moyen plutôt qu'un but. M. Lefébure résumait ainsi sa pensée : « Mettre en présence ceux qui souffrent de leur propre misère et ceux qui souffrent de la misère des autres. » C'est pour réaliser ce dessein que l'Office central a organisé tout un système d'enquêtes particulières portant non plus sur les œuvres, mais sur les pauvres et les malheureux.

Une personne charitable est sollicitée chez elle ou dans la rue par une infortune qui lui semble digne d'intérêt ; mais elle se rappelle que la mendicité est adroite à prendre les dehors de la misère vraie. Elle est disposée à venir en aide au malheureux qui l'a implorée ; mais elle veut savoir si ce solliciteur mérite qu'on l'aide. Elle envoie à l'Office central le nom et l'adresse qu'on lui a donnés. L'enquête est rapidement conduite, et une réponse est envoyée résumant la situation, le passé du solliciteur et indiquant si on le croit ou non digne d'intérêt. Souvent même l'enquête n'est pas nécessaire, car l'Office conserve avec soin les renseignements qu'il a recueillis, et l'administrateur retrouve rapidement dans ses casiers la fiche déjà dressée relativement au même individu.

S'il s'agit d'un mendiant professionnel, on a évité une aumône inutile dont le cabaret aurait seul profité. S'il s'agit au contraire d'un malheureux digne de pitié, l'aumône est envoyée à bonne adresse et a été vraiment utile.

On voit combien ici encore est efficace l'intervention de l'Office central. Il complète d'ailleurs son œuvre en s'offrant d'être, suivant la vieille expression, l'aumônier

des cœurs généreux. On sait que le solliciteur mérite des secours, mais on n'a pas le temps de s'occuper de lui. On ne sait même pas sous quelle forme le secours devra être donné pour être le plus utile possible. L'Office central devient un précieux intermédiaire ; avec l'argent qu'on lui confie il solde le loyer arriéré, il paie le boulanger, il ne donne le secours que par petites sommes, s'efforçant de trouver soit du travail, soit un placement durable pour le malheureux qu'on lui a recommandé.

Ce rôle d'intermédiaire, de guide de la charité, a reçu une éclatante consécration à la suite de l'incendie de la rue Jean-Goujon.

La terrible catastrophe du 4 mai, en même temps qu'elle faisait disparaître tant de nobles et saintes victimes, martyres de l'amour de Dieu et du prochain, supprimait les ressources que les ventes du Bazar de la Charité assuraient à un grand nombre d'œuvres. On sait quel magnifique élan se produisit alors et comment en quelques jours une souscription publique dépassa le chiffre de 1.100.000 fr. Qui allait-on charger de répartir entre les œuvres les sommes ainsi recueillies ? Sans hésitation on confia cette mission à l'Office central, qui s'en acquitta avec une sûreté, une équité et une rapidité au-dessus de tout éloge. 177.500 fr. furent versés à 206 victimes ou sauveteurs, et 948.000 répartis entre 255 œuvres. Cet énorme travail fut préparé et achevé entre le 20 mai et le 7 juillet et reçut l'approbation de tous, souscripteurs généreux ou donataires reconnaissants.

Pour accélérer encore son action charitable, l'Office s'est fait bureau de placement et note au jour le jour les

emplois dont il apprend la vacance pour pouvoir les offrir aux malheureux qu'on lui adressera.

Ce ne sont pas seulement les particuliers ou les œuvres qui s'adressent à lui pour avoir les divers renseignements dont nous avons parlé. Les grandes administrations, la préfecture de police et l'assistance publique sollicitent à chaque instant le concours de l'Office central pour être éclairées sur les mérites de ceux qui s'adressent à elles.

Il est facile de comprendre que la tâche de l'administrateur est loin d'être une sinécure. Je le montrerai en disant que, du mois de novembre 1890 au mois de mai 1897, l'administrateur a reçu plus de 100.000 visites et demandes et a dû répondre à une cinquantaine de lettres environ par jour. C'est la démonstration éclatante de la nécessité de l'Office central. Les pouvoirs publics ont officiellement consacré ce succès et récompensé les services rendus en donnant à l'Office la personnalité civile et en le reconnaissant, en 1896, comme établissement d'utilité publique.

Enfin dans sa séance du 12 juin 1897, l'Académie des sciences morales et politiques, après un remarquable rapport de M. Léon Aucoc, décernait à l'Office central la médaille d'or du prix Audéoud.

Si son but principal est de fournir des renseignements sur les œuvres et sur les malheureux, l'Office central a accepté d'autres missions. Nous avons vu qu'il servait d'intermédiaire pour les aumônes et pour les placements. La confiance universelle lui a donné un autre rôle. On lui demande des conseils sur les œuvres à établir ; on le charge même de les établir. Ses conseils sur les fondations à faire sont toujours très écoutés ; ses directeurs et

ses administrateurs qui ont présidé à l'enquête dont je parlais tout à l'heure, qui l'ont étudiée et s'en sont pénétrés, ne sont-ils pas les gens les plus compétents du monde pour donner en ces matières un avis motivé ? Ils ont vu tant d'œuvres naître et prospérer, ils en ont vu tant d'autres tomber! Ils savent les causes des succès et des revers, et ils mettent généreusement leur expérience au service du bien.

Quant aux fondations créées par l'Office lui-même, je ne veux citer que la plus belle, l'œuvre de l'assistance par le travail, fondée à Auteuil et dirigée par l'admirable sœur Saint-Antoine.

Le grand principe auquel cette institution rend hommage, c'est que la plus belle aumône consiste à donner du travail. On procure au malheureux un travail d'attente qui lui permet de payer l'hospitalité qu'on lui offre et d'économiser quelques sous, pendant qu'on cherche pour lui du travail qu'on trouve presque toujours à Paris ou en province. C'est par dizaine de mille que se comptent les malheureux de tout sexe, de tout âge et de toutes conditions que l'œuvre d'Auteuil a utilement secourus. Puis cette œuvre s'est développée. On a pu procurer du travail à domicile aux mères de famille. La femme de l'ouvrier ou du petit employé peut ainsi, tout en gagnant sa vie, rester dans son ménage, soigner et élever elle-même ses enfants et retenir le soir le père de famille au foyer commun. On a ainsi sauvé de la ruine et de la dispersion des centaines de ménages d'ouvriers honnêtes et laborieux. C'est l'Office central qui a créé cette organisation, grâce au don généreux d'un homme de bien dont le nom est connu de tous, M. le sénateur comte de Lau-

bespin. Le directeur de l'assistance publique constatait la bonne direction et l'utilité de l'œuvre en s'en déclarant « vraiment jaloux ». M. Cattiaux soutenait avec vigueur devant le conseil municipal de Paris une demande de subvention adressée par les administrateurs au préfet de la Seine. Enfin M. le Président de la République honorait d'une visite l'œuvre de l'assistance par le travail d'Auteuil.

J'ai pris cet exemple ; mais j'en pourrais citer beaucoup d'autres et dire aussi qu'une des grandes préoccupations de l'Office central est de vulgariser les institutions de prévoyance contre la misère, qu'elle vienne d'accident, de chômage ou de maladie.

En ai-je fini avec les services que rend l'Office central ? Pas encore.

Suivant encore les inspirations de M. Lefébure, l'Office s'occupe beaucoup de rapatriement. Que de malheureux gagnant modestement leur vie à la campagne, s'imaginent qu'à Paris, et cela s'applique à tous les grands centres, le travail leur sera payé des prix fantastiques ! Ils sont venus dans la capitale avec toute leur famille, ils n'y ont pas trouvé d'ouvrage et sont tombés dans la misère noire. Ramener ces pauvres gens au pays natal, après leur y avoir assuré du travail, telle est une des grandes préoccupations de l'Office central, qui débarrasse ainsi le pavé de Paris de mendiants et peut-être de criminels. L'Office se charge de toutes les démarches, obtient des Compagnies des billets à demi-tarif, embarque ses clients et les envoie à destination en déjouant les ruses toujours à craindre de la part de gens réduits aux abois.

Même pour les ouvriers parisiens sans travail il trouve de l'occupation hors de la capitale, réussissant souvent là où l'administration et la police échouent.

Disons enfin que plusieurs œuvres, notamment l'œuvre de Mettray et celle de la Miséricorde, ont remis purement et simplement le soin de leur administration à l'Office central.

Rien n'est dangereux comme de mettre la main dans un engrenage : on est pris, et il faut que le corps entier y passe. L'engrenage du bien est comme les autres engrenages: M. Lefébure et ses admirables collaborateurs ne peuvent plus se dégager.

L'Office a été amené à entrer en relation avec les œuvres du monde entier, surtout avec les bureaux de charité de Londres et de New-York, échangeant avec elles des services et des conseils.

Puissamment organisé, centralisant un nombre infini de renseignements, et, si l'on me permet cette expression, une somme énorme d'expérience ; d'autre part, étendant, décentralisant ses services jusqu'aux extrémités du territoire et jusque dans nos colonies, il devait fatalement franchir nos frontières terrestres et maritimes.

Que de villes, que d'États dans l'ancien et le nouveau monde ont voulu suivre son exemple et copier son organisation ! De toutes parts on a sollicité ses conseils et ses avis.

Il est pour la France l'Œuvre des œuvres, ces termes étant pris à la lettre. Il tend à devenir un puissant intermédiaire de charité internationale. Il est aussi, faut-il le dire, un grand élément de paix. L'Office a pris pour devise : « *Vinculum pacis.* » Glorieuse et bien juste devise !

Quand des hommes d'opinions, de situations, de races différentes se sont rencontrés sur le terrain de la charité et d'un seul cœur se sont occupés de venir en aide à la misère humaine, ils ont appris à se connaître, à s'estimer, à s'aimer. Que de questions d'amour-propre, que de sottes rivalités, que de mesquines jalousies disparaissent! La charité est contagieuse et entre concitoyens l'Office central n'est-il pas un symbole de paix? Il fait appel à tous pour le bien, au nom du devoir social et de la charité, également heureux du concours de tous. Entre les complices de la même bonne action, ne crée-t-il pas un lien indestructible, le lien d'une foi commune en la puissance de la bonté? On oublie les stériles agitations et les vaines discussions pour ne se souvenir que d'une chose : c'est qu'en un adversaire qu'on croyait digne de toute haine on a trouvé un homme de cœur digne de toute estime. « *Vinculum pacis.* »

Cette œuvre ne vient-elle pas aussi à son heure comme trait d'union entre les pauvres et les heureux du monde? Quand elle crie « à l'aide » au nom des malheureux, quand elle réveille les endormis, quand elle intéresse les riches et les puissants aux œuvres de charité, ne fait-elle pas acte de pacification sociale? Les hommes de l'Office central ne sont pas des utopistes : ils n'ont pas la prétention de supprimer la misère; ils savent bien que la charité est désintéressée et doit rarement compter sur la reconnaissance humaine. Mais ils savent aussi que plus il y aura de pauvres secourus, de misères soulagées, moins il y aura d'adversaires d'un ordre social qui renonce à l'égoïsme, et d'une richesse qui s'emploie utilement.

On voit comment l'idée féconde de l'union des œuvres

s'est développée au delà même peut-être des prévisions de M. Lefébure. Où s'arrêtera l'action de l'Office central? Nul ne le sait! Souhaitons qu'elle soit indéfinie, car là où elle s'étend, elle apporte la charité et la paix.

Plusieurs villes de France ont suivi l'exemple donné par la capitale et ont tenu à avoir, elles aussi, leur Office central moins développé, sans doute, et moins compréhensif que l'Office parisien : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, ont des institutions analogues. A Nancy rien de semblable. Cette lacune est très regrettable, car Nancy est très riche en œuvres charitables. Le budget des pauvres est fort considérable ; mais aucune entente n'existe entre les œuvres. Aussi constate-t-on souvent dans notre ville les inconvénients que signalait M. Lefébure : mauvaise répartition des aumônes, double emploi, concurrence des œuvres entre elles, difficulté de reconnaître le mendiant professionnel du vrai malheureux. Mais si l'union entre les œuvres n'existe pas, l'accord sera facile, j'en ai la conviction, entre les hommes d'œuvres. Bientôt la création d'un office central à Nancy ajoutera un beau fleuron à la couronne d'œuvres, si riche déjà, de notre ville.

III

Si l'on ne savait quels miracles peuvent produire le dévouement et la charité, on aurait peine à comprendre comment l'administrateur de l'Office central peut, avec le modeste personnel placé sous ses ordres, suffire à la lourde tâche que le conseil de l'Œuvre lui a confiée. M. Béchard, ancien secrétaire général à la préfecture de

Quand des hommes d'opinions, de sit[illegible] donné corps et différentes se sont rencontrés sur le [illegible]d'administrateur se et d'un seul cœur se sont occupé[illegible]ec l'esprit d'initiative misère humaine, ils ont appr[illegible]ntreprise. Il fallait avoir mer, à s'aimer. Que de qu[illegible]r créer et faire fonctionner sottes rivalités, que de [illegible]n. Faisant passer une formule La charité est conta[illegible]science dans celui de la charité, central n'est-il pa[illegible]ffice central s'occupe *de omni re* tous pour le bie[illegible]*aliis*. Rien de ce qui est malheur rité, égaleme[illegible]*lui* échappe : il s'occupe des misères complices [illegible]*misères* matérielles, s'efforçant de prélien ind[illegible]*ant que* de guérir.

sance [illegible]*central* n'est plus seul à accomplir sa tâche vai[illegible]*ffice central* : il a trouvé des collaborateurs précieux dans c[illegible]*œuvres* qui sont nées de la même idée que lui, mais *qui ont pour* ainsi dire spécialisé leurs services ; je veux *parler de* la Société française des habitations à bon marché, *de* l'Union des sociétés de patronage pour les libérés *et enfin* du Musée social. Qu'on ne dise pas que ces œuvres *doivent* rester étrangères au cadre de cette étude. Ce sont *au* plus haut chef des œuvres de charité ; car elles ont pour but le maintien de l'union et de l'honneur de la famille, le relèvement par le travail et le reclassement dans la société de ceux que la misère ou les mauvais instincts ont poussés au crime, et enfin l'amélioration de la situation matérielle et morale des travailleurs. Qu'on les appelle, si l'on veut, œuvres philanthropiques : elles nous appartiennent, et nous voulons en dire quelques mots.

Toutes trois sont fondées sur le même principe que l'Office central : entente et union. Mais, au lieu qu'il

[redacted]sse d'une entente universelle, cette entente n'est [redacted]ée qu'entre certaines œuvres poursuivant un but [redacted]er. S'unir, se soutenir, profiter de l'expérience [redacted] l'influence acquises par d'autres, faire le bien [redacted]our arriver, si l'on me passe cette expression, [redacted]ux général : tel est le programme des sociétés dont [redacted]iens de parler. Qu'on me permette de le montrer en consacrant quelques lignes à chacune d'elles. J'appartiens aux deux premières œuvres depuis leur fondation, et le Musée social me fait l'honneur de m'adresser ses communications. Je puis donc en parler en connaissance de cause et je le ferai très brièvement.

La fondation de la Société française des habitations à bon marché est contemporaine de la création de l'Office central, et, comme nous le disions, les deux œuvres procèdent du même principe.

Du reste, les promoteurs sont les mêmes personnes. Le mot de Napoléon Ier est éternellement vrai : « Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer. » A côté de M. Jules Simon nous trouvons MM. Georges Picot, Émile Cheysson, J. Siegfried, Charles Robert. Je n'ai pas l'intention d'expliquer et de justifier ici le but que poursuivent les sociétés de construction de logements ouvriers, c'est-à-dire de logements à bon marché. Fournir à l'ouvrier un logement sain au double point de vue de la morale et de l'hygiène, un appartement où il se trouve vraiment chez lui entre sa femme et ses enfants après le travail de la journée, un logement qu'il préfère au cabaret et aux réunions malsaines; en retenant le père au foyer commun, resserrer les liens de la famille, principe et base de l'ordre social : tel est le projet qu'ont formé après M. Jean Dollfus, le

grand initiateur en cette matière, tous ceux qui se sont occupés de l'habitation ouvrière. Le but est excessivement louable, mais les moyens à employer pour l'atteindre ne sont pas à la portée de tous. Pour acheter le terrain, élever les constructions, courir le risque des non-locations et des insolvabilités, il faut pouvoir disposer de capitaux relativement considérables. Aussi est-il rare qu'un simple particulier puisse entreprendre la construction de maisons ouvrières en assez grand nombre pour que son action soit vraiment utile. Cela regarde plutôt les sociétés faisant appel au crédit public et traitant ces questions comme de véritables affaires industrielles en réduisant sensiblement la part de bénéfices à prélever. Mais la seule bonne volonté ne suffit pas. Si l'on veut se borner à créer des maisons à loyers, encore faut-il savoir quel est le meilleur type de construction à adopter, quel est le meilleur mode d'administration. Il est bon de savoir aussi le prix des terrains et de la construction. Si l'on veut faire de petites maisons louées-vendues à des ouvriers, il faut faire des calculs très précis pour savoir le temps nécessaire au paiement de la maison, de façon à ce que l'amortissement ajouté au prix de la location ne ruine pas l'acheteur. Pour cet amortissement même et pour réduire autant que possible les chances d'aléa, il y a lieu de faire intervenir les sociétés d'assurance sur la vie. On voit combien tout est vite compliqué, et je n'ai pourtant pas parlé de la constitution de la société, de la forme qu'elle doit revêtir, anonyme ou coopérative, civile ou commerciale, de l'importance relative du capital-actions ou du capital-obligations.

Où ira-t-on chercher tous ces renseignements ? Le

promoteur d'une société de constructions ouvrières va-t-il être obligé de se mettre personnellement en relation avec les sociétés françaises et étrangères qui ont, elles aussi, bâti des maisons pour les ouvriers, leur demander leurs plans, leurs devis, les interroger, ce qui est plus délicat, sur les fautes et les écarts qu'elles ont pu commettre ? Les hommes qui se donnent à ces œuvres le font par dévouement et ont des occupations souvent absorbantes qui les empêchent de consacrer tout leur temps à cette enquête pourtant nécessaire. Eh bien ! cette enquête est faite ; tous ces renseignements sont recueillis et libéralement tenus à la disposition de quiconque en a besoin.

« La Société française des habitations à bon marché « a pour but, dit l'article 1er des statuts, d'encourager « dans toute la France la construction par les particu- « liers, les industriels ou les sociétés locales, de maisons « salubres et à bon marché ou l'amélioration des loge- « ments existants. Elle cherchera notamment à propager « les moyens propres à faciliter aux employés, artisans « et ouvriers, l'acquisition de leur habitation. A cet effet, « l'Association se propose de mettre à la disposition des « particuliers ou sociétés, les plans, modèles de statuts « et baux, reconnus les meilleurs, ainsi que tous docu- « ments et renseignements reconnus nécessaires. Elle « s'interdit formellement toute opération de prêts, d'em- « prunts, d'achats de terrain ou de construction de mai- « sons, de même que toutes discussions politiques et re- « ligieuses. Elle a son siège rue de la Ville-de-l'Évêque, « n° 15. »

Société de renseignements et de conseils, ne peut-elle à juste titre être comparée à l'Office central ? Elle publie

un bulletin très intéressant tenant ses lecteurs au courant de tous les événements relatifs aux questions d'habitations à bon marché, tant en France qu'à l'étranger. Rapports, devis, plans, législation, documents de toutes sortes d'une extrême utilité instruisent et guident les hommes qui s'occupent de ces travaux.

La Société française a rendu de très grands services. Avant 1889, il existait à peine une quinzaine de sociétés d'habitations à bon marché. Depuis 1889, date de la fondation de la Société française, ce chiffre a passé de 15 à 50. C'est là un grand succès. La Société même a poussé plus loin son action. Elle a été l'inspiratrice de la loi du 30 novembre 1894 sur les habitations ouvrières. Elle en a préparé pour ainsi dire le texte et elle est presque officiellement chargée d'en surveiller l'application, puisque la plupart des membres de son conseil font partie du Conseil supérieur des habitations à bon marché créé par cette loi au ministère du commerce.

Je me permets d'insister sur la date de la naissance de cette société : décembre 1889. C'est justement l'époque à laquelle M. Lefébure indiquait en un magistral discours les voies nouvelles que devait suivre la charité pour être vraiment efficace. La Société française et l'Office central sont nés au même moment et de la même inspiration.

Ne faut-il pas faire remonter à la même origine l'Union des Sociétés de patronage de France? En mai 1893, se tenait à Paris un congrès national des Sociétés de patronage des libérés. Le congrès était présidé par M. Petit, conseiller à la Cour de cassation. Je note en passant que, parmi les membres les plus importants du congrès, se trouvait M. Lefébure. On sait que ces sociétés ont pour

but de tendre la main à ceux qui sont tombés, de les ramener au bien en leur assurant, avec de bons conseils, le pain et le travail. C'est souvent la misère qui a occasionné la faute; si on peut ressaisir le coupable avant qu'il ne tombe dans le terrible engrenage des récidives indéfinies, on lui a rendu ainsi qu'à la société un très grand service. Mais en cette matière l'action isolée est peu efficace. Le coupable qui a échoué à la prison de Nancy peut avoir dans le sud de la France des parents prêts à l'aider, ou des patrons qui le feront travailler et le paieront. Qui indiquera cette place au libéré et le mettra à même d'en profiter?

C'est là une première raison devant amener à l'union des œuvres similaires. Mais les sociétés de patronage n'existent pas partout et notamment dans plusieurs villes où elles auraient une clientèle assurée et rendraient de très réels services. Une société de ce genre est difficile à organiser, et les voies et moyens sont difficiles à trouver.

C'est pourquoi le congrès émit le vœu de voir les sociétés locales sortir de leur isolement et se rapprocher les unes des autres pour se prêter un mutuel appui. L'idée émise en 1893 fit son chemin et aboutit en 1895 à la création du Bureau central de patronage des libérés[1].

Le programme en a été tracé par M. Cheysson : servir de lien entre les sociétés existantes, provoquer et faciliter la création de sociétés nouvelles en fournissant les renseignements, documents et modèles de statuts nécessaires. Et M. Cheysson insiste sur ce point essentiel pour qui

1. Le siège de l'Union des Sociétés de patronage est place Dauphine, 14, à Paris.

connaît l'esprit français : l'Union offre son concours sans l'imposer. Elle n'est pas une œuvre directe de patronage, mais un instrument d'information, de propagande et d'aide mutuelle. Comme les sociétés charitables vis-à-vis de l'Office central, comme les sociétés de constructions ouvrières vis-à-vis de la Société française, les sociétés de patronage conservent vis-à-vis du Bureau central leur pleine liberté. Le Bureau, présidé par l'honorable sénateur M. le docteur Roussel, dont tout de monde connaît la sollicitude pour les petits, les humbles et surtout les enfants, publie un bulletin trimestriel qui sert de lien entre les sociétés affiliées. Chaque numéro enregistre de nouvelles victoires en annonçant la formation de sociétés nouvelles. Là encore, nous constatons un grand succès dû à l'entente et à l'union des œuvres similaires.

Tout le monde connaît le nom un peu énigmatique du Musée social. Un homme de bien, M. le comte de Chambrun, est l'auteur de cette fondation à laquelle il a donné son bel hôtel de la rue Las-Cases, n° 5, et une riche dotation. Cette institution diffère de celles dont nous venons de parler en ce sens qu'elle est l'œuvre d'un seul et non le résultat de l'entente de diverses sociétés. Mais elle s'en rapproche en ce qu'elle est un organe puissant de renseignements, en ce qu'elle a pour but d'encourager à la recherche des moyens d'améliorer le sort des pauvres et des humbles. Le généreux donateur a lui-même choisi les membres du comité directeur. Nous retrouvons ici encore MM. Émile Cheysson, Charles Robert et Siegfried. Ce nom de Musée social a fait travailler bien des imaginations, et je connais plus d'une personne qui a cru longtemps qu'il s'agissait purement et simplement d'un

musée ethnographique. Il s'agit de tout autre chose, et je reproduis l'article premier de ses statuts qui indique quels sentiments ont guidé M. le comte de Chambrun :

« La *Société du Musée social* a pour but de mettre gra-
« tuitement à la disposition du public, avec informations
« et consultations, les documents, modèles, plans, statuts,
« etc., des institutions et organisations sociales qui ont
« pour objet et pour résultat d'améliorer la situation ma-
« térielle et morale des travailleurs. »

C'est en somme, appliquée à une matière spéciale, une agence de renseignements comme l'Office central. Le Musée social, dans son bulletin, étudie d'une façon toute particulière les lois et les organisations ouvrières, le mouvement syndical, le crédit agricole, l'organisation du travail, les assurances, la mutualité, la participation aux bénéfices, etc. On a formé, rue Las-Cases, n° 5, une bibliothèque largement ouverte, où l'on a réuni tous les documents relatifs aux questions dont nous venons de parler. On a partagé les membres du Musée en sept sections, qui sont : la section des relations avec les œuvres s'occupant de questions sociales ; la section agricole ; la section des associations ouvrières et coopératives ; la section des assurances sociales ; la section des institutions patronales ; la section juridique ; la section des missions, études et enquêtes. Quand une demande de consultation est adressée au Musée social, elle est remise à la section compétente qui l'étudie et répond. C'est un grand office de renseignements et de conseils : je ne puis autrement le qualifier. Il s'est attaché ce que Paris et la France comptent en économie sociale d'hommes de science et de travail. A l'étranger, il s'est assuré des correspondants très

compétents, qui le tiennent au courant de ce qui se fait en leur pays. Pour s'éclairer même plus complètement, il envoie en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis, ailleurs encore, des missions d'étude. Il se tient au courant des grands faits économiques qui se passent, en envoyant des commissaires-enquêteurs qui lui adressent leurs rapports sur les grèves, les congrès patronaux et ouvriers, etc., etc...

Le Musée social date de l'année 1894. Peu connu ou surtout mal connu au début, il commence à étendre très largement son action. Les questions, les demandes de renseignements arrivent nombreuses et souvent pressantes. Les réponses sont soigneusement étudiées; elles sont accompagnées de renseignements de toutes sortes. Préparées par la science et l'expérience, elles évitent aux consultants des erreurs et des fautes et les guident sûrement vers le bien à faire.

Le Musée social est, dans toute la force du terme, une institution de bien public.

La province a accueilli avec une grande faveur toutes ces fondations dont elle profite aussi bien que Paris. J'ai montré comment elle avait créé des offices régionaux. Les sociétés se sont presque toutes affiliées à la Société française des habitations à bon marché ou à l'Union des patronages. On a aussi organisé des œuvres analogues spéciales: je citerai, à Nancy, comme exemple, la Prévoyante nancéienne, qui s'est donné pour but l'encouragement à la prévoyance et à la mutualité. L'un des membres de cette Compagnie, Me H. Mengin, assurait le succès de cette œuvre en mettant à son service l'éclat de sa parole vibrante et convaincue.

1889, 1890, 1894 et 1895 sont des dates importantes dans l'histoire de la charité. Ce sont les étapes glorieuses d'une révolution complète dans les moyens et les procédés de la bienfaisance.

Saluons encore une fois avant la fin de ce travail les hommes de bien qui ont pris l'initiative de ce grand changement et tout particulièrement M. Lefébure, qui en a fait la théorie et en a trouvé la pratique. Si je ne craignais de paraître paradoxal, je ne saurais mieux comparer leur œuvre qu'à celle de Charles VII organisant par ses ordonnances de 1439, 1445 et 1448, les armées permanentes de la France. N'y a-t-il pas quelque similitude ?

L'armée du vice, qui est plus encore celle de la misère, n'est-elle pas nombreuse et organisée? N'était-il pas légitime de créer en face d'elle l'armée du bien en réunissant toutes les bonnes volontés, en combinant tous les efforts pour donner le maximum d'efficacité à la charité ? Lutte juste, lutte sainte, lutte sans larmes, où l'assaillant ne cherche qu'à gagner l'âme et à sauver le corps du vaincu. Certes, on peut dire que les hommes qui ont ainsi travaillé pour le bien public ont bien mérité de la patrie et de l'humanité. J'ai parlé de bataille, qu'on me permette encore ce souvenir : puisse-t-on dire que les organisateurs de la charité ont été les organisateurs de la paix et de la victoire !

LE

GÉNÉRAL HENRY LAMBERT

(1760-1796)

PAR M. HENRI BEAUNE

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE LYON

On ne saurait méconnaître qu'à de rares exceptions près, la renommée militaire s'éteint aussi rapidement que les autres, qu'il ne suffit pas de mourir bravement sur un champ de bataille pour vivre dans la mémoire des hommes, qu'il faut quelque chose de plus, le concours fortuit de circonstances heureuses ou la protection d'une louange assez éloquente pour forcer les regards de la postérité. La plupart des vaillants soldats qui, pendant la Révolution, payèrent de leur vie les premières conquêtes de la France sur l'étranger coalisé contre elle, n'ont pas échappé à cette loi fatale : en dépit des couronnes civiques pompeusement déposées sur leur tombe, leur nom n'a pas survécu ; il semble avoir été étouffé sous le poids de deux ou trois autres qu'une fortune plus clémente tenait en réserve pour en faire les satellites glorieux de l'astre impérial. Bien qu'un siècle à peine nous sépare d'eux, leurs traces se sont presque

complètement effacées ; s'il en subsiste encore, le hasard seul peut aider à les découvrir dans les papiers domestiques où l'historien n'a ni la tentation, ni surtout le loisir de les chercher. Tel est le cas d'un général de l'armée de Rhin-et-Moselle, d'un compagnon d'armes de Desaix, de Kléber, de Moreau, de Jourdan, de Pichegru, tombé au champ d'honneur en 1796, et qu'une liasse de lettres originales, jetées au rebut par leur possesseur, me permet aujourd'hui de dérober pour un instant à son obscurité.

Cette obscurité est si épaisse qu'on a longtemps ignoré les noms de ses parents et jusqu'au lieu, jusqu'à la date précise de sa naissance. Était-il Bourguignon ou Lorrain d'origine ? Son acte de décès et d'inhumation, qu'on trouvera plus loin, le déclare natif de Dijon, tandis qu'une autre pièce, dressée au château de Nangis-en-Brie, le 21 février 1786, par M. de Guerchy, mestre de camp, commandant le régiment d'Artois-Infanterie, pour autoriser le mariage du futur général, lui attribue Nancy pour patrie. Où était la vérité ? Ni d'un côté ni de l'autre. Henri-François naquit à Haraucourt[1], le 3 juin 1760[2], d'une famille établie depuis peu dans ce village, et qui paraît l'avoir ensuite quitté pour se fixer en Bourgogne, car son chef Antoine, père du nouveau-né, y vivait encore en 1804, et un parent du même nom, peut-être un frère aîné, habitait en l'an VI dans la petite commune de Boux, près Flavigny (Côte-d'Or).

1. Meurthe-et-Moselle.

2. Date fournie par les archives de la guerre. V. *Les Généraux morts pour la patrie*, notices biographiques par Jacques Charavay, 1re série, 1893. La notice de Lambert n'y occupe que quelques lignes.

L'enfant naissait dans un milieu modeste, plus voisin de la classe populaire que de la bourgeoisie, et où cependant les bienfaits de l'éducation étaient estimés au-dessus des avantages de la fortune. Quoiqu'il ne fût pas fils unique, il reçut une instruction assez développée, telle que la donnaient alors les établissements secondaires qui avaient succédé à ceux des Jésuites et qu'attestent d'élégants vers latins dont plusieurs spécimens ont été conservés dans sa correspondance familière. On a peine à croire aujourd'hui à la consommation de dactyles et de spondées qui se faisait encore sur les bancs et au delà. En Bourgogne du moins, où Lambert paraît avoir été élevé, l'abbé Volfius, professeur de rhétorique au collège Godran, de Dijon, depuis évêque constitutionnel de cette ville, y excitait ses élèves par son propre exemple ; de sa classe, peut-être à son insu, sortit plus d'un émule de Martial dont les mordantes épigrammes, fort goûtées dans un pays renommé par son esprit frondeur, s'attaquaient moins aux travers contemporains qu'aux pouvoirs établis [1].

Comment ce classique bagage, qui pouvait inspirer au jeune homme des vues plus ambitieuses et, en tout cas, plus pacifiques, ne le détourna-t-il pas du service militaire ? Nos documents ne fournissent aucune réponse à cette question. Ce que nous savons seulement, c'est que, le 5 août 1780, il contracta un engagement volontaire dans le régiment d'Artois-Infanterie où il conquit lentement deux grades. Le 2 décembre 1784, il était nommé

1. Il n'est pas certain que Lambert ait été élevé au collège Godran ; mais cela semble probable.

caporal, et fourrier le 1er novembre 1785. Le 15 octobre 1788, il recevait son congé à Caen. Dans l'intervalle, il avait épousé, en février 1786, Angélique-Simonne Fischer, âgée de 18 ans et fille du chef de musique du régiment dit Colonel-Général.

De 1788 à 1790, un nouveau voile enveloppe son existence. Il y a lieu de supposer qu'en quittant l'armée et renonçant à l'espoir d'un avancement forcément limité, il vint rejoindre sa famille à Dijon. C'est là que le trouvèrent du moins la convocation des États généraux et la prise de la Bastille, qu'il accueillit avec enthousiasme, comme toute la jeunesse. En un jour, dit l'auteur d'un journal du temps, *le Mercure dijonnais*, la ville entière prit la cocarde rouge et blanche, sans excepter le Parlement, la noblesse et le clergé. L'allégresse, les espérances, les illusions avaient pénétré toutes les classes[1]. A part quelques vieillards ou certains esprits timorés, comme l'écrit un des futurs compagnons d'armes de Lambert, déjà lié avec lui, Bénigne Poncet, « les idées libérales captivaient, enchantaient toutes les têtes, les jeunes surtout ». Elles réveillaient en elles les souvenirs à demi oubliés du collège ; elles évoquaient les grandes ombres de la république romaine, des Gracques, de Cincinnatus, de Brutus que des maîtres débonnaires, plus zélés latinistes que profonds politiques, entouraient d'un culte de latrie ; elles faisaient battre les cœurs ardents dans les poitrines robustes ; elles leur promettaient ce que tous les poètes ont chanté, ce que tous les

1. A l'étranger, en Allemagne même, on pensait ainsi. V. *Mémoires* de Varnhagen, 1re partie, chap. II.

hommes — l'avouer, c'est faire leur éloge — poursuivront toujours sans l'atteindre jamais, l'âge d'or, l'âge de la concorde, de la félicité et de la liberté universelles, qui recule devant nos pas à mesure que nous nous en rapprochons comme l'infini.

Est-il besoin de dire qu'Henri Lambert était des plus enflammés ? Lorsque les gardes nationales des quatre départements taillés dans la ci-devant province de Bourgogne se réunirent à Dijon le 18 mai 1790 pour former une « confédération », sa qualité d'ancien militaire le fit d'abord désigner pour les fonctions d'aide-major, puis choisir comme aide de camp par M. de Buffon, le fils du célèbre naturaliste, qui venait d'être proclamé général en chef de l'armée confédérée. Il figure en outre comme commandant du second bataillon de la garde citoyenne de Dijon, formé au sein du quartier Saint-Jean, dans le procès-verbal de la réunion [1]. Deux ans après, il signe en qualité d'adjudant général, le 11 juillet 1792, l'ordre de marche des gardes nationales pour une cérémonie semblable et, le 14 du même mois, il rédige de sa main le procès-verbal de la fédération qui porte sa signature avec la mention : *commandant en second l'armée* [2].

---

1. *Procès-verbal de la confédération des gardes nationales des quatre départements formant ci-devant la province de Bourgogne et pays adjacents.* — Dijon, Causse, 1790, 1 vol. in-8. — On y remarque une lettre des bas-officiers du régiment d'artillerie de la Fère, alors en garnison à Auxonne et dont faisait alors partie Napoléon Bonaparte. — L'abbé Volfius était aumônier de l'armée confédérée et prononça un discours. Lambert signa une adresse à l'Assemblée nationale, au roi et à La Fayette. Le vicomte de Bourbon-Busset, commandant par intérim dans le gouvernement de Bourgogne, était présent à la cérémonie et y fit aussi un discours qui fut imprimé à part.

2. Le commandant en chef s'appelait Raimbaux.

Peu de jours après, la réquisition des gardes nationales le jetait brusquement sur la frontière. C'est là où nous le suivrons désormais.

Élu le 5 septembre 1792 lieutenant-colonel en second du 1er bataillon des grenadiers de la Côte-d'Or, il part de Dijon avec lui quatre jours après, pour aller combattre les Prussiens en Champagne. Mais, écrit un de ses compagnons, l'ennemi « n'ose pas attendre les grenadiers bourguignons », que Dumouriez appelle à l'armée du Nord où ils arrivent le lendemain de la bataille de Jemmapes. Lambert et son bataillon sont versés dans la division du général Ferrand, à Mons, où ils passent l'hiver à pérorer dans les clubs et à mettre sous séquestre les propriétés du gouvernement autrichien. Cette besogne de recors plaisait médiocrement aux jeunes officiers venus de la Côte-d'Or pour se battre. Aussi, Lambert accepta-t-il avec empressement, le 12 avril 1793, un poste de simple chef de bataillon qui l'éloignait de Mons sans le détacher de l'armée du Nord.

L'année suivante lui donna une large compensation, que justifiaient ses aptitudes militaires. Le 28 janvier 1794, il était d'emblée promu général de brigade et envoyé à l'armée du Rhin. C'est là qu'il lia connaissance avec Desaix et Gouvion-Saint-Cyr, dont il suivit pendant deux ans les mouvements et les destinées. Il fut en effet placé sous leurs ordres avant de faire partie des divisions Taponier et Beaupuy, auxquelles il appartint à la fin de sa carrière. Le 13 juin 1795, il était définitivement pourvu d'un commandement à l'armée de Rhin-et-Moselle. Il devait y trouver plus d'une occasion de s'y distinguer : c'est pourquoi il convient de s'arrêter un peu

plus longtemps sur les campagnes qui, mieux que les précédentes, donnèrent la mesure exacte de sa valeur.

La situation de nos armées n'était pas brillante au milieu de l'an III. Moreau commandait, il est vrai, celle du Nord en Hollande, Jourdan celle de Sambre-et-Meuse sur le Rhin vers Cologne, et les bataillons de l'armée du Rhin, placés sous les ordres de Pichegru, s'étendaient de Mayence à Strasbourg. Mais la pénurie y était extrême : ni équipages de pont, ni chevaux pour l'artillerie, ni vivres pour les soldats, pas même de cartes pour l'état-major ! Si, cédant à la famine, la place de Luxembourg s'était rendue le 6 messidor (24 juin) et si les Autrichiens, démoralisés par des revers successifs, n'osaient rien entreprendre, les troupes françaises, affaiblies par les privations et la désertion, étaient inactives et souffraient de la faiblesse gouvernementale. Après de longues hésitations, elles se décidèrent pourtant à franchir le Rhin sur deux points : tandis que Jourdan le passait à Eichelkamp le 20 fructidor (6 septembre) « sur des barques comme des bourgeois qui vont à la guinguette », Pichegru[1] s'ouvrait une seconde issue devant Manheim qui, sommée de se rendre, capitulait le 4e jour complémentaire an III (20 septembre) sans qu'une goutte de sang fût versée. Les Français y trouvaient 5,000 quintaux de farine de seigle, du fourrage et 371 pièces de canon ou

1. Au 1er septembre 1795, son armée était ainsi disposée : les deux premières divisions occupaient la contrée entre Porrentruy et Marckolsheim, la troisième de Marckolsheim à Strasbourg, la quatrième de Strasbourg à Drusenheim, la cinquième de Drusenheim à Lauterbourg, la sixième, s'appuyant sur Frauckenthal, s'étendait jusqu'à Lauterbourg.

L'orthographe du temps a été conservée pour tous les noms de lieux cités ici.

mortiers. Blâmée par les meilleurs généraux, par Davoust, comme on le verra aux pièces justificatives, l'audace de Merlin (de Thionville) l'emportait une fois de plus sur la prudence, grâce au découragement des Impériaux.

Lambert, qui avait séjourné plusieurs semaines à Worms dont « l'air embaumé » le ravissait[1], qui promenait son oisiveté forcée de Spire chez son ami le général Ambert à Oggersheim, chez le « bon général » Reymond et le colonel Grammont, Lambert se mit alors à la tête des troupes qui, dans l'eau jusqu'à l'aisselle et le fusil sur la tête, franchirent les premières le fleuve ; il prit surtout une part importante à l'affaire du 26 vendémaire an IV dans les environs de Manheim. Les Autrichiens voulaient s'emparer de diverses îles sur le Rhin, mais les nôtres qui y avaient établi des postes et des batteries les reçurent avec une vigueur qui les obligea à la retraite.

Dès qu'il eut mis Manheim en état de défense sous les ordres du général Montaigu, Pichegru tomba sur le flanc gauche des Autrichiens par le Steindswusck ; ses éclaireurs s'avancèrent jusqu'à trois lieues de Mayence.

---

1. Il décrivait ainsi les charmes du pays dans une lettre datée de Rilsheim le 6 fructidor an III (23 août 1795) et adressée à son ami d'Hastrel :

Oui, mon ami, je viens de la revoir,
Cette riante et superbe contrée
De beaux villages bigarrée,
Oui, mon ami, je viens de la revoir
Peut-être pour longtemps, peut-être pour toujours.
Ah ! si jamais mes destinées
Me reportaient dans ces belles contrées,
Un an m'y paraîtrait un jour.

Mais Clerfayt, renforcé du corps de La Tour, vint l'attaquer sur le canal de Franckenthal et le refoula jusque sous Landau. Le 30 brumaire (21 novembre 1795), le quartier général de l'armée de Rhin-et-Moselle était à Hersheim entre Landau et Gemersheim et son parc d'artillerie à Barbelotte près Wissembourg. Le gros de l'armée s'étendait jusqu'à Auweiller et y attendait des renforts. En un mot, elle avait été contrainte de rétrograder jusqu'aux lignes de la Quiech, qu'elle avait déjà occupées dans l'été de 1793. Cette retraite humiliante accrut l'audace des Impériaux et le nombre de nos déserteurs, à ce point qu'on dut confier aux habitants de Haguenau le service auxiliaire de la gendarmerie, impuissante à ramener à leurs corps les volontaires qui s'en échappaient en foule. L'armistice général conclu en nivôse an IV (décembre 1795) à la suite de la perte du vaste demi-cercle que l'ennemi nous avait enlevé autour de Mayence, perte qu'une habile manœuvre pouvait d'ailleurs réparer, aggrava encore le mal qui sévit sur les cadres eux-mêmes. Dégoûtés du service, les uns par nos échecs et le relâchement de la discipline, les autres par la suspension des hostilités, nombre d'officiers demandaient leur *exeat* ou se démettaient de leurs grades pour rentrer dans leurs foyers. Les effectifs se réduisaient chaque jour. On lit dans une lettre de Périn, chef de la 97e demi-brigade, au général Lambert, en date du 25 floréal an IV (14 mai 1796), que son régiment manque de trois capitaines, d'un lieutenant et d'un sous-lieutenant, qu'il n'a aucun officier surnuméraire à la suite, que deux de ses capitaines sont à l'hôpital pour soigner leurs blessures, et que cependant trois officiers ont envoyé leur démission

pour la troisième fois. « Qu'on se garde bien de l'accepter, ajoute-t-il, je ne pourrais plus marcher. »

Lambert n'était pas de ceux que des excès de fatigue ou la défaite elle-même pouvaient décourager. Tandis que l'armée naguère victorieuse revenait péniblement sur ses pas, il en soutenait vaillamment les colonnes, il disputait le terrain pied à pied, il faisait l'admiration non seulement de ses compagnons d'armes, mais de l'ennemi lui-même. Un ordre du jour du 4 frimaire an IV (25 novembre 1795) en porte la trace. Le général Beaupuy [1], qui lui adressa une lettre de félicitations, y fit en effet insérer tout au long l'éloge donné par un officier autrichien à sa retraite sur Franckenthal et le général en chef y proclama hautement l'estime particulière que son énergique résistance lui avait inspirée dans cette occasion.

Le remplacement de Pichegru par Moreau à la tête de l'armée de Rhin-et-Moselle en germinal an IV (mars 1796) et la reprise des opérations militaires au 12 prairial (31 mai) vinrent heureusement ranimer les courages abattus. Après avoir attaqué avec Desaix et Beaupuy l'armée de Wurmser retranchée entre Franckenthal et la Réhut et lui avoir infligé une perte de 600 à 700 hommes, Moreau rassemble ses troupes à Strasbourg et, dans la nuit du 5 au 6 messidor (23-24 juin), trois colonnes franchissent le Rhin, l'une à Neuhoff, la seconde à la Vantznau, la troisième à Seltz ; les redoutes du fort

1. Michel-Arnaud de Bachelier de Beaupuy, né à Mussidan (Dordogne) le 14 juillet 1755. Lieutenant de grenadiers le 27 mai 1785, général de brigade le 3 mai 1793, général de division le 15 janvier 1795, tué le 19 octobre 1796 au combat d'Emmendingen. Une statue lui a été élevée dans son pays natal en 1897.

de Kehl sont enlevées à la baïonnette ; un pont livre passage au reste de l'armée qui se joint sur la rive droite du fleuve à Gouvion-Saint-Cyr. Le 10 (28 juin), 10,000 Autrichiens fortifiés sur le Renchen sont battus ; le 12, Moreau se glisse entre le Rhin et les montagnes et arrive le 15 (3 juillet) en face de La Tour dont la gauche s'appuie à Gernsbach, sur la Murg, et la droite au Rhin, en avant de Rastadt, pour couvrir la route qui débouche sur le Necker. Le 17 (5 juillet), à cinq heures du matin, les deux armées se heurtent de front ; Taponier et ses deux lieutenants, Lecourbe et Lambert, auxquels les premiers coups de feu sont réservés, forcent la position de Gernsbach et chassent l'ennemi de Kuppenheim ; le village de Niederbuhl est emporté et le 2e régiment de chasseurs pénètre de vive force dans la ville de Rastadt. Le 19 messidor, Moreau avait le droit d'écrire au Directoire que ses troupes valaient celles d'Italie ; depuis le passage du Rhin, elles avaient livré cinq combats, deux batailles et remporté autant de victoires.

Les Impériaux se retirèrent sur Ettlingen où la faiblesse de la cavalerie française ne permit pas de les poursuivre. Mais le 21 (9 juillet), Moreau reprend l'offensive : Gouvion-Saint-Cyr, qui commande le centre, déborde la gauche autrichienne et se rend maître du plateau de Rothensol. Pendant ce temps, Desaix prend et reperd le village de Malsch, mais finit par couronner les hauteurs. Ce fut la bataille d'Ettlingen. Dans son rapport du surlendemain, Moreau décrit en détail l'adroite manœuvre de Gouvion-Saint-Cyr qui avait jeté en avant le général Taponier, les généraux de brigade Lecourbe et Lambert. Ce dernier eut un cheval tué sous lui ; il conduisit, dit

le général en chef, l'attaque « avec beaucoup d'intelligence et la plus grande bravoure ». En somme, grâce à eux, le succès de la journée était presque complet, puisqu'elle forçait l'ennemi à se replier derrière Pfortzheim et de là dans la vallée du Necker.

Alors commença une véritable chasse, mais une chasse lente, pénible à travers mille obstacles, celle de l'archiduc Charles se retirant sur le Danube en savant tacticien avec ses 58,000 hommes et poursuivi le long du Necker par les 70,000 soldats de Moreau, non concentrés, il est vrai, mais contraints par l'obstination de Carnot à s'étendre sur un front trop large pour avoir une profondeur suffisante. Leur marche se prolongea pendant plus d'un mois. Il serait superflu d'en relever tous les incidents, à l'exception de ceux dans lesquels se signala Lambert. Le 30 messidor (18 juillet), Gouvion-Saint-Cyr, toujours le premier au feu, se porta sur Stuttgard avec quelques bataillons seulement et en expulsa les défenseurs ; mais, trop faible pour les rejeter de l'autre côté du Necker, il attendit au 3 thermidor (21 juillet) pour attaquer l'avant-garde ennemie avec des renforts dans ses positions entre Canstadt et Esslingen sur la rive gauche. Le général Taponier et ses deux brigadiers Lecourbe et Lambert, avec l'adjudant général Houël, furent encore chargés d'enlever le faubourg de Canstadt et le village de Berg où se trouvait un pont nécessaire au passage de l'armée. Leur mouvement fut si rapide que les Autrichiens n'eurent pas le temps de couper ce pont.

Passons sur les affaires des 21 et 23 thermidor (8 et 10 août), sur la bataille de Neresheim du 24 (11 août)

que le prince Charles s'est depuis si fort reproché d'avoir livrée avec le Danube à dos, sur le brillant passage du Lech et le combat de Friedberg (7 fructidor an IV, 24 août) où Moreau battit La Tour en lui prenant deux drapeaux, 16 ou 17 canons et 2,000 prisonniers[1], et arrivons sans transition aux derniers événements militaires dans lesquels Lambert devait rencontrer la mort.

Les instructions du Directoire prescrivaient à Moreau de s'appuyer sur le Tyrol, de déborder les flancs de l'ennemi et de se mettre en communication avec l'armée de Bonaparte en Italie. C'était un plan vicieux, parce qu'il éloignait l'armée de Rhin-et-Moselle de celle de Jourdan, menacée à la fois par l'archiduc et Wartensleben, et ne permettait pas à la première de dégager la seconde. N'osant pas enfreindre les ordres de Carnot, Moreau hésita d'abord, puis se décida à franchir le Danube afin d'attirer sur lui en Bavière les forces du prince Charles, ce qui conciliait, selon lui, l'obéissance du serviteur avec les justes préoccupations du général inquiet du sort de son compagnon d'armes. Le 14 fructidor (31 août), ses troupes rapprochées de Munich étaient ainsi disposées : l'aile droite, commandée par le général Férino[2], avait son corps de bataille à Dachau, et son avant-garde à Nimphembourg, Mosak et Schlesheim. Le centre, sous les ordres de Gouvion-Saint-Cyr, avait sa droite à Pfaffenhoven et sa gauche à Gundelsried, tandis que l'avant-

1. Rapports de Moreau au Directoire exécutif, daté d'Augsbourg le 8 fructidor an IV, et d'Haussmann, commissaire du gouvernement, du surlendemain.

2. Pierre-Marie-Barthélemy Férino, né à Caravaggio (Milanais) en 1747, mort à Paris le 28 juin 1816. Il fut comte de l'Empire et grand-officier de la Légion d'honneur.

garde occupait la route de Freising. L'aile gauche que dirigeait Desaix appuyait sa droite sur le bois de Gundelsried, la gauche à la rivière de la Par, vers Freihausen et un corps détaché sous les ordres du général Delmas entre Neubourg et Ingolstadt sur la rive droite du Danube. Ce corps marcha le 15 fructidor pour attaquer la tête du pont d'Ingolstadt.

Les Autrichiens, qui se battaient avec une grande audace, dit Reynier, chef d'état-major général de l'armée de Rhin-et-Moselle dans sa lettre du 16 fructidor, repoussèrent l'avant-garde jusqu'à Langenbruck, où il y eut un combat très vif. Mais les Français soutenus par leurs réserves prirent l'offensive et parvinrent à occuper une hauteur, celle de la chapelle Saint-Gast ou Garrl, d'où ils délogèrent l'ennemi. A la suite de ce combat qui coûta à ce dernier 1,800 hommes tués, blessés ou prisonniers, Moreau détacha ses troupes légères de tous les côtés, afin de s'assurer si de nouveaux renforts détachés de l'armée de Wartensleben ne venaient pas réparer les pertes du corps de La Tour[1]; ignorant de la situation exacte de Jourdan, il était forcé de tâtonner. Il prescrivit donc de pousser les reconnaissances aussi loin que possible : c'est dans l'une d'elles que, le 21 fructidor an IV (7 septembre 1796), le général Lambert fut tué d'un coup de canon, devant Neustadt, petite ville de 6,000 habitants, située sur le Rehbach. La nouvelle de sa mort fut annoncée au Directoire par Haussmann dans les termes suivants :

---

1. Rapport de Moreau au Directoire exécutif, daté de Pfaffenhoven le 16 fructidor.

Au quartier général à Augsbourg, le 23 fructidor an IV.

« Citoyens directeurs,

« Le quartier général de l'armée de Rhin-et-Moselle quitte aujourd'hui Augsbourg et se porte en avant à Schrobenhausen.

« On vient d'amener six cents prisonniers faits sur l'ennemi. Le général Lambert a été tué dans une reconnaissance.

« Salut et respect.

« HAUSSMANN. »

Il fut inhumé le lendemain à Rodenack (Bavière), en présence de ses camarades Lecourbe, Decaen, Fauconnet, et des généraux de division Taponier et Beaupuy. Lambert ne laissait pas d'enfant. Sa veuve se remaria, le 28 brumaire an VI, avec Bénigne Poncet, professeur de législation à l'école centrale de la Côte-d'Or, depuis professeur de procédure civile à la Faculté de droit de Dijon, et mourut le 28 mai 1848. On lit, dans le *Moniteur universel* du 24 frimaire an VI (14 décembre 1797), que, dans la séance du Conseil des Cinq-Cents du 15 du même mois, le législateur Oudot « appela la gratitude nationale sur la famille du brave Lambert, général de l'armée de Rhin-et-Moselle, mort au champ d'honneur », et que le Conseil renvoya la demande à l'examen d'une commission. En effet, le 1er thermidor an VIII, la citoyenne veuve Lambert reçut le brevet d'une pension de 672 livres, brevet signé du premier Consul Bonaparte et du ministre de la guerre Carnot. C'étaient de grands noms pour une faible aumône !

Bien que nous ne possédions que de rares débris de la

correspondance de Lambert, ils suffisent pour le faire connaître tout entier. C'était une âme honnête, loyale, mais ardente, passionnée dans son patriotisme et dans ses amitiés qui étaient nombreuses, parce qu'il avait un caractère ouvert et sympathique. Étroitement lié avec Fririon, d'Hastrel, Lahorie, Decaen, Heudelot, Gudin, Vignes, Poncet, dont la plupart étaient ses compatriotes, il partageait leur confiance dans le succès des armes républicaines et même, jusqu'à un certain point, les illusions de quelques-uns d'entre eux sur la force du Directoire. Cette confiance et ces illusions n'empêchaient pas cependant les gais compagnons — ils étaient tous fort jeunes — de s'exprimer avec franchise, quelquefois avec une certaine crudité sur leurs égaux et même leurs chefs, auxquels ils pardonnaient difficilement la rudesse des manières et les fautes professionnelles. « Cartaux[1], écrit l'un d'eux, Lamblin, l'aide de camp de Lambert, a l'abord dur et rebutant : il paraît un peu original. » On ne se privait pas non plus de combinaisons ni de conjectures politiques, on raisonnait volontiers à perte de vue, témoin ces passages qui sont extraits de la correspondance d'un autre condisciple de Lambert :

« Savez-vous bien pourtant, disait à Poncet un de ses compagnons d'armes en vendémiaire an IV (octobre 1795), que la constitution que vous avez acceptée est sinon la meilleure possible, au moins la meilleure connue? Il reste encore à établir une dernière magistrature qu'il serait peut-être téméraire de présenter actuellement au milieu des passions furieuses qui agitent l'État. Quel que

1. Le général du siège de Toulon.

soit le nom qu'on donne à ce magistrat, *doge, président, consul* ou *gouverneur,* soyez sûr qu'il est tout prêt et que tous les membres du Gouvernement sont des amis très connus du jeune héros sous lequel vous avez servi ainsi que moi[1]... Quand les choses en seront venues à leur terme, notre Gouvernement rassemblera tout ce qu'il y a de bon dans la Constitution américaine et dans celle que les Suédois avaient établie après la mort de Charles XII. Il faut dans tout État un premier magistrat qui soit au-dessus des autres par sa dignité, sans qu'il ait le pouvoir d'en abuser, afin de couper la racine à toutes les ambitions particulières et de m'éviter un jour le choix entre César et Pompée, car je n'aime pas à me déranger si souvent de mon assiette. Notre Directoire exécutif sera précisément le Sénat que les réformateurs de Suède avaient donné pour âme et pour conseil au prince...

« Je vois bien que vous voulez me tâter sur l'article délicat et vraiment intéressant pour des héros qui s'ennuyent de combattre à 4 sous par jour. Mais vous savez que Curius, qui mangeait des légumes sur un plat de bois en présence des ambassadeurs dorés des Samnites, disait qu'il préférait de commander à ceux qui avaient de l'or que d'en avoir lui-même. Vous savez que les peuples guerriers sont comme les héros dramatiques qui achètent la gloire aux dépens du bonheur... »

Et le correspondant, un obscur capitaine du nom de Mûre, remaniait la carte de l'Europe et traçait à grands traits un plan de campagne aux armées françaises. D'a-

1. Au siège de Toulon.

bord humilier la perfide Albion, reculer nos frontières jusqu'au Rhin, chasser les impériaux d'Italie, rendre à la Pologne son indépendance et sa constitution du 3 mai, assiéger Saint-Pétersbourg, donner la Sardaigne à l'Espagne pour se partager avec elle l'empire de la Méditerranée, le Hanovre avec la Westphalie et la Saxe à la maison de Brandebourg, qui deviendrait alors l'égale de celle d'Autriche, que sais-je encore? Tout cela ne coûtera presque rien, si l'on rembourse les assignats à leur taux actuel et si l'on affecte à la guerre les 200 millions de la Hollande, avec les revenus des pays conquis. Ces rêves ne coûtent rien en effet à l'imagination du profond politique qui déclare les ennemis non seulement vaincus, mais ruinés. Il ne faut retenir de ses élucubrations que la phrase vraiment prophétique dans laquelle il salue d'avance l'avènement du jeune héros[1], futur premier Consul. C'est pourtant le même qui écrivait de Paris quelques mois auparavant, le 9 floréal an III (28 avril 1795), les lignes suivantes :

« Je quitte Paris dans un mois, et je te jure que je suis aussi content d'en partir que je l'étais d'y venir. Nous y mourons de faim, et ce n'est qu'à prix d'argent qu'on peut y subsister. On nous vend cent sous la livre de pain et, malgré les belles promesses avec lesquelles le Gouvernement endort nos estomacs, il n'a pas le talent de nous empêcher d'avoir faim. Encore trois mois d'ici la récolte : je n'ose mesurer cet espace avec mes boyaux, car, par une contrariété diabolique, mon appétit aug-

1. Bonaparte n'était encore connu que par le siège de Toulon et la journée du 13 vendémiaire.

mente en raison inverse de la rareté des subsistances.... On nous fait manger du pain fait avec des marrons d'Inde, du chènevis, etc. Aussi est-il si gluant qu'il servirait de mastic. »

La famine, il est vrai, ne corrige pas cet incorrigible politiqueur. Dans la même lettre du 9 floréal, il ajoute : « Où en est la paix avec l'Espagne ? On dit qu'elle tient à une condition essentielle et dont on ne peut se départir. L'Espagne veut avoir les deux enfants (de Louis XVI) : on ne veut céder que la fille. Comme je crois que nous habiterons un nouveau signe du Zodiaque, il est sage de perpétuer l'éclipse des anciennes étoiles et d'empêcher surtout qu'elles ne laissent des petits. Il n'y a pas de meilleur moyen qu'une captivité perpétuelle. Tu devines sans doute quel sera le nouveau soleil[1]. »

On prétend que M. de Metternich disait plus tard aux officiers autrichiens : « Battez-vous et amusez-vous; mais ne pensez pas. » Peut-être le Directoire aurait-il tenu aux nôtres le même langage, s'il avait cru qu'il fût écouté. Mais il aurait eu peine à convaincre tous ces jeunes gens qui se battaient bien, qui s'amusaient aussi et qui rêvaient encore mieux.

On l'a déjà dit, le général Lambert se piquait de poésie ou plutôt de versification latine et française. A défaut d'une grande élévation, il avait de la verve, de la gaieté et de la facilité. Plusieurs de ses camarades de l'armée partageaient ses goûts littéraires et échangeaient avec lui

1. Étienne Mûre fut depuis professeur d'histoire et de géographie à l'école centrale de la Côte-d'Or créée à Dijon sous le Directoire. Il passa ensuite au lycée de Dijon, où il fut chargé des classes de troisième et de quatrième.

des lettres agréablement tournées en vers, notamment le chef de la 75e demi-brigade, Vignes, et l'adjoint d'Hastrel[1]. Nous nous garderons bien de reproduire ces élucubrations poétiques qui n'auraient aujourd'hui aucun intérêt et auxquelles, d'ailleurs, leurs auteurs n'attachaient nulle importance. Nous nous bornerons à ces deux échantillons, extraits de la correspondance de Lambert :

A VIGNES[2]

L'amy vrai, dont en vers vous retracez l'image,
Cher colonel, est juste mon portrait.
Vous m'avez peint, dans ces mots, trait pour trait.
Le peintre qui l'a fait n'est peintre de village :
C'est de vous, c'est de moy la véritable image,
Ah! cher amy, le bon portrait!

1. Étienne d'Hastrel, parent, peut-être descendant d'un chevalier d'Hastrel qui figure sur le registre de la loge maçonnique de la rue des Boucheries, à Paris, en 1737 (V. *Revue des questions historiques*, t. XVIII, p. 518), était officier au Fort-Louis du Rhin en juillet 1792. Il y employa ses loisirs de garnison à écrire un manuscrit que j'ai sous les yeux et qui est intitulé : *Recueil varié de différents sujets agréables et instructifs en prose et en vers*, in-8°. Ce recueil, divisé en douze mois, est un chef-d'œuvre de calligraphie et de peinture. Vers et prose, empruntés à divers auteurs, ariettes, portées de musique sont transcrits en caractères d'imprimerie admirablement imités. Le frontispice et la table, ainsi que les douze mois de l'année, sont les sujets de quatorze vignettes à l'aquarelle, d'une finesse, d'une délicatesse de couleurs et de touche que les meilleurs peintres du XVIIIe siècle ont rarement rencontrées. D'élégants culs-de-lampe, dessinés à la main, séparent les différentes pièces. Ce précieux manuscrit fut donné par son auteur au général Lambert le 25 juin 1795 et en porte la date.

Étienne d'Hastrel, plus heureux que son ami, survécut aux guerres de la Révolution, fut général de division, commandeur de la Légion d'honneur et baron sous l'Empire. Il commanda un instant le Haut-Rhin et reçut une dotation de 4,000 fr. de rentes le 19 août 1809.

2. François-Félix Vignes, né à Montpellier le 5 octobre 1769. Général de brigade le 5 février 1799, tué à la bataille de Legnago (Italie) le 26 mars 1799.

A la ville il naquit, le peintre qui l'a fait,
Et si jamais je parviens au vieil âge,
Je garderai toujours avec moy ce portrait
Sans jamais oublier l'aimable badinage,
L'excellent cœur et le bon voisinage
De celui qui l'a fait.

Sur M. de T. [1]

Dans la fureur qui me transporte
Contre ce maudit animal,
Je voudrais de bon cœur que le diable l'emporte
Au fond du séjour infernal
Et que jamais il ne rapporte
Chez les mortels ce vilain cannibal
Qui nous fait souffrir de la sorte
Et qui veut nous être fatal,
Si Dieu ne fait pas bientôt qu'il sorte
Enfin du congrès national
Dont il n'eût dû jamais passer la porte.
Voilà trop longtemps qu'on supporte
Les forfaits de ce déloyal
Qui depuis qu'il nous fait du mal
Mérite enfin qu'on le déporte
Dans quelque continent austral.

4e jour complémentaire an III (20 septembre 1795).

---

1. Il semble que cette épigramme est dirigée contre Louis Turreau de Linières, membre de la Convention, dont il fut secrétaire après la chute de Robespierre.

Quant à la muse d'Hastrel, elle fut plus légère, mais non moins facile :

Ne cherche pas une rime à l'Autriche ;
Elle ne rime à rien.
Je n'en donnerais pas la plus petite chiche
Et tu sens bien
Que ce serait une injustice
De me croire trop peu riche
Pour trouver une rime en iche
A des tyrans dont je me fiche.

Le général Lambert était très sévère en matière de discipline. Il tenait énergiquement la main à ce que les troupes placées sous ses ordres ne se livrassent à aucun maraudage ni à aucune rixe avec les habitants du pays occupé par l'armée française. Sa correspondance en fournit des preuves multipliées. Dans les derniers jours du mois de floréal an IV, les grenadiers du premier bataillon de la 62e demi-brigade, commandée par le colonel Gudin, qui fut depuis général de division et comte de l'Empire, ayant commis des désordres graves aux environs de Saverne, où le régiment était cantonné, il envoya la compagnie tout entière à Phalsbourg et recommanda au commandant de la place, nommé Rebsomen, de la soumettre aux exercices les plus rudes, après avoir déféré les principaux coupables au conseil militaire. Le 27 du même mois, une rixe survint dans le village de Saint-Jean-des-Choux entre des volontaires et des paysans, dont deux furent très maltraités. Sur l'ordre du général, le chef de la 62e demi-brigade fit aussitôt informer et saisit de l'affaire la justice de l'armée. Il est facile de deviner, d'après les termes de la correspondance échangée à ce sujet, que l'indiscipline atteignait jusqu'aux officiers eux-mêmes. Le colonel Gudin en nomme un qui, à une table d'hôte de Strasbourg, se vantait de se f... de son chef de brigade. C'est vraisemblablement à des faits semblables que se rapporte la lettre du général Moreau, placée en tête des pièces annexes, parce qu'elle n'a pas de date et qu'elle est sans doute antérieure à l'époque où Lambert passa de l'armée du Nord à celle du Rhin.

PIÈCES ANNEXES

I

Le Général en chef au général Lambert.

J'ai reçu, Général, la lettre que vous venez de m'adresser par un officier de chasseurs à cheval.

Je vais faire mettre à l'ordre de l'armée les mesures de sévérité que vous avez prises.

Salut et fraternité.

MOREAU [1].

Au quartier général de Pfortzheim, le 28 messidor.

II

Schifferstat, le 8 floréal de l'an II de la République (27 avril 1794).

Je te préviens, mon cher Général, qu'en conséquence de l'ordre donné par le général en chef, nous irons fourrager demain du côté de Franckental. Le fourrage sera commandé par le général Frimont. Tu pourras communiquer avec lui

1. Jean-Victor-Marie Moreau, né à Morlaix (Finistère) le 14 février 1763. Lieutenant-colonel en premier du 1er bataillon des volontaires d'Ille-et-Vilaine le 11 septembre 1791, général de brigade le 30 frimaire an II (20 décembre 1793), général de division le 25 germinal an II (14 avril 1794), commandant en chef de l'armée du Nord le 13 ventôse an III (3 mars 1795), de l'armée de Rhin-et-Moselle le 24 ventôse an IV (14 mars 1796), des armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse le 4 nivôse an V (24 décembre 1796). On connaît le reste de son histoire.

par des patrouilles. Il a l'ordre de t'en adresser de fréquentes.

Par ce moyen, vous ne craindrez ni l'un ni l'autre pour vos flancs. Quant à ce qui regarde les moyens d'empêcher les habitants de communiquer avec Manheim par les passages entre Igelheim et Schifferstat, j'approuve les patrouilles. Déjà depuis plus d'un moi (*sic*) elles ont lieu jour et nuit dans mon cantonnement. Il y en a d'infanterie et de cavalerie qui doivent aller des deux côté (*sic*) du ruisseau et des marais. Tu n'as qu'à en recommander de ton côté ; nous serons à l'abri de tout événement.

DESAIX[1],
Général de division.

Je suis bien fâché de n'avoir pu te voir aujourd'hui. J'espère être plus heureux une autre fois.

III

Schifferstat, le 30 floréal, 2e année de la République française une et indivisible (19 mai 1794).

Desaix, général de division, au citoyen Lambert, général de brigade.

Tous mes moyens de surveillance se bornent comme les tiens, mon cher Général, à avoir de petits postes en avant de moi et avoir des patrouilles d'observation à Friskenheim et Rokum. Je ne puis envoier de gros détachements parce que, outre que cela fatiguerait trop ma cavalerie qui est peu considérable, je craindrais qu'ils en vinssent aux mains avec les ennemis et occasionnent par là quelques malheurs. Mes découvertes ne partent qu'à minuit. Pour bien couvrir la partie qui est entre Igelheim et moi, j'ai pris beaucoup de précau-

1. Louis-Charles-Antoine Desaix, chevalier de Veygoux, né au château d'Ayat (Puy-de-Dôme) le 17 août 1768. Tué à Marengo le 14 juin 1800.

tions. J'ai établi, derrière le Rhibach, deux postes d'infanterie, le premier à cinq cents pas du petit Schifferstat et l'autre à 1/4 de lieue. Outre cela, un petit poste de chasseurs qui doit continuellement faire des patrouilles pour communiquer avec les postes que tu as au moulin d'Igelheim. Je crois que, pour mieux assurer notre position, il faudrait que tu prisses les mêmes dispositions d'infanterie et de dragons, qui communiqueraient avec ceux d'ici par des patrouilles. Gardés par elles et par celles qui auront lieu entre ta grand'-garde de dragons et celle des chasseurs, je crois alors que nous serons à l'abri de toute surprise. Je suis sous les armes à la même heure que toi.

J'aurais bien voulu que tu puisses me donner une idée de la force que l'ennemi a déploié (*sic*) devant toi sur le plateau de Lampsheim. J'ai été le même jour que toi du côté de Franckental. L'ennemi m'y a paru peu en force ainsi que du côté d'Emptheim et Flammersheim. Il ne s'est pas nullement (*sic*) renforcé du côté d'Ogersheim.

Salut fraternel.
DESAIX.

IV

ARMÉE DU RHIN

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Le Général de division St. Cyr au citoyen Lambert, général de brigade.

L'intention du général en chef, mon cher camarade, est que tu te rendes de suite à Esslach pour y prendre le commandement des troupes qui s'y trouvent ainsi que celles en arrière de ce poste. Le bataillon qui se trouve à Ingelsheim fera aussi partie des troupes confiées à ton commandement.

Aussitôt arrivé à ce nouveau poste, tu t'empresseras de faire réparer les ouvrages qui avoient été faits pour le

deffendre ; tu les amélioreras même autant que possible et en ajouteras d'autres s'il est nécessaire.

Salut et fraternité.

Le Général de division commandant la 2e,
G. St-Cyr [1].

(Sans date.)

V

ARMÉE DU RHIN

État-major général.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Au quartier général à Insheim, le 21 messidor de l'an 2e de la République française, une et indivisible (9 juillet 1794).

Ordre du jour :

Le citoyen Michel, chef de la 109e demie brigade sera de jour demain 22.

L'heure des appels à deux heures du matin et à huit heures et demie du soir.

L'inspection des piquets et gardes à sept heures du soir.

La 3e compagnie de grenadiers et la 25e demie brigade sera de garde demain au quartier général à Insheim et la 1re compagnie de grenadiers de la 74e demie brigade en sera à Insling.

Le représentant du peuple près l'armée du Rhin arrête ce qui suit :

Art. 1er. — Ceux qui au moment du combat auroient crié :

1. Laurent Gouvion-Saint-Cyr, né à Toul le 13 avril 1764. Engagé volontaire au 1er bataillon de chasseurs républicains le 1er septembre 1792 ; capitaine, puis adjoint à l'adjudant général du génie Gay de Vernon, à l'armée de Custine ; chef d'état-major du général Ferino en novembre 1793, il fut nommé général de division le 16 fructidor an II (2 septembre 1794).

« *Sauve qui peut* » ou « *Nous sommes terrassés* », les premiers lâches qui par leur fait auroient causés (*sic*) une déroute, ceux qui pilleroient à l'instant d'une bataille, dans une marche ou en présence de l'ennemi, ou qui répandroient de mauvaises nouvelles sur les derrières de l'armée et semmeroient (*sic*) la terreur, seront jugés par une commission militaire choisie par l'état-major, conformément à la loi du 16 juin 1793 pour les prévenus d'espionnage et les émigrés pris les armes à la main.

Art. 2. — L'état-major qui négligeroit de former la commission militaire sera poursuivit (*sic*) suivant la rigueur des lois.

Art. 3. — Toutes les condamnations prononcées par la commission militaire seront exécutées en présence de l'armée.

Art. 4. — L'arrêté du 24 prairial est approuvé et la commission militaire actuellement auprès du quartier général cessera toutes ses fonctions.

Signé : HENTZ.

Les chefs des demies brigades me donneront dans la journée de demain un état nominatif de 15 officiers, 15 sous-officiers et 15 soldats pris sur les trois bataillons, en désignant le n° du bataillon auxquels (*sic*) ils appartiendront, lesquels doivent avoir 25 ans accomplis, sachant lire et écrire, et qui réunissent à ces qualités un patriotisme connu et bien prononcé, ainsi que les lumières nécessaires pour être juge dans une commission militaire.

Les détachements du 4ᵉ régiment de chasseurs à cheval tant à Insheim qu'à Insling me donneront également la liste nominative de deux officiers, deux sous-officiers et deux soldats.

Les détachemens de la 1ʳᵉ division de gendarmerie me donneront chaqun (*sic*) une liste d'un officier, un sous-officier et un gendarme réunissant les mêmes qualités exigées ci-dessus.

Il sera indiqué dans la colonne d'observations si les individus savent l'allemand.

Une lettre du représentant du peuple Gillet et une du général Ferrand au Comité de salut public en date du 13 messidor annoncent que les troupes de la République sont entrées à Mons et que cette conquête n'a coûté qu'un seul homme à sa division. Il annonce de plus grands détails.

Une lettre du général Pichegru au général en chef de l'armée du Rhin en date du 14 messidor annonce qu'il est entré à Ostende, instruit que l'ennemi en avait commencé l'évacuation. Nous y sommes arrivés par une marche forcée de 12 lieues et nous sommes arrivés à tems pour retenir quelques vaisseaux, les canons de la place tous encloués, les munitions et des magasins.

La division du général Jacob investit Landrecies où sont renfermés les satellites des tirans (*sic*).

Le général manifeste sa satisfaction sur la tenue et la discipline des 25e et 109e demies-brigades. Il n'a pas trouvé si bien sous ces différens rapports la 74e demie-brigade ; il espère qu'avec un peu plus de surveillance de la part des chefs, il aura les mêmes éloges à lui donner à la première occasion.

Ceux qui n'auront pas pu prendre le vinaigre le prendront aujourd'hui.

L'appel de deux heures du matin fini, les demies brigades se porteront deux cens pas en avant des faisseaux (*sic*) d'armes et y resteront jusqu'au moment d'exercer. Les gardes de police seront sous les armes et les gardes de camp se porteront en avant proportionnellement aux demies brigades et resteront sous les armes jusqu'au moment où les demies brigades rentreront : pour lors, elle (*sic*) reviendront à leurs postes. Les canons seront attelés et à la prolonge, les canonniers seront à leur poste, la gendarmerie montera à cheval à deux heures ainsi que les chasseurs. Ceux cantonnés à Insheim se porteront à la droite des troupes du camp et les

chasseurs en avant. Ceux cantonnés à Insling se porteront à la gauche. Les chasseurs iront à la découverte.

L'Adjudant général,
MALET [1].

Au citoyen Lambert, général commandant le camp d'Insheim.

VI

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

A Oberingelheim, le 18 frimaire, 3e année républicaine (8 décembre 1794).

Le général de division Kléber, commandant l'armée devant Mayence, au général de brigade Lambert.

Tu voudras bien, mon camarade, te rendre auprès du général Renaud [2] pour y être employé dans sa division jusqu'à nouvel ordre.

Salut et fraternité.
KLÉBER.

Et sur la même lettre, Gouvion St-Cyr ajoute :

Je te prie, mon cher camarade, de donner des ordres pour que les chevaux d'artillerie de ta division qui sont à Eisenheim évacuent ce village, car ils gênent considérablement le régiment de cavalerie que j'ai dans ce village.

Le Général de division,
GOUVION St-CYR.

---

1. Claude-François de Malet, né à Dôle (Jura) le 28 juin 1754, fusillé à Paris le 29 octobre 1812. C'est l'auteur de la célèbre conspiration qui porte son nom. Il était parti pour la frontière en 1792, à la tête d'un bataillon de volontaires, et fut attaché à l'armée du Rhin en qualité d'adjudant général le 30 mai 1793, puis comme chef de brigade le 13 avril 1796.

2. Ce général se repliait sur l'armée de Sambre-et-Meuse dont une colonne, commandée par Marceau, s'avançait dans le Hundsruck.

VII

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ OU LA MORT

Rodenheim, le 14 germinal, l'an 3e de la République française (3 avril 1795).

Je suis très sensible à votre souvenir, mon cher Lambert, et à la confiance que vous avez en moi. Je peux assurer que c'est avec le plus grand plaisir que je vous verrai revenir à la division, je ne demande point votre remplacement.

J'espère qu'incessamment nous vous verrons bien rétabli et toujours gai comme tous nous autres. En attendant, ménagez bien votre santé, évitez les rechutes toujours si dangereuses et soyez bien persuadé que tous ici nous vous estimons et vous sommes attachés autant qu'on peut l'être.

Le Général de division,
DESAIX.

Au général de brigade Lambert, à Worms.

VIII

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE UNE ET INDIVISIBLE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Worms, le 28 prairial, l'an 3e de la République française, une et indivisible (16 juin 1795).

J'apprends avec peine, Général, que l'officier qui a été envoyé à Franckenthal pour des logements ait consenti à ce que vous quittassiez le vôtre pour me le céder.

Veuillez, je vous prie, ne point en sortir ou même y rentrer si vous l'avez déjà quitté, parce que je n'irai pas m'établir dans cet endroit si cela doit vous occasionner le moindre dérangement.

Je vous prie de voir s'il n'y auroit pas quelque maison vide

qui pût me convenir, ou un petit logement quelconque, pourvu qu'il y ait des écuries.

Salut fraternel.
PICHEGRU[1].

N'y a-t-il pas quelque couvent abandonné ?

IX

Worms, le 2 messidor, l'an 3e de la République française, une et indivisible (20 juin 1795).

Je m'empresse, Général, de vous annoncer que je viens de recevoir le tableau des officiers généraux de l'armée et que vous y êtes compris dans votre grade de général de brigade. Je joins ici vos lettres de service en cette qualité. Veuillez m'en accuser la réception.

Salut fraternel.
PICHEGRU.

Général Lambert, à Franckenthal.

X

ARMÉE DU RHIN

État-major général.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Au quartier général à Lauterbourg, le 28 messidor, l'an 3e de la République française, une et indivisible (16 juillet 1795).

Je ne date ma lettre de Lauterbourg, mon cher Général,

---

1. Jean-Charles Pichegru, né à Arbois (Jura) le 16 février 1761, fut nommé général de brigade à l'armée du Nord le 22 août 1793 et de division le lendemain 23, général en chef provisoire de l'armée du Rhin le 2 octobre 1793, général en chef de celle du Nord le 17 pluviôse an II (5 février 1794).

que parce que nous y sommes encore. Le général Pichegru n'a point encore envoyé d'ordres pour nous; mais ses équipages sont partis ce matin à Ilkick près de Strasbourg. Cette disposition nous annonce un départ prochain. Quelques personnes m'ont assuré que nous ne devions pas dire adieu au Palatinat et que le général en chef paraît assez disposé à nous transporter devant Mayence lorsque nous aurons été faire une reconnaissance dans le haut Rhin et ainsi de suite. Par ce moyen, si l'ennemi veut nous enlever, il faudra qu'il nous prenne au vol. En attendant, nous nous ennuyons passablement ici. Je m'y déplais d'autant plus qu'il y a beaucoup de jolies femmes et que je ne veux faire aucune connaissance par l'incertitude de rester ici... Tu vois, mon cher ami, que notre position est aussi dure que la tienne et qu'il me serait impossible de pouvoir te consoler; je suis si affligé que si je ne me servais pas de toute ma philosophie, je...

Ton ami,
HASTREL.

XI

ARMÉE DU RHIN

État-major général.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Au quartier général à Brumpt, le 16 thermidor, l'an 3e (3 août 1795).

Je ne sais pas pourquoi, mon cher Général, tu cries si fort avant d'être écorché. Tu me demandes des cartes et ta lettre en est pleine ! Quand on est aussi riche, on ne demande pas l'aumône à un pauvre diable qui tend la main de tous côtés. Je veux pourtant te prouver qu'un pauvre mendiant est quelquefois à même de rendre un service à un gros bonnet. Je

t'envoye ci-joint une carte du cours du Rhin depuis Strasbourg jusqu'à Spire. C'est la seule que je possède ; je la conservais comme la prunelle de mon œil borgne depuis un an qu'elle est faite ; tu es bien heureux d'être un homme avec lequel les sacrifices deviennent des jouissances et tu trouveras toujours en moi un homme disposé à en faire tant que ses facultés le permettront. Je joins encore un morceau d'encre de Chine, un godet qui probablement se trouvera cassé en arrivant, un crayon tel qu'on l'a pu trouver, deux pinceaux tels qu'ils existaient, 4 bouts d'aile que tu as oublié de demander et un morceau de gomme élastique à laquelle tu n'as pas pensé. Avec tout cela, Lamblin[1] pourra se vanter d'être le premier *cartier* de France...

Ton ami,
HASTREL.

XII

ARMÉE DE RHIN-ET-MOSELLE

État-major général.

Au quartier général à Lauterbourg, le 25 messidor, 3e année de la République française, une, indivisible et démocratique (12 août 1795).

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

J'ai remis ta lettre au Cen Gudin[2] ; j'ai cru que c'était la meilleure manière de remplir l'adresse.

---

1. Lamblin était aide de camp du général Lambert. Dans une autre lettre du 13 août 1795, Hastrel dit : « Nous aimons bien cordialement « Lamblin, ton aide de camp, ainsi que Mortureux, ton secrétaire per« manent. » Tous deux étaient Dijonnais : le premier habitait Fixin, près Dijon.

2. Charles-Étienne-César Gudin, né à Montargis en 1768, blessé mortellement au combat de Volutina-Mora le 19 août 1812. Condisciple de Napoléon Bonaparte à Brienne, colonel du 16e régiment d'infanterie de ligne, général de brigade en 1799, général de division l'année suivante,

Les 3 bataillons de la demie-brigade sont réunis ici au camp retranché. Quant à nous, nous comptons partir demain pour Herrlisheim, près Drusenheim. Tu l'apprendras par l'ordre et si ce n'est pas demain, ce sera après-demain au plus tard.

... Petiniaud est rendu à sa destination avec l'adjudant général à Gambsheim, division de Bourcier. Ce général est venu dîner avec nous hier ; il a demandé beaucoup de tes nouvelles et nous aprié (*sic*) de le rappeler à ton souvenir.

Je dois te prévenir que dans peu de jours la division dont tu fais partie s'étendra depuis Lauterbourg jusqu'à Germersheim. Cette disposition ne te fera pas infiniment plaisir, puisqu'elle t'éloignera de Worms.

HASTREL.

XIII

ARMÉE DE RHIN-ET-MOSELLE

État-major général.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Au quartier général à Brumpt, le 27 thermidor, l'an 3e de la République française, une et indivisible (14 août 1795).

Pour te prouver, mon cher Général, que la promesse que je faisais dans ma dernière lettre n'était point vaine, je t'envoye ci-joint le tableau de l'armée que tu m'as demandé : je te prie de m'en accuser la réception.

Je n'ai pas besoin de te recommander de ne pas lui donner trop de publicité.

Il manque encore sur ce tableau le 12e bon des fédérés et le 23e régiment de cavalerie. Ces deux corps sont destinés pour l'armée devant Mayence ; mais ils n'arriveront que demain à Trèves.

---

il fut fait grand-officier de la Légion d'honneur après Eylau, en 1807, et comte de l'Empire le 8 avril 1809.

Comme tu pourrais peut-être avoir besoin des noms des corps qui sont passés à l'armée d'Italie, les voici :

152e demi-brigade . . .	82e régiment, 2e bataillon. 6e du Bas-Rhin. 7e de la Marne.
170e — . . .	93e régiment, 2e bataillon. 1er de Chaumont. 10e du Jura.
16e — . . .	8e régiment, 2e bataillon. 2e de la Haute-Marne. 3e du Cantal.
193e — . . .	109e régiment, 1er bataillon. 1er de l'Yonne. 3e de la Loire-Inférieure.
180e — . . .	102e régiment, 2e bataillon. 2e de Lot-et-Garonne. 7e de la Haute-Saône.
32e d'infanterie légère.	32e bataillon d'infanterie légère. 1er des chasseurs du Hainault. 4e bataillon franc.
18e — .	2e batail. de la légion des Alpes. 6e du Doubs. 5e des Côtes-Maritimes.
6e — .	6e d'infanterie légère. 4e de Saône-et-Loire. 8e du Calvados.

10e régiment de chasseurs.
5e de dragons.
7e de hussards, dit de la Liberté.

Comme ce mouvement n'est point encore connu de l'armée, je te prie de n'en faire part à personne.

Tous les individus de ces corps qui te demanderont des renseignemens doivent être dirigés sur Belfort, sans leur dire leur destination ultérieure : ils la connaîtront à Belfort.

Voici les noms des généraux qui accompagnent ces troupes.

Meynier, général de division.
Jaucourt, Nouvion, } généraux de brigade.
Martin, adjudant général.

Voici les noms de ceux qui nous arrivent de l'armée de Sambre-et-Meuse :

Montaigu [1], général de division.
La Combe, Thory, } généraux de brigade.
Loison, Place, } adjudants généraux.

Voici le nom de celui qui t'aime et t'embrasse de tout son cœur.

HASTREL.

XIV

ARMÉE DE RHIN-ET-MOSELLE

État-major général.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Au quartier général à Spire, le 2e jour complémentaire, an 3e de la République française, une et indivisible (18 septembre 1795).

A peine arrivé à Spire, il faut songer à en partir. Nous venons d'en recevoir l'ordre il y a un quart d'heure. Demain matin, nous nous établissons à Franckenthal. Ne me demande point les motifs de tous ces changemens ; je les ignore absolument et les raisons que je puis soupçonner sont sûrement les mêmes que tu peux connaître.

Merlin est arrivé avant-hier à Franckenthal assez à tems pour faire des sottises. Que peut-on attendre de plus d'un pareil être !!!

A peine arrivé, il a, de sa pleine autorité et sans prévenir le général en chef ni le général de cette division, ni les géné-

1. Anne-Charles Basset de Montaigu, né à Versailles en 1751. Général de brigade en 1793, général de division en 1794, assiégé à Mayence en 1795, il y capitula après onze jours de tranchée ouverte et fut mis à la retraite quatre ans plus tard. Pichegru l'avait en médiocre estime.

raux de brigade, fait mouvoir les troupes, placé de l'artillerie légère en position et, après ces belles dispositions, il a fait sommer Manheim. Il avait précédemment donné au général Dufour l'ordre de faire marcher 2 demi-brigades, et un régiment de cavalerie ; il en avait donné aussi au général Montaigu pour le même objet ainsi qu'à Landau pour avoir des équipages de pont et de l'artillerie ; mais, comme il est très impatient, il n'a pas voulu attendre l'arrivée de tout cela. Qu'est-il arrivé ? A Manheim on s'est mocqué de lui et l'on s'est préparé à le recevoir. Le général Davoust que tu connais probablement s'est montré mille fois plus général que Dufour, Montaigu et le vil Marchais. Aussitôt qu'il a été instruit de tout ce bouleversement, il s'est transporté à Oggenheim, a fait rentrer à leur place les troupes et l'artillerie, en leur défendant d'obéir à aucun ordre qu'à celui du général en chef ou au général Ambert ou au sien revêtu de son cachet.

D'après cela, le bombardement n'a pas eu lieu ; d'ailleurs avec quoi l'aurait-il fait ? Croyait-il prendre Manheim avec trois demi-brigades et une compagnie d'artillerie légère ?

Ce trait est en vérité d'une force majeure et si Pichegru a de l'énergie, s'il en a seulement autant que Davoust (que j'aime à présent de tout mon cœur), Merlin retournera sûrement à Paris pour ne plus revenir ici, et je citerais les généraux qui ont eu la lâcheté de lui obéir devant un conseil de guerre qui en ferait un exemple.

Dis-moi, peut-on pousser plus loin le délire, l'ineptie et l'abus du pouvoir ?

Lorsque je saurai les détails positifs de cette affaire ainsi que la terminaison qu'elle aura, je m'empresserai de t'en faire part.

Le général Pichegru est arrivé ici hier au soir ; il part pour Franckenthal aujourd'hui[1]. Sous peu de jours, nous saurons

1. Manheim, menacée d'un bombardement, se rendit le quatrième jour complémentaire (20 septembre). La garnison allemande l'évacua le lendemain.

peut-être quelque chose. En attendant, je t'embrasse très violemment.

Ton ami,
HASTREL.

Fririon[1], Lahorie[2] et Cotteau t'embrassent aussi.

XV

ARMÉE DE RHIN-ET-MOSELLE

Au quartier général de Neudorff, le 1er vendémiaire an 4e de la République française (23 septembre 1795).

Le Général en chef au général de brigade Lambert.

Vous voudrez bien, Général, faire prendre aux troupes que vous commandez la position suivante : la droite à la rivière de Wisloch en arrière du village de Schwetzingen, la gauche près Blanestall, où elle se liera avec la division du général Ambert. Vous placerez un bataillon à Brihl pour couvrir votre droite, et vous ferez occuper par des avant-postes avec de la cavalerie la cense de Bruckhausen et le village de Kerich. Vous me rendrez compte de l'exécution des présentes dispositions. Vous m'adresserez vos lettres à Manheim.

Salut fraternel.
PICHEGRU.

---

1. Joseph-Mathias Fririon, né à Vandières (Meurthe) en 1752, mort à Pont-à-Mousson en 1821. Entré au service en 1768, il fit partie de l'armée du Rhin en 1794, remplit les fonctions de chef d'état-major, puis devint intendant d'armée et inspecteur aux revues. Baron de l'Empire, il fut mis à la retraite en 1815. — Peu avant la date de la lettre ci-dessus, Fririon était chef de bataillon à Strasbourg et logeait rue des Charpentiers, n° 19.

2. Victor-Claude-Alexandre Fanneau de Lahorie, né à Gavron (Mayenne) en 1766, fusillé à Paris en 1812. Volontaire en 1792, il s'éleva au grade d'adjudant général et devint chef d'état-major de Moreau, qu'il suivit dans sa disgrâce. Complice de Malet dans sa conjuration, il périt deux jours après lui.

XVI

Au quartier général à Neustadt, le 1er brumaire an 4e de la République française, une et indivisible (23 octobre 1795).

Je te remercie un million de fois et bien sincèrement, mon bon ami, de la peine que tu t'es donnée en m'écrivant les détails de l'affaire du 26. Sans compliment, ils sont narrés avec beaucoup de vérité et de précision, et j'en suis vraiment enchanté. Je t'assure que je ne donnerais pas ma lettre pour bien des choses et je veux la conserver.... Neustadt est comme nous l'avons toujours vu : c'est toujours une petite ville très vivante ; les environs sont toujours charmants et j'en jouis toutes les après-dinées... Le hasard a voulu que celui qui était chargé du logement m'ait placé dans la maison que j'occupais autrefois avec Fririon. L'état-major est dans la maison où résidaient les *jetteuses d'épervier* sous lequel Fririon fut un jour enveloppé...

Je ne te dirai rien des projets militaires de cette campagne. Je ne m'en informe point, mais je crains bien que nous ne soyons obligés d'abandonner le Palatinat cet hyver. L'ennemi qui est en force va sûrement s'occuper de passer le Rhin pour cerner Manheim, tandis que la garnison de Mayence fera une sortie pour replier nos troupes derrière la Nahe ou sur Altzey. Notre faiblesse actuelle me fait craindre qu'ils ne réussissent dans leurs tentatives.

Je crois avoir entendu parler d'un représentant arrivé tout fraîchement de je ne sais où, avec des intentions pressantes et positives de chauffer vivement Mayence. Il prend bien son temps : aussi dit-on que personne ne lui a répondu, quoiqu'il y eût plusieurs généraux présents ; ce silence a dû l'étonner et lui faire sentir le cas qu'on faisait d'un pareil ordre. Aussi, que n'arrive-t-il avec des moyens ? Croit-il qu'avec sa lettre chamarrée de noir et de blanc et signée de *gens d'esprit qui*

n'ont pas tout dit, on va prendre Mayence, traverser l'Allemagne et dicter des loix à l'Empereur?...

Ton ami,
HASTREL.

XVII

ARMÉE DE RHIN-ET-MOSELLE

État-major général.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Au quartier général à Haguenau, le 30 nivôse, l'an 4e de la République française, une et indivisible (20 janvier 1796).

Bourcier[1], qui est établi à Bischwiller, vient souvent voisiner et rire avec nous ; en général nous sommes fort bien ici et, en mon particulier, je ne m'y déplais point.

On ne parle pas encore de nous déplacer et je ne prévois point encore de rupture de la suspension ; cette tranquillité, jointe à la nouvelle formation de l'armée, pourrait bien nous annoncer la proximité de la paix. Dieu le veuille ! Je ne connais encore que quelques dispositions de cette formation.

Il n'y aura que 25 demi-brigades à cette armée. L'infanterie légère revient à sa première formation, c'est-à-dire à 12 demi-brigades. Toutes celles au-dessus de cent serviront à compléter les autres. Il y aura à la suite de chaque demi-brigade une compagnie auxiliaire qui tiendra lieu de dépôt. On ne conserve que 11 généraux de division, 22 généraux de brigade et 22 adjudants généraux. Ceux qui ne seront pas conservés se retireront chez eux avec le tiers de leurs appointemens s'ils ont dix ans de services, la moitié s'ils en ont vingt

1. François-Antoine Bourcier, né à la Petite-Pierre (Alsace) en 1760, mort en 1828. Général de division, conseiller d'État, inspecteur général de la cavalerie sous l'Empire, il se distingua surtout à Wagram. Il fut créé comte le 24 février 1810.

et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on les réemploye. Ceux que le ministre voudra replacer et qui refuseront seront tenus de rendre l'argent qu'ils auront touché depuis l'époque où ils auront cessé leur activité.

Je ne sais rien du tout de la manière dont le choix des généraux est fait et je ne crois pas que cette liste soit arrivée.

... Fririon, Bureau, Lahorie et le couteau à manche de corne t'embrassent de tous leurs cœurs, de toutes leurs âmes et de toutes leurs forces...

HASTREL.

Au général Lambert.

XVIII

Bouxviller, le 15 floréal an 4e (4 mai 1796).

... L'armée d'Italie la déffend bien (notre cause); voilà trois victoires consécutives. Cela pourroit bien encore abaisser l'orgueil des despotes et je crois qu'il seroit tems bientôt de tomber sur leurs satellites de ce côté cy, car je vous le dis en vérité, les satellites des despotes ne pourront jamais vaincre les républicains français.

L'armée de Sambre-et-Meuse est dans le plus bel état : 130,000 hommes prêts à se bien battre sont quelque chose. C'est Petitot, le chef de la 87e demi-brigade, que tu connois aussy, qui me donne les détails les plus satisfaisans sur cette armée qui est encore destinée à porter les grands coups[1].

Celle-cy (l'armée du Rhin) est bien disposée à seconder l'autre. Elle est deffinitivement organisée et je suis du nombre des élus. Cette armée peut aller à 70,000 combattans.

Voilà tout ce qu'il y a de nouveau. On nous parle de la

1. D'après le *Moniteur universel* du 23 ventôse an IV (13 mars 1796), l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par Jourdan, aurait compté 80,000 hommes dans le Hunspruck, 12,000 à 15,000 dans les environs de Coblentz et 30,000 sur la rive droite du Rhin, en dehors de la garnison de Luxembourg, évaluée à 12,000 hommes.

prochaine ouverture de la campagne ; tant mieux, plus tôt cela commencera, et plus tôt cela finira...

LAMBERT.

Au citoyen Poncet[1]*, professeur de droit public à Dijon.*

XIX

A Dimenstein, le 30 thermidor (17 août 1796).

... On vous aura sans doute parlé d'une prétendue déroute de l'armée, rien n'est plus faux ; une division seulement ayant été surprise sur ses derrières par la perfidie des habitans du pays et parce qu'il y avoit un trop grand intervalle entre elle et le corps d'armée qui descend la rive droite du Danube, a souffert beaucoup et a été obligée de faire une retraite de 10 à 12 lieues ; on est allé à son secours, de sorte qu'elle a battu l'ennemy et repris sa place dans la ligne ; mais l'armée a toujours été victorieuse[2]. Tout va bien et nous touchons au moment si désiré de la paix. Ce sera là le couronnement du règne de la loy dont la léthargie te cause des chagrins. Je gage qu'avant l'an V nous aurons la paix ou un armistice qui y conduira.

Jourdan marche sur Ratisbonne après avoir battu l'ennemy à Bamberg. Moreau est devant Donawerth où les Autrichiens ont encore un corps de 1,000 hommes, tant cavalerie qu'infanterie. Nous occupons même la fameuse plaine d'Hoschtett où Tallard et Marcin ont succombé sous le génie d'Eugène et de Marlboroug. Et Bonaparte qui vient de battre Wurmser

---

1. Bénigne Poncet, né à Dijon le 20 octobre 1766. Avocat au Parlement de Dijon le 20 décembre 1785 ; capitaine au bataillon des grenadiers de la Côte-d'Or, puis professeur de législation à l'école centrale de la Côte-d'Or le 20 décembre 1795 ; professeur de procédure civile à la Faculté de droit de Dijon le 28 février 1806 ; décédé en cette ville le 5 février 1835.

2. Bataille de Neresheim du 24 thermidor an IV (11 août 1796).

sur le lac de Garda marche dans le Tyrol. Que veux-tu de mieux ? L'une de ces trois armées, si Dieu et le génie des Français les protègent toujours, sera avant les Autrichiens à Passau, frontière d'Autriche. Quant à l'armée commandée par Vartensleben et qui fait face à Jourdan, elle se retire sur un autre point, elle cherche à s'ouvrir la Bohème en marchant sur Egra ; que veux-tu de mieux encore un coup ?...

LAMBERT.

Au citoyen Poncet, professeur de législation à Dijon.

XX

Inhumation du général Lambert.

Ce jourd'hui vingt-deux fructidor an 4e de la République, à cinq heures du soir, Nous, généraux de division et de brigade de l'armée de Rhin-et-Moselle, assemblés à Rodeneck, certifions et attestons que le citoyen Henry Lambert, âgé de trente-cinq ans, natif de Dijon, département de la Côte-d'Or, employé à la 5e division en qualité de général de brigade, tué d'un coup de boulet devant Neustadt à l'affaire du vingt-un fructidor, a été aujourd'huy déposé et inhumé à Rodeneck en Bavière avec toute la pompe et les honneurs funèbres dûs à son rang, à son mérite et à ses vertus militaires, ayant emporté l'estime et les regrets des militaires qui ont servis (*sic*) avec lui et sous ses ordres.

Signé : Le général de division *Taponier*. Le général de brigade *Lecourbe*. Le général de brigade *Decaen*. Le général de brigade *Fauconnet*. Le général de division *Beaupuy*.

Le présent a été dressé devant nous, commissaires des guerres de la cinquième division pour servir et valoir ce que de raison.

A Rodeneck, les jour, mois et an que dessus.

Signé : Boinet. (Signature illisible.)

Certifié par le général en chef Moreau ; le général de divi-

sion Bourcier; le général de brigade, chef de l'état-major général, Reynier.

XXI

ÉTAT DES SERVICES MILITAIRES
du général Henry-François Lambert.

(Délivré par le Ministère de la guerre.)

Lambert (Henry-François), fils d'Antoine et de Madelaine Mangin, né le 3 juin 1760 à Haraucourt (Meurthe).

Enrôlé volontairement au régiment d'Artois (infanterie) le 5 août 1780.

Caporal le 2 décembre 1784.

Fourrier le 1er novembre 1785.

Congédié le 15 octobre 1788.

Élu lieutenant-colonel en 2e au 1er bataillon de grenadiers volontaires de la Côte-d'Or le 5 septembre 1792.

Chef de bataillon le 12 avril 1793.

Général de brigade employé à l'armée du Rhin le 28 janvier 1794.

Employé à l'armée de Rhin-et-Moselle le 13 juin 1795.

Tué d'un coup de boulet devant Neustadt le 7 septembre 1796.

Campagnes.

1792 et 1793, armée du Nord;

1794, 1795 et 1796, armées du Rhin et de Rhin-et-Moselle.

Fait à Paris, le 24 avril 1797.

P. COUTURIER.

CATHERINE DE LORRAINE

(1573-1648)

Par M. Ch. PFISTER

I

NAISSANCE DE CATHERINE. — SON ÉDUCATION. — L'AVENTURE DU SIEUR DE TREMBLECOURT. — LA CANONISATION DE FÉLIX DE CANTAL'CE. — INFLUENCE DE CATHERINE SUR CHARLES III. — CATHERINE ET LES CAPUCINS DE NANCY. — PROJETS DE RETRAITE.

Du mariage du duc de Lorraine, Charles III, avec Claude de France, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, naquirent de nombreux enfants : Henri et François, qui ont occupé le duché de Lorraine ; Charles, qui cumula les évêchés de Metz et de Strasbourg, fut nommé cardinal du titre de Sainte-Agathe et devint, en 1602, le premier primat de Nancy ; puis quatre filles : Christine, Antoinette, Catherine et Élisabeth, sans compter des enfants morts en bas âge. Catherine de Lorraine[1],

1. Les documents sur Catherine de Lorraine sont assez nombreux. Nous devons mentionner tout d'abord une biographie manuscrite, écrite par dom Alexandre Royer qui fit ses vœux au prieuré de Sainte-Croix de Nancy le 19 décembre 1646 et mourut prieur de Lay-Saint-Chris-

l'avant-dernier enfant, vint au monde le 3 novembre 1573 au palais ducal de Nancy. Claude de France, épuisée par ses nombreuses couches, mourut deux années plus tard, en 1575, et les soins de la mère firent défaut à la jeune famille. Tous ces enfants grandirent un peu abandonnés, un peu livrés à eux-mêmes, sans qu'une

---

tophe, le 19 mai 1695. (Cf. Dom Calmet, *Bibliothèque de Lorraine*, col. 849.) Dom Royer recueillit une série de renseignements des religieuses de l'abbaye de Notre-Dame de la Consolation et eut sans doute entre les mains des mémoires originaux provenant de cette abbaye. En tous cas, sa biographie a une haute valeur historique. L'original de cette biographie est perdu ; mais à la fin du XVIII[e] siècle, l'abbé Gabriel-Louis Didelot, vicaire de Remiremont, en prit une copie, et cette copie se trouve aujourd'hui à la bibliothèque publique de Remiremont, n° 16, fol. 213-225. Cf. B. Puton, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Remiremont*, Remiremont, 1888, p. 12. Du même, *Notice sur la bibliothèque publique de Remiremont*, plaquette de 12 pages, extrait de l'*Industriel Vosgien*. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France*. Départements, t. XXI, p. 166. M. V.-A. Bergerot, directeur d'école à Remiremont, lauréat de l'Académie de Stanislas pour un très beau travail sur l'abbaye de Remiremont, a bien voulu nous adresser une copie de cette biographie. Nous lui adressons ici nos vifs remerciements. — Dom Calmet, qui avait connu l'œuvre de dom Royer, son prédécesseur au prieuré de Lay, a aussi eu entre les mains des *Mémoires* manuscrits de Thierry, grand doyen de Saint-Dié *pour servir à l'éloge de Madame Catherine de Lorraine. Histoire de Lorraine*, 1[re] édition, t. III, col. 153, note. Le même ouvrage est indiqué par lui dans sa *Bibliothèque de Lorraine*, col. 932. Rodolphe Thierry avait été chargé en 1694 de faire l'inventaire des titres de l'abbaye ; il avait eu entre les mains beaucoup de documents originaux ; on pourrait donc regretter la perte de ses *Mémoires*, si l'on n'était sûr que dom Calmet a mélangé, suivant son habitude, le texte de Thierry avec celui de dom Royer et si l'on ne pouvait ainsi reconstituer le récit de celui-là. En tout cas, nos efforts pour retrouver ce manuscrit ont échoué. — Dom Calmet indique encore comme l'une de ses sources des mémoires originaux manuscrits communiqués par les Dames du Saint-Sacrement de Nancy. Mais déjà ces mémoires des religieuses du couvent fondé par Catherine ont servi de base au récit de dom Royer.

Toutes les biographies postérieures de Catherine dérivent de ces sources, et avant tout celle de dom Calmet au tome III de l'*Histoire de*

surveillance attentive corrigeât la nature. Catherine était de complexion très chétive ; on désespérait à plusieurs reprises de sa vie. Elle donna bientôt les marques d'une piété ardente ; elle se plaisait à fatiguer encore son pauvre corps par des mortifications. On s'explique qu'avec une telle santé et de pareilles dispositions, elle tombât en un mysticisme exalté. Son éducation fut naturellement négligée ; quelques billets autographes qu'on a conservés d'elle montrent qu'elle n'a jamais su écrire correctement.

Cependant, ses sœurs, de tempérament plus rassis, se

Lorraine, col. 153-168 ; elle est faite sans grande critique. Le texte de dom Calmet est reproduit à peu près tel quel dans Lionnois, *Histoire de Nancy,* t. III, 148-162. Nous ne pouvons attribuer grande valeur à la biographie de l'abdé Didelot, rédigée à la fin du siècle dernier et qu'on a imprimée en 1887 dans le livre : *Remiremont ; les saints, le chapitre, la Révolution,* aux pages 184-201. Nancy, Vagner. A. Guinot, dans son *Étude historique sur l'abbaye de Remiremont,* Paris, 1859, p. 204-262, a consacré une place importante à Catherine ; il a mêlé de nouveaux documents à ceux qui étaient déjà connus ; pourtant, son récit manque de fermeté et contient quelques inexactitudes. Cf. Abbé Guillaume, *Histoire du diocèse de Toul,* t. III, p. 257-260.

Nous reprenons à notre tour ce sujet ; nous nous servons beaucoup de dom Royer ; mais nous précisons quelques faits, grâce à nos recherches à la bibliothèque nationale, aux archives de Meurthe-et-Moselle et à la bibliothèque de Nancy. M. Didier-Laurent, curé de Thiéfosse (Vosges), a réuni une importante collection de documents sur Remiremont ; il a bien voulu nous en prêter, pendant plusieurs mois, les tomes IV et V (1610-1648) ; nous nous rendons compte combien il lui a été pénible de se séparer de ses trésors et nous lui en témoignons une reconnaissance d'autant plus vive. Nous avons aussi pris plus d'un renseignement au volume manuscrit de M. Bergerot : *Le Chapitre de Remiremont et ses institutions,* que l'Académie de Stanislas a couronné et qui mériterait d'être publié *in-extenso.* Enfin, nous avons réuni, croyons-nous, à peu près, tout ce qui a été imprimé sur Catherine dans nos recueils lorrains, particulièrement dans l'excellent *Bulletin de la Société philomatique vosgienne,* et dans les histoires générales. Tous ces écrits seront indiqués et discutés au cours de ce travail.

marièrent l'une après l'autre. En 1589, Christine épousa le grand-duc de Toscane, Ferdinand Ier ; en 1595, Élisabeth devint duchesse de Bavière ; plus tard, enfin, Antoinette fut choisie comme femme par le duc Jean-Guillaume de Clèves-Juliers[1]. Catherine eût aussi pu contracter un brillant mariage. L'empereur Rodolphe II[2], qui avait entendu parler des perfections de la jeune fille[3], demanda

---

1. Elle fut fiancée le 13 octobre 1598 et partit de Nancy pour épouser Jean-Guillaume le 22 avril 1599. Mémoires de Baltazard de Guillermé à la bibliothèque de Nancy, Ms. n° 789 (128).

2. Le fait est affirmé dans la biographie de dom Alexandre Royer. Royer continue : « S. A. fut obligé avec bien du regret de déclarer aux envoyés de l'empereur qu'il n'avait pu obtenir le consentement de sa fille, mais qu'il en avait encore deux autres ; que si S. M. voulait jetter les yeux sur l'une des deux, qu'on se ferait un honneur à la lui donner. L'empereur, qui n'en voulait qu'au mérite personnel de Catherine, ne répondit pas à cette proposition. » Cette proposition aurait donc été faite avant le mariage d'Élisabeth, en 1595. Dom Calmet, t. III, col. 153, interprétant mal dom Royer, écrit : « L'empereur Charles V la fit demander en mariage pour l'archiduc Ferdinand, son fils. » En 1573, date de la naissance de Catherine, l'empereur Charles V était mort depuis longtemps, et il n'avait point de fils du nom de Ferdinand.

3. Catherine était, dit-on, fort belle, de cette beauté des mystiques, aux yeux à la fois éclatants et égarés. Nous ne connaissons pas d'elle de portrait où elle soit représentée séparément ; mais elle est peinte dans un célèbre tableau, de Jean de Wayembourg, de l'année 1597 : *la Vierge au Rosaire*. Ce tableau se trouvait jadis à l'église des Minimes (partie du lycée actuel) ; au début de ce siècle, il a été transporté à la cathédrale, où il est suspendu aujourd'hui aux murs de la chapelle Saint-Roch. Dans la partie supérieure du tableau, est représentée la sainte Vierge portant sur le bras droit l'enfant Jésus et offrant de la main gauche un rosaire à saint François de Paule. Dans la partie inférieure sont agenouillés les divers membres de la famille de Charles III. A gauche, les hommes : le duc Charles et ses trois fils : Henri, François de Vaudémont, et le cardinal Charles, premier primat de Nancy ; au-devant d'eux un pape qui est peut-être Pie V, il avait institué, après la victoire de Lépante, la fête du Rosaire). A droite, les femmes : Claude de France, morte en 1575 et reproduite d'après un ancien tableau ; à côté d'elle, en extase, Catherine de Sienne, revêtue de ses habits religieux ;

sa main ; mais elle refusa de façon très nette. En vain son père insistait sur la gloire qu'une telle union ferait rejaillir sur sa maison ; sa résolution était inébranlable. Catherine avait-elle été renseignée sur le caractère du souverain et savait-elle que la maladie qui le minait l'allait conduire graduellement jusqu'à la folie ? Non, Catherine repousse toute idée de mariage parce qu'elle veut se consacrer à Dieu, parce que son mysticisme grandit chaque jour ; et, pourtant, à ce moment, un gentilhomme lorrain jette les yeux sur elle, et alors se déroule un drame sur lequel la lumière n'est pas encore faite, mais dont le dénouement sanglant remplira la princesse de terreur et exaltera ses sentiments religieux.

Le héros de cette aventure est un cadet de la maison de Beauvau, Louis, celui qu'on appelait simplement, d'un domaine de la famille, Tremblecourt[1]. Fils cadet de Claude de Beauvau, baron de Manonville, seigneur de

---

puis, les quatre filles du duc, sans doute dans l'ordre de leur naissance : Christine, Antoinette, Catherine et Élisabeth. Catherine est représentée dans l'attitude de la prière, les mains jointes. On a souvent cru à tort que la religieuse du premier plan était Catherine. Cf. Lionnois, t. II, p. 291. Cette question a été éclaircie par M. Auguin, *Monographie de la cathédrale de Nancy*, p. 159-182. Dans la chapelle de Notre-Dame de Montaigu, au noviciat des jésuites (aujourd'hui hospice Saint-Stanislas), dans un autre tableau, l'on voyait au haut un grand chêne avec une vierge incrustée dans le tronc, et au bas, à droite, Charles III, Claude de France, leurs quatre filles, le cardinal Charles, et d'autres princesses ; à droite, le duc Henri, sa femme Marguerite de Gonzague et la princesse Nicole ; le prince François avec sa femme et leurs trois jeunes enfants : Charles, Nicolas-François et Henriette. Lionnois, t. III, p. 191. Ce tableau, qui était sans doute l'ouvrage d'un Bellange, a disparu sous la Révolution.

1. Tremblecourt, canton de Domèvre-en-Haye, arrondissement de Toul, Meurthe-et-Moselle. Toutes les localités citées plus loin au même endroit.

Noviant-aux-Prés, de Tremblecourt et de Domèvre, il fut élevé à la cour de Charles III, comme compagnon du jeune marquis du Pont, celui qui sera plus tard le duc Henri II. Il vécut très familièrement avec tous les membres de la famille ducale. Michel de la Huguerye, en passant à Nancy en 1587, fut même frappé de son sans-gène avec le comte de Chaligny : « dont je m'ébahissois, dit-il, et n'avois accoutumé de voir les princes traités de cette façon[1] ». Il était très fort aux armes dont il avait appris le maniement en Italie, et il avait eu des duels retentissants[2]. Bientôt il courut les grands chemins et les aventures. Il servit dans les Pays-Bas sous les ordres du prince de Parme ; puis il s'engagea avec Charles de Mayenne, un cadet de la maison de Guise. Il combattit avec lui à Arques, fut fait prisonnier à cette journée, et obtint sa liberté en s'engageant de ne pas prendre les armes une année durant contre le roi de Navarre[3]. A partir de ce moment, il eut pour le Béarnais la plus vive admiration ; à peine Henri IV eut-il fait sa paix avec le duc de Lorraine Charles, que Tremblecourt se mit en secret à son service. En 1595, il envahit la Franche-Comté pour arracher cette province à la domination espagnole ; il remporta d'abord de grands succès : il prit Amance, Port-sur-Saône, Gy, Vesoul ; il somma le Parle-

1. Michel de la Huguerye, *Mémoires* (édition de Ruble), III, 339. Henri de Lorraine, comte de Chaligny, était petit-fils du duc Antoine.

2. Messieurs de Sainte-Maitre (*sic*), *Histoire généalogique de l'illustre et seigneuriale maison de Beauvau*, M. DC. XXII, p. 32.

3. Il ne prit pas part à la journée d'Ivry ; mais au début de 1591, au moment du siège de Paris, il tenta un coup de main pour enlever Saint-Denis à Henri IV. Le bruit courut alors qu'il avait été tué. *Lettres missives de Henri IV*, III, p. 324.

ment de Dôle de reconnaître son autorité ; mais bientôt il fut assiégé dans le château qui domine Vesoul par le grand-écuyer de Castille et obligé de fuir, il retourna en grande hâte en Lorraine[1].

Il s'arrêta à Remiremont où se trouvait notre princesse. Que se passa-t-il alors ? Tremblecourt se permit-il quelque familiarité ? Sûrement le jeune noble périt peu après au début de 1596 ; et deux versions très différentes circulent sur sa mort. D'après l'une, surpris par le marquis du Pont auprès de sa sœur Catherine, il se hâta de prendre la fuite, se précipita dans la Moselle, mais fut tué d'un coup d'arquebuse[2] ; d'après l'autre, accusé

---

1. Voir sur cette expédition, Gauthier, *Inventaire de l'artillerie de la place de Gray*, Vesoul. 1892. Cette expédition est ainsi racontée dans les *Mémoires sur Charles III* de Rosières Chaudeney (ms. de la bibliothèque de Nancy, n° 795 (152), fol. 638 : « Mais Charles, ayant fait paix avec le roy, congédie ses troupes ; le baron de Haussonville et Tremblecourt qui avaient toujours suivy ce parti, épousant l'écharpe blanche, vouent leur armée au service de la France avec huit mille hommes de pied et douze cents chevaux, se jettent dans la Franche-Comté, se rendent maîtres de Vezoû, Jonvelle et autres petites places, brûlent, saccagent et commettent les actes les plus insolents d'une violente hostilité ; leur cours est arrêté à l'arrivée du connétable de Castille, gouverneur de Milan, qui écarte comme perdreaux ces deux nouveaux conquérans : Vezoû et les autres places se rendirent ; ainsi l'ambition et l'avarice devancent la ruine ». Cf. Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 656 et 663.

2. Dom Calmet écrit, t. II, col. 1437 : « Il se retira à Remiremont chez une chanoinesse sa parente. Il y fut pris quelque temps après ; et, s'étant jetté dans la rivière pour la passer à la nage, il y fut tué d'un coup de fusil. » Le même fait est répété par Digot, *Histoire de Lorraine*, t IV, p. 286. A prendre à la lettre les narrations des deux historiens, Tremblecourt aurait été tué en Lorraine, par représailles de son expédition en Franche-Comté, ce qui est impossible, comme le fait remarquer M. Henri Lefebvre, *Le Marquisat de Noviant-aux-Prés et ses origines*, p. 40 en note. La clef du mystère ne se trouverait-elle pas dans une généalogie manuscrite de la maison de Beauvau, par Chevillard, et

d'avoir jeté un sort à la princesse, il fut arrêté, conduit au château de Châtel et mis clandestinement à mort[1].

Quoi qu'il en soit, à partir de ce moment, la santé déjà si frêle de Catherine devint de plus en plus mauvaise. Elle dépérissait à vue d'œil, et ses jours étaient menacés. On crut qu'un sortilège pesait sur elle et l'on l'exorcisa. L'on eut recours à l'intercession des saints. A chaque époque, un saint est spécialement honoré des fidèles, et c'est à lui que s'adressent toutes les requêtes. Affaire de mode même dans les prières! Or, à la fin du XVI^e^ siècle, il n'était bruit que des miracles accomplis par un Capucin décédé depuis peu (18 mai 1587), Félix, né à Cantalice et qui avait édifié Rome par ses vertus. Catherine l'invoqua, après avoir communié, et, ô surprise, son mal disparut comme par enchantement; sa forte foi avait produit le miracle. Un autre jour, reprise de ses

---

citée *Lettres missives de Henri IV*, III, p. 324 en note. Nous y lisons : « En 1596, Tremblecourt, étant allé voir à Remiremont une sœur du duc de Lorraine, chanoinesse en cette abbaye et dont il passait pour être épris, le marquis du Pont, neveu de cette princesse, le fit tuer par des gens apostés. » Seulement, dans ce passage, il faudrait lire : *une fille du duc de Lorraine*, et : *frère de cette princesse*. Nous n'avons pas trouvé de preuves formelles que Catherine avait à ce moment le titre de chanoinesse. Les frères de Sainte-Marthe disent simplement de Louis de Beauvau : « Il continua de faire service au roy, jusques à son décès advenu l'an mil cinq cens quatre-vingts seize, *auprès de Remiremont*. »

1. Cette version est rapportée par dom Calmet, t. III, col. 154, n. *t*. Elle est rapportée plus longuement par Noël, *Mémoire pour servir à l'histoire de la Lorraine*, n° 3, Châtel-sur-Moselle, p. 30. Noel ajoute que Florentin le Thierriat, ayant mal parlé à ce propos de la princesse Catherine, fut condamné à être pendu. Mais le Thierriat ne mourut que bien plus tard, le 13 février 1608. Nous avons fait des recherches dans les comptes du receveur de Châtel de 1596, pour voir si nous ne trouvions pas trace d'exécution d'un haut personnage; ces recherches sont restées sans résultat, et toute cette histoire demeure très obscure.

douleurs, il lui semblait qu'elle allait rendre l'esprit ; mais elle embrassa une image du capucin et aussitôt elle recouvra ses sens[1]. La princesse lorraine se montra reconnaissante. La sainteté de Félix, proclamée par le peuple, n'était pas encore reconnue officiellement par la cour de Rome. Le pape Sixte-Quint avait bien ouvert une enquête ; mais Félix avait dû céder d'abord le pas à saint Didace[2] ; puis le pape mourut sans avoir exécuté son dessein. Félix de Cantalice attendait toujours, quand Catherine, rétablie grâce à son intervention, jura de faire de sa cause la sienne propre. Précisément, pour achever sa guérison, son frère Henri l'emmena en 1604[3] en Bavière auprès de sa sœur Élisabeth. A Munich, l'on parla beaucoup du miracle accompli ; Élisabeth et son

---

1. Pièces relatives au procès de canonisation de Félix de Cantalice. Résumé du procureur : « *82. Item quod serenissima Catharina a Lotharingia, cum morbo gravissimo laboraret per plures septimanas, post sumptum sanctissimum Eucharistiæ sacramentum, hujus servi Dei intercessionem imploravit, et illico sanitatem recuperavit. Quod fuisse et esse verum testatur. — 83. Et similiter, cum alia quadam vice gravissime ægrotaret ita ut sensibus omnibus destituta animam efflare videretur, ad hujus servi Dei intercessionem recurrendo, et illius imaginem præ devotione osculando sensisse incontinenti vires sibi redeuntes, et integras ante paucas horas recuperasse, et propterea gratitudine mota, ob ea insignia accepta beneficia decrevit canonizationem hujus servi Dei suis viribus procurare. Quod fuisse et esse verum testatur.* » Biblioth. de Nancy, ms. n° 499 (313), fol. 605 *v.*

2. *Acta beati Felicis Capuccini* dans les Bollandistes, Maii, t. IV (édition de Venise), p. 203 et ss. — *Les vies des Saints*, nouv. édit., M. DCC. XXXIX, t. IV, p. 318.

3. La date nous est donnée par la biographie d'Alexandre Royer. « Son Altesse père la fit conduire par son aîné qui fut depuis son successeur, le duc Henri, et, comme ces deux personnes (Elisabeth et Catherine) étaient trop étroitement liées pour se quitter sitôt, le prince revint et laissa ses sœurs dans la liberté de se dire bien des choses. »

mari, le très pieux Maximilien — celui-là même qui sera le héros catholique de la guerre de Trente Ans — joignirent leurs instances à celles de Catherine, du duc Charles III et de ses fils Henri et François, pour obtenir du Saint-Siège la béatification de Félix. Mais l'on procède à la curie romaine avec une grande lenteur. Quelques années s'écoulèrent avant que la congrégation des rites fût saisie de l'affaire ; puis cette congrégation en confia l'examen à trois auditeurs de rote : le cardinal Sacrato[1], les sieurs Coccini et Manzanedo. Catherine, devenue dans l'intervalle abbesse de Remiremont, nomma des procureurs, Jacques Romain, prêtre de la collégiale de Liverdun, et Didier Lallement[2], clerc de Verdun, pour poursuivre la canonisation. La commission, réunie la première fois le 5 avril 1614, entendit de très nombreux témoins[3] ; ses séances, d'abord assez rapprochées, se tinrent peu à peu de façon irrégulière. Les écritures s'entassèrent sur les écritures. Les frais aussi se multipliaient. Catherine dépensa, pour arriver à ses fins, une somme de 60,000 fr.[4] Enfin, l'on va toucher au but. Le 1er octobre 1625, Urbain VIII lance un bref. Va-t-il du

1. On lui substitua plus tard le sieur Cavalier, auditeur de rote.

2. Ce dernier sera remplacé par Paul Cuissot. — A la fin, Mme de Remiremont eut comme procureur Octavio Picco et Nicolas Carré.

3. Tous ces détails nous sont connus par deux manuscrits de la bibliothèque de Nancy, qui proviennent évidemment de Catherine de Lorraine et de l'abbaye Notre-Dame de la Consolation, de Nancy. L'un, n° 500 (187), contient les procès-verbaux de la commission, depuis le 5 avril 1614 jusqu'au 6 avril 1616. Le second, n° 499 (313), contient la copie de diverses pièces produites dans l'enquête : résumés faits par les procureurs des miracles ou de la biographie du saint, dépositions des témoins, etc.

4. Alexandre Royer.

moins proclamer Félix saint et le canoniser tout à fait? Hélas! non. Il n'est mis qu'au rang des bienheureux ; il a le simple titre de *béat*. Il est permis de dire la messe et l'office du 18 mai en son honneur, mais simplement dans quatre églises : chez les Capucins de Nancy, à Remiremont, à Cantalice et à Rome où repose son corps. Le bref fut reçu sans doute avec joie par Catherine, mais elle eût souhaité davantage; elle ne devait réussir que par degrés. Le 11 avril 1626, le pape permit aux Capucins de faire annuellement l'office du bienheureux Félix dans toutes leurs maisons, à la date du 18 mai. En 1628, il étendit cette permission aux prêtres du dehors, qui viendraient le jour de sa fête dire la messe chez les capucins[1]. L'ordre, qui, en Félix, eut son premier bienheureux, se montra reconnaissant à Catherine du service rendu ; du corps du bienheureux, les Capucins de Rome détachèrent un os du bras, dont ils lui firent cadeau. La précieuse relique fut reçue à Remiremont en l'année 1631[2] et conservée jusqu'à la Révolution chez les Capucins de cette ville[3].

---

1. Toutes ces pièces citées ou analysées par les Bollandistes, *l. l.* Peu de temps après la canonisation, un Capucin, le frère Jean-Baptiste Pérugin, publia à Rome en italien une vie du bienheureux Félix de Cantalice et la dédia à Catherine de Lorraine. Cette œuvre a été traduite en latin par les Bollandistes et publiée *l. l.*, p. 234-240. La même œuvre a été traduite en français et publiée à Toul, chez Simon Martel, M. DC. XXVI, *La vie du B. Félix de Cantalice, capucin, recueillie par un P. capucin des informations qui ont été faictes par l'autorité du sainct siège.* La dédicace à M^me^ la princesse abbesse de Remiremont est signée I. M. A. D. T.

2. Alexandre Royer.

3. Félix de Cantalice sera plus tard proclamé saint par le pape Clément XI, le 8 mai 1709. Le décret est publié dans la *Vie de saint*

Nous avons laissé, en l'année 1604, Catherine à Munich où elle achevait de se guérir. Elle revint tout à fait rétablie en Lorraine, et elle sembla avoir eu, à partir de ce moment, une certaine influence sur l'esprit de son père, le duc Charles III[1]. Elle formait la distraction du duc, qu'accablaient les soucis du pouvoir ; elle jouait souvent avec lui et, d'une façon charmante, perdait la partie engagée, pour lui procurer une minute de contentement. En revanche, Charles III lui accordait toutes les demandes qu'elle lui adressait et l'on savait que toutes les suppliques qu'elle présentait elle-même étaient suivies d'un heureux effet[2]. Mais, pourtant, au milieu de la cour, elle ne songeait qu'aux austérités du cloître ; et elle rêvait de devenir une servante de Dieu, sous l'habit de Capucine. Elle voulait être vêtue de gris, marcher pieds nus et faire maigre toute l'année.

Aussitôt après la mort de son père, au mois de mai 1608, elle songea à exécuter le dessein qu'elle avait

---

Félix de Cantalice, capucin, par le père Jean François de Dieppe, capucin. Rouen, M. DCC. XIV.

1. Alexandre Royer.

2. Elle aimait beaucoup son père et nous n'en voulons pour preuve que la lettre suivante sans date qu'elle adressa à sa tante Dorothée de Lorraine, duchesse de Brunswick. Cf. *infra*, p. 260 n. 3. « Madame, vous avez peu entendre comment l'altesse de monseigneur mon père est partie d'icy pour aller à Bar et qu'au milieu des chemins il tomba malade de sa jambe ; mais je vous laisse à juger que cela vient de tant de fatigues et travaux qu'il soutient ordinairement et imposibles à lui de les porter, sy notre Dieu ne l'assistoit. Les médecins ont oppinion que ce ne sera rien, mais qu'il ait un petit repose. Aujourd'hui est le quinzième que je ne l'ay veu : il m'est advis qu'il y a plus d'un an. Je prie le Créateur de conduire tous ses desseins à bonne fin et vous donner tel heur et félicité que perpétuellement vous en souhaite » Bibliothèque nationale. *Collection de Lorraine,* n° 487.

caressé depuis si longtemps. Quand le glas funèbre retentit dans Nancy, annonçant la disparition du glorieux duc qui avait créé la Ville-Neuve, elle promit de renoncer au siècle et de s'enfermer dans le cloître.

Son frère, le cardinal Charles, avait fondé, en 1592, à Nancy un couvent de Capucins, au coin des deux rues Saint-Dizier et de Grève (celle-ci nommée aujourd'hui rue Charles III). Catherine obtint du pape Paul V permission de se faire construire contre l'église des Capucins une cellule avec trois fenêtres. L'une donnait sur une des chapelles de l'église, et par là la princesse entendait la messe, se confessait et communiait; la seconde fenêtre ouvrait sur le grand autel et lui permettait de suivre les offices; une troisième avait vue sur les jardins des religieux. Naturellement, son confesseur était un capucin, le P. Julien[1] qui la dominait. Le P. Séguin, dont il était alors grand bruit à Nancy — il s'était enfermé dans un ermitage sur la côte de Vandœuvre et y menait une vie de reclus — écrit au sujet de Catherine : « Elle est là, dans sa cellule, tous les jours, depuis le matin jusqu'au soir; les uns pensent qu'elle se veut reclure, mais que lesdits pères Capucins la conseillent de demeurer dévote, parce qu'elle pourra exercer davantage d'œuvres de charité; cette princesse est fort dévote et m'est venu visiter quelquefois[2]. »

Mais bientôt la princesse forma le projet de donner à

1. Alexandre Royer.

2. Lettre de Séguin à M. Hébert, grand-pénitencier et sous-chancelier de l'Université, du 22 janvier 1609. Voir Margry et Eug. Muller, *Pierre Seguin, ligueur, reclus et écrivain*. Senlis, 1897, p. 132. Cf. Lionnois, *Histoire de Nancy*, III, 177.

Nancy un pendant au couvent des Capucins, en créant une maison pour des Capucines. Précisément, de l'autre côté de la rue de Grève, s'étendait un vaste terrain libre, appartenant à la famille Leclerc. Les propriétaires s'étaient bien engagés, quand Charles III décréta la création de la Ville-Neuve, à bâtir sur les rues avoisinantes : rue de Grève, rue Saint-Dizier et rue Neuve[1]; mais ils n'en avaient rien fait ; comme tant d'autres, ils s'étaient bornés à entourer cet espace d'un mur de clôture et l'avaient planté d'arbres. C'était là un emplacement tout trouvé pour un couvent et les Leclerc poussaient fort Catherine à l'achat ; mais la princesse n'était pas riche en ce moment ; et elle songea simplement à louer une demeure dans le voisinage des Capucins. L'évêque de Toul, M. Jean des Porcelets de Maillane, avait précisément bâti une petite résidence sur la rue de l'Église (aujourd'hui rue des Quatre-Églises) ; elle le pria de la lui céder ; et, en échange, le duc Henri II paya au prélat le loyer d'une maison sise devant le palais ducal et appartenant à Charles-François-Alix, seigneur de Vroncourt et gardien du trésor des Chartes[2]. Le contrat fut signé le 6 février 1609[3] ; et aussitôt Catherine, avec cinq ou six filles, ses anciennes dames ou demoiselles d'honneur, s'installa

1. Cette rue est appelée aujourd'hui, d'une enseigne d'auberge, rue de la Hache. Le 4e côté du carré était formé par la rue Saint-Nicolas et la ruelle des Capucins. Cette ruelle est aujourd'hui fermée par la maison en équerre qui porte le n° 41 de la rue Saint-Nicolas. La possession de cette ruelle donna lieu à de nombreux procès. Cf. Courbe, *Les Rues de Nancy*, II, p. 173 et ss.

2. C'est le fils du célèbre Thierry Alix.

3. Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 7,358. Le prix de la location faite pour trois années consécutives était de 550 fr. par an.

dans la maison de l'évêque de Toul ; elle y mena une vie fort dure : elle se déclara vraie disciple de saint François dont le cordon était reproduit sur tous les murs de son appartement[1]. La congrégation naissante ne devait pourtant pas rester longtemps en cette demeure. L'évêque de Toul la céda un peu plus tard aux Carmes, puis, quand pour ceux-ci l'on eut construit un vaste couvent, aux Carmélites. Les Carmélites l'habitèrent jusqu'à la Révolution et leur église était l'une des quatre de la rue des Quatre-Églises[2].

Cependant, un événement imprévu fit retourner au moins pour quelque temps Catherine à la cour.

Sa sœur Antoinette revenait à Nancy ; elle venait de perdre le 25 mars 1609 son mari, Jean-Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, dont l'héritage allait être disputé avec tant d'acharnement et mettre l'Europe en feu. Mariée malgré elle à un maniaque qui souvent devenait un fou furieux, elle avait été très malheureuse, et elle espérait maintenant couler avec sa sœur des jours calmes et paisibles. Pour l'amour d'elle, Catherine quitta sa robe de Capucine et reparut au palais. Mais les conversations des deux femmes portaient surtout sur la religion et la piété. Catherine entretint sa sœur de ses projets : Antoinette

1. Alexandre Royer et, d'après lui, Lionnois, III, 150.

2. Elle était située sur l'emplacement du n° 54. Sur l'histoire des Carmélites du premier couvent, Lionnois, III, 74 et ss: En 1666, après la démolition des remparts de Nancy, les Carmélites avaient construit un couvent sur l'Esplanade, dans le carré limité aujourd'hui par les rues des Carmes et de la Visitation, les rues Stanislas et Gambetta, et avaient cédé leur demeure aux Tiercelins. Mais quand, en 1672, Louis XIV rétablit les fortifications de la ville, ce nouveau couvent fut détruit et les Carmélites retournèrent à leur ancienne maison, tandis que les Tiercelins se réfugiaient dans la rue appelée aujourd'hui de leur nom.

était riche ; elle avait apporté de Clèves sa dot ; elle prêtait même au duc Henri et au comte François, ses frères, de fortes sommes contre des rentes assignées sur les salines de Dieuze et le marquisat d'Hattonchâtel [1] ; elle possédait aussi de superbes pierreries. Elle mit toute cette fortune à la disposition de Catherine ; et celle-ci, qui toujours poursuivait ses rêves de retraite, acheta ainsi, le 19 septembre 1609, le terrain tant convoité de la famille Leclerc, en face des Capucins [2] ; dans une maison déjà debout, elle transporta peu après ses Capucines. La princesse Antoinette secondait de son mieux sa sœur ; mais elle ne tarda pas à mourir, le 23 août 1610. On l'enterra solennellement dans l'habit de Capucine, suivant le vœu qu'elle avait exprimé ; son corps fut déposé à l'église des Cordeliers [3], tandis que son cœur était donné au noviciat des Jésuites [4]. Elle constituait sa sœur son unique héritière. Ce nouveau malheur eut une grande influence sur l'esprit de Catherine. A chaque deuil, elle appartenait davantage à Dieu.

---

1. Dom Royer. « La rente fut assignée au profit de Madame Catherine. »

2. Archives départementales, H. 2400. Lepage, dans l'*Inventaire-Sommaire,* a imprimé 1607 au lieu de 1609.

3. Dom Royer écrit : « 18 ans après, lorsque l'on porta le corps de M^me^ de Vaudémont (Christine de Salm) dans le même caveau, on y trouva celui de M^me^ de Clèves et ses habits dans leur entier. »

4. Elle avait bâti dans le noviciat une chapelle en l'honneur de Notre-Dame-de-Montaigu. Description de Nancy dans dom Calmet, *Notice de Lorraine,* t. II.

II

NOMINATION DE CATHERINE A REMIREMONT. — SITUATION DU CHAPITRE. — APPEL DE CATHERINE EN COUR DE ROME. — LES DIVERS COMMISSAIRES. — LE COMPROMIS DU 30 MAI 1616. — ENTRÉE DE CATHERINE A REMIREMONT (24 AOUT 1616). — ENTRÉE DU DUC HENRI II (25 AOUT).

Cependant les frères de Catherine, le duc Henri et le comte de Vaudémont, voyaient avec peine tout ce « capucinage », pour reprendre une expression du biographe. Que si la fille de Charles III persistait à se consacrer à Dieu, qu'elle entrât au moins dans un couvent riche où elle trouverait du bien-être et où elle servirait leur politique. Ils jetèrent leurs yeux sur Remiremont, où Catherine avait jadis résidé. L'abbaye possédait un très grand nombre de villages dans la haute Moselle, où elle exerçait tous les droits de justice. Longtemps même elle avait prétendu ne relever que de l'Empire et considéré le duc de Lorraine comme son protecteur et son voué plutôt que comme son souverain. Charles III avait dû entreprendre une véritable guerre, la guerre dite des *panonceaux*, pour obliger les chanoinesses à substituer ses armoiries à celles de l'Empire[1]. En mettant à la tête de l'abbaye une princesse lorraine, on rattachait définitivement ces terres reculées au duché lorrain; Henri et François se mirent en campagne pour arriver à leurs fins.

Dès le mois de juin 1608, Henri II avait envoyé le sieur

1. Cf. Richard, *Guerre des panonceaux à Remiremont, en 1566.* Remiremont, Mougin, sans date, 7 pages in-8°.

Voillot, son conseiller d'État, à Remiremont, pour s'entendre en secret avec l'abbesse Elisabeth Rhingraff, de la maison de Salm[1]; fort de son assentiment, il s'adressa à la cour de Rome, et, le 7 novembre 1609, il obtenait du pape Paul V une bulle accordant à Catherine la coadjutorerie perpétuelle et irrévocable de l'abbaye de Remiremont, « en considération de la noblesse de sa lignée, de la pureté de sa vie et de l'honnêteté de ses mœurs et autres louables mérites de probité et vertus[2]. »

Les religieuses de Remiremont n'avaient pas été consultées; aussi elles se montrèrent très irritées de ce qu'on eût agi sans elles et qu'on eût disposé sans leur permission de l'abbaye. Cependant, elles se soumirent, le 9 mars 1610, à la réquisition de Pierre de Stainville, doyen de la Primatiale de Nancy et protonotaire du siège apostolique, protestant seulement qu'elles « ne veulent n'y entendent aucunement préjudicier pour l'avenir à leur droit d'élection[3] ».

Catherine n'était point pressée de se rendre à Remiremont. Elle ne voulait point s'engager à prendre la crosse plus de deux années, prévoyant qu'elle trouverait dans cette charge un trop grand nombre de difficultés! Puis,

---

1. Voir sur ces négociations diverses pièces manuscrites dans un recueil de la bibliothèque de la ville. Ms. 583 (203 [2]), fol. 354 et ss. Ces pièces sont indiquées dans le catalogue Noël, n° 1842. Elisabeth Rhingraff demandait d'abord une pension de 10,000 fr.

2. Bibliothèque nationale. Nouvelles acquisitions latines, n° 1514, fol. 14. Traduction française de la bulle. L'on a réuni en ce volume des pièces relatives à l'élection ou à la nomination des abbesses de Remiremont, depuis 1474 jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle. L'administration de la bibliothèque nationale a bien voulu nous prêter ce volume à Nancy et nous lui en adressons nos vifs remerciements.

3. Ms. cité, fol. 56. Original.

elle s'était attachée à ses Capucines et ne les voulait point quitter à jamais. Probablement à cette époque elle fit un second voyage en Bavière auprès de sa sœur Élisabeth[1]; en passant, elle se rendit à Notre-Dame des Ermites ou Einsiedeln, en Suisse, et elle fit présent au monastère d'un calice d'or. Mais force lui fut à son retour d'aller à Remiremont. Élisabeth Rhingraff avait quitté le monastère et se déchargeait sur sa coadjutrice des soucis de l'administration. Au début de 1611, Catherine fut à son poste — un poste de combat — et elle ne le quitta que pour quelque pieux voyage. Ainsi, en juillet 1611, elle se rendit à Besançon où elle visita la religieuse du Saint-Suaire[2]; elle en rapporta de nombreuses médailles bénites qu'elle envoyait à ses amies, notamment à sa tante la duchesse de Brunswick-Göttingen, Dorothée de Lorraine[3]. Les dames de Remiremont commençaient déjà à lui faire quelque opposition; elles prétendaient qu'une coadjutrice ne devait point se mêler des affaires de l'abbaye[4]. Pour briser toute résistance, Catherine exigea

1. Dom Royer. « Madame Catherine revint en Bavière, où elle fit un second voyage, après la mort de Mme de Clèves. »

2. Lettre de Catherine à sa tante Dorothée, de Remiremont, 1er août 1611. « Ayant eu la faculté de voir à Besançon la sœur religieuse du Saint-Suaire, j'ay tenu estre de mon humble devoir de vous faire participante de la mémoire d'un si beau voyage, au moyen d'une médaille du st. Suaire que je vous envoie, vous suppliant humblement l'avoir aggréable, en tesmoignage du trop humble service que je vous ay voué et désire vous en faire paroistre les effets en toutes occasions qu'en trouverez propre et capable. » Bibliothèque nationale. Collection de Lorraine, n° 487.

3. Dorothée de Lorraine était fille du duc François Ier. Elle était à ce moment veuve d'Éric, duc de Brunswick-Göttingen.

4. On consulta sur les droits d'une coadjutrice divers théologiens et canonistes; ainsi Bournon, official à Verdun, Guyot, official à Toul. B.

d'elles le serment ; il fut solennellement prêté le 18 août, en présence d'Antoine de Lenoncourt, primat de Lorraine[1] ; mais certaines dames, entre autres la doyenne Claude de Fresnel, n'avaient point voulu venir à la cérémonie et avaient protesté par-devant notaire[2]. Le pape dut intervenir. Le 10 septembre 1611, par une bulle solennelle, Paul V lui donna pouvoir d'administrer l'abbaye[3] ; bientôt l'on arracha, moyennant certaines concessions pécuniaires, un acte de renonciation à Élisabeth Rhingraff[4] ; cette résignation fut acceptée par le souverain pontife le 7 novembre et Catherine instituée abbesse[5]. Le 21 décembre, Antoine de Baune, abbé de Luxeuil, fulmina solennellement la bulle[6]. Catherine, munie de pleins pouvoirs, allait pouvoir entreprendre sa tâche. Elle était immense !

Les chanoinesses de Remiremont avaient depuis longtemps perdu la pratique des vertus évangéliques. Appar-

---

N., nouv. acq. lat., n° 1514, fol. 57 et 58. La consultation de M. Bournon se trouve aussi dans l'importante collection de M. Didier Laurent, t IV, fol. 3.

1. B. N., nouv. acq. lat., n° 1514, fol. 61.

2. *Ibid.*, fol. 65.

3. *Ibid.*, fol. 69.

4. Catherine devait lui fournir, sur les revenus de la mense abbatiale, une pension annuelle de 4,500 fr., produit de huit prébendes, ce qui ne laissait pas que de grever les finances de l'abbesse. Élisabeth de Rhingraff vécut à Paris ; en 1619, elle revint à Remiremont, réclama sa place au chœur et, au grand scandale de la doyenne, elle produisit un bref du pape Paul V qui lui permettait de siéger à la seconde place en habit d'abbesse. B. N., ms. cité, fol. 111. Mais elle quitta bientôt de nouveau Remiremont et finit par épouser, en 1633, le prince de Ligne. Catherine lui retira alors sa pension, et elle sollicita les huit prébendes pour sa nièce Marguerite, devenue duchesse d'Orléans. *Ibid.*, fol. 134.

5. B. N., *ibid.*, fol. 77.

6. *Ibid.*, *ibid.*, fol. 81.

tenant aux familles les plus nobles du pays, elles étaient attirées à Remiremont, non par piété, mais par le désir de profiter de prébendes assez grasses et de mener une vie tranquille. Au lieu de l'habit humble des religieuses, elles portent des vêtements mondains somptueux, en étoffe de soie et de couleur voyante : elles relèvent les cheveux sur leur tête et à peine portent-elles, en guise de guimpe, un léger crêpe, que les mauvaises langues appellent un mari ; car, disait-on, « vouloir se marier est la dévotion particulière de cette abbaye[1], » et plus d'une chanoinesse quittait Remiremont pour convoler en justes noces. On leur pouvait appliquer cette énergique parole de saint Paul : « *Cum enim luxuriatæ fuerint in Christo, nubere volunt.* Après s'être prostituées dans le Christ, elles veulent se remarier[2]. » A Remiremont, les chanoinesses habitent chacune une maison isolée, chaque dame seule avec sa dame nièce qu'elle a choisie elle-même[3], avec l'assentiment du chapitre, pour lui succéder en ses dignités. Elles ne se rencontrent qu'à l'église ou au chapitre ; mais combien de stalles sont vides pendant les offices ! Les dames sont absentes, souvent sans permission de l'abbesse ; elles vont à Nancy ou à Paris se distraire un peu ; l'on y signale leur présence aux bals. Le lundi de la Pentecôte, les dames donnent à danser à Re-

1. A. Guinot, *Étude historique sur l'abbaye de Remiremont*, p. 235, note.

2. Timothée V, 11. Cf. le manuscrit de F. Vincent, tiercelin de Nancy *Éclaircissement sur l'Église de Remiremont, représentant au vro les deux faces de cette Église, l'ancienne et la nouvelle.* Ms. Bibliothèque de Nancy, n° 578 (73), fol. 33.

3. Mémoire manuscrit de M. Bergerot.

miremont même, dans la cour de la maison abbatiale; l'abbesse, disait-on, ouvre en personne le bal, et les quatre grands officiers du chapitre, tous ecclésiastiques, doivent à chaque chanoinesse un certain nombre de danses[1]! Ces distractions mondaines les occupent plus que les devoirs du culte. Elles expédient l'office à la hâte, distraites et laissant voler leurs pensées au dehors. Leurs maisons donnent bien toutes sur la place de l'église et forment cloître; mais les rues qui permettent d'accéder à cette place[2] ne sont pas fermées par des portes, et liberté entière est laissée de communiquer avec le dehors. Aussi, l'on accuse les chanoinesses d'intrigues amoureuses.

L'on devine quels sentiments de tristesse un tel spectacle fit naître en l'âme de Catherine. Elle vivait pour se sacrifier; elle ne songeait qu'aux mortifications; et elle se trouvait placée à la tête d'une maison qu'on pouvait appeler sans blasphème un mauvais lieu[3]. Dès lors, une tâche très grande s'impose à elle: réformer le chapitre, faire disparaître ces abus qui sont un scandale pour les âmes chrétiennes. Mais comment arrêter de si graves désordres et rappeler les dames à la pratique des devoirs chrétiens? Tous les réformateurs annoncent que, pour rendre au fleuve bourbeux sa pureté, il faut remonter à la source et faire revivre les usages d'autrefois. Or, Remiremont était autrefois un foyer de vie religieuse. La

1. Rapport des visiteurs de 1613. Bibl. de Remiremont, ms. 2, fol. 66.

2. Ce sont les trois rues de la Carterelle, de la Franche-Pierre et des Prêtres.

3. A. Guinot, *Étude historique sur l'abbaye de Remiremont*, p. 217, note.

maison était placée sous la règle de saint Benoît, dont les prescriptions étaient observées d'une façon stricte. Peu à peu seulement, l'on a abandonné cette règle. Le monastère s'est converti lentement en un chapitre séculier de dames nobles, les vœux ont cessé d'être prononcés, sinon par l'abbesse, et l'habit gris a été jeté. Eh bien, qu'on rétablisse l'ancienne règle; qu'on fasse de nouveau du chapitre un monastère [1], que les chanoinesses redeviennent des religieuses; et l'on verra de nouveau fleurir les vertus d'autrefois. Tel sera, en effet, plus tard le plan de Catherine; et les dames lui répliqueront, par toutes sortes de raisons historiques, que la règle de saint Benoît n'a jamais été pratiquée sur les rives de la Moselle et que toujours Remiremont a été un chapitre. Il y eut, de part et d'autre, à grands renforts de textes, une vive controverse historique qui ne pouvait aboutir, puisque les partis ne cherchaient dans le passé que des arguments pour le présent [2]. Mais pourtant ce plan ne mûrit que peu à peu dans l'esprit de Catherine. Quand elle vint

1. Les deux mots *monastère* et *chapitre* s'emploient indistinctement à notre époque pour désigner la maison religieuse de Remiremont. Les mots monastère, abbaye, chapitre viendront tour à tour sous notre plume ; il ne faudra attacher à l'une de ces dénominations de l'importance que lorsque nous la soulignons.

2. En réalité, à l'origine, quand Remiremont a été fondé, au début du VII^e^ siècle, la règle de saint Benoît était à peu près inconnue en France. Le monastère a dû être gouverné par des prescriptions empruntées à la règle de saint Colomban. Mais, plus tard, ces règles spéciales disparurent et firent place à peu près partout à la règle de saint Benoît. A la fin du XVII^e^ siècle, Dorothée de Salm voulut faire revivre la réforme et elle trouva un auxiliaire en dom Mabillon. L'illustre bénédictin soutint avec quelque exagération l'origine bénédictine de l'abbaye : *Lettre de dom Jean Mabillon à un de ses amis, touchant le premier institut de l'abbaye de Remiremont*. Paris, 1687, in-8°.

à Remiremont, elle était toute capucine des pieds à la tête; elle accusa même la règle bénédictine d'être cause de tout le mal; elle abolit à Remiremont l'office de saint Benoît, et elle y introduisit le rite romain[1]; ce que les chanoinesses, pour secouer les derniers vestiges de la règle, approuvèrent fort. Mais bientôt Catherine revint de ses préventions; elle connut l'admirable réforme que Didier de la Cour venait de faire de l'ordre bénédictin; elle entra en relations avec des Bénédictins réformés et aussitôt elle crut devoir opposer aux prétentions des chanoinesses la règle de saint Benoît. Celle-ci devint pour elle un cri de ralliement, une arme et une espérance.

Par la douceur et la persuasion, Catherine cherche à faire revivre cette règle. Elle fait des conférences aux dames, impose quelques pénitences à celles qui sont distraites au chœur. Elle écrit des homélies dont elle recommande la lecture[2]. Elle réussit à abolir quelques usages grossiers. Il est convenu que, le jour des Rameaux, l'on ne promènera plus dans l'église sur un âne un mannequin représentant Jésus-Christ; que le jour de Noël l'on ne baptisera plus l'Enfant Jésus, etc. Mais, à côté de ces petits succès, que de déboires! La majorité du chapitre

1. Dom Royer, bénédictin, insiste naturellement beaucoup sur cette conversion de Catherine à l'idée bénédictine. Plus tard, Catherine de Lorraine fit composer un office particulier de son abbaye, comme supplément au rite romain. Ce fut le *propre* de Remiremont, imprimé à Dijon en 1642.

2. Dom Royer. « Elle a fait beaucoup d'exhortations à ces dames, où elle faisait voir le grand zèle qu'elle avait pour le service de Dieu et pour la réformation... Au commencement, elle écrivait ses discours; on en a vu longtemps des copies; après, elle s'habitua à parler sans écrire. »

se déclare contre elle, et se montre résolument hostile. Elle se groupe autour de la doyenne Claude de Fresnel. La doyenne a toujours été dans le chapitre l'ennemie de l'abbesse et, circonstance aggravante, l'ambition rongeait l'âme de Claude, qui avait étendu son autorité au détriment de celle de l'abbesse, au temps d'Élisabeth Rhingraff[1]. Devant cette opposition formidable, Catherine n'eut qu'une ressource. L'abbaye de Remiremont était soumise directement au Saint-Siège. Elle en appela à Rome et pria en 1612 le souverain pontife de faire une enquête et de rappeler à la règle les religieuses qui s'en écartaient.

Sur l'appel de Catherine, Paul V nomma en 1613 trois commissaires, pour étudier la situation de l'abbaye, signaler les abus et faire un nouveau règlement. Ce furent Guillaume Simonin, archevêque de Corinthe, suffragant de Besançon; Jean des Porcelets de Maillane, évêque de Toul, et Adam Peetz, évêque de Tripoli, suffragant de Strasbourg. Catherine fit aussitôt rédiger un projet de règlement qu'elle voulait soumettre aux commissaires[2]. Ceux-ci vinrent à Remiremont en novembre et commencèrent leur enquête. Ils trouvèrent beaucoup de mauvaise volonté chez la doyenne Claude de Fresnel, qui oublia d'aller au-devant d'eux et leur répondit grossièrement[3]. Quand ils voulurent l'admonester, elle tira tout d'un

1. Rapport des visiteurs apostoliques de 1613. Bibl. de Remiremont, *l. l.*

2. B. N. Nouv. acq. lat., 1514, fol. 95 et 104.

3. Le rapport fait au pape par les commissaires, le 16 novembre 1613, se trouve dans le cartulaire de Vuillemin, à la bibliothèque de Remiremont. Ms. numéro 2, fol. 66 et suivants.

coup un bref pontifical, obtenu de façon subreptice. Deux des commissaires, l'archevêque de Corinthe et l'évêque de Toul, étaient récusés ; on leur en substituait deux autres, l'évêque de Genève, François de Sales, et l'évêque de Gratianopolis, suffragant de Bâle.

Certainement, si un prélat était capable de ramener le calme dans ces esprits surexcités et de prêcher la paix, c'était François de Sales, si onctueux, si conciliant. « Mesdames, écrivait-il d'Annecy, le 28 novembre 1613, aux chanoinesses de Remiremont, si je suis employé selon le bref de N. S. Père à la visitation de votre maison, j'y porterai une affection autant sincère que vous sauriez désirer, pour la gloire de Dieu et votre commune consolation[1] ». Mais l'évêque de Genève fut récusé à son tour; n'avait-il pas fondé, avec M^me^ de Chantal, l'ordre nouveau des Visitandines et ce titre ne le rendait-il pas suspect? Enfin, après beaucoup de temps perdu, le pape délégua, par bref du 18 mars 1614, Louis de Sareggi, évêque d'Adrie[2], son nonce auprès des cantons helvétiques pour visiter, réformer et pacifier l'abbaye de Remiremont. Sareggi remplit sa mission avec tact ; il écouta les doléances de Catherine ; il écouta aussi les plaintes des chanoinesses. Il comprit qu'une réforme radicale était impossible ; mais au moins voulut-il ordonner l'assiduité au chœur et réprimer les abus les plus criants. Il composa en juillet 1614 un règlement très modéré en 53 articles[3]; mais la plupart des chanoi-

1. La lettre dans Guinot, p. 215. Elle ne se trouve pas dans les *Œuvres complètes de saint François de Sales*. Lyon, Périsse frères, 1855.

2. Adrie est en Vénétie.

3. Le règlement de Sareggi a été imprimé à Côme ; la bibliothèque

nesses se récrièrent; elles demandèrent la révision par une commission de cardinaux; elles en appelèrent à toutes les puissances de l'époque, au duc de Lorraine, au roi de France, à la Sorbonne. Sareggi avait déclaré qu'on mettrait des portes aux rues menant au cloître; mais ce prélat italien, en vérité, ne connaît pas les usages français; les chanoinesses des Vosges n'ont pas besoin, comme les Italiennes vivant sous un climat brûlant, de verroux pour garder leur vertu. La commission des cardinaux, cependant, nommée sur l'appel des chanoinesses et formée des cardinaux Soanne, Lancellotti et Melini, examina le règlement de Sareggi, laissait quinze articles en surséance, déclarait les 38 autres immédiatement applicables et désignait Adam Peetz, évêque de Tripoli, pour les faire exécuter. Peetz fut assez heureux pour amener une entente entre l'abbesse et ses chanoinesses. Un compromis fut signé le 30 mai 1616, et il fut décidé que Catherine prendrait enfin solennellement possession de son abbaye[1]. Pendant ces quatre années de luttes (1613-1616), elle n'était venue à Remiremont que de loin en loin, au moment des visites apostoliques ou lorsque quelque autre affaire appelait sa présence. Elle restait presque toujours auprès de ses Capucines de Nancy[2]. Un bref de Paul V, du 21 août 1612, avait re-

---

de Remiremont en possède un exemplaire. Une copie avec signature autographe de Sareggi et la date du 25 novembre 1618 se trouve à la bibliothèque nationale. Nouv. acq. lat., numéro 1515.

1. Bibl. nat. Nouv. acq. lat., n° 1514, fol. 115. Cf. *infra*, p. 279, n. 1. Guinot, p. 221.

2. Nous trouvons Catherine de Lorraine à Remiremont le 24 et le 28 mars 1613, où elle accorde personnellement, en présence de notaire, permission de tester à Madeleine d'Espinay et à Claude de Livron. Re-

connu le nouveau couvent, et le duc Henri II et François de Vaudémont en approuvèrent la fondation le 1er et 6 août 1616[1].

Le 14 août 1616, Catherine reçut, après de si longs délais, la bénédiction abbatiale en l'église collégiale de Saint-Georges à Nancy. La cérémonie fut présidée par l'évêque de Toul, Jean des Porcelets, en présence de tout ce que la cour comptait de personnages illustres. Le duc de Lorraine Henri II et sa femme Marguerite de Gonzague, son frère le comte François de Vaudémont étaient au premier rang[2]. Messieurs de l'hôtel de ville de Nancy assistaient en corps à la solennité et firent quelques dépenses pour fêter ce jour[3]. La princesse Catherine n'hésitait pas à faire profesion sous l'ordre de saint Benoît; ses anciennes préventions étaient tombées et elle espérait qu'avec la règle bénédictine il lui serait possible de rétablir la vie religieuse à Remiremont. Que ne pouvait-elle imposer aux chanoinesses le serment de pauvreté, d'obéissance et de chasteté que la coutume n'exigeait que de la seule abbesse? Quelques jours plus tard,

---

gistre du notaire Louison. Communiqué par M. l'abbé Didier-Laurent. Elle y est encore le 2 juillet 1613, où un notaire lui communique les bulles du pape nommant Claude de Nettancourt coadjutrice en l'office de secrette.

1. Archives de Meurthe-et-Moselle. H, 2 400.

2. Registre capitulaire de Saint-Georges aux archives de Meurthe-et-Moselle, G, 594, fol. 3.

« Le xiiie aoust mil six cens et seize, sérénissime princesse Madame Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, fut beniste en l'église insigne de St Georges par le reverendissime evesque de Toul Jean des Porcellets en présence de Son Altesse Serenissime Henri second, son frère, et de Madame et de Monseigneur de Vaudémont et fit profession soub l'ordre St Benoist. »

3. Comptes de 1616 aux archives municipales.

le 24 août, Catherine faisait son entrée solennelle dans sa ville abbatiale. Elle était accompagnée du duc et de la duchesse, du comte et de la comtesse de Vaudémont, de leur fille Henriette de Lorraine, qui sera plus tard célèbre sous le titre de princesse de Phalsbourg, et d'un grand nombre de seigneurs. Devant elle portait la crosse Ernest de Croy, marquis d'Havré et baron de Fénétrange[1]. Le clergé de Remiremont, avec la croix et l'eau bénite, les dames chanoinesses vinrent au-devant de ce cortège princier jusqu'à la barrière près de la chapelle Saint-Laurent; au nom du chapitre, Pierre de Stainville, grand-prévôt, et Paul d'Haraucourt, petit-chancelier, portèrent la parole, et remercièrent Dieu de ce que la dame abbesse ait consenti à faire cette entrée solennelle, suivant les vieux usages. A la porte Xavée ou porte Luxane au nord-ouest, le cortège rencontra le maire et les officiers de justice qui remirent à l'abbesse les clefs de la cité et la prièrent de confirmer leurs privilèges. On entra enfin dans la ville : et, au milieu de la Grande-Rue, l'on s'arrêta près d'une pierre dite la franche pierre, recouverte, pour la circonstance, d'un tapis et d'autres ornements. Près de cette pierre, le semainier Marin, revêtu du surplis, lui présenta le livre des Évangiles, et, la droite étendue sur lui, Catherine prononça à haute voix ce serment : « Nous, Catherine de Lorraine, par la grâce de Dieu, abbesse du *monastère* de Remiremont — et elle insista sur ce mot *monastère* —

1. Le marquis Philippe de Croy avait acheté en 1583 la terre de Fénétrange; le 10 mars 1664, la famille d'Havré la vendait à Charles-Henri de Vaudémont, fils de Charles IV et Béatrix de Cusance. Lepage, *Les communes de la Meurthe*, t. I, p. 349.

de l'ordre de Saint-Benoît au diocèse de Toul, immédiatement appartenant au Saint-Siège de Rome, jurons par ces saints évangiles, par nous touchés, tous les droits, statuts, privilèges, franchises, conditions, ordonnances et tous accords faits et accordés par nos devancières et par notre chapitre ». Aussitôt la dame chantre, Jeanne de Ligne, entonna le répons : *Deum time,* que les dames reprirent en chœur. Par la rue dite sous Saint-Jean, le cortège arriva à l'Auditoire de la ville, où il entra. Catherine y répéta mot pour mot son premier serment. L'on arriva enfin à l'église. Catherine monta au grand-autel où se trouvaient les reliques de saint Romaric : et là elle répétait une troisième fois son serment, s'adressant aux chanoinesses, alors que les deux premières fois elle avait surtout fait allusion aux franchises municipales. Cela fait, elle embrassa les dames, puis fut conduite à son siège d'abbesse. Le *Te Deum* retentit ensuite sous les voûtes de l'église et la grand'messe fut chantée. Après la messe, Catherine traita les chanoinesses en son hôtel[1].

---

1. Tous ces détails sont empruntés à la *Relation officielle de l'entrée de Catherine de Lorraine.* Bibl. nat. ; Nouv. acq. lat. n° 1514, fol. 103. Dom Royer, dans sa biographie de Catherine, dit : « Elle usa du privilège des abbesses à leurs entrées : elle fit mettre en liberté les prisonniers qui se trouvèrent dans les prisons de Remiremont, et établit un maire dans la ville, à l'exclusion de celui qui était auparavant. » Dom Royer se trompe ici : ce n'est pas le jour de son entrée que l'abbesse délivrait les prisonniers ; mais à trois fêtes de l'année : le jour de Pâques à l'aube, la vigile de la Saint-Barthélemy (23 août) après les vêpres, et le mardi des Rogations à la procession du matin. En 1616, aurait-on transféré la cérémonie de la *libération* du 23 au jour suivant 24, pour la faire coïncider avec l'entrée de Catherine? Le fait est assez vraisemblable ; mais, comme le procès-verbal officiel n'en dit rien, nous avons préféré rester dans le vague. Voir le remarquable travail de

Le lendemain, 25 août, le duc Henri II, simple spectateur de la cérémonie de la veille, s'acquitta à son tour du devoir féodal qu'il était tenu de remplir envers le chapitre de Remiremont et qui rappelait l'époque où ses prédécesseurs étaient simples voués de l'abbaye. Il fit son entrée à Remiremont sur un cheval magnifique, sous un dais que portaient le maire et trois officiers de justice. Devant lui, messire Affrican de Bassompierre portait l'épée ducale nue. A la franche pierre, il descendit de son coursier : et là, en présence des dames rassemblées, puis encore à l'Auditoire de ville et sur le maître-autel de l'église, il prononça le serment suivant : « Je Henri jure sur les saints évangiles et les serments et sacrements de N. S. Jésus-Christ qu'on fait par toutes églises que je serai féable au monastère — lui aussi prononçait *monastère* — et à l'église de Remiremont et à toutes personnes dédiées en icelle, et que je tiendrai ferme et stable et que je ferai tenir par mes sujets toutes les dominations, seigneuries, libertés et franchises de ladite église et de la ville de Remiremont, et aussi que je garderai et défendrai de tout mon pouvoir contre toute personne quelconque ladite église, les personnes d'icelle, la ville de Remiremont, les bourgeois et habitans en icelle, la terre subjecte à la dite église en hommes et femmes, en corps et en biens, en toute la forme et manière que bonne garde et léal prince doibt faire, et accorde que je suis tenu porter chacun an en procession solennelle, le jour de la Divi-

---

M. Bergerot : *La délivrance des prisonniers au chapitre de Remiremont*, particulièrement la note de la page 36. Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation des Vosges*, 1897.

sion des apôtres[1], les glorieux corps de la dite église de Remiremont[2] ». Puis le lendemain, 26 août, Henri II assista à la procession de la châsse de Romaric autour du cloître : cette châsse était portée en son nom par huit gentilshommes, entre autres par Antoine de Choiseul, bailli de Bassigny, Gaspard d'Anglure, gentilhomme de la chambre, et Ferry de Haraucourt, baron de Chambley. Le cheval sur lequel le duc avait fait son entrée à Remiremont devait être remis, suivant l'usage, au semainier du chapitre ; Henri II fit verser à Marin la somme de 200 fr. qui en représentait la valeur[3].

III

LUTTES ENTRE CATHERINE ET LES CHANOINESSES DE REMIREMONT. — LA SCÈNE DES PORTES. — L'ENVOUTEMENT DE CATHERINE. — FIN DU PROCÈS EN COUR DE ROME. — RÉCLAMATIONS DE LA NOBLESSE. — FONDATION A REMIREMONT D'UN COUVENT DE CAPUCINS. — LES BÉNÉDICTINS SUR LE SAINT-MONT. — LES BÉNÉDICTINES APPELÉES A REMIREMONT. — RETOUR DE CATHERINE A NANCY.

Mais, avec les fêtes, disparut la bonne harmonie entre

1. Le 15 juillet. En réalité les ducs ne remplissaient pas cette promesse. Ils se bornaient à faire porter la châsse autour du cloître, le lendemain de leur entrée.

2. Procès-verbal de l'entrée dans les papiers de M. Didier-Laurent. Voir aussi les documents publiés par Bernard Puton, dans son excellente étude : *Entrées et serments des ducs de Lorraine à Remiremont*, p. 60-61. Extrait du *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, année 1888-1889.

3. Catherine habita le nouvel hôtel abbatial qu'on venait de reconstruire pour elle. Cet hôtel donnait sur la rue des Prêtres et renfermait les divers services administratifs de l'abbaye. L'hôtel fut rebâti au XVIII[e] siècle sur les plans de l'architecte nancéien Jennesson. Brûlé en 1871, il a été réédifié sur le même plan ; il abrite aujourd'hui la mairie, le tribunal et la bibliothèque.

l'abbesse et les chanoinesses. Ici, il faut bien l'avouer, les hostilités furent commencées par Catherine. Elle ne s'en tint pas au compromis du 30 mai 1616 ; en secret, elle en appelait au Saint-Siège des décisions de l'évêque de Tripoli ; puis, sans attendre la réponse du pape, elle voulut faire exécuter immédiatement tous les articles du règlement de Sareggi. Ce fut un tort ; et son zèle entraînait trop loin notre héroïne. Toute d'une pièce, elle ne connaissait pas l'art de temporiser, d'imposer d'abord une réforme, puis une autre, de profiter d'un premier avantage pour s'en assurer un second. Elle heurta tout d'un coup toutes les habitudes des chanoinesses, et voulut faire sans transition de ces mondaines de véritables recluses. Mais hâtons-nous d'ajouter qu'elle luttait pour les principes mêmes de la religion, pour la décence du culte, pour la bonne renommée du chapitre. Les chanoinesses, en défendant ce qu'elles appelaient leurs privilèges, essayaient de maintenir les plus criants des abus et elles prêtaient le flanc aux pires des médisances. Catherine luttait pour Dieu ; elles, incontestablement, pour le démon. De part et d'autre, la lutte fut vive, implacable, entremêlée de ruses, poussée à l'extrême. Les adversaires sont des femmes ; pis encore, des religieuses que rien ne vient distraire de leurs haines. Dès la fin d'août 1616, Remiremont fut un véritable enfer.

On se disputa d'abord sur le costume, et cette affaire prit tout de suite de très grandes proportions. Les chanoinesses se moquaient du grand voile blanc et noir qu'affectait de porter l'abbesse, pour leur prêcher l'exemple. A combien de méchantes plaisanteries ce voile

donna lieu[1]. Catherine, de son côté, voulut imposer aux dames une coiffure selon la règle bénédictine. Quelques-unes refusèrent en termes formels de quitter leurs atours, et Mme Jaqueline de la Palu traita fort mal Catherine de Mailly, qui, au nom de l'abbesse, lui intima l'ordre de changer le savant échafaudage de ses cheveux[2]. Les dames virent aussi avec peine que l'entrée du chœur fût désormais interdite aux personnes séculières[3] ; il n'était plus permis aux gentilshommes de venir s'asseoir à côté d'elles et d'attirer leur attention pendant l'office. Mais la querelle éclata surtout à propos des portes que Catherine voulait faire mettre aux rues qui aboutissaient au cloître. Les dames protestèrent auprès de l'évêque de Tripoli contre cette clôture « pleine d'infamies » ; elles le supplièrent à deux genoux d'avoir pitié de leurs larmes[4]; Catherine passa outre, et les portes furent commandées. Elles devaient être posées en présence de

1. Nous avons trouvé une justification de la conduite de Catherine dans un mémoire de la bibliothèque nationale. Nouv. acq. fr. n° 3670, fol. 101. Ce mémoire se trouve à la suite d'un autre intitulé : « Discours sommaire de l'ancienne institution, ordre et estat de l'insigne église collégiale et séculière de Remiremont et des troubles et affaires qui y sont survenues depuis dix ans en çà; et de l'estat auquel elles se retrouvent présentement jusque a huy deuxième du mois de may 1619. » Le titre de ce mémoire est trompeur ; on y trouve non un historique des troubles, mais un exposé de la situation de l'abbaye.

2. Le 9 octobre 1616. Acte fut pris devant notaire de cette désobéissance. Collection Didier-Laurent. Le 21 février 1617, les dames vont à l'office habillées de deuil, « sçavoir d'un grand couvre-chef de fine toile non empoissée, leur courant et pendant de la teste jusques au bas de la robe et sur icelui un marit de crêpe noire de la largeur d'environ de un pied. L'abbesse les somme de ne plus prendre ce costume ; mais a été répondu qu'elles suivaient une vieille tradition. » Même collection.

3. Dom Royer.

4. Lettre à Mgr de Tripoli. Collection Didier-Laurent.

l'évêque de Dardanie, Coëffeteau, suffragant de Metz, qui venait d'être nommé commissaire apostolique[1]. L'affaire avait fait du bruit et il y eut au jour fixé (mai 1619) un grand concours de peuple, outre l'abbesse et les chanoinesses. Catherine commença par donner lecture d'un acte excommuniant quiconque s'opposerait à la pose des portes. Mais néanmoins les dames s'insurgèrent ; deux d'entre elles, Jeanne-Ève d'Oiselet, trésorière de la fabrique, et Rose de la Roche-Aymon saisirent les haches des ouvriers et fendirent les portes alors qu'elles étaient encore par terre[2]. C'était une véritable insurrection contre la dame abbesse, contre le commissaire apostolique, contre la règle. A partir de ce moment, la lutte est perpétuelle ; elle éclate à propos de tout et de rien. Les droits de l'abbesse et des dignitaires du chapitre, doyenne, secrette, sonrière, aumônière sont tellement enchevêtrés, qu'il est bien facile de soulever des querelles ; on se bat pour une dame-nièce à nommer, un jugement à rendre, une rente à percevoir. L'abbesse d'un côté avec quelques rares fidèles, de l'autre Claude de Fresnel avec le bataillon des dames vivent sur le pied de guerre ; elles se répondent avec insolence ; elles se lancent, jusque dans le chœur, des regards hostiles,

1. Coëffeteau arriva à Remiremont le 28 avril 1619 avec un assez grand cortège de serviteurs, et il resta jusqu'au 11 mai, logeant à l'hôtel de l'Ours. Voir le compte des dépenses faites par lui dans la collection Didier-Laurent. Ainsi la scène des portes date du début de mai 1619.

2. Le récit dans dom Royer. Les deux dames reçurent l'absolution en 1620. Voir à ce sujet diverses pièces dans les archives départementales des Vosges, G. nos 897 et suivants. Dom Royer nous apprend que Mme de la Roche mourut peu de temps après. Quant à Mme d'Oiselet, elle se maria plus tard, « mais elle fut si malheureuse qu'elle fut vue sur le bord d'une rivière lavant la lessive et horriblement défigurée ».

remplis de haine. Les deux partis sont souvent sur le point d'en venir aux mains ; ils s'arrachent des mains les vieilles chartes ou le livre des résolutions du chapitre[1] ; et il y eut, dans les réunions capitulaires, des scènes de violence. Chaque parti a ses notaires attitrés qui instruisent sans cesse, constatant ici un refus d'obéissance, là un empiètement sur les vieux privilèges. La vie fut bientôt insupportable pour Catherine. « Il n'y eut, écrit son biographe, brouilleries, difficultés, embarras que les dames n'inventassent pour lui donner de l'inquiétude et du chagrin. » Quelques dames, dit-on, ne reculèrent pas devant un crime. L'une d'elles fit faire par un certain Senois une image en cire de la grandeur et de la taille de Catherine, et le chargea d'enfoncer un poignard à la place du cœur, voulant ainsi envoûter l'abbesse et provoquer sa mort. Senois dévoila le forfait. Une autre dame renouvela l'entreprise avec un certain La Mothe pour complice. Ce dernier en donna avis au duc Henri II, qui fit aussitôt commencer une enquête ; mais Catherine fit brûler les informations et obtint que l'affaire n'eut aucune suite[2].

Le bruit de ces discordes était naturellement arrivé jusqu'aux oreilles du pape. Catherine de Lorraine, comme nous l'avons vu, en avait appelé des décisions d'Adam Peetz, qui lui semblaient trop favorables aux chanoinesses ; et elle poursuivait en cour de Rome l'exé-

1. Le 19 novembre 1619, Claude de Fresnel fait dresser procès-verbal que « Madame l'illustrissime et révérende abbesse luy a arraché des mains et osté par force le livre du dit chapitre dans lequel s'escrivent les résolutions capitulaires ». Collection Didier-Laurent.

2. Dom Royer.

cution intégrale du règlement de Sareggi. Elle entretenait dans la Ville-Éternelle un agent qui renseignait le pape sur tout ce qui se passait à Remiremont[1]. Le pape Paul V avait désigné successivement comme commissaires d'exécution l'évêque de Toul, l'évêque de Verdun, l'évêque de Chalon-sur-Saône ; tous trois se récusèrent, ce dernier, sur la demande expresse de Louis XIII[2]. L'évêque de Dardanie, Coëffeteau, suffragant de Metz, avait accepté et nous avons vu le résultat lamentable de sa mission. Un peu plus tard, le pape Grégoire XV nomma à nouveau comme commissaire exécutaire Guillaume Simonin, archevêque de Corinthe, jadis récusé par les chanoinesses. Celui-ci, après d'assez longs délais, rendit sa sentence dans l'abbaye Saint-Vincent de Besançon, le 28 septembre 1622[3]. La sentence fut signifiée aux chanoinesses le 23 décembre 1623 par Pierre Sérian, curé de Plombières[4]. On sommait les chanoinesses d'exécuter, sauf quelques petites réserves, les 53 articles du règlement de Sareggi ; l'on prononçait l'excommunication contre toutes celles qui désobéiraient. Mais ce fut au tour des chanoinesses de pousser de hauts cris. Elles demandèrent qu'à nouveau l'affaire fût déférée à une commission de cardinaux ; le pape Urbain VIII, qui avait remplacé Grégoire XV, nomma les cardinaux

1. Dom Royer.

2. Guinot, p. 225. L'on verra un peu plus loin pourquoi Louis XIII intervient et écrit à l'évêque de Chalon de ne pas accepter. La lettre de Louis XIII dans Guinot, *l. l.*

3. L'original de la sentence de Guillaume Simonin se trouve à la bibliothèque de Nancy, Ms. n° 579 (64), sur beau parchemin.

4. Attestation par le notaire Moytessier de la dite signification, à la fin du ms. cité.

Mellini, Sacrati et Veralli — l'on substitua plus tard à ce dernier, décédé dans l'intervalle, le cardinal Muti. Cette commission confirma, le vendredi 15 juin 1625, les décisions de Simonin[1].

Ainsi, de 1613 à 1625, pendant 12 années consécutives, sous trois pontificats, la réforme de Remiremont avait occupé le Saint-Siège ; de grandes sommes d'argent avaient été dépensées de part et d'autre à Rome pour cette querelle qui agitait un coin de la Moselle ; Catherine finit, grâce à de grands sacrifices, par l'emporter auprès du pape[2] ; mais, au moment où la sentence dernière arriva à Remiremont, elle avait renoncé à la lutte aiguë. Voyant qu'elle ne pourrait avoir raison des chanoinesses, que sa présence même serait un obstacle à l'accomplissement des réformes les plus urgentes, elle s'était effacée. Voyons après quelles péripéties nouvelles et pour quels motifs elle dut prendre cette résolution.

La nouvelle des luttes entre l'abbesse et les chanoinesses eut un très grand retentissement au dehors. La noblesse lorraine se montra très vivement émue des prétentions de Catherine. Dans ce chapitre, les gentilshommes envoyaient leurs sœurs et filles qui pouvaient faire preuve de quatre lignes de noblesse, du côté paternel et autant du côté maternel[3]. Quoi ! l'on exigerait

1. Original à la Bibliothèque nationale. Nouv. acq. lat., n° 1514, fol. 115 avec signatures autographes de Mellini et Muti. En tête un résumé de l'affaire depuis l'année 1613.

2. Notons qu'en fait jamais les portes du cloître n'ont pu être posées. Le chapitre triompha complètement sur cette question.

3. Notons bien que Catherine n'était pas en règle du côté maternel. Elle était petite-fille de Catherine de Médicis, et les Médicis n'étaient pas réputés nobles. On avait bien voulu passer sur cette irrégularité.

encore d'elles une vocation religieuse ! L'on viendrait troubler dans leur quiétude ces gentilles demoiselles qui cherchaient à Remiremont des rentes et une vie facile ! Aux États généraux de 1619, la noblesse fit à Henri II de sérieuses remontrances sur les tentatives de sa sœur. Bien plus, l'on recevait au chapitre quelques demoiselles de Bourgogne et de Champagne, et le roi de France adressa, au nom de sa noblesse lésée, ce billet de blâme à Henri II : « Mon oncle[1], les estats de mon pays de Bourgongne m'ayant faict représenter l'interest qu'ont la pluspart des gentilshommes du dit pays à la conservation des droicts et privilèges de l'abbaye de Remiremont, pour y avoir leurs filles et parentes, j'ay bien voulu vous prier par ceste lettre les vouloir maintenir en la possession et jouissance de leurs dicts droits et privilèges, sans souffrir qu'il y soit rien innové ny entrepris au prejudice des dictes religieuses, les ayant en toute bonne et favorable recommandation, et je prie Dieu, mon oncle, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde. Escript à Saint-Germain-en-Lay le 11e jour de décembre 1619. Vostre bon neveu. Louis[2] ». Henri II dut avertir sa sœur de ne pas soulever tant de mécontentements, et Catherine, voyant que, réduite à elle-même, elle ne pourrait continuer la lutte, appela, peu de temps après la scène des portes, des religieux à son aide.

En 1619, elle fit venir à Remiremont des Capucins ; elle

1. Le duc Henri II, étant marquis de Pont-à-Mousson, avait épousé la sœur de Henri IV, Catherine de Bourbon, tante de Louis XIII.

2. Original, Bibliothèque nationale, collection de Lorraine, n° 389, fol. 93.

créa un couvent de cet ordre dans la rue des Magniens[1]. Comme jadis à Nancy, elle construisit contre l'église une cellule pour elle-même et, d'une fenêtre, elle pouvait directement entendre la messe. Elle fit embellir le couvent de plusieurs tableaux, représentant les principaux traits de la vie de saint François et de sainte Claire[2]; elle fit nommer comme gardien de la maison le P. Julien, qui avait été son confesseur à Nancy. Dans les entretiens qu'elle eut avec lui, elle trouva quelque consolation[3]; elle y trouva aussi des encouragements à combattre le combat sans nul ménagement. Elle y reçut des leçons de fanatisme. Ce sont des Capucins de ce même couvent, le P. Léon et le P. Albert[4] qui deviendront bientôt les confesseurs d'une autre dame de Remiremont, Élisabeth de Ranfaing, et qui seront les vrais auteurs d'une tragédie sinistre, devant coûter la vie à un homme estimable de la ville, le médecin Charles Poirot[5].

Quelque temps après, Catherine allait fonder un se-

---

1. Les Magniens sont les chaudronniers. La rue s'appelle aujourd'hui rue des Capucins. De nombreux dons furent faits par des particuliers, pour aider à la construction de l'église. Voir sur ces Capucins le manuscrit de Didelot, à la bibliothèque de Remiremont, n° 16, fol. 46. Il n'est pas exempt d'erreurs.

2. L'autel principal avec le grand tableau qui le surmontait se trouve actuellement à l'église de Saint-Nabord.

3. Dom Royer. Catherine se méfiait beaucoup des chanoines de l'abbaye, qu'elle accusait d'être de connivence avec les chanoinesses.

4. Boudon, *Le triomphe de la Croix en la personne de la vénérable mère Marie-Élisabeth de la Croix de Jésus*, Liège, 1686, p. 169. Frizon, *La vie de la vénérable mère Marie-Élisabeth*, Avignon, 1735, p. 133 et 142.

5. Nous espérons publier bientôt une étude sur Élisabeth de Ranfaing. Les documents sur le supplice de Charles Poirot se trouvent aux archives de Meurthe-et-Moselle, B, 4282.

cond monastère dans le voisinage de sa cité abbatiale. A l'origine, l'abbaye de Remiremont avait été construite sur une montagne élevée, dominant la rive droite de la Moselle, dans un lieu retiré et sauvage. Peu à peu, à cause de la difficulté des communications, elle avait été transférée sur les bords mêmes du fleuve, dans un site charmant, et autour d'elle s'était groupée la coquette ville de Remiremont. Pourtant, l'ancienne résidence n'avait pas été complètement abandonnée ; des religieux bénédictins continuaient d'habiter autour de la vieille église et d'y dire la messe ; ils furent remplacés au cours des siècles par des chanoines augustins, et des fidèles venaient toujours faire des stations dans les sept chapelles de l'église. Catherine goûtait médiocrement ces religieux augustins qui n'observaient point la clôture et dont le prieur passait plus de temps à la chasse qu'à l'office.

Nous avons vu plus haut comment Catherine de Lorraine s'était engouée de la règle bénédictine et quelle grande admiration elle eut pour la réforme que dom Didier de la Cour venait d'accomplir à Verdun[1]. Elle entra en relations avec la congrégation nouvelle de cet ordre qui s'était formée en Lorraine sous la double invocation de saint Vanne et de saint Hidulphe, prototype de la congrégation française de Saint-Maur. Quelques pères réformés vinrent la trouver ; elle eut surtout des entretiens pleins d'onction chrétienne avec dom Philippe François[2], depuis 1622

1. Voir plus haut, p. 265. Cf. *Histoire du vénérable dom Didier de la Cour*, par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Paris, Quillau, 1772, p. 141 et ss.

2. Dom Royer.

prieur de Saint-Airy de Verdun[1]. Dès lors, elle abandonna de plus en plus son capucinage, et elle résolut de donner le Saint-Mont aux Bénédictins. Elle s'entendit assez aisément avec les Augustins qui y habitaient ; elle donna aux uns des pensions, aux autres des bénéfices relevant de la mense abbatiale, au fur et à mesure que des vacances se produisaient. Il lui fut plus difficile de persuader les chanoinesses qui se montraient très hostiles à son projet ; mais enfin, devant un ordre supérieur, elles durent céder[2]. En attendant qu'on eût obtenu les bulles du pape et les patentes de la cour, l'abbesse fit tout arranger pour recevoir les Bénédictins. Elle allait elle-même s'installer, en juillet 1623, au Saint-Mont avec sa nièce, Marguerite de Lorraine, fille de François de Vaudémont. La princesse, née en juillet 1613, avait alors 10 années. Catherine l'avait choisie comme dame-nièce et bientôt elle en fera sa coadjutrice[3] ; et nous sera-t-il permis de dire en passant qu'elle-même laissait subsister dans l'intérêt de sa famille, l'un des abus les plus criants, en désignant cette enfant comme apte à lui succéder? Mais la destinée devait en décider autrement.

Catherine surveillait ainsi la reconstruction de l'église et du cloître du Saint-Mont ; et, pour assurer les com-

---

1. C'est Philippe Colart, né à Lunéville. Voir Roussel, *Histoire civile et ecclésiastique de Verdun*, nouvelle édit., t. II, p. 186.

2. Dom Royer.

3. Catherine avait d'abord comme coadjutrice Marie de Lorraine, plus tard abbesse des Chelles. Cette qualité lui fut conférée par une bulle de Paul V, du 1er février 1617 ; en 1625, Marguerite obtint ce titre ; puis, après le mariage de celle-ci, il fut donné à Anne-Marie de Chevreuse. Cf. *Gallia Christiana*, XIII, col. 1415.

munications entre Remiremont et la montagne sainte, elle fit tracer cette magnifique route qui subsiste encore ; sur les flancs des Vosges, l'on fit sauter les rochers par la mine et, pour combler les ravins, l'on éleva d'énormes remblais. Cependant arrivèrent les bulles de Grégoire XV, annexant le prieuré à la congrégation de saint Vanne et de saint Hidulphe : l'official de Toul les fulmina le 8 octobre 1623[1] ; et les Bénédictins prirent possession de leur nouvelle demeure. Le prieuré bénédictin devait jeter un dernier éclat sur Remiremont. Quelques aimables érudits l'habitèrent ; nous citerons dom Georges, un Nancéien qui a écrit l'histoire du chapitre[2], et dom Philibert Ignace qui, répondant à un pamphlet d'un prêtre romain Marnavitius[3], démontra que la colombe bénédictine avait dès l'origine plané sur les hauteurs du Saint-Mont[4]. L'on y ouvrit aussi une école où les enfants de la noblesse vinrent s'initier aux études classiques.

Dom Didier de la Cour n'avait pas seulement réformé les Bénédictins ; il avait décidé les Bénédictines de Saint-

1. A. Guinot, p. 225.

2. Sur dom Georges, voir dom Calmet, *Bibliothèque de Lorraine*, col. 469. — La bibliothèque publique de Nancy possède deux manuscrits de l'histoire de Remiremont de dom Georges : n° 573 (340) et n° 581 (528).

3. *Sacra columba venerabilis capituli AA. RR. DD. canonicarum S. Petri Romaricensis ab imposturis vindicata suæq. origini restituta*, authore Joanne Tomæo Marnavitio. Romae, apud Ludovicum Grignanum, 1629. 1 vol. in-fol. de 83 pages. L'ouvrage avait été probablement commandé par les chanoinesses.

4. Sommaire de l'histoire de la sacrée Colombe bénédictine de l'insigne abbaye de Remiremont, par dom Ignace Philebert, prieur de céans, 1630. Ms. de la bibliothèque publique de Nancy, n° 577 (65). Sur dom Ignace Philibert, voir dom Calmet, *Bibliothèque de Lorraine*, col. 544.

Maur de Verdun, ayant à leur tête Catherine de Choiseul et la nièce de celle-ci, Ursule de Saint-Astier, à embrasser la réforme et à s'agréger à la congrégation de Saint-Vanne[1]. Catherine, après avoir établi les Bénédictins sur le Saint-Mont, résolut d'établir ses Bénédictines à Remiremont. Elle fit venir de Verdun quatre religieuses avec une fille séculière pour les servir ; elle les logea d'abord dans le palais abbatial. Puis elle chercha à bâtir un couvent. Mme du Hautoy leur offrit sa propre maison qui était dans l'intérieur du cloître. Cette demeure fut abattue, une autre propre à recevoir les Bénédictines construite et les travaux au début de 1624 avancèrent avec rapidité. Bientôt le bâtiment était prêt et les religieuses en prirent possession. Qu'on s'imagine toute la colère des chanoinesses, pendant que la construction s'élevait ! Elles avaient à redouter désormais une comparaison entre la vie austère des Bénédictines et leur propre vie mondaine. Celles-là seront pour elles un vivant reproche ! Puis c'était la concurrence dans le cloître même. L'on annonçait déjà que quelques dames, touchées de repentir, étaient sur le point de prononcer des vœux dans la maison d'à côté. Les autres en devenaient d'autant plus furieuses ; elles adressaient des requêtes à toutes les autorités, et sur place se portaient à des excès regrettables. Un matin, l'on trouva renversés les murs du couvent qui venaient de s'élever du sol. Quand les Bénédictines furent installées, les chanoinesses leur firent des espèces de charivaris, les appelant chiennes et d'autres noms grossiers[2]. « Je m'irai plaindre à Son Altesse » di-

1. *Histoire du vénérable dom Didier de la Cour*, p. 214.
2. Dom Royer. — Pour montrer combien étaient vives les plaintes

sait Catherine ; mais quand elle fut venue trouver son frère, le duc Henri II, celui-ci lui tint un discours très sensé : il lui montra le mécontentement de plus en plus vif de sa noblesse ; il lui sera impossible de la protéger davantage. Les chanoinesses de Remiremont sont des têtes de fer ; qu'elle abandonne donc la lutte contre elles, tout en gardant le titre d'abbesse et les revenus de la mense abbatiale ; et puisqu'après tout elle veut fonder un couvent de Bénédictines, qu'elle l'installe à Nancy même. C'est ainsi que les quatre religieuses retournèrent à Saint-Maur, et que Catherine fut ramenée dans la capitale de la Lorraine.

---

des chanoinesses, nous publions ici une lettre que l'une d'elles, M^me^ La Roche, écrivit le 2 octobre 1623 au duc Henri II : « Monseigneur, nous supplions très humblement V. A. de nous excuser de l'importunité de nos justes plaintes que nous sommes contrainctes de luy réitérer de nouveau, puisque nous voyons que Madame sa sœur, notre abbesse, va poursuivant tousjours plus oultre les desseings qu'elle a de renverser l'estat de nostre église par les nouveautez qu'elle nous y suscite journellement, nonobstant les inhibitions que nous luy avons faict faire de la part de Sa Saincteté, et les remontrances des intérests qui nous sont faicts par telles nouveautés. Nous supplions très humblement V. A. en l'honneur de Dieu d'y apporter par son authorité le remède convenable et ne souffrir que la plus illustre église de l'Europe, qui est soubs son obéissance et protection, soit ruinée de son règne par des entreprises illicites et de deffendre à Madame sa sœur de faire poursuivre plus avant les traitements qu'elle a commencés pour les ordres réguliers qu'elle a volonté d'établir en ce lieu de Remyremont qui nous sont tout à fait suspects. Nous en supplions humblement V. A. et nous aurons d'autant plus de subjects de prier pour la santé et la prospérité d'icelles. » Bibliothèque nat. Collection de Lorraine, t. 389, fol. 239. — Le 2 nov. 1623, la même écrit au duc Henri II pour se plaindre de la coiffure que porte l'abbesse. Elle a demandé à Catherine une lettre de non préjudice ; mais celle-ci n'a voulu rien entendre et ne cache pas ses desseins d'introduire la régularité à Remiremont. Elle demande en conséquence au duc d'y apporter le remède convenable.

IV

PROJET DE CRÉER UNE ABBAYE BÉNÉDICTINE A NANCY. — CATHERINE AU VAL-DE-GRACE. — LA NOUVELLE ABBAYE DE NOTRE-DAME DE LA CONSOLATION. — LES PRIEURÉS DE SAINT-ROMARIC ET DE SAINT-BERNARD. — MARIAGE DE GASTON D'ORLÉANS ET DE MARGUERITE DE LORRAINE, A L'ABBAYE NOTRE-DAME. — FUITE DE LA PRINCESSE MARGUERITE. — CATHERINE EN EXIL A BESANÇON, A INSBRUCK, A MUNICH.

Tandis que Catherine luttait ainsi à Remiremont contre ses chanoinesses, ses Capucines de Nancy s'étaient dispersées. La place qu'elles habitaient jadis étaient devenue vide et c'est en cet endroit qu'allait s'élever son nouveau couvent de Bénédictines. Les plans des bâtiments furent dressés; l'église devait occuper juste le milieu de cet espace, en façade sur la rue Saint-Dizier, à l'endroit où en 1841 a été percée la rue du général Drouot[1]; le cloître composé de quatre corps de bâtiments entourant une cour intérieure se trouvait à gauche de l'église. Plus tard les religieuses élevèrent en bordure des rues Saint-Dizier et de la Hache des maisons qu'elles louèrent ou qu'elles vendirent. Henri II s'intéressa à la fondation de sa sœur; le 26 juin 1624, il assigna au nouveau monastère 2,000 fr. barrois à prendre chaque année sur les revenus du duché de Bar[2]; en même temps l'on pria le

1. Courbe, *Les rues de Nancy*, I, p. 182.

2. *Gallia Christiana*, XIII, col. 1069. Cf. Lionnois, III, 153. Le duc Henri II spécifiait que la règle de Saint Benoît serait observée sans aucun adoucissement. A ce moment Catherine donna au trésor de l'Église de Saint-Nicolas une chasuble et deux tuniques de toile d'or veloutée de

pape Urbain VIII de confirmer l'établissement, et de lui donner le beau nom d'abbaye Notre-Dame de la Consolation.

Tandis que les constructions s'élevaient et que l'on était en instance à la cour de Rome, Catherine voulait visiter une grande maison bénédictine, pour en examiner l'ordre et y chercher des principes de direction. Elle espérait aussi y trouver des religieuses pour Nancy. Son choix se porta sur l'abbaye du Val-de-Grâce, où la célèbre Marguerite d'Arbouse venait d'introduire la réforme. Elle arriva à ce monastère le 11 mai 1624; et le 22 juin, elle prit le voile et l'habit de la réforme des mains de la mère d'Arbouse[1]. « Elle vécut dès lors, nous dit l'un des biographes de cette dernière, comme la dernière des religieuses dans une parfaite soumission à notre bonne mère et s'avança par l'obéissance au chemin de la perfection. Notre bonne mère disait souvent: Je suis contente de l'humilité de cette princesse; car elle lui demandait permission de parler à qui que ce fût[2] »; et Marguerite d'Arbouse en avait une confusion extrême. C'est au Val-de-Grâce que Catherine apprit la mort de son frère le duc Henri II, survenue le 31 juillet

---

diverses couleurs en soie. En 1626, elle fit cadeau à la même église d'un devant d'autel en toile d'or. Elle montrait ainsi sa spéciale dévotion pour le patron de la Lorraine. *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1854, p. 55 et 56.

1. Ces dates sont empruntées à *La vie de la vénérable mère Marguerite d'Arbouze* par M. Claude Fleury, Paris, Clouzier, M. DC. LXXXIV, à la page 157.

2. *La vie admirable... de la B. Mère Marguerite d'Arbouze, dite de Sainte-Gertrude*, par M. Jacq. Ferraige, Paris, J. Moreau, 1628, livre I^er^, chap. 17.

1624. Elle en conçut un chagrin très vif, mais trouva dans la prière une douce consolation. Elle resta encore au Val-de-Grâce jusqu'au mois de septembre; elle s'en alla pleine de gratitude envers l'abbaye ; elle lui laissa, en témoignage de reconnaissance, outre une forte somme, toute sa vaisselle d'argent[1].

Arrivée à Nancy, où la reçut son neveu Charles IV, fils de François de Vaudémont, récemment proclamé duc de Lorraine, elle ne trouva pas encore le monastère préparé ; elle logea par suite en une maison voisine, et s'appliqua à hâter son œuvre. Faut-il dire que son costume nouveau excita de grandes moqueries, que les dames de Remiremont surtout à qui elle rendit visite, en firent des gorges chaudes[2]? Mais elle n'en eut cure : elle se soucia davantage de la brouille qui survint entre la mère d'Arbouse et elle. La supérieure du Val-de-Grâce lui avait promis des religieuses; mais au moment où le carrosse de la princesse vint les chercher, elle les lui refusa. La mère d'Arbouse croyait d'abord que Catherine allait fonder un prieuré, dépendant du Val-de-Grâce, et voici qu'on lui parle d'une abbaye indépendante[3]! Puis dans les abbayes réformées, la règle voulait que l'abbesse fût librement élue, et pour trois années seulement. Et voici que Catherine se désigne elle-même pour supérieure, et sa vie durant! Enfin Catherine pourrait-elle

1. Ferraige, *l. l.*

2. Dom Royer.

3. Le conseil privé ducal ne voulut pas entendre parler de cette dépendance. Plus tard, quand l'abbaye Notre-Dame de la Consolation sera devenu le couvent du Saint-Sacrement, la maison de Nancy relèvera de celle de la rue Cassette.

gouverner deux abbayes à la fois, l'une de séculières et l'autre de religieuses réformées ? Mais dès lors, à Nancy, elle ne serait obligée ni à résidence ni à clôture. Que devenait ainsi la réforme[1] ? L'on comprend les hésitations de la mère d'Arbouse ; Catherine était sans doute animée d'une grande piété et des meilleures intentions ; mais, elle ne se résignait pas à être simple religieuse comme une autre : jusque dans le cloître, elle restait princesse, et voulait commander.

Repoussée au Val-de-Grâce, elle s'adressa à un autre couvent bénédictin, celui d'Avenay[2]. La supérieure lui envoya deux religieuses, les mères l'Agnèle et Monvoisay ; la première devait diriger les novices, la seconde remplir l'office de prieure. Un certain nombre de novices lorraines se présentèrent. Le 21 mars 1625, l'on prit possession des nouveaux bâtiments[3] : l'on reçut bientôt les bulles de fondation du pape, datées du 16 avril 1625. La nouvelle abbaye de Notre-Dame de la Consolation devait contenir 12 religieuses : Catherine en devait être abbesse sa vie durant, tout en retenant Remiremont[4]. Le jour de la Nativité de la Vierge, 8 septembre, la clôture fut établie au couvent de Nancy. Si Catherine elle-même ne se soumettait point à cette clôture, elle remplit du moins avec

1. Toutes ces raisons sont déduites dans une série de lettres adressées par la Mère d'Arbouse au Père Philippe François, abbé de Saint-Airy de Verdun et au Père Binet, provincial des jésuites de Lorraine. Voir des extraits de ces lettres dans le livre de Claude Fleury, p. 161-164.

2. Avenay, canton d'Ay, arrondissement de Reims (Marne). L'abbaye d'Avenay avait été fondée au VII^e^ siècle.

3. La date donnée par le registre des professions. Cf. p. 291, n° 2.

4. *Gallia christiania*, XIII, col. 1414.

joie les travaux les plus humbles à l'intérieur. On la vit balayer les chambres, travailler au jardin, soigner les sœurs malades. Elle mortifiait aussi sa chair, se donnait la discipline[1].

En même temps, elle dirigeait avec zèle sa communauté. C'était pour elle un grand jour, lorsque l'une des jeunes filles, son noviciat achevé, faisait profession dans l'ordre de saint Benoît. Cette cérémonie se reproduisait chaque année à plusieurs reprises, et nous relevons parmi les nouvelles religieuses les plus grands noms de la Lorraine. La liste s'ouvre le 12 septembre 1626 par Anne Gallois, fille d'un conseiller de la cour de Saint-Mihiel ; elle se continue le 4 novembre par Françoise de Mauléon, fille de Charles de Mauléon, capitaine de l'Avant-Garde et de Gondrecourt[2]. Cette dernière portera après la retraite de Madame le titre d'abbesse et saura s'inspirer de ses exemples. Catherine assurait le bien-être de ces religieuses, et, quand en 1631, la peste éclata à Nancy, elle les fit venir pleine de sollicitude à La Charade d'abord, puis à Remiremont, pour éviter la contagion[3]. Elle demandait en échange à toutes ces jeunes

1. Tous ces détails tirés de la biographie de dom Royer.

2. Le registre des professions a été conservé aux archives départementales, Meurthe-et-Moselle, H, 2,401. Jusqu'à la prise de Nancy par les Français, le 24 septembre 1633, nous trouvons 24 professions, tant comme religieuse que sœur converse.

3. Le 20 août 1631, Anne de Beauvau, fille de Gabriel de Beauvau, fait profession en une maison nommée La Charade proche de Remiremont, « où toute la communauté était retirée pour les pestes qui étaient à Nancy ». La Charade est aujourd'hui un hameau dépendant de Remiremont. Dom Royer dit, à propos de ce séjour : « Les bonnes filles trouvèrent dans le lieu où elles descendirent de petits accommodements conformes à leur profession, des lieux réguliers, une chapelle, un chœur ;

filles obéissance entière à la règle. Elle eût voulu en rendre les prescriptions plus sévères encore. Elle avait appris par un résident auprès de son neveu le duc Charles IV, qu'à Madrid des religieuses bénédictines ne mangeaient qu'une fois par jour ; elle envoya aussitôt le bénédictin Dom Maur Raynaldi pour lui faire relation de cette nouvelle observance ; elle voulut faire venir quelques-unes de ces religieuses à Nancy ; mais, à cause des malheurs de la guerre, le projet ne put être exécuté. En tout cas, Catherine supprima à Nancy les cellules et obligea les religieuses à coucher en un dortoir commun ; elle ordonna de célébrer matines à deux heures du matin et les laudes au point du jour et de suivre en tous points l'office bénédictin [1].

L'abbaye de Notre-Dame de la Consolation devint ainsi, sous la direction de Catherine, un foyer de vie religieuse. Bientôt deux grandes abbayes de femmes vont se réchauffer à cette flamme et embrasser la réforme.

---

elles y firent l'office de nuit et de jour aussi exactement qu'à Nancy. Madame avait pourvu à toutes ces choses aussi bien qu'à la subsistance et aux vivres qu'elle leur envoyait abondamment de Remiremont, s'informant à tout moment de leur santé et leur ordonnant d'aller tous les jours à la promenade pour prendre l'air. Elle ne put s'empêcher d'aller les voir huit jours après leur arrivée et, les ayant trouvées en bonne santé, elle les fit entrer à Remiremont, où elles furent quelques mois. ».

1. Dom Royer. Quelquefois le zèle de Catherine l'entraînait bien loin. Dom Royer nous rapporte d'elle ce trait : « Elle arracha du sein de l'hérésie une jeune fille qui de catholique s'était faite huguenotte. Comme elle était sujette de Madame (*la duchesse d'Orléans*), elle la fit enlever et conduire aux religieuses de la congrégation de Nancy (*les filles d'Alix le Clerc, dans la rue de la congrégation, aujourd'hui rue de la Constitution*), pour y être instruite, et après elle lui donna l'habit de converse dans sa communauté où la pauvre fille a vécu longtemps. »

Scholastique-Gabrielle de Livron, abbesse de Juvigny[1], étudia la règle du monastère nancéien et la donna en 1631 à ses nonnes. Dieudonné de Ligneville, abbesse de Vergaville, quitta souvent les environs de Dieuze, pour s'entretenir avec Catherine; elle fit même avec elle à la fin de 1629 un voyage à Paris, Chelles, Faremoutier, Reims, Châlons, Jouarre, Chaumont, la Ferté-Milon, Clairvaux et quelques autres abbayes[2]: partout, elle observa la règle suivie; puis, bien renseignée, elle introduisit, en 1633, la réforme en son couvent[3].

A côté du couvent de Bénédictines, Catherine songea à établir une maison de Bénédictins dont les religieux devaient être les directeurs spirituels des sœurs. Sans doute, tout récemment, le pape Paul V, par une bulle datée du 29 décembre 1616, avait établi dans Nancy, à l'extrémité de la rue des Ponts, un prieuré bénédictin en l'honneur de la Sainte-Croix et lui avait uni le prieuré de Belval[4]. Mais Catherine trouva que la règle observée

---

1. Juvigny-sur-Loison ou Juvigny-les-Dames, c. de Montmédy, Meuse. Juvigny était terre des Trois-Évêchés.

2. Attestation faite par sœur Catherine de Sainte-Agnès, prieure du couvent du Saint-Sacrement en présence du notaire Nicolas Petitjean. La dite prieure était du voyage. Bibl. nat. nouv. acq. fr. n° 1514.

3. Vergaville, canton de Dieuze, Meurthe. A Gélucourt, l'on montrait une cloche provenant de Vergaville et portant l'inscription suivante : « L'an 1633, soubs r^de^ dame Dieudonné Ligniville Tantonville, abesse et dame de Wargaville, par grace divine, fut mise en cette abbaye la cloture et observance de la règle S. Benoît. Plaise à Dieu l'y continuer jusqu'à la fin du monde. Le rendissime évêque de Madaure Marin Meurisse, suffragant en l'évêché de Metz, parrain. Serenissime princesse Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, marraine. » *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1855, p. 50.

4. Voir une plaquette de 8 pages in-folio : ***Bulle d'érection du monastère des bénédictins de Nancy et de l'union du prieuré de Bel-***

par les religieux n'était pas assez sévère ; elle s'adressa au couvent cistercien de la Ferté-Milon, qu'elle avait visité en son dernier voyage, et on lui envoya un certain nombre de religieux. Elle créa en 1631, pour recevoir ces religieux, deux prieurés, l'un à Nancy sous l'invocation de saint Romaric, l'autre à Pont-Saint-Vincent, sous l'invocation de saint Bernard [1]. Le premier fut contigu à l'abbaye de Notre-Dame de la Consolation, à droite de l'église. Elle plaça à sa tête dom Albin Tellier, tandis que dom Julien Vernier dirigeait le prieuré de Pont-Saint-Vincent. Les trois maisons bénédictines furent érigées en corps de congrégation sous le titre de l'étroite observance [2]. Catherine, avec cette fondation, semblait avoir atteint son but et être au comble de ses vœux. Elle avait créé des maisons religieuses prospères, et c'est précisément alors qu'elle fut mêlée à une série d'intri-

---

val en son entier audit monastère. Le prieuré Sainte-Croix deviendra sous le règne de Léopold, l'abbaye Saint-Léopold. Belval est aujourd'hui un hameau de la commune de Portieux, Vosges. La bulle de Paul V est reproduite dans le *Gallia christiana*, t. XIII, col. 538.

1. Le prieuré de Saint-Bernard était en dehors du village, dans le voisinage de la gare actuelle. Voir l'histoire de ces deux prieurés dans un factum pour les religieuses du Saint-Sacrement contre les religieux de la congrégation de Saint-Vanne, signé Cueillet, rapporteur. Il en résulte qu'après la mort de Catherine, les religieux s'unirent en 1658 à la congrégation de Saint-Vanne, sans consulter les religieuses, d'où il résulta un long procès. Finalement, on laissa aux religieuses la maison de Nancy, qui disparut à la fin du XVII^e^ siècle ; quant au prieuré de Pont-Saint-Vincent, il fut uni au début du XVIII^e^ siècle à l'abbaye Saint-Léopold de Nancy.

2. La bulle de fondation de cette congrégation, du 11 avril 1631, dans le *Gallia christiana*, t. XIII, col. 543. On devait nommer chaque année un visiteur général qui pourrait être renouvelé deux fois. Il devait visiter les trois couvents et y exercer sa juridiction.

gues politiques et que de graves malheurs allaient fondre sur elle et sur sa famille [1].

Entre les n° 25 et 27 de la rue de la Hache se trouve aujourd'hui une vaste porte cochère des plus simples. Par elle, l'on accède à une vieille ruelle, coupant en deux pâtés les maisons qui appartenaient jadis à l'abbaye de Notre-Dame de la Consolation. Au bout de la ruelle, une seconde porte s'ouvrait sur l'église du monastère. Dans ce passage s'engagèrent, dans la nuit du 3 janvier 1632, deux jeunes gens dissimulant sous des manteaux leurs habits de cour. Ils pénétrèrent dans l'église où les attendait une belle jeune fille de 16 ans, ayant près d'elle sa gouvernante, M^me^ de la Neuvelotte [2] et l'abbesse Catherine de Lorraine. Le prieur de Saint-Romaric, le père Albin Le Tellier, était à l'autel, revêtu de ses ornements sacerdotaux ; deux Bénédictins l'assistaient. Très vite, il prononça les paroles du rituel et maria l'un

1. De 1625 à 1631, Catherine se rendait encore de temps en temps à Remiremont où elle ne laissait pas d'avoir quelques difficultés pour des motifs qui nous paraissent aujourd'hui futiles. On en trouve quelques traces dans les actes capitulaires du 4 janvier 1628 au 23 novembre 1631, dont une copie nous a été conservée, Bibl. nat., nouv. acq. fr. n° 3680. Ainsi, l'on refusa à l'abbesse les clefs du trésor et des archives, craignant qu'elle n'y trouvât des documents en faveur de la règle de saint Benoît. Catherine prétendait aussi disposer malgré le chapitre de l'office de boursière. Le 9 juillet 1631 Catherine assista à l'élection d'Anne de Stainville comme doyenne. — Les actes capitulaires des années suivantes paraissent perdus. Nous trouvons dans la suite du manuscrit les originaux de ceux du 5 juillet 1646 — 13 décembre 1649, puis du 1^er^ janvier 1651 — 4 mai 1655. Ces actes, intéressants pour l'administration, nous apprennent assez peu sur l'histoire même de l'abbaye.

2. Louise du Buchet, dame de Chambley. Elle avait épousé en 1612 Nicolas de Nogent, seigneur de la Neuvelotte. A corriger en ce sens la note 3, page 66, dans nos *Mémoires du comte de Brassac*.

des jeunes gens à la belle jeune fille. Il avait reçu pleins pouvoirs de l'évêque de Toul, le cardinal Nicolas-François de Lorraine, qui, deux années après, allait contracter à Lunéville pour son propre compte un semblable mariage secret. Le fiancé était fils de Henri IV, le propre frère du roi Louis XIII, Gaston d'Orléans ; la fiancée, la sœur du duc de Lorraine Charles IV, la princesse Marguerite[1]. Le favori Puylaurens accompagnait le prince. De ce mariage, célébré en grand secret, au milieu de la nuit, devaient, croyait-on, naître des rois pour la France ; car Louis XIII, après 17 années de mariage, n'avait point d'enfant, et la voix publique affirmait qu'il n'en aurait point.

Haï de son frère, mal vu du cardinal de Richelieu, Gaston avait quitté à deux reprises le royaume en révolté, et il avait cherché asile en Lorraine. A son second voyage (1631), la peste s'était déclarée à Nancy et toute la cour lorraine s'était retirée dans les Vosges, à Remiremont. Là se trouvait aussi Catherine, avec sa nièce que depuis longtemps déjà, l'on s'en souvient, elle avait désignée comme sa coadjutrice. La beauté naissante de la princesse séduisit Gaston ; cet amour fut encouragé par Catherine qui fut éblouie par l'espoir d'une aussi belle alliance pour la maison de Lorraine et qui rêvait pour Marguerite — toute sa tendresse terrestre — un brillant avenir. L'abbesse, qui avait jadis tant blâmé les dames

1. Sur ce mariage, voir d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, 2e éd., t. I, p. 233. La date a été fixée par d'Haussonville : mais celui-ci se trompe sur le lieu du mariage. Il affirme à tort qu'il a été célébré « dans une chapelle intérieure du prieuré de *Saint-Romain* » (lisez Saint-Romaric).

de Remiremont de leurs allures mondaines, se laissa alors entraîner en un tourbillon de fêtes; Marguerite mena une vie très frivole, assista à des bals. Gaston fut entièrement conquis, et le mariage résolu[1]. Ni Louis XIII ni Richelieu n'eussent donné leur consentement; il leur était impossible de permettre que l'héritier du trône s'alliât à une maison dont le chef intriguait en ce moment avec l'Espagne et l'Autriche. On se passa d'eux, et, avec la connivence du duc Charles IV[2], le mariage fut célébré comme nous venons de le voir.

Cependant, Richelieu, inquiet de la politique louche de Charles IV, envahit à deux reprises en 1632 la Lorraine; il força le duc à éloigner Gaston et à se soumettre par les traités de Vic (6 janvier) et de Liverdun (26 juin)[3]. Mais bientôt il ne se contenta plus de promesses vagues. Décidé à intervenir dans la guerre de Trente ans, il veut occuper Nancy pour assurer ses derrières. Brutalement, il signifie sa volonté et se met en marche avec Louis XIII afin de s'emparer de la ville (août 1633). Sur son chemin, il apprend avec certitude, de la bouche du cardinal Nicolas-François, que le mariage de Marguerite et de Gaston a été conclu et consommé. Maintenant, il ne réclame pas seulement Nancy; il veut qu'on lui livre Marguerite, car à tout prix, il faut casser ce mariage[4]! Quelles furent les

---

1. Voir notamment les *Mémoires* de Nicolas Goulas, éd. Charles Constant dans la Société de l'histoire de France, t. I, p. 119 et 123.

2. Cette connivence a été prouvée par M. G. Morizet dans les *Annales de l'Est*, 1898, p. 403.

3. Les traités publiés par Schmit, *Pièces originales sur la guerre de 30 ans en Lorraine*, n° I et n° V.

4. Voir les *Mémoires du comte de Brassac*, p. 22 et suiv.

angoisses de Catherine, quand elle connut une pareille exigence, on le devine aisément. Pourtant, elle ne perd point la tête et elle va préparer la fuite de la princesse, encore que les Français occupent déjà toutes les avenues de Nancy et aient commencé leurs lignes d'investissement. Le dimanche 4 septembre, à trois heures du matin, l'abbesse, tremblante, revêtit sa nièce d'habits d'homme, lui ternit le visage et les mains avec une composition de poudre et de safran. Ainsi équipée et chaussée de grosses bottes, Marguerite entra à l'église où les religieuses chantaient primes. Qu'on juge de leur émoi, quand elles virent au milieu d'elles ce beau cavalier. Mais quand elles l'eurent reconnue, elles se jetèrent à genoux et prièrent Dieu pour le succès de l'entreprise. Elle sortit de l'église par la petite ruelle qui conduit à la rue de la Hache ; et, au bout, elle trouva son oncle le cardinal dans un carrosse. Nicolas-François qui, à ce moment négociait avec les Français, avait obtenu un passeport lui permettant de franchir à son gré les lignes. Sans doute, les officiers français de garde remarquèrent le pimpant jeune homme, qui, avec une négligence affectée, se couvrait du rideau du carrosse ; mais ils le prirent pour un personnage de la suite de Monseigneur. On put ainsi passer. La Moselle une fois franchie au delà de Frouard, l'on se jeta dans les bois de l'Avant-Garde où attendait un gentilhomme dévoué, le seigneur La Visé avec des chevaux[1]. Marguerite se jeta sur l'un d'eux et on la conduisit à travers les forêts qui dominent la vallée de la Moselle ; souvent ses mains et sa figure étaient écorchées par les épines et les

1. Voir la relation publiée par d'Haussonville, g. s., p. 403.

ronces. Elle resta treize heures à cheval et, au soir, elle arriva toute harassée à Thionville, alors en Luxembourg[1]. Elle était en terre espagnole et, par suite, sauvée. De Thionville elle se rendit à Bruxelles où elle fit son entrée le 6 septembre au milieu des salves de mousquetades ; et l'un des poètes de la cour de Gaston, Tristan l'Hermite, en des stances héroïques, compara la douce Marguerite de Lorraine à Clorinde et aux autres femmes dont parlent les épopées[2]. Combien grande fut la joie de Catherine, quand elle sut, au bout d'un certain temps, l'heureuse fuite de sa nièce ; avec quelle effusion elle remercia Dieu !

La princesse Marguerite était sauvée ; mais Nancy tomba au pouvoir des Français qui, le 24 septembre 1633, firent leur entrée dans la ville. Catherine déploya, en ces graves circonstances, beaucoup de diplomatie. Elle obtint de Louis XIII des lettres de sauvegarde pour son chapitre de Remiremont[3] ; le roi voulut aussi épargner à l'abbaye Notre-Dame de la Consolation le logement des garnisaires. La tranquillité de ces deux maisons assurée, Catherine se souvint qu'elle était lorraine. Elle réconforta l'âme de son neveu, le duc Charles IV, qu'avaient abat-

1. D'Haussonville, p. 283-284.

2. N.-M. Bernardin, *Tristan l'Hermite, sieur du Solier*, p. 155-156.

3. Ces lettres sont datées de Saint-Nicolas, le 31 août 1633. *Documents inédits de l'histoire des Vosges*, t. Ier, p. 111. Le 1er septembre 1633, Louis XIII écrivit au comte de Birkenfeld et au rhingrave Othon-Louis de ne faire aucun désordre à Remiremont et même de ne loger en la ville et les faubourgs, car, dit-il, « les dames chanoinesses de Remyremont sont filles des meilleures maisons des provinces de mon royaume, voisines dudit lieu, comme aussi des meilleures familles de Lorraine, lesquelles font profession de servir Dieu en l'abbaye où elles sont. » *Ib., ib.*, p. 113.

tue de si grands malheurs. Elle fut désormais, avec la princesse de Phalsbourg et M. de Raigecourt, son ordinaire conseil ; elle eut des entrevues avec lui aux environs de Nancy, et le gouverneur français de la ville, M. de Brassac, la signala à la cour comme dangereuse [1]. Cependant, Louis XIII et Richelieu harcelèrent si bien le duc qu'un beau matin, le 19 janvier 1634, il abdiqua en faveur de son frère, le cardinal Nicolas-François, et quitta brusquement la Lorraine. En ce moment, le ministre tout-puissant de la France voulait à tout prix faire rompre le mariage entre Gaston d'Orléans et la princesse Marguerite ; il avait intenté à Charles IV devant le parlement de Paris une action de rapt et il s'efforçait de réunir tous les documents qui concernaient cette union. Il sommait Nicolas-François de lui indiquer le lieu où le mariage avait été célébré, de lui livrer les noms des témoins, de remettre en ses mains le prêtre qui avait prononcé la bénédiction [2]. Devant de telles sommations, Catherine se sentait directement menacée. Elle fit d'abord évader le père Albin Tellier ; puis, elle-même, au début du mois de février [3], se rendit à Mirecourt dont le gouverneur, M. de Campremy, se montra insolent envers elle [4] ; de là, en grand secret elle gagna la petite ville de Gray. Elle était maintenant en sûreté, sur le territoire espa-

1. Voir les *Mémoires du comte de Brassac*, p. 38, n. 2.

2. *Ib.*, p. 51.

3. Brassac annonce sa fuite dans une lettre à la cour, du 12 février 1634 ; *ib.*, p. 56.

4. « Ce gouverneur la régala d'un excellent compliment, lui disant que le roi avait protesté de mettre en chemise S. A. de Lorraine Charles IV. La pauvre princesse ne répondit à ce discours que par une abondance de larmes. » Dom Royer.

gnol. Elle s'établit à Besançon et elle eut la joie de revoir en la vieille cité impériale tous les membres de sa famille, échappés successivement à la garde des Français : le duc Charles IV, puis la princesse de Phalsbourg après le 7 mars, puis après le 1er avril Nicolas-François et sa femme Claude, qui venaient de contracter à Lunéville un mariage secret et s'étaient sauvés du palais et de la ville de Nancy, déguisés en paysan et paysanne[1]. Mais bientôt la famille dût se séparer. Charles IV rassemblait une armée pour combattre les Français qui détenaient son héritage ; Henriette alla retrouver à Bruxelles sa sœur Marguerite et surtout son amant Puylaurens[2] ; Nicolas-François et Claude demandèrent l'hospitalité à leur tante Christine, duchesse douairière de Toscane[3] ; quant à Catherine, elle fut invitée à Insbruck par sa nièce Claude, fille de Christine et veuve de Léopold, archiduc d'Autriche[4]. Bien que Claude fût elle-même assaillie de graves soucis, bien qu'elle dût protéger contre les Suédois les États de son fils mineur, elle fit de son mieux

1. Sur tous ces événements, voir d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, 2e édition, t. Ier, p. 311 et ss.; *Les Mémoires du comte de Brassac, gouverneur de Nancy*, p. 80 et ss.

2. *Les Mémoires du comte de Brassac*, p. 73.

3. F. des Robert, *Correspondance inédite de Nicolas-François*, dans les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 1885, p. 87. Ferdinand Ier, grand-duc de Toscane, mari de Christine, était mort en 1609.

4. Claude avait épousé en premières noces François-Ubald de la Rovère ; en secondes noces, Léopold. Ce mariage avait eu lieu à Rome le 19 avril 1626. Léopold était petit-fils de l'empereur Ferdinand Ier et fils de l'archiduc Charles. D'abord évêque de Strasbourg et abbé de Murbach, il abdiqua ces dignités ecclésiastiques en faveur d'un neveu. On lui donna le Tyrol, les États antérieurs de la maison d'Autriche et le landgraviat de Haute-Alsace. Il était mort le 13 septembre 1632. Cf. *Art de vérifier les dates*, éd. in-fol., t. III, p. 88 et 760.

pour bien recevoir l'abbesse et n'oublia rien pour adoucir les amertumes de son exil. Catherine passa quelques mois[1] dans la charmante vallée de l'Inn; puis se rendit auprès de sa sœur Élisabeth, femme du duc de Bavière Maximilien Ier. A Munich aussi, on eut pour elle les plus grands égards. Connaissant sa piété, on lui fit visiter les églises, les couvents, les reliques dont abonde la catholique Bavière. Élisabeth se plaisait à évoquer avec elle les souvenirs d'enfance, alors que les quatre sœurs égayaient la cour de Charles III; elle l'entretenait de ses abbayes de Lorraine et lui promit même une somme de 40,000 fr. pour achever son monastère de Nancy. Mais le malheur poursuivait notre princesse. La peste se déclara à Munich et toute la cour dut chercher un refuge dans une abbaye voisine de Munich. Là, Élisabeth, atteinte par la contagion, rendit son âme à Dieu le 4 janvier 1635. Comme l'Électeur n'avait point d'enfant, il se remaria aussitôt à l'archiduchesse Marie-Anne, fille de l'Empereur Ferdinand II[2]. La place de Catherine n'était dès lors plus à Munich. Elle retourna près de sa nièce Claude à Insbruck; et là elle fut arrêtée par une maladie qui faillit la conduire au tombeau[3]. Elle passa trois années entières dans le Tyrol (1636-1638) et au printemps 1638, le devoir la rappela à Remiremont.

---

1. Dans le manuscrit de dom Royer, on lit : « Madame fut 18 mois à Insbruck. » Mais il y a là une faute d'écriture évidente; il faut lire sans doute 18 semaines.

2. *Allgemeine deutsche Biographie*, art. Maximilien Ier (Stieve). Élisabeth laissait de très nombreux bijoux dont une partie revint à Catherine de Lorraine. *Correspondance inédite de Nicolas-François*, *l. l.*, p. 120.

3. Dom Royer.

V

REMIREMONT PENDANT L'OCCUPATION FRANÇAISE. — PRISE DE LA VILLE PAR CHARLES IV (JUILLET 1635). — CATHERINE DÉFEND LA VILLE CONTRE TURENNE (JUILLET 1638). — NEUTRALITÉ ACCORDÉE A REMIREMONT. — PÈLERINAGE DE CATHERINE A BONSECOURS (1641). — CATHERINE A LA COUR DE FRANCE. — SON TESTAMENT. — SA MORT (7 MARS 1648). — DESTINÉES DE L'ABBAYE NOTRE-DAME DE LA CONSOLATION. — SA SUCCESSION A REMIREMONT.

Les Français avaient, après Nancy, occupé peu à peu le duché de Lorraine et étaient devenus les maîtres des places fortes. La petite ville de Remiremont fut, entre autres, prise par eux, et l'on y logea quinze compagnies du régiment de Normandie [1]. Mais en l'année 1635, Charles IV, brûlant du désir d'arracher son duché à l'ennemi, y pénétra par le col de Bussang, s'installa dans ce coin S.-E. de ses États et songea à faire de Remiremont son point d'appui. Il vint en force mettre le siège devant la petite place, s'empara d'un petit fortin élevé à la hâte par les Français sur le *Tertre*, pointa ses canons contre les remparts de la ville et bientôt ouvrit une vaste brèche. Puis, il commanda l'assaut. A ce moment, « les chanoinesses survinrent au nombre d'environ cinquante, la plupart très belles, et, se jetant aux pieds du commandant La Coudrelle, la dame de Valleroi qui était une des anciennes, portant la parole en leur nom,

1. Après la prise de la ville, Louis XIII donna de nouveau des lettres de sauvegarde à l'Église, dame doyenne, chanoinesses et chapitre de Remirement, en février 1635. *Documents inédits de l'histoire des Vosges*, t. Ier, p. 114.

lui dit : qu'elles le supplient d'avoir pitié d'elles, et que de sa réponse dépend l'honneur de toutes, en ce que s'il s'obstine à souffrir l'assaut plutôt que d'accepter les conditions proposées par le duc de Lorraine, ce prince lui-même ne pourra répondre de la brutalité de ses soldats, au moment où ils pénétreront dans la place. La Coudrelle, ne voulant point passer pour discourtois, se précipite lui-même ventre à terre devant la doyenne et réplique : qu'il a aussi son honneur à garder et qu'il espère y procéder de manière qu'en le sauvant, le leur ne courra aucun hasard[1]. » L'assaut fut donc soutenu avec énergie ; quantité d'officiers et de soldats périrent de part et d'autre, et les Lorrains furent repoussés. Après le combat, les chanoinesses vinrent une seconde fois trouver La Coudrelle ; elles demandèrent à déléguer quelques-unes d'entre elles auprès de Charles IV, pour obtenir permission de sortir de la ville. Le duc accorda cette demande ; il promit même par les religieuses capitulation honorable au régiment de Normandie. La Coudrelle accepta et les Français quittèrent Remiremont avec tous leurs drapeaux, leurs armes, leurs bagages, tambour battant, mèche allumée par les deux bouts et balle en bouche. Ils se replièrent ainsi en bon ordre sur Épinal (11 juillet)[2]. Charles IV, cependant, dut, au mois de novembre 1635, ramener ses soldats en Franche-Comté et

1. *Mémoires de Henri de Campion.* Ces Mémoires ont été édités en 1807 par le général Grimoard. Une nouvelle édition a été donnée en 1857 dans la bibliothèque elzévirienne, par C. Moreau. Cf. p. 48 et 49. Campion faisait partie de l'armée assiégée ; il est donc témoin oculaire.

2. Campion, *l. c.* Cf. aussi sur le siège de Remiremont les *Mémoires manuscrits de* Guillemin (bibl. de Nancy, n° 799 (127); F. des Roberts, *Campagnes de Charles IV,* t. I^er^, p. 124).

les troupes royales, maîtresses du terrain, reprenaient Remiremont. La ville demeura en 1636 au pouvoir des Français; mais, dans l'été de 1637, elle était enlevée une seconde fois par Charles IV[1]. Il s'y établissait cette fois fortement et ses armées ne cessaient de harceler les Français campés dans le voisinage.

Toutes ces marches et contremarches avaient causé d'épouvantables maux. La population de la ville était décimée et la cité presque ruinée. Les chanoinesses elles-mêmes étaient tombées dans la misère, car les rentes n'étaient point payées. Dans ces conjonctures, Catherine crut que sa place était à côté d'elles; au début de 1638, sachant la ville au pouvoir de son frère et oubliant les anciens griefs, elle accourut avec des vivres et de l'argent. Elle procura du pain aux nécessiteux et vida ses greniers. Elle multiplia les œuvres de charité. On la vit dans Remiremont aller de porte en porte, une coupe à la main, pour demander, au nom des pauvres, l'aumône. Elle ne dédaigna pas d'entrer dans les cabarets, et elle quêta chez tous les officiers[2]. C'était là faire preuve de courage; bientôt elle prouvera ce courage d'autre façon encore, montrant qu'en son faible corps battait un cœur énergique et qu'elle était la digne fille de Charles III.

Au mois de juin 1638, le vicomte de Turenne, le futur

1. *Gazette de France,* année 1637, p. 676.

2. Dom Royer. L'auteur ne donne aucune date. Mais ces scènes doivent se placer soit avant soit après le siège de 1638, avant que la neutralité n'eût rendu quelque tranquillité à la région. Le récit a été un peu déformé chez les écrivains postérieurs. L'un d'eux ne nous dit-il pas que Catherine allait quêter chez les officiers français?

maréchal, qui guerroyait dans les Pays-Bas, reçut l'ordre de traverser la Lorraine, de franchir les Vosges, pour donner la main à Bernard de Saxe-Weimar et assiéger avec lui la forteresse de Brisach sur le Rhin. Quand il fut arrivé à Épinal, le commandant français, La Jonchette, lui raconta tous les ennuis que lui causait cette place de Remiremont ; tous ses convois étaient coupés par la petite garnison ; puis les Lorrains entretenaient en ces vallées reculées un foyer d'agitation contre le roi Louis XIII. Turenne résolut dès lors de s'emparer de la ville par un coup de main. Le vendredi 2 juillet, il plaça ses canons au-devant de la porte de Neufviller et construisit un retranchement. Le dimanche 4, il amena de l'artillerie aussi du côté opposé. Le feu fut ouvert, une large brèche faite et l'assaut allait être donné le 5. Les 30 soldats de la garnison et les bourgeois ne pouvaient combattre à la fois et fermer l'ouverture. L'on fit appel aux femmes ; mais, effrayées par le canon, elles refusaient de sortir de leurs demeures. Alors Catherine de Lorraine accourut avec ses chanoinesses. Elles apportèrent des fascines, de la terre, et bouchèrent la brèche. « Madame, écrit dom Royer, donnait ses ordres en souveraine, allant partout où sa présence était nécessaire et, quoiqu'on tirât sans relâche, elle marchait par la ville avec autant de tranquillité qu'elle eût fait dans son église. » L'ennemi dut se retirer, et, ce soir même, le marquis de Ville, qui était allé chercher du renfort, put rentrer dans la place avec une troupe de volontaires, réunis aux environs de Darney. L'on apprenait aussi que Charles IV envoyait de Franche-Comté deux régiments au secours de Remiremont. Le lende-

main, 6 juillet, les assiégés renforcés firent une sortie et repoussèrent l'ennemi jusqu'à Moulin[1]. Turenne, pressé d'arriver en Alsace, ne s'obstina pas. Il leva le siège le 7 juillet, jour de la Saint-Tranquillin. Ce saint fut désormais fêté chaque année à Remiremont par un *Te Deum* solennel. L'on donna gratuitement le droit de bourgeoisie aux paysans qui étaient accourus, avec le marquis de Ville, à la défense de la cité[2]. L'on vanta très haut Madame l'abbesse qui avait animé de son mâle courage la garnison. Le marquis de Beauvau écrira avec justesse dans ses *Mémoires* : « L'on peut dire que pendant le siège elle fit le devoir de capitaine, de soldat et de brave princesse[3]. » La légende naturellement a embelli cet événement, qui, à force d'être cité, a été transformé et est devenu une *anecdote*. Dans une gra-

1. Moulin, aujourd'hui hameau du village de Saint-Nabord, canton de Remiremont.

2. Pour ce siège de Remiremont, nous avons eu à notre disposition une relation tirée des *Délibérations, résolutions et autres actes de la municipalité de Remiremont ;* la relation est contemporaine. Vient ensuite un autre récit attribué à un chanoine du XVIII^e^ siècle, Renaud, mais fait avec des pièces anciennes. Ces récits sont publiés dans E. Vacca, *Notes pour servir à l'histoire de Remiremont,* Remiremont, M^me^ Leduc, 1867, p. 92 et 90. L'on consultera aussi Richard : *Notes historiques relatives aux anciennes fortifications, à la défense et aux différents sièges subis par la ville de Remiremont* (Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, t. III, p. 326), p. 15-18 du tirage à part ; A. Fournier. *Topographie ancienne du département des Vosges,* 4^e^ fascicule, p. 193 ; F. des Robert, *Campagnes de Charles IV,* t. II, p. 146.

3. Édition de Cologne de 1689, p. 65. Un Français nommé Chevillon, nous raconte encore Beauveau, fut massacré dans les prisons de Remiremont, pour avoir prononcé des paroles injurieuses pour les Lorrains. Guillemin, dans ses *Mémoires,* nous apprend qu'après le siège le corps de Chevillon fut mis en morceaux et les quartiers exposés aux quatre avenues principales de la ville.

vure de ce siècle, ne nous montre-t-on pas Catherine brandissant de la droite une épée nue, tenant de la gauche un pistolet et prête à faire feu[1] ? Il lui reste toujours la gloire d'avoir repoussé, avec une faible garnison, celui qui sera le maréchal de Turenne, et la gloire n'est pas médiocre.

Du reste, cet échec de Turenne eut d'importantes conséquences. Le marquis de Ville sut se ménager des intelligences dans Épinal où la Jonchette s'était fait détester ; il pénétra dans la ville dont les portes lui furent ouvertes et obligea le commandant, réfugié au château, à se constituer prisonnier[2]. Peu après, voulant éviter entièrement à son abbaye les horreurs de la guerre, Catherine engagea de laborieuses négociations avec le gouverneur français et avec Charles IV ; elle obtint dans l'automne de 1639 que Remiremont, Saint-Dié, Épinal, Arches et Bruyères seraient considérées comme neutres[3]. Elle éloigne ainsi le malheur de ce coin des Vosges ; elle écarte le fléau qui désole le reste de la Lorraine, et l'on vit alors la prospérité revenir dans les hautes vallées de la Moselle et de la Meurthe. La tranquillité fut entièrement respectée de 1639 à 1641 ; mais, à cette dernière date, un officier français, le marquis de Clinchamp, essaya de surprendre la ville. A la faveur d'une nuit profonde, il avait fait avancer des troupes jusqu'au pied des murailles[4]. L'explosion de quelques pétards donna l'éveil à la garnison, et la neutralité fut maintenue.

---

1. *Musée des familles*, t. VIII, art. de M. Tolozan.
2. Des Robert, t. II, p. 49-50.
3. *Gazette de France*, année 1639, p. 691.
4. Guinot, p. 252, d'après les archives municipales.

Catherine avait ainsi vécu avec ses chanoinesses de 1638 à 1641 ; elle avait procuré à tout le pays une certaine tranquillité, lorsqu'enfin Charles IV, lassé de tant d'aventures et prenant en pitié la triste situation de la Lorraine, signa le 29 mars 1641 la paix avec le roi de France à Saint-Germain. On lui rendit ses États, moins Clermont, Stenay, Dun et Jametz. Nancy devait demeurer occupée par les Français jusqu'à la paix générale[1]. A peine la Lorraine eut-elle retrouvé le repos que Catherine voulut faire un pèlerinage près de Nancy, à Notre-Dame de Bonsecours. Elle emmena avec elle les deux princesses de Chevreuse, qui avaient été reçues chanoinesses à Remiremont et dont l'une était devenue sa coadjutrice[2]. Elle fit une grande partie du chemin à pied, un bâton à la main comme « une simple pèlerine ». Une grande foule de peuple la suivait[3]. Catherine fit ses dévotions aux pieds de la Vierge de Mansuy Gauvain, qui sous son manteau abrite les grands et les petits de cette terre ; puis elle voulut revoir sa chère abbaye de Notre-Dame de la Consolation. Malgré les malheurs des temps, la maison avait subsisté, grâce aux sages mesures prises par Catherine, et les religieuses avaient pu continuer

1. Le traité de paix publié par Schmit, *Pièces originales sur la guerre de Trente ans*, n° LXXXIV, dans les Documents sur l'histoire de Lorraine.

2. Elles étaient filles de la fameuse duchesse de Chevreuse. L'aînée Anne-Marie, deviendra abbesse du Pont-aux-Dames, auj. canton de Crécy, arrond. de Meaux, Seine-et-Marne ; l'autre, Henriette de Lorraine, abbesse de Jouarre, canton de la Ferté, *ibid.* ; les deux abbayes au diocèse de Meaux. V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, 2e édition, p. 34.

3. Dom Majorel. Oraison funèbre citée plus loin. Dom Royer. Voir le miracle qu'il rapporte et sur lequel insiste Guinot, p. 255.

leur office de jour et de nuit, alors que tant d'autres communautés étaient contraintes de chercher leur pain dans les pays étrangers. M. du Hallier, gouverneur français de Nancy, malgré sa bonté, n'osa permettre à Catherine l'entrée de Nancy ; il craignait les démonstrations du peuple, si attaché à la vieille famille ducale. Les dames de Chevreuse purent seules franchir la porte Saint-Nicolas. Mais les religieuses du couvent furent amenées huit par huit dans le carrosse de Madame ; elle voulut les revoir toutes, les embrasser toutes jusqu'aux sœurs converses. Elle ne cessait de leur demander des nouvelles, à elles qu'elle n'avait plus vues depuis 1634, et de leur adresser des exhortations[1]. Les conseillers et les commis de la ville de Nancy vinrent aussi, au nom de la cité, lui faire la révérence[2] ; et un grand concours de peuple accourut à Jarville. L'on pouvait dès lors prévoir l'inoubliable scène qui se passera au même endroit, lorsque le 30 avril toute la population de Nancy se portera au-devant de Charles IV et de Béatrix de Cusance, aux cris de : Vive le duc de Lorraine et ses deux femmes[3] ! Les trois jours que la princesse resta à Jarville furent pour elle des jours bénits.

La paix de Saint-Germain n'eut qu'une durée éphémère ; en juillet 1641, elle était déjà rompue et elle mérita le nom de : la petite paix. Catherine fut de nouveau à Remiremont témoin des atrocités de la guerre. Cette fois-ci, la Haute-Moselle n'était plus couverte par le

1. Tous ces détails empruntés à dom Royer.

2. Lepage, *les Archives de Nancy*, II, 210.

3. Le peuple ne voulait oublier la duchesse Nicole, qui vivait retirée à l'hôtel de Lorraine, à Paris.

traité de neutralité. La ville de Remiremont fut occupée par un corps français[1]. Pourtant, au milieu de ces nouvelles tristesses, Catherine eut une grande joie. En 1638, après la naissance de l'enfant qui sera Louis XIV, Richelieu avait cessé de s'opposer au mariage de Gaston et de Marguerite ; mais diverses causes, dont la principale fut l'humeur inconstante et versatile du duc d'Orléans, avaient retardé le rapprochement des époux. Marguerite, abandonnée et presque sans ressources, vécut à Bruxelles de tristes jours, puisant une grande force morale dans sa foi et sa piété, trouvant des paroles vraiment éloquentes pour rappeler au devoir son volage mari. Tant d'abnégation devait trouver sa récompense. Après la mort de Richelieu, Louis XIII mourant la fit venir à la cour de France ; son union fut reconnue par tous et de nouveau consacrée (mai 1643[2]), et Catherine remercia Dieu qui venait d'accomplir son plus cher vœu.

Marguerite n'avait plus vu sa tante depuis le jour où, déguisée en cavalier, elle s'était échappée de l'abbaye de Nancy. Maintenant qu'elle est devenue puissante, elle

---

1. Catherine eut encore en 1643 quelques difficultés avec son chapitre. Mais l'on s'arrangea à l'amiable par un compromis du 25 juin 1643. « Pour les prétentions respectives et remboursements de deniers et restitutions de fruits, elles demeureront toutes compensées entre les parties pour ce qui est du passé ; que pour l'avenir tous les profits de toutes améliorations et accroissements de cens et rentes... seront mis et annexés à la fabrique pour être le tout employé aux réparations, entretien et décoration de l'église et au payement des dettes d'icelle. » Collection Didier-Laurent, t. V, fol. 355.

2. G. Morizet, *Gaston d'Orléans. Étude sur ses intrigues avec le duc Charles IV de Lorraine et sur son mariage avec la princesse Marguerite*. Thèse pour le diplôme d'études supérieures d'histoire. Cf. *Annales de l'Est*, juillet 1898, p. 411.

multiplie ses instances pour faire venir l'abbesse à Paris. En France, Catherine ne sera-t-elle pas à l'abri de la guerre? N'y pourra-t-elle pas se reposer et couler une vieillesse calme? car elle entre en ce moment dans sa soixante-dixième année. Ces arguments ne la touchèrent point. Mais à Paris Catherine pensait trouver des ressources pour ses monastères de Nancy. Depuis le début des hostilités, les Français détenaient les biens sur lesquels étaient assises les rentes de l'abbaye et ils ne payaient rien ; les biens propres de la princesse étaient confisqués et les ressources de la mense abbatiale de Remiremont étaient devenues maigres par suite des guerres continuelles. Catherine espérait que la générosité de la reine régente Anne d'Autriche lui ferait rendre ce qui lui était dû. Elle accepta donc l'invitation de sa nièce et se mit en route[1]. Elle était accompagnée de deux religieuses qui ne la quittaient jamais, si bien que toujours elle vivait comme en communauté. Elle passa par Nancy et cette fois-ci le gouverneur, M. du Hallier, par ordre supérieur, la laissa entrer dans la ville, encore que le duc de Lorraine menât à cette époque une campagne acharnée contre les Français. Elle revit donc, pour la première fois depuis neuf années, la chère abbaye qu'elle avait fondée ; et elle éprouva une grande joie à se retrouver au milieu de ses filles spirituelles. Une prise d'habit eut lieu en sa présence. M. du Hallier vint lui rendre visite à l'abbaye et consentit, sur sa prière, à rendre la liberté à quelques prisonniers lorrains. Autre joie, quelque temps plus tard, lorsque, à Paris, elle put se jeter dans les bras

1. Dom Royer.

de sa nièce Marguerite. Elle fut reçue par elle avec les marques de la plus grande tendresse. Elle s'installa d'abord chez les Filles du Calvaire ; mais Marguerite tenait à l'avoir près d'elle, au palais d'Orléans, et c'est chez elle qu'elle passa les cinq dernières années de sa vie. Les deux princesses évoquèrent bien souvent les souvenirs d'autrefois, la vie commune à l'hôtel abbatial de Remiremont ou dans le sanctuaire du Saint-Mont, puis les catastrophes qui, brusquement, les vinrent séparer et jeter dans une série d'aventures si extraordinaires.

Au palais d'Orléans, Catherine continuait ses dévotions avec la même régularité qu'au couvent. Elle avait converti une partie de son appartement en chapelle et elle y entendait la messe tous les jours, accompagnée de ses deux religieuses[1]. Elle fréquentait avec grande assiduité les offices dans les divers monastères de Bénédictines, et particulièrement au Val-de-Grâce.

Cependant, en cette dernière partie de sa vie, les chagrins ne lui furent pas épargnés. Catherine était venue à Paris en solliciteuse ; elle réclamait la restitution de ses biens qui devaient servir à l'entretien de ses monastères à Nancy ; or, on l'éconduisit d'abord avec politesse, puis avec une froideur de plus en plus marquée. « La restitution, écrit dom Royer, est une vertu inconnue à la cour, singulièrement à celle de France. » Anne d'Autriche surtout montra pour la princesse un grand dédain ; elle ne lui pouvait encore pardonner le mariage de Gaston,

1. Tous ces détails empruntés à dom Royer. Les deux dames de Chevreuse avaient suivi Catherine à Paris et s'étaient retirées à l'abbaye de Montmartre.

son fils, avec la princesse Marguerite ; elle regardait comme l'œuvre de l'abbesse cette union qu'elle considérait comme une mésalliance, et, au Louvre, elle affectait de tourner le dos, quand Madame de Remiremont se présentait. On chuchotait donc sur le passage de la Lorraine, et presque ouvertement l'on se moquait de son habit de religieuse. Catherine n'eût pas été femme si elle n'avait été sensible à ces petits affronts ; mais elle trouvait dans la prière la consolation aux blessures d'amour-propre. Enfin, le duc d'Orléans, excité par sa femme, se fâcha ; il fit une scène bruyante et l'on se décida alors, non pas à rendre ses biens à l'abbesse, mais à lui fournir, sur les deniers de l'épargne, une rente de 18,000 livres par an (brevet du 20 septembre 1643). Mais à cause des dépenses de la guerre, cette pension fut payée de façon très irrégulière ; une année même, la princesse fut rayée de l'état. Elle connut alors presque la misère, elle dut vendre ses pierreries pour vivre, elle fit des dettes. En 1647 seulement, le roi eut de nouveau pitié d'elle[1]. L'abbesse de Remiremont put alors mourir tranquille.

La maladie, en effet, venait de l'atteindre et aucune dure épreuve ne lui fut épargnée. Elle supporta ses souffrances avec une pieuse résignation, peinée seulement

1. Trésorier de mon espargne, paiez comptant à ma cousine l'abbesse de Remiremont la somme de dix-huict mil livres, de laquelle j'ai ordonné par brevet du xx[e] septembre 1643 qu'elle soit paié par chacun an sur les deniers de mon dit espargne, en attendant qu'il soit pourveu sur les pretentions qu'elle a à cause de la non jouissance par elle soufferte des rentes et revenuz qui lui appartiennent es pays de Lorraine et Barrois, et ce pour l'année 1646... Faict à Paris, le IIII[e] jour de février 1647. *Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, H.* 2399. Les autres détails empruntés à dom Royer.

des fatigues qu'elle imposait à son entourage, notamment aux chères religieuses qui ne la quittaient jamais. Enfin, elle mourut le 7 mars 1648, dans sa soixante-seizième année. Par son testament, écrit tout entier de sa main, le 30 décembre 1646, elle avait demandé à être enterrée sans cérémonie à son abbaye de Notre-Dame de la Consolation[1]; l'on respecta son vœu, et, le 7 avril 1648, eurent lieu, à Nancy, ses funérailles. Les Français qui occupaient la cité rendirent à l'abbesse les honneurs; les conseillers de ville assistèrent à la cérémonie[2], et, en un langage très emphatique, où les citations profanes se mêlent aux textes sacrés, le prieur de Saint-Vanne de Verdun, dom Laurent Majoret, prononça son éloge funèbre[3]. Le corps fut descendu dans le caveau des religieuses. Suivant son vœu formel, aucun tombeau ne lui fut élevé; aucune inscription ne rappela le souvenir de ses vertus. Son cœur fut placé dans une chapelle latérale devant l'image d'une Vierge, pour laquelle elle avait une spéciale dévotion.

Par son testament, Catherine céda diverses sommes aux Capucins de la province de Lorraine, aux Capucins de Saint-Jacques de Paris, à l'église paroissiale[4], à la

---

1. Voir à l'appendice.

2. Lepage, *les Archives de Nancy*, II, p. 245.

3. *Le monument de parfum ou discours funèbre des vertus de très haute, très illustre et très vertueuse princesse Madame Catherine de Lorraine... fait audit Nancy aux honneurs funèbres qui luy furent rendus le 7 avril 1648 en l'église de ses religieuses bénédictines*, par le R. P. Dom Laurent Majoret. A Nancy, Anthoine Charlot, M. DC. XLVIII. 40 pages. Il y a peu de renseignements à tirer de ce morceau d'éloquence.

4. L'église paroissiale était dédiée à Notre-Dame et placée au milieu

chapelle Saint-Charles[1] et à l'hôpital de Remiremont[2], aux pauvres de la ville. Elle donna aussi divers legs à ses serviteurs, sans oublier sa folle. Mais tout le reste de sa fortune était abandonné au monastère de Notre-Dame de la Consolation. Elle pria sa nièce Marguerite de vouloir bien être l'exécutrice de ses dernières volontés. Par un codicille ajouté à son testament, le 13 mai 1647, elle déclara sa ferme intention que toujours les religieuses de Nancy vécussent sous la parfaite observance de la règle de saint Benoît.

Cette dernière clause ne devait point être observée. Les religieuses ne purent rentrer en possession des rentes qui avaient jadis appartenu à leur fondatrice et que les Français avaient confisquées. De la fortune de Catherine elles n'eurent que des débris, et elles avaient peine à subsister. Pour comble de malheur, elles perdirent devant le Parlement de Metz un important procès[3]. Elles s'adressèrent en leur infortune à la duchesse d'Orléans qui, à diverses reprises, vint à leur aide. Mais Marguerite se lassa de leurs demandes continuelles. Elle chercha à affilier l'abbaye à la nouvelle congrégation du Très-Saint-Sacrement, qu'une autre Lorraine, Cathe-

---

du cimetière capitulaire. Notons que Catherine ne laisse aucun don au chapitre de Remiremont.

1. La chapelle Saint-Charles était une chapelle privée dans l'hôtel abbatial, à l'usage de la dame abbesse.

2. Sur l'hôpital de Remiremont, voir les deux brochures de B. Puton, *Notice historique sur l'hôpital de Remiremont,* Nancy, Voirin, 1887, brochure de 49 pages, et abbé E. Buisson, *Essai sur l'hôpital de Remiremont,* Remiremont, 1888.

3. Au sujet de la possession des prieurés Saint-Romaric et Saint-Bernard que leur disputait la congrégation de Saint-Vanne.

rine de Bar, si célèbre sous le nom de la mère Mechtilde, venait de fonder à Paris dans la rue Cassette[1]. Catherine de Bar, après certaines hésitations, finit par accepter[2]. La cour de Rome supprima le titre abbatial de Notre-Dame de la Consolation; l'abbesse de Nancy, Mme de Livron, qui avait succédé à Françoise de Mauléon, consentit à démissionner sous promesse qu'on lui donnerait l'abbaye de Vergaville. Le 8 avril 1669, Catherine de Bar prit solennellement possession du nouveau couvent de sa congrégation. Le monastère de Notre-Dame de la Consolation, cette création de Catherine de Lorraine, avait vécu. Il n'avait duré que 44 ans.

Si Catherine fut pleurée à Nancy, la nouvelle de sa mort ne causa aucun émoi à Remiremont. L'on se borna à mettre les scellés sur l'hôtel abbatial, suivant un ancien usage[3]. Cette opération était à peine terminée, qu'arrivaient coup sur coup trois lettres de Marguerite de Lorraine, de son mari Gaston et de Louis XIV lui-même, datées des 9 et 10 mars 1648, deux et trois jours après la date funèbre[4]! Ces Excellences demandaient que le titre d'abbesse fût donné à Mademoiselle d'Alençon, seconde fille de Gaston et de Marguerite, née le 25 décembre 1646, par conséquent alors âgée d'un peu plus d'une

1. Voir notre étude sur Catherine de Bar dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, année 1896-1897.

2. Elle fut déterminée par un miracle que nous avons raconté page 15 de notre étude.

3. Bibl. nat. N. acq. franç., n° 3680, fol. 40.

4. Copie de ces lettres se trouve à la bibl. nat., N. acq. lat. n° 1514, fol. 146. Elles ont été publiées dans Guinot, p. 264 et suiv., et par A. Benoit, *Elisabeth d'Orléans, duchesse de Guise et d'Alençon* dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, année 1890-1891.

année[1]. Louis XIV invitait les chanoinesses à procéder sans retard à son élection et à postuler auprès du pape pour que les dispenses et les bulles pontificales fussent accordées en sa faveur. C'était un ordre qu'il eût été dangereux de ne pas exécuter. Le 17 mars, Élisabeth était élue[1]. Au reste, les chanoinesses trouvaient profit à un tel choix. Sous condition de servir à Élisabeth d'Alençon les revenus de la mense abbatiale[1], elles étaient livrées à elles-mêmes et pouvaient impunément se moquer du règlement de Sareggi[2]. Les tentatives de réforme, faites par Catherine de Lorraine, avaient entièrement échoué.

VI

CONCLUSION.

Ni à Nancy, ni à Remiremont, Catherine n'avait fait œuvre durable, et il ne faut point une grande clairvoyance pour apercevoir les causes de ce double échec. Elles sont dans le caractère même de Catherine.

Catherine de Lorraine était une âme très profondé-

1. Charles IV, par lettres de Bruxelles du 12 mars 1648, demandait que l'abbaye fût donnée à Anne de Lorraine, la fille qu'il avait eue de Béatrix de Cusance et qui sera mariée plus tard au prince de Lillebonne. Guinot, *l. c.*, p. 266.

2. Gaston d'Orléans résigna au nom de sa fille en 1657 en faveur de Marie-Anne-Judith de Lorraine, fille du duc Nicolas-François et de la princesse Claude. Marie-Anne mourut en 1661 et sera remplacée par Dorothée de Salm, âgée alors de 10 ans. Mais, plus tard, Dorothée essaiera, sans succès d'ailleurs, d'accomplir les réformes qu'avait voulu faire Catherine.

ment chrétienne. Elle vit toute la profondeur du mal dont souffraient les couvents. Elle gémit des désordres où les religieuses étaient tombées et se proposa de les réformer. Elle-même paya de sa personne, donna l'exemple du renoncement et de l'humilité, ne dédaigna pas d'accomplir les travaux les plus vulgaires. Pourtant, sous sa robe de religieuse, elle restait toujours la fille de Charles III, la princesse habituée au commandement. Elle marche tout droit au but sans regarder ni à droite ni à gauche, sans tenir compte des circonstances, des habitudes, des obstacles de toute nature. Elle croit — la princesse — qu'il suffit de dire un mot, pour que toute difficulté soit aplanie, pour que tout cède ; et elle s'irrite des résistances. Elle a la charité qui châtie et mortifie les hommes, pour les sauver ; elle n'a pas cette charité qui se double de bonté, qui excuse les fautes et qui, par son indulgence même, amende les coupables et les conduit au bien. Nature enthousiaste et passionnée, elle ignore les utiles compromissions ; elle ne connaît pas la patience. Elle court tout de suite aux extrêmes ; elle veut, le premier jour, imposer ses réformes en toute leur intégrité, exigeant des autres le grand sacrifice qu'elle fait elle-même. Si la fille de Charles III consent à tant d'humiliations, que ne doivent point faire les demoiselles de moindre noblesse ? et en son abnégation même, nous retrouvons l'orgueil de la princesse. La princesse ne se résout point à être simple religieuse, obéissant à la règle librement consentie ; elle veut être à la tête de deux abbayes, sans doute dans l'intérêt de la réforme, mais aussi parce qu'elle a l'habitude que les volontés plient devant la sienne. Et puis, malgré elle,

parce qu'elle est princesse, parce qu'elle ne peut pas ne pas agir dans l'intérêt de sa maison, elle compromet elle-même sa réforme. Elle a appelé sa nièce à la jouissance de ses prébendes et lui a assuré sa succession. Elle aurait toléré que sa petite-nièce, âgée de deux ans, la remplaçât. Il y avait ainsi comme une opposition entre son rang et l'idéal de vie religieuse qu'elle s'était forgé. Pour marier Marguerite, pour lui assurer un rang brillant selon le monde, elle se laisse entraîner à de véritables intrigues politiques et à de louches conspirations.

Et certes, il serait intéressant de la mettre en parallèle avec Catherine de Bar, la plébéienne de Saint-Dié ; avec beaucoup de traits communs, celle-ci diffère d'elle, parce qu'elle n'est arrêtée par aucune considération mondaine, parce qu'elle se donne à son œuvre sans réserve aucune, parce que, sans visée trop haute, elle ne songe qu'à son couvent et n'a point le désir d'étonner ses contemporains. Et voilà pourquoi la seconde réussit et la première échoue. Ajoutons que Catherine de Lorraine a pris avec une ardeur égale des résolutions contradictoires ; qu'elle a eu des engouements successifs et également vifs, tour à tour capucine et bénédictine ; et que ces variations ont sans doute dérouté les âmes simples. L'on a dû prendre son exaltation pour les signes extérieurs d'un tempérament mal équilibré et quelque peu maladif. Notre devoir était de faire toutes ces réserves ; mais il est aussi de proclamer les vertus solides et fortes de notre héroïne, et toutes ces vertus se résument en un mot qui sent sa race : le courage. C'est le courage au milieu de la bataille et des bombes qui éclatent, celui qu'elle déploie le jour où elle repousse Turenne. C'est le courage de l'exil, dont

elle supporte avec vaillance l'amertume pendant plusieurs années. C'est le courage, lors de la lutte, longue et opiniâtre, avec des femmes dont elle heurte toutes les habitudes et combat tous les vices ; c'est le courage, peut-être plus beau encore, lorsqu'elle entre dans les ordres les plus infimes et en revêt la robe, méprisant toutes les plaisanteries et bravant tous les sourires moqueurs. La fille de Charles III est à la place d'honneur dans la galerie des femmes illustres de la Lorraine.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

TESTAMENT DE CATHERINE DE LORRAINE

(Archives de Meurthe-et-Moselle, H, 2399. Le testament, de la main de Catherine, est écrit sur trois pages de papier in-folio. Nous en respectons scrupuleusement l'orthographe. Ce testament est déjà donné dans le *Gallia christiana*, t. XIII, Preuves, col. 548-550 ; mais cette édition contient quelques fautes et l'orthographe y a été corrigée.)

Au non de la très st. Trinité, père, fils et st esprit.

Nous Caterine de Lorraine abbaysse de Remiremont et de Nre Dame la Consolation, fondatrisse à la parfaite opservance de l'ordre du glorieux père st Benoyst, à la vylle Neuve de Nancy, avec la dyspense et permissyon de feu notre st père Hurbin VIII, conoissant qu'il n'i a rien de plus certin que la mort ny de plus yncertin que l'hoeur d'isselle, en mon bon sans et santé, je desclar et fayt mon testament de mes dernier volonté. Et premier, je ren mon ame A Dieu quy me l'a preté et mon corp à la tere, voulant que mon corp apres ma mort soyt enteré en mon ecglise en la sepeulteur où mes chers filles sont enterée, sans aucune ceremonye que celon quy ce pratic au dites sœur : et, ne sachant sy Dieu me voudra donner la consolation de mouryr à mon dyt couvant de Nancy entre les bras de mes dyt fille, j'ordonne et desclar qu'après ma mort, il ne se fasse aucune ouvertur de mon corp qu'une ynsysion à l'endroyt de mon cœur pour l'en tirer et le fayr mestre dens une boit de plon pour estre porté à mon dyt couvant de Nancy, pour estre posé à l'une des chapelle de ma dyt esglise telle que dyt sœurs trouveront la plus propre, devant l'ymage de la st vyerge que j'ay fay porter a l'esglise de la vylle de Remiremont, voulant et entandant qu'el soyt myse pour table d'otelle a la dyt esglyse, laquel de chapelle mes dite sœur trouveront la plus comode, faysant

poser mon cœur dens le pavé devant le dyt autelle de la dit chapel, un caré de marbre desu.

Tout ce quy [se] retrouverat à mon dyt monast. de Nre Dame de la Consolation, duquel je suys premier abbaisse et fondatrisse, apres ma mort, je le donne à mes dytes relygieuse et à l'abaie, pour en fayr celon leur propre et en dysposer à leur ness[ec]yté et profyt, comme mes errytier non seulmant de ce quy s'y retrouvera, mes de tout et un chacun des bien qui m'apartyent et m'apartiendront à l'eur de mon dessè, les charge de payer les gage de mes domestic, qui est deux mil fran à mon mesdecin Valet, san fran à mon [a]poticaire Fagautin[1] et a mes autres domestic celon que l'on les pai tous les ans. Que sy sa Majesté fayt payé, comme je croy que sa bonté et etquité me le fayt et la justice me le fayt espérer et que, prosternée à ses piés je luy en supplie en tout humylyté, celon quy se trouverat que sa dyt Majesté me doyt de mes rentes et apanage que j'avoy en la Lorraine, desquel depuys l'année [2] que sa dite Maiesté est entrée en Lorraine je ne touche aucune rente, j'ordonne à mes dytes religieuse d'em paier mes destes et de donner des dy denyer qu'elles en toucheron à Valet, mon mesdecin, catre mil fran, a mon apotiquer Fagautin mil, à Clavel Henry mon panetyer, à Francoy mon quysenyer et Grilot mon laquay chacun cyn san fran, afin de prier Dieu pour mon âme. J'oblyoy le s[r] de Lavyzé a quy je doys sys san fran, lorsqu'il sorty de mon cervyce pour aler cervyr Madame et très cher niepce son Altesse Royal[3]; à la quel, sy je luy ay jamais rendu cervyce, qu'il luy peu estre recomendable, je luy suplye en tout humylyté de le tesmoygner par la sollyssitation qu'el ferat de fayr payer à mes dyte religieuse de l'abbaye de Ntre Dame de la Consolatyon de Nancy la Neuve ce quy cerat reconu m'estre deu des non jouysance des rente que Sa Majesté at levé depuy

1. Mot d'une lecture douteuse.
2. Mot effacé ; il faut suppléer sans doute : 1633.
3. Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans. La Visé avait aidé Marguerite à s'échapper de Nancy. Voir plus haut, p. 298.

qu'yl at entrés en Lorraine. Des quelle denié j'en donne sys mil fren au capucin de la province de Lorraine, qu'yls employront à leur nessesyté, et ausy pour me fayr partyciper à leur pryer, mil au père capucin de St-Jacque de ce lyeu[1] pour estre partycipant a leur prier, mil a la paroys de l'esglyse de la vylle de Remyremon pour estre pour partycypant à leur pryer, mil à la chapelle de St Charle pour y fayr fayr l'offisse de St Charles et y pryer Dieu pour mon âme, sin san au dyt opital de Remiremon pour y dire une messe tout les ans à telle jour qu'il plerat à Dieu m'apeler de ce monde, syn san francs pour une foy au pauvre de la vylle de Remiremon et de la senechaucée, mil fran à ma folle que l'on met en rente pour l'ayder à vyvre ; celle quy la prendra jouyrat de la rente. Ce quy restrat du surplus soyt mys entre les main de mes relygieuse pour payer mes deste ; je dy mes deste bien reconue et pour les ayder à achever leur batimant, à leur fayr quelque pety fon pour les ayder à vyvre.

Je supplye Son Altesse Royal la Duchesse d'Orléan de vouloyr accepter la calyté, que je luy supplye au non de Dieu, d'estre l'exécutryse de ce mien testamant et dernyer volonté ; et pour aid je supplye Monsieur le nonce d'a présen quy est en ce royaume me fayr l'honneur d'en vouloyr prendre la charge, recomendant et à Son Altesse Royalle et à mon dyt syeur de ne me desnier cest grase et de vouloyr prendre en leur protectyon mes pauvre relygieuse et de ne permestre l'ouvertur de mon corp, sy ce n'est pour en tyrer mon cœur ; et, afin de ne donner d'incomodyté de la puenteur quy en pourra provenyr, le trensportant à Nancy, je supplye qu'il soyt mys dens mon cerqueil de la chau pour porter mes os à mon couvant de Nancy. Je vous rend graces, mon Dieu, de ce qu'il vous a plus me permestre d'escryr et de siner de ma maim ce mien testamant, ce dimanche pénultienne de decembr, mil sys san soisant sys[2], me réservant, sy je vye, d'y pouvoyr fayr un codysil.

CATHERINE DE LORAINE.

1. C'est-à-dire Paris, où le testament a été écrit.
2. Il faut lire : 1646. Dans le *Gallia christiana*, à tort 1636.

Sur la même page se trouve le codicille suivant :

Au non de la très st. Trynyté, père, fylz et st. espryt.

Ce jourd'huy 13 de may en mon bon sans et santé je Catherine de Lorraine, je rescry ce codysyl par le quel je desclar que je veux et antan que mes dyt sœur vyvet à jamays dans la parfayt opservance de la regle de st. Benoyst, pour jouyr de tout ce que je desclar sy dessu leur donner; et pour ce fayr j'ordonne tant qu'yl plera au Reverand père Benedyctyn engloy de leur accorder un de leur père quy demeurera au couvant de leur pere Benedyctyn engloy du prioré des dyt père de Dieulouart[1], ne voulant quy leur change ny ynove aucune des pratyc de l'opservance; au contrer, je veux et entant qu'il les mintyene en la dyt pratyque et opservance, comme aussi les relygieux, et qu'il resoyve et fasse resevoyr des novyce pour remplyr les deux prioré quy sont batis et qu'il en ay la charge. Je dy le dyt père vysyteur, conformément celon la bule de l'esrecytion, supplyant l'Altesse de Madame Royal, ma très cher niepce d'en avoyr un tres grand soyn que tout ce quy est escryt dans cest feille soyt opservé et qu'il ne soyt rien changay à mes dyte volonté, comme aussi j'en requier monseigneur le dit n(once) d'y tenir la main, affyn que ces pauvres fylle ayt tousjour plus de moyen de fayr leur salu, et que ce grand ordre du gloryeux st. Benoyst soyt reconnu et honnoré. Bref, si dès cest heur estoyt la volonté de mon Dieu que je donnas mon cœur, mon ame et ma vye pour la fayr reconoystre, je la donneroy, fynyssant en rendant graces à mon Dieu quy m'a fayt relygieuse de ce grand ordre, demendant à sa dyvyne Majesté pardon de tout les menquemant que j'y ay fait, ordonnant à mes deux sœur

1. Le primat de Nancy, Charles de Lorraine, avait appelé dans la collégiale de Dieulouard des bénédictins anglais en 1606. On voit que Catherine avait, à la fin de sa vie, choisi en ce couvent un visiteur pour son abbaye de Notre-Dame de la Consolation et ses deux prieurés de Saint-Romaric et de Saint-Bernard.

qui sont aupres de moy, soudyn mon dessé, de pryer le reverand pere Fabien de les mener à Monsieur le Nonce pour les conduyr à sa dyt Altesse Royal, pour ouvryr ce dyt papie, afyn de leur fayr voyr mes volonté, escrit et signée de ma min où il voyront la permissyon du feu pape pour tester.

CATHERINE DE LORRAINE.

Depuys cest escryt, Clavel Henry est sorty de mon cervyce; j'entens luy rien donner; mes à Nicolas qui est mon domestyc à presan ce que j'ay dyt luy donner, en sa plasse; et à Gascon, mon apotyquer deu san francs pour ses ga[ges], je dis de Lorrayne. Ce troysyème de janvyer, myl sys san carant huit. Catherine de Lorraine. En lyeu du père Fabien, ce sera mon père confesseur de presen.

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Bonfils.

M. Paul Bonfils, préparateur de chimie à la Faculté des sciences de Nancy, décédé en 1857, avait disposé d'une somme de 10,000 fr., qui devait être partagée en vingt prix de 500 fr. destinés à récompenser « le vainqueur d'un concours sur une question de chimie industrielle ».

Ce prix a été décerné pour la dernière fois en 1890.

2° Prix Herpin.

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1,000 fr. à décerner tous les quatre ans à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

3° Prix Dupeux.

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 fr. à décerner par l'Académie de Stanislas, trois années sur quatre, au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant de préférence à la Lorraine.

Le premier concours a eu lieu en 1898.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy.

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et M^me^ la vicomtesse de Chambrun.

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, chaque année, depuis 1876, 600 fr., pour récompenser le dévouement maternel, et 600 fr. pour récompenser la piété filiale.

2° Legs Bourgon.

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué, en souvenir de sa fille, M^lle^ Jeanne Bourgon, une somme de 10,000 fr., payable après le décès de sa veuve, à l'Académie de Stanislas, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, tous les cinq ans, une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

3° Prix Mangeon.

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, M^lle^ Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas le soin de décerner chaque année un prix de piété filiale de 100 fr.

4° Prix René de Goussaincourt.

Prix de 300 fr. destiné à récompenser la piété filiale ; décerné depuis 1894.

5° Prix René de Goussaincourt.

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un nouveau prix quinquennal et indivisible de 500 fr. sera attribué, et la première fois en 1900, pour récompenser des actes de dévouement ou de vertu accomplis, en première ligne par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3^e^ bataillon de mobiles (bataillon de Nancy) ; en seconde ligne par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers ; ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

6° Prix Chassignet.

Par testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix quinquennal et indivisible de 1,500 fr. en faveur de la femme, fille, épouse ou veuve jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon de son droit d'usufruit fait par M^me^ Chassignet permettra d'attribuer ce prix pour la première fois en 1903.

CONCOURS DE 1899 ET 1900

PRIX DUPEUX ET PRIX HERPIN

PRIX DUPEUX A DÉCERNER EN 1899

L'Académie de Stanislas décernera en 1899 un prix de 350 fr., fondé par M. Dupeux; il sera attribué au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, depuis le 1er janvier 1893, qui lui aura été présenté sur un sujet de science ou de linguistique, se rapportant de préférence à la Lorraine.

Le dépôt des mémoires et des travaux imprimés (ces derniers en triple exemplaire) sera effectué au plus tard le 31 décembre 1898.

PRIX HERPIN A DÉCERNER EN 1900

L'Académie de Stanislas décernera en 1900 un prix de 1,000 fr., fondé par M. le Dr Herpin (de Metz)[1]. Ce prix sera

1. **Extrait du testament de M. le Dr HERPIN (Jean-Charles), décédé à Nice (Alpes-Maritimes), le 17 janvier 1872.**

. . . . . .

Art. 7. — Je lègue, à titre de legs particulier, à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, dite Académie de Stanislas, siégeant à Nancy (Meurthe), et dont je suis membre correspondant, un titre de rente italienne 5 p. 100, nos 1,094,023 et 1,098,922, de 300 francs de rente annuelle, qui devront être employés à la fondation d'un prix qui sera proposé et décerné, s'il y a lieu, tous les quatre ans, par l'Académie de Stanislas, à Nancy, sur des questions scientifiques, agricoles, écono-

attribué au meilleur mémoire sur l'une des périodes suivantes de l'histoire de Lorraine :

1° Histoire du duché de Lorraine depuis l'avènement de Gérard d'Alsace jusqu'à la mort de Simon Ier (1048-1139);

2° Histoire du duché de Lorraine sous les règnes de Mathieu Ier et de Simon II (1139-1205);

3° Histoire du duché de Lorraine sous les règnes de Thiébaut II, Ferri IV et Raoul (1304-1346);

4° Le règne de Jean Ier (1346-1390);

5° Le règne de Charles II (1390-1431).

Les concurrents sont invités à suivre, autant que possible, l'ordre chronologique; ils feront un tableau des institutions du pays pendant la période qu'ils étudient; ils dresseront un catalogue des actes émanés des ducs, dont ils font l'histoire, en prenant pour modèle le catalogue des actes de Mathieu II, par M. Le Mercier de Morière.

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître, sous peine d'exclusion.

Les mémoires doivent être déposés, au plus tard, le 31 décembre 1899.

Ils porteront deux devises, l'une en latin, l'autre en français. Ces devises seront aussi inscrites sur une enveloppe

---

miques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés.

. . . . . .

Art. 17. — Les fonds que j'ai affectés par les articles précédents à la fondation de prix ou d'encouragements à décerner par les Académie et légataires ci-dessus dénommés, devront être uniquement affectés à l'emploi que j'ai déterminé, et ne pourront être détournés, pour quelque motif que ce soit, de la destination spéciale que je leur ai donnée.

C'est pourquoi le présent article 17 et celui qui est relatif à la fondation et à l'objet du prix que j'ai institué, devront toujours être imprimés à la suite des programmes de prix, afin que mes intentions soient bien connues et scrupuleusement exécutées.

Les sommes libres provenant des prix qui n'auraient pas été remportés ou distribués, seront affectées de nouveau à des propositions de prix, et ne devront, dans aucun cas, recevoir une autre destination.

. . . . . .

fermée, jointe au mémoire, et contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Les enveloppes seront ouvertes seulement après que l'Académie aura rendu son jugement sur les mémoires présentés. Les noms des concurrents qui obtiendraient une mention honorable ne seront publiés que s'ils en manifestent le désir.

Conditions communes aux concours Dupeux et Herpin.

Les travaux présentés doivent être écrits en langue française.

Ils seront déposés au secrétariat de l'Académie de Stanislas, Hôtel de la Bibliothèque municipale, rue Stanislas, 43, à Nancy.

Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront en faire prendre copie au secrétariat de l'Académie.

Sont exclus des concours les travaux imprimés ou manuscrits déjà récompensés par une des Académies composant l'Institut de France.

Les membres titulaires de l'Académie de Stanislas ne pourront prendre part à ces concours.

Nancy, le 20 novembre 1896.

Le Secrétaire perpétuel,
Jules LEJEUNE.

Le Président,
Abbé VACANT.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1897

ANNUAIRE des bibliothèques et des archives pour 1897 ; Paris, 1897, 1 vol. in-18.

ARENDT (Ch.). — Heinrich, Prinz der Niederlande. Eine biographische Skizze ; Luxembourg, 1879, 1 br. in-8°. — Monographie du château de Vianden ; Luxembourg, 1884, 1 vol. in-folio. — Saint-Quirin ; Luxembourg, 1888, 1 vol. petit in-folio cart. — Reisestudien ; Luxembourg, 1889, 1 vol. in-folio cart. — Blumenlese aus der Geschichte der Burg Vianden und des Nassau-Viandener Grafengeschlechts (planches) ; Luxembourg, 1894, 1 vol. in-4° cart. — Die ehemalige Schlossburg der Grafen und Herzoge von Luxemburg auf dem Bocksellen daselbst ; Luxembourg, 1895, 1 vol. in-4° cart. — Bericht über die Restauration unserer geschichtlichen Baudenkmäler von 1845-95 ; Luxembourg, 1896, 1 plaq. in-8°. — L'Au-delà. Pensées philosophiques et morales sur Dieu et l'immortalité de l'âme ; Luxembourg, 1897, 1 vol. in-24 cart.

BABEAU (Albert). — Les préambules des ordonnances royales et l'opinion publique ; Paris, 1896, 1 br. in-8°. — Let-

tres de Grosley, écrites de l'armée d'Italie en 1745 et 1746 ; Troyes, 1897, 1 br. in-8°.

BARDY (Henri). — Les événements militaires dans le pays de Saint-Dié pendant la Révolution ; Saint-Dié, 1 br. in-18. — Le général Haxo, 7 juin 1749-21 mars 1794. Notice rectificative et complémentaire ; Saint-Dié, 1896, 1 br. in-8°. — Expédition d'Islande en 1798. La campagne maritime d'un officier de chasseurs à cheval. Journal inédit ; Saint-Dié, 1896, 1 br. in-8°. — Un intrigant fieffé. Le marquis de Brosse de Montandre, capitaine au régiment de « Salm-Salm » ; Saint-Dié, 1896, 1 br. in-8°. — Miscellanées, fasc. 3, 4 et 5 ; Saint-Dié, 1897, 2 br. in-8°. — Saint-Dié pendant la guerre de 1870-71 ; Saint-Dié, 1 br. in-18. — La Société philomatique et les études d'histoire locale ; Saint-Dié, 1897, 1 plaq. in-8°. — Mon vieux Belfort ; Belfort, 1897, 1 plaq. in-8°. — Étude historique sur Belfort, XIII^e^ et XIV^e^ siècles ; Belfort, 1897, 1 vol. in-8°.

BEAUNE (Henri). — Le général Henri Lambert, 1760-1796 (manuscrit). — La condition des personnes ; Lyon, 1882, 1 vol. in-8°. — Lettres de Bernard de la Monnoye, de l'Académie française, à son fils, religieux cordelier ; Lyon, 1884, 1 br. in-8°. — La correspondance de Voltaire ; Lyon, 1884, 1 br. in-8°. — La condition des biens ; Paris, 1886, 1 vol. in-8°. — La démocratie et le suffrage universel ; Paris, 1897, 1 br. in-8°. — Fragments et critique d'histoire. Droit public et privé. Épisodes judiciaires ; Paris, 1891, 1 vol. in-8°. — La liberté d'enseignement en 1844 ; Lyon, 1892, 1 br. in-8°. — Les Faramanni Burgondes dans la loi Gombette ; Lyon, 1893, 1 br. in-8°. — Les mémoires de Gourville ; Lyon, 1895, 1 br. in-8°. — Un juge de Marie-Antoinette ; Lyon, 1896, 1 br. in-8°. — Allocution prononcée à la distribution des prix de l'école Saint-Thomas-d'Aquin à Oullens

le 19 juillet 1897 ; Mâcon, 1897, 1 plaq. in-8°. — Discours prononcé pour les funérailles de M. Léon Roux, le 29 avril 1897 ; Lyon 1897, 1 plaq. in-8°.

BEAUPRÉ (C^te J.). — Répertoire archéologique pour le département de Meurthe-et-Moselle. Époques préhistorique, gallo-romaine, mérovingienne ; Nancy, 1897, 1 vol. in-18.

BENOIT (A.). — Acrostiche peint à fresque à l'entrée du cloître du couvent des PP. Capucins (maison mère de la Doctrine chrétienne) à Nancy ; Nancy, 1896, 1 plaq. in-8°. — Dans le Hart. Le combat de Rumesheim, 26 août 1709 ; Rixheim, 1897, 1 plaq. in-8°.

BERNARD (abbé). — Notice descriptive et historique sur les vitraux de l'église de Lhuître (Aube) ; Arcis-sur-Aube, 1897, 1 vol. in-8°.

BIZEMONT (V^te A. de). — Bibliographie nobiliaire de la Lorraine ; Nancy, 1897, 1 vol. in-8°.

BLED (abbé). — Les chartes de Saint-Bertin, t. IV, fasc. 1 ; Saint-Omer, 1897, 1 vol. in-4°.

BLEICHER (D^r). — Coloration des plaques minces de roches sédimentaires calcaires (congrès de Bordeaux 1895) ; Paris, 1 plaq. in-8°. — Recherches sur les débris végétaux et les roches trouvés dans les dragages de la campagne du *Caudan* dans le golfe de Gascogne ; Paris, 1896, 1 br. in-8°.

BLOCH (J.). — Esther ; Remiremont, 1876, 1 plaq. in-8°. — Le Progrès ; Oran, 1878, 1 plaq. in-8°. — Israël et la Révolution française ; Paris, 1889, 1 plaq. in-8°. — La consécration d'Aaron ; Nancy, 1891, 1 plaq. in-8°. — Fin d'année et fin de siècle ; Nancy, 1892, 1 plaq. in-8°. — Paroles prononcées le 11 mai 1896 sur la tombe de M^me Emmanuel Marx ; 1 plaq. in-18. — Les professions manuelles (sermon prononcé à la synagogue le 1^er jour de Pâques), 17 avril 1897 ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°.

— La vie (sermon prononcé à la synagogue de Nancy); Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°.

Boislisle (de). — Lettre de M. de Marville, lieutenant-général de police, au ministre Maurepas, 1742-1747, t. I^er^; Paris, 1896, 1 vol. in-8°.

Boppe (Commandant Paul). — La légion portugaise, 1807-1813; Nancy, 1897, 1 vol. in-8°.

Boutroux (Émile). — Études d'histoire de la philosophie; Paris, 1897, 1 vol. in-8°.

Braux (Baron G. de). — Généalogie de la famille Barrois, de Boucq; Nancy, 1896, 1 br. in-8°.

Briquel (Paul). — Soirs d'automne, poésies; Nancy, 1898, 1 vol. in-8°.

Cabreira (A.). — Sur la géométrie des courbes transcendantes; Lisbonne, 1896, 1 vol. in-8°.

Chatton (abbé Ed.). — Histoire de l'abbaye de Saint-Sauveur et de Domèvre, 1010-1789; Nancy, 1897, 1 vol. in-8°.

Chautard (J.). — Jetons des princes de Bourbon de la première maison de Vendôme; Vendôme, 1897, 1 br. in-8°.

Chervin (D^r^). — Anthropométrie militaire; Paris, 1896, 1 br. in-8°.

Cuvier (M. Othon), pasteur honoraire, ancien pasteur des églises réformées de Metz et de Nancy. Sa vie, ses travaux, sa prédication. Discours prononcés à ses obsèques; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

Deniker (J.). — Bibliographie des travaux scientifiques, publiés par les sociétés savantes de la France, t. I^er^, 2^e^ livr.; Paris, 1897, 1 vol. in-4°.

L'abbé Didelot. Un apôtre de la charité au XIX^e^ siècle; Lille. 1897, 1 vol. in-8°.

Druon (H.). — Histoire de l'éducation des princes dans la maison des Bourbons de France; Paris, 1897, 2 vol. in-8°.

DUVERNOY (E.). — Longwy, de Louis XIV à la Révolution. Étude sur la vie municipale de l'ancien régime ; Nancy, 1897, 1 vol. in-8°.

ENQUÊTES et documents relatifs à l'enseignement supérieur ; Paris, 1897, 1 vol. in-8°.

FÉRAL (G.). — Observations météorologiques sur les pluies générales et les tempêtes ; Albi, 1897, 1 plaq. in-8°.

FLICHE (P.). — Note sur les nodules et bois minéralisés trouvés à Saint-Parres-lès-Vaudes (Aube), dans les grès verts infracrétacés ; Troyes, 1897, 1 br. grand in-8°.

GASQUET (A.). — Cours de géographie générale : Europe, Asie, Afrique, Amérique, Océanie (6e édition) ; Paris, 1 vol. in-18 cart. — L'Université de Nancy ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°.

GERMAIN (Léon). — Les pierres tombales de l'église de Port-sur-Seille ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Sentences portières de maisons particulières en Lorraine, 1re partie jusqu'en 1700 ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

GIRAUX (Dr). — L'agriculture au XIXe siècle ; Châlons-sur-Marne, 1897, 1 plaq. in-8°.

HAMONVILLE (baron d'). — Atlas de poche des oiseaux de France, utiles ou nuisibles, série I ; Paris, 1 vol. in-24 cart.

HAMONVILLE (baron d'). — Passage des oiseaux à Manonville. Automne 1895 et printemps 1896 ; Budapest, 1896, 1 plaq. in-4°. — Note complémentaire sur les oiseaux utiles de la France ; Paris, 1897, 1 plaq. in-8°.

HUMBERT-CLAUDE (abbé). — Une gloire vosgienne. Remy, inventeur des procédés pratiques de la pisciculture ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

HUYGENS (C.). — Œuvres complètes, t. VII ; La Haye, 1897, 1 vol. in-4°.

JADART (H.). — Vieilles rues et vieilles enseignes à Reims ; Reims, 1897, 1 vol. in-8°.

JÉRÔME (abbé). — Une relique de Saint-Joseph à la cathé-

drale de Toul ; Nancy, 1895, 1 br. in-8°. — Testament de Charles-Louis Hugo, évêque de Ptolémaïde et dernier abbé régulier d'Étival ; Nancy, 1896, 1 br. in-8°. — M. l'abbé Paul Xilliez, professeur de philosophie à l'institution du B. Pierre Fourier de Lunéville, 1868-1896 ; Nancy, 1896, 1 br. in-8°. — Un épisode de l'histoire d'Étival. L'union de la Mense abbatiale à l'évêché de Toul, 1739-1747 ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Collectes à travers l'Europe pour les prêtres français déportés en Suisse pendant la Révolution, 1794-1797 ; Paris, 1897, 1 vol. in-8°.

JOURNÉE (Commandant). — Note sur l'emploi des fusils et des munitions de guerre dans le tir de chasse ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Note sur la résistance de l'air aux petites vitesses ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Contribution à l'étude du recul des armes à feu ; Paris, 1897, 1 plaq. in-8°.

LABOURASSE (H.). — Le luxe au presbytère avant 1789 ; Bar-le-Duc, 1897, 1 br. in-8°.

LANGLEY (S. P.). — Memoir of George Brown Goode, 1851-1896 ; Washington, 1897, 1 br. in-8°.

LAVAL (abbé). — L'église et la paroisse de Saint-Clément (Lorraine). Peintures du xv^e^ siècle découvertes en 18[illegible] dans cette église ; Nancy, 1897, 1 vol. in-8°.

LEDERLIN. — Rapport sur les travaux de la Faculté de dro pour l'année 1895-96 ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

LEFEBVRE (H.). — Recherches sur les familles de Lorrai qui ont porté le nom de Mandres. Rectification au « Si ple crayon » de Mathieu Husson l'Escossois ; Nancy, 189 1 br. in-8°. — Une branche bâtarde de Beauveau-L Blanchart ; Nancy, 1896, 1 br. in-8°.

LEFÈVRE (abbé Th.). — Notice historique sur le canton Bernaville (Somme). Ouvrage posthume ; Amiens, 189 1 vol. in-8°.

LE MONNIER (G.). — Projet de création d'un lycée de filles. Rapport adressé à M. le maire et à MM. les conseillers municipaux ; 1 br. in-8° (autographe). — Recherche sur la nervation de la graine ; Paris, 1 br. in-8°. — Sur la valeur morphologique de l'albumen chez les Angiospermes (mémoire inséré dans le n° du 15 juin 1887 du *Journal de botanique*) ; Paris, 1887, 1 br. in-8°. — L'éducation de la bourgeoisie. Conférence faite pour la Ligue de l'enseignement à Nancy ; Nancy, 1889, 1 br. in-8°. — Théorie de l'hérédité (mémoire inséré dans le n° du 15 janvier 1892 du *Naturaliste*) ; Paris, 1892, 1 br. in-4°. — A propos d'un récent ouvrage de M. Yves Delaze ; Nancy, 1896, 1 plaq. in-8°.

LENEPVEU (C.). — Notice sur M. Ambroise Thomas, lue à l'Académie des beaux-arts, dans sa séance du 9 janvier 1897 ; Paris, 1897, 1 plaq. in-4°.

LÉVY (abbé Joseph). — L'ancienne collégiale de Saarwerden ; Rixheim, 1897, 1 plaq. in-8°.

LOMBARD (A.) — La muse antique ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°.

LUDRE (C^te^ de). — Jean Léonard de Bourcier de Montureux ; Nancy, 1896, 1 vol. in-18.

MAIRE (Ch.). — Rimes féminines et champêtres ; Lunéville, 1897, 1 vol. in-8°.

MATHIEU (A.). — Gerbéviller à la fin de l'ancien régime et pendant la Révolution ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

MATHIEU (M^gr^). — Mandement pour le carême de l'an de grâce 1897, sur les devoirs des catholiques à l'heure présente ; Toulouse 1896, 1 br. in-4°.

MATHIEU et FLICHE. — Flore forestière ; Paris, 1897, 1 vol. in-8°.

MENGIN (Henri). — En face d'un devoir. Conférence faite en séance publique le 14 février 1897 ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

MESNARD (baron de). — Mémoires en faveur de l'alliance avec la Russie et contre l'idée de la conquête des bords du Rhin faits en 1863 et 1868.

METZ-NOBLAT (A. de). — Natalité et recrutement militaire. Avantages à faire aux familles nombreuses; Paris, 1897, 1 br. in-8°.

MICHEL (E.). — Auguste Prost, 1817-1896 ; Paris, 1 br. in-8°.

MILLOT (C.). — De l'action de la nébulosité sur l'amplitude de l'oscillation diurne de la température ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°. — La vapeur d'eau. Pochade météorologique ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°.

MISSET (E.). — Un double contre-sens ou le prétendu blason de Jeanne-d'Arc et sa prétendue devise : Vive Labeur, suivi d'un simple mot à M. l'abbé L'Hôte ; Paris, 1897, 1 br. in-8°. — Petite réponse d'un Champenois à trois Lorrains ; Paris, 1897, 1 plaq. in-8°.

Le Monument de La Mothe. Souvenir offert aux souscripteurs; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

OBRIN (H.). — La forme judiciaire ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

OUDIN et BARTHÉLEMY (Dr). — Applications de la méthode Röntgen aux sciences médicales, avec deux planches hors texte ; Paris, 1896, 1 br. in-8°.

PARISET (G.). — L'État et les Églises en Prusse, sous Frédéric-Guillaume Ier, 1713-1740 ; Paris, 1897, 1 vol. in-8°. — *De Primordiis Bituricensis primatiæ* ; Nancy, 1897, 1 vol. in-8°. — Introduction à l'étude de la Réforme en Allemagne au XVIe siècle ; Nancy, 1893, 1 br. in-8°.

PARROT (A.). — Histoire de la ville de Nice ; Paris, 1860, 1 br. in-8°.

PASSY (F.). — L'avenir de l'Europe. Le mépris de la mort. Sauvetages. Conférences faites par l'auteur.

PFISTER (Ch.). — Documents sur le prieuré Notre-Dame de

Nancy, recueillis aux archives départementales de la Côte-d'Or ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Donation de l'église de Saint-Dizier au prieuré Notre-Dame de Nancy; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

PIETTE (Édouard). — Études d'ethnographie préhistorique; Paris, 1896, 1 br. in-8°. — Fouilles faites à Brassempouy en 1895 ; Beaugency, 1896, 1 plaq. in-8°.

PROFESSEUR TOURDES (Le). — Rambervillers, 1897, 1 br. in-8°.

PUYMAIGRE (Cte de). — La légende des sept enfants de Lara, d'après un livre récent ; Paris, 1897, 1 br. in-8°.

QUINTARD (L.). — Jeton inédit gravé par F. de Saint-Urbain; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°. — Curieuse médaille de dévotion à l'effigie de Pierre Fourier ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°.

RÉUNION extraordinaire de la Société géologique de France dans les Vosges et à Belfort, avec clôture à Porrentruy (Suisse); Lille, 1897, 1 br. in-8°.

ROCHE DU TEILLOY (A. de). — Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°.

ROSNY (Léon de). — Le boudhisme éclectique ; Paris, 1894, 1 vol. in-24. — Une grande lutte d'idées dans la Chine antérieure à notre ère ; Paris, 1896, 1 br. in-8°.

SAUSSURE (H. de). — Note supplémentaire sur le genre Hemimorus ; Genève, 1896, 1 br. in-8°.

SAVE (G.). — Jean Pélerin le Viateur, chanoine de Saint-Dié, de Nancy et de Toul, auteur de la Perspective artistique de 1505 ; Saint-Dié, 1897, 1 br. in-8°. — Le tombeau de saint Mansuy à Toul, attribué à Mansuy Gauvain ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Les peintres strasbourgeois en Lorraine au XVe siècle. Les fresques de Portroff ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

SOUHESMES (R. de). — De Saint-Pétersbourg à Samarkande; Paris, 1897, 1 vol. petit in-4°. — Du Caucase à la Vistule ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°.

THOULET (J.). — Notice sur les travaux scientifiques de M. T..... ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

VACANT (abbé). — La bibliothèque du grand séminaire de Nancy ; Nancy, 1897, 1 vol. in-8°. — Réponse du président, M. l'abbé Vacant, au récipiendaire, M. de Meixmoron de Dombasle ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

VERBECK et FENNEMA. — Description géologique de Java et Manoura, t. I^er^ et II, atlas ; Amsterdam, 1896, 2 vol. in-8° cart. et atlas in-folio obl.

VIANSSON-PONTÉ (L.). — Jean-Charles-Joseph, comte Laumond, 1753-1825 ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Les Jésuites à Metz ; Strasbourg, 1897, 1 vol. in-8°.

VIENNE (M. de). — La livre de Parisis et la livre de Tournois. Origine et établissement d'une proposition permanente entre ces deux unités ; Paris, 1896, 1 vol. in-8°.

XILLIEZ (abbé Paul). — La psychologie du tuberculeux (extrait de la *Quinzaine*, février 1897) ; 1 br. in-8°.

ZEILLER (R.). — Les provinces botaniques de la fin des temps primaires (mémoire inséré dans la *Revue générale des sciences pures et appliquées*, n° du 15 janvier 1897) ; Paris, 1897, 1 br. grand in-8°. — Observations sur quelques fougères des dépôts houillers d'Asie Mineure ; Paris, 1897, 1 br. in-8°.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1896-1897

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France.

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANGERS. — Société académique de Maine-et-Loire.

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

ANGERS. — Société industrielle et agricole.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (22, Longue rue Lozane).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

BERLIN. — Königlich-preussische Akademie der Wissenschaften.

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BRÊME. — Naturwissenschaftlicher Verein.

BREST. — Société académique.

BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES. — Commission royale d'histoire.

BRUXELLES. — Société d'archéologie (11, rue Ravenstein).

BRUXELLES. — Société royale malacologique de Belgique.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société d'agriculture et de commerce.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAEN. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAIRE. — Institut égyptien.

CAMBRAI. — Société d'émulation.

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture.

CONSTANTINE. — Société archéologique.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DRONTHEIM. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

DUBLIN. — Royal Irish Academy.

DÜRKHEIM. — Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz.

ELBEUF. — Société industrielle.

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

FLORENCE. — Instituti di studi superiori pratici e di profezionamento.

GENÈVE. — Société biblique.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN. — Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

HALLE. — Academiæ Cæsareæ Leopoldino-Carolinæ Germanicæ naturæ Curiosorum, etc.

HARLEM. — Société hollandaise des sciences.

HEIDELBERG. — Historisch-philosophischer Verein.

KIEL. — Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.

KIEW. — Société des naturalistes.

KÖNIGSBERG. — Physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LAON. — Société académique.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles.

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LÉOPOL (Galicie). — Société d'histoire.

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois.

LIÈGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.

LIÈGE. — Société géologique de Belgique.

LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LONDRES. — Geological Society.

LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation du Jura.

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société botanique.

LUXEMBOURG. — Vereine für Geschichte, Litteratur und Kunst.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

MÂCON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

MERIDEN (Connect.). — Scientific association.

METZ. — Académie.

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio alzate ».

MEXICO. — Institut géologique.

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.

MOULINS. — Société d'émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.

MULHOUSE. — Société industrielle.

MUNICH. — Königlich bayerische Akademie der Wissenschaften.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.

NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.

NANCY. — Société lorraine de photographie.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.

NEUCHATEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW-YORK. — Academy of sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

NIMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (49, rue des Saints-Pères).

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac).

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'Instruction publique).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Louvre).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle-Saint-Germain).

PARIS. — Société des études historiques (6, rue Garancière).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (à la Bibliothèque nationale).

PARIS. — Société de médecine légale de France (Palais de Justice).

PARIS. — Société philomathique (7, rue des Grands-Augustins).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest.

REIMS. — Académie nationale.

RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie des sciences.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SAINTES. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

TOULOUSE. — Société académique franco-hispano-portugaise.

TOURNAI. — Société historique et archéologique.

TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.

UPSAL. — Geological Institution of the university.

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).

VIENNE. — K. K. Geologische Reichsanstalt.

VIENNE. — K. K. Geographische Gesellschaft.

VIENNE. — K. K. Zoologische und botanische Gesellschaft.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution.

WASHINGTON. — National Academy of sciences.

WASHINGTON. — United states Geological Survey.

WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

BERKELEY. — University of California.

CEARÁ (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bolletino delle publicazione Italiane.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

KIEL. — Christian Albrechts-Universität in Kiel.

LA PLATA. — Revista Argentina de Historia natural.

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l'), 60, rue des Francs-Bourgeois.

PARIS. — École polytechnique (Journal de l'), 5, rue Descartes.

PARIS. — Journal des savants.

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet, 13, rue Boissière.

VALENCE. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

WASHINGTON. — The Microscope (chas. W. Smiley).

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique.
CHAUMONT. — Bibliothèque de la ville.
LUNÉVILLE. — Bibliothèque de la ville.
METZ. — Bibliothèque de la ville.
PARIS. — Ministère de l'instruction publique.
PARIS. — Académie française.
PARIS. — Académie des inscriptions et belles-lettres.
PARIS. — Académie des sciences morales et politiques.
PARIS. — Académie des sciences.
PARIS. — Académie des beaux-arts.
PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne.
PARIS. — Muséum d'histoire naturelle.
PONT-A-MOUSSON. — Bibliothèque de la ville.
STRASBOURG. — Bibliothèque de la ville.
TOUL. — Bibliothèque de la ville.
VENDÔME. — Bibliothèque de la ville.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1898.

BUREAU.

—

Président : M. LEDERLIN.
Vice-Président : M. CH. DE MEIXMORON DE DOMBASLE.
Secrétaire perpétuel : M. Jules LEJEUNE.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. FAVIER.
Questeur : M. Gabriel THOMAS.
Secrétaire annuel : M. A. DE ROCHE DU TEILLOY.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1893. 7 Juillet. M. CAMPAUX (Antoine), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres (Membre titulaire le 2 août 1872), 5 *bis*, faubourg Saint-Georges, Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1861.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés correspondants nationaux et aux associés correspondants étrangers.

1898. 18 Mars. M. HECHT (le Dr Louis), Professeur honoraire à la Faculté de médecine (Membre titulaire le 10 novembre 1876), 4, rue Isabey, Nancy.

II

MEMBRES TITULAIRES.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD (Adolphe), Avocat à la Cour d'appel, Professeur honoraire à la Faculté de Droit (Associé le 15 février 1861), 82, rue Stanislas, Nancy.

1873. 5 Déc. M. TOURDES (le Dr Gabriel), Doyen honoraire de la Faculté de Médecine, Associé national de l'Académie de Médecine de France, 2, faubourg Stanislas, Nancy.

1875. 9 Juillet. M. DUVERNOY (Frédéric), Professeur honoraire au Lycée, 8 *bis*, rue Bailly, Nancy.

1876. 17 Mars. M. FLICHE (Paul), Professeur à l'École nationale forestière (Associé le 6 mars 1874), 9, rue Saint-Dizier, Nancy.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN (Eugène), Doyen de la Faculté de Droit, 12 *bis*, faubourg Stanislas, Nancy.

23 Nov. M. BLEICHER (le Dr Gustave), Professeur à l'École supérieure de pharmacie, Associé national de l'Académie de Médecine de France, 9, cours Léopold, Nancy.

1878. 1er Fév. M. LEJEUNE (Jules), Homme de lettres (Associé le 22 novembre 1872), 22 *bis*, rue de la Ravinelle, Nancy.

1880. 16 Juill. M. MOURIN (Ernest), Recteur honoraire, 23, rue du Faubourg-Saint-Jean, Nancy.

1881. 5 Août. M. DE METZ-NOBLAT [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 37, cours Léopold, Nancy.

5 Août. M. DRUON (Henri), Proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet.

1884. 18 Janv. M. GUYOT (Charles), Sous-Directeur de l'École nationale forestière (Associé le 19 janvier 1883), 10, rue Girardet, Nancy.

2 Mai. M. FAVIER (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1884. 7 Nov. M. DES ROBERT (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 1, Villa de la Pépinière, Nancy.

1885. 23 Janv. M. GRUCKER (Émile), Professeur à la Faculté des Lettres, 59, rue Stanislas, Nancy.

6 Mars. M. GERMAIN (Léon), Archéologue (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. MELLIER (Émile), Inspecteur d'Académie (Associé le 21 mars 1884), 5, rue des Tiercelins, Nancy.

1887. 21 Janv. M. AUDIAT (Edgard), Président de chambre honoraire (Associé le 4 décembre 1885), 35, rue de la Ravinelle, Nancy.

1888. 3 Fév. M. PFISTER (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres (Associé le 2 juillet 1886), 11, rue du Bastion, Nancy.

21 Déc. M. MILLOT (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours à la Faculté des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

M. VACANT (l'abbé Alfred), Professeur au grand séminaire de Nancy (Associé le 4 février 1887), 96, rue de Strasbourg, Nancy.

1889. 7 Juin. M. DE MEIXMORON DE DOMBASLE [Charles] (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

1890. 10 Janv. M. THOMAS (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 2 juillet 1886), 82, rue Stanislas, Nancy.

1891. 4 Déc. M. GALLÉ (Émile), Artiste-Céramiste (Associé du 26 décembre 1890), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

1892. 3 Juin. M. BARTHÉLEMY (François), Archéologue (Associé du 5 juillet 1889), 22, faubourg des Trois-Maisons, Nancy.

1893. 17 Fév. M. BERGER-LEVRAULT (Oscar), Imprimeur-Éditeur (Assoc. du 16 décembre 1888), 7, rue des Glacis, à Nancy.

1893. 5 Mai. M. RISTON (Victor), Avocat (Associé du 8 janvier 1892), 1, rue d'Essey, à Malzéville, près Nancy.

M. THOULET (Julien), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé du 6 mai 1892), 65, rue de Metz, Nancy.

3 Nov. M. GASQUET (Amédée), Recteur de l'Université de Nancy, Palais de l'Université.

1894. 15 Juin. M. MENGIN (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 12 mai 1893), 8, rue Lafayette, Nancy.

1895. 1er Fév. M. MATHIEU (Auguste), Conservateur des forêts en retraite (Associé du 12 mai 1893), 7, rue Trouillet. Nancy.

1896. 24 Janv. M. DES GODINS DE SOUHESMES (Raymond) [Associé du 15 juillet 1892], 93, place Saint-Georges, Nancy.

1897. 5 Fév. M. DE ROCHE DU TEILLOY (Alexandre), Professeur honoraire au Lycée (Associé du 12 mai 1893), 5, rue de Rigny, Nancy.

1897. 16 Juill. M. MARTIN (l'abbé Eugène), Professeur à l'École Saint-Sigisbert (Associé du 7 juillet 1893), 11, place Carnot, Nancy.

1898. 3 Juin. M. VILLARD (Evrard), Avocat général près la Cour d'appel (Associé du 15 juill. 1892), 68, rue Charles III, Nancy.

M. FLOQUET (Gaston), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé du 3 mars 1893), 17, rue Saint-Lambert, Nancy.

MEMBRES DONATEURS

M. LALLEMENT (Edmond), Professeur à la Faculté de médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. LEUPOL, Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1862, décédé le 29 octobre 1896.

M. LEJEUNE (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie.

M. CHASSIGNET (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1854. 3 Nov. M. FAYE (Hervé), Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire jusqu'au 25 mai 1857), 95, avenue des Champs-Élysées, Paris.

1855. 2 Fév. M. BURNOUF (Émile-Louis), Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872), 14, rue d'Alésia, Paris.

16 Fév. M. MÉZIÈRES (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, Député de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris.

27 Avril. M. CHAUTARD (Jules), Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 1er décembre 1876), à Croissanville (Calvados).

1857. 10 Juill. M. DE MARGERIE (Amédée), Doyen de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique (Titulaire du 22 janvier 1858 au 9 février 1877), 122, boulevard de la Liberté, Lille.

M. LAFON, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvières.

1863. 23 Janv. M. CHASLES (Émile), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), 6, rue Paul-Louis-Courier, Paris.

M. LIÉGEOIS (Jules), Professeur à la Faculté de Droit (Titulaire du 27 mars 1874 au 1er avril 1892), 8, rue de la Monnaie, Nancy.

1865. 17 Mars. M. JALABERT (François-Philippe-Victor-Théophile), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur honoraire de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), 13, rue Saint-Martin, Versailles.

16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE (Joseph-Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN (Eugène), Professeur honoraire à l'École supérieure de pharmacie, associé national de l'Académie de médecine de Paris (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887), 18, rue d'Amance, à Malzéville, près Nancy.

1867. 3 Juill. M. LEFEBVRE (Eugène), Professeur honoraire au Lycée Hoche (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874), 2, rue des Réservoirs, Versailles.

1872. 12 Avril. M. ADAM (Lucien), Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), boulevard Sévigné.

22 Nov. M. MICHEL (Émile), Membre de l'Institut (Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879), 9, avenue de l'Observatoire, Paris.

22 Nov. M. VIANSSON (Lucien-Edmond), ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), à Fillières (Meurthe-et-Moselle).

1873. 10 Janv. M. PIERROT (Émile), Avocat, ancien Magistrat (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881), 93, place Saint-Georges, Nancy.

1874. 1er Mai. M. JACQUINET (Paul), Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire jusqu'au 19 novembre 1879), place de Rennes, 6, Paris.

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT (Paul), Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 79, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 16 Mars. M. GIGOT (Edme-Albert), ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 85, rue de la Pompe, Paris.

20 Avril M. DECHARME (Paul), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 3 février 1888), 95, boulevard Saint-Michel.

1878. 15 Nov. M. DEBIDOUR (Antonin), Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, Paris.

1879. 2 Mai. Mgr MATHIEU (Désiré), Archevêque de Toulouse (Titulaire du 23 janvier 1880 au 20 juin 1890).

1881. 5 Août. M. BARBIER (Joseph-Victor), Secrétaire général de la Société de géographie de l'Est (Titulaire du 2 mars 1883 au 22 novembre 1895), 1 *bis*, rue de la Prairie, Nancy.

1882. 4 Août. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

M. LORIN (Edmond), Directeur des Contributions directes en retraite (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1884), Saint-Lô (Manche).

1887. 18 Fév. M. MATHIEU DE VIENNE (Maurice), Lieutenant-Colonel (Titulaire du 17 juillet 1891 au 9 novembre 1894.) Directeur de l'artillerie à Toul (Meurthe-et-Moselle).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. MARCUS (Adolphe), ancien Officier du génie, 20, rue des Prisons-Militaires, Metz, et 101, rue du Bac, Paris.

M. PÊTRE (Charles), Directeur de l'École nationale des beaux-arts et du dessin de Bourges.

B

1847. 17 Juin. M. LE BRUN (Joseph-Félix), Naturaliste, à Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle).

1858. 14 Mai. M. COURNAULT (Charles), Artiste-Peintre, 16, rue de la Rivière, Malzéville (près Nancy).

10 déc. M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine (Meurthe-et-Moselle).

1861. 21 Juin. M. le comte DE PUYMAIGRE (Théodore), Homme de lettres, rue de l'Université, 17, Paris.

1863. 24 Juill. M. LAMBERT, Professeur au Lycée de La Roche-sur-Yon (Vendée).

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1865. 30 Mars. M. BONVALOT (Édouard), ancien Conseiller à la Cour d'appel de Dijon, 2, place des Vosges, Paris.

5 Mai. M. GÉRARDIN (Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Paris, 49, rue Madame.

1867. 15 Mars. M. GÉRARDIN (Charles-Auguste), Inspecteur des établissements insalubres, à Vineuil, près Chantilly (Oise).

29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Alexandre), Conservateur des Forêts en retraite, 57, rue de Toul, Nancy.

21 Déc. M. DUBOIS (Charles), Homme de lettres, 4, place Vaudémont, Nancy.

1871. 19 Mai. M. LIÉTARD (Gustave), Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. CUNY (A.), Architecte, 13, Grande-Rue, Nancy.

1874. 6 Mars. M. HYVER (l'abbé), vicaire général honoraire d'Alger. villa de la Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. DEPAUTAINE (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1875. 7 Déc. M. GRAND'EURY (Cyrille), Ingénieur civil des mines, Correspondant de l'Institut, 5, cours Victor-Hugo, Saint-Étienne (Loire).

1879. 2 Mai. M. CASPAR, Professeur et Compositeur de musique à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. PEIFFER (Édouard), ancien Officier supérieur d'artillerie, 135, rue Saint-Dizier, Nancy.

M. GLEY (Gérard), ancien Professeur au Collège d'Épinal, 5, rue de la Calandre.

1881. 20 Janv. M. le comte DE BIZEMONT (Henri), Capitaine de frégate en retraite, 214, boulevard Saint-Germain, Paris.

M. QUINTARD (Léopold), Homme de lettres, 30, rue Saint-Michel, Nancy.

6 Mai. M. BROILLIARD (Charles), Conservateur des forêts en retraite, Directeur de la *Revue des forêts*, 97, rue du Cherche-Midi, Paris.

1882. 5 Mai. M. FOURNIER (Alban), Docteur en médecine à Rambervillers (Vosges).

1883. 16 Mars. M. BARDY (Henri), Pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

1883. 15 Juin. M. le vicomte DE WARREN (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 3, place de l'Arsenal, Nancy.

1884. 18 Juill. M. DINAGO (F.), Juge suppléant au tribunal de 1re instance, 9, rue des Carmes, Nancy.

19 Déc. M. HAILLANT (Nicolas), Avoué, Secretaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 17, rue du Quartier, Épinal.

1885. 15 Mai. M. BOUVIER (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 5, place Possoz, avenue de la Muette, Paris.

20 Nov. M. THIRION (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée de Limoges (Haute-Vienne).

18 Déc. M. NETTER (Abraham), Docteur en médecine, Bibliothécaire universitaire honoraire, 9, rue de la Hache, Nancy.

1886. 19 Mars. M. TISSERANT (H.), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Févr. M. KRANTZ (Émile), Doyen de la Faculté des Lettres, 21, rue des Dominicains, Nancy.

16 Déc. M. AMBROISE (Émile), Docteur en Droit, Avoué, 16, rue Gambetta, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

1888. 2 Mars. M. COLLIGNON (le docteur René), Médecin-Major au 25e régiment d'infanterie à Cherbourg (Manche).

16 Mars. M. SCHLAGDENHAUFFEN (le Dr Frédéric), Directeur de l'École supérieure de Pharmacie, associé national de l'Académie de médecine, 63, rue de Metz, Nancy.

13 Avril. M. CHAPELIER (l'abbé Charles), Curé de Lamarche (Vosges).

29 Juin. M. le baron HULOT (Étienne), Secrétaire général de la Société de géographie, 80, rue de Grenelle, Paris.

1889. 3 Mai. M. ROGIE (l'abbé J.), Clerc régulier de la Congrégation de Notre-Sauveur, à Benoîte-Vaux, par Souilly (Meuse).

2 Août M. FRIOT (Albert), Docteur en médecine, 11, rue Saint-Nicolas, Nancy.

1891. 6 Fév. M. CHARAUX (Charles), Professeur à la Faculte des Lettres de Grenoble (Isère), 1, rue Jean-Jacques-Rousseau.

10 Avril. M. MASSON (Ernest), Homme de lettres, à La Trinité, commune de Dommartemont (Meurthe-et-Moselle), près Nancy.

*

1891. 17 juill. M. DE LANNOY DE BISSY (le colonel Victor-Amédée-Richard), Directeur du génie, à Épinal.

1892. 8 Janv. M. BRUNOT (Ferdinand), Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris, 105, boulevard Saint-Michel.

6 Mai. M. le baron D'HAMONVILLE (Jean-Charles-Louis-Tardif), au château de Manonville (Meurthe-et-Moselle).

15 Juill. M. BLONDLOT (René), Professeur à la Faculté des Sciences, Correspondant de l'Institut, 8, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1893. 17 Fév. M. BUISSON (l'abbé E.), Professeur, 14, rue Legendre, Paris.

M. le baron DE BRAUX (Gabriel), Homme de lettres, à Boucq (Meurthe-et-Moselle).

M. COLLIGNON (Albert), Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, 2 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

M. POINCARÉ (Henri), Membre de l'Institut, 63, rue Claude-Bernard, Paris.

3 Mars. M. JOURNÉE (Félix-Albert), Lieutenant-Colonel au 149e régiment d'infanterie à Épinal (Vosges).

7 Juill. M. DIEHL (Charles), Correspondant de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres, 23, rue Isabey, Nancy.

1894. 2 Mars. M. BASSET (René), Directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger, rue Michelet, à l'Agha, près Alger.

21 Déc. M. FERRY (René), Docteur en droit et en médecine, à Saint-Dié (Vosges).

1895. 21 Juin. M. LEFÈBVRE (Henri), Contrôleur des contributions directes en disponibilité, 17, rue de Rigny, Nancy.

1896. 21 Fév. M. BRIOT (Félix), Inspecteur des forêts, à Chambéry (Savoie).

6 Mars M. POIRINE (abbé Jean-Joseph), Aumônier du pensionnat Saint-Joseph, 17, rue Gambetta, Nancy.

20 Nov. M. DÉGLIN (Henri), Avocat à la Cour d'appel, 79, rue Saint-Georges, à Nancy.

M. JÉROME (l'abbé Léon), Professeur au grand séminaire, 96, rue de Strasbourg, Nancy.

1897. 2 Avril. M. Le Monnier (Georges), Professeur à la Faculté des sciences, 3, rue de Serre, Nancy.

7 Mai. M. Bloch (Isaac), Grand Rabbin, 18, rue de l'Équitation, Nancy.

29 Oct. M. Pariset (Georges), Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, 15, rue Saint-Lambert, Nancy.

1898. 4 Mars. M. Liégeois (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de médecine, à Bainville-aux-Saules (Vosges).

22 Avril. M. Imbeaux (le Dr Ed.), Ingénieur des Ponts et Chaussées, 9, rue du Montet, Nancy.

M Henry (Émile), Chargé de Cours à l'École nationale forestière, 5, rue Lepois, Nancy.

2°

1845. 18 Déc. M. Hermite (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 2, rue de la Sorbonne, Paris.

1852. 16 Déc. M. d'Arbois de Jubainville (Henri), Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris.

1860. 21 Déc. M. Loyson (l'abbé Jules-Théodore), Aumônier du Lycée Lakanal, 15, rue Angot, à Bourg-la-Reine (Seine).

1862. 4 Juill. M. Passy (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Labordère, à Neuilly (Seine).

1864. 15 Juill. M. Millien (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. Ménant (Joachim), Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rouen (Seine-Inférieure).

1865. 6 Janv. M. de Ribbe (Charles), Avocat, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Aix, 6, rue Mazarine, à Aix (Bouches-du-Rhône).

1866. 20 Avr. M. Léon de Rosny, Professeur à l'École spéciale des langues orientales, 28, rue Mazarine, Paris.

6 Juill. M. le duc de Broglie (Albert), Membre de l'Académie française, 10, rue de Solférino, Paris.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD (le Dr Abel), Correspondant national de l'Académie de Médecine, Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux (Gironde), 33, rue du Manège, à Bordeaux.

1869. 19 Fév. M. TERRIEN DE LACOUPERIE (Albert), Professeur de chinois, 136, Bishop's Road Fulham, Londres.

1870. 17 Juin. M. LEHR (Ernest), Docteur en droit, Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de Législation comparée à l'Université de Lausanne (les Toises), 12, chaussée de Mon-Repos, Suisse.

15 Juill. M. MALINOWSKI (Jacques), Professeur en retraite, 9, rue du Portail-Albau, à Cahors (Lot).

1871. 7 Juill. M. OPPERT (Jules), Professeur d'assyriologie au Collège de France, 19, rue Mazarine, Paris.

1872. 22 Nov. M. PETSCHE (Charles), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 21, rue d'Aumale, Paris.

20 Déc. M. REVOIL (Henry), Architecte du Gouvernement, avenue Feuchères, Nîmes (Gard).

1874. 19 Juin. M. RAMBAUD (Alfred), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Sénateur, professeur à la Faculté des Lettres, 76, rue d'Assas, Paris.

4 Déc. M. GARRIGOU (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 9 Juill. M. GRAVIER (Gabriel), Homme de lettres, 18, rue Alsace-Lorraine, Rouen (Seine-Inférieure).

6 Août. M. PETITOT (l'abbé Émile), Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

M. VINSON (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 5, rue de Beaune, Paris.

M. GAFFAREL (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, 10, rue du Gaz, à Dijon (Côte-d'Or).

M. DE SÉMALLÉ (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 21 Déc. M. SACHOT (Octave), Homme de lettres, 37, rue Vaneau, Paris.

1880. 5 Mars. M. GÉRARD (Alexandre), Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, 12, rue des Missionnaires (Croix-Rousse), à Lyon.

16 Avril. M. BLIER (Paul), Professeur au Lycée de Coutances (Manche), 49, rue Saint-Nicolas.

1881. 18 Mars. M. DE JOSEFOWICZ, Ingénieur civil, 30, boulevard Poissonnière, Paris.

3 Juin. M. GLASSON (Ernest), Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 40, rue du Cherche-Midi, Paris.

1882. 5 Mai. M. HANAUER (l'abbé Auguste), Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. BABEAU (Albert), Homme de lettres, Correspondant de l'Institut, 8, rue du Cloître-Saint-Étienne, Troyes (Aube).

1883. 16 Mars. M. DENY (Édouard), Ingénieur, à Mertzwiller (Alsace).

6 Juill. M. le comte DE MARGON (Gabriel-Marie-Joseph-René), Colonel du 4e régiment de hussards, à Meaux (Seine-et-Marne).

7 Déc. M. ANTOINE (Ferdinand), Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, 1, rue des Teinturiers, à Toulouse (Haute-Garonne).

1884. 7 Nov. M. le comte D'HAUSSONVILLE (Othenin), Membre de l'Académie française, 41, rue Saint-Dominique, Paris.

1885. 20 Fév. M. DIETZ (Émile), pasteur à Rothau (Alsace).

1886. 7 Mai. M. RENDU (Eugène), Inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire, 90, rue d'Amsterdam, Paris.

21 Mai. M. TARDIEU (Ambroise), Homme de lettres, 2, rue Bansac, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

1887. 19 Juill. M. DE RAYNAL (Paul), ancien Magistrat, 10, rue Washington, Paris.

1888. 2 Mars. M. JADART (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE (Roger), 15, rue Saint-Lazare, Compiègne (Oise).

27 Avril. M. ALLAIN (l'abbé), Chanoine honoraire, 39, rue de l'École Normale, à Caudéran (Gironde).

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, 25, rue Lesdiguières, à Grenoble (Isère).

5 Avril. M. BARTHÉLEMY (Toussaint), Docteur en médecine, 21, rue du Paradis-Poissonnière, Paris.

7 Juin. M. THUREAU-DANGIN (Paul), Membre de l'Académie française, 11, rue Garancière, Paris.

1890. 10 Janv. M. CHERVIN (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris.

26 Déc. M. LABOURASSE (Henri), Inspecteur primaire en retraite à Troyon (Meuse).

1893. 17 Mars. M. BOUTROUX (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 260, rue Saint-Jacques.

12 mai. M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 35, rue Pierre-Charron, à Paris.

15 Déc. M. PINGAUD (Léonce), Correspondant de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Besançon (Doubs).

1894. 5 Janv. M. MIEG (Mathieu), Archéologue, à Mulhouse (Alsace).

23 Nov. M. ZEILLER (René), Ingénieur en chef des Mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris.

1895. 1er Fév. M. INGOLD (A.), ancien Notaire, place des Six-Montagnes-Noires, à Colmar (Alsace).

1897. 8 Janv. M. MARICHAL (Paul), Archiviste aux Archives nationales, 47, rue Bonaparte, Paris.

1898. 4 Mars. M. DE MARSY (Cte Arthur), Directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (Oise).

M. BEAUNE (Henri), Doyen de la Faculté libre de droit de Lyon, 21, Cours du Midi, Lyon.

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1851. 15 Mai. M. KARSTEN, Docteur en philosophie, Recteur de l'Université de Kiel.

1854. 15 Déc. M. VAN DER STRATEN PONTHOZ (le comte), 13, rue de la Loi, à Bruxelles.

1864. 5 Août. M. COLNET D'HUART, Directeur honoraire de l'Athénée à Bertrange, Luxembourg.

1869. 17 Déc. M. MULLER (E.), Chambellan et veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade (Copenhague).

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, 26, rue de l'Académie, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. HAYNES, Professeur, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

M. SCHMIDT (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [Iles Canaries (Espagne)].

1880. 6 Août. M. RIVIER, Professeur à l'Université de Bruxelles, 49, avenue de la Toison-d'Or, à Saint-Gilles, Bruxelles.

1884. 21 Nov. M. DE SAUSSURE (Henri), cité 24, à Genève (Suisse).

1888. 13 Avril. M. AAGAARD, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. MARCHAL (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 61, rue de la Poste, à Saint-Josse-ten-Noode, Bruxelles.

1891. 20 Fév. M. LANGSTED (Adolphe), Rédacteur correspondant du Journal officiel du Royaume de Danemark, 6, rue de Bagneux, Paris.

1892. 15 Juill. M. DE LORIOL LE FORT, Géologue, à Fontenex, près Genève (Suisse).

1893. 7 Juill. M. GOSSE (le Dr), Professeur à l'Université de Genève (Suisse).

15 Déc. M. NŒLTING, Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. ARENDT (Ch.), architecte de l'État, à Luxembourg.

Pages.

Concours ouverts et prix décernés par l'Académie de Stanislas. 327
Concours de 1899 et 1900 (prix Dupeux et prix Herpin). . 330
Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1897. 333
Liste alphabétique des Sociétés savantes de la France et de l'Étranger en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1896-1897 343
Publications périodiques adressées à l'Académie 351
Établissements auxquels l'Académie adresse ses publications. 352
Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception. 353

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1898

CXLIX^e^ ANNÉE

5^e^ SÉRIE. — TOME XVI

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^ie^

18, RUE DES GLACIS, 18

1899

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1898

CXLIX^e^ ANNÉE

5^e^ SÉRIE. — TOME XVI

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^ie^

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1899

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 1899

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

PAR M. HENRY DÉGLIN

MESSIEURS,

En me chargeant de vous présenter le rapport sur les prix de vertu, vous m'avez confié une lourde tâche. Il faudrait, pour y suffire, le talent et surtout le cœur d'un Charles Benoit ou d'un Jules Lejeune ; il faudrait leur grande expérience de la charité, la communicative émotion de leur âme.

M. Charles Benoit, à qui l'Académie avec la ville tout entière rendait les derniers devoirs il y a juste aujourd'hui un an, fut pendant vingt années l'âme de votre Commission des prix de vertu. Nul ne pouvait mieux que lui peser et comparer les mérites des candidats. Nul ne savait mieux apprécier la vertu que celui dont la vie peut se résumer d'un mot : il passa en faisant le bien. Dans cet esprit resté toujours jeune, la justice et la bonté se fondaient en un tout harmonieux qui était une exquise bienveillance. Qui vous rendra jamais un juge aussi com-

pétent, alors surtout que la mort vous a ravi encore pendant cette année, vraiment désastreuse pour l'Académie, votre secrétaire perpétuel, M. Jules Lejeune.

Cœur large et ouvert, âme pleine d'expérience en même temps que de sensibilité, M. Jules Lejeune était tout désigné pour remplacer M. Benoit dont il était heureux de se dire le respectueux admirateur. Une vigoureuse santé semblait promettre à l'Académie de longues années de bons services de son cher Secrétaire perpétuel ; mais Dieu l'a rappelé à lui jugeant sans doute que comme celui qu'on nommait le bon doyen, il avait rempli largement sa tâche en ce monde. Vous me saurez gré de rendre ce public hommage à deux de vos confrères si regrettés pour lesquels je professais, je m'excuse de me mettre ainsi en scène, une pieuse et quasi-filiale vénération.

Toutefois, bien qu'ayant conscience de mon incompétence, je vous remercie, Messieurs, de m'avoir confié cette charge ; je vous rends grâces des impressions profondes qu'il m'a été donné d'éprouver, des joies austères que vous m'avez permis de goûter en préparant ce rapport sur les prix de vertu.

Bien passionnante en effet, bien émouvante pour le rapporteur est cette recherche de la vertu ; j'allais dire cette chasse à la vertu. Les mérites que de généreux bienfaiteurs vous ont chargés de récompenser se cachent jalousement et fuient la lumière du jour. Plus la vertu est grande, plus elle se dissimule ; il nous faut pour la découvrir que ceux qui la connaissent nous la dénoncent et nous donnent la joie en la couronnant de la signaler à l'admiration et surtout à l'imitation de tous. Pourquoi

cette mère qui donne goutte à goutte sa vie pour ses enfants, pourquoi ce fils, cette fille qui sacrifient jeunesse, santé, fortune pour les vieux parents, s'efforcent-ils de cacher leurs mérites aux yeux des hommes? Les raisons en sont multiples. Deux surtout me frappent. Écoutez ces braves gens; ils vous diront d'un mot sublime : Nous ne faisons que notre devoir, pourquoi s'inquiète-t-on de nous?

On connaît cette parole d'un grand homme d'État : le difficile n'est pas de faire son devoir, mais bien de savoir où est le devoir. Nos lauréats n'éprouvent point ces difficultés : ils voient le devoir clairement, ils l'accomplissent vaillamment. Dieu n'a pas eu besoin de dire aux mères : vous aimerez vos enfants jusqu'à la mort, pour que les mères sachent qu'elles doivent se donner tout entières aux êtres sortis de leurs entrailles; c'est le devoir. Mais si Dieu a dit aux enfants : vous honorerez votre père et votre mère, le précepte est clair, la loi est facile à comprendre; c'est aussi le devoir. Dévouement maternel, piété filiale, telles sont les vertus que vous récompensez. Vous ne vous contentez pas d'un acte éclatant, d'une action sublime : vous êtes, Messieurs, singulièrement plus exigeants.

Pour punir certains délits, les jurisconsultes exigent l'habitude. Vous, Messieurs, pour couronner vos lauréats, vous imposez la vertu d'habitude ou l'habitude de la vertu. La vertu est précisément cette continuité du sacrifice de chaque jour, de chaque heure, de chaque instant, cette multiplicité d'actes d'abnégation, de renoncement, d'oubli de soi-même, d'absolue soumission à d'autres volontés impérieuses, altières et le plus souvent

ingrates. N'ai-je pas le droit de déclarer héroïques ces pauvres gens qui ne croient faire que leur devoir ?

Mais il est une autre raison à cette répugnance que témoigne la vertu à se laisser deviner. La vertu est le plus souvent faite moins des mérites des uns que des démérites des autres. Croyez-vous que la pauvre mère dont le fils ou la fille s'écarte du droit chemin va aller à tous les carrefours de la ville crier sa souffrance et les efforts qu'elle fait pour ramener au bien l'enfant égaré? Croyez-vous que le fils ou la fille dont le père ou la mère se conduit mal va dire à tout venant le vice paternel ou la honte maternelle? Ne feront-ils pas au contraire tous leurs efforts pour cacher aux étrangers le déshonneur de celui dont ils veulent oublier les fautes pour ne se souvenir que de ses droits? Et ce n'est pas une des moindres difficultés qu'éprouve le rapporteur à parler des mérites des uns sans insister sur les démérites des autres.

Comme tous les ans, patrons, institutrices, membres du clergé, personnes charitables que l'amour du bien met en contact fréquent avec les humbles, sont venus à notre aide et le nombre des candidatures proposées a été considérable. Le vénéré M. Jules Gouy, le premier à Nancy, a mis à votre disposition deux fondations, l'une de 600 fr. attribuée au dévouement maternel, l'autre aussi de 600 fr. destinée à honorer la piété filiale. Pour la piété filiale également, M^lle^ Mangeon a fondé un prix de 100 fr. et M. de Goussaincourt un prix de 300 fr.

Tout en renouvelant aux généreux donateurs l'expression de sa profonde gratitude, votre Commission a bien regretté que l'Académie ne fût pas plus riche et se trou-

vât étroitement liée par les actes de fondation. Nous aurions pu récompenser d'autres et différents mérites qui ne rentrent pas dans les catégories prévues : cette excellente fille qui adopte l'enfant de son amie morte pour en faire une bonne et brave ouvrière ; le père demeuré veuf, qui, pour ne pas donner une marâtre à ses enfants, assume en dehors des heures de travail toutes les besognes de la femme, qui lave, raccommode, repasse, fait la cuisine et le ménage ; le serviteur fidèle et désintéressé, d'autres vertus encore que je ne puis énumérer. Plaise à Dieu que cette lacune soit bientôt comblée ! Déjà une nouvelle fondation de M. de Goussaincourt dont le revenu sera attribué dès aujourd'hui et le legs important de M. Chassignet vous permettent d'étendre le cercle de votre action. Puissent ces hommes de bien, dont le dernier fut des vôtres, trouver des imitateurs !

I

M. Jules Gouy, à qui rien de ce qui touche à la charité n'était étranger, avait été frappé du courage déployé par de pauvres mères de famille que la mort ou le lâche abandon d'un mari infidèle avait laissées seules chargées de l'entretien et de l'éducation d'une nombreuse famille. Il avait vu ces vaillantes femmes, par des prodiges d'énergie et de travail, suffire, avec de bien maigres salaires, à des tâches écrasantes : surveiller les plus jeunes enfants et, après leur avoir donné le pain quotidien, l'abri et le vêtement, assurer leur exactitude à l'école, à l'église, à l'atelier ; soutenir la conduite des plus âgés à cette époque critique de la vie qui va de quinze à vingt

ans, les défendre contre leur propre faiblesse aussi bien que contre les tentations du dehors, renoncer pour eux à ces salaires médiocres mais immédiats et par suite bien tentants, que procure une profession sans avenir et consentir à un long apprentissage non payé qui donnera au jeune homme ou à la jeune fille un métier intelligent et rémunérateur.

Tels sont les mérites que votre regretté confrère a voulu récompenser ; tels sont ceux que vous honorez, Messieurs, en partageant le prix de dévouement maternel entre Mmes Haldrich, Lepage, Reinhart. Restées veuves toutes les trois avec de nombreux enfants à élever, elles ont vaillamment rempli leur tâche, et l'Académie est heureuse de leur rendre aujourd'hui un témoignage public d'estime et d'admiration.

Joséphine Noël, née en 1848, avait épousé en 1871 un excellent ouvrier, employé chez M. Vuillaume entrepreneur de déménagements, mari fidèle, père irréprochable. En 1892, une voiture que conduisait Haldrich lui passa sur le corps : le malheureux mit trois ans à mourir, entouré par sa femme des soins les plus attentifs et les plus dévoués. Mme Haldrich dut seule pourvoir aux besoins du malade et à ceux de ses huit enfants. L'aînée des filles avait dix-neuf ans ; le dernier des enfants, quelques jours. Malgré toute son activité et le faible gain de ses filles aînées, Mme Haldrich vit la misère s'installer en maîtresse à son foyer. Elle dut solliciter les secours de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et du Bureau de bienfaisance. La Providence, en qui elle avait foi, ne l'abandonna pas. Mme Haldrich put suffire à tout.

La fille, rassurée sur l'avenir de la famille, a pu obéir à l'appel d'une vocation religieuse fortement éprouvée. Ses quatre sœurs puînées, âgées de vingt-cinq, vingt-quatre et vingt et un ans, sont d'excellentes ouvrières ; les plus jeunes enfants sont des écoliers modèles.

Mme Haldrich a remercié avec reconnaissance les œuvres charitables qui lui avaient donné leur appui dans les temps difficiles. « Nous avons du travail, disait-elle, il vaut mieux que les secours aillent à de plus nécessiteux. » L'Académie attribue à Mme Haldrich un prix de 250 fr. Sur la même fondation, elle accorde 200 fr. à Mme Lepage et 150 fr. à Mme Reinhart, sans d'ailleurs que ces différences de chiffres (cela soit dit une fois pour toutes) impliquent nécessairement une différence de mérite.

L'histoire de Mme Lepage, née en 1857 à Raurut, dans les Vosges, est semblable à celle de Mme Haldrich. Le ménage fut parfaitement heureux jusqu'en 1890. Très unis, très laborieux, les époux élevaient avec soin leurs cinq enfants. En 1890, M. Lepage se casse une jambe et reste boiteux ; en 1894, un effort trop violent entraîne une lésion des intestins, origine d'un cancer qui en 1898 enlève M. Lepage après d'atroces souffrances. Une jeune fille, excellente enfant, meurt à dix-sept ans, privant ainsi sa mère d'une aide précieuse. De 1890 à 1898, le père ne gagne rien ou presque rien, il coûte cher à soigner. Les enfants n'ont pas encore de salaire sérieux, sauf un fils, employé à Frouard, qui se suffit à peine à lui-même. La pauvre mère est infirme et ne peut guère travailler. Quel miracle s'est donc produit ? Je ne sais, mais je constate que la famille vit, le logis bien pauvre

est proprement tenu, les enfants bien élevés, le cher malade entouré d'attentions. Sans doute, la Société de Saint-Vincent-de-Paul et le Bureau de bienfaisance viennent en aide aux Lepage ; mais combien faibles sont les secours donnés par ces deux œuvres charitables, dont le cœur est plus grand que la bourse. C'est le travail de Mme Lepage qui suffit à tout. Les fournisseurs font volontiers des avances, ils sont payés peu à peu. L'estime générale entoure cette vaillante femme qui avait en 1892 recueilli ses vieux parents, morts chez elle en 1894 à un jour de distance l'un de l'autre. Un dernier malheur est venu frapper Mme Lepage le jour même où votre Commission l'inscrivait sur la liste de ses lauréates. Un fils de dix-sept ans, bon ouvrier, intelligent, était enlevé par la fièvre typhoïde après quelques jours de maladie ; c'est de nouveau la lutte contre la misère et la souffrance. Puisse votre sympathie, Messieurs, apporter quelque adoucissement aux douleurs de cette pauvre mère !

Bien meilleure est aujourd'hui la situation de Mme Reinhart, née à Nancy en 1857. Ses deux filles, âgées de vingt et un et dix-neuf ans, gagnent bien leur vie, les fils sont en excellente voie. Elle peut être fière de ses enfants, qui doivent à son intelligence et à son énergie d'être ce qu'ils sont. La vie a été dure pour elle. Elle a perdu son mari en 1887, et depuis cette époque, travaillant sans relâche, donnant l'exemple du courage et de la persévérance, de l'ordre et de l'économie, elle peut se rendre ce témoignage qu'elle a rempli tout son devoir, et se dire à elle-même que, chose rare en ce monde, ses efforts ont été couronnés d'un plein succès.

II

Le chapitre de la piété filiale est plus richement doté que le précédent. Aussi avons-nous pu accorder cinq prix. Parmi les candidatures présentées à vos suffrages, toutes concernaient des femmes. Faut-il donc penser que seules les filles sont capables de piété filiale, et que les fils ignorent cette vertu ! Je sais qu'il y a des fils respectueux et dévoués, mais je dois constater, à la confusion de notre sexe, que les femmes ont en cette matière une incontestable supériorité. Quand elles se dévouent, elles se donnent tout entières et le font avec une grâce et une délicatesse qui sont bien leur apanage. Ajoutez à cela que la piété filiale est le gage et le signe de toutes les autres vertus. Oh ! qu'elle est admirable la fille d'humble condition qui a su se garder pure au milieu du contact de la foule et de l'atelier ! En allant au travail, en rentrant à la maison, elle méprise les mauvais propos et se garde des tentations si nombreuses dans une grande ville. Les rubans et les fêtes ne la tentent point. Tout ce qu'elle a de force, de courage et d'argent est pour les siens. Pour se parer elle se contente des toilettes déjà portées qu'arrangent et transforment ses doigts industrieux. Sa vraie parure, c'est sa jeunesse, sa grâce, sa vertu. Ah ! Messieurs, quand nous la rencontrons, saluons-la : c'est la vertu même qui passe dans tout son éclat et toute sa beauté. Saluons-la bien bas. Mais souvenons-nous aussi de garder dans notre cœur une immense indulgence pour la pauvre fille qui a pu tomber dans les luttes de la

vie : elle est si faible, l'ennemi si fort, et l'existence si dure aux humbles !

Mlle Rose Clément est née en 1878 à Nancy, où elle fut élevée par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. A l'âge de quatorze ans, elle entra comme ouvrière chez M. Herbin, fabricant de chaussures. Elle est encore dans cette maison et gagne 2 fr. par jour. Son père travaille dans la même manufacture. Si vous visitez le logement qu'habite la famille Clément, rue du Duc-Antoine, vous devinez la pauvreté à travers une exquise propreté ! Si vous vous asseyez au foyer de la famille, vous y respirez la paix et le repos. Tout cela est l'œuvre de Mlle Rose Clément. Sa vocation fut toujours le dévouement. Depuis longtemps elle voulait se faire religieuse. Elle sacrifia ses pieuses et légitimes aspirations au bonheur des siens. Le père, ancien sous-officier, oubliait volontiers le chemin de la maison et l'attente inquiète des siens. Il n'aimait point qu'on lui réclamât ses salaires, nécessaires pourtant à la vie de tous. C'est Mlle Rose Clément qui, suppléant dans les soins du ménage sa mère depuis longtemps malade et infirme, dirigeant l'éducation de ses frères et sœurs, faisant régner l'ordre et la propreté dans la maison, subvenant presque seule aux dépenses de la famille, entourant son père d'attentions et de tendresse, sut peu à peu, par sa bonne grâce et sa persévérance, reconquérir celui dont tous pleuraient les égarements et le réinstaller en maître aimé au foyer de la famille. Heureux le père qui a une telle fille et a su la comprendre ! Mlle Rose Clément s'est faite la répétitrice intelligente de son jeune frère et la mère adoptive de ses

deux petites sœurs. Cet apostolat du bien s'exerce au dehors. Elle est un des membres assidus du patronage de Saint-Vincent-de-Paul : ses compagnes écoutent avec joie ses conseils et la considèrent comme l'exemple vivant de la piété, de la bonté et de la charité. Souvent, après une journée de fatigue, elle consacre une partie de sa soirée et même de sa nuit à soigner les malades ; pauvre, se faisant la servante de plus pauvres qu'elle. M. le curé de la paroisse, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, les dames de charité de la Ville-Vieille, le patron de M^lle^ Clément, tous ceux en un mot qui la connaissent ont été unanimes à faire son éloge. L'Académie faisant droit à ces recommandations et après une sévère enquête, accorde le prix de 300 fr. de la fondation de Goussaincourt à M^lle^ Rose Clément, dont la modestie et l'humilité doublent les mérites.

Le prix de 600 fr. de la fondation Gouy est divisé en trois parts de 200 fr. chacune, attribuées à M^lles^ Marie Doucet, Hermance Hocquard, Ernestine Dubois.

M^lle^ Marie Doucet est l'aînée de huit enfants. Le père est ouvrier peintre ; la mère, épuisée par de nombreuses grossesses, ne peut plus travailler. M^lle^ Doucet est née à Nancy en 1865. La famille habite depuis plus de trente ans au n° 58 du faubourg Stanislas. Je ne veux pas froisser la modestie et la délicatesse de M^lle^ Doucet. Je ne vous dirai donc point par suite de quelles pénibles circonstances elle dut assumer les devoirs de chef de famille tout en remplissant pleinement ses devoirs de fille. Je ne puis vous raconter ses souffrances, son souci de

cacher aux yeux du public les douleurs du foyer. Mais ce que nous ont dit ses maîtresses, ses patrons MM. Isay, chez qui elle travaille depuis 1884, ses amis, ses voisins, c'est que sa vie tout entière depuis vingt-cinq ans n'est qu'un long acte de dévouement. Elle a aidé sa mère, lui apportant tous ses gains pour faire vivre le ménage, elle a élevé et marié ses frères et ses sœurs. Elle préside encore à l'éducation des plus jeunes. Elle est adorée de tous, parce que tous lui doivent ou lui devront une bonne situation.

A l'atelier, elle est le modèle des employées : elle fait partie d'une association de jeunes ouvrières qui ont pour elle la plus profonde admiration. Certes elle eût pu facilement fonder un foyer ; elle a renoncé à cette joie qu'elle croit trop égoïste pour permettre à sa sœur puînée de suivre une impérieuse vocation, sans avoir à se préoccuper du sort du petit Jean que sa grande sœur Marie a désormais adopté.

C'est aussi une fille modèle et une ouvrière modèle que M^lle^ Hermance Hocquard. Née à Nancy en 1876, elle est l'aînée de quatre enfants et la fille de braves gens dont la pauvreté et les maladies ont épuisé les forces. Depuis l'âge de onze ans, M^lle^ Hocquard est ouvrière à la fabrique de chaussures de M. Martin, boulevard Lobau ; elle gagne aujourd'hui 3 fr. 50 c. par jour. « C'est, dit son patron, la meilleure ouvrière de ma maison, celle à laquelle je confie le travail le plus difficile. » C'est aussi et surtout l'enfant dévouée. Toujours elle a rapporté à ses parents ses salaires intacts, ne prélevant rien pour elle. Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de la rue de

la Charité vous diront que c'est la digne compagne de M^lle^ Rose Clément. Déjà la ville de Nancy a distingué ses mérites en lui attribuant, en 1897, un prix de la fondation Roch. L'Académie est heureuse d'accorder à M^lle^ Hocquard une nouvelle distinction amplement méritée.

M^lle^ Ernestine Dubois est petite, délicate, d'aspect chétif. Ne vous y trompez pas : c'est une forte et vaillante. Elle a aujourd'hui quarante ans. Son père, brave ouvrier maçon, est mort en 1869. Dès 1871, M^lle^ Ernestine se mettait au travail. Après quelque temps passé chez M^me^ Gille-Thérel, tailleuse, qu'elle dut quitter à cause de la faiblesse de sa vue, elle entra à l'imprimerie de MM. Berger-Levrault et C^ie^ où, depuis vingt-six ans, elle donne l'exemple de l'exactitude, de l'ardeur au travail, de la modestie et du silence, dit avec une certaine malice son contremaître. Elle consacre à sa mère et aux siens tout ce qu'elle gagne. Sa mère, laveuse en rivière, depuis longtemps malade, est aujourd'hui tout à fait infirme. Le pauvre logis est entretenu avec une coquette propreté. M^lle^ Ernestine a pris à sa charge une sœur, qui, mariée à un individu ivrogne et débauché, a dû se séparer de son mari ; la pauvre femme, gravement atteinte de la poitrine, n'apporte aucune aide au ménage. Vous ne voudriez pas qu'on séparât la mère de l'enfant : M^lle^ Ernestine s'est chargée aussi de son neveu, excellent et pieux écolier qui répond admirablement au dévouement de sa tante. Pour suffire à tout, elle gagne 2 fr. par jour ! Mais la bonté rayonne et le rapporteur a été profondément touché de voir les enfants de la maison

venir mendier une caresse de Mlle Dubois en l'appelant du doux nom de maman.

La famille Surmonne, originaire de Montmédy, était bien nombreuse : dix enfants. Pour comble de malheur le père, brave ouvrier maçon, vint à mourir en 1848. On se dispersa. Mlle Victorine Surmonne, née en 1837, fut envoyée à Nancy, où elle apprit l'état de couturière et ouvrit un modeste atelier. En 1860, sa mère, épuisée de ressources et de santé, vint à Nancy s'installer avec trois autres de ses enfants chez sa fille qui l'a gardée et soignée jusqu'au moment de sa mort, arrivée en 1879. Pendant près de vingt ans, elle subvint à tout, ne rencontrant pas dans le caractère difficile de sa mère la reconnaissance à laquelle elle avait droit. D'anciennes clientes, d'autres ouvrières, qui ont connu Mlle Surmonne dans ces temps difficiles, rendent hommage à la touchante piété dont elle entoura sa mère ; la pauvre femme devint folle ; sa fille voulut la garder et il fallut l'insistance des médecins et la révolte des voisins pour qu'elle consentît à placer à ses frais la chère malade dans une maison de santé. Depuis la mort de sa mère, Mlle Surmonne a recueilli chez elle une sœur malade, incapable de travailler. Cependant elle est pauvre ; elle n'a jamais rien su garder.

En attribuant à Mlle Victorine Surmonne le prix de 100 fr. de la fondation Mangeon, l'Académie proclame bien haut que l'ancienneté des mérites n'est pas une cause d'exclusion de ses concours et qu'il n'y a pas de prescription pour la vertu.

Que ne puis-je dire à ces vaillantes filles l'admiration qu'elles nous inspirent ? Elles n'ont cure de compliments.

Elles aussi, elles font leur devoir, rien que leur devoir! Elles n'ont cherché ni le bruit ni les récompenses. Quoi qu'on en ait dit dans un affreux blasphème, la vertu est désintéressée... Je me trompe ; demandez à toutes ces femmes que vous couronnez si elles n'espèrent pas obtenir un jour le prix de leurs sacrifices et de leur dévouement. Elles vous répondront : oui. Mais ce prix auquel leur foi inébranlable aspire n'est pas de ceux, Messieurs, que vous distribuez. Il est entre les mains de Celui qui a dit : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît. »

III

Si j'ai développé ce rapport plus que je n'aurais dû faire, je vous prie de m'excuser. Le beau dans l'art ou dans la vie est rare et a le don de charmer et d'arrêter. J'aurais fini, si je n'avais encore, devoir assurément doux à remplir, à vous rendre compte d'une nouvelle fondation faite par M. René de Goussaincourt. Ce généreux bienfaiteur des pauvres et des humbles, dont la charité est d'autant plus méritoire qu'elle s'adresse à des personnes inconnues de lui-même et désignées par vous, a mis l'Académie en mesure de décerner tous les cinq ans un prix de 500 fr., pour récompenser des actes de dévouement et de vertu soit dans la famille, soit même en dehors de la famille. Il a toutefois demandé qu'on distinguât, en première ligne, les anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul comme appartenant au 3e bataillon des mobiles

de la Meurthe (bataillon de Nancy); en seconde ligne, les anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers; en troisième ligne, les membres de leurs familles à un degré déterminé. Ces diverses catégories épuisées, il vous est loisible de récompenser tous actes de vertu sans exiger de conditions de leurs auteurs ou de leurs bénéficiaires.

Ce prix devait être donné pour la première fois en 1900, puis tous les cinq ans. Mais M. de Goussaincourt, douloureusement ému des angoisses de l'heure présente et voulant donner à l'armée, si violemment attaquée, un témoignage de son respectueux dévouement, a demandé que le prix fût attribué dès cette année. Pour compenser l'insuffisance des arrérages échus et permettre cette anticipation, il mettait une somme de 100 francs à la disposition de l'Académie. Nous avons accepté avec joie cette proposition et M. de Goussaincourt ayant, à titre exceptionnel, consenti au partage du prix, nous présentons deux noms aux suffrages de l'Académie: M. Pierre-Joseph Colin et M. François Noël.

M. Joseph Colin a été pendant quatre ans soldat d'infanterie de marine. Il est ensuite entré dans la gendarmerie, corps auquel il appartient depuis dix-sept ans. Il est marié et père de deux enfants qu'il élève dans l'amour du travail et du devoir. Il consacre une large part de sa solde à soutenir son père, vieillard impotent, à qui il témoigne la plus touchante affection. C'est le soldat modèle à tous égards d'après le témoignage de tous ses chefs. Aussi, nommé récemment maréchal des logis, a-t-il été envoyé au poste important d'Avricourt qui exige de

son titulaire intelligence et dévouement. En 1898, la Société d'encouragement au bien décernait à M. Colin une médaille d'honneur, prélude de la distinction que lui attribue aujourd'hui l'Académie de Stanislas.

M. François Noël, né à Craincourt, canton de Delme, en 1848, a fait partie du bataillon des mobiles de Nancy et a bravement rempli son devoir pendant le siège de Toul. Après six mois de captivité passés à Munster, il se maria à Dommartin-sous-Amance. Le brave Noël n'avait pas voulu devenir Prussien. Abandonnant la Lorraine annexée, il vécut pendant dix ans du métier de jardinier; puis il obtint, en 1882, un poste de secrétaire à la mairie de Belfort, poste dont l'accès lui était facilité par des études classiques poussées jusqu'à la rhétorique. A Belfort les appointements étaient modestes, mais lui permirent d'élever très bien ses quatre enfants, dont l'aîné, âgé de vingt-quatre ans, rengagé au 10e régiment d'infanterie de marine, sert vaillamment son pays au Tonkin.

Il est resté seize ans à Belfort et a reçu du maire de cette ville un excellent certificat de bons et loyaux services. Mais tout se paie : les fatigues du siège et de la captivité, les exigences du service à Belfort, ses préoccupations paternelles l'ont fatigué, épuisé. Bien que l'heure du repos ait sonné, il lui faut travailler encore. Ayant tout donné à leurs enfants, Noël et sa digne compagne sont aussi pauvres qu'au jour lointain de leur mariage. L'Académie, sur la fondation de Goussaincourt, accorde 300 fr. à M. Joseph Colin et 200 fr. à M. François Noël.

Je félicite les lauréats ; on me permettra aussi de

féliciter M. de Goussaincourt des nobles sentiments qui l'ont inspiré lorsqu'il a fondé ce qu'il a nommé lui-même le prix militaire. Le siège de Toul par les Allemands en 1870 attend encore son historien. Je ne veux pas ici en faire le récit ; mais il m'est bien permis de dire que ce fut un glorieux épisode de la guerre néfaste. Sous les ordres du commandant Huck, 2,200 hommes, dont 50 seulement n'étaient pas des conscrits, résistèrent quarante-deux jours dans une place considérée comme intenable à toute une armée disposant de 130 pièces d'artillerie et, à la fin, d'un parc de siège complet. Un assaut, neuf bombardements, 12,000 projectiles lancés sur la ville n'eurent pas raison des héroïques défenseurs. Il a fallu pour penser à se rendre que les Prussiens, installés sur le mont Saint-Michel, tinssent Toul à leur entière discrétion. Les défenseurs ont même attendu que des incendies allumés sur tous les points de la ville eussent rendu la position intenable. La rage au cœur, la mort dans l'âme, vaincue mais non domptée, la petite troupe prisonnière défila entre les rangs épais des vainqueurs, montrant une fois de plus ce que peut contre toute une armée une poignée d'hommes intrépides et unis dans un invincible amour de la patrie. M. de Goussaincourt, le plus ancien lieutenant du 3e bataillon de mobiles, commandé par le brave marquis de Ludre-Frolois, a vu de près le dévouement obscur, l'héroïsme modeste de tous ces braves soldats. Il a vu ces mobiles, souvenir de nos vieilles milices féodales, se lever au premier coup de clairon, se rassembler, se former, se discipliner en quelques jours, et se trouver unis et obéissants à leur chef, quand l'ennemi dix jours après leur réunion se présen-

tait devant la place. Il les a vus fermes et vaillants sous une pluie de fer et de feu ; il les a vus héroïques pendant la captivité. Il a fondé ce prix, voulant glorifier quelques-uns de ses anciens compagnons d'armes dont l'humble courage l'avait profondément touché. Mais il a voulu plus encore, qu'en France, où tout s'oublie, surtout le bien, le souvenir de l'héroïque résistance de Toul et de la vaillance du bataillon des mobiles de Nancy restât vivant dans la mémoire des hommes.

N'est-ce pas une pensée doublement noble que d'associer ainsi l'idée de la charité et de la vertu à l'idée sainte de la patrie ?

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DU PRIX DUPEUX

PAR M. LE Dr BLEICHER

RAPPORTEUR.

Sous le titre de : *Étude de la faune des mares salées de Lorraine,* M. Florentin, préparateur de zoologie à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy, a présenté un mémoire de 180 pages avec 3 planches pour le concours du prix Dupeux, décerné pour la première fois cette année.

Ce travail étant le seul présenté à ce concours, notre rôle se bornera à l'analyser consciencieusement en mettant en relief ses mérites, non sans relever nos éloges de quelques critiques bienveillantes.

Les naturalistes lorrains savent depuis longtemps que les mares salées de la vallée de la Seille présentent un facies tout particulier, qui se traduit au dehors par une flore d'un caractère marin, par conséquent anormal dans nos régions. Dans sa *Flore de Lorraine,* et mieux encore dans sa *Géographie botanique de Lorraine,* le regretté Godron énumère et interprète la liste peu nombreuse,

mais suggestive des plantes phanérogames des régions maritimes de ces régions ; il y signale déjà une algue verte rubannée, du type de celles qui se rencontrent sur toutes les plages rocheuses à marée basse. Il y a une dizaine d'années, le même sujet tenta M. le docteur Lemaire, professeur au lycée de Nancy, spécialiste très apprécié en algues microscopiques, et nous lui devons une liste très complète de ces organismes. Il avait, de plus que ses devanciers, pu étendre le champ de ses recherches aux mares salées d'origine récente, qui à Laneuveville, à Saint-Valdrée, à Saint-Nicolas-Varangéville, à Einville, se sont formées dans le voisinage des puits d'extraction du sel. Plus récemment, M. Brunotte, professeur agrégé à l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Nancy, reprit avec plus de détails et en étendant ses observations à ces mêmes mares salées d'origine industrielle les recherches de Godron sur les plantes phanérogames de ces stations si intéressantes.

Les botanistes ont donc précédé les zoologistes dans ces études, mais comme Godron était à la fois l'un et l'autre, c'est lui aussi qui signala le premier la présence à Marsal d'un crustacé exclusivement marin, *Artemia salina*, retrouvé depuis dans un réservoir artificiel d'eau salée à Einville-au-Jard par le regretté M. Briquel, de Lunéville, votre associé correspondant lorrain.

En résumé, on ne savait jusqu'ici rien sur les animaux microscopiques ou presque microscopiques qui peuplent ces mares dont la salure est variable, mais qui peuvent être bien plus riches en sel marin que l'eau de mer.

Cette lacune est comblée par le mémoire de M. Florentin qui, sans cependant négliger les vertébrés, batra-

ciens et poissons, d'ailleurs peu nombreux, qu'on y rencontre, a plus particulièrement porté son attention sur les infiniment petits, protozoaires du type des infusoires et rhizopodes. C'est dans ce monde d'organismes variés, quoique peu nombreux en espèces, que nous demandons à nos confrères de l'Académie de nous suivre un instant.

Le mémoire de M. Florentin débute par un chapitre d'introduction qui nous initie aux difficultés du sujet, difficultés de détermination, de culture de ces organismes dans les aquariums, de préparation des individus pour l'observation microscopique, à celles non moins grandes provenant de la bibliographie considérable qu'a exigée ce travail, et nous fait même prévoir les conclusions auxquelles l'auteur s'arrêtera. Le corps de ce mémoire comprend trois parties : la *première* consacrée aux lacs salés en général et à la description des mares salées de Lorraine; la *seconde* à la description des animaux qui y vivent; la *troisième* à l'acclimatation expérimentale et naturelle, à la variation des espèces. Dans l'ensemble, M. Florentin a montré une érudition, une science de détermination méritoires, car il s'adresse surtout à des infiniment petits dont peu de naturalistes osent entreprendre l'étude.

Nous passerons rapidement sur la première partie : lacs salés en général, description des mares salées de Lorraine. M. Florentin n'a pas la prétention de nous apprendre sur ce sujet des choses nouvelles, il nous donne peut-être un peu trop en chimiste et savant de laboratoire la physionomie particulière de ces mares salées, qui frappe si vivement les naturalistes qui ne sont pas ennemis de la description pittoresque et colorée. Nous aurions

voulu le voir emprunter aux géologues, aux botanistes, leurs observations, j'allais dire leurs pinceaux, pour animer un peu le paysage des environs de Vic, de Marsal, si différent de celui des vallées avoisinantes.

La deuxième partie, la plus importante sans contredit de ce mémoire, ne comprend pas seulement la détermination sèche des espèces rencontrées dans ces stations, mais la discussion des caractères sur lesquels les auteurs ont assigné leur place dans la série.

Il s'agit surtout ici de 36 espèces de protozoaires, c'est-à-dire d'animaux microscopiques, réduits à une simple cellule pourvue d'appendices variés. Ce nombre paraît peu considérable à première vue, mais l'auteur de ce mémoire nous apprend, d'après les travaux allemands, russes, hongrois, japonais même, que la faune microscopique de ces eaux, qui ne sont ni des eaux douces ni des eaux de mer, est peu variée partout où on l'a étudiée.

Ces 36 espèces se répartissent dans les rhizopodes et les infusoires, en prenant cette expression dans le sens le plus large. Il nous est impossible de suivre M. Florentin dans les discussions très savantes et très serrées auxquelles il se livre au sujet de la détermination de ces animaux. Qu'il nous suffise de dire que pour une espèce de rhizopodes du genre *podostoma,* elle prend jusqu'à huit pages de texte. Nous ne pouvons qu'admirer la patience et la ténacité que l'auteur de ce mémoire apporte dans ces recherches qui, nous le savons par expérience, exigent une attention et une acuité de vision dont seul est capable un jeune observateur passionné. Les métazoaires qui comprennent tous les animaux autres que les protozoaires, c'est-à-dire les vers, les mollusques, les

crustacés, les insectes, les vertébrés, sont beaucoup moins nombreux sur les listes données par M. Florentin, qui, du reste, n'a jamais eu l'idée de prétendre à nous les donner complètes dans ce mémoire. Il a simplement commencé une enquête qu'il compte bien poursuivre, et c'est le résultat de plusieurs années d'études qu'il nous présente aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, il nous semble que les protozoaires ont les prédilections de l'auteur, car les métazoaires du type ver, insecte, se trouvent peut-être un peu sacrifiés. Quant aux crustacés, son mémoire est fort instructif, car s'il en mentionne seulement deux espèces, l'une d'elles n'avait jamais été signalée dans nos régions. Parmi les vertébrés, les épinoches, les grenouilles, les crapauds, méritent une mention spéciale, les premières surtout.

Les épinoches, en effet, sont très répandues dans les eaux salées de Lorraine, et leur acclimatation à ce milieu maritime donne lieu à certaines modifications sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir dans l'analyse de la dernière partie du mémoire, la plus difficile à apprécier, car nous sortons avec elle de l'observation pure pour entrer dans le domaine de la théorie.

La troisième partie, plus théorique, est uniquement consacrée à l'acclimatation sous toutes ses formes et à la variation éprouvée par les animaux en général, et en particulier les protozoaires. Ici nous devons une explication à nos confrères de l'Académie. L'auteur de ce mémoire suppose de prime abord que les animaux, même microscopiques, auxquels il a reconnu le caractère d'espèces marines, ou de variétés marines d'espèces d'eau douce, proviennent sûrement de transformations lentes

d'espèces primitivement d'eau douce sous l'influence de la salure.

Il élimine, sans en donner de raisons suffisantes, la dissémination au loin par les vents de kystes d'infusoires ou même celle d'organismes plus volumineux et ne parle même pas de la possibilité démontrée autrefois par Darwin lui-même, et vérifiée aujourd'hui surabondamment, du transport d'animaux, les uns de petite taille, les autres plus grands, mollusques du genre cyclas et même des anodontes, que l'on a trouvés accrochés aux pattes des oiseaux de mer voyageurs, et celle bien plus probable de leur propagation au loin par la vase qui s'y trouve toujours attachée. Une espèce d'infusoire holotriche, *Frontania leucas*, s'est montrée extrêmement sensible aux variations de milieu et, suivant M. Florentin, son acclimatation a donné naissance à une forme marine que Fabre-Domergue a décrite comme espèce particulière sous le nom de *Frontania marina*.

Non seulement sa taille a varié sous ces influences, mais aussi la disposition de la fente buccale des appendices de la zone péribuccale; de plus le noyau du protozoaire acclimaté est privé de chlorophylle ou de matière verte, alors que la forme d'eau douce se fait remarquer par ce caractère.

Ce fait est intéressant car, dit M. Florentin, page 154, « les variations graduelles chez les protozoaires n'avaient jamais été suivies d'une façon méthodique, leur observation n'étant pas toujours possible. Mais les mares salées avec leurs variations lentes et progressives de salure forment un milieu naturel excellent pour cette étude. Lorsqu'on ne veut pas élever au rang d'espèce nouvelle

une forme non encore décrite, on en fait une variété de l'espèce qui s'en rapproche le plus, mais sans être autrement certain de la filiation qui doit relier ces deux formes voisines. Or, le fait d'avoir observé d'une façon certaine la transformation de *Frontania leucas* d'eau douce en *Frontania marina* me fait penser que des transformations analogues doivent certainement s'opérer dans les mares salées, sur un certain nombre d'infusoires possédant une plasticité cellulaire telle qu'ils peuvent passer suivant les conditions extérieures d'une forme lacustre à une forme marine et inversement. »

Plus loin, page 155, après avoir éliminé le transport par les vents de ces animaux, il ajoute : « C'est pourquoi je suis forcé d'admettre que, à l'exemple de *Frontania marina*, les quelques autres formes marines que j'ai trouvées dans les mares salées proviennent d'espèces d'eau douce transformées. De ce nombre sont : *Euplotes harpa*, *Amphisia Kessleri*, *Styloplotes appendiculatus*, *Plagiopyla nasuta var. marina*, *Cothurnia nodosa*, *Acineta fœtida*, *Spirostomum salinarum*, qui n'ont encore été trouvées que dans la mer ou les eaux salées et jamais dans l'eau douce. »

C'est ici, en présence de ces affirmations nettement transformistes, que nous aurions voulu voir figurer dans la discussion les végétaux inférieurs si bien étudiés par M. le professeur Lemaire à côté des protozoaires. Il a, en effet, trouvé des formes marines de desmidiées, de diatomées, même des espèces considérées comme exclusivement marines, *Navicula interrupta*, mais il s'est contenté de les signaler et il eût été intéressant d'en tirer parti dans ce mémoire.

Quoi qu'il en soit, tout en reconnaissant le mérite qu'a eu l'auteur de constater ces intéressantes variations, nous nous tiendrons sur une prudente réserve au sujet de l'opinion émise sur la transformation d'espèces d'eau douce en espèces marines. La limite de l'espèce, déjà difficile à tracer lorsqu'il s'agit de grands animaux tels que le chien, nous paraît moins abordable encore lorsqu'il s'agit de protozoaires. Rien ne s'oppose à admettre qu'ils peuvent varier dans des proportions assez étendues par leur adaptation à un milieu d'eau salée, car il ne s'agit pas ici d'une acclimatation expérimentale, mais d'une acclimatation naturelle qui a certainement accumulé ses effets sur l'animal depuis un nombre d'années illimité. En effet, et c'est là, suivant nous, le point faible des expériences les plus exactes en apparence sur l'adaptation de ces animaux à un milieu saumâtre artificiel, il faut ici tenir compte du temps écoulé depuis que ces animaux ont passé de l'eau douce dans l'eau salée. On peut même se demander si, pour la vallée de la Seille, les eaux, dès le creusement de la vallée, n'ont pas toujours été salées. En effet, dès que ce phénomène s'est produit, les flancs de la vallée ont donné par infiltration d'eau des sources salées, et on sait que dès les temps les plus anciens les hommes les ont exploités. Il paraît prouvé aujourd'hui par les recherches faites sur le fameux briquetage de la Seille, que cet immense ouvrage a été fait pour permettre l'abord des sources salées au milieu de mares ou de boues mouvantes et nous expliquons aussi l'abondance extraordinaire de vestiges anciens de l'âge de la pierre polie sur les sommets qui couronnent la vallée, par la présence en ce point du sel si recherché chez les populations primitives.

Les vertébrés et en particulier le petit poisson connu sous le nom d'épinoche ont fourni un appoint considérable aux théories transformistes de l'auteur.

Sous l'influence des eaux chargées de sel, cette espèce aurait des tendances à retourner au type marin représenté par la variété *Trachurus* de *Gasterosteus aculeatus*. A Vic, les échantillons recueillis dans les mares sont plus grands que ceux d'eau douce des environs de Nancy et le nombre des plaques osseuses qui constituent leur armature latérale tend à augmenter.

En résumé et en nous tenant aux conclusions de M. Florentin, page 163, « le nombre des espèces qui varient est très restreint. La plupart continuent à vivre dans ce milieu, cependant profondément modifié, sans manifester aucun changement visible.

« On est donc conduit à admettre que *certaines cellules seulement* sont capables de suivre une évolution différente dans des conditions d'existence différentes. Du reste, les expériences de tératogenèse entreprises par de nombreux auteurs, en changeant le milieu ambiant, conduisent à émettre la même hypothèse. »

Tous les naturalistes souscriront à cette conclusion qui ne sort pas des limites de la pratique pour entrer dans le domaine de la théorie, ainsi qu'à la remarque finale suivante, page 164 : « La salure ne doit pas être la cause essentielle de la variation des espèces dans le milieu. »

Un tableau récapitulatif joint à ce mémoire donne sous une forme synthétique tous les renseignements désirables sur les noms des espèces étudiées, la salure du milieu qu'elles habitent, les localités où elles ont été recueillies dans l'eau douce, salée, marine, et enfin les variations

constatées sur certaines d'entre elles. Votre rapporteur croirait manquer à ses devoirs en ne mentionnant pas avec éloges les trois planches qui accompagnent ce mémoire.

Les deux premières sont consacrées aux protozoaires. Tous ces animaux ont été dessinés à la chambre claire, par conséquent avec toutes les garanties d'exactitude désirables, et nous rendons un juste hommage au talent et à la patience de l'auteur qui a mené à bien cet ouvrage considérable.

La troisième consiste en une photographie des types d'épinoches d'eau douce et d'eau salée, destinée à faire voir combien l'échantillon de Vic diffère des échantillons des environs de Nancy.

L'Académie de Stanislas, sur le rapport de sa commission, décerne le prix Dupeux pour l'année 1899 à M. Florentin, préparateur de zoologie à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy, et félicite son lauréat d'avoir, conformément au vœu du généreux donataire, traité dans son mémoire une question intéressante et nouvelle de l'histoire naturelle de la Lorraine.

MAITRES

VOLLAND, BOULANGÉ ET GÉRARD

PAR M. HENRI MENGIN

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Le jour où vous m'avez fait l'honneur de m'admettre dans votre Compagnie, j'ai contracté envers vous la dette d'une reconnaissance, ancienne aujourd'hui de cinq ans déjà, mais dont, au moment de vous en offrir l'hommage public, j'éprouve intimement et puis vous assurer l'étendue et la fidélité.

Même après votre jugement, l'illusion ne m'est pas permise sur la modestie des titres que j'ai pu soumettre à votre bienveillante appréciation, et j'ai distingué dans votre extrême indulgence le souvenir gardé par vous aux maîtres devant le renom desquels vos rangs se sont ouverts à ceux dont les œuvres éphémères s'évanouissent avec les fugitives impressions de la parole.

Leur mémoire a protégé à votre seuil le disciple que vingt ans plus tôt ils aidaient dans ses débuts. En consacrant à vous parler d'eux le remerciement que je vous

dois, j'acquitterai à la fois à votre égard et au leur deux obligations du cœur. Et en unissant dans une même étude MM. Volland, Boulangé et Gérard qui illustraient les trois barreaux de Nancy, de Metz et de Colmar au moment où la conquête et l'exil les ont rassemblés dans une double confraternité, chez vous[1] et au barreau de Nancy, je ne dénouerai pas le lien serré par le malheur et l'hospitalité.

Les destinées humaines sont conduites par d'étranges hasards : M. Volland, qui devait pendant près de quarante-cinq ans honorer le barreau de votre ville, s'y consacrer à la chose publique comme membre du conseil général, qui a résisté à la tentation la plus justifiée, aux invitations les plus flatteuses de briller sur une scène plus large, qui a laissé à sa cité d'adoption un fils qui en est devenu le premier magistrat[2], n'était pas né à Nancy ; M. Boulangé, dont le nom est inséparable de la gloire du barreau de Metz, qui dans les bons et les mauvais jours a prodigué son dévouement aux intérêts municipaux et aux œuvres locales, n'était pas Messin ; et M. Gérard qui, outre la grande place qu'il occupait au barreau de Colmar, a voué à l'Alsace, à son histoire, à ses mœurs, à sa nature, à ses artistes, la patience de ses recherches et son talent d'écrivain, était né à Longwy.

---

1. M. Volland, membre titulaire le 18 juin 1869 ; membre honoraire le 3 mars 1876 ; décédé le 16 janvier 1882.

M. Boulangé, membre titulaire le 4 août 1876, en remplacement de M. Volland, élu membre honoraire ; décédé le 7 octobre 1889.

M. Gérard, membre titulaire le 9 janvier 1874 ; décédé le 24 juillet 1877.

2. M. Adrien Volland, sénateur de Meurthe-et-Moselle, ancien maire de Nancy, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats.

Dans la préface d'un de ses livres[1] il a avec autant de vérité que d'émotion défini l'attachement de l'homme au lieu où le sort a fixé son foyer : « Lorrain de naissance et d'origine, la destinée me prit à l'âge de deux ans pour me conduire en Alsace. J'ai commencé à sentir, à souffrir, à penser, à vivre véritablement dans ce pays que Dieu a si longtemps comblé de tous ses bienfaits, de toutes ses protections. Cinquante-six années de mon existence s'y sont écoulées, paisibles, heureuses, remplies par l'étude, le travail, le devoir. Mes enfants y sont nés. Plusieurs fois, dans les jours de crise et de tempête, la confiance publique m'a appelé à concourir à l'administration politique du pays, et le département du Bas-Rhin m'a investi de l'honneur suprême du mandat législatif. Comment ce long cycle qui contient toutes les sensations de l'âme, tous les efforts de l'esprit, les jours où l'on a aimé et ceux que la douleur a marqués de son sceau salutaire ; qui résume tout le développement d'un être humain, d'une créature de Dieu, depuis les premiers éveils de l'intelligence et du cœur, si vifs et si avides, jusqu'à la maturité méditative qui annonce la moisson prochaine de la mort ; comment ce long cycle aurait-il pu faire de moi autre chose qu'un véritable et fidèle Alsacien ? Je le suis devenu davantage, plus profondément et avec une passion accrue, depuis la sombre date qui a bien pu porter les poteaux allemands dans les Vosges, mais qui est impuissante à retrancher les cœurs alsaciens de la patrie française. »

N'est-ce pas ainsi qu'était devenu messin M. Bou-

1. *L'Ancienne Alsace à table*, 2e édition, 1877.

langé, né à Neufchâteau, dont le père, avocat lui-même avant de devenir plus tard le très distingué président du Tribunal de Metz, était venu chercher dans cette ville les ressources nécessaires à l'éducation de ses quatre fils? La famille de M. Boulangé était originaire de La Mothe, et quand, sous la blouse grise du garde national volontaire, le fusil à la main, l'ancien bâtonnier, le conseiller écouté et influent de la ville, manœuvrait à côté de son fils aîné sur les remparts de Metz investie, il eut peut-être la vision de ses aïeux défendant dans des sièges fameux la vaillante forteresse lorraine qui, elle non plus, n'avait pas été sauvée par le courage de ses soldats.

Ce sont les premières manifestations du talent de M. Volland, qui, non moins que son mariage avec une Lorraine, déterminèrent son installation à Nancy. Né à Paris, près du Pont-Neuf, fils d'un libraire connu qui a édité nombre d'ouvrages et surtout d'œuvres philosophiques[1], M. Volland se fit d'abord inscrire au stage à Bar-le-Duc, où sa famille avait ses origines, après avoir prêté serment en 1827 devant la Cour de Nancy, sur la présentation de M. Fabvier. Celui-ci, avec la vue rapide et exacte des qualités exceptionnelles de son jeune confrère, le détermina au bout de deux ans à se faire admettre au barreau de la Cour. Vous jugerez, Messieurs, de l'éclat des débuts de M. Volland, en sachant qu'inscrit au tableau, après ses trois années de stage, le 24 août 1832, il était, quelques jours après, le 29, élu membre du conseil de l'ordre, où il siégea d'ailleurs sans interruption pendant plus de quarante ans, jusqu'à la re-

1. Louis Lallement, *M. Volland père*, 1882.

traite que lui imposa la maladie le 9 décembre 1873, après une dernière élection du 9 août précédent, où lui et Me Boulangé avaient recueilli l'unanimité des suffrages. Élu, en outre, huit fois bâtonnier [1], M. Volland reçut les honneurs professionnels dans des conditions que rend remarquables le rare mérite des avocats qui furent ses contemporains.

Dans le discours de réception qu'il prononça à votre séance publique du 19 mai 1870, sur l'*Improvisation oratoire*, chef-d'œuvre d'éloquence et de didactique digne des maîtres de l'antiquité, qui arrachait à votre président [2] au premier mot de sa réponse ce cri : « Vous avez dit bien vrai ! Oui, l'éloquence est une royauté ; tous, nous l'éprouvions en vous écoutant », M. Volland nous a laissé le portrait de deux des hommes supérieurs qu'il trouva, à son arrivée, au barreau de Nancy : « M. Bresson, capitaine de grenadiers républicains au siège de Mayence, jeté au barreau par un accident de la vie militaire, la défense d'un camarade accusé ; adversaire inflexible, orateur véhément, imposant la conviction par une logique irrésistible. . . . . ; M. Fabvier, entraîné dès sa première jeunesse par les devoirs et les traditions de sa famille dans toutes les misères de l'émigration ; obtenant à vingt ans, dans un concours public, une chaire de littérature à Londres ; esprit gracieux et charmant, plein de séductions, qui

1. 13 mai 1848 — 12 août 1848 — 11 août 1849 — 17 août 1850 — 24 août 1855 — 11 août 1856 — 21 août 1861 — 19 août 1862. — M. Volland était chevalier de la Légion d'honneur.

2. M. Duchesne. Réponse au récipiendaire : L'improvisation intime et privée. (*Mémoires de l'Académie*, 1869.)

avait trouvé pour arriver au cœur de ses auditeurs des sentiers ignorés, qui s'emparait d'eux à leur insu au point de leur faire vouloir et sentir ce qu'il sentait et voulait lui-même. »

A côté de ces illustrations brillaient d'autres maîtres en qui M. Volland trouva ses admirateurs les plus compétents et ses amis les plus sûrs : Moreau et d'Ubexi, qui devaient, comme Bresson et Fabvier, terminer leur carrière sur les sièges de la Cour de cassation; La Flize, qui a appartenu cinquante-quatre ans au barreau de Nancy, belle et majestueuse figure, éclairée des reflets de la distinction, de la droiture, de la douceur mêlée à de fermes et inébranlables convictions; d'Arbois de Jubainville, travailleur austère et modeste possédant les trésors d'une érudition juridique sans limites; Châtillon, Catabelle, Welche, Mamelet, hommes d'affaires consommés, dialecticiens vigoureux; Louis, le champion éloquent des grandes causes criminelles; Louis Mengin, l'historien de notre ancien barreau, Doyen, émaillant ses solides et méthodiques plaidoiries des saillies et des gaîtés irrésistibles de son esprit; forte et mémorable lignée de véritables avocats, à laquelle bientôt s'ajoutaient plus jeunes, Bernard, habile, fécond, plein de verve, lui aussi appelé aux honneurs de la magistrature suprême; Depéronne, que devait nous prendre encore un poste élevé dans la magistrature, avec sa parole élégante, son imagination, sa communicative émotion; Louis Lallement, orateur, jurisconsulte, lettré, le prestigieux jouteur inépuisablement varié et toujours égal, au civil et au criminel, le savant, le chercheur, l'écrivain qui a été des vôtres, le cœur d'or à la mémoire duquel je suis

heureux de pouvoir rendre devant vous un second[1] et public hommage.

Et pourquoi arrêterais-je aux morts la liste de ceux qui eurent l'honneur de la confraternité professionnelle de M. Volland, et la tâche périlleuse d'être à la barre ses habituels adversaires, et n'y ajouterais-je pas deux maîtres dont on a pu naguère justement dire « qu'ils représentent plus d'un siècle d'honneur professionnel et de nobles exemples[2] ». J'ai nommé Me Besval dont une verte vieillesse couronne la longue carrière, et pour vous, Messieurs, j'ai surtout nommé celui qu'avait distingué M. Volland, à qui il a confié le bonheur de sa fille aînée, Me Lombard, votre doyen vénéré, le doyen vénéré aussi d'un barreau que son nom a deux fois honoré, et dont l'attachement s'est accru dans l'inconsolable deuil qu'il porte de son fils, le confrère aimé et admiré[3] chez qui, à côté de la précieuse tradition paternelle, revivaient, comme pour se montrer aux générations nouvelles, les qualités solides et brillantes du talent de son grand-père Volland.

C'est, en effet, Messieurs, d'un mélange harmonieux de vigueur et de souplesse, de facilité et de mesure, qu'était fait le talent de M. Volland. Dans les souvenirs de ma jeunesse avide des spectacles du Palais, je revois se lever à la barre, simplement et sans effet, un homme vif et nerveux dont le regard pétillant d'intelligence et de finesse illuminait la physionomie expressive. Bientôt

1. Me Louis Lallement, notice nécrologique, 1890.

2. M. Lacaille, conseiller à la Cour, Adieux au barreau de Nancy, 13 novembre 1897.

3. Me Paul Lombard, bâtonnier de l'Ordre des avocats, professeur à la Faculté de droit, mort à Nancy, le 8 janvier 1898, à 47 ans.

sa voix un peu voilée s'éclaircissait ; sa parole élégante et nette, la sobre justesse de son geste, l'élévation de sa pensée, l'enveloppaient d'une mâle et imposante dignité. Toujours consciencieuse et patiente, l'attention des magistrats semblait plutôt confiante et charmée : Me Volland plaidait. Et cette plaidoirie n'avait plus la pompe un peu théâtrale, un peu lourde, un peu traînante des anciens procédés ; elle n'avait pas non plus les laconiques froideurs qui sous des influences multiples sont peut-être l'avenir des débats judiciaires. On a pu dire avec vérité de M. Volland « qu'il était de ceux dont le nom rappelle l'apparition d'une nouvelle méthode de plaidoirie et comme un rajeunissement de l'éloquence judiciaire[1] ». J'ajouterai que les modèles qu'il a donnés à cette rénovation ont eu la puissance et l'ampleur qu'impriment à leurs œuvres les créateurs d'écoles.

Car M. Volland possédait vraiment « le riche fonds et les grandes ressources » que, selon le mot de La Bruyère, suppose la fonction de l'avocat, fonds dû à une remarquable érudition littéraire et juridique, ressources appliquées dans le travail minutieux et la méditation que nécessite chaque affaire. Il a excellé dans l'art de la composition dont dépendent l'ordre et l'unité de la plaidoirie, art dans le véritable sens du mot, où se révèlent le jugement et le goût de l'orateur, auquel l'exposé doit son intérêt, les arguments leur place, leur gradation, leurs reliefs, et grâce auquel encore, les détails les plus compliqués, rattachés aux faits essentiels et aux idées générales ne sont ni fastidieux ni sans effet.

1. M. Blondel, bâtonnier de l'Ordre des avocats, 19 décembre 1896.

Dans un substantiel exorde il fixait en quelques traits largement tracés, l'esprit du juge sur la nature du procès et l'objet de la discussion, et fidèle à cette esquisse il marchait au but, sans digressions ni superfluités, tantôt logique et serré, tantôt animé ou ému, pathétique à l'occasion, toujours naturel, et devant à sa nature même, énergique et nerveuse, le mouvement et l'action qui caractérisaient son éloquence ; éloquence à la fois simple et noble, persuasive et incisive, reflet de cette puissance de raison et de ce frémissement de l'âme qui sont le tempérament de l'orateur ; éloquence servie par les richesses d'une langue correcte, précise dans les mots, élégante dans la forme, colorée dans les images, exempte, dans sa facilité, d'exagération et d'apprêt.

Ainsi maniée par un jurisconsulte et un praticien consommé tel que l'était M. Volland, la parole n'est plus seulement pour le discours un ornement et pour l'auditeur un charme : elle est dans le corps-à-corps des luttes judiciaires l'arme meurtrière dont les incidents du débat, les imprévus de la discussion, avec leurs suggestions inattendues, dirigent et facilitent les coups. Et c'est sur lui-même, sans doute, que votre confrère avait fait cette magistrale étude qu'il vous a consacrée et que je rappelais tout à l'heure : « Quand l'orateur, écrivait-il, sent qu'il devient maître de son auditoire, quand l'émotion de la foule réagit sur lui, les paroles, d'abord froides et glacées deviennent pressées et brûlantes. C'est alors qu'il trouve des mots inspirés, des aperçus, des arguments que la méditation solitaire ne lui aurait jamais fournis... Souvent pour lui donner cette vigoureuse impulsion, il suffit d'une résistance inattendue, d'un mot qui l'irrite,

d'une interruption imprudente... Ce qui troublerait un parleur vulgaire ne fait que l'exciter ; la discussion l'exalte, la contradiction double ses forces... » C'est lui encore, avec ses élans spontanés, sa vibrante sensibilité, son ardeur à la réplique, qui se montre dans ces conseils : « Quand le juge va prononcer sur la fortune, l'honneur d'un citoyen..., il n'est plus temps d'attendre le résultat de la réflexion, d'aligner des mots, et la plume à la main, d'arrondir des périodes. Frappez fort et frappez vite : rendez coup pour coup à l'adversaire qui vous presse. Ne laissez pas un sophisme sans réfutation, pas une erreur sans redressement. D'un coup d'œil rapide jugez la situation... Trouvez sur-le-champ l'argument qui décide, le mot qui entraîne. »

Voilà bien, Messieurs, l'orateur même qu'a été M. Volland, et pour le représenter il convenait à mon insuffisance de réveiller dans les échos de cette salle ce qu'elle l'entendait vous dire, il y a trente ans, des perfections de l'art oratoire, que son talent a réunies.

Hélas ! les batailles de l'audience ont leurs meurtrissures et l'on n'ajoute pas impunément aux nombreux travaux de la profession la dépense que M. Volland faisait à la barre de toutes les forces de son être. Le jour où il sentit les revanches cruelles de la nature surmenée, grave et stoïque, après une dernière plaidoirie, il fit au milieu de l'émotion générale ses adieux à la Cour et au barreau. M. le président Liffort de Buffévent exprima en termes élevés les regrets qu'éprouvait la Cour à voir s'éloigner d'elle l'avocat qui avait sa confiance, son admiration et son estime, et quelque temps après, au moment où il renonçait à son inscription au tableau, le

Conseil de l'Ordre des avocats se rendait en corps chez M. Volland, et lui remettait, suprême et exceptionnel hommage, l'extrait d'une délibération contenant l'expression des profonds sentiments de regrets causés à tous les membres de l'Ordre par la retraite définitive du confrère qui avait été « le maître vénéré de la plupart d'entre eux, et pendant près d'un demi-siècle, l'honneur du barreau de Nancy ».

C'est au moment où ses confrères s'apprêtaient à lui donner aussi un témoignage solennel de leur respect et de leur attachement, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée au barreau, que M. Boulangé fut atteint par le mal même qui avait frappé M. Volland, comme si la mort avait choisi les voies semblables d'une lente et pénible épreuve pour ces deux hommes que la vie avait rapprochés dans la communauté de la vocation, des études, des passions généreuses, des vertus professionnelles et privées, du succès et de la renommée. Je n'ajoute pas : dans la communauté du talent, parce qu'essentiellement personnels et originaux, les deux talents de M. Volland et de M. Boulangé frappaient par des dissemblances profondes.

L'éloquence de M. Boulangé était calme, sa parole avait des tonalités égales, ses émotions, nées dans un cœur particulièrement délicat et sensible, étaient discrètes, sa force était contenue : la modestie sous laquelle il cherchait à dissimuler l'éclat de ses qualités se retrouvait dans ses discours. Et c'est précisément cette modération qui donnait à M. Boulangé une incomparable autorité, cette simplicité qui impressionnait et persuadait. N'étaient-elles pas, en effet, la modération de

ceux qui sont sûrs et maîtres de leur puissance, la simplicité de ceux qui peuvent dégager la vigueur de leur raison, l'ampleur de leurs idées, d'adresses et d'ornements superflus ?

Le genre sobre, rapide, presque austère, créé par M. Boulangé dans un barreau où des maîtres justement respectés gardaient les anciennes méthodes, avait exercé son influence sur des talents plus jeunes. L'un d'eux, celui de M. Rémond [1], en portait si particulièrement l'empreinte que, le jour où sur sa tombe prématurément ouverte M. Boulangé loua dignement la carrière, le beau caractère, les sentiments généreux du confrère qui avait brillé près de lui à Metz et à Nancy, son éloge rendit exactement sa propre conception de l'œuvre de l'avocat : « S'imposer dans chaque affaire une étude attentive, patiente, sûre des détails, chercher dans les labeurs mêmes d'une préparation indispensable le problème qui se dégage, le moyen et le droit d'élaguer les éléments trop secondaires de l'appréciation, ramener avec une sorte de passion à la simplicité la plus grande, et s'il était possible, à l'unité l'objet de la démonstration, puis, le jour venu de la plaidoirie, concentrer sur ce point unique, mais sur ce point entouré de sa pleine lumière, les rayons de la vérité aperçue, mettre à son service la précision rigoureuse et la clarté de la parole... »

Ces lignes feront revivre M. Boulangé tout entier dans

1. M. Gustave Rémond, avocat à la Cour de Metz et à la Cour de Nancy, membre du conseil de l'Ordre, procureur général près la Cour d'appel de Caen, président de chambre à la Cour de Nancy ; décédé président de chambre à la Cour de Paris (décembre 1883).

le souvenir de ceux qui l'ont entendu. A ce qu'il appelait la précision rigoureuse et la clarté de la parole, il apportait les nettetés, les finesses, les puretés de la langue française dont son culte des lettres lui avait ouvert les trésors, et les facilités d'une élocution pour ainsi dire transparente. Au droit dont il possédait une science profonde, il donnait de saisissantes formules. Dans l'exposition et la discussion des faits, il réalisait l'idéal d'une synthèse concise et lumineuse. Et si, comme j'en entrevoyais tout à l'heure l'éventualité, l'éloquence judiciaire doit arriver à l'extrême simplicité, son évolution n'aura pas eu de précurseur plus qualifié que M. Boulangé ; nul ne le surpassera dans l'art difficile de dégager l'essentiel d'une cause pour concentrer sur lui seul l'effort décisif de la logique et du raisonnement.

Mais dans cette sorte d'épuration qu'il faisait subir à ses procès et à leur défense, votre confrère s'inspirait, au delà de sa sagacité et par-dessus tout, de l'impeccable loyauté, de l'inflexible droiture qui ont été la règle et l'honneur de sa vie. On a dit de l'éloquence de Michel de l'Hôpital qu'elle était « pleine d'un parfum de probité » ; je ne saurais, Messieurs, caractériser d'un mot plus juste l'éloquence de M. Boulangé.

L'estime de ses confrères, la considération publique, ont rendu à son noble caractère de légitimes hommages. Au barreau de Metz auquel il appartenait depuis 1837, il entra au Conseil de l'Ordre dès 1843, et fut, en dix ans, élu quatre fois bâtonnier[1]. Celui de Nancy s'honora, dès son arrivée, de l'appeler au Conseil et bientôt à deux

1. 26 août 1853 — 16 août 1854 — 22 août 1861 — 18 août 1862.

reprises au bâtonnat[1] et plus tard, au moment de sa retraite lui attesta l'amertume de ses regrets par une démarche semblable à celle qui, quelques années auparavant, avait été faite auprès de M. Volland.

Quand, au mois d'avril 1872, suivant à Nancy après leur exil temporaire à Charleville les débris de la Cour de Metz, M. Boulangé quitta définitivement la ville à laquelle il avait comme conseiller municipal et comme avocat prodigué ses services avec un désintéressement absolu, le conseil municipal lui exprima par une délibération spéciale la reconnaissance de ses concitoyens.

Le Gouvernement français à son tour avait, à la suite du siège de Metz, récompensé son dévouement par la croix de chevalier de la Légion d'honneur ; vous n'avez jamais vu cette croix sur la poitrine de votre confrère. Il sut qu'elle lui avait été conférée sur une proposition signée du maréchal Bazaine, et cela suffit pour qu'il refusât de recevoir et de porter le signe d'une distinction que son extrême modestie n'avait d'ailleurs pas souhaitée.

Ce trait seul où se révèle dans toute sa délicatesse et dans toute son élévation l'âme de M. Boulangé, laisse deviner ce qu'a souffert son patriotisme pendant les cruels événements qui n'ont épargné en lui ni l'homme, ni le citoyen, ni l'avocat. Ils pesèrent durement en effet sur le barreau de Metz, et le journal tenu par son dernier bâtonnier, M. Dommanget, vieillard vénérable, gardien fidèle des anciennes mœurs, en rend les poignantes impressions[2]. Dès la fin d'août 1870 le palais de

1. 11 août 1881 — 5 août 1882.

2. Extraits du *Journal du Bâtonnier :*

« 23 août 1870. — Impossibilité de désigner des avocats pour les

justice est entièrement occupé par le service des ambulances ; après la capitulation de l'armée et de la ville, il sert de casernement allemand ; les archives de l'ordre des avocats, les portraits qui ornent sa bibliothèque sont apportés chez le bâtonnier, et devant le vainqueur va commencer le lamentable exode qui dispersera les membres du barreau de Metz, brisera leurs relations confraternelles et séparera leurs amitiés.

Ces hommes qu'auraient pu absorber tant de tristesses, tant de soucis matériels, celui de leurs situations et de leurs clientèles perdues, étaient préoccupés avant tout de trouver un moyen de ne laisser ni le nom ni la succession de leur Ordre à ceux qui devaient les remplacer.

Le 26 décembre 1870, les avocats inscrits au tablean

---

conseils de guerre... je ne vois guère parmi les anciens avocats inscrits au tableau que MM. Collot père et Pistor qui ne soient pas soumis à un service militaire quelconque.....

24 août. — Une grande partie du palais de justice est convertie en ambulance. Au rez-de-chaussée le grand vestibule, celui de la Cour d'assises et de la police correctionnelle, les salles de ces deux juridictions sont occupées par les blessés. La bibliothèque des avocats, qui se trouve de plain pied avec le vestibule du grand escalier, fut d'abord affectée aux services des dépêches et du Trésor. Aujourd'hui sa destination spéciale est pour les grandes opérations chirurgicales : un lit de douleur ou plutôt une table est placée parallèlement au placard de notre bibliothèque... Le drapeau blanc croisé de rouge flotte sur le palais de justice...

29 octobre. — L'armée et la ville de Metz ont capitulé, les avocats dont les noms suivent et qui servaient comme gardes mobiles sont prisonniers de guerre...

20 novembre. — Je reçois les archives ; le portrait de Malesherbes et la gravure de Mathieu de Rondeville sont chez M. Cailly.

28 novembre. — Les deux cadres de la bibliothèque sont apportés dans la demeure du bâtonnier. »

se réunissent en assemblée plénière chez M. Dommanget, bâtonnier et doyen ; un certain nombre de démissions sont déjà parvenues, d'autres sont déposées sur le bureau, et le registre de l'Ordre reçoit la dernière délibération du barreau de Metz [1].

Elle constate que le cours de la justice est complète-

---

1. *Extrait du registre des délibérations du Conseil de l'Ordre des avocats près la Cour de Metz :* « Du 26 décembre 1870. — Vu les articles 5 et 6 de l'ordonnance royale du 20 novembre 1822, l'article 1er du décret impérial du 22 mars 1852, le décret du 10 mars 1870 et l'article 7 de la loi du 22 janvier 1851 sur l'assistance judiciaire ;

Considérant que l'ordre des avocats près la Cour d'appel, convoqué par le bâtonnier le 1er août 1870 pour le 1er du même mois à l'effet d'élire le bâtonnier et les membres du Conseil de discipline qui auraient dû entrer en exercice le 3 novembre suivant, n'a pu se réunir, à raison des circonstances de la guerre ;

Considérant que, dès le commencement des hostilités, le palais de justice, et notamment la salle affectée à la bibliothèque, au vestiaire et aux assemblées des avocats ont été occupées par une ambulance pour les blessés des deux nations belligérantes, et qu'immédiatement après la capitulation de la ville le palais a servi au casernement des troupes ;

Considérant que la Cour impériale n'a pas tenu d'audience civile depuis le 10 août et que la chambre des appels de police correctionnelle a siégé pour la dernière fois vers le 5 octobre ;

Qu'à la même époque ont cessé les délégations de défenseurs demandées au bâtonnier pour les conseils de guerre de la division ;

Considérant qu'à l'expiration des vacances la Cour d'appel n'a pas fait sa rentrée ; que depuis elle a jugé à propos d'en déclarer l'ajournement illimité ;

Que les tribunaux de première instance et de commerce, et MM. les juges de paix des trois cantons de Metz se sont abstenus de siéger ;

Considérant que la Cour d'assises de la Moselle n'a point eu de session en août et en novembre dernier et qu'on ne saurait prévoir quand il sera possible de réunir un jury à Metz ;

Considérant que les relations avec les tribunaux et avec les justiciables du ressort sont interrompues ;

Que le tableau de l'ordre, arrêté au mois de novembre 1869 a déjà subi de nombreux changements... ;

Considérant que les nouvelles demandes de radiation... achèvent de

ment interrompu, et que les demandes de radiation « achèvent de porter la désorganisation dans le tableau, et l'on pourrait dire de consommer la dissolution de

---

porter la désorganisation dans le tableau, et l'on pourrait dire de consommer la dissolution de l'Ordre des avocats ;

Considérant qu'aucune délégation n'a pu être faite près des bureaux d'assistance judiciaire, lesquels d'ailleurs ne fonctionnent plus ;

Considérant que les avocats stagiaires, qui ne sont point inscrits au tableau et qui d'après le règlement ne font point encore partie intégrale de l'Ordre, sont pour la plupart dispersés, soit comme prisonniers de guerre, soit comme retirés dans leurs familles, et que les conférences instituées dans leur intérêt sont devenues impossibles en ce moment ;

Considérant enfin que, dans l'état de choses, aucun avocat à Metz ne satisfait aux conditions de l'article 5 de l'ordonnance du 20 novembre 1822, puisque aucun *n'exerce réellement* sa profession ; que tous, par le fait, ont perdu l'aptitude légale pour être inscrits au tableau ;

Par ces motifs,

L'assemblée, en donnant acte des demandes individuelles de radiation du tableau,

Décide :

Qu'il n'y a lieu ni à l'élection d'un conseil de discipline, ni à la confection d'un tableau des avocats pour l'année judiciaire 1870-1871. »

Extraits du journal continué par le dernier bâtonnier :

« 2 janvier 1871. — M. de Gérando, procureur général, n'a pas été obligé de quitter son logement au palais de justice le 16 novembre, mais l'ordre de départ lui a été donné : son logement sera occupé par le chef de la justice prussienne ; on lui interdit la Lorraine et l'Alsace.

9 janvier. — Départ de M. le B^on^ de Gérando, procureur général. Il se dirige sur Valenciennes, mais tenu de suivre un itinéraire donné par l'autorité prussienne.

4 mars. — Le concierge m'avertit que le palais de justice, converti en caserne par les Prussiens, va être évacué ; que la justice prussienne s'est emparée de la bibliothèque de la Cour ; que le même sort est probablement réservé à la bibliothèque des avocats.

4 mars. — ... J'écris péniblement ces notes pour mémoire, au bruit du canon tiré par les Prussiens pour célébrer les préliminaires de la paix qui leur accorde l'annexion de Metz, de l'Alsace moins Belfort, et d'un cinquième de la Lorraine.

29 mars. — J'apprends que la Cour d'appel de Metz doit se réunir provisoirement à Charleville, d'après une décision du gouvernement de Versailles. »

l'ordre des avocats », qu'enfin dans l'état des choses aucun avocat à Metz ne peut exercer réellement sa profession. Et l'assemblée décide qu'il n'y a lieu ni à l'élection d'un Conseil de l'Ordre, ni à la formation d'un tableau. Le barreau de Metz se supprimait par une affirmation suprême de sa solidarité avec la justice française, et de son respect des règles fondamentales de l'Ordre.

Et le 30 mars, le journal du bâtonnier résume en une ligne l'inébranlable fidélité de M. Boulangé à la Cour de Metz : « M. Boulangé annonce à M. le président Sérot qu'il suivra la Cour à Charleville et ailleurs en France. » Un an plus tard, le 24 mars 1872, au moment où les restes de l'ancien ressort de Metz sont définitivement rattachés à celui de Nancy, le bâtonnier ajoute ces mots : « M. Boulangé se rend à Nancy où il s'entendra avec M. Lombard, bâtonnier des avocats, pour le transport de nos archives. »

Et c'est ainsi que quelques semaines plus tard M. Cailly, ancien bâtonnier, apportait au barreau de Nancy le dépôt sacré des reliques sauvées par les avocats de Metz, leurs archives, les portraits des anciens, le dernier tableau de l'Ordre.

Les Allemands n'avaient pu prendre sur eux qu'une dépouille, les livres de leur bibliothèque, au sujet desquels, deux ans encore après le traité de Francfort, MM. Dommanget, Boulangé et Rémond continuaient à leur faire entendre avec une persistance aussi ferme que vaine, d'énergiques revendications fondées sur le droit de propriété et sur le traité additionnel à la capitulation de Metz.

Je ne détacherai pas votre pensée de ces tristes souve-

nirs, en vous parlant de M. Gérard, tel surtout que vous l'avez connu, inconsolable dans son exil de l'Alsace qu'aucun de ses fils n'a plus tendrement chérie. Aussi longtemps qu'un effort fut possible pour tenter de lui adoucir les conséquences de l'annexion, M. Gérard resta à Colmar, conservant ses fonctions de conseiller municipal, défendant les intérêts de la ville, participant activement aux réunions de notables et aux démarches organisées pour obtenir à l'Alsace une sorte d'autonomie sous l'administration de fonctionnaires alsaciens, pour réclamer le maintien de l'usage au moins facultatif de la langue française, et celui de la législation française qu'avaient obtenu en 1814 et 1815 les départements reconquis par l'Allemagne. Puis, quand les dernières illusions s'évanouirent, quand au mois d'octobre 1871 parut le décret organisant la magistrature allemande et rouvrant les tribunaux fermés et occupés militairement depuis un an, ne pouvant plus rien ni pour son pays ni pour ceux qu'y retenait la nécessité, et qui y entretiennent et y transmettent encore le culte de la France, M. Gérard partit. Son patriotisme avait triomphé de son attachement, de son intérêt, des supplications de son importante clientèle; il avait triomphé de la conquête elle-même, qui devant la considération dont il jouissait, l'influence dont il disposait, s'était faite solliciteuse et conciliante dans l'insistance du Premier Président allemand de la Cour de Colmar pour le retenir à son barreau.

Son âme était restée ferme, mais son cœur s'était brisé. Ni ses études et ses travaux, ni les sympathies qui l'entouraient à Nancy ne faisaient diversion à sa douleur. Sans cesse il en laissait échapper la plainte tantôt amère,

tantôt empreinte d'une touchante résignation. C'est elle qui, en 1872, dans la préface de son livre sur *les Artistes de l'Alsace pendant le moyen âge*, lui inspire cette fière protestation : « Ces gloires et ce passé appartenaient à la France comme lui appartiennent encore aujourd'hui les souvenirs et les travaux intellectuels des provinces et des pays qui se sont successivement absorbés dans sa personnalité puissante. Il n'est au pouvoir de personne de faire que l'Alsace n'ait pas été française depuis la paix de Westphalie jusqu'au traité de Francfort. L'histoire des arts sur le sol alsacien est donc un chapitre de l'histoire des arts en France. » C'est elle qui, quelques semaines avant sa mort, dans son beau discours de réception sur les *Patois lorrains*, traduit avec cette délicatesse sa reconnaissance de l'adoucissement qu'elle a trouvé dans votre accueil : « Lorsque les malheurs de la guerre eurent retranché de la France le sol, mais non les cœurs de l'Alsace-Lorraine, l'Académie de Stanislas, émue d'un noble sentiment d'hospitalité, ouvrit libéralement ses rangs aux hommes d'étude qui fuyaient leur patrie conquise... L'Académie fondée par un roi proscrit, au milieu d'un peuple qu'il devait préparer à sa prochaine union avec la France, semble avoir été par une secrète vocation, destinée à recueillir les patriotes fugitifs que deux provinces plus anciennement françaises enverraient un jour à leur sœur plus jeune et plus heureuse. »

La tristesse qui, comme un vêtement de deuil que son veuvage de l'Alsace ne devait jamais quitter, enveloppait les grâces de son esprit, les séductions de son caractère, répandait une mélancolie douce et pénétrante sur ses entretiens, sur son affabilité particulièrement

bienveillante pour la jeunesse dont il aimait à s'entourer, sur ses écrits, et sur ses plaidoiries mêmes.

Je vous ai donné, Messieurs, l'idée de ce qu'étaient ces dernières, en vous rappelant quelques pages de M. Gérard. Les qualités de l'orateur et celles de l'écrivain, de leur nature si diverses, et dont la plupart du temps les unes ne prennent leur plein développement qu'au détriment des autres, avaient chez lui une remarquable unité. Sa parole et sa plume étaient également simples, faciles, franches, et à la fois distinguées et familières; elles rendaient avec le même naturel ses saillies et ses émotions; il écrivait et il parlait la même langue pure, exacte, sobrement mais coquettement imagée; il exerçait l'attrait sur ses lecteurs et déterminait la conviction chez ses auditeurs par le même charme discret et poli, avec le même mode juste et harmonieux, le même tact, le même goût.

Et c'est avec un étonnement mêlé d'admiration que l'on apprend comment se sont révélées ces facultés, et quelle force de volonté et de travail M. Gérard leur a consacrée. Issu d'une famille modeste qui deux ans après sa naissance venait se fixer à Sainte-Marie-aux-Mines, il fit de simples études primaires au terme desquelles il entra dans le commerce comme employé; pendant quelques années votre confrère auna le drap et la toile dans une de ces vieilles maisons que Balzac a dessinées et qu'il a animées dans le tableau de leurs mœurs régulières et économes. Puis il s'essaya au journalisme et revint au foyer paternel à la mort d'un frère aîné, pour occuper l'humble fonction, qu'elle laissait vacante, de secrétaire de la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines.

Une circonstance banale allait brusquement décider l'avenir de M. Gérard. La commune plaidait et son secrétaire dut renseigner et documenter son conseil, M. Ignace Chauffour, l'un des avocats les plus distingués du barreau de Colmar. Il le fit avec un tel sens des affaires, une telle sûreté de jugement, que M. Chauffour n'hésita pas à exciter le petit fonctionnaire municipal à se vouer à la carrière d'avocat. Charles Gérard avait plus de vingt-six ans ; il était marié et sans fortune. Avec l'énergie qu'il retrouvait à cinquante-huit ans pour se refaire une situation et une clientèle à Nancy, il entreprit de recommencer sa vie : il dut préparer et subir d'abord l'épreuve du baccalauréat, puis prendre ses inscriptions à la Faculté de droit de Strasbourg qui lui conférait la licence le 22 août 1845 ; le 11 novembre suivant, il prêtait, à trente et un ans, le serment d'avocat. Son stage, pendant lequel il avait brillé à la barre, était à peine accompli quand la seconde République lui offrit le poste de sous-commissaire du Gouvernement provisoire à Altkirch, d'où il passa à la sous-préfecture de Saverne. En 1849 il était élu représentant du peuple par le département du Bas-Rhin [1]. A l'expiration de son mandat, il revint prendre sa place au barreau de Colmar qui, comme celui de Nancy plus tard, s'empressait de l'appeler à son Conseil, et lui décernait bientôt et à deux reprises les honneurs du bâtonnat [2].

Et c'est au milieu de cette existence dont le mouvement et les étapes témoignent le labeur et l'activité, que semblaient absorber les intérêts privés, les charges pu-

1. X. Mossmann, Notice biographique sur M. Charles Gérard, 1878.
2. 10 août 1860 — 31 octobre 1863.

bliques, aux exigences desquels devaient faire face le talent et le dévouement de M. Gérard, qu'il trouva une place pour ses études et ses travaux sur l'Alsace. Sans pouvoir vous parler ni de ses nombreuses monographies, ni de la bibliothèque consacrée à l'histoire de l'Alsace qu'il constitua deux fois successivement, je me bornerai à vous rappeler ses œuvres principales. Il commence, en 1853, la publication, par fragments réunis en volume en 1862, de son *Ancienne Alsace à table,* « merveilleuse mise en œuvre, dit un juge exceptionnellement compétent[1], de matériaux dont Ch. Gérard avait seul compris la valeur. Sur ce fond un peu terne, il répandit comme une broderie toutes les fantaisies de son esprit, toutes les souplesses de son style et de sa plume, et il arriva à produire ainsi un livre que, sans compter son mérite comme tableau de mœurs, on peut hardiment placer à côté des chefs-d'œuvre connus de la littérature épulaire. » En 1871 paraît, attestant la variété de ses recherches et des ressources de son esprit, un *Essai d'une faune historique de l'Alsace,* « qui, pour le charme, écrit le même juge, peut rivaliser avec l'*Ancienne Alsace à table,* et qui renferme des pages dignes de Toussenel ». Enfin, ce sont, en 1872 et en 1873, ses deux volumes sur les *Artistes de l'Alsace,* monument d'une érudition étendue et d'une critique originale et hardie.

Et quand la mort vient le prendre en 1877, miné et décomposé par l'épreuve qui tourmente toutes ses heures, elle le trouve partageant ses dernières forces entre sa reconnaissance pour la Lorraine hospitalière et la cons-

1. X. Mossmann, Notice biographique, etc.

tance de son attachement à l'Alsace, collaborant à vos travaux sur les *Patois lorrains* dont son discours de réception a été l'éloquente et touchante préface, et portant, dans la préparation d'une seconde édition de son *Alsace à table*, sa dernière pensée et son dernier regard vers la patrie perdue :

... et dulces moriens reminiscitur Argos.

Sa mémoire reste, à l'égal de celles de M. Volland et de M. Boulangé, féconde en salutaires impressions et en nobles exemples. Tous les trois ont vécu dans le même amour de l'honneur, du travail et du devoir. Dans les jours les plus sombres, ils ont suivi les sûres inspirations du patriotisme, et la chose publique n'a pas vainement fait appel à leur dévouement. Ils sont restés fidèles à cette robe modeste qui abrite l'indépendance des convictions et de toutes les libertés la plus fière et la plus éclatante, la liberté de la parole. Aux justes témoignages qu'ils ont reçus de la considération générale, aux marques flatteuses et infiniment douces de l'estime de leurs confrères, vous avez ajouté la sanction de l'élite intellectuelle que vous personnifiez. Jamais ces unanimes suffrages n'ont été plus hautement mérités.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. LEDERLIN

AU RÉCIPIENDAIRE

MESSIEURS,

Il y a vingt-six ans, dans votre séance publique, un de vos confrères les plus distingués, qui continue à vous appartenir au titre d'associé correspondant, vous offrait une importante étude sur « les professeurs de droit à l'Académie de Stanislas[1] ». Un travail analogue vous est remis aujourd'hui ; ce sont les avocats, membres de l'Académie, dans les vingt années écoulées de 1869 à 1889, qui en ont fourni le sujet.

Vous avez eu, en effet, Monsieur[2], l'ingénieuse pensée de présenter dans un même discours l'éloge de trois hommes éminents qui avaient tenu les premiers rangs des barreaux de Nancy, de Metz et de Colmar, et que de douloureux événements avaient réunis, sur la fin de leur carrière, tant à l'Académie de Stanislas qu'au barreau

---

1. *Les Professeurs de droit à l'Académie de Stanislas*, par M. Ph. Jalabert, doyen de la Faculté de droit de Nancy. — Discours de réception (Séance publique du 5 juin 1873). [*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1872, pages CIII et suivantes].

2. M. Mengin.

de Nancy : MM. Volland père, Boulangé et Charles Gérard. Vous avez fort justement estimé que, malgré la diversité de leurs caractères et de leurs talents, il y avait entre eux bien des points communs, et qu'il serait utile de faire revivre leur mémoire pour ceux qui ont été leurs contemporains et de faire connaître leur vie et leurs travaux aux plus jeunes, qui ont peut-être à peine entendu prononcer leurs noms.

Tous trois ont grandement honoré la profession qu'ils ont exercée avec l'indépendance, le désintéressement, la dignité, qui sont comme les titres de noblesse de l'avocat ; tous trois y ont mérité la reconnaissance de leurs nombreux clients, la considération de leurs concitoyens, la confiance des magistrats, l'affectueuse estime de leurs confrères, qui les ont appelés de bonne heure et maintenus sans interruption au Conseil de leur Ordre, et leur ont à plusieurs reprises conféré le bâtonnat.

Des circonstances diverses pourtant avaient décidé de leur avenir. Fils d'un avocat distingué de Neufchâteau, qui devait être investi plus tard d'importantes fonctions judiciaires, Boulangé avait été en quelque mesure appelé par l'exemple de son père à entrer, lui aussi, dans la carrière du barreau ; il y restait par libre choix et pour donner cours à sa vocation. Je n'essaierai pas de redire après vous les qualités qui le distinguaient et que vous avez si bien décrites, sa profonde connaissance du droit, sa puissance dialectique, sa parole substantielle et concise, sa droiture, sa modération, tous mérites qui lui assuraient la plus grande autorité et permettaient de voir en lui l'orateur qu'un ancien a défini l'homme de bien habile à bien dire, *vir bonus dicendi peritus*.

M. Volland arrivait en 1829 au barreau de la Cour de Nancy. Il ne tardait pas à y conquérir le premier rang, grâce à un ensemble merveilleux de qualités. En même temps qu'il possédait une rare facilité de travail et comme une intuition spéciale qui, dans les affaires même les plus compliquées, lui faisait saisir du premier coup d'œil le nœud de la difficulté et le moyen de la résoudre, il ne négligeait rien de ce qu'il pouvait devoir à l'étude ; versé dans toutes les branches de la législation, instruit de toutes les décisions de la jurisprudence, il savait les citer à propos, au moment décisif. Dans des plaidoiries composées avec art, conduites avec méthode, il savait dès l'exorde fixer l'attention des juges sur la question essentielle du débat et déterminer ensuite leur conviction par la vigueur et l'habileté de son argumentation.

A côté des remarquables qualités de son esprit, son dévouement absolu au devoir professionel, l'élévation de son caractère, la dignité de sa vie, ont fait de lui l'honneur et la gloire du barreau de Nancy.

Les débuts de Charles Gérard dans la vie ne semblaient pas annoncer sa carrière future. N'ayant reçu dans son enfance d'autre instruction que celle de l'école primaire, il n'avait commencé qu'à l'âge de vingt-six ans les études classiques qui devaient le conduire au baccalauréat et lui permettre l'accès de la Faculté de droit.

Vous avez justement loué l'énergie, la persévérance dont il fit preuve en cette circonstance. Je n'admire pas moins la perspicacité, la sûreté de coup d'œil de l'éminent avocat[1], noble cœur autant que vigoureux esprit,

1. Me Ignace Chauffour, avocat à la Cour de Colmar.

qui avait su lui révéler à lui-même sa vocation et l'encourager, le soutenir dans la voie glorieuse, mais pleine de difficultés et de périls qu'il lui ouvrait.

A raison des facultés supérieures qui leur avaient été départies, de leur intelligence des affaires, du dévouement dont on les savait capables, il était naturel que nos confrères fussent distingués par leurs concitoyens en vue des fonctions publiques. Élu conseiller général d'un canton de Nancy, M. Volland père devait occuper dans la haute assemblée une situation considérable. M. Boulangé se consacrait aux intérêts municipaux et acceptait, pendant le siège, le poste difficile d'adjoint au maire de la ville de Metz. Au lendemain de la Révolution de 1848, le Gouvernement confiait à M. Gérard l'administration politique d'un arrondissement et le département du Bas-Rhin l'élisait son représentant à l'Assemblée nationale législative. Après les désastres de la patrie, en 1871, il était élu conseiller municipal de la ville de Colmar; il apportait tout son zèle, tout son devouement à la défense de ses intérêts.

Cependant les efforts tentés par quelques personnes, sous l'empire d'une généreuse illusion, pour conserver à l'Alsace une autonomie relative, demeuraient infructueux. La séparation devenait inévitable; Gérard s'y résolut, malgré son fidèle attachement à la province où s'était écoulée la meilleure partie de son existence. Il se décida à revenir dans le pays où il était né, dans cette ville de Nancy, à laquelle tant de ses compatriotes, exilés comme lui, avaient demandé l'hospitalité. Boulangé avait de même quitté Metz, pour suivre ce qui restait de la Cour à Charleville d'abord, puis à Nancy. Ils y trouvaient

un barreau qui comprenait leurs souffrances, et fut heureux de les recevoir et de leur rendre, autant qu'il pouvait dépendre de lui, la situation qu'ils avaient perdue. L'Académie de Stanislas s'empressait aussi de leur ouvrir ses rangs[1]; elle leur réservait l'accueil le plus cordial, le plus sympathique.

L'Académie honorait en eux, comme en M. Volland, qu'elle avait élu peu d'années avant[2], un mérite éprouvé dans l'art de bien dire, où tous trois excellaient. Elle rendait en même temps hommage à leur science, à leur talent, à leur caractère. Ainsi que l'Académie de Richelieu l'avait fait par l'élection de Berryer, de Dufaure, de Jules Favre, d'Edmond Rousse, elle reconnaissait que l'éloquence parlée n'est pas inférieure à l'éloquence écrite, que l'impression qu'elle produit, pour être plus fugitive, n'en est pas moins profonde, que les grands orateurs contribuent, autant que les grands écrivains, à la grandeur intellectuelle et morale de leur pays et de leur temps.

A ces titres déjà suffisants par eux-mêmes, Gérard ajoutait comme par surcroît des travaux littéraires importants, consacrés à l'histoire de sa chère province d'Alsace. Dans un livre écrit avec autant d'érudition que d'humour[3], il nous fait connaître les mœurs et les usages

---

1. M. Charles Gérard fut élu associé correspondant le 1er août 1873; aucun siège de titulaire n'était alors vacant : il fut élu membre titulaire le 9 janvier 1874.

M. Boulangé fut élu membre titulaire le 4 août 1876.

2. M. Volland a été élu titulaire le 12 juin 1869.

3. *L'Ancienne Alsace à table*. Colmar, 1862, in-8°; 2e édition, Paris et Nancy, 1877, in-8°.

épulaires de l'ancienne Alsace ; c'est l'histoire journalière, modeste, ignorée du plus grand nombre, d'une population joyeuse, habitant un pays riche et fertile. Pour l'écrire, il a consulté les comptes des seigneurs, des monastères et des communes, les chroniques particulières, les ordonnances somptuaires et de police, qui ont essayé quelquefois de limiter une liberté jugée excessive. Son récit est présenté avec bonhomie, esprit, délicatesse, émaillé d'anecdotes piquantes, de curieuses histoires et dominé par une philosophie douce, sereine et bienveillante.

Dans un autre ouvrage[1], de genre tout différent, Gérard a entrepris de reconstituer la faune historique de l'Alsace, ou, comme il le dit lui-même, « de restituer à l'ancienne zoologie alsatique ses titres les plus précieux ». Il y a dépeint en traits saisissants l'aspect des immenses forêts qui couvraient autrefois non seulement les montagnes des Vosges, mais encore une grande partie de la plaine d'Alsace ; il a décrit, d'après les données de la science préhistorique, les animaux sauvages, les uns aujourd'hui disparus, les autres existants encore qui peuplaient ces vastes forêts.

L'histoire des artistes de l'Alsace au moyen âge[2] lui a fourni la matière de deux volumes, où il a réuni le fruit de longues et patientes recherches ; il y a montré des connaissances étendues, un goût sûr et délicat, un grand sentiment de justice à l'égard des maîtres éminents et des travailleurs plus modestes dont il a étudié les œuvres.

---

1. *Essai d'une faune historique des mammifères sauvages de l'Alsace*. Colmar, 1871, gr. in-8°.

2. *Les Artistes de l'Alsace pendant le moyen âge*. Colmar, 1872 et 1873, 2 vol. in-8°.

C'est une série de portraits qui commence au VII^e^ siècle et finit au XV^e^. Il se proposait de poursuivre jusqu'à nos jours ses notices sur la vie des artistes qui ont honoré l'Alsace. Sa mort prématurée ne lui a pas permis de réaliser ce dessein.

L'Académie de Stanislas n'a pas oublié le concours qu'elle a reçu de Gérard dans la vaste enquête qu'elle a entreprise sur les patois lorrains; lui-même y a puisé le sujet de son discours de réception[1], et ce sujet il l'a traité avec une ampleur, une science, et surtout avec une tendre et profonde sympathie, ce sont ses propres expressions, digne d'un vieux et fidèle Lorrain. C'est que les patois ne sont pas pour lui, comme on l'a cru trop longtemps, des déformations imposées par l'ignorance des masses populaires à la langue nationale; ce sont, au contraire, « les restes encore vivants des anciens dialectes, c'est-à-dire des langues vivantes, quoique déchues, et le français qu'ils contiennent est aussi légitime et non moins digne d'étude que celui qui nous est transmis par la langue littéraire ». Ils tendent pourtant à disparaître sous l'empire des forces diverses qui transforment incessamment les sociétés modernes. Il est touchant de voir l'attachement que Gérard témoigne aux anciens idiomes lorrains, et à la province même dont ils reflètent les idées et les mœurs. Il félicite l'Académie du soin qu'elle a pris d'en réunir les éléments pour les sauver d'une perte prochaine, imminente, et conserver ainsi à notre pays « le plus curieux et le plus intéressant de ses monuments ».

1. *Les Patois lorrains*, par M. Charles Gérard. Discours de réception. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1876, pages XII à XXXVI.)

C'est aussi un sentiment de piété envers sa province d'adoption qui a inspiré à Boulangé le choix du sujet de son discours de réception [1]. Scipion Bexon est, en effet, comme il le dit, un des hommes qui ont honoré la Lorraine et dont il est juste de rappeler le souvenir à la reconnaissance du pays. Voué dès sa jeunesse à l'étude du droit, particulièrement versé dans celle des matières criminelles, il y avait apporté un esprit investigateur et un ardent amour du progrès; dans d'importantes publications, il avait exposé les lois et les institutions criminelles d'un pays voisin et signalé les emprunts que l'on pourrait leur faire. Un de ses ouvrages a été traduit en italien, et comparé par le traducteur aux œuvres impérissables de Montesquieu, de Beccaria, de Filangieri, de Bentham. Sans exalter à ce point le nom et l'œuvre de Bexon, nous devons dire pourtant que la science du droit criminel avait trouvé en lui un ardent propagateur, et que nos lois ont consacré plus d'une idée dont il s'était fait le promoteur : l'institution du jury en matière criminelle, le pouvoir donné au juge de varier la durée de la peine suivant les circonstances particulières du délit, la suppression de la peine de mort en matière politique, la nécessité d'éviter au coupable condamné à une peine temporaire une flétrissure ineffaçable.

De son côté, M. Volland vous apportait, dans sa magistrale étude sur l'*Improvisation oratoire* [2], le fruit de sa

1. Notice sur S. J. Bexon, par M. Boulangé. Discours de réception, prononcée dans la séance publique du 20 mai 1880. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1879, pages LXIII à LXXXVI.)

2. Discours de réception, prononcé dans la séance publique du 19 mai 1870. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1869, pages XXIV à XL.)

longue expérience des débats judiciaires. La faculté d'improviser, qu'il appelle à bon droit l'attribut essentiel de l'art de l'orateur, il la décrit, il l'analyse, avec quelle vérité, avec quel mouvement! Il nous semble assister aux joutes oratoires, dont le souvenir l'inspire, lorsqu'il nous montre le mystérieux travail qui s'opère dans l'orateur instinctivement et presque à son insu ; la lutte qui l'excite, le grandit, double ses forces ; le courant électrique qui s'établit entre lui et son auditoire conquis d'abord par la puissance de sa parole, et dont l'émotion, réagissant sur lui, lui fait trouver des mots, des aperçus, des arguments que la méditation solitaire ne lui aurait jamais fournis. Un souffle de vie et d'action anime ce beau discours, et par moment il s'élève jusqu'à la poésie, lorsqu'il nous dépeint la puissante impression produite par les grands orateurs.

Ainsi, Messieurs, tandis que le renom acquis par nos confrères dans l'exercice de la profession d'avocat avait appelé sur eux votre choix, ils vous montraient que l'art d'écrire ne leur était pas moins familier et vous offraient des œuvres où les recherches de l'historien et du jurisconsulte et les réflexions de l'orateur épris de son art étaient rehaussées par un sentiment profond de patriotisme, une pensée philosophique et un vrai mérite littéraire.

Nul mieux que vous, Monsieur, n'était indiqué pour rendre aux confrères dont vous avez entrepris de nous rappeler la vie et les travaux, l'hommage qui leur revenait ; vous l'avez fait avec autant de cœur que de distinction, dans un sentiment profond de respect, d'admiration, d'attendrissement parfois.

Vous saluez en eux ceux qui furent vos maîtres et vos

modèles, ceux qui lors de vos débuts illustraient ce barreau de Nancy, où vous deviez à votre tour prendre une si grande place, marquée d'avance tant par vos traditions de famille que par votre vocation personnelle. Votre aïeul maternel, Me Louis, avait acquis, surtout dans les grandes causes criminelles, une notoriété qui n'a pas été dépassée depuis. Votre oncle, Me Louis Mengin, a écrit l'histoire de l'ancien barreau de Nancy. Votre père a consacré sa vie à la pratique des affaires judiciaires et à la gestion des affaires municipales. Vous-même manifestiez de bonne heure un goût très vif pour les débats du Palais. A l'École de droit, vous vous faisiez remarquer par la vivacité de votre esprit, la netteté, la méthode, le sens juridique dont vous faisiez preuve ; vos professeurs n'ont pas oublié les éloges qui vous ont été décernés à maintes reprises, ni les prix que vous avez remportés dans plusieurs concours. Il était permis dès lors de présager les succès éclatants qui vous étaient réservés au barreau et que les marques d'estime et de sympathie de vos confrères ont unanimement ratifiés.

Vous avez voulu, vous aussi, apporter votre contribution à l'histoire de notre barreau. Me Louis Lallement avait encouragé vos débuts avec une bienveillance dont vous avez conservé le reconnaissant souvenir, et c'est d'une main pieuse que vous avez tracé le tableau de son infatigable activité [1].

Vous nous l'avez montré tel qu'il était, apportant à l'étude des affaires un soin minutieux, les exposant avec une parole animée et vibrante, les discutant avec un talent

1. *M. Louis Lallement*, notice nécrologique. Nancy, 1890, in-8°.

aussi simple que puissant. Vous avez su apprécier aussi, comme elle le méritait, sa passion pour les études archéologiques et lotharingiques, son dévouement à sa ville natale et à sa chère patrie lorraine, son concours aux travaux de notre Compagnie, pour laquelle il a été toujours, sans accepter d'autre titre que celui d'associé correspondant lorrain, un collaborateur empressé, dont elle savait justement apprécier les travaux et les avis.

Aujourd'hui encore, vous nous présentez une œuvre considérable, qui constituera un chapitre important de l'histoire de l'Académie de Stanislas et du barreau de Nancy; vous y avez mis tout votre cœur et tout votre talent, et plus d'une fois je me suis senti ému au récit de la carrière, des travaux et aussi des épreuves et des douleurs de nos confrères. Je n'insiste pas ; l'Académie vous a montré déjà par ses suffrages, mieux que je ne pourrais le faire par mes paroles, combien elle apprécie votre discours et combien il est d'accord avec les sentiments de chacun de nous.

Une des plus grandes figures du barreau anglais a également attiré votre attention. Thomas Erskine a été considéré par ses compatriotes comme le plus grand des avocats. Sans le placer aussi haut, vous avez justement loué l'indépendance et l'élévation de son caractère, la sûreté de son jugement, la puissance de sa dialectique, le charme de son éloquence, et montré comme il a servi dans les luttes de l'audience les intérêts de la société et de la justice[1].

L'estime et l'affection de vos confrères du barreau n'ont

1. *Thomas Erskine. — Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1895, pages 1 à 31.

pas été pour vous la moindre récompense de votre dévouement professionnel ; ils vous les ont témoignées à maintes reprises en vous appelant au Conseil de l'Ordre, et en vous confiant la succession de l'éminent bâtonnier que la mort impitoyable frappait il y a un an, en pleine force et dans la pleine maturité du talent [1]. Ils savaient remettre en des mains sûres le dépôt de leurs traditions ; ils en ont eu la preuve dans le zèle que vous ne cessez d'apporter à leurs intérêts communs et dans le soin intelligent avec lequel vous avez organisé l'assistance des inculpés dans l'instruction préparatoire, la défense des accusés devant les tribunaux militaires.

Vous vous êtes ainsi, Monsieur, montré homme de conseil et d'action, autant qu'orateur éloquent et habile écrivain ; à tous ces titres, l'Académie est heureuse de vous compter au nombre de ses membres ; je vous adresse en son nom ses cordiaux souhaits de bienvenue.

1. Me *Paul Lombard*, décédé le 8 janvier 1898.

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1898-1899

PAR

M. ALEXANDRE DE ROCHE DU TEILLOY

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

Mon premier mot doit être un souvenir adressé à nos confrères disparus, surtout que la mort récente de son secrétaire perpétuel a mis l'Académie en grand deuil. D'autres sauraient mieux exprimer votre douleur, mais nul n'est plus pénétré que moi de ce sentiment de regret et de reconnaissance; moins était justifiée mon ambition de siéger parmi vous, plus je devais à celui dont l'indulgente amitié l'avait enhardie et soutenue; le faible mérite de l'obligé proclame hautement la générosité du bienfaiteur.

Les quatorze années durant lesquelles M. JULES LEJEUNE fut le secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas sont une période de prospérité, tant était infatigable l'activité de cet ami fidèle de notre Compagnie!

Issu d'une famille du pays messin, fils d'Antoine Lejeune, ancien magistrat, et de Céline Henriet, de Colmar,

Jules Lejeune naquit à Metz le 9 juillet 1836 ; après de bonnes études classiques faites à l'institution successivement dirigée par le chanoine Bureaux et par les PP. jésuites, il fut reçu licencié en droit par la Faculté de Paris, le 2 septembre 1858. Inscrit au barreau de Metz, il épousa, le 31 janvier 1865, sa cousine germaine, M^lle^ Marthe de Sèze, arrière-petite-nièce du défenseur de Louis XVI, et devenue, en quelque sorte, la fille adoptive de M^gr^ Pie, l'évêque de Poitiers. Il fut reçu membre titulaire de l'Académie de Metz, le 15 novembre 1864, et membre de l'Institut français-canadien d'Ottawa, le 26 avril 1886. Depuis, Jules Lejeune devint président de la section vosgienne du Club alpin français, président de l'Alliance française, président du conseil de fabrique de la paroisse Saint-Vincent-et-Saint-Fiacre, de Nancy.

Ce fut un de ces Français obstinés qu'un solennel exode, après la guerre, avait arrachés à la terre natale. Son patriotisme devait être bien ardent, pour le décider à quitter sa chère ville de Metz ; mais Jules Lejeune a toujours été l'homme du sacrifice. Comme l'écrivait un exilé, qui demandait à être favorablement accueilli ici, l'Académie fondée par un roi proscrit pouvait devenir un asile ouvert aux malheureux qui, chassés de leurs foyers, n'ont plus, pour adoucir l'amertume du bonheur perdu, que l'amour et le culte de la science.

Avant la guerre, M. Jules Lejeune, déjà connu et apprécié à Nancy, par ses travaux si variés, se crut obligé de vous en fournir la liste, en se présentant à vous, comme si son renom ne suffisait pas encore à le faire admettre à l'Académie de Stanislas :

Dix articles publiés du 12 juin au 15 septembre 1861

dans le *Journal de la Meurthe et des Vosges,* sur l'*Exposition universelle* ouverte à Metz le 1er juin 1861.

Articles divers publiés dans le *Vœu national* de Metz, notamment sur les conférences publiques à l'occasion de cette exposition universelle : sur l'*Instruction populaire;* sur l'introduction de l'enseignement économique dans les cours de philosophie, etc.

Les Vosges, la Forêt-Noire dans l'Austrasie (Metz, 1862).

Étude sur la vie industrielle en Alsace (1864. *Revue de l'Est*).

L'Assemblée provinciale de la généralité d'Alsace en 1787 (1864. *Revue de l'Est*).

La Société littéraire de Strasbourg (1864. *Revue de l'Est*).

Les Orphelinats agricoles dans le Haut-Rhin (1865. *Revue de l'Est*).

Des revues littéraires, des notices bibliographiques, des notes sur les institutions ouvrières de l'Alsace, signées de façons diverses dans la *Revue de l'Est,* 1864 à 1868.

Rapports annuels à la Société amicale de secours mutuels de Metz, de 1860, 1862, 1865; et à la *Société de prévoyance de Metz,* 1869, où se trouvaient indiqués des problèmes économiques.

Éloge de Bourcier, procureur général du duc de Lorraine, Léopold.

Discours de rentrée à la Conférence des avocats de Metz, du 18 mars 1862 (n'a pas été imprimé).

Conférences publiques faites à l'hôtel de ville de Metz, sous le patronage de l'Académie :

Les Sociétés coopératives, 1866.

Les Institutions ouvrières en Alsace, 1867.

La Morale des économistes, 1867.

Richard Cobden, 1868.

(N'ont pas été imprimés.)

Académie de Metz : Rapports sur des candidatures; Compte rendu, comme secrétaire, des travaux de l'année 1870-1871; Rapport sur un des concours, 1876.

Quelle richesse ! Rien d'égoïste dans ces travaux, chacun témoigne des sentiments généreux, du dévouement de leur auteur au bien-être de l'humanité. C'est une œuvre d'apôtre.

M. Jules Lejeune, le 22 novembre 1872, avait, avec tous les membres titulaires et associés libres de l'Académie de Metz, obtenu le titre d'associé correspondant lorrain que l'Académie de Stanislas s'empressait de leur offrir, pour leur permettre d'assister à ses séances et de participer à ses travaux, tout en maintenant l'existence et l'autonomie de leur société. Élu membre titulaire le 1er février 1878, il exerça, de 1881 à 1884, les fonctions de secrétaire annuel que, d'ordinaire, on ne veut conserver qu'une seule année, pour être élevé, en 1884, après la mort du docteur Edmond Simonin, au poste de secrétaire perpétuel, hommage légitime, symbole d'un attachement durable entre les deux villes, lien que la mort seule, désormais, pourrait rompre !

Les hommes de mon âge se rappellent avec regrets, avec fierté, le bruit que fit en France l'École de Nancy, dont Jules Lejeune était un des chefs, la curiosité avec laquelle se lisaient les volumes des *Varia,* des *Francs propos,* dont les articles anonymes prenaient un air de mystère, bien propre à inquiéter un pouvoir ombrageux,

et à plaire aux esprits libéraux, mais un peu taquins, qui se donnaient ainsi, quoique innocemment, un air de conspirateurs.

Cœur généreux, caractère indépendant et fier, esprit large, souple, capable de tout comprendre et honnête jusqu'au scrupule, volonté énergique, telles se révélaient dès lors les qualités de ce secrétaire perpétuel. Dites si vos espérances furent trompées, si les aptitudes diverses indispensables à ces fonctions, dans une société où se rencontrent, sans se confondre, des travaux de sciences, de lettres, d'arts, d'économie politique, ne se trouvaient pas là harmonieusement réunies! Jules Lejeune était capable d'attirer par la douceur de son abord, de retenir par sa courtoisie, d'imposer l'autorité, le respect par cette élégante barbe blanche, précoce insigne d'une vieillesse qui tardait pourtant à se trahir chez ce mentor aimable, égayée par un fin sourire.

Votre président eut raison de proclamer, Messieurs, qu'aux mérites de l'écrivain Jules Lejeune joignait les qualités de l'administrateur; un dévouement sans réserve aux intérêts, à la prospérité de l'Académie, et, dans ses relations avec ses confrères, ses collègues du bureau, avec les sociétés correspondantes, les autorités, le public, un tact exquis, sans aucune ambition personnelle, un désintéressement absolu.

Son concours servit particulièrement à l'Académie pour la mission qu'elle a acceptée de décerner des prix de vertu. Je suis un de ceux qui ont eu l'honneur d'aider M. Jules Lejeune et plusieurs de vos membres dévoués dans cette tâche difficile. Je l'ai suivi, une année, dans les misérables demeures où il portait des consolations.

On apprenait de lui aussi l'art de visiter les pauvres. D'une voix caressante, avec les égards auxquels ont droit les souffrances humaines, il adressait des mots d'une politesse tout aristocratique, comme dans un salon, à des vieilles femmes, à des jeunes filles, à des enfants qui ne l'oublient pas! Une de vos lauréates, qu'il m'a recommandée, ne me parle jamais de lui sans attendrissement. Il aimait donc les pauvres, mais avec discernement, avec fermeté, pour les relever, pour les rendre dignes de son affection et de vos récompenses.

Chacune des nombreuses sociétés dont il faisait partie croyait l'avoir tout entier :

Chacun en a sa part, et tous l'ont tout entier.

Comme pour être un peu allégée dans son chagrin, l'Académie a conservé, cette année, tous ses autres membres titulaires, mais elle a perdu cinq de ses associés correspondants : MM. Pierre de Josefowicz, Jacques Malinowski, Joseph-Victor Barbier, Abel Bouchard, le comte Henri de Bizemont.

Élu associé correspondant, le 18 mars 1881, M. Pierre de Josefowicz, ingénieur civil, à Paris, y est mort en 1898. M. Lucien Adam, rapporteur de la commission, le signalait comme un esprit investigateur, se laissant aller à la fantaisie de son imagination dans le domaine des hypothèses ; séduit par les problèmes de la métaphysique, un peu perdu dans les rapports de la pensée avec la force et le calorique, il a souvent été plutôt un rêveur qu'un vulgarisateur ; mais la constance de ses recherches, l'importance qu'il mettait à vous être attaché, mé-

ritaient que l'Académie accordât un témoignage de sympathie à l'un des compatriotes de Stanislas.

M. JACQUES MALINOWSKI, professeur en retraite à Cahors, membre de beaucoup de sociétés savantes, licencié ès sciences naturelles, élu associé correspondant le 15 juillet 1870, est mort en 1898. En faveur de ce candidat, le rapporteur, M. Édouard Meaume, semblait invoquer, dans ce grand style dont il possédait le secret, la protection du roi de Pologne. Sous les yeux de votre fondateur, la sévérité était-elle facile pour les quelques inexactitudes, le manque d'originalité d'un compilateur qui consacrait sa longue et pénible existence à recueillir des souvenirs de sa pauvre patrie, pour les rattacher à l'histoire de la France et de la Lorraine qui l'avaient adoptée?

Ainsi disparaissent, en même temps, deux noms étrangers, dont l'éclat, légèrement fané aujourd'hui, faisait bien dans nos Mémoires!

Encore un rude ouvrier de la science trop tôt ravi! M. JOSEPH-VICTOR BARBIER, né à Nancy, y est mort, à cinquante-huit ans, le 22 août 1898. Officier de l'Instruction publique et chevalier du Dragon d'Annam, associé correspondant le 5 août 1881, membre titulaire le 2 mars 1883, quand sa santé, qu'il se décida trop tard à ménager, le contraignit à se consacrer exclusivement à ses travaux, il fut replacé, sur sa demande, le 22 novembre 1895, dans la classe des associés correspondants lorrains. M. J.-V. Barbier était le fils de ses œuvres; la passion de l'étude l'avait enlevé aux affaires pour le livrer tout entier à la géographie. M. Antonin Debidour, dans son rapport, se déclarait heureux de recommander à vos

suffrages ce travailleur acharné qui, après avoir enrichi la région de l'Est d'une société de géographie féconde et prospère, allait doter la France d'une méthode cartographique déjà hautement appréciée du monde savant. Voyages, conférences, combinaisons administratives, correspondance écrasante pour tout autre, rien n'effrayait, n'arrêtait le laborieux secrétaire général de la Société de géographie de l'Est. Sur la tombe de M. J.-V. Barbier, le président, M. Pfister, attesta que ces qualités s'étaient sans cesse accrues avec la grandeur de la tâche : *Le Livre d'or de la géographie en France,* un *Lexique géographique universel,* malheureusement inachevé, dont le poids devint trop lourd. Cette vie restera un exemple de labeur incessant et une nouvelle preuve de la vigueur que notre race lorraine déploie dans toutes ses entreprises.

Le docteur Abel Bouchard, né en 1833 en Alsace, à Ribeauvillé, correspondant de l'Académie nationale de médecine, officier de la Légion d'honneur, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de l'Université de Bordeaux, est mort dans cette ville au commencement de mars. Élu associé correspondant, le 17 janvier 1868, comme médecin-major de 1re classe et professeur agrégé à la Faculté de médecine de Strasbourg (section d'anatomie et de physiologie), il avait offert à l'appui de sa candidature sa thèse d'agrégation *Sur le tissu connectif* et des *Éléments d'anatomie descriptive,* faits en collaboration, à Nancy, avec l'éminent docteur Beaunis, ouvrage classique très apprécié des étudiants. Dans son rapport, le docteur Edmond Lallement vantait la valeur de ces œuvres si patiemment mises au courant des progrès de la

science moderne. On n'oublie pas non plus à Nancy le praticien dévoué qui, fuyant l'Alsace enlevée à la France, entre ses deux séjours à Strasbourg et à Bordeaux, se prodiguait ici à ses malades, risquant même plusieurs fois sa vie dans des opérations dangereuses.

M. le comte HENRI-LOUIS-GABRIEL DE BIZEMONT, capitaine de frégate en retraite, officier de la Légion d'honneur et du Medjidié, fut élu le 20 janvier 1881 un de vos associés correspondants lorrains. Mort au château de Marchy (Nièvre), le 26 mars 1899, il était né en 1839, à Nancy, où son père, descendant d'une ancienne famille de la Picardie et du Blaisois, s'était fixé par son mariage. Henri de Bizemont, qui épousa une des filles du comte de Lambel, se rattachait aussi par ses affections et par ses intérêts à notre ville, où il allait se retirer et pouvoir enfin être élu titulaire, quand la mort le surprit.

Entré à l'École navale en 1857, capitaine de frégate en 1880, mis en évidence par sa valeur, il se montra administrateur habile et intègre, champion dévoué de la science, en Cochinchine, au Mexique, en Islande, dans les mers du Levant, à la Guyane française, aux Antilles. Désigné par la Société de géographie de Paris pour accompagner l'explorateur anglais Thomas Baker dans son voyage de découverte au Soudan égyptien et aux sources du Nil, il rapporta de ses voyages une riche collection de faits et d'observations très utiles. La *Revue maritime et coloniale*, le *Correspondant*, le *Bulletin de la Société de géographie de Paris* ont publié de lui de nombreuses études touchant au développement de notre puissance coloniale, principalement — en 1876 et en 1877 — les *Grandes entreprises géographiques depuis 1870*. La pre-

mière partie de cet ouvrage, consacrée à l'Afrique, relate les explorations effectuées sur le continent africain et les projets de construction du chemin de fer transsaharien, et le moyen de relier entre elles nos deux belles possessions d'Afrique. Un second volume a pour objet les expéditions au nord de l'Afrique et de l'Europe, et l'exploration du fond des mers.

Henri de Bizemont prit prématurément sa retraite ; mais encore plein de vigueur et de zèle, il se fit un des membres les plus actifs et les plus écoutés de la Société de géographie de Paris. Très dévoué aussi aux progrès de la Société bibliographique, si bienfaisante, il ajouta à la collection populaire des ouvrages édités par elle, *L'Indo-Chine française* et *L'Amérique centrale*.

Remarquons encore, Messieurs, avec reconnaissance, dans les œuvres de tous ces écrivains, un souci continuel de ne jamais séparer les lettres, les sciences, de ce qui doit être le plus profitable à la France et au monde entier.

L'Académie, qui regrette souvent de ne pouvoir pas conférer le titre envié de membre titulaire à tous les hommes de mérite qu'elle distingue, s'est empressée, cette année, de remplir quatre places vacantes. La première a été rendue, sans élection, au lieutenant-colonel MAURICE DE VIENNE, directeur de l'artillerie à Toul. Forcé de renoncer à son fauteuil, au mois de novembre 1894, par son départ de Nancy, il continuait à nous envoyer de Dijon des travaux dont l'érudition et l'originalité faisaient désirer son retour. Ramené enfin près de nous, le colonel de Vienne s'est empressé de redemander son

titre ; nous le reprenons vite : c'est une province reconquise, un nouveau triomphe de la Lorraine sur la Bourgogne. Ce me serait agréable de le louer aujourd'hui, de lui souhaiter la bienvenue, comme il me l'avait fait si aimablement ; mais un de mes prédécesseurs s'est déjà acquitté, en 1892, de cette mission, avec une autorité qui me prive de ce plaisir et de cet honneur.

Vous avez accordé les trois autres fauteuils vacants, dans l'ordre chronologique, à M. Henri Déglin, licencié ès lettres, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Nancy, à M. Évrard Villard, avocat général à la cour d'appel de Nancy, et à M. Gaston Floquet, professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy.

L'Académie pouvait compter sur M. HENRI DÉGLIN, devenu indispensable, surtout depuis la perte de M. Jules Lejeune. L'an dernier, il eut l'imprudence de se faire remarquer de la commission des prix de vertu : son rapport sur une des candidatures révéla une telle aptitude aux œuvres de charité, aux enquêtes morales, que M. Henri Déglin paraissait désigné pour devenir, prochainement, le rapporteur des prix de vertu. Peut-être, par modestie, se serait-il dérobé, mais, sentant qu'on utiliserait tout de suite un tel dévouement, sa conscience devait-elle priver les mères, les enfants pauvres du secours de sa parole ? Ce nouvel académicien est une précieuse recrue. Solide et incisif jurisconsulte, cet économiste convaincu et actif a un cœur qui a voué une haine vigoureuse aux misères du peuple, qu'il a juré de guérir par les remèdes les plus efficaces.

Celui de nos confrères qui, aussi jeune, aussi enthou-

siaste que lui, se trouvait le mieux à même de le juger, M. Henri Mengin, en 1896, le recommandait, et avec quelle pénétration, quelle chaleur ! Après une appréciation, trop compétente pour que votre secrétaire puisse seulement la vanter, des deux thèses du brillant docteur : *Développement historique de la succession « ab intestat »*, et *Le Contrat de mariage en droit comparé et en droit international*, œuvres d'une érudition sûre et pénétrante qui envahit toute l'Europe, le rapporteur concluait que rien n'y avait échappé à un examen et à une discussion où les qualités de l'auteur se révèlent sans une défaillance ni une imperfection.

La qualité la plus précieuse, pour nous, de M. Déglin est son talent d'administrateur de la *Société immobilière nancéienne*, de directeur de la *Société nancéienne de patronage de l'enfance et de l'adolescence*. La solidarité sociale est le problème nouveau d'une science admirable qui sauvera peut-être notre patrie ; science, d'ailleurs, à peine nouvelle, puisqu'elle s'inspire de l'Évangile, en s'aidant de tout ce que les connaissances modernes lui fournissent de lumières et de secours. M. Déglin, pourtant, voulut nous fournir d'autres preuves qui ont amplement confirmé sa réputation, telles que l'*Importance sociale de l'habitation ouvrière, solution pratique de la question*. Il donne presque envie d'être pauvre et très vertueux pour être logé et loué par lui !

Ah ! si c'était permis à un secrétaire qui doit ressembler à un écho, pas même sonore, à un phonographe fidèle, mais grêle, comme je me vanterais d'avoir été, quelque temps, l'un des professeurs de ce vaillant académicien, de MM. Antoine de Metz-Noblat, Gabriel Thomas,

Stanislas de Guaita, Paul Boppe ! J'en suis du reste amplement récompensé : l'ambition d'un maître n'est-elle pas de former des élèves qui vaudront mieux que lui? Ils le paient de ses soins par leur renommée et lui pardonnent de se recommander d'eux.

M. Évrard Villard fut élu associé correspondant le 15 juillet 1892. Le rapporteur de la commission, M. Lederlin, n'avait pas été embarrassé pour signaler ce savant magistrat qui, fidèle à la tradition, alliait à ses profondes connaissances juridiques, une culture littéraire pénétrante et variée. A trois discours prononcés aux audiences solennelles de rentrée de la Cour d'appel en 1877, 1882 et 1886 : *Le Président Le Febvre, Réformes pénales au* XVIII^e^ *siècle, Le Droit de punir et Joseph de Maistre,* il joignait consciencieusement un court travail qui s'abritait sous le nom de son ami vivement regretté : l'avertissement imprimé en tête des *Notes et documents recueillis par M. Henri Maguin sur l'état de l'instruction publique en Suisse.* Rien n'égale les accents de tendresse avec lesquels, dans cet opuscule d'un rare mérite, est retracée la belle vie de l'homme de bien, très populaire à Metz, rapidement goûté à Nancy, qui savait plaire à la fois aux cœurs simples et aux esprits cultivés. Dans cette cordiale notice, on ne sait souvent si ce n'est pas, à son insu, son propre portrait que trace M. Villard. Entraîné par l'attrait de ses paroles émues, je ne puis plus vous faire valoir suffisamment l'érudition, la sagacité, qui éclatent dans ses études historiques. Comme est clairement pénétrée l'habileté avec laquelle le président Le Febvre prépara à la fois la grandeur future de la maison de Lorraine et la réunion de la Lorraine à la France !

En quels traits énergiques est condamné ce que conservait d'inhumain l'ancienne procédure criminelle ! Comme sont saluées avec joie les réformes libérales qui tempèrent, depuis un siècle, le terrible droit de punir ! Ainsi un magistrat, chargé d'appeler les rigueurs de la loi sur les coupables, prend ici généreusement leur défense contre les inflexibles sévérités de la logique étroite du philosophe Joseph de Maistre ! M. Villard avait déjà droit alors à une plus haute distinction qu'il a fallu pourtant le presser de recevoir !

C'est un mathématicien qui obtient le plus récent fauteuil. Votre fondateur avait tenu à honorer et à encourager les sciences auxquelles il donnait même le premier rang dans les titres de la Compagnie. Un mathématicien vous manquait : vos vœux sont exaucés par l'élection de M. Gaston Floquet. Venu d'Épinal à Nancy dès son enfance, brillant élève de notre lycée où il fit une excellente rhétorique, reçu à l'École normale supérieure, de bonne heure agrégé et docteur ès sciences, il apportait, à l'appui de sa candidature au titre d'associé correspondant, dix-neuf travaux très sérieux qui avaient attiré sur lui l'attention de l'Institut, mais dont un profane risquerait de ne pas même reproduire exactement les termes. Successivement professeur de mathématiques aux lycées de Belfort, d'Angers, de Clermont-Ferrand, maître de conférences, puis professeur titulaire de mathématiques pures à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy, depuis plusieurs années membre du jury d'agrégation, M. Gaston Floquet est aujourd'hui tout à fait en vue. Aussi réservé que savant, il ne s'est décidé à se laisser élire membre titulaire que pour être mieux à même de vous rendre des

services à une époque où les sciences deviennent indispensables dans tant de questions sérieuses.

Plus libre pour ses associés correspondants dont le nombre est indéterminé, quoique sagement restreint, l'Académie en a élu, cette année, trois; victoires sans larmes: ils ne succèdent à personne! M. Philippe Berger, l'illustre philologue, qu'elle serait fière de ranger parmi ses membres titulaires; M. Pierre Boyé et M. Paul Boppe, deux historiens lorrains d'origine et de cœur, jaloux de faire revivre les souvenirs de notre province, quand ils intéressent la gloire de la grande patrie, à laquelle elle appartint toujours par la race, la langue, l'esprit et la vaillance.

M. Pierre Boyé n'avait-il pas sa place marquée à vos côtés? Historien de Stanislas, c'est à l'Académie du roi de Pologne qu'il devait les prémices de ses curieuses investigations et presque l'hommage des acclamations dont retentit le nom du hardi et heureux vainqueur. Déjà signalé à Nancy par une thèse de doctorat en droit où ressortent les qualités de sagacité et de pénétration d'un licencié en philosophie et d'un licencié ès sciences naturelles, M. Pierre Boyé fit quelque bruit dans la ville, l'an dernier, par l'annonce d'une thèse de doctorat ès lettres, qu'il voulut soutenir, non en Sorbonne, mais ici, où serait un peu malmené le bon roi Stanislas, le Bienfaisant, « Leszczynski » comme l'appelle volontiers son historien. Les bourgeois mêmes de Nancy s'en émurent; les tout vieux Lorrains cachaient un sourire malin; la Faculté, bien éclairée et impartiale, se tenait sur ses gardes. Vous étiez là, Messieurs; plusieurs d'entre nous formaient la gauche de l'assemblée; mais force fut d'admi-

rer la vivacité, l'éclat, la vigueur d'argumentation du jeune candidat. Stanislas fut savamment et consciencieusement défendu par des examinateurs lorrains, alsaciens, originaires d'autres provinces, qui ont paru, comme la majorité de l'assistance, regretter ce que M. Pierre Boyé appelait la légende de Stanislas. Il accablait ses adversaires de documents inconnus, de petits papiers manuscrits, tirés des archives étrangères, traduits du latin, de l'allemand, du polonais, peut-être même du turc et du russe ! Stanislas en est-il sorti amoindri ? Qui lui est plus attaché que son sévère historiographe ? La preuve, c'est que, le jour même où *Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne* était offert à l'Académie, M. Pierre Boyé sollicitait l'honneur d'être un de ses associés correspondants. Ce fut M. Pfister, un de ses examinateurs les plus pressants, qui, par son rapport, enleva vos suffrages. Critiquer un grand homme, c'est encore lui rendre hommage. Ses précédentes publications : *La Cour de Lunéville en 1748 et 1749, ou Voltaire chez le roi Stanislas, Les Derniers moments de Stanislas*, et, postérieurement, *La Lorraine commerçante sous le règne nominal de Stanislas, Le Budget de la province de Lorraine et Barrois sous le règne nominal de Stanislas*, trahissent un souci surprenant d'exactitude, un prix singulier attaché à tous les menus événements qui font de l'histoire une résurrection. Le rapporteur eut soin d'indiquer d'ailleurs que cette thèse n'était qu'une introduction à la grande histoire de Stanislas, de qui M. Pierre Boyé a désormais pris possession, histoire dont il nous a lu, plus tard, un chapitre rempli de révélations. Le deuxième et le troisième volume exposeront toute l'administration de la

Lorraine sous le règne de Stanislas, et l'administration du chancelier de La Galaizière, la vie artistique et littéraire du duché de 1737 à 1766. Que de noms charmants résonneront ! Que de choses l'historien, quelquefois indiscret, mais toujours scrupuleux, aimera à nous murmurer à l'oreille, avec cette demi-voix douce, dont tous les curieux ont le don !

La personne de Stanislas a rempli la place dont peut disposer ce compte rendu, et rien ne vous a encore été dit de la thèse latine de M. Pierre Boyé : *Thierry Alix, président de la Cour souveraine de Lorraine* (Stanislas fait toujours oublier les anciens ducs !), travail d'une rare valeur ; ce personnage méconnu a conçu l'idée du capitulaire de Lorraine ; géographe curieux, il a laissé une sorte de manuel du dénombrement des fiefs de Lorraine, et s'est montré très apte à jouir des grandeurs de la nature. C'est un vrai Lorrain celui-là. M. Pierre Boyé le gâte un peu, le traite avec amour. Qui le lui reprochera ? Mais tous attendent, pour la fin, un portrait où seront fidèlement tracées les qualités du souverain habile qui sut adoucir à la Lorraine le chagrin de son indépendance perdue et l'amener à la France.

M. Paul Boppe est le neveu du doyen de vos membres correspondants, l'éminent membre de l'Institut, le mathématicien Charles Hermite, Nancéien comme lui, comme lui très attaché à la terre natale. Obligé par des devoirs de famille de quitter l'armée où il servait avec distinction, comme capitaine, après sa sortie de l'École de Saint-Cyr, M. Paul Boppe ne s'est consolé qu'en devenant chef d'escadrons de cavalerie territoriale, et en consacrant ses loisirs à écrire des épisodes de l'histoire mi-

litaire de notre pays. Rien ne coûte au commandant Boppe : correspondances multiples, relations suivies avec les hommes compétents, visites aux archives, voyages à l'étranger. Il recueille et groupe des faits ignorés, seuls capables d'éclairer et de faire revivre des points obscurs de l'époque des grandes guerres de la République et de l'Empire. Telle petite note, à peine visible, reléguée au bas d'une page, a dû exiger de lui des démarches, des recherches que peu auraient eu le moyen ou le courage d'entreprendre. De plus, cet officier est de ceux qui savent aussi bien manier la plume que l'épée. M. Georges Pariset, habitué par ses fonctions universitaires à la sévérité, a, dans le rapport de votre commission, fait hautement ressortir la sûreté, la sévère curiosité de l'historien. *La Légion portugaise,* avec une héliogravure et quatre planches en couleur, *Les Espagnols à la Grande Armée,* avec trois gravures en couleur et une carte, sont, d'abord, de beaux livres, soigneusement édités, puis d'abondants recueils de documents, une intéressante contribution à l'histoire des troupes étrangères au service de France, enfin, une riche promesse pour l'avenir, que n'oublie pas l'Académie. Le commandant Boppe est mieux qualifié que tout autre pour cette tâche.

Le plus rare hommage à rendre à M. PHILIPPE BERGER est d'être bref en parlant de lui ; son nom est trop connu pour avoir besoin des éloges de notre Compagnie qu'il honora en accédant avec empressement à son désir :

Rien ne manque à sa gloire ; il manquait à la nôtre.

C'est naguère, lors des fêtes du cinquantenaire de la Société d'archéologie lorraine où il représentait officiel-

lement le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, que se fit la connaissance de l'Académie et de M. Philippe Berger, qui la traita avec une distinction flatteuse dans la personne de M. Charles Guyot et de MM. Jules Lejeune et de Meixmoron de Dombasle, ses délégués. « Ces fêtes, écrivait-il, m'ont procuré le privilège d'entrer en relations personnelles avec plusieurs des membres de votre Académie, elles m'ont initié au mouvement scientifique et littéraire dont elle est le centre, et m'ont inspiré le désir de me rattacher par un lien durable à cette Compagnie qui a de si glorieuses traditions, si dignement continuées. »

C'est ainsi que M. Philippe Berger, né à Beaucourt (territoire de Belfort), membre de l'Institut, successeur d'Ernest Renan au Collège de France, entre dans notre Compagnie, où ce nom est déjà dignement porté par son oncle, M. Oscar Berger-Levrault. Il faisait valoir à l'appui de sa demande sa collaboration au *Corpus inscriptionum semiticarum*, son *Histoire de l'écriture dans l'antiquité*, ses articles parus dans le *Journal asiatique*, la *Revue archéologique*, dans les Mémoires de la *Société de linguistique*, la *Gazette archéologique*, ses comptes rendus de l'Académie des inscriptions, sa collaboration de vingt-cinq ans au *Journal des Débats;* mais l'envoi des publications qu'il vous a offertes a seulement révélé le nombre immense, la diversité étonnante des œuvres de ce bénédictin. Comme M. Pfister se sentait à l'aise et se plaisait à vous parler de tous ces titres ! Qu'il devait être fier de si bien les comprendre et de les faire valoir !

Le volume de vos Mémoires vous donnera, Messieurs,

le plaisir de goûter une seconde fois le charme des travaux entendus dans les séances de cette année. On suit sans peine, avec curiosité, les péripéties de la lutte des évêques de Toul et du duc Léopold que M. l'abbé Eugène Martin a racontées avec tant de sympathie, et non sans quelque malice; les découvertes que ce patient érudit vient de faire dans les archives du Vatican font attendre avec impatience la publication de sa magistrale histoire du diocèse de Toul.

Votre regretté doyen, Charles Benoit, a trouvé un biographe digne de lui dans le vieil ami qui le rappelle tant par le cœur et par l'esprit : M. Henri Druon ; enrichie de lettres intimes, cette notice nous révèle la vie privée, comme l'œuvre inédite, pleine de révélations, de l'homme exquis que l'on croyait complètement connaître. Qu'il serait doux à l'un de leurs anciens élèves, si ce n'était indiscret, d'exalter ces deux maîtres vénérés à qui il doit une si vive reconnaissance !

Récréé par *Un Épisode de l'histoire de l'alchimie en Lorraine* de M. Raymond de Souhesmes, enlevé par *La Marche n° 33*, d'un patriote ardent et trop modeste, bercé par la poésie orientale du *Savitri*, de M. Paul Blier, le lecteur se laissera volontiers édifier par *Le Prieuré d'Heymonrupt*, de M. Henri Lefebvre, et par *Pierre Séguin et la vie érémitique aux environs de Nancy au* XVII^e^ *siècle*, de M. Christian Pfister.

Un étincelant joyau manquera à l'écrin brillant de vos Mémoires : l'étude de M. Amédée Gasquet sur *Le Culte et les Mystères de Mithra*, qu'il n'a fait que vous prêter. Pour une fois, l'Académie de Stanislas osera se montrer jalouse de la *Revue des Deux-Mondes*, à laquelle était

destiné ce chapitre si neuf, si curieusement ciselé de l'histoire des religions.

De loin, vos correspondants ne vous négligent point : leurs publications affluent à chaque séance ; telles sont les études historiques de MM. Léonce Pingaud, Henri Jadart, Henry Bardy, l'abbé Buisson, Albert Babeau, les jolis vers de M. Théophile Lambert. D'Athènes vous arrivent des études sociales en grec de M. Bernardakis, qui fait vanité d'être Μέλος τῆς τοῦ Σταν‹σλαου Ακαδημίας. MM. Henry Bardy, le docteur Chervin, le docteur Fournier, le lieutenant-colonel Journée, Ernest Lehr, le comte de Marsy, Mgr Mathieu, archevêque de Toulouse, le comte de Puymaigre, René Zeiller, ne nous oublient jamais ; enfin, tout ce que d'autres sociétés prennent de leur activité à vos membres résidants vient ici, imprimé : les Mémoires de MM. le docteur Bleicher, Henri Déglin, Paul Fliche, Émile Henry, Léon Germain de Maidy, Charles Guyot, l'abbé Jérôme, l'abbé Eugène Martin, Charles Millot, Christian Pfister, l'abbé Poirine, Léopold Quintard, Raymond de Souhesmes, le docteur Tourdes, Maurice de Vienne. M. Ferdinand des Robert offre à l'Académie son substantiel volume sur *Charles IV et Mazarin,* honoré d'une souscription du ministère de la guerre, et sa brochure sur *Les Seigneurs de Saulny* (1240-1780), étude de droit coutumier, à laquelle l'Académie de Metz a décerné une médaille d'argent.

Cette année encore, les distinctions n'ont pas manqué à vos membres : l'Académie des jeux floraux de Toulouse s'est empressée d'appeler à elle Mgr Mathieu. A l'Académie française, le second prix Gobert a été décerné à M. Charles de Ribbe, pour *La Société provençale à la fin*

du moyen âge; M. Georges Pariset a obtenu une partie du prix Thérouanne pour sa thèse de doctorat sur *L'État et les Églises en Prusse sous Frédéric-Guillaume Ier;* M. Henri Druon, une partie du prix Bordin pour ses deux volumes sur *L'Éducation des princes de la Maison des Bourbons de France.* M. Émile Boutroux vient d'être élu membre titulaire de l'Académie des sciences morales et politiques. La croix de chevalier de la Légion d'honneur, selon les vœux de tous, récompense les services distingués de MM. Gaston Floquet et Julien Thoulet; la rosette d'officier de la Légion d'honneur est décernée à M. Oscar Berger-Levrault et au comte de Margon. Le comte de Marsy a remis solennellement, au congrès de la Société d'archéologie de France, la grande médaille d'argent à M. Léon Germain de Maidy. C'est un de vos associés correspondants, ancien titulaire, M. Ballot-Beaupré qui, depuis quelques mois, occupe à la Cour de cassation les hautes et délicates fonctions de président de chambre.

Votre Compagnie, Messieurs, est une de ces fortes institutions où les pouvoirs se transmettent sans secousse, sans effort même, faveur de la fortune, que gagne l'énergique amour des choses de l'esprit :

Uno avulso, non deficit alter
Aureus.

Ainsi la perte de notre précieux secrétaire perpétuel a affligé l'Académie, sans ralentir sa marche : M. Gabriel Thomas, d'une voix unanime, a été appelé à le remplacer. Ses destinées ne pouvaient être confiées à des mains plus fermes et plus habiles : intégrité, énergie, connaissances étendues et sûres, gaieté d'esprit, tact, cordialité,

ne réunit-il pas toutes les qualités qu'il n'aurait eu qu'à imiter de son prédécesseur, si elles n'étaient dès longtemps connues de ceux qu'il honore de son amitié ?

Les sévères et utiles fonctions de questeur que M. Gabriel Thomas laissait vacantes ont été rendues à M. Antoine de Metz-Noblat : les anciens bons ministres des finances sont volontiers rappelés aux affaires. Avec lui, votre budget continuera à être présenté et voté en temps opportun.

Soyons sûrs que l'Académie ne risquera pas de faillir à sa mission, sans cesse grandissante. L'inépuisable bonté de M. René de Goussaincourt fonde de nouveaux prix de vertu, auxquels s'ajoutent les libéralités de M. et de M^me^ Chassignet et le don de M^me^ François de Guaita : en souvenir de son fils Stanislas, enlevé prématurément aux lettres qu'il honorait autant, je le sais, par son caractère que par son esprit, cette mère désolée a voulu, par votre entremise, soutenir et honorer ceux qui consacrent leur vie à ces études que son pauvre fils a tant chéries. L'Académie se fait donc non moins aimer qu'estimer.

Elle couronne le talent comme la vertu : cette année, le prix Dupeux est décerné à M. Florentin, préparateur de zoologie à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy, pour ses *Recherches sur les infusoires dans les mares salées de Lorraine*.

Ne voulant pas se désintéresser de salutaires émotions patriotiques, l'Académie, sur la proposition de son président, a tenu à lever sa séance, au lendemain de la mort du Président de la République, M. Félix Faure, pour s'associer au deuil de la nation.

D'ailleurs, rien, à peu près, d'important ne se produit

au dehors, sans que votre Compagnie soit appelée à y prendre part : conviée à presque tous les congrès scientifiques ou littéraires d'Europe, après avoir occupé une place d'honneur aux fêtes du cinquantenaire de la Société d'archéologie lorraine, elle est maintenant invitée à contribuer, par l'indication et l'envoi de ses travaux, à l'éclat de l'Exposition universelle qui, en étalant aux regards de l'Europe émerveillée tout ce que la France a produit de grand, depuis cent ans, donnera l'éclat d'une apothéose à la dernière année de notre glorieux XIX^e^ siècle.

DISCOURS PRONONCÉ

Le 10 août 1898

AUX OBSÈQUES DE M. JULES LEJEUNE

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Par M. LEDERLIN

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

MESSIEURS,

Il y a trois jours, une nouvelle aussi foudroyante que douloureuse se répandait dans Nancy et nous remplissait tous de stupeur : M. Jules Lejeune, le sympathique et dévoué secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, venait de mourir subitement, au cours d'une excursion en Suisse. Nous l'avions vu, quelques jours auparavant, plein de vie, de santé, de bonne humeur, dans la dernière assemblée de notre Compagnie, et nous nous étions donné un amical rendez-vous à notre prochaine réunion. Nous ne devions pas le revoir, hélas ! et c'est au bord d'une tombe que nous sommes aujourd'hui réunis pour dire le dernier adieu à l'un de nos confrères les plus ai-

més et les plus estimés, à l'un de ceux qui ont le mieux servi et le plus honoré l'Académie.

M. Jules Lejeune nous appartenait depuis 1872; il avait reçu à ce moment, avec tous les membres titulaires et associés libres de l'Académie de Metz, le titre d'associé correspondant lorrain, que l'Académie de Stanislas était heureuse de leur offrir, pour leur permettre d'assister à ses séances et de participer à ses travaux, tout en maintenant l'existence et l'autonomie de leur Société[1].

Peu d'années après, il était élu membre titulaire[2]; puis il avait exercé pendant trois ans, de 1881 à 1884, les fonctions de secrétaire annuel, qu'il avait déjà remplies auprès de l'Académie de Metz; il ne les avait quittées que pour prendre, en 1884, celles de secrétaire perpétuel, devenues vacantes par la mort de M. Simonin.

Je ne puis avoir la prétention d'apprécier ici tous les titres qui l'avaient recommandé à vos suffrages, et, d'autre part, vos souvenirs personnels vous rappelleront, mieux que je ne pourrais le faire, tout ce qu'il fut pour l'Académie, dans sa carrière déjà longue et qui vient d'être si brusquement et si prématurément interrompue.

Ses goûts et ses études l'avaient porté de bonne heure vers la carrière des lettres. Dès 1861, il apportait une collaboration des plus actives à plusieurs journaux et revues de Metz et de Nancy; il y publiait des comptes rendus justement remarqués sur l'*Exposition universelle de Metz en 1861*, et sur les conférences publiques faites à

1. Délibération du 8 novembre 1872.

2. 1er février 1878.

l'occasion de cette *Exposition*. Vers la même époque il était admis, sous les auspices de M. Alexandre de Metz-Noblat, dans ce petit groupe d'esprits libéraux que l'on désignait à Paris sous le nom d'École de Nancy, dont plusieurs ont occupé un rang distingué dans les lettres, dans la magistrature, dans le barreau, dont quelques-uns ont été ou sont encore vos confrères. Les questions d'économie politique attiraient surtout son attention. C'est ainsi qu'il publia dans le recueil *Francs propos*[1] un important travail sur la *Dépopulation des campagnes* et qu'il donnait à l'hôtel de ville de Metz, sous le patronage de l'Académie, quatre conférences sur *les Sociétés coopératives* (1866), *les Institutions ouvrières en Alsace* (1867), *la Morale des économistes* (1867), *Richard Cobden* (1868). Ces titres et d'autres encore lui avaient, en 1868, fait ouvrir les rangs de l'Académie de Metz. Ceux qui l'ont connu dans cette héroïque et savante cité n'ont pas oublié non plus l'intérêt qu'il avait voué à la vie industrielle et aux institutions ouvrières de l'Alsace ; il en était devenu en quelque sorte l'initiateur pour ses compatriotes messins. L'Académie de Stanislas lui doit aussi un intéressant et substantiel travail sur le même sujet[2].

Aux mérites de l'écrivain il joignait les plus éminentes qualités de l'administrateur : un dévouement sans réserve aux intérêts de l'Académie, un souci constant de tout ce qui pouvait accroître sa prospérité, et, dans ses relations avec chacun de nous, aussi bien qu'avec les sociétés cor-

1. Metz et Paris, 1863. 1 vol. in-18.

2. Les Institutions ouvrières dans la Haute-Alsace. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*. 1880, p. 35 à 74.)

respondantes, les autorités, le public, un tact exquis, une irréprochable courtoisie. Homme de devoir et de conscience, il s'efforçait de faire de son mieux tout ce qu'il entreprenait, sans aucune ambition personnelle, et avec le désintéressement le plus absolu. Il veillait fidèlement sur nos traditions et savait les maintenir avec autant de douceur que de fermeté.

Son concours était particulièrement utile à l'Académie dans l'accomplissement de la mission qu'elle avait reçue de distribuer les prix de vertu institués par de généreux fondateurs. Il voulait se rendre compte par lui-même des titres des candidats proposés, de leurs souffrances, de leurs mérites, de leur énergie dans l'épreuve ; il y mettait tout son cœur ; il y montrait, avec le plus sage discernement, le plus respectueux, le plus vivant intérêt pour les humbles lauréats que l'Académie était appelée à récompenser.

D'autres sociétés — elles sont nombreuses : l'Alliance française, la Section vosgienne du Club alpin français, la Société des amis de l'Université de Nancy, les sociétés de secours mutuels de Metz et de Nancy — ont eu leur part de son activité et de son dévouement. Dans toutes il tenait une grande place, dans toutes son départ creuse un vide immense. Mais nulle part sa perte ne sera plus vivement ressentie que dans notre Compagnie, qui l'avait constitué en quelque sorte le dépositaire de ses traditions et dans le sein de laquelle il demeurait à peu près seul représentant de l'Académie de Metz. Sans prétendre l'enlever à aucune autre société, il me semble qu'il nous appartenait à un titre plus particulier, plus intime et qu'en

cette commune affliction nous sommes plus directement frappés.

Sa carrière si utile et si bien remplie laissera parmi nous un souvenir ineffaçable. Puissent nos regrets unanimes adoucir en quelque mesure la douleur de celle qui fut la compagne de sa vie et qui est aujourd'hui si cruellement éprouvée !

MÉMOIRES

DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

CHARLES BENOÎT

PAR M. H. DRUON

Aux obsèques de notre cher et vénéré Charles Benoît, les derniers hommages lui ont été rendus par le président de notre Académie et par le doyen de la Faculté des lettres. Avec quelle émotion communicative ils se sont faits les interprètes de nos regrets, vous vous le rappelez : on ne pouvait mieux louer l'excellent confrère que nous avons perdu.

Mais au bord d'une tombe les paroles sont pour ainsi dire comptées : l'heure et le lieu commandent d'être court. De l'existence même la mieux remplie on ne peut donner qu'une esquisse ; il faut se contenter d'indiquer les traits principaux. Or, il nous a semblé que la vie et les travaux de Charles Benoît méritaient d'être racontés en détail ; qu'une étude assez complète dont il serait l'objet pourrait être accueillie avec faveur par tous ceux qui l'ont connu, peut-être même désirée par quelques-uns.

Je dois à l'âge ce privilège, qu'on ne m'enviera pas sans doute, de me trouver aujourd'hui celui qui a été le plus anciennement et le plus longtemps lié avec Benoît.

Voilà près de soixante ans que j'ai commencé à être son ami : nos vieilles relations, mon affection, me donnaient donc plus qu'à tout autre qualité pour parler de lui. Mais quels qu'aient été les sentiments qu'il m'a toujours inspirés, je me hâte d'ajouter que ce n'est pas un éloge que j'entreprends ici : je raconterai simplement ce qu'il a été, ce qu'il a fait ; et ce fidèle exposé de sa vie sera encore, je l'espère, la meilleure de toutes les louanges.

I

Les années de Collège et d'École normale.

Jean-Joseph-Louis-Charles Benoît était né à Nancy, le 25 août 1815, dans une de ces anciennes et honorables familles lorraines, très attachées à leur petite patrie tout en aimant beaucoup la grande, et où les traditions de travail et de probité font partie de l'héritage que les parents laissent aux enfants. Ils étaient trois frères, tous doués d'aptitudes heureuses, mais diverses. L'aîné, Louis, porté surtout vers les sciences exactes, alla à l'École polytechnique ; il en sortit pour entrer dans l'arme du génie. Distingué par ses connaissances professionnelles, il fut choisi de bonne heure pour faire, à l'École d'application de Metz, le cours de fortification aux futurs ingénieurs militaires. Plus tard, lorsqu'après 1870 la nécessité fut reconnue de renouveler la défense de nos places fortes, il fut désigné pour la direction des travaux à exécuter autour de Besançon. Le commandant du 7e corps d'armée, le duc d'Aumale, qui le voyait à l'œuvre, l'appréciait grandement. Il regretta sa mort

prématurée ; et voulut, pour conserver le souvenir du colonel, qu'un des nouveaux forts s'appelât *fort Benoît*.

Auguste, le frère jumeau de Charles, se sentit appelé vers la profession paternelle : il n'avait pas seulement le goût de l'utile dans l'industrie, mais aussi celui du beau ; et il trouvait à le satisfaire en ployant le fer à des formes élégantes et gracieuses ; il portait ainsi la serrurerie à ce point où elle confine à l'art.

Charles avait été surtout attiré par les études littéraires. Au collège royal de sa ville natale il s'était assez distingué par ses progrès et ses succès, pour qu'on pût espérer de le voir réussir au concours pour l'École normale. Mais s'il est encore aujourd'hui fort difficile pour un élève, qui sort d'un établissement de province, d'entrer directement dans cette École, je parle surtout de la section des lettres, la chose semblait alors presque impossible ; et il était de règle que l'on vînt demander à l'un des collèges de Paris un dernier achèvement d'études. Benoît partit donc pour Paris avec son frère Louis, qui, reçu à l'École polytechnique en 1833, allait y faire sa seconde année. Déjà bachelier ès lettres, Charles redoubla sa rhétorique au collège Saint-Louis. Il avait eu un instant la pensée de faire en même temps son droit, pour lequel il s'était fait inscrire à la Faculté ; mais il ne tarda pas à s'occuper exclusivement de la préparation à l'École normale, où il était admis au mois d'octobre, le quatrième.

Avec lui entraient (nous ne voulons citer que deux noms) Jacquinet, qui plus tard, recteur à Nancy, y retrouvait son ami Benoît doyen de la Faculté des lettres. Tous deux avaient tranquillement parcouru une longue

carrière. Bien plus courte, et surtout plus accidentée, avait été celle de leur camarade Hernsheim. Hernsheim, né israélite, ne trouvant ni dans sa religion, ni dans la philosophie à laquelle il s'était attaché, la vérité qu'il poursuivait avec ardeur, avait embrassé le catholicisme. Mais non content de s'être fait catholique, il quitta le professorat pour devenir prêtre et moine. Après avoir prêché avec succès dans diverses églises de Paris et de la province, il vint mourir à Nancy, en 1846, sous le froc de saint Dominique. Le P. Pierre, c'était son nom de religieux, n'avait que trente et un ans. Il fut inhumé dans le petit cimetière des Chartreux de Bosserville. J'imagine volontiers que le lieu où il repose fut plusieurs fois pieusement visité par Benoît et Jacquinet.

Les promotions de l'École normale ont toujours été si peu nombreuses que les élèves des trois années se mêlent et se confondent, et qu'entre tous s'établit assez aisément une familière camaraderie. Parmi les anciens avec lesquels Benoît allait habiter, outre Jules Simon, qu'il suffit de nommer, car il a tenu une place considérable dans l'histoire de notre temps, il trouvait Émile Saisset, Francisque Bouillier, tous deux plus tard membres de l'Académie des sciences morales et politiques; Guillemin, que Nancy a eu deux fois comme recteur; Joguet, dont beaucoup ici se souviennent encore, successivement professeur d'histoire et proviseur de notre lycée.

Entre les nouveaux que Benoît, devenu à son tour un ancien, eut pour camarades, je dois mentionner Bersot, qui dirigea avec tant de succès l'école où il avait été élève; Zévort, qui fut longtemps directeur de l'enseignement secondaire. Mais il en est trois surtout que je ne

puis oublier, des plus chers à Benoît, et qui plus tard allèrent porter leur savoir et leurs vertus dans la Compagnie de Jésus : Pitard, Verdière, et, le plus illustre de tous, Olivaint, le martyr de la Commune, et sans doute aussi le saint auquel l'Église élèvera des autels[1]. A la Roquette, parmi les prisonniers, Olivaint avait retrouvé, après une séparation de plus de trente années, un autre normalien, mais d'humeur bien différente, Chevriaux, avec qui Benoît avait aussi vécu. Esprit ardent, inquiet, Chevriaux, professeur d'histoire à Nancy, avait donné sa démission pour se faire simple soldat. L'engagé volontaire était devenu promptement capitaine. Chargé d'organiser, après la Révolution de 1848, le 1er bataillon de mobiles, de ceux qui n'étaient presque que des enfants il avait fait des héros, avec lesquels, aux journées de juin, il avait enlevé les plus effrayantes barricades. Puis, quand un brillant avenir militaire lui semblait promis, il avait déposé son épée pour reprendre la toge. Arrêté sous la Commune, il fut incarcéré à la Roquette. Olivaint eut la joie d'achever de le ramener à la religion, et de l'entendre comme prêtre en confession. Il le préparait à une mort qui semblait presque inévitable : l'ancien officier l'eût sans doute subie courageusement ; mais il était de ceux qui ne s'abandonnent pas, et, tant qu'ils le peuvent, disputent leur vie. L'armée de Versailles avait pénétré dans Paris ; elle approchait de la Roquette. Chevriaux comprit que ce serait bientôt, pour les soldats de la Commune, le signal d'un massacre général dans les prisons. Entraînant à sa suite les captifs au second étage,

1. Le procès canonique a commencé à s'instruire à Rome dès 1872.

il s'y barricada, organisa la défense, et donna par là aux libérateurs le temps d'arriver. Il sauva ainsi avec sa vie celle de beaucoup d'autres prisonniers.

Si je me suis un peu arrêté sur ces détails, c'est que beaucoup de ces souvenirs étaient chers à Benoît : il aimait à parler de tous ces normaliens dans ses causeries avec ceux qui avaient pu, eux aussi, les connaître.

L'École était alors placée sous la tutelle de M. Cousin. Mais dans le train ordinaire de la maison, le chef de tous les jours, celui auquel les élèves avaient affaire, c'était, sous le titre de directeur des études, M. Viguier. Ils sont bien rares aujourd'hui ceux qui peuvent se rappeler M. Viguier, mort depuis longtemps, inspecteur général de l'Université. Doux, simple, bienveillant, aussi savant que modeste, il n'avait qu'une passion, celle du grec, et il était chargé de l'enseigner, travail qu'il cumulait avec ses fonctions administratives : mais était-ce vraiment un travail, pour lui, si charmé de vivre avec Homère, Pindare, Démosthène et Platon? Ce goût pour la langue et la littérature des Hellènes, il le fit partager à Benoît, et ainsi s'établit entre le maître et le disciple une véritable amitié.

A l'École, Benoît put encore entendre Michelet, le Michelet de la bonne époque, avec toutes ses qualités, que ne déparaient pas alors les défauts qu'on eut à regretter plus tard. Il eut, pour la littérature française, les leçons de M. Nisard.

M. Cousin, comme il aimait à le dire lui-même un peu solennellement, gouvernait de haut et de loin. De haut : écrivain, académicien, pair de France, membre du Conseil royal, suprême ordonnateur de l'enseigne-

ment philosophique, distrait ainsi par trop d'occupations, il ne pouvait donner, à ce qu'il appelait cependant sa chère École normale, qu'une attention assez intermittente. De loin, car il ne demeurait pas au milieu des élèves. Ce fut seulement en 1847, quand l'École fut transférée rue d'Ulm, qu'on put y loger le directeur. Mais on n'aurait pu lui trouver une place dans le vieux Plessis, où ont passé plus de trente générations. C'étaient d'anciens bâtiments, noirs et fort tristes d'aspect, et qui avaient servi de prison pendant la Révolution : ils en avaient comme gardé un air lugubre. Mais comment se tenaient-ils encore debout ? Tous mes contemporains se rappellent cette sombre entrée, ces murs qui semblaient tout près de crouler, s'il n'avaient été étayés et soutenus par d'épais madriers, grossièrement équarris, placés là comme des contreforts. Mais malgré l'aspect désolé de ces lieux, en y pénétrant on ne laissait pas à la porte l'espérance. « Nous sommes pleins de vie, disait encore M. Cousin, et nous n'habitons que des ruines ; l'École est jeune, et son vêtement tombe de vétusté. »

Pleins de vie et jeunes ! Avec la jeunesse nous apportions l'ardeur pour l'étude, un goût passionné pour toutes les choses intellectuelles. Une grande liberté nous était laissée, en ce sens que si nous avions des programmes, ils n'étaient pas si absolus, si inflexibles, que nous ne pussions dans nos recherches, dans nos lectures, dans nos compositions, nous détourner à droite ou à gauche, errer souvent où nous portait le cours de nos idées. Aurait-il mieux valu pour nous être endigués, retenus entre les deux bords d'un canal nettement tracé ? Je ne sais ; mais sans vouloir faire la critique des disci-

plines qui ont pu prévaloir depuis, il me semble qu'il en est beaucoup, Benoît tout le premier, à qui ce laisser-aller apparent n'a pas nui. Ceux même qui étaient chargés de distribuer l'enseignement (et jamais le titre de maître de conférences n'a été mieux mérité), songeaient le plus souvent moins à faire des leçons, un cours, qu'à exciter les esprits, à leur signaler des études à poursuivre, à les mettre sur la voie des travaux personnels.

Dans cette éducation des intelligences, une part, et non pas la moindre peut-être, revenait aux élèves eux-mêmes, bien qu'à leur insu. Que de questions débattues entre eux, partout et à toute heure! Littérature, histoire, philosophie, religion, politique, tout était matière à discussions, et discussions parfois fort vives. Je ne prétends pas que bien des choses ne fussent dites alors dont ceux qui les avaient dites auraient été plus tard les premiers à sourire. Mais justes ou non, toutes les convictions étaient sincères, et surtout tolérantes : les opinions se heurtaient, jamais les personnes. Les disputeurs les plus animés riaient ensemble l'instant d'après comme de gais amis. En a-t-il toujours été ainsi? Je l'ignore; mais ce que je puis assurer, c'est que tous ceux qui sont venus à l'École immédiatement après Benoît y ont retrouvé les mêmes habitudes, le même esprit; et il semble bien, à lire quelques pages d'intéressants souvenirs écrits par l'un de ces élèves de 1847 à 1850, aujourd'hui l'un des princes de l'Église, S. É. le cardinal Perraud, que de son temps le caractère de l'École n'avait guère changé [1].

1. Voir la lettre de Mgr Perraud, mise en tête du *Livre de persévérance*, de M. Heinrich, ancien élève de l'École, doyen de la Faculté des lettres de Lyon.

Dans ce nouveau milieu où Benoît venait d'entrer, nous pourrions suivre son existence presque semaine par semaine. Il écrivait fréquemment et longuement à sa famille, et il en fut ainsi jusque vers l'époque de son retour définitif à Nancy. Ses parents avaient gardé ses lettres avec soin; M^me^ Benoît a bien voulu me les confier; je tiens à lui en exprimer ici ma reconnaissance. On comprend que de renseignements précis et détaillés j'ai pu puiser dans cette volumineuse correspondance qui va de 1835 à 1851. Ai-je besoin d'ajouter que je n'y prendrai que ce qui peut en être détaché sans indiscrétion?

Dans ces pages intimes que l'on trace avec l'idée qu'elles ne passeront jamais sous l'œil d'un étranger, on cause de tout, familièrement, sans apprêt; on se livre, on se révèle tout entier, dans sa vraie et franche nature. Benoît nous apparaît tel que nous l'avons toujours connu, tout à ses devoirs, sincère, bon. Jeune, il a déjà les qualités essentielles qui recommanderont son âge mûr. Je ne prétends pas dire que tout ce qu'il écrivait et pensait alors il l'eût encore écrit et pensé plus tard; mais ce qu'il est permis d'assurer c'est que dans toutes ces lettres pas une ligne ne serait à effacer, comme vraiment fâcheuse et regrettable. Il avait bien ses petits défauts; lui-même il les reconnaît, avec la ferme résolution de s'en corriger. Par exemple il est assez malicieux : comme il s'est laissé aller dans une lettre à rire un peu du prochain, sa mère l'en reprend avec quelque sévérité; il accepte fort bien la remontrance; et chez un normalien de vingt-deux ans cette humilité sans réserve me semble assez méritoire. « Votre sermon a achevé ma conversion. Je veux désormais me montrer charitable, afin de

me rendre de jour en jour plus digne de parents tels que vous. Soyez sûrs que dans mon cœur vous ne trouverez jamais de ces ronces dont parle l'Évangile, qui étouffent le bon grain et l'empêchent de germer. Le bonheur de répondre à vos désirs suffit pour me faire triompher de cette tendance malicieuse qui tient plus à la légèreté du caractère qu'à un fond de méchanceté. Votre leçon n'aura pas été infructueuse. » (*Lettre du 16 décembre 1836.*)

Remarquez quelle influence a sur lui l'idée de faire plaisir à ses parents. Dans toutes ses lettres abondent, avec les expressions caressantes, les plus vifs témoignages de tendresse pour eux, et pour ses frères, le grand Louis, comme il appelle l'aîné, et son jumeau, « ce pauvre Auguste, qui est moi-même, ou plutôt mieux que moi-même », et pour la femme d'Auguste, *la bonne, la chère sœurette.*

Comme il sait combien les siens s'intéressent à tout ce qui le touche, il les met au courant de tous les petits incidents de son existence. Par exemple, quand il entre à l'École, l'État fournit bien l'uniforme ; mais il y a presque certitude que cet uniforme ira mal ; non pas qu'il y ait de la faute du tailleur, à l'entendre du moins : il n'en faut accuser qu'un buste mal conformé, une taille peu avantageuse. Alors pour obtenir de l'artiste, qu'en apportant un soin particulier à la confection de l'habit, il mette son savoir-faire à corriger les défauts de la nature, on lui donne dix francs. — C'était une sorte d'impôt prélevé sur les élèves. Combien de temps cela a-t-il duré ? Je l'ignore ; mais de mon temps c'était encore le même prix pour être élégant.

Une autre fois il leur narre un grand amusement que l'on vient de prendre. Tout le monde sait ce qu'on désigne dans certaines écoles de l'État par le terme de *brimades*. Dans ce temps-là l'École normale avait aussi les siennes, mais courtes et beaucoup plus douces. Les épreuves orales pour l'admission se tenaient dans l'École même. On choisissait, parmi les candidats, ceux qui avaient la mine la plus innocente: on les faisait passer dans une salle, où ils se trouvaient devant un juge, gravement assis dans un grand fauteuil: il n'était autre qu'un élève ayant barbe au menton, et qui avait endossé l'habit noir, avec un large ruban rouge à la boutonnière. Au candidat, déjà suffisamment intimidé, l'examinateur posait, avec un grand sérieux, les questions les plus baroques, les plus saugrenues ; comme celles-ci: établir les devoirs des hommes envers les minéraux ; faire l'analyse psychologique et métaphysique du néant. On donnait à expliquer un des passages les plus osés de Juvénal, Messaline descendant au métier de courtisane; et on exigeait une traduction exacte, élégante, et chaste, chaste surtout. Ou bien encore il fallait rechercher et montrer comment Fénelon, dans tous ses écrits, avait eu, au fond, le dessein secret de détruire le christianisme. Combien le pauvre candidat, qui, dans sa simplicité, ne soupçonnait rien de la comédie, était ahuri et tout penaud de son ignorance sur tous ces beaux sujets, je vous le laisse à penser. « Nous pouffions de rire », écrit Benoît.

On pourrait ajouter beaucoup à ce chapitre des divertissements que l'on se donnait, en somme assez inoffensifs ; mais je passe. Notons seulement que Benoît y pre-

nait une grande part ; c'était un boute-en-train. « Pour moi, écrit-il, je ne reste jamais en arrière dans des cas pareils, et quand il y a une farce à faire, je suis toujours là. » Ce qui ne l'empêchait pas d'être au mieux avec ses maîtres. « J'ai à l'École la réputation d'être toujours de bonne humeur, d'avoir toujours le mot pour rire. Si quelque surveillant me trouve en faute, je lui saute sur les épaules, je le force à faire avec moi un galop ; bon gré mal gré, il faut qu'il rie, et quand il a ri il n'a plus le cœur de rien dire. »

Si, dans cette exubérance de jeunesse, le Benoît que vous avez connu ne se laisse pas prévoir, vous le retrouverez du moins dans ses convictions et dans ses pratiques religieuses. Il remplit tous ses devoirs de catholique. « Hier je me suis confessé », dit-il à la date du 1er mars 1836. « J'en avais bien besoin ; je n'y avais pas été depuis la Notre-Dame d'août..... J'y retournerai pour Pâques, et je suis bien résolu de ne plus rester si longtemps sans aller à confesse, pour y retremper mon âme d'une vigueur nouvelle ; car l'indifférence religieuse est le pire des dangers de Paris, et encore plus de l'École. »

Il ne craignait pas d'affirmer nettement sa foi. A cette époque il était de règle de mener, le dimanche, les élèves à la messe qui était dite pour eux dans la chapelle du collège Louis-le-Grand. Une fois, il arriva que l'enfant de chœur manqua. L'aumônier attendit assez longtemps, mais en vain. « Messieurs », vint-il dire en se tournant vers les élèves, « je ne peux dire la messe, à moins que quelqu'un d'entre vous ne sache et ne veuille me la servir ». Benoît se leva aussitôt, et alla remplir l'office demandé. Au retour il y eut bien quelques railleries, surtout de la part

de ceux qui auraient été bien aises d'échapper à l'obligation de la messe ; mais Benoît y répondit avec sa jovialité habituelle. Au fond d'ailleurs, ceux même qui partageaient le moins ses croyances estimaient fort en lui cette absence de tout respect humain.

Avec ses idées chrétiennes, on comprend qu'un de ses vifs regrets ait été d'avoir dû renoncer à entendre l'abbé Lacordaire. « Il prêche encore ce carême à Notre-Dame ; mais il faut y aller trois heures d'avance pour avoir de la place ; et nous, qui ne sortons le dimanche qu'à midi et quart, nous nous trouvons placés si loin que nous en perdons plus de la moitié. Aussi je ne crois pas que j'y puisse retourner. »

Je n'ai encore rien dit du travail et des études de Benoît à l'École. Son rang d'entrée semblait lui promettre qu'il se maintiendrait aisément parmi les premiers de sa promotion ; mais il n'en fut pas d'abord tout à fait ainsi. Ce succès d'admission, il l'avait dû surtout à sa parole facile, animée, élégante ; mais il lui manquait, et il s'en aperçut vite, un fond solide de savoir qu'il n'avait pu acquérir, faute d'un assez long temps d'études à Paris. Il s'appliqua avec ardeur à combler les lacunes qui existaient dans son instruction.

Vers quelle branche de connaissances porterait-il surtout ses efforts ? Il consultait à cet égard M. Guigniaut, avec qui sa famille avait eu d'anciennes relations. Successivement directeur des études à l'École, puis professeur à la Sorbonne, devenu plus tard membre et secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Guigniaut a été l'un de nos universitaires les plus estimés. Il ne cessa d'avoir pour Benoît une affec-

tion presque paternelle, de l'aider en toute circonstance. Nous savons qu'il entretint avec lui une active correspondance ; mais il n'en a été conservé qu'une faible partie.

M. Guigniaut conseilla à Benoît de ne négliger aucune des branches de l'enseignement, au moins jusqu'à la licence ès lettres. Une fois licencié, il serait temps de faire un choix. La littérature, la philosophie, l'histoire, la grammaire, voilà les quatre agrégations auxquelles l'École préparait. La grammaire, Benoît n'y voulait pas songer : outre qu'il trouvait cette étude trop aride, elle semblait réservée, dans les idées, dans les préjugés si l'on veut, qui avaient cours alors (car depuis la grammaire a bien pris, trop pris peut-être, sa revanche), à ceux que l'on n'estimait pas en état d'aspirer à mieux : ils étaient, suivant l'expression courante, précipités en grammaire. L'histoire n'attirait pas Benoît. Entre la littérature et la philosophie, c'était cette dernière qui avait eu d'abord ses préférences. « J'étais entré à l'École, dit-il, dans le dessein de faire de la philosophie, parce que je m'étais trouvé du goût pour cette science. Mais c'est que je n'en avais fait jusqu'alors qu'une étude superficielle ; j'avais fait une philosophie de dames. Je me suis vu ici en présence d'une véritable philosophie, et obligé de replier mon attention sur moi. Mais pour observer mon âme et saisir tout ce qui s'y passe, je me suis aperçu que tout le monde n'était pas également propre à cette étude intérieure. J'ai cru que je n'avais pas une assez grande aptitude métaphysique pour être un véritable philosophe. »

Mais sans être grand psychologue, on peut toujours

mettre en pratique le précepte *Connais-toi toi-même.* Pour éviter de faire fausse route dans sa carrière, Benoît cherche à se rendre un compte exact de ses aptitudes ; et de cet examen il conclut qu'il a plus de surface que de fond. « Il en est de l'esprit, écrit-il, comme d'une rivière ; ce qu'il gagne en largeur, il le perd en profondeur. La nature du mien c'est d'être propre à plusieurs choses, mais sans aucune direction profondément marquée pour aucune. » On ne l'accusera certainement pas de s'être jugé avec trop de complaisance ; loin de là. Nous dirons, nous, que, si la rivière était large, elle a su plus tard, quand elle a ramassé ses eaux, creuser son lit.

« Je m'aperçois chaque jour, lisons-nous dans une autre lettre, que je ne sais pas grand'chose, et qu'il faut piocher vigoureusement... J'ai de rudes adversaires. » Au moment du passage en seconde année, il est cependant classé pour la section des lettres ; et à la rentrée (octobre 1836), il se présente aux examens de licence : il n'est pas reçu ; et dans sa modestie il n'en est pas trop surpris. Bien qu'il ne veuille pas faire de la grammaire le but, la fin de ses études, comme il comprend qu'elle peut lui servir pour arriver à mieux, il vaincra ses répugnances, et l'idée lui vient de demander à faire un an de grammaire, pour rentrer ensuite dans les lettres. Ce changement de section, ce séjour de quatre ans à l'École, cela ne s'était jamais vu. Le bon M. Viguier cependant approuve le projet, mais le grand chef ne veut pas en entendre parler.

La contrariété que ressentait Benoît contribue à l'indisposer contre M. Cousin. Jeune, même quand on s'appelle Benoît, on n'est pas toujours indulgent, ni même

équitable. M. Cousin était sans doute fort autoritaire, absolu dans ses jugements, non sans quelque rudesse parfois. Mais enfin il y a de l'excès à représenter sa direction comme « égoïste ». — « C'est un homme de fer, brutal, sauvage, qui n'aime personne, dur pour les autres comme pour lui, ayant pour principe de sacrifier les intérêts individuels à l'ordre général. » De ce dernier grief ne pourrait-on faire un mérite à M. Cousin ?

Il y a des moments, il est vrai, où notre normalien est beaucoup plus content de son directeur : devons-nous être étonnés de ces variations ? Elles sont si bien dans notre nature. « J'ai été hier chez M. Cousin, qui m'a reçu avec la plus grande bonté, et qui m'a dit : Mon cher Benoît, vous êtes un charmant garçon ; je n'ai qu'un reproche à vous faire, c'est de ne pas m'être venu voir plus souvent. — J'ai ri et plaisanté plus de trois quarts d'heure avec lui ; mais quelque aimable qu'il ait été à mon égard, il m'a refusé ce que je demandais. »

Autre exemple des hauts et des bas. Au mois de mars 1837, Benoît se représente à la licence : cette fois, ceux qui ont vu ses compositions les ont trouvées bonnes ; les épreuves orales ont été des plus satisfaisantes : tout le monde le félicite de sa réception, qui ne peut faire l'objet d'un doute. Il va donc avec une grande tranquillité à la Sorbonne, pour entendre proclamer son nom parmi ceux des élus. Mais quelle déception ! il a encore échoué. Il s'informe de la cause d'un échec si inattendu ; et il apprend d'un des examinateurs mêmes, M. Guigniaut, que les juges voulaient le recevoir ; que seul M. Cousin s'y est opposé, par cette raison qu'un élève de la section des lettres est tenu, non pas seulement de faire bien, mais

très bien, et qu'on est en droit d'exiger de lui, dans des épreuves surtout littéraires, plus que d'un philosophe. Et toujours fort tenace dans ses idées, M. Cousin l'avait emporté. Peut-être d'ailleurs n'était-il pas fâché de montrer au public qu'à la Sorbonne il n'y avait plus le directeur de l'École, mais simplement un juge impartial.

Quoi qu'il en soit, cette preuve d'impartialité parut mauvaise à Benoît. Il s'en plaignit vivement, au moins jusqu'au mois de juillet. Une nouvelle session s'ouvrait alors : elle fut pour lui un triomphe ; sur vingt-six candidats, il était admis le premier, sans conteste, et comblé d'éloges. Il pardonna volontiers à M. Cousin, et se demanda si ce qu'il avait appelé une injustice n'avait pas été un acte de bienveillance éclairée. « On aura voulu, dit-il, me stimuler dans mon travail. »

Après des vacances qu'il avait bien gagnées, Benoît, dès la rentrée, se mit énergiquement à préparer son agrégation. L'École à cette époque n'avait point de bibliothécaire en titre : un élève de troisième année en tenait lieu ; et ce service, qui comportait fort peu de besogne, laissait à celui qui en était chargé toute liberté de rester à la bibliothèque autant qu'il lui conviendrait. Benoît fut choisi pour ces fonctions : il les accepta fort volontiers ; il pensait qu'en s'établissant au milieu des livres il échapperait aux causeries trop fréquentes dans les salles d'études, et pourrait se donner tout entier à son travail. Mais ses yeux avaient été et furent toujours assez délicats : une affection de la vue survint, qui lui interdit toute lecture, toute application sérieuse ; il dut se résigner à demander un congé. Il quitta l'École (janvier 1838) avec un peu moins de regrets, parce qu'à la suite de dissenti-

ments avec M. Cousin, M. Viguier venait de renoncer à ses fonctions de directeur des études.

II

Les années d'enseignement dans les Collèges (1837-1846).

Revenu à Nancy, Benoît prend un repos complet. Au mois de mai il accompagne en Suisse ses parents qui vont faire une saison à Schinznach ; puis, quand ils reviennent en Lorraine, il s'en va seul à Bâle, à Fribourg-en-Brisgau, où il se mêle aux étudiants et va à quelques cours de l'Université, pour mieux comprendre et parler l'allemand, qu'il avait déjà étudié avec plus de suite et de soin qu'on ne le faisait d'ordinaire à cette époque. Ensuite, il visite Strasbourg, où il consulte pour ses yeux, et de là s'enfonce dans la Forêt-Noire, pour aller passer quelques semaines à Griesbach, petit village du duché de Bade, dont les eaux lui ont été prescrites ; mais elles n'eurent pas pour lui l'efficacité qu'on lui avait fait espérer.

En repassant à Nancy, au mois d'août, il n'y fait qu'un court séjour ; il a hâte de se rendre à Paris, pour assister aux examens d'agrégation : il ne peut, bien entendu, y prendre part, mais il s'en fera ainsi une idée plus exacte. Puis il veut savoir ce que l'Université fera de lui : il ne peut plus être question de rentrer à l'École ; mais quel poste va-t-on lui donner ? Il avait d'abord espéré la troisième de Nancy, mais elle ne devient pas vacante. On le nomme en troisième à Caen, dont le collège était alors

bien plus considérable que celui de Nancy, et regardé comme presque égal à celui de Lyon. C'était un poste d'agrégé, et on tenait compte à Benoît du succès qu'il n'aurait pas manqué d'obtenir, si ses yeux ne l'avaient pas trahi. Mais il y eut des jaloux, dont les plaintes trouvèrent un écho dans les journaux. L'opposition cherchait toutes les occasions d'attaquer les ministres : le *Siècle*, le *National*, le *Constitutionnel*, reprochèrent assez vivement à M. de Salvandy ce qu'ils appelaient un acte de favoritisme.

Il s'en fallait de beaucoup que Benoît eût été le solliciteur que l'on supposait. Charlot, comme on disait familièrement parmi les siens, et lui-même aimait à se désigner ainsi, résumant dans cette simple appellation beaucoup de souvenirs domestiques, ne voyait rien qui valût le pays natal. Oh ! la Lorraine ! Oh ! Nancy ! Il y vit toujours en esprit. Arrive la fête de saint Nicolas, le patron si cher aux enfants lorrains, qui suspendent dévotement à la cheminée leurs chaussures, où le saint déposera ses cadeaux, suivant leurs mérites. Ce jour-là, il se remémore leurs naïves croyances ; et comme s'il les partageait encore : « J'ai demandé au grand saint de me donner tout ce qui lui plairait, même une verge, pourvu qu'elle me vînt du balai paternel ; mais comme j'avais été bien sage, c'est une bonne lettre de vous que j'ai reçue. »

Le choix de M. de Salvandy fut promptement justifié par le succès qu'eut Benoît dans sa classe. Tout de suite il fut compté parmi les meilleurs professeurs, et on avait en lui tant de confiance qu'on songea bientôt à adjoindre un autre cours à celui dont il s'acquittait déjà si bien.

On venait de se décider à créer à Caen un enseignement de langues vivantes. Les maîtres auxquels on pouvait alors recourir pour ces leçons étaient rares, et souvent quels maîtres ! Les élèves de cette lointaine époque pourraient en dire beaucoup là-dessus. Les excursions de Benoît en Allemagne, quoique assez courtes, lui avaient valu une considération particulière : avoir pu causer avec les gens du pays de Bade, n'était-ce pas la preuve d'une connaissance fort suffisante de leur langue ? On jeta donc les yeux sur Benoît pour les leçons, deux par semaine, qu'il s'agissait d'instituer. Bien que par plaisanterie il dît quelquefois que pour parler allemand il ne fallait qu'un peu d'audace, il commença par refuser. On insista, et il finit par se laisser investir de ces nouvelles fonctions. Mais, mettant sa modestie d'accord avec sa conscience : « Après tout, écrivait-il à ses parents, j'en sais assez pour une première année ; d'autres viendront après moi qui pousseront les élèves plus loin. » Plusieurs sans doute seront surpris d'apprendre que c'est Benoît qui, le premier, initia les jeunes Normands à l'étude de la langue allemande.

Le soin de ses classes ne lui permettait pas de donner à son travail pour l'agrégation tout le temps qu'il aurait voulu ; et d'autre part il avait à cœur de ne se présenter à ce concours que bien préparé. Il laissa donc passer l'année 1839 sans subir cette épreuve ; mais il vint l'affronter en 1840, et avec beaucoup de distinction : il fut placé au premier rang. Il obtint tout de suite la juste récompense de ce brillant succès : on lui donna la chaire de rhétorique à Douai ; il n'avait pas encore vingt-cinq ans.

On a quelquefois, dans les Flandres du moins, appelé Douai l'*Athènes du Nord*. L'expression est sans doute ambitieuse ; mais enfin, et en faisant la part de l'exagération, elle donne une idée assez juste de la ville que Benoît allait habiter. Chef-lieu alors d'une académie fort importante, et siège d'une cour royale, Douai ne ressemblait pas aux cités voisines, industrielles et affairées : Lille, Valenciennes, Cambrai. On y vivait avec moins de luxe et on y était plus sensible aux jouissances de l'esprit. Avec de l'intelligence et de l'instruction, on était sûr d'être bien accueilli dans ce milieu hospitalier.

Les professeurs de rhétorique à Douai avaient toujours été jusque-là des hommes d'âge mûr ; on ne se les figurait guères pouvant avoir moins de quarante ans. Or quand on sut que celui qui venait occuper la chaire la plus élevée serait le plus jeune de tous les professeurs du collège, et que c'étaient les concours qui l'avaient désigné pour cette chaire, on fut très curieux de connaître celui que recommandaient de pareils titres. Quelques-uns s'attendaient peut-être à voir un jeune homme de beaucoup de mérite sans doute, mais trop pénétré du sentiment de son mérite. Aussi fut-on surpris quand on le vit simple, sans l'ombre de morgue, affable et prévenant pour tous ses collègues, dont il se fit bientôt autant d'amis. Le recteur, M. Gratet-Duplessis, se laissa également conquérir, et il voua à Benoît une affection qui ne se démentit jamais dans la suite.

Si bien vu de tous les gens de l'Université, Benoît, chose fort rare alors, était en des termes d'intimité avec plusieurs membres du clergé. Ses sentiments religieux ne pouvaient faire de doute pour personne : sans les

étaler, il ne craignait pas de les manifester. Il n'existait encore à Douai aucune conférence de Saint-Vincent-de-Paul ; il s'occupa d'en fonder une, et il y réussit.

Ce chrétien convaincu et pratiquant n'avait en apparence rien d'austère. Beaucoup de maisons s'étaient ouvertes devant lui, même de celles où il était le plus difficile de pénétrer : il y portait des manières douces et charmantes, une conversation enjouée, un goût très vif pour la musique, et prenait volontiers sa part de tous les divertissements, même de la danse et de la valse. Mais, comme lui-même l'écrit, il ne donnait ainsi au monde que les dehors de son caractère. A le voir le soir dans un de ces salons où il était reçu avec empressement, qui se serait douté que le matin peut-être il avait été s'asseoir avec la même bonne grâce dans la mansarde d'un pauvre? Notez ces détails et tous ces contrastes : songez aussi à cette figure expressive, à cette voix caressante, à toutes les séductions de la vingt-cinquième année : vous devinerez aisément que ce n'étaient pas les mères toutes seules qui trouvaient Benoît fort à leur gré ; et je comprends très bien qu'une dame spirituelle lui ait dit un jour en riant qu'elle ne voulait plus l'appeler que *Saint Lovelace*.

De ces succès dans la société, je puis moi-même porter témoignage. A cette époque j'allais, chaque année, pendant les vacances, passer quelques jours à Douai, dans des familles amies. De beaucoup de côtés j'entendais parler de Benoît, toujours et partout dans le même sens : sur son compte il y avait unanimité de langage et d'impressions.

C'est encore à Douai que j'appris, presque dans le

temps même où il se produisit, un épisode de la vie de Benoît. Jamais, je dois le dire, dans nos entretiens les plus intimes, Benoît ne m'en a rien dit, n'y a fait la moindre allusion ; mais je n'en étais pas moins certain de l'exactitude du récit qui m'avait été fait : les personnes de qui je le tenais méritaient toute confiance ; et s'il avait pu me rester quelques doutes, la correspondance de Benoît serait venue les lever. J'hésitais d'abord, je l'avoue, à parler de ce petit drame intime : mais voilà près de soixante ans qu'il s'est passé ; les personnages ont disparu ; tout d'ailleurs inspire pour eux de l'estime et de la sympathie ; j'en puis donc toucher au moins quelques mots.

Parmi les enfants d'une famille fort honorable, où fréquentait Benoît, était une jeune fille, douée des plus aimables qualités. Elle avait refusé jusque-là tous les partis qui s'étaient présentés ; mais à mesure qu'elle connut Benoît, il sembla que des sentiments qu'elle n'avait pas encore éprouvés naissaient en elle, et prenaient chaque jour un peu plus de force. Lui, de son côté, n'était pas resté insensible aux grâces et aux mérites qu'il avait pu apprécier. Bref, il fut question de mariage : tous les accords paraissaient certains, quand la jeune fille avoua à son fiancé (Benoît croyait pouvoir déjà se donner ce titre) que jadis, dans le for intérieur, elle avait fait vœu de se consacrer tout entière à Dieu et aux pauvres. Elle lui confessa l'état de son âme, ses scrupules, ses agitations : il était le seul pour qui elle aurait pu oublier son vœu, pour qui elle l'avait même presque oublié. Elle promettait à Benoît de conserver toujours pour lui l'affection de la sœur la plus tendre, mais elle

le conjurait de se contenter de cette affection. De ce qu'elle venait de lui dire, ses parents n'avaient jamais rien su, ne savaient rien encore ; et c'est à Benoît lui-même, tant elle le tenait en haute estime, qu'elle recourait pour qu'il leur fît la confidence qui allait les désoler, et l'aidât à obtenir leur consentement à son entrée dans la vie religieuse. Benoît aurait-il pu, avec une vive insistance, l'amener au mariage ? Peut-être ; mais il se demanda s'il avait le droit, en conscience, de substituer un époux terrestre à l'époux divin qui avait été d'abord choisi. Il prononça contre lui-même, et consomma le sacrifice de ses souhaits et de ses espérances. La jeune fille se fit sœur de charité. Tous les sacrifices n'obtiennent pas leur récompense dans ce bas monde ; il n'en fut pas ainsi pour Benoît : l'avenir lui réservait de justes dédommagements.

En attendant il sentait que la tristesse même qu'il conservait pouvait avoir son utilité, qu'elle était salutaire. « Elle empêche, écrit-il, que le cœur ne soit vide, et aide à protéger la jeunesse contre les folles amours. »

La blessure était trop récente pour que l'idée de retourner à Douai ne lui fût pas pénible. Mais un accident, à quelques égards heureux, le retint à Nancy où il était venu passer les vacances (1841). Dans une promenade, il fit une chute de cheval, et se fractura la jambe. Il fut plusieurs mois à se remettre, et sans pouvoir sortir de sa chambre. Mais dans cette réclusion forcée il ne restait pas oisif. Il utilisa ces loisirs à l'étude minutieuse et approfondie des *Topiques* d'Aristote et de Cicéron : c'était un sujet de thèse que lui avait suggéré M. Viguier, avec qui il était resté en correspondance suivie. Il fallait

quelque courage à Benoît pour entreprendre un pareil travail, tout de science et d'érudition : ce n'est pas qu'il n'en fût capable tout autant et même plus que beaucoup d'autres; mais enfin, comme il aimait surtout ce qui flatte et caresse le sens littéraire, il avait besoin de faire quelque violence à ses goûts, pour cette besogne toute prosaïque et ingrate, dont M. Viguier, tout en l'encourageant, ne lui cachait pas les difficultés; car, après lui avoir indiqué les minutieuses recherches auxquelles il devait se livrer, le digne homme ajoutait, non sans l'assurer en grec de son affection : « Vous n'êtes pas sur un lit de roses, pas plus que quand vous vous êtes cassé cette pauvre jambe. Ὦ βέλτιστε καὶ φίλτατε. » (*Lettre du 22 décembre 1841.*)

Benoît avait obtenu un congé d'un an. Dès qu'il fut assez bien rétabli, au mois d'avril 1842, il vint à Paris pour y passer quelques mois. Il y trouverait dans les bibliothèques, pour la préparation de ses thèses, toutes les ressources nécessaires; et puis, désireux de changer de résidence, il voulait être là pour voir, au moment où l'on s'occuperait du travail des nominations, ce que l'Université comptait faire de lui.

Ce fut dans ce temps-là que je me liai avec Benoît. Deux ans auparavant, il est vrai, j'avais déjà fait sa connaissance; mais tout s'était borné alors à une simple connaissance, et voici comment elle s'était faite. Parmi les élèves reçus à l'École en 1840, il y avait un Nancéien, Morand, qui depuis parcourut avec honneur la carrière administrative; proviseur du lycée du Mans, il mourut en 1866, trop tôt pour les siens et pour l'Université. Tout de suite j'avais eu avec lui de bons rapports

de camaraderie. Pour Benoît, Morand n'était pas seulement un compatriote, mais un ancien et intime ami, devenu presque un parent; car Auguste, le frère jumeau de Charles, avait épousé la sœur de Morand, « la plus sensée et la plus spirituelle jeune fille que je connaisse à Nancy », écrivait Benoît longtemps avant ce mariage. Morand m'avait présenté à son ami, lorsque celui-ci partait pour Douai. Pendant les trois mois du séjour qu'il fit à Paris, Benoît venait fréquemment à l'École, et je le voyais ainsi aux heures de récréation; plusieurs fois même je passai dans sa compagnie les jours de sortie. Nous ne parlions pas seulement de Douai, où nous avions des connaissances communes, mais de toutes sortes de sujets; et à ma grande satisfaction je constatai entre nous deux de la ressemblance; non pas certes que j'eusse aucunement la prétention de me rapprocher de lui par les qualités littéraires et par le savoir; mais sur un assez grand nombre de points, et quelques-uns des plus importants pour la conduite de la vie, nous avions la même manière de penser et de sentir. C'est ainsi que s'établit entre nous une amitié qui a été souvent l'un des charmes de mon existence.

A la fin de juin, la chaire de rhétorique du collège de Caen devint tout à coup vacante. On voulut y pourvoir tout de suite, bien que l'on fût aux derniers jours de l'année scolaire. Benoît retourna ainsi dans la ville où il avait fait ses débuts comme professeur.

Une lettre de M. Viguier, du mois de décembre de cette année, nous fait voir tout à la fois quelle place tenait Benoît dans le cœur de son ancien maître, quelle idée il se faisait de ses devoirs de professeur, et comme il don-

nait volontiers carrière à son imagination. A la veille du jour de l'an M. Viguier lui écrit : « Rien de mieux pour dissiper ses soucis que de s'entretenir avec un fils de prédilection, qui envoie à la pauvre solitude de son ancien des souvenirs affectueux, qui développe son âme et ses forces, et ne vit que pour bien faire. Vous n'aurez de moi que cette louange. » Un peu plus loin : « Vous entendez vos fonctions comme un ministère moral et religieux..... Vous vous sentez suivi et honoré par de nombreux élèves. » Dans cette chaire de collège Benoît ne se révèle-t-il pas déjà tel qu'on le verra plus tard dans sa chaire de faculté, soucieux d'éveiller dans l'âme de ses auditeurs l'amour du bien tout autant et même plus que celui du beau ?

M. Viguier aimait trop Benoît pour ne pas le reprendre même sur les plus légers défauts. A tort ou à raison Benoît trouvait les gens de Caen trop prosaïques ; et comme pour mieux protester contre ce prosaïsme, il laissait tomber de sa plume toutes sortes d'expressions poétiques et imagées. C'était un luxe auquel M. Viguier, avec son goût sévère, trouvait à redire. Il gronde doucement. « Vous vous vengez bien de ces Normands. Bon Dieu ! que de métaphores ! Mais c'est trop folâtre. Il y a longtemps, mon cher ami, que je blâme cette exubérance trop peu attique : entendez-vous, Monsieur le professeur de rhétorique ?... C'est votre nature, égayée de jeunesse et de bonne conscience. Mais encore vous êtes Lorrain ; et quoique votre Lorraine ne soit pas une terre brûlante, un foyer d'imagination et de poésie, j'ai remarqué que ses enfants affectionnaient les métaphores accumulées. Au reste cette remarque demande confirmation. Je vous

la laisse à vérifier. » Puis il s'enquiert avec intérêt de l'état de sa vue, et lui demande si ses yeux lui refusent toujours le travail de la veillée.

Caen avait au moins ce mérite, fort prisé des universitaires, et que M. Viguier a soin de faire valoir, d'être une ville, dit-il, « d'où l'on revient légitimement à Paris, où je voudrais vous voir ». Ce vœu se réalisa bientôt. Benoît s'était assez distingué dans son enseignement pour qu'au mois de septembre 1843 on le nommât professeur divisionnaire de rhétorique au collège Louis-le-Grand.

Quels soins Benoît avait apportés à sa classe, on le vit à la fin de l'année. Pour les deux divisions de rhétorique de Louis-le-Grand, confiées chacune, suivant l'usage, à deux professeurs qui se partageaient les diverses matières d'enseignement, il y eut quatre prix au concours général, et tous les quatre furent remportés par des élèves de Benoît. C'était un très beau résultat, mais pour l'acheter, que de peine ! Contrôler, corriger le travail de soixante-dix écoliers, quand on veut le faire avec conscience, ce n'est pas une médiocre besogne. Ajoutez des difficultés d'une autre nature : dans une classe si nombreuse et qui compte nécessairement, je ne dirai pas seulement des paresseux, mais aussi des dissipés et des turbulents, la discipline n'est pas aisée. « Je descends dans la fosse aux lions », disait Benoît en riant. Le métier de dompteur n'était pas dans ses goûts : il fallait se faire redouter, et il aurait voulu surtout se faire aimer. Ce n'est pas qu'au besoin il ne sût sévir ; mais avec sa bienveillante nature il lui en coûtait toujours d'exercer des rigueurs : il n'eût pas été dans l'ancienne Université pour le régime des verges.

Sa santé s'était ressentie des efforts de toute espèce qu'il avait eu à s'imposer. « J'envie aux autres, écrivait-il, ces corps robustes qui leur permettent de tout soutenir sans s'épuiser jamais. » Il y avait à remplacer un des professeurs de rhétorique de Stanislas : l'occasion était bonne pour soulager Benoît. Sans doute il devait lui en coûter quelque peu d'échanger Louis-le-Grand, réputé le premier de tous les collèges de France, contre Stanislas, établissement de bien moindre importance, alors surtout. Entre l'amour-propre et la raison s'ouvrait une sorte de lutte ; ce fut la raison qui l'emporta ; et à la rentrée de 1844 il vint à Stanislas, où il aurait beaucoup moins de fatigue, et pourrait s'occuper plus sérieusement de son doctorat.

Le directeur était l'abbé Gratry, qui arriva plus tard à la célébrité et devint membre de l'Académie française. Il accueillit avec joie ce jeune professeur, qui ne se recommandait pas seulement par son savoir, mais aussi par ses idées chrétiennes. Il lui témoigna une réelle affection, à ce point que plusieurs fois il voulut l'emmener pour passer avec lui une partie des vacances à la campagne.

Le collègue à qui Benoît était associé pour la chaire de rhétorique était Frédéric Ozanam. Qui ne sait combien il fut remarquable comme professeur et comme écrivain, et comment il a exercé sur ses contemporains une influence qui se perpétue et s'étend, je ne dirai pas seulement en France, mais dans le monde tout entier, par une œuvre dont il a été le principal fondateur, la Société de Saint-Vincent-de-Paul? « Cet excellent Ozanam, écrit Benoît, son esprit distingué et son cœur d'or fascinent également mon esprit et mon cœur. »

Ils ne restèrent pas longtemps ensemble à Stanislas, car Ozanam fut bientôt appelé à la Sorbonne ; mais ce temps avait suffi pour que Benoît eût l'insigne honneur d'avoir gagné l'amitié d'Ozanam : le rapprochement des âges, le même amour des lettres, les mêmes convictions religieuses, avaient créé entre eux une liaison qui fut intime et durable.

Les deux thèses pour le doctorat furent achevées vers la fin de 1845. En latin Benoît avait pris pour sujet : *Historica de M. T. Ciceronis Officiis commentatio.* Il cherchait ce que Cicéron avait emprunté pour la morale aux divers systèmes philosophiques ; il exposait et discutait les doctrines du *Traité des Devoirs*. Dans sa thèse française, *Essai historique sur les premiers manuels d'invention oratoire*, il examinait comment la rhétorique était née et s'était développée, passait en revue les rhéteurs des différentes écoles et leurs œuvres, et s'arrêtait surtout sur les livres d'Aristote relatifs à l'art oratoire.

Ces indications bien sommaires ne peuvent donner qu'une idée fort incomplète du travail de Benoît et du dessein qu'il poursuivait dans la composition de ses thèses. Il en avait bien indiqué les titres à ses parents ; mais ces titres ne leur disaient pas grand'chose ; et ils avaient la légitime et naturelle curiosité de savoir au juste de quoi il était question dans les deux volumes de leur fils. Il leur écrit pour les satisfaire à cet égard. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ce passage d'une de ses lettres :

« Je sors peu. Depuis six mois je n'ai point encore franchi la barrière. Je me promène dans les jardins d'Aristote et sous les ombrages toujours frais de Platon.

Et puisque, depuis le temps que vous m'en entendez parler, vous voulez savoir à quoi on peut y passer son temps, je vous veux donner à ce sujet quelques explications.

« Voici d'abord pour ma thèse française. Dans les anciennes républiques de la Grèce, le peuple était le vrai et le seul souverain: tout dépendait de lui, et lui-même dépendait de la parole de ses orateurs. L'éloquence y était toute puissante : c'était le grand ressort en paix comme en guerre ; c'était pour les citoyens la route de la fortune, de la gloire, du pouvoir. Aussi était-elle l'objet d'une ambition universelle, et partout il s'établissait des boutiques où l'on faisait profession de la vendre. On dressait des manuels pour la politique et pour les plaidoyers d'avocat ; on inventait des recettes pour l'improvisation. Dans ces essais pour réduire en art une chose aussi insaisissable que la parole, les Grecs dépensèrent un esprit incroyable, et arrivèrent parfois à des résultats positifs fort étonnants. Je me suis mis à refaire, après plus de deux mille ans, avec ce qui nous est resté de rares débris de ces essais, l'histoire de ce développement si intéressant de l'esprit humain, jusqu'aux temps de Démosthène et d'Aristote, où je m'arrête. En même temps j'essaie de dégager de ces antiques théories ce qui serait encore applicable aux conditions de l'éloquence moderne ; et la plupart des fragments anciens, avec lesquels je rebâtis cette histoire, sont empruntés à cet universel Aristote et au divin Platon.

« Ma thèse latine roule sur un point fort délicat de l'histoire de la philosophie morale, l'état des croyances morales quand le christianisme parut. Presque tous les

philosophes modernes pensent que la plupart des grandes idées de la morale chrétienne étaient déjà dans le monde quand Jésus-Christ vint; qu'il ne fit que les recueillir; et que pour ce progrès il n'est pas nécessaire de supposer l'intervention d'un Dieu. Pour moi je reprends ces idées une à une, pour constater ce qu'elles étaient à la veille de cette grande révolution ; j'apprécie à leur valeur les efforts désespérés, mais impuissants, des philosophes, pour sauver l'humanité qui se mourait dans une incroyable corruption ; je discute leurs théories de vertu, et la stérilité ridicule de leurs systèmes; et je montre quelle métamorphose étrange ont subie les idées que le christianisme a pu leur emprunter. Question difficile, hérissée d'épines, mais pleine d'intérêt, surtout pour moi, qui estime peu les questions scientifiques et les débats des savants, si l'on n'en emporte rien pour la pratique usuelle de la vie, et si l'on n'en sort meilleur. Question à la mode du reste, maintenant que tous les esprits sérieux sont tournés vers ces études, de l'union mystérieuse ou du divorce de la religion et de la philosophie. »

Pour les gens désireux d'assister à une soutenance de doctorat, les occasions de satisfaire leur curiosité étaient moins fréquentes dans ce temps-là qu'elles ne l'ont été depuis; aussi, dès qu'elles se présentaient, on les saisissait avec empressement. Songez de plus que Benoît n'était pas un étranger, venant de province, une sorte d'inconnu ; mais qu'il avait beaucoup de notoriété dans le monde universitaire ; et qu'en outre les sujets de thèses promettaient un débat animé, et vous comprendrez facilement qu'au jour marqué (11 mars 1846) la

salle ait été trop étroite pour recevoir tous ceux qui voulaient y pénétrer. Derrière Benoît étaient venus s'asseoir, au premier rang, M. Dubois, M. Vacherot, toute l'École normale, comme pour le soutenir. A cette séance manquait, il est vrai, un de ceux qui avaient le droit de siéger comme juges, M. Guizot ; ministre des affaires étrangères, il ne lui était pas possible de dérober une seule journée aux choses de la politique. Mais tous les autres professeurs, sans exception, étaient là : M. Leclerc, doyen, MM. Villemain, Cousin, Saint-Marc Girardin, Lacretelle, Guigniaut, Patin, Ozanam, Damiron, Garnier; jamais on ne les avait vus réunis aussi nombreux. La séance, commencée à onze heures, ne finit qu'à cinq heures et demie, coupée seulement par un court repos d'un quart d'heure. Bien que la thèse latine fût la moins considérable, ce fut, à cause des questions importantes qu'elle soulevait, celle qui provoqua la discussion la plus longue et la plus vive. C'était une véritable fête que donnait la Sorbonne. M. Cousin surtout, avec sa verve habituelle, amusa fort l'auditoire. Quoique ardent champion de la philosophie, il mettait une extrême habileté à ne pas franchir la limite au delà de laquelle commence la négation de l'essence surnaturelle du christianisme. A disputer contre un pareil adversaire, souvent fort éloquent, contre son ancien directeur, Benoît, sans se laisser jamais déconcerter et tout en se défendant vaillamment, pouvait cependant se trouver mal à l'aise et assez empêché de lui renvoyer ses boutades ; et il en eût été de même pour tout normalien; mais il prit sa revanche sur d'autres contradicteurs, sur les philosophes de second ordre qui ne lui en imposaient pas, et il leur

rendit sur les doigts les coups que le maître lui avait portés. Sur la thèse française, bien moins passionnante, aucun débat ne s'engagea vraiment à fond: on acceptait les conclusions de Benoît; on le félicita de l'agrément qu'il avait su jeter dans un sujet aride, de l'étendue de ses recherches, de la sûreté de ses jugements, de son habileté à remettre en scène et à faire revivre ces rhéteurs de l'antiquité, de sa manière d'écrire ferme et spirituelle. M. Guigniaut, entre autres, aurait voulu pouvoir lire tout haut le chapitre XI, en entier, chef-d'œuvre, disait-il, d'esprit et de bon sens. Bref, Benoît sortit de cette épreuve du doctorat avec tous les honneurs de la guerre.

Dans le temps même où il avait été le plus occupé de ses thèses, Benoît ne s'y était jamais tellement absorbé qu'il ne trouvât encore quelques heures pour d'autres travaux. C'est ainsi que nous le voyons prendre part à une œuvre, où jamais, nous le croyons du moins, sa collaboration n'a été soupçonnée. L'éditeur Gide, d'accord avec M. Alexandre de Humboldt, le célèbre auteur du *Cosmos,* voulut donner une traduction de cet ouvrage: des quatre volumes qui la composent, le premier et le troisième portent le nom de M. Faye; les autres de M. Galuski. Mais les deux traducteurs, dans des avertissements-préfaces, reconnaissent qu'ils ont eu l'aide de plusieurs savants, et ils citent en particulier M. Guigniaut. Mais ici derrière M. Guigniaut se cache Benoît. Le cher patron, comme il l'appelle dans ses lettres, l'avait invité à partager le travail dont lui-même s'était chargé; il l'en croyait capable par sa connaissance de l'allemand, et puis il lui avait souvent entendu dire

qu'une occupation où la science se mêlerait à la littérature lui serait agréable. Il semble que la principale besogne, dans ce partage, fut faite par Benoît, à en juger du moins par ce passage d'une de ses lettres : « J'ai traduit avec assez de liberté ; et M. Guigniaut avait peur d'abord en voyant combien je m'étais donné mon aise pour remanier, changer, arranger la distribution de l'auteur. Mais il a fini par être si satisfait de l'exécution, qu'il m'a absous de ma témérité. Bref, j'ai gagné mon procès. »

Nous voyons par là qu'ils relisaient en commun cette traduction. Mais que l'éditeur et l'auteur aient su que Benoît y avait participé, cela ne peut faire un doute ; plus tard en effet M. Guigniaut règle avec M. Gide, pour le compte de Benoît absent, la question des honoraires qui lui sont dus ; puis M. de Humboldt lui-même écrit à Benoît une lettre, que nous n'avons plus, et je le regrette, car peut-être y aurions-nous trouvé quelque indication sur les parties du *Cosmos* que Benoît avait traduites.

Mais que ferait-on du nouveau docteur ? Le laisserait-on quelques années encore dans l'enseignement des collèges ? L'appellerait-on sans tarder dans l'enseignement supérieur ? Les deux suppositions paraissaient également probables : ni l'une ni l'autre ne se réalisa. Des circonstances que personne, quelques mois auparavant, n'aurait pu prévoir, amenèrent Benoît à quitter Paris, la France. Nous allons avoir à le suivre dans un pays où bien souvent il avait habité en esprit, mais où l'on n'aurait pas cru qu'il dût jamais habiter autrement : je veux dire la Grèce.

III

L'École d'Athènes (1847-1848). [*Le séjour à Athènes.*]

M. Piscatory, ministre de France à Athènes, s'était demandé si l'envoi et le séjour en Grèce de quelques jeunes Français, choisis parmi les plus zélés pour le culte de l'antiquité hellénique, et pourvus déjà d'une solide instruction, n'aurait pas toute sorte d'heureuses conséquences. Dans un de ses voyages à Paris il exposa ses idées à M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique. M. de Salvandy les adopta avec empressement, et fit rendre, à la date du 11 septembre 1846, une ordonnance royale, en vertu de laquelle une école de perfectionnement serait instituée à Athènes, pour l'étude de la langue, de l'histoire et des antiquités grecques. En même temps que les membres de cette école s'instruiraient pour leur propre compte, ils pourraient ouvrir des cours publics et gratuits de français et de latin, et professer dans l'Université d'Athènes.

C'était une création en apparence d'ordre purement littéraire ; mais elle cachait une idée qui, pour n'être pas exprimée, n'en subsistait pas moins et avait contribué à faire prendre la décision. L'Angleterre tâchait de substituer son influence à celle de la France. M. Piscatory, et avec lui M. de Salvandy, estimait que le nouvel établissement mettrait « sous la main de notre ambassadeur comme des missionnaires modestes, mais actifs, de l'esprit français..... — Aider, écrit encore Benoît, à faire aimer et estimer notre pays, quelque peu qu'on puisse

faire pour cela, vaut mieux que le plus beau mémoire d'archéologie. » Par leurs relations avec les jeunes Hellènes, les membres de l'École serviraient utilement, et presque à leur insu, notre politique, sans jamais cependant faire eux-mêmes de la politique. Car, disons-le tout de suite, ils se gardèrent toujours avec le plus grand soin, quelles que fussent d'ailleurs leurs opinions et leurs sympathies, d'exprimer une préférence pour l'un des partis qui divisaient la Grèce. Cette sage et habile réserve leur valut d'être respectés de tous, et de n'avoir jamais, même dans les jours de trouble, ainsi que Benoît l'écrivait à ses parents pour les rassurer, à concevoir la moindre inquiétude.

Les avantages que promettait le ministre à ceux qui allaient ainsi s'expatrier étaient-ils considérables? Vous pourrez en juger. Le voyage était gratuit, cela va de soi; gratuit aussi le logement qui leur serait fourni là-bas, avec un mobilier plus que modeste. Toutes les autres dépenses de la vie, sans exception, à leur charge; et, pour subvenir à toutes ces nécessités, un traitement de trois mille francs; c'est-à-dire, pour quelques-uns, moins que ce qu'ils touchaient en France. Et encore on ne les assurait pas d'une excellente position au retour. Cela pouvait donner fort à réfléchir. Mais ces aventureux ne faisaient pas tant de calculs. Des plaisants les appelaient les Argonautes: des Argonautes, soit, mais qui certes ne partaient pas tentés par la conquête de la Toison d'or. Des satisfactions d'intelligence, un savoir plus étendu par des études faites sur place, voilà surtout ce qu'ils poursuivaient.

Dès que l'ordonnance de création eut paru, Benoît se

sentit pris d'un grand désir de faire partie de la nouvelle école. On pouvait s'étonner qu'à trente et un ans, docteur ès lettres, l'un des maîtres les plus en vue dans les collèges de Paris, il songeât à s'éloigner et à redevenir, au moins de nom, élève. Mais il ne s'inquiéta pas si cela pouvait paraître une sorte de déchéance : outre qu'il était de ceux pour qui c'est une des plus vives jouissances d'ajouter toujours à leurs connaissances, de tout temps il avait éprouvé un singulier attrait pour cette Grèce, dont ses livres chéris l'entretenaient. Écoutons ce qu'il nous raconte lui-même: « Aucune lecture n'a plus passionné ma jeunesse de collégien que le *Voyage du jeune Anacharsis*. Mon frère aîné partageait mon enthousiasme. Bien qu'il se préparât à l'École polytechnique, il avait fait de fortes études classiques, et il gardait pour la Grèce un véritable culte. Aussi pas de journée plus heureuse que lorsque nous pouvions, blottis dans un coin solitaire, lire ensemble quelques chapitres de notre ouvrage favori, et voyager ainsi en imagination dans ce pays de nos rêves..... Notre adolescence était sous le charme. Tous ces détails de la vie hellénique d'autrefois, ce spectacle des arts, toute cette histoire générale et anecdotique, recueillis et assortis dans un cadre ingénieux et romanesque, tout cela nous faisait une pleine illusion. Nous animions de notre passion la savante mosaïque de l'auteur[1]. » Et ailleurs il nous dira encore : « Mon esprit avait joué aux environs d'Athènes comme autour de la ville natale ; j'en connaissais tous

1. *Excursions et causeries littéraires autour d'Athènes et en Argolide.*

les quartiers, et les principaux édifices, et les promenades; j'avais erré mille fois dans les jardins d'Académus, au bord du Céphise[1]. » En lisant ce passage, des vers du poète-chansonnier nous revenaient à la mémoire : Béranger, lui aussi, avait souvent, en esprit, visité la Grèce :

> De Phidias j'encensai les merveilles;
> De l'Ilissus j'ai vu les bords fleurir;
> J'ai, sur l'Hymette, éveillé les abeilles[2].

Mais ce qui ne fut jamais pour Béranger qu'un voyage imaginaire allait être, pour Benoît, une réalité. Cette Grèce, qui ne lui était apparue que dans un mirage lointain et qu'il n'espérait pas jamais atteindre, elle venait, comme il le dit encore, par un heureux concours de circonstances, au-devant de lui. Il n'eut garde de manquer cette occasion de visiter et de connaître le pays où ses rêves l'avaient si souvent transporté. Cette fois ce ne serait plus une Athènes de province, une Athènes par métaphore, qu'il lui serait donné de voir et d'habiter, mais la vraie Athènes de Sophocle, de Périclès et de Platon.

Ce fut le jour de Noël (lui-même a pris soin de noter cette date) qu'il apprit qu'on le comprenait dans la liste des futurs élèves, et son nom y figurait le premier. Quand il s'agit de désigner le directeur de la nouvelle école, M. Viguier aurait accepté fort volontiers ces fonctions. « On ne pourrait, dit à ce sujet Benoît, prendre

---

1. *La poésie de la nature en Grèce.*
2. *Le Voyage imaginaire.*

un homme qui ait un goût plus délicat pour les arts, plus de savoir, plus de connaissance de l'antiquité, plus d'imagination. » Mais il était fait plutôt pour l'étude que pour l'administration; d'ailleurs aurait-il eu les qualités extérieures, nécessaires dans un pareil poste? Ce fut M. Daveluy qui fut choisi : et l'on n'eut qu'à se féliciter de lui avoir confié la direction de l'École d'Athènes, qu'il ne quitta qu'au bout de vingt années, trop tôt encore au gré de ceux qui avaient pu apprécier ses services.

Les élèves nommés, tous normaliens et agrégés, étaient, avec Benoît, Hauriot, Roux et Grenier, littérateurs comme lui : Lacroix, historien; Lévêque et Burnouf, philosophes : sept, en tout. On adjoignit un peu plus tard à l'École un secrétaire-interprète, économe en même temps. Mais quelle que fût la diversité des voies dans lesquelles ils s'étaient engagés, ils ne se cantonnaient pas dans une étroite spécialité : ils se faisaient même artistes, au moins par ce sentiment esthétique qui fait aimer et saisir le vrai beau dans l'art.

Par son âge, par sa situation déjà acquise, Benoît était le premier de tous : cela ne lui conférait sans doute aucun droit particulier : mais il était l'objet d'une juste déférence de la part de ses compagnons : et chaque fois que l'École eut à se faire représenter par l'un d'entre eux, c'est à lui que d'un commun accord on en remettait l'honneur et la charge.

Avant de partir pour la Grèce, Benoît avait voulu donner quelques semaines à sa famille. Il passa avec elle tout le mois de janvier 1847. Dans l'émotion inséparable d'un prochain départ, la gaîté surnageait : *Mal-*

brough s'en va-t-en guerre, chantait-il en plaisantant, *ne sais quand il reviendra*. Le 4 février il quittait Nancy; le 10 il arrivait à Marseille, où il devait rejoindre les membres de l'École. Il y voyait, pendant quelques heures, un ami de son frère Louis, le capitaine Foy, neveu du général Foy, et qui dut en partie à cette illustre parenté l'honneur d'être, l'année suivante, l'un des élus du Bas-Rhin à l'Assemblée constituante. M. Foy était cousin de M^me^ Piscatory, pour laquelle il remit à Benoît une lettre où il le recommandait chaudement.

Pendant tout le temps que Benoît fut hors de France, sa correspondance avec sa famille continua tout aussi régulière. Nous avons de lui, depuis son départ jusqu'à son retour, c'est-à-dire pour un espace de dix-huit mois, plus de soixante lettres adressées, quelques-unes à M. Guigniaut, les autres à ses parents, toutes fort longues, mais qui ne le sont jamais trop parce qu'elles se font lire avec beaucoup de plaisir, à cause des curieux détails de toute nature qu'elles renferment. On y trouverait aisément la matière d'un volume fort intéressant, surtout pour l'histoire des commencements de l'École d'Athènes.

Nos voyageurs ne devaient pas se rendre directement en Grèce. Il avait été décidé au ministère qu'ils passeraient par Rome ; ils s'y arrêteraient trois semaines, puis dix jours à Naples : que de plaisirs leur étaient ainsi promis ! Le 11 février, ils quittèrent Marseille, embarqués sur le *Télémaque*, un nom qui rappelait tout de suite les récits homériques. Le 13, ils sont à Livourne, et ils profitent d'une relâche de sept à huit heures pour courir à Pise, où ils admirent la cathédrale, le Baptis-

tère, le Campanile et le Campo-Santo, tous réunis au même endroit. A leur passage devant l'île d'Elbe, ils ont un moment de poignante émotion : leur bâtiment heurte une barque de pêcheurs qui coule immédiatement : « C'était une scène de nuit pleine de trouble et d'angoisses ; ces pauvres gens que la mer allait engloutir poussaient des cris déchirants ; mais on put les sauver tous. » Le 14, débarquement à Civita-Vecchia, et le 15, arrivée à Rome.

On était alors en plein carnaval. Nous n'entrerons pas dans le détail que donne Benoît de ces fêtes si populaires. Nous ne parlerons pas non plus des visites faites aux monuments, aux musées, des courses dans les environs, où il porte ses souvenirs classiques et religieux. Disons seulement qu'il est ravi. Faire connaissance avec une des deux patries de son esprit dans l'antiquité, en attendant qu'il aille habiter l'autre, n'est-ce pas un véritable enchantement? Il décrit avec amour tout ce qu'il voit, non pas pour le plaisir de décrire, mais pour s'épancher, pour faire partager ses impressions à ceux avec lesquels il s'entretient.

Il s'était occupé, non sans quelque succès, de dessin ; parfois même il s'était essayé à la peinture : s'il en avait fait avec suite, le paysage, on peut l'affirmer, aurait eu ses préférences. A propos de ce qu'il voit, les noms de Claude Lorrain et du Poussin reviennent plusieurs fois sous sa plume. Il aime à se rendre compte des sites, de la configuration des lieux, des divers effets de lumière. Ainsi, pour conserver dans sa mémoire l'aspect de la campagne romaine, il grimpe à la coupole de Saint-Pierre, jusque dans la boule qui est au-dessous de la

croix du faîte, et voici le tableau qu'il nous trace : « La vue qu'on a est merveilleuse : au delà de Rome, où l'on plonge comme à vol d'oiseau, on voit cette campagne désolée qui l'isole dans sa majestueuse et triste solitude, avec ses longues lignes d'aqueducs à demi-ruinés, qui s'en vont dans toutes les directions chercher à quatre, six et même huit lieues, les eaux les plus pures des montagnes pour en abreuver la grande ville. Plus loin, pour borner l'horizon, c'est, d'un côté, la mer ; de l'autre, les grandes montagnes du Latium, avec leurs lignes harmonieuses, leurs bases couvertes de forêts d'oliviers et leurs têtes neigeuses. Tout ce spectacle vous laisse une étrange impression d'étonnement et de mélancolie. »

Des souvenirs du pays natal, en se mêlant aux descriptions que fait Benoît, les rendent ainsi plus présentes aux yeux de ses parents. Je n'en veux citer qu'un exemple : « Nous avions l'autre jour un temps charmant pour aller à Tivoli, le lieu de plaisance où les grands seigneurs romains avaient leurs maisons de campagne. On traverse les montagnes de la Sabine, espèce de Vosges couvertes d'oliviers en guise de sapins, et l'on arrive à un délicieux Liverdun, deux fois plus haut que le nôtre, et fameux par ses merveilleuses cascades. Figurez-vous la Moselle tout entière passant par-dessus la montagne que traverse le canal, et tombant, du haut de la vieille porte du village, en une seule nappe au milieu des roches les plus pittoresques, avec des grottes qu'on croirait encore habitées par les nymphes. »

Les *nymphes,* remarquez ce mot : Benoît se laissera toujours charmer aux fabuleuses légendes du paganisme.

Sous ce rapport il serait un disciple de Fénelon, bien plus que de Bossuet. Il s'est tellement habitué, dans ses lectures, à vivre avec les divinités des anciens, qu'il les retrouvera pour ainsi dire présentes encore aux lieux où les plaçaient les vieilles traditions. Singulier contraste entre sa foi et son imagination ! Benoît le sent lui-même et s'en excuse. « Si la folle du logis, écrit-il, se fait parfois païenne, le cœur, la pensée, tout le reste demeure chrétien, et surtout catholique. »

Une visite à la villa Médicis était de rigueur : c'est là, on le sait, que viennent résider, pendant plusieurs années, les jeunes artistes qui ont obtenu les grands prix de Rome. Le directeur, M. Schnetz, fit à nos Athéniens le plus aimable accueil ; après avoir d'abord invité à sa table M. Daveluy, et avec lui Benoît et Lacroix, il donna en l'honneur de tous une soirée. Ainsi commençaient à s'établir, entre l'école naissante et sa sœur aînée, des relations qui se resserrèrent plus tard, quand des pensionnaires de Rome vinrent à Athènes poursuivre leurs études.

L'ambassadeur de France était alors M. Rossi. Les voyageurs, quand ils avaient été lui présenter leurs devoirs, avaient exprimé le désir d'être reçus par le pape. Pour obtenir une audience particulière, il fallait toute l'aide de l'ambassade, et le premier secrétaire, le prince, aujourd'hui duc de Broglie, n'y épargna pas son bon vouloir. Mais on dut attendre quelque temps, et le séjour à Rome se trouva ainsi prolongé : mais pouvait-on le regretter ? Il y avait tant de choses à voir à Rome !

On était aux premiers jours de l'avènement de Pie IX. Ce règne, qui devait s'achever dans les désenchantements

et dans les tristesses, on sait de quels transports d'enthousiasme et d'espérance il fut salué à ses débuts. C'était l'heure où M. Thiers, applaudissant aux libérales initiatives du souverain pontife, lui criait du haut de la tribune française : « Courage, Saint-Père, courage ! » Si dans cette éclatante, mais trop courte popularité, Pie IX apparaissait à tous comme le Messie d'une politique nouvelle (je trouve cette expression dans une des lettres que j'ai sous les yeux), pour un catholique convaincu il était aussi, il était surtout le vicaire de Jésus-Christ. Benoît allait approcher du père des fidèles, et avec quelle pieuse vénération, je vous le laisse à penser. Le jour de l'audience, M. Rossi voulut conduire lui-même, en grand costume, dans les voitures de gala de l'ambassade, nos Français au palais du Quirinal ; c'était donner à cette présentation une sorte de caractère officiel. Aussi les gardes suisses, les gardes du corps étaient sous les armes. « L'ambassadeur nous précédait, raconte Benoît, et nous instruisait par son exemple du cérémonial. Il s'agenouilla d'abord à la porte du salon, puis au milieu une seconde fois, puis une troisième fois aux pieds du pape. Mais le Saint-Père, au lieu de s'asseoir et de lui présenter, suivant l'usage, sa mule à baiser, lui tendit la main ; il en fit autant pour chacun de nous, nous présentant à baiser son anneau pastoral. Rien n'égale d'ailleurs sa grâce et son affabilité ; il attire par sa bonhomie, sans rien perdre de sa majesté. Il a les yeux très fins et la bouche d'un fort gracieux sourire. Toute sa personne est fort simple, mais fort distinguée. Il nous parla longtemps de notre établissement d'Athènes, de la France, de son rôle élevé dans le monde catholique. Il s'exprimait en italien, mais

avec tant de netteté et de simplicité que nous le comprenions tous. En nous retirant, nous nous prosternâmes de nouveau et il nous donna sa bénédiction. C'est une journée que je n'oublierai de ma vie. »

Cette audience donnée, c'était le signal du départ. On quitta Rome le 6 mars; le lendemain, on était dans la capitale du royaume des Deux-Siciles. Mais si intéressantes que soient les pages consacrées à Naples et à ses environs, je passe, en me bornant à indiquer les visites à la Solfatare de Pouzzoles, au mont Vésuve, à Herculanum et à Pompéi. Je note toutefois, à propos du musée secret où l'on a réuni les sculptures et les peintures tirées des fouilles, ces lignes caractéristiques où l'on reconnaît bien Benoît : « Nous avons eu la sottise de visiter ce musée, qui fait horreur. Ce qu'on y a recueilli témoigne d'une corruption dont nous autres, modernes, nous ne nous faisions même pas l'idée, grâce au christianisme. Cela me faisait comprendre ces rigueurs que s'imposaient les solitaires et les anachorètes de la Thébaïde, leurs macérations, leurs combats furieux contre les sens et le corps. Il fallait cette pénitence forcée, cette réaction violente, pour purger le monde de tant de souillures et ramener la chasteté sur la terre. »

Je prends dans une des lettres, mais en supprimant beaucoup de détails, le récit de la traversée de Naples en Grèce :

« Nous avons quitté Naples le 15 (mars), par un temps magnifique. Le Vésuve s'illumina pour nous faire ses adieux, et se couronna d'un véritable panache de fumée, comme un vaisseau de son pavillon. Le lendemain matin, je me levais avant le jour pour voir en passant les îles

Éoliennes, et surtout Stromboli avec ses flammes lugubres. Une heure après, nous entrions dans le détroit de Messine ; mais avec nos rapides et sûrs bateaux à vapeur, plus de dangers, plus de terreurs et, partant, plus de poésie : Charybde et Scylla, si grandies par la crainte, ont repris leur dimension naturelle ; plus d'aboiements, plus de gouffres. Nous cotoyions paisiblement les rivages de la Sicile, dominés pendant un jour entier par la cime gigantesque de l'Etna. Le géant dormait alors ; mais qu'il était beau dans son sommeil, avec ses vastes flancs couverts de verdure, une ceinture de nuages, et au-dessus sa tête couverte de neiges qui resplendissaient au loin. Syracuse passa, mais si vite qu'au fond de son golfe nous eûmes peine à la reconnaître. Dans la soirée même, nous mouillions dans le port de Malte ; le lendemain, nous étions à terre dès le matin, ne nous lassant pas d'admirer cette situation merveilleuse de Lavalette, perchée autour de ce port immense, sur de grands rochers qui découpent la mer comme les doigts d'une main, et munie de forts et de canons. Trois grands vaisseaux de guerre anglais barraient le port. J'étais jaloux de ce poste si avantageux que l'Angleterre a su se faire dans la Méditerranée, et d'autant plus que j'y retrouvais à chaque pas les grands souvenirs et les regrets de la France. Tous les noms les plus illustres de grands maîtres ou de chevaliers, dont on nous montrait les armures ou les monuments, nous appartiennent, car nous avons passé une journée entière à flâner dans cette ville si intéressante.

« Nous repartîmes le jeudi, 18, à midi ; le temps était toujours magnifique, et, le samedi matin, nous commencions à apercevoir les rivages désirés du Péloponèse ;

dans le lointain les plages de Navarin, et de l'autre côté du cap, l'immense golfe de Coron, dominé par de hautes chaînes de montagnes, et, par-dessus ces monts entassés, l'éclatant sommet du Taygète couvert de neiges : le soleil était magnifique ; nous saluions avec émotion ces grands lieux, et des dauphins, pour compléter l'illusion antique, venaient, comme des tritons, se jouer autour de la proue du vaisseau. Avec un peu de bonne volonté, on pouvait se figurer le cortége d'Amphitrite venant au-devant de nous ; votre rêveur n'y manqua point. Mais, vers le soir, le temps changea, le ciel se couvrit : au cap Ténare, le vent commença à souffler avec violence ; au cap Saint-Ange et dans le détroit qui nous séparait de Cythère, ce fut une véritable tempête ; nous étions destinés à avoir tous les spectacles. N'ayant à courir aucun danger, je fus enchanté de jouir de cette vue. Toutes les descriptions de tempêtes, depuis Homère jusqu'au Camoëns, me revenaient en tête : il n'y manquait rien que le péril. C'était chose curieuse de voir le paquebot lutter de toute sa vapeur contre l'ouragan contraire et une mer enragée, plonger sa proue dans la vague pour la mieux fendre, se démener pendant une nuit entière, sans pouvoir presque avancer : l'eau passait sur le pont de toutes parts ; mais, enveloppé dans mon manteau et cramponné à deux crochets, je défiais Éole, Neptune, et tous ces dieux jadis si terribles, aujourd'hui détrônés. Seulement cela ralentit notre voyage, et nous n'entrâmes au Pirée que le dimanche dans la soirée. »

Cette citation un peu étendue (mais on ne s'en plaindra pas, j'en suis convaincu) fera juger, mieux que tout ce que je pourrais dire, de la manière dont est écrite toute

cette correspondance, et de l'agrément qu'offrent ces pages tracées au courant de la plume.

On ne débarqua que le 22. Enfin, on foulait le sol de l'Attique. Dès le lendemain, 23, ils vont chez le ministre de France, qui les attendait avec impatience. Il était, par ses fonctions, le protecteur-né et comme le tuteur de la nouvelle école ; il l'était aussi par la part qu'il avait prise à sa fondation ; il aurait à la faire accepter, à l'acclimater. Nul n'aurait réussi dans cette tâche mieux que M. Piscatory. Philhellène d'ancienne date, il avait, ainsi que le célèbre colonel Fabvier et d'autres Français, servi comme volontaire la cause grecque, pendant la guerre de l'indépendance. Grand, fort, hardi cavalier, à l'extérieur militaire, d'un caractère décidé et ouvert, il professait pour la Grèce un véritable culte; toutes ces causes le rendaient très populaire, et il jouissait d'une grande influence. A cette colonie qu'il avait appelée il fit la réception la plus cordiale. Le secrétaire de la légation, M. Thouvenel, qui fut, sous le second Empire, ambassadeur à Constantinople et ministre des affaires étrangères, n'était pas moins zélé que son chef pour les intérêts et le succès de l'École, et, en toute circonstance, il la servit de tout son pouvoir.

N'oublions pas Mme Piscatory, que les témoignages de Benoît et de ses compagnons s'accordent à nous représenter comme une femme charmante, d'un esprit fort distingué et d'une éducation fort soignée, douée d'un « goût vrai et bien senti pour les arts et pour cette terre classique en particulier, où elle s'estimait heureuse de vivre ». On devine si elle fit tout de suite la conquête de Benoît, qui, de son côté, reçut d'elle un accueil particu-

lièrement bienveillant. « Je lui ai remis, dit-il, la lettre de son cousin Foy; elle lui a causé un sensible plaisir, et m'a servi à entrer plus vite en causerie amicale. »

M. Piscatory retint à déjeuner les nouveaux arrivés. Ils purent ainsi admirer cette délicieuse résidence, entourée de bosquets d'orangers et de myrtes, avec des eaux vives partout, et parée à l'intérieur avec un goût exquis de fleurs et de statues de marbre. Il les invita à y revenir souvent, à s'y regarder comme en famille. Et, en effet, ils y retournèrent fréquemment, toujours les bienvenus. A l'époque des chaleurs surtout, que de soirées passées dans ces beaux jardins !

Après le déjeuner, M. Piscatory voulut leur faire lui-même les honneurs d'Athènes. Il fut leur guide dans une course rapide qu'ils firent aux principaux monuments. Que d'émotions pour Benoît dans cette première journée, à travers des lieux où pour lui tout est à la fois connu et nouveau ! « J'y suis, j'en jouis, je me tâte, et c'est à peine si j'y puis croire. Moi, à Athènes, me promenant avec mon Platon à l'Académie, errant de la prison où mourut Socrate à la tribune d'où parlait Démosthène, montant presque à genoux les marches des Propylées, et entrant avec une sorte de vénération religieuse et de tristesse profonde dans ce temple du Parthénon, encore si merveilleusement beau dans sa dévastation ! Tout cela est-il croyable? Quel rêve! Qu'on ne me réveille pas ! »

Ils arrivaient au moment où allaient s'ouvrir les fêtes de la Pâque grecque. Le vendredi saint, ils assistent, dans la loge de l'ambassadeur, à l'office de l'église russe. Benoît en raconte les cérémonies, la procession de nuit

aux flambeaux, qui commence avec un caractère religieux pour finir en une sorte de carnaval, avec force cris, force coups de fusil. « Le samedi surtout est un vrai vacarme. A minuit, le roi monte sur une estrade et proclame la résurrection du Christ. Et, pendant plus de huit jours, quand on se rencontre, on se salue en disant : *Le Christ est ressuscité ;* et l'autre répond : *Oui, il est vraiment ressuscité !* »

Dans l'après-midi de ce samedi (2 avril), les membres de l'École avaient été présentés, par M. Piscatory, au roi et à la reine, et très gracieusement accueillis. Je sais bien de quelles appréciations sévères ont été l'objet ces Majestés déchues depuis : je remarque seulement que Benoît, qui, du reste, ne fait pas du tout de politique, les juge plutôt favorablement. « Le roi est un grand jeune homme de mon âge, qui porte le costume grec avec beaucoup d'élégance ; il est bègue et un peu sourd, mais nous n'y avons pas fait attention en le voyant, après les compliments officiels, s'approcher de nous, pour causer avec chacun de la façon la plus cordiale. J'avais la langue bien pendue ce jour-là. »

Ouvrons ici une parenthèse. Benoît ne se vante jamais : même dans sa correspondance la plus intime, je ne connais personne de plus modeste. On peut donc l'en croire, lorsque pour une fois il parle d'un petit triomphe qu'il a obtenu.

« J'ai eu le succès de la réception, du moins s'il faut m'en rapporter à l'ambassadeur, qui m'a fort complimenté en riant sur mes talents de courtisan. La reine serait partout une femme séduisante, même si elle n'était pas reine, avec son beau teint, ses yeux charmants,

sa tournure gracieuse. Elle parle le français avec une élégante pureté. »

Le lendemain, jour de Pâques, c'est la visite, faite de bonne heure, et toujours sous la conduite du ministre, au commandant de l'escadre française en station au Pirée. « Une chaloupe pavoisée vint nous prendre pour nous mener au vaisseau amiral, où nous fûmes accueillis de la manière la plus distinguée. Jamais je n'avais vu de près ces immenses vaisseaux de ligne, avec leur triple rangée de canons, véritables citadelles mobiles. J'étais émerveillé de cette œuvre toute-puissante du génie de l'homme. Nous assistâmes à la revue de ces huit cents marins manœuvrant sur le pont. Puis on descendit dans la batterie pour entendre la messe, et c'était un spectacle imposant que de voir tous ces hommes à genoux autour de leurs canons, aussi humbles devant Dieu qu'intrépides dans les dangers. Nous remontâmes ensuite au salon de l'amiral, causant avec lui et avec les officiers, qui nous promenaient du haut en bas de leur vaisseau, et nous expliquaient toutes choses. Le pavillon tricolore flottait comme un arc-en-ciel à la poupe, et nous rappelait que nous étions en France; chose bien douce, quand on est loin de sa patrie, que de revoir ces emblèmes et de se sentir un instant sur le sol français. »

Je supprime à regret bien des détails; mais si l'on était tenté de trouver que j'en donne encore trop, je pourrais répondre que, dans les débuts d'un grand établissement, ces présentations par exemple, ces visites qui, plus tard, pouvaient n'être plus qu'un usage, une formalité, avaient une réelle importance; et qu'au moment où l'École s'implantait en Grèce, notre ministre entendait, et avec

grande raison, bien montrer à tous qu'elle avait un caractère national, qu'elle représentait un intérêt national, en un mot, qu'elle était une portion de la France, et non la moins chère.

M. Piscatory avait loué pour nos Français une jolie maison de campagne, avec un jardin, un peu en dehors de la ville, à cinq minutes du consulat, à vingt de l'ambassade, à la porte de l'Université, dans une situation saine et des plus agréables, au pied du mont Lycabétus, avec l'Acropole en face, à droite Salamine, à gauche l'Hymette. On laisse à Benoît le droit de choisir parmi les chambres: il en prend une au rez-de-chaussée, qui est élevée de sept à huit pieds au-dessus du sol, et il s'y trouve à merveille. « Elle est, dit-il, du côté du jardin, avec une fenêtre au nord pour me défendre contre les grandes chaleurs de l'été, une autre à l'occident qui me donne une vue magnifique. De là, je vois une plaine immense couverte d'oliviers; au fond, la mer avec Salamine, ou la chaîne du Parnès, avec ses rochers de marbre, et au-dessus, dans le lointain, les sommets du Cithéron. »

Mais le logis n'a que les quatre murs; à chacun de meubler sa chambre : ce n'est pas bien long, quoique Athènes n'offre pas grandes ressources en fait d'ameublement; mais le crédit alloué par l'État est si réduit, qu'il faut se contenter d'un fort chétif mobilier ; rien que le strict indispensable. Benoît cependant a des goûts de luxe, d'un luxe fort relatif, vous allez voir: « J'ai été bien aise, dit-il, d'ajouter certaines choses à l'ameublement par trop simple que me fournissait le Gouvernement : un tapis sur ma table, une descente de lit, à mes

fenêtres des rideaux en cotonnade imprimée à grand ramage oriental. » Voilà les somptuosités que l'on pouvait se permettre à l'École d'Athènes en ce temps-là.

« Je fais, ajoute Benoît, poser quelques rayons pour mes livres; ma chambre est ainsi très jolie et je m'y plais beaucoup. Notre maison est un charmant phalanstère, où règnent l'union, la cordialité, les études en commun, les conversations tantôt animées d'une vive gaieté, tantôt sérieuses et instructives, où l'on met ensemble toutes ses impressions et ses facultés diverses, l'un corrigeant par son bon sens l'exaltation de l'autre, celui-ci enflammant un peu la froideur de celui-là, tous nous aidant. » Et ailleurs : « La maison ressemble à un véritable monastère de savants : à l'heure des repas, nous sortons de nos cellules pour venir manger sous les colonnes de notre grand vestibule de marbre, où nous avons établi notre salle à manger d'été. » Puis viennent quelques détails de ménage qu'on nous permettra de rapporter; ils servent à donner une idée plus exacte de cette vie à Athènes : « Nous avons traité, pour notre nourriture, avec un restaurateur du dehors, qui nous donne le déjeuner et le dîner à 90 drachmes ou 80 francs par mois. La cuisine du reste se fait ici, et nous sommes servis à table par un domestique en veste brodée et en jaquette blanche. »

Notez que cette dernière lettre a été écrite pendant les temps chauds; c'est ce qui explique la clôture dans les cellules une partie de la journée. Mais quand la saison le permettait, on vivait beaucoup au dehors. On était arrivé en Grèce à une époque encore favorable pour les promenades et pour les courses, et on en usait largement.

Dans ces premiers temps, presque chaque jour, on monte à l'Acropole, vers les restes sacrés du Parthénon, pour y trouver de nouveaux sujets d'admiration ; puis on descend vers le théâtre d'Hérode Atticus, lieu bien choisi pour y déclamer quelque scène de Sophocle ou d'Euripide. D'autres fois, c'est sur la colline voisine du Pnyx, où la tribune aux harangues est restée debout, qu'on répète quelque fragment de Démosthène. Si on lit les *Perses* d'Eschyle, c'est en vue « de l'île de Salamine, resplendissante dans un nimbe de lumière ». C'est ainsi encore que l'on comprendra mieux l'*Œdipe à Colone*, sur les lieux mêmes, sous les oliviers qui ombrageaient jadis le temple des Euménides, et non loin du gouffre d'airain où s'était abîmé le grand maudit.

Benoît se plongeait avec délices dans l'ancienne Grèce ; il la respirait, il s'en pénétrait. Nul n'en parlait avec plus d'émotion, et cette émotion il la faisait partager à ses compagnons. Hanriot en rend témoignage dans une lettre écrite plus de quarante ans après (août 1892) : « Il nous appartient de dire que c'est toi qui nous ouvrais les horizons resplendissants de la beauté hellénique, et dont l'enthousiasme communicatif échauffait nos âmes. Tu étais ainsi notre véritable initiateur. »

A la première vue, les plaines de l'Attique, dans leur nudité actuelle, avaient donné à Benoît l'impression d'une terre triste et désolée. Mais bientôt il la voit avec d'autres yeux, et il ne tarde pas, comme il le raconte, à y découvrir une beauté mystérieuse. « Vous en subirez le charme à votre insu, nous disait M^me^ Piscatory, qui était pour nous comme la muse familière de ces lieux. Et en effet chaque jour cet horizon, avec ses lignes suaves

et harmonieuses, ces croupes de marbre des montagnes dorées par le soleil, cette ceinture azurée de la mer découpant le rivage de sinuosités gracieuses, et par-dessus tout cette merveilleuse lumière du ciel, qui transfigure toute cette grande nature dans une splendeur idéale,

. . . . . *Lumine vestit*
Purpureo . . . . .

tout cela avait fini par nous pénétrer d'un ravissement serein et ineffable, qui bientôt ne nous laissait plus désirer en ces lieux la verdure et les ruisseaux, cette parure des paysages ordinaires[1]. »

Tous ne cessent de s'extasier sur cette limpidité de l'atmosphère, telle que de l'Acropole ils croient toucher presque l'Hymette, distant toutefois de dix kilomètres, et cet air de l'Attique n'est pas moins transparent pour le son que pour la lumière ; ils en ont fait l'expérience : car lorsque l'un d'eux, debout sur la scène de l'ancien théâtre, récite quelque passage d'une pièce, tous les autres, assis sur les plus hauts gradins en face, entendent à merveille. Ils comprennent alors, ce qui leur avait toujours semblé inexplicable, que des milliers d'auditeurs à la fois n'aient rien perdu d'une tragédie ou d'une harangue.

« C'est ainsi que chaque jour, dit Benoît, l'antiquité nous révélait quelqu'un de ses secrets. » Mais enfin était-ce seulement pour se donner ainsi la récréation de quelques promenades instructives qu'ils étaient venus en Grèce ? A vrai dire, aucun programme n'avait été tracé,

1. *La Grèce ancienne étudiée dans la Grèce moderne.*

aucune méthode indiquée: ce fut seulement par un arrêté du 26 janvier 1850 (M. de Parieu était alors ministre) que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres eut à prendre l'École sous son patronage, et à imprimer décidément aux études de ses membres une direction archéologique ; mais jusque-là on laissait chacun à son initiative et à son ressort personnel. « Nous vous donnons, leur avait dit M. Piscatory à leur arrivée, un morceau de bois et un couteau ; faites quelque chose. »

Ce quelque chose le firent-ils ? Sans doute, sous la tutelle de l'Académie, des résultats considérables ont été obtenus ; mais nous ne voyons pas que les élèves de la première promotion, livrés à eux-mêmes, aient jamais regretté plus tard de n'avoir pas connu une autre discipline. « Le temps ne fut pas perdu pour nous, a écrit Benoît. Dans cette atmosphère de la Grèce moderne, si pleine encore de la Grèce antique, où nous allions vivre désormais, chaque jour nous initiait davantage au sentiment et à l'intelligence des œuvres d'autrefois[1]. » Et dans cette lettre que nous avons déjà citée, Hanriot, rappelant quel trésor de poétiques et vivifiantes impressions ils avaient trouvé en Grèce, ajoutait : « Combien je les préfère aux curiosités épigraphiques qui sont devenues l'une des principales préoccupations de la moderne École d'Athènes ! » *Laudator temporis acti :* Hanriot, j'en conviens, fait trop bon marché de l'épigraphie ; mais qui pourrait dire pourtant que l'autre manière d'étudier et de comprendre la Grèce n'avait pas aussi du bon, beaucoup de bon ? Rapporter et faire pénétrer dans l'ensei-

1. *La Grèce ancienne,* déjà citée.

gnement en France un sentiment plus vif des beautés de l'art antique, cela a bien son prix : « Nous étudions pour les autres autant que pour nous », disait Benoît.

Si l'on veut d'ailleurs ne tenir compte que des travaux écrits, aucun mémoire sans doute n'a été envoyé d'Athènes à l'Académie ; mais sans parler d'articles de Lévêque et de Burnouf, écrits pour la *Revue des Deux-Mondes* et publiés par elle, *l'Université d'Athènes* (1er novembre 1847), la *Monographie du Parthénon* (1er décembre 1847), *les Monuments d'Athènes et les études archéologiques en Grèce* (15 août 1851), plus tard des thèses, présentées pour le doctorat ès lettres, prouvent que, même au point de vue de l'archéologie, de savantes recherches avaient été faites, et même quelquefois de véritables découvertes. Lévêque montrait ce que Platon avait dû à Phidias : c'était le commencement de ces études d'esthétique qui ont mérité à leur auteur un siège à l'Académie des sciences morales. Burnouf examinait les principes de l'art, et surtout de l'art grec, d'après la méthode et les principes de Platon ; il apportait en outre une dissertation approfondie sur le culte de Neptune. Hanriot reconstruisait la topographie des dèmes de l'Attique, et d'autre part retraçait la géographie ancienne des Grecs, d'après Homère, Hésiode et Eschyle. Grenier soumettait à une analyse rigoureuse les descriptions d'Homère. Benoît enfin a retrouvé dans ses souvenirs de Grèce de quoi écrire des pages où il apporte sa part d'aperçus nouveaux.

La première condition pour profiter le mieux possible du séjour à Athènes, c'était d'apprendre à parler la langue du pays. La difficulté n'était pas bien grande pour

des gens habitués déjà à lire couramment Platon et Démosthène : car, comme on sait, le grec moderne se rapproche beaucoup du grec ancien, et, chose curieuse, tend chaque jour à s'en rapprocher encore davantage. Pour les faire avancer plus vite, un professeur, M. Bisantios, avait été attaché à l'École. Avec les leçons de ce maître ces grands élèves firent de rapides progrès, et au bout de quelques semaines furent en état de converser avec n'importe qui.

Cette perpétuité de la langue grecque, altérée sans doute dans un cours de plus de trois mille ans, mais gardant toujours ses traits principaux, les frappait au plus haut point. Benoît aurait fait volontiers de ce phénomène l'objet d'une étude spéciale. « Je songe parfois, dit-il, à une grammaire grecque moderne, j'entends une grammaire philosophe, où j'essaierais d'apprécier, non pas en vagues généralités, mais en études de détail, les causes mystérieuses qui, à travers tant de vicissitudes, ont fait durer la langue grecque jusqu'à nous, et de rendre compte de ses variations, de sa dépravation, de son barbarisme, de son génie actuel. En quoi est-elle encore fidèle à ses traditions antiques? En quoi dérive-t-elle, entraînée ailleurs par les besoins d'un autre esprit et les influences de la civilisation étrangère? Jusqu'à quel point les efforts tentés pour la retremper à ses sources pures seront-ils efficaces ou impuissants? » Ces questions ne préoccupaient pas moins ses compagnons. Toutefois, aucune suite ne fut donnée à un projet dont l'exécution aurait demandé un temps si long qu'il n'était pas possible de l'entreprendre sérieusement.

La possession de la langue commune leur permettait

de se mêler plus complètement à la société grecque. En entrant à Athènes, Benoît avait fait tout de suite cette remarque qu'ils étaient vraiment dans un pays ami : « Ici tout est plein de la France : on y parle français, les enseignes sont à moitié en français, les modes françaises dominent dans le monde. » Ils étaient donc sûrs d'être bien reçus partout, et de voir les portes s'ouvrir devant eux. Aussi, quoi qu'ils pussent dire de leurs cellules, ce n'étaient pas des bénédictins menant une existence toute d'étude. Après les heures de travail, il y avait les heures données aux plaisirs et à la vie du monde, et peut-être étaient-ce ces dernières qui servaient le mieux les secrètes pensées du ministre. « L'antiquité ne nous absorbe pas tout entiers, écrit gaiement Benoît. Nous polkons, nous valsons, nous contre-dansons, nous faisons la cour aux dames pour soutenir la bonne réputation de la galanterie française. Le dimanche de *Quasimodo* il y avait un grand bal à la cour, qui m'a fort intéressé par la variété des costumes, albanais, smyrniotes, rouméliotes, hydriotes, etc. Le roi et la reine tiennent, et avec raison, à ce que les diverses provinces conservent leurs vêtements si élégants et si pittoresques... Ces bals ont beaucoup d'aisance et d'entrain. Le roi et la reine, jeunes tous deux et fous de danse, animent l'assemblée par leur exemple. » Benoît, ce soir-là, faillit compromettre sa réputation naissante de bon courtisan ; il allait oublier l'étiquette jusqu'à s'appuyer sur le fauteuil de la reine, quand M^me^ Piscatory l'avertit de son étourderie. Le dimanche suivant, c'est la légation qui se met en fête ; il y a « bal d'enfants, le plus joli qu'on puisse voir ; toute cette marmaille danse à ravir : ces enfants grecs ont la grâce en naissant. Il

paraît, à ce que prétend Mme Piscatory, que j'y ai fait, sans le vouloir et sans m'en douter, la conquête d'une princesse valaque, qui est à la tête de trois filles à marier. Cette bonne fortune nous fait rire entre nous : cela sert, disons-nous, à répandre l'influence française. »

Les bals se répétaient assez souvent ; si bien que pour se mettre au niveau de la civilisation du pays et danser toutes les danses, Benoît et ses amis prennent les leçons d'un maître fort expert en la matière. Leur nouveau talent va leur servir le jour de la fête du roi. « Rien de plus brillant que le bal donné ce jour-là à l'ambassade, au milieu de ces jardins illuminés, de ces orangers et de ces lilas en fleurs : véritable décoration d'opéra, avec une profusion étonnante de parfums, de fleurs et de brillants uniformes. C'était une belle chose que de voir ces fières jeunes filles avec leurs costumes nationaux, portant hardiment la calotte rouge sur l'oreille, et avec un air décidé qui rappelait que c'étaient les filles des héros, des Canaris, des Botzaris, des Capo d'Istria. J'admire leur beauté antique et leur mine martiale, et à certains moments leur langueur d'Orient et leur gracieuse nonchalance. »

Mais quel que soit le succès personnel de nos Français, il leur manque un prestige. « Nos habits noirs font ici triste figure », écrit Benoît. Est-ce M. Piscatory qui eut l'idée politique de les relever de cette sorte d'infériorité ? Je ne sais ; toujours est-il qu'au bout de quelques mois arriva de Paris l'ordre d'avoir un costume : il était, pour leur maigre budget, un peu coûteux, plus de 300 fr. Il y eut bien d'abord quelques murmures ; mais j'imagine qu'on n'eut plus regret à la dépense, quand on vit

comme elle rapportait un surcroît de considération : « Au dernier bal de la cour nous venons d'inaugurer nos costumes, qui ont eu un grand succès. C'est sévère, mais fort distingué : cravate blanche, gilet blanc, habit français noir brodé de soie violette sur le collet, les parements et les poches, avec la palme universitaire brodée en argent sur la poitrine, épée à manche de nacre, chapeau à trois cornes, etc. Nous avons pu voir de quelle conséquence est l'habit : des gens jusqu'alors assez froids se montraient fort empressés ; les femmes en raffolaient. Le plus beau triomphe de notre uniforme, c'est quand le roi, avisant quelques-uns de nos camarades, les a longuement entretenus au milieu du cercle des courtisans ébahis. »

Ai-je à m'excuser de m'être arrêté un instant à ces détails de toilette ? Des choses assez futiles par elles-mêmes peuvent prendre de l'importance suivant l'humeur des gens ; et il n'était pas hors de propos, ce me semble, de parler du costume, puisqu'il faisait prendre en plus haute estime encore les pensionnaires de l'École.

La recherche de l'élégance est générale chez les Grecs ; dès le premier jour Benoît en a été frappé. « Ces gens du peuple, écrit-il, qu'on voit se pavaner si glorieusement dans les rues, ont une veste de deux ou trois cents francs, des guêtres de cent francs : ils mettent sur leur dos tout ce qu'ils possèdent ». Mais là où d'autres ne verraient rien qu'une ridicule vanité, Benoît découvre tout de suite une des raisons de la supériorité de ce peuple dans les arts : « Avec son amour du beau et son esprit d'ostentation, il aime à se donner en spectacle et à poser, et l'on comprend bien ici l'influence qu'un tel

caractère a dû avoir dans le développement de la peinture et de la sculpture, les modèles ne manquant pas : ils sont tous beaux, tous artistes, et un mauvais soldat irrégulier, un klephte des montagnes, se repose sur son tromblon dans une héroïque attitude, sait se draper avec élégance dans ses guenilles, et prendre une pose antique ».

Malgré ce soin excessif et quelque peu féminin du décor, les Grecs n'en gardent pas moins des qualités viriles. Ils sont courageux ; ils l'ont bien montré dans la guerre de l'indépendance ; ils rêvent pour leur pays une grande destinée, et pour la hâter, ils sont prêts à tout braver, à tout risquer. « J'espère que Dieu n'abandonnera pas ce peuple, qui est intelligent, fier, religieux, plein de confiance. Si on le laissait faire, si la tutelle trop jalouse des puissances protectrices ne le gênait pas, il s'inquiéterait peu de ses différends avec la Turquie : tout petit qu'il est, il recommencerait la lutte aujourd'hui plutôt que demain ; il brûle de se jeter sur Constantinople et de reprendre son héritage ». Ces lignes ne sont-elles pas curieuses ? N'est-ce pas, écrite cinquante ans d'avance, l'histoire d'hier ? C'est toujours ce même peuple partant en guerre avec plus d'ardeur que de prudence, et qu'il a fallu sauver du péril où il était allé se jeter.

Disons-le tout de suite : Benoît, à mesure que se prolonge son séjour en Grèce, juge plus sévèrement les Grecs. Il voit chez eux beaucoup de turbulence, d'intrigue ; la politique n'est qu'un moyen de gagner une bonne place, pour y vivre aux dépens du budget ; l'ambition se donne pleine carrière ; chacun croit pouvoir prétendre et prétend en effet à tout. « Chasse-t-on un domestique,

écrit Benoît, il se fait nommer député ; il veut devenir ministre : et pourquoi pas ? Ne vaut-il pas Monsieur un tel ou Monsieur un tel ? Il est intelligent, il est audacieux, il est orateur : tout le monde dans ce pays est orateur. » Je crois bien que Benoît exagère un peu ; mais enfin ceux de nos Français qui sont aujourd'hui à l'École d'Athènes, n'ont plus sans doute les mêmes étonnements, s'ils y voient d'étranges fortunes électorales.

Que Benoît, au bout de quelque temps, apprécie les Grecs avec moins d'indulgence, je me l'explique aisément. La politique qui eut toujours ses préférences est celle qui assure à un pays le plus de calme. Athènes restait tranquille sous le ministère Colettis, et voici pourquoi : si le parti contraire relève trop la tête, Colettis « fait venir des compagnies d'irréguliers albanais qui lui sont personnellement dévoués, et qui, sur un mot, sur un signe de lui, mettraient ses adversaires à la raison : leur présence maintient le bon ordre ». Mais au mois de septembre Colettis vient à mourir, et de tous côtés s'agitent les passions redevenues libres.

Ce n'était pas seulement sur les affaires de la politique que les élèves se croyaient tenus à la plus grande réserve. Bien que l'ordonnance de fondation eût prévu qu'ils pourraient faire des cours, ils ne jugèrent pas qu'il fût à propos d'aller offrir leurs services comme professeurs : il valait mieux attendre que l'on vînt à eux, et c'est ce qui arriva en effet. L'Université avait craint d'abord une fâcheuse concurrence ; elle se rassura bientôt sur les intentions des nouveaux venus. Ce fut de la jeunesse athénienne elle-même, dont un sénateur se chargea d'exprimer le désir, que leur vint l'invitation de donner des

leçons : ils ouvrirent alors des cours, mais de langue et de littérature françaises seulement ; ils évitèrent ainsi de froisser aucune susceptibilité. Ajoutons que ces cours ne se firent que les premières années : ils prirent fin quand l'École eut reçu sa constitution définitive.

Cette absence de toute prétention fit qu'une distinction, qu'ils n'avaient pas sollicitée, leur fut offerte. Le 29 mai, ils furent tous reçus membres de la Société d'archéologie. « C'est, lisons-nous, la seule Académie qu'il y ait encore en Grèce. La séance avait un caractère que nulle autre Académie ne saurait offrir. Au lieu de se renfermer dans une salle, la Société, sous ce beau ciel si clément et si brillant, tenait sa séance au sommet de l'Acropole, au milieu des ruines du Parthénon. Le roi y assistait ; mais celui qui présidait, c'était Colettis, le véritable roi de la Grèce, avec sa forte et énergique physionomie, et son pittoresque costume de palikare. On nous fait ici toutes sortes de caresses. »

Si bien accueillie par les Grecs, la colonie ne pouvait être reçue avec moins de faveur par une compatriote, la duchesse de Plaisance, depuis longtemps déjà établie à Athènes, où sa naissance, sa fortune, la haute situation qu'elle avait occupée à la cour de Napoléon Ier, lui assuraient une des premières places dans la société. Fille de Barbé-Marbois, belle-fille de Lebrun, l'un des trois consuls, créé sous l'Empire architrésorier, elle avait été dame d'honneur de l'impératrice Marie-Louise. Ceux qui ont lu, et ils sont nombreux, *la Grèce contemporaine*, doivent se souvenir des pages où il est question de la duchesse. About avait été l'un de ses familiers, et même son obligé, à ce que m'ont affirmé plusieurs anciens

élèves de l'École d'Athènes ; mais quand il s'est agi pour About de tracer son portrait, elle n'a rien gagné à cette intimité : le spirituel écrivain ne se piquait pas d'un excès de bienveillance, même quelquefois à l'égard des gens qu'il avait le plus pratiqués. Je dois reconnaître cependant qu'ici, s'il a péché, ce n'est pas contre la vérité. Il développe, avec une malicieuse satisfaction, et pour l'amusement du public, tout ce que Benoît ne fait qu'indiquer dans des lettres qui ne sont pas destinées à sortir de la famille ; mais pour le fond même des choses, il n'y a pas grande différence. Voici ce que je lis dans Benoît :

« Dimanche dernier, 16 mai, la journée fut très tempérée pour favoriser une charmante promenade que nous fîmes au mont Pentélique, d'où les Athéniens tiraient les beaux blocs de marbre blanc dont ils ont bâti jadis tous leurs grands édifices. La duchesse de Plaisance y a fait construire un castel gothique, et elle voulait nous en faire les honneurs. Elle nous envoya dès le matin un carrosse à quatre chevaux, et nous nous joignîmes en route à toute une caravane, composée de cinq ou six voitures : nous y trouvâmes beaucoup de jeunes gens, des attachés d'ambassade, des dames de la haute société ; ainsi Mme Mavrocordato, la femme de l'ancien ministre, Mme Zographo, etc. La plupart parlent très aisément le français : elles ont été élevées en Moldavie et en Valachie, où le français est la langue des gens comme il faut ; elles sont fort instruites, et ont en général beaucoup de simplicité et de bon goût. Quant à la duchesse elle-même, c'est une femme singulière, bonne personne, mais avec des manières bizarres ; ayant la fureur de construire, s'habillant comme les prophétesses juives, et prêchant un-

religion nouvelle. Mais dès les premières paroles, elle a vu qu'elle n'avait rien à faire de moi, ce qui ne l'a pas empêchée de me prendre dans une sorte d'affection. Elle gaspille une grande fortune à commencer partout des bâtisses qu'elle n'achève point. » Benoît vit assez souvent la duchesse ; mais on sent que cette étrange personne lui inspire plus d'étonnement que de sympathie : ses visites sont toutes de politesse.

La richesse a ses inconvénients. M^me^ de Plaisance n'osait plus aller à la campagne qu'avec une forte escorte de gendarmes : une fois, elle avait été arrêtée par des brigands qui voulaient la rançonner ; et ces brigands, disait-on, étaient à la solde des moines d'un couvent voisin, qui se trouvait alors dans un pressant besoin d'argent. Bien que souvent le clergé grec fût loin d'être respectable (nous trouvons dans les lettres de singuliers détails sur l'avilissement des popes), j'aime à croire que les moines n'avaient point songé à cette manière de se procurer des ressources.

« Il n'y a plus de brigands que pour la duchesse », dit Benoît. Cela était peut-être vrai au moment où il l'écrivait ; mais il ne fallait pas trop s'y fier. Dès que la moindre agitation politique se produisait, le brigandage renaissait ; si bien que Benoît lui-même dut renoncer plus tard à voyager dans certaines provinces qu'il aurait voulu visiter.

Pendant qu'il était à Athènes, on put se débarrasser, mais ce n'est pas à la gendarmerie que l'on dut ce service, d'un des principaux chefs de brigands, de Bibissi, celui-là même auquel la duchesse avait eu affaire. Bibissi ne respectait rien. Après de nombreuses captures, il es-

saya même de s'emparer de la reine. Cette fois, le roi Othon prit fort mal la chose, et il exigea de ses ministres qu'on en finît avec cet audacieux. La tête de Bibissi fut mise à prix. « En Grèce, dit Benoît, le moyen est infaillible ». Bibissi ne se fia plus désormais qu'à un seul compagnon, dont il avait maintes fois éprouvé le dévouement. Mais ce fidèle ami, une nuit que le brigand était dans un profond sommeil, lui brûla la cervelle, et vint triomphalement apporter la tête à Athènes, pour toucher la récompense promise.

Si agréables que fussent les commencements de l'École, il y avait une ombre au tableau. Le directeur, M. Daveluy, était le seul qui se sentît à Athènes comme en exil. Il était pris de nostalgie. Ajoutez que la mort imprévue de son ami le plus cher, le général Naudet, l'avait complètement abattu. Il était dans un véritable état de prostration, dont il se releva plus tard, mais qui inspirait des inquiétudes à tout son entourage. L'École se trouvait sans chef, au moment où elle aurait eu le plus besoin d'en avoir un. Le rôle que M. Daveluy ne pouvait remplir, c'était Benoît qui avait à le tenir, en partie du moins : ses camarades eux-mêmes le lui imposaient ; mais on comprend combien cette situation était délicate ; elle ne fut pas sans quelques ennuis pour Benoît, comme nous le verrons bientôt.

IV

L'École d'Athènes. (Suite.) [*Les excursions.*]

J'ai voulu exposer tout d'une suite la vie de Benoît à Athènes ; mais ce séjour fut coupé par des excursions et des voyages, dont je n'ai encore rien dit. J'y arrive.

Dès les premiers jours d'avril, l'École tout entière, sous la conduite d'un savant professeur d'Athènes, M. Rangavi, qui devait servir en quelque sorte d'hiérophante, s'était rendue à Éleusis, la ville des mystères sacrés en l'honneur de Cérès et de Proserpine. Avec deux ou trois autres camarades, Benoît avait voulu faire le chemin à pied. « Nous suivions la route que parcourait jadis la procession, en nous arrêtant aux stations usitées, et tantôt encore aux tombeaux de Miltiade et d'Aristide, tantôt aux temples en ruine d'Apollon et de Vénus. Après avoir traversé la gorge du Gaidarion, nous apercevons le golfe d'Éleusis, fermé par Salamine, comme un beau lac de Suisse. Jamais l'air n'avait été plus pur, la lumière plus belle, la mer plus caressante, avec ses couleurs tantôt d'un bleu d'azur, tantôt d'un vert d'émeraude. Ainsi la nature, la mythologie, l'histoire, tout vient vous assaillir d'émotions, de grands souvenirs ; tout prend une voix pour parler à la fois à l'esprit, à l'imagination, au cœur. »

Un mois après, Benoît était pris de la fièvre. Il était arrivé à Rome, la nuit, par une pluie battante, et il avait eu un refroidissement ; puis, à Pouzzoles, il avait respiré les vapeurs pernicieuses de la Solfatare. Sa santé, mise ainsi deux fois à l'épreuve, ne s'était pas complète-

ment rétablie. Cette fièvre, dont on s'inquiétait, pouvait devenir grave : il eut à la bénir, car la cure fut délicieuse. On jugea que, pour couper les accès, il fallait un changement d'air. « M. Piscatory, dit Benoît, me fit voyager dans l'Archipel. M. de Roujoux, le consul général des Cyclades, allait les visiter, sur un aviso de notre marine, le *Chacal*. On m'adjoignit en amateur à sa mission. Ce fut assurément une des circonstances les plus heureuses de mon séjour en Orient, et une des joies de ma vie. J'allais en effet, pendant quelques semaines, refaire le voyage d'Ulysse, à travers ces îles poétiques, semées comme des pierres précieuses sur l'azur de la mer Égée. »

Le départ eut lieu le 31 mai[1]. Après avoir longé la côte jusqu'à Sunium, le bâtiment se dirigea vers Syra, où l'on passa deux jours. Puis on visita successivement Délos, Myconos, Tinos, Milo, Santorin, Nio, Naxos, Paros, Sériphe, Thermia, Andros, Zéa, ravissantes à distance ; quelques-unes cependant, quand on y aborde, nues et tristes, mais toutes fort intéressantes, quoique pour des raisons diverses. A l'exception de trois jours pendant lesquels le navire fut battu par la tempête devant l'île de Santorin, le temps ne cessa de rester magnifique. Benoît d'ailleurs n'eut pas à regretter cette tempête ; car elle lui apporta, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, comme une révélation sur les origines et la formation des croyances mythologiques.

---

1. Dans *la Grèce ancienne*, Benoît dit le 2 juin ; j'ai pris la date que donnent les lettres écrites pendant le cours même du voyage. — Dans *la Grèce ancienne*, écrite en 1892, quarante-cinq ans plus tard, les souvenirs, on le comprend, ne peuvent plus avoir la même précision.

Le voyage s'achevait le 24 juin. Nous en avons, dans les lettres, dont quelques-unes sont écrites en pleine mer, le récit détaillé, avec toute une suite de tableaux variés. C'est ainsi qu'à Syra il trouve l'activité, le mouvement, la vie ; là où n'existait, quelque vingt ans auparavant, qu'un petit nombre de masures, s'est élevée une ville dont les progrès dépassent toute imagination : le port sera bientôt l'un des plus considérables de la région méditerranéenne. — A Délos, au contraire, pas un seul habitant ; c'est à peine si quelque chevrier y vient de temps en temps faire paître son troupeau. On n'y voit que des ruines, qui disparaissent un peu chaque jour; car elles sont exploitées comme des carrières par les gens des îles voisines : ils font de la chaux avec les débris de l'ancien temple ; voilà à quel usage leur servira une tête d'Apollon en marbre. — Tinos, avec sa physionomie tout orientale, ses maisons à terrasse d'une blancheur éclatante, annonce déjà l'Asie. — Milo, dévastée par les feux souterrains, semble surtout une nécropole : il n'y reste guère d'antique que des catacombes creusées dans la montagne, et toutes remplies de tombeaux, qui inspirent à Benoît cette réflexion : « Ce sont les monuments les mieux conservés. Ce que les anciens habitants avaient bâti pour abriter leur vie a été éphémère comme la vie ; la demeure de la mort a été seule éternelle, comme la mort même ».

Quel contraste entre cette terre désolée et la florissante Naxos, la reine des Cyclades ! A Naxos la nature prodigue tous ses dons. « Nous avons vu des paysages enchanteurs. Nous allions sur nos mules en suivant un labyrinthe de ravins où coulait une eau limpide à travers

des rochers de marbre de toutes couleurs, et des bosquets touffus de lauriers-roses. D'en haut, on aurait cru voir au fond de la vallée une rivière de fleurs ; puis au-dessus se penchaient de grands et frais platanes, enlacés de guirlandes d'une vigne vigoureuse jusque dans leurs branches les plus élevées, et laissant pendre autour d'eux ces festons et ces grappes qui se doraient déjà. Ajoutez, aussi loin que porte le regard, des bois d'orangers, de citronniers, de limoniers, de cédratiers, de mûriers blancs, d'oliviers, de myrtes verts, de cyprès noirs, le tout semé de maisons blanches resplendissantes à la lumière du soleil. »

Toutes ces îles de l'Archipel, Benoît en fait la remarque, sont habitées surtout par des femmes et des vieillards : les hommes sont à la mer, dispersés depuis Odessa jusqu'à Gibraltar, plus de 50,000, nombre considérable, eu égard surtout au chiffre total de la population.

Le consul général, comme il est naturel, et son état-major sont reçus partout avec un grand empressement. A Syra, c'est le consul anglais qui leur fait, secondé par sa petite-fille, les honneurs de sa résidence. A Naxos, le P. Lazariste, qui dirige la mission française, leur donne la plus gracieuse hospitalité, et les promène parmi les plus beaux sites. « Le soir, le vice-consul leur donne un grand dîner, auquel sont invités en même temps tous les gros bonnets des Cyclades. » On y fait bonne chère. N'oubliez pas que nous sommes ici dans l'île de Bacchus, le dieu qui, même sans autels, n'a jamais cessé d'être honoré. « Les vins capiteux étaient prodigués ; les toasts se succédèrent coup sur coup avec un délire sacré, en l'honneur du roi Othon, de notre roi Louis-Philippe, de

la France, de la Grèce, de tout ce qui porte un cœur hellénique, des fonctionnaires présents (l'École n'y fut pas oubliée, mais glorifiée, comme un gage nouveau de la sympathie de la France pour la jeune Grèce) ; si bien que nous eûmes grand'peine à regagner nos lits. Bacchus nous avait tous domptés ». Benoît a écrit quelque part : « J'ai fait ce voyage en antiquaire, en helléniste, en dessinateur, en matelot. » Après de si mémorables festins n'aurait-il pas pu ajouter : Et parfois aussi en gastronome ?

Il avait été traité sur le *Chacal* avec une grande faveur. M. de Roujoux n'avait rien à faire à Délos ; s'il y alla, en modifiant son itinéraire, ce fut uniquement pour satisfaire la curiosité de Benoît. Parmi les officiers se trouvaient des jeunes gens fort aimables, fort instruits, qui devinrent tout d'abord pour notre universitaire de braves camarades. Ils souriaient bien quelquefois de l'espèce d'adoration qu'il ressentait pour tous les vestiges de l'antiquité ; mais ils n'en étaient pas moins disposés à l'accompagner dans toutes ses courses scientifiques. Les matelots enfin, avec qui il allait causer familièrement, l'avaient pris aussi en affection. « Dans ce mois passé sur un navire, écrit-il, je suis devenu marin à vue d'œil. Je ne sais plus parler qu'en termes de marine ; j'ai même appris à jurer dans la perfection. » Ici je crois bien que Benoît se flatte un peu : qu'il se soit fait si matelot que cela, lui, Benoît, j'ai peine à l'admettre ; ses jurons, puisque jurons il y a, devaient être fort anodins, et de ceux dont on n'a pas à s'accuser en confession.

Quoi qu'il en soit, cette existence à bord pendant quelques semaines, et les exercices gymnastiques aux-

quels il se livrait, comme de monter aux cordages, furent excellents pour sa santé. Hâlé, changé, comme il se représente, et tel

Que le méconnaîtrait l'œil même de sa mère,

il avait pris au grand air, et avec des bains répétés, une provision de vigueur. « La mer, si transparente dans ces parages qu'on en voyait le fond éclairé des rayons du soleil même par quinze ou seize brasses de profondeur, semblait l'inviter à se jeter et à s'ébattre dans les vagues. » Il devient ainsi d'une assez belle force en natation, talent dont il est quelque peu fier. « Si je n'avais pas d'autre moyen de retourner en France, écrit-il un jour en plaisantant, je serais capable de tenter la traversée à la nage, d'ici jusqu'à Marseille. »

Parmi les impressions et les idées que Benoît rapporta de son voyage, en voici que je dois particulièrement signaler. Descendu à Santorin, la vue des bouleversements volcaniques, dont cette île avait été le théâtre, le frappa vivement. « On s'y croirait au lendemain de la fin du monde », écrit-il. Au retour la chaloupe qui le ramenait mit trois heures pour regagner l'aviso : le trajet n'était cependant que de trois quarts de lieue, mais la mer était très houleuse : c'était le commencement d'une tempête qui allait se déchaîner avec violence. « Elle nous força à rester deux jours à l'ancre, au centre d'une sorte de lac infernal, bordé au loin de sombres falaises qui figurent les bords du cratère, et teint en jaune par des sources sulfureuses qui s'échappent du fond de l'abîme. Nous étions comme prisonniers, sans vivres frais, et mis à la ration pour

l'eau douce. » Mais Benoît avait avec lui la *Théogonie* d'Hésiode ; et il la relit aux lieux mêmes où, suivant le poète, les Géants avaient livré combat aux Dieux. Il s'expliquait, sur ce sol si tourmenté, comment cette fable avait pu naître à la suite des convulsions terrestres. Déjà Ottfried Muller avait vu, dans le caractère et dans l'histoire des lieux, l'origine des légendes poétiques et de la mythologie. Dès ce jour Benoît appartint à l'école d'Ottfried Muller : il en défendait les idées avec conviction.

C'est ainsi, quand il visitera l'Arcadie, qu'il estimera tout de suite, à l'aspect du pays, que c'est là qu'ont dû se produire les mythes d'Hercule, de Mercure, de Pan. Roux, qui l'accompagne alors, le plaisante un peu à ce sujet. « Décidément, me disait-il, tu ne veux plus voir dans tous les dieux antiques que les phénomènes de la nature transfigurés par l'imagination des premiers habitants. Tu finiras par confondre toute la mythologie dans la géologie de la Grèce primitive. Tu n'étudies plus les légendes religieuses qu'en naturaliste. » Le scepticisme de Roux n'était peut-être pas aussi absolu qu'il voulait le faire croire ; mais n'est-il pas permis de penser aussi que son interlocuteur faisait trop grande l'incontestable part de vérité contenue dans cette théorie de l'influence des lieux sur la formation de la religion hellénique ?

Une autre idée s'était encore emparée de Benoît. A Milo il avait eu comme une apparition des rhapsodes du temps d'Homère. « La nuit, pendant que j'étais couché, enveloppé dans mon manteau, sur le pont du bâtiment, deux vieux mendiants, en tuniques, avec la tête nue et la barbe blanche, sont venus se placer sur le rocher

voisin, et me bercer, en s'accompagnant de la lyre homérique, d'un chant lent et triste, qui remontait peut-être à une époque bien reculée. » Dès lors, il veut étudier la Grèce ancienne dans la Grèce moderne : il recherchera dans les chants populaires des vestiges d'un lointain passé ; il retrouvera même dans les Hellènes d'aujourd'hui les Grecs d'autrefois. C'est ainsi que les héros de la guerre de l'indépendance, Colocotronis, Colettis, Mavrocordato, avec leurs querelles, ressemblent singulièrement aux chefs devant Troie. Il est possible en effet qu'à travers les siècles le caractère et les traits distinctifs de la race se soient mieux conservés en Grèce que dans d'autres contrées ; mais peut-être aussi Benoît a-t-il mis quelque complaisance à trouver et à signaler des rapprochements. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que ses vues sur ce sujet, aussi bien que sur l'origine des légendes religieuses, soient fort ingénieuses.

Benoît rentrait donc à Athènes, charmé de son voyage et de tout ce qu'il avait amassé de souvenirs et d'idées. Mais à l'École un chagrin l'attendait, l'un des plus vifs qu'il ait jamais ressentis, et que rien n'aurait pu lui faire prévoir.

Il écrivait souvent à M. Guigniaut, je l'ai déjà dit, et comme on écrit au meilleur de ses amis, c'est-à-dire sans rien taire de ses sentiments, et de ses pensées. M. Guigniaut était devenu membre, et, de plus, secrétaire du Conseil royal réorganisé par M. de Salvandy. A ce titre il avait de fréquents rapports avec le ministre, qui l'avait pris en amitié. Dans leurs entretiens il était souvent question de l'École d'Athènes. M. Guigniaut parla des lettres fort intéressantes qu'il recevait de Be-

noît. M. de Salvandy désira les lire, et elles lui plurent beaucoup : elles faisaient si bien connaître la situation en Grèce de la nouvelle école, qu'il désira les faire insérer dans le journal officiel de l'Université. Mais il y avait des choses intimes auxquelles la publicité ne convenait pas : il fut donc entendu qu'on n'imprimerait qu'après les suppressions nécessaires. Les lettres parurent le 2 juin 1847, dans le *Journal général de l'Instruction publique ;* elles ne remplissaient pas moins de huit colonnes. Il y avait bien des coupures; mais le fonctionnaire chargé de les faire n'en avait pas fait encore assez.

Dans les lettres de Benoît à sa famille, nous voyons combien il était préoccupé, ainsi que ses camarades, de la santé de son cher directeur; elle était pour eux un véritable sujet de tristesse. M. Daveluy, dont l'âme souffrait plus que le corps, parviendrait-il à ressaisir son courage et ses forces ?

En écrivant à M. Guigniaut, dont M. Daveluy était d'ailleurs l'ami, Benoît ne pouvait pas ne point parler des inquiétudes que l'on ressentait à l'École.

On lisait donc dans le *Journal de l'Instruction publique :* « Notre pauvre directeur n'avait pas besoin de ce coup (la perte du général Naudet); il était déjà bien triste d'avoir quitté toutes ses habitudes d'esprit et de cœur. Son âme est toujours à Paris ; et rien encore, dans ce pays, ne l'a su toucher. J'espère qu'il s'y fera. Nous faisons tout pour le distraire..... L'indisposition de M. Daveluy a dérangé bien des plans ; j'ai fait près de lui bien des démarches pour l'entraîner avec nous, bien sûr que le grand air, la distraction, la fatigue même du

cheval ou de la marche ferait une diversion heureuse : mais inutilement. »

Je ne cite que ces lignes. Que pourrait-on y reprendre ? Rien assurément, du moment où elles ne sont destinées qu'à un ami. Mais la divulgation n'en était pas moins regrettable. Dans l'Université, je m'en souviens, la surprise fut grande : on vit, dans cette sorte de communication faite au public, l'annonce du prochain rappel de M. Daveluy ; nous y crûmes tous. Nous étions dans l'erreur, comme l'événement le prouva ; mais l'erreur était bien excusable : en effet, que l'administration supérieure signale elle-même, dénonce en quelque sorte officiellement la défaillance d'un de ses hauts fonctionnaires, cela ne se comprend tout au plus, et encore, que si elle se dispose à le changer.

On se demanda tout de suite quel serait le successeur de M. Daveluy. Il y a malheureusement trop d'esprits enclins à la malignité : quelques-uns insinuèrent que M. Guigniaut, au mieux avec le ministre, userait de son influence pour faire donner la place à Benoît ; que les lettres n'avaient été sans doute écrites et publiées que pour préparer la réalisation de ce projet.

En même temps que le malencontreux journal, ces fâcheux commentaires arrivaient à l'École d'Athènes. Trop souvent une émotion fort vive ne laisse pas assez de place à la réflexion. On aimait beaucoup M. Daveluy ; l'idée qu'il serait disgracié, qu'on allait le perdre juste au moment où sa santé bien rétablie lui permettait de rendre de précieux services, froissa et irrita les élèves. Ajouterai-je qu'une des faiblesses de l'humaine nature, c'est d'éprouver d'ordinaire quelque déplaisir à se voir

donner inopinément pour chef celui dont on était hier l'égal? Bref, on crut avec trop de facilité au roman venu de Paris, et Benoît fut ainsi l'objet des imputations les plus invraisemblables, des reproches les plus immérités. Ses camarades avaient, eux aussi, en écrivant en France, parlé du fâcheux état de santé de leur directeur. M. Piscatory lui-même avait cru de son devoir d'en informer le ministère. Était-ce la faute de Benoît si les confidences qu'il faisait à un ami étaient les seules qui ne fussent pas restées secrètes?

Son mécontentement ne fut pas moins grand que sa surprise. Un instant il songea à quitter Athènes. Il se plaignit vivement à M. Guigniaut : « Quand on s'adresse à une personne aimée, dit-il, à laquelle on s'est accoutumé à tout dire au hasard ce qu'on a dans l'esprit et dans le cœur, on n'est pas content de voir le public fourrer son nez dans une causerie intime, et lire ce qui n'a pas été écrit pour lui. » Il va même jusqu'à parler du guet-apens dont il a été victime, « et qui justifie bien de la rancune ». M. Guigniaut, assez mortifié, s'excusa du mieux qu'il put : il expliqua comment la chose s'était passée; il se fit auprès de M. de Salvandy l'interprète des plaintes de Benoît. M. de Salvandy, sans reconnaître que le cas fût si grave, voulut bien cependant écrire lui-même à M. Piscatory et à M. Daveluy, pour prendre toute l'affaire à son compte. M. Daveluy du reste ne s'était point ému comme les élèves; il était le seul qui fût resté calme.

Benoît sans doute avait été bien mal jugé : il avait le droit de s'indigner; mais, si légitime que soit son indignation, ne se laisse-t-il pas au premier moment en-

traîner un peu loin — entraînement bien naturel, j'en conviens — quand il attribue à la conduite de ses camarades des motifs peu avouables? Qui pourra croire, par exemple, que l'honnête Lacroix (je cite celui-là parce qu'à Nancy on l'a bien connu) ait pu céder à de bas sentiments d'envie et de jalousie?

Fort de sa conscience, Benoît dédaigna de faire, pour se rapprocher de ses camarades, aucune démarche qui pût ressembler à une sorte d'apologie ou d'excuse. « Je n'ai aucun besoin de me justifier », écrivait-il à ses parents. L'isolement dans la vie en communauté est le pire de tous. Benoît se résigna à rester comme un étranger au milieu de ceux qui l'entouraient. « Quand ils voudront revenir à moi, dit-il, je les accueillerai sans rancune; mais je me dois de ne pas aller au-devant d'eux: je les attendrai. »

Ils lui revinrent en effet. Lacroix, le premier, vint reconnaître qu'il s'était trompé; les autres suivirent bientôt: ainsi fut rétablie entre tous la bonne intelligence. Je me hâte d'ajouter que tous depuis, en redoublant de prévenances envers Benoît, lui prouvèrent, mieux que par des paroles, leur sincère regret d'avoir pu si mal l'apprécier. Mais Benoît avait passé deux mois bien pénibles. Il a beau dire à ses parents, dans le cours de ses ennuis: « Vous pouvez être assurés que pour moi le mal n'est jamais ni long ni grave; il n'y a que les joies qui laissent de durables souvenirs. » Avec sa vive sensibilité, il avait beaucoup souffert; et, même dans les dernières années de sa vie, il ne se rappelait pas cette époque sans quelque tristesse; mais il n'avait conservé aucune amertume contre ceux par lesquels ce chagrin lui avait été

infligé ; et c'est avec une entière vérité qu'il pouvait dire : « Dieu merci, mon cœur est fait pour aimer et non pour haïr : je n'ai jamais gardé vingt-quatre heures de ressentiment. »

Cette épreuve d'ailleurs lui fut utile : il y puisa cette leçon qu'il faut se préserver des jugements précipités et sévères, et que la première condition de la justice, c'est l'indulgence. Il fit de ce principe une des règles de sa vie : ainsi se forma cette bonté achevée, qui a été l'un des traits principaux de son caractère.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, l'idée d'entrer dans le sacerdoce, nombre de lettres nous en apportent le témoignage, lui était venue bien souvent à l'esprit, tantôt passagère, tantôt persistante. Elle lui revint surtout, et fort sérieuse, pendant et encore quelques mois après cette retraite momentanée à laquelle l'avait condamné l'éloignement de ses camarades. Sa rare valeur n'aurait pu manquer de lui assurer, dans les rangs du clergé, une situation en vue ; je ne vois pas qu'il y ait jamais songé. Quelquefois il paraît incliner vers la vie monastique ; mais ce qu'il rêve le plus souvent, c'est un ministère, si modeste qu'il soit, qui le rapproche de sa famille. « Que je serais heureux, écrit-il, si je pouvais être près de vous vicaire à la cathédrale ! » Voilà toute son ambition.

L'été ramène dans l'Attique d'insupportables chaleurs ; pendant deux mois il faut rester renfermé chez soi. Mais dès que la température fut moins accablante, c'est-à-dire dans les premiers jours de septembre, l'École tout entière, avec deux jeunes architectes de l'École de Rome, alla passer une journée à l'île d'Égine. « Nous avions

loué pour cela une de ces grandes barques à rames et à voile, qui depuis le temps d'Homère n'ont guère changé de forme. A dix heures du soir, quand la brise de mer commence à souffler, nous partîmes par une de ces belles et tièdes nuits d'Orient, éclairées par la splendeur extraordinaire des étoiles et par les étincelles d'une mer phosphorescente, qui fait courir comme un feu d'artifice dans le sillage du navire. Le vent était si doux qu'il nous fallut presque toute la nuit pour faire les cinq ou six lieues qui nous séparaient d'Égine. » Dans l'île on va visiter les ruines du temple de Jupiter, un des plus beaux débris de l'art grec ; les jeunes architectes prennent les mesures de tous ces précieux restes : « Je n'ai jamais vu, dit Benoît, un ensemble de colonnes doriques d'un style plus noble et plus élevé. »

Ce n'était là qu'une excursion. Mais bientôt il entreprit un véritable voyage dans le Péloponèse. Ici il rencontrerait des difficultés particulières, auxquelles n'avait pu le préparer la navigation à travers les Cyclades : alors en effet pour le transport d'un lieu dans un autre, point de fatigue; le vivre bien assuré, et des meilleurs. Mais pour parcourir le Péloponèse, il fallait renoncer à toute sorte de commodités : presque point de routes, point d'auberges ; « mais, pensait Benoît, la poésie du voyage suppléera au confortable ». D'ailleurs dans ses courses aux environs d'Athènes il avait déjà fait quelque apprentissage d'un régime assez sévère. Ainsi, comme il le racontait à M. Guigniaut, il avait fraternisé « avec les chevriers de l'Hymette, les invitant à déjeuner avec nous, et buvant à leur cruche. Nous nous accommodions du vin résiné, des olives rances, du pain noir, du caban

pour coucher sur la terre..... Nous achetons un agneau, le tuons, l'écorchons, le faisons cuire sur deux fourches dans un creux de rocher ; nous buvons avec cela de l'eau puisée à une fontaine qui s'appelle Rhododaphé ou Callirrhoé, et nous continuons notre route. »

Roux, ainsi que Benoît, désirait visiter le Péloponèse. Cette expédition une fois décidée, ils virent un de ces courriers de profession, qui se chargent d'accompagner les voyageurs dans un pays où il faut tout emporter avec soi, comme dans une coursé en Afrique. Il connaissait bien toute la contrée ; il rassura Benoît et Roux contre toute crainte des brigands, et leur fit des propositions fort raisonnables, qui furent acceptées.

Le 22 septembre, ils prenaient place, à six heures du matin, sur un vapeur autrichien, qui les débarqua à Nauplie, tout près des ruines d'Argos, de Mycènes et de Tirynthe, qu'ils ne purent voir que de loin, car il fallait songer à faire des approvisionnements, à se fournir de montures, pour se mettre en route dès le lendemain, à l'aube. Le 23 commence le vrai voyage. Représentez-vous une petite caravane. En avant et à cheval, le courrier, avec un sabre au côté et deux pistolets à la ceinture. Puis, à cheval aussi, Benoît et Roux, un pistolet dans une poche, et dans l'autre un Homère et un Thucydide ; mais je me hâte d'ajouter que les armes restèrent au repos : on ne fit aucune mauvaise rencontre, et l'on n'eut à user que de l'Homère et du Thucydide. Après venait le cheval, porteur des bagages. Deux agoyates, à pied, fermaient la marche ; ils étaient chargés de tout le service de domesticité.

On sera peut-être curieux de savoir à combien s'éle-

vèrent pour ce voyage, dont la durée fut de dix-huit jours, les frais de toute sorte : Benoît en fut à 350 fr. C'était beaucoup sans doute pour le budget d'un pensionnaire de l'École d'Athènes. Mais si l'on songe à ce qui se dépense aujourd'hui pour le moindre voyage, il faut reconnaître que, pour se donner un pareil cortège, on en était alors, en Grèce, quitte encore à bon compte.

Quoique excellents camarades, Benoît et Roux ne se ressemblaient guère. Roux était assurément d'humeur facile, ami solide et dévoué ; mais je n'ai point connu de normalien qui fût moins que lui enclin aux poétiques illusions, à l'enthousiasme. Qu'on se rappelle les deux héros du fameux roman de Cervantès, et l'on aura quelque idée de la diversité des impressions que l'Arcadie devait produire sur nos deux excursionnistes. Je n'aurais pas osé risquer cette comparaison, si Benoît ne me la fournissait lui-même gaiement. « Je m'enivrais parfois de mon imagination. Quand don Quichotte s'égarait dans ses rêves, mon spirituel Sancho, avec son bon sens et sa malicieuse bonhomie, ne manquait pas de se gausser de mes chimères. »

Bien qu'ils eussent pris des chevaux, pendant tout le voyage ils allèrent fréquemment à pied, d'abord pour mieux satisfaire leur curiosité, puis parce que les chemins étaient souvent montueux, fort étroits et raboteux. « Les petits sentiers de la Croix-Gagnée sont, en comparaison, des routes charmantes. » Plus d'une fois il faut suivre le lit rocailleux d'un torrent momentanément à sec. Le seul gîte que leur guide, malgré sa connaissance du pays, puisse le plus ordinairement leur trouver, c'est un khan,

[redacted]. Et même ils n'ont pas toujours un abri. Plusieurs fois il faut [redacted]ile, couché sur une natte. Mais les [redacted]e toutes si douces sous le ciel de la [redacted] ciel, d'ailleurs, tout plaît, tout est bon, [redacted] menaces et ses colères. Vous en doutez peut-

Écoutez Benoît : « Notre bonne fortune nous réser-vait, aux environs de Cleitouras, dans les profondes vallées du Khelmos, un orage de nuit dans la montagne. Cette fois c'était le Zeus arcadien, le dieu des sombres nuées, le dieu assembleur de nuages, qui allait faire éclater à nos yeux sa puissance. La lutte des éléments se préparait depuis le matin dans le ciel... Pendant les dernières heures de la journée, une chaleur lourde et étouffante avait pesé sur nous; des nuages noirs au centre et cuivrés sur les bords s'arrêtaient au sommet des montagnes; l'obscurité descendait au fond des vallées, et la nature muette semblait attendre dans l'effroi le déchaînement de la tempête. Déjà se faisaient entendre les roulements d'un tonnerre lointain, quand soudain l'ouragan éclata avec violence sur nos têtes, courbant les grands arbres de la forêt... Puis le ciel resplendit tout d'un coup: éclairs sur éclairs aveuglaient nos yeux; la terre et le ciel se renvoyaient les éclats de la foudre avec d'épouvantables détonations, dont l'écho de ces grandes montagnes prolongeait sans fin le murmure. C'était avec cela des torrents d'eau qui nous aveuglaient. Chevaux et agoyates refusaient d'avancer. — Eh bien ! ami, te voilà content, me dit Roux en relevant son visage ruisselant de pluie, mais en gardant son sourire goguenard. Tu as vu, tu as entendu le grand Jupiter. Mais tâchons mainte-

vèrent pour ce voyage, dont la durée fut de dix-huit jours, les frais de toute sorte : Benoît en fut à 350 fr. C'était beaucoup sans doute pour le budget d'un pensionnaire de l'École d'Athènes. Mais si l'on songe à ce qui se dépense aujourd'hui pour le moindre voyage, il faut reconnaître que, pour se donner un pareil cortège, on en était alors, en Grèce, quitte encore à bon compte.

Quoique excellents camarades, Benoît et Roux ne se ressemblaient guère. Roux était assurément d'humeur facile, ami solide et dévoué ; mais je n'ai point connu de normalien qui fût moins que lui enclin aux poétiques illusions, à l'enthousiasme. Qu'on se rappelle les deux héros du fameux roman de Cervantès, et l'on aura quelque idée de la diversité des impressions que l'Arcadie devait produire sur nos deux excursionnistes. Je n'aurais pas osé risquer cette comparaison, si Benoît ne me la fournissait lui-même gaiement. « Je m'enivrais parfois de mon imagination. Quand don Quichotte s'égarait dans ses rêves, mon spirituel Sancho, avec son bon sens et sa malicieuse bonhomie, ne manquait pas de se gausser de mes chimères. »

Bien qu'ils eussent pris des chevaux, pendant tout le voyage ils allèrent fréquemment à pied, d'abord pour mieux satisfaire leur curiosité, puis parce que les chemins étaient souvent montueux, fort étroits et raboteux. « Les petits sentiers de la Croix-Gagnée sont, en comparaison, des routes charmantes. » Plus d'une fois il faut suivre le lit rocailleux d'un torrent momentanément à sec. Le seul gîte que leur guide, malgré sa connaissance du pays, puisse le plus ordinairement leur trouver, c'est un khan,

une chapelle, une étable. Et même ils n'ont pas toujours la chance de rencontrer un abri. Plusieurs fois il faut dormir à la belle étoile, couché sur une natte. Mais les nuits sont presque toutes si douces sous le ciel de la Grèce! De ce ciel, d'ailleurs, tout plaît, tout est bon, même ses menaces et ses colères. Vous en doutez peut-être? Écoutez Benoît : « Notre bonne fortune nous réservait, aux environs de Cleitouras, dans les profondes vallées du Khelmos, un orage de nuit dans la montagne. Cette fois c'était le Zeus arcadien, le dieu des sombres nuées, le dieu assembleur de nuages, qui allait faire éclater à nos yeux sa puissance. La lutte des éléments se préparait depuis le matin dans le ciel... Pendant les dernières heures de la journée, une chaleur lourde et étouffante avait pesé sur nous; des nuages noirs au centre et cuivrés sur les bords s'arrêtaient au sommet des montagnes; l'obscurité descendait au fond des vallées, et la nature muette semblait attendre dans l'effroi le déchaînement de la tempête. Déjà se faisaient entendre les roulements d'un tonnerre lointain, quand soudain l'ouragan éclata avec violence sur nos têtes, courbant les grands arbres de la forêt... Puis le ciel resplendit tout d'un coup: éclairs sur éclairs aveuglaient nos yeux; la terre et le ciel se renvoyaient les éclats de la foudre avec d'épouvantables détonations, dont l'écho de ces grandes montagnes prolongeait sans fin le murmure. C'était avec cela des torrents d'eau qui nous aveuglaient. Chevaux et agoyates refusaient d'avancer. — Eh bien ! ami, te voilà content, me dit Roux en relevant son visage ruisselant de pluie, mais en gardant son sourire goguenard. Tu as vu, tu as entendu le grand Jupiter. Mais tâchons mainte-

nant de trouver quelque abri pour la nuit qui sera très pluvieuse. » A cette prudente réflexion ne reconnaissez-vous pas Sancho? Leur guide finit par trouver un refuge, un hangar, qu'ils partagent avec des porchers, et avec la bande indisciplinée et grognante que gardent ces porchers. Mais voyez la persistance des souvenirs classiques: comme ces gens se sont empressés de faire du feu pour sécher les nouveaux arrivants, Benoît, en s'étendant sur un grabat, songe « à la rustique hospitalité offerte jadis à Énée par le bon roi Évandre ».

Nos voyageurs commencent leur pérégrination dans le Péloponèse par l'Arcadie, en traversant le marais de Lerne, non sans quelque difficulté, car ils faillirent y rester embourbés. Ils gagnèrent Tripolitza, capitale de la Morée sous la domination turque, et qui, prise trois fois d'assaut pendant la guerre de l'Indépendance, ne présentait plus en quelques parties qu'un monceau de ruines récentes, dans le voisinage des ruines antiques de Pallantée, de Tégée, de Mantinée. Après avoir parcouru tout le théâtre des travaux d'Hercule, et vu la chute du Styx, qui disparaît dans un abîme mystérieux, l'Enfer, disaient les anciens, ils entrent en Laconie. La plaine de Sparte, arrosée par l'Eurotas aux bords couverts de lauriers-roses, avec le mont Taygète dans le fond, leur offre l'aspect d'un délicieux jardin anglais. De là, ils vont en Messénie, et couchent au milieu des décombres de Léondari, l'ancienne Leuctres. Puis ils gravissent le mont Ithome, pénètrent dans la Triphylie et visitent dans la vallée de l'Alphée Olympie, la ville aux jeux si renommés. Comme ils se dirigent de là vers le monastère de Méga-Spiléon (la Grande-Caverne), il

leur arriva un accident : le cheval de bagage, en glissant dans un sentier escarpé, tracé au-dessus d'un ravin au fond duquel coulait un ruisseau, roula dans l'eau. « Heureusement pour la pauvre bête qu'elle était tombée sur le dos et les jambes en l'air ; nos effets qu'elle portait avaient amorti la chute ; elle semblait, du reste, prendre quelque plaisir à ce bain prolongé. » Mais les vêtements et les livres s'en trouvèrent moins bien, les livres surtout.

Ce couvent de Méga-Spiléon, célèbre dans toute la Grèce, a un caractère étrange. On n'y accède que par un sentier à lacets, à travers des précipices ; ce n'est qu'une profonde et large caverne, à plus de cent mètres au-dessus du sol ; au-devant a été construit un mur épais, percé de fenêtres. « L'intérieur a été distribué en petites cellules, réduits infects, où les caloyers pourrissent dans l'ignorance, l'oisiveté, la crasse et la vermine. Heureusement, ajoute Benoît, on nous donna pour coucher la chambre du roi. »

Avant d'entrer chez ces moines, Benoît venait déjà de faire une rencontre qui lui avait donné une triste idée du clergé grec. Écoutons son récit.

« Ce fut pour nous une distraction de croiser sur le chemin un vieux Pappas rustique, campé sur un petit âne, dont il s'empressa de descendre à notre approche, pour venir nous baiser les mains et nous demander l'aumône. Son humble attitude nous émut. — C'est sans doute pour la réparation de ton église que tu quêtes? lui demanda Roux. — Non pas, reprit-il. Elle aurait pourtant grand besoin qu'on en réparât la toiture. Mais aujourd'hui ce n'est pas pour cela. Aujourd'hui c'est le père de famille qui mendie pour marier sa fille. — Notre

pauvre Pappas nous explique alors qu'il a un fils étudiant à l'Université d'Athènes; que celui-là du moins commençait à se suffire en cumulant avec ses études le service de valet de chambre dans une bonne maison; mais il lui restait au logis trois filles nubiles; et avec les exigences des gendres d'aujourd'hui, il ne saurait s'en tirer à moins de deux ou trois cents drachmes. La misère de ce pauvre prêtre des campagnes nous fit peine. Nous nous regardâmes, Roux et moi, et nous donnâmes chacun dix drachmes. — On sait qu'en Grèce le clergé inférieur n'est point salarié par l'État. Il vit surtout de l'autel. Son sacerdoce devient un métier. Le plus souvent encore, comme le prêtre séculier est marié, et qu'il lui faut suffire aux besoins d'un ménage, à l'entretien d'une famille, il devra joindre à son église quelque industrie. — Quelques semaines auparavant, surpris dans les gorges du Parnès par un épouvantable orage, nous parvînmes à nous réfugier dans un cabaret. Ce cabaret était la maison du Pappas, et le Pappas en était le cabaretier. C'étaient ses paroissiens qu'il servait durant la semaine. *Pappas, du café; Pappas, du feu; et plus vite que ça!* Le pauvre Pappas s'empressait comme un valet. Heureusement que le dimanche il ramassait sa dignité. Sur la route de l'église je voyais ces mêmes paroissiens s'incliner devant lui, et lui baiser respectueusement la main. »

Pour ceux qui seraient curieux de plus de détails sur ce couvent de la Grande-Caverne et sur l'état du clergé grec, nous renvoyons à la relation de ce voyage publiée par Benoît[1]. Mais si sévère qu'il soit pour les caloyers et

1. *Quinze jours en Arcadie*. (Mém. de l'Académie de Stanislas, 1893.)

les popes, il reconnaît cependant, sur les observations de son ami Roux, que, si déchu que soit chez eux le caractère sacerdotal, après tout ils ont conservé en Orient, avec la tradition chrétienne, le sentiment de l'hellénisme ; c'est à eux que la religion et la nationalité doivent de n'avoir pas péri.

Les deux compagnons, traversant l'Achaïe, regagnèrent les bords du golfe de Corinthe, près de l'Akrata ; de loin ils saluèrent le Parnasse, l'Hélicon et le Cithéron ; côtoyant le golfe, ils s'arrêtèrent à Sicyone, à Corinthe. Ils avaient fait ainsi presque en entier le tour du Péloponèse. Ils franchirent l'isthme par Mégare et Éleusis, et rentrèrent à Athènes le 9 octobre. « Avec nos vêtements en lambeaux, écrit Benoît, nous avions l'air de brigands albanais. »

Je n'ai pas à mentionner toutes les réunions, toutes les fêtes auxquelles prenaient part les membres de l'École ; mais il en est une que je ne dois pas oublier, parce qu'elle les conduisait aux lieux où le grand orateur d'Athènes avait mis fin à son existence. Dans les derniers jours d'octobre, M. Piscatory voulait donner ce qu'il appelait une partie de campagne, dans l'île de Poros. Il avait pour invités tout le corps diplomatique, les principaux membres des deux Chambres, et tout ce que la société athénienne comptait de plus distingué et de plus aimable en personnages des deux sexes. Je passe sur cette fête, qui, favorisée par un temps splendide, fut charmante de tout point. Le bateau à vapeur de la station navale française transportait les invités : il s'arrêta d'abord à l'île de Calaurie, voisine de Poros : on put y descendre et visiter un joli monastère, bâti sur l'empla-

cement même du temple de Neptune, où jadis Démosthène s'était réfugié, et où il s'empoisonna pour échapper aux tyrans de sa patrie.

Au moment où les invités s'embarquaient, M. Thouvenel, revenant de France, arrivait justement au Pirée. Il ne descendit point à terre, et passa directement sur le bateau qui emmenait M. Piscatory et ses hôtes. Il avait été voir à Nancy les parents de Benoît, et put lui donner les réponses les plus satisfaisantes sur l'état de leur santé. Ce jour était décidément un de ceux qu'un ancien aurait pu marquer d'un caillou blanc ; M. Thouvenel apportait en même temps une nouvelle de nature à réjouir tous les élèves de l'École : il avait obtenu de M. de Salvandy qu'à partir du 1er janvier leur traitement fût élevé à 3,600 fr. ; en outre le ministre accordait une somme de 4,000 fr., qui serait répartie pour payer des frais d'excursions.

Dans les premiers jours de décembre, ils se rendirent tous à Salamine. En traversant ces flots foulés jadis par les vaisseaux de Thémistocle, ils cherchèrent à reconstituer par la pensée toutes les scènes de ce grand drame naval, où était venue sombrer la fortune de Xerxès. Mais à l'attrait des souvenirs historiques se joignait ce jour-là le désir de la chasse : des bandes de canards sauvages nageaient sur le détroit ; pour les atteindre, on tira à balles. Nos chasseurs furent-ils heureux ? Benoît ne nous le dit pas. Mais on voit que les élèves de l'École se livraient à toutes sortes d'exercices.

Dans les soirées un peu longues il y avait même des heures pour le jeu ; et je laisse à deviner quel était le jeu favori : un jeu bien innocent, mais cependant tout

plein d'émotions pour les enfants, et même quelquefois pour les gens plus âgés..., le jeu de l'Oie. Oui, les gens plus âgés ; car Benoît rappelle quel plaisir il y trouvait, dans la maison paternelle, juste un an auparavant, à la veille de son départ pour la Grèce. J'imagine donc que ce fut lui qui eut la première idée de reprendre ce genre d'amusement. Est-ce bien aux Grecs que nous devons le jeu de l'Oie ? C'est un petit problème historique que je n'ai pas la prétention de résoudre ; mais s'il est vrai qu'ils l'ont inventé, leurs descendants ont négligé depuis longtemps cette invention de leurs ancêtres. Dans tout Athènes on aurait cherché vainement un jeu de l'Oie. Mais qu'à cela ne tienne : parmi les élèves de l'École il en est qui savent fort joliment dessiner : ils se mettent à l'œuvre, et dressent le tableau avec ses soixante-trois cases. Mais si le jeu est renouvelé des Grecs, on n'entend pas cependant les copier servilement : il faut, dans l'imitation, apporter de l'originalité. Le jardin de l'Oie devient l'hôtel de l'École d'Athènes, où l'on ne parvient qu'après une longue route et beaucoup d'aventures ; chaque case rappelle quelque particularité du trajet : c'est ainsi que la prison, le puits, le labyrinthe, sont remplacés par Charybde, Scylla, Herculanum ; à l'Oie on substitue la figure de quelque personnage singulier rencontré dans le cours du voyage.

Ce sont là de bien petits détails, j'en conviens ; mais il m'a semblé qu'ils nous feraient mieux entrer dans la vie intime des pensionnaires d'Athènes.

Les quatre semaines que Benoît avait passées sur le *Chacal* lui avaient créé avec les officiers des relations fort amicales, qui se prolongèrent bien au delà de l'ex-

cursion dans les Cyclades. On fêtait la Noël sur l'escadre. Benoît est invité au réveillon qui doit se donner au *Chacal*. « J'y suis toujours fort bien reçu, écrit-il, comme un vrai marin du bord, et j'aime à me retrouver sur ce petit bâtiment. Mousses et matelots, je les connais tous : ils me montraient avec empressement un petit Bethléem qu'ils avaient fait dans un coin. J'aime ces hommes si rudes, si simples et si bons. »

Après la fête de Noël, la fête ou plutôt les deux fêtes du jour de l'an; car nous sommes en pays où la réforme grégorienne n'a pas été adoptée: le 1er janvier des Grecs tombait treize jours après le nôtre. L'École tout naturellement fêta, suivant le calendrier français, ce renouvellement d'année. Il y eut réunion chez M. Piscatory, mais moins gaie qu'à l'ordinaire : c'était comme une soirée d'adieu, car M. Piscatory quittait Athènes pour occuper l'ambassade à Madrid. On ne savait encore par qui il serait remplacé[1] ; mais, quel que fût le successeur, il ne ferait jamais oublier le ministre qui avait présidé à l'établissement de l'École, et n'avait jamais cessé de porter un vif intérêt à chacun de ses membres. « C'est une perte irréparable pour nous », écrit Benoît. Jusqu'au dernier jour il y eut de réciproques témoignages d'attachement. Je crois qu'on me saura gré de reproduire ici toute une page de Benoît : elle montre combien étaient affectueuses et presque familiales les relations de M. Piscatory avec l'École, et quelle place notre ministre occupait dans le monde athénien ; la France ne pouvait être plus dignement représentée.

1. Ce fut M. de Rayneval qui fut nommé, mais la Révolution de Février ne lui permit pas de prendre possession de son poste.

« Nous sommes maintenant orphelins. M. Piscatory, que nous avions le droit d'aimer et de révérer comme un père, est parti hier (9 janvier) avec toute sa famille pour la France. Si disputé qu'il fût dans les derniers jours qu'il passait ici, il a voulu être avec nous le plus possible. Dimanche, 2 janvier, il dînait avec nous chez notre directeur ; le surlendemain c'était nous qui l'invitions avec sa femme, ses deux petites filles et le ministre d'Espagne, qui partait avec lui. Nous leur avons offert un très joli dîner dans une de nos chambres hautes, parée de lauriers, de fleurs, de statues antiques moulées en plâtre ; et pour demeurer davantage avec nous, il a à peu près manqué le dîner d'adieu que le roi avait voulu lui donner le soir même. Lui et sa femme ont été charmants. M^me^ Piscatory en partant nous a donné son cheval favori, qui appartient en commun à nous tous... Le départ a été fort touchant : presque toute la ville les a reconduits ; nous étions plus de vingt-cinq voitures, sans compter tous les gens à cheval qui suivaient sa calèche, tous les Français, presque tout le corps diplomatique, les ministres, une foule de dames. Jamais il n'y avait eu tant de monde au Pirée. Les canots de l'*Inflexible* nous ont tous transportés à bord du bâtiment à vapeur qui devait l'emmener. On y est demeuré à causer pendant les derniers apprêts. Nous n'en sommes repartis que les derniers, le cœur gros, avec des larmes dans les yeux, quand déjà l'ancre était levée ; et nous n'étions pas encore de retour à terre que le bâtiment partait, salué de coups de canon par tous les bâtiments de l'escadre... Certes c'est une grande perte pour nous. »

Le successeur de M. Piscatory fut celui que l'École

aurait choisi si elle avait été consultée. M. Thouvenel, chargé d'abord de la légation par intérim, la dirigea en titre un peu plus tard.

Au 13 janvier de notre calendrier commençait pour les Grecs la nouvelle année. Ce jour-là il y avait à la cour baise-mains et bal ; mais les Français n'y purent assister : la veille on avait appris la mort de Mme Adélaïde, sœur du roi Louis-Philippe. Un deuil était de rigueur ; mais nos reclus savaient se suffire à eux-mêmes ; et si, pendant quelque temps, on dut renoncer à tout plaisir officiel, on s'accommodait fort bien de la vie à l'intérieur de l'École et des soirées passées chez le directeur. « Ce sont bien les plus amusantes, dit Benoît ; on y cause, on y rit, on y prend le thé, on y fume jusqu'à onze heures ; puis on va se coucher. »

Benoît d'ailleurs à cet instant était assez indifférent à toutes les distractions mondaines : il attendait son frère Louis. Le capitaine Benoît, désigné pour la chaire de fortification permanente à l'école d'application de Metz, avait obtenu un congé de quelques mois, et il en profitait pour venir en Grèce. Ce frère, si impatiemment attendu, arriva le 11 février. Dès la veille, Benoît était au Pirée pour l'embrasser à la descente du paquebot. Je laisse à penser quelle joie, à tous deux, de se revoir, de parler de leur chère Lorraine, de tout ce qu'ils aimaient.

Le capitaine fut l'hôte de l'École, fort choyé de tous, et partageant pour la Grèce les sentiments de tous ceux qui l'entouraient. Lui aussi exprime vivement dans ses lettres son ravissement de se trouver dans un pays si enchanteur. M. Thouvenel le présente au roi qui le

reçoit fort gracieusement. On voit par là de quelle considération jouissait l'École ; car à ce moment-là c'était surtout sa qualité de frère d'un des membres de cette École qui valait au capitaine cet accueil.

Après avoir parcouru les alentours d'Athènes, les deux frères décident d'aller dans l'Argolide : c'était la partie du Péloponèse que Charles n'avait pas encore vue. Ils visitent Corinthe, Némée, Mycènes, Tirynthe, Argos, Épidaure, Trézène : combien de personnages célèbres et d'événements rappellent ces lieux ! De la plupart de ces cités il ne reste que quelques vestiges ; mais pourtant nulle part ailleurs en Grèce ne subsistent encore autant de témoignages du travail des anciennes générations. C'est le tracé toujours visible, et même en quelques endroits le creusement commencé du canal de Corinthe, entrepris sous Néron et abandonné pendant des siècles, pour être repris de nos jours ; puis les ruines de la grande muraille, élevée au temps des guerres Médiques, pour fermer à Xerxès l'accès du Péloponèse ; la citadelle de Mycènes, aux lourds et puissants remparts, l'acropole colossale de Tirynthe. Ces monuments de la civilisation pélasgique excitent vivement l'intérêt de nos voyageurs : pour l'ingénieur militaire surtout n'y a-t-il pas là la matière d'une curieuse leçon à faire aux élèves de Metz sur la fortification antique ?

Cette excursion avait pris une semaine, du 27 février au 5 mars. En rentrant à Athènes, ils apprirent que d'assez fâcheuses nouvelles arrivaient de France, qu'il y avait de l'agitation à Paris. Quoique un peu inquiet, on était bien loin de prévoir les graves événements qui allaient s'accomplir. Le 8 mars, toute l'École, y compris

le capitaine, se transportait au cap Sunium, en cavalcade, avec les gens de service, aussi à cheval. Ils avaient été absents trois jours. Le lendemain de leur retour, le paquebot leur apportait les détails de la révolution du 24 février et la proclamation de la République.

Ainsi que je l'ai déjà dit, Benoît avait fort peu de goût pour la politique ; ce qu'il demandait surtout à un gouvernement, c'était d'assurer les conditions d'ordre et de tranquillité. On comprendra donc que le nouvel état de choses n'avait pas de quoi le charmer. Mais en sa qualité de chrétien, il était d'avance résigné à toutes les volontés de Dieu, et confiant en la Providence qui ne manquera pas à la France. « Remercions-la, écrit-il à ses parents, qu'une telle transformation politique ait pu se faire sans coûter trop de sang, et prions-la pour que la France, éclairée par une douloureuse expérience, aille paisiblement à ses nouvelles destinées. » Et à M. Guigniaut : « La République n'était guère ni dans mes prévisions ni dans mes désirs. Mais du moment qu'elle a l'adhésion du pays, qu'elle est devenue la patrie, je l'embrasse de tout mon cœur, je la servirai de toutes mes forces. Plus que jamais notre pays a besoin du concours de tout ce qui est honnête et désintéressé. Je ne suis rien, et je ne puis que peu de chose : mais j'ai toujours aimé les hommes. Travailler pour ma petite part à les rendre meilleurs, les servir dans la mesure de mes forces, a toujours été ma première ambition ; et c'est là la vocation qui, plus souvent que je n'ai osé vous le dire, m'a sollicité à embrasser la vie ecclésiastique, où l'on est enfin dégagé de tout devoir d'intérêt de famille, pour se consacrer sans réserve au bien des autres. »

Le capitaine estima que les événements ne lui permettaient pas d'attendre la fin de son congé pour regagner son poste en France. Mais avant de repartir, il désirait voir la Béotie et la Phocide. « Notre exemple avait entraîné toute l'École. Tous sont venus avec nous; nous formions une colonne d'une douzaine d'hommes à cheval. » Ils vont successivement à Platée, à Livadie, à Chéronée, où ils trouvent encore les débris de la statue d'un grand lion de marbre, érigée par Alexandre en souvenir de sa victoire. Ils s'enfoncent dans les gorges du Parnasse, arrivent à Delphes : « Ici on devient païen, écrit Benoît. C'est avec une sorte de recueillement religieux que nous visitons ces lieux jadis si vénérés, où la Pythonisse rendait ses oracles, la fontaine de Castalie. » Au sortir de tout ce paganisme, ils entrent en pleine antiquité chrétienne, au monastère de Saint-Luc, où pendant longtemps ont reposé les restes du saint évangéliste. Puis ils s'acheminent vers l'emplacement de Thèbes, où l'on ne voit même plus de ruines.

Cette expédition avait laissé un durable souvenir dans l'esprit d'un des compagnons de Benoît, Hanriot, qui, plus de quarante ans après, lui écrit : « Monté sur ton Gouroumaki, et accompagné de ton fidèle Lefthéri, tu guidais la caravane. » Gouroumaki, ai-je besoin de le dire, c'était le cheval habituel de Benoît, et Lefthéri, son serviteur grec. Benoît a publié le récit de quelques-unes de ses excursions en Grèce[1], et toutes les pages qu'il a

1. *Une excursion scientifique dans l'île de Milo.* 1868. — *Un volcan dans l'Archipel.* 1880. — *La Grèce ancienne étudiée dans la Grèce moderne.* 1892. — *Quinze jours en Arcadie.* 1893. — *Excursions et causeries littéraires autour d'Athènes et en Argolide.* 1893.

écrites à ce sujet sont des plus charmantes ; nul de ceux qui les ont lues ne me démentira. Hanriot l'engage à en faire autant pour la Béotie et la Phocide ; nous regrettons que le désir d'Hanriot n'ait pas été satisfait.

Les deux frères rentrèrent à Athènes le 24 mars, et, le 29, Louis s'embarquait avec un élève de l'École de Rome, Tétatz, qui, depuis dix-huit mois, était venu étudier l'architecture d'un temple de l'Acropole.

Deux mois passés dans une société si chère ne pouvaient que réveiller chez Benoît le regret de la famille absente. Pour plusieurs raisons il songeait à revenir en France, au moins pour quelques semaines. D'abord M. Guigniaut lui avait écrit qu'un concours pour l'agrégation des Facultés s'ouvrirait à la fin de l'année 1848, et il l'engageait à s'y présenter : quoique le temps et une partie des livres nécessaires manquassent à Benoît pour une préparation suffisante, il n'en était pas moins résolu à tenter l'épreuve. Puis qu'allait devenir l'École d'Athènes ? Serait-elle maintenue par le nouveau gouvernement ? On ne fut rassuré sur ce point que plus tard ; mais les déclarations de M. Carnot, ministre, et de ses deux principaux collaborateurs, MM. Jean Reynaud et Édouard Charton, furent positives. Mais ce n'était pas tout de conserver l'École ; il fallait lui donner les moyens de vivre. Or, on sait avec quelles difficultés financières le gouvernement provisoire était aux prises ; il avait peine à trouver les fonds nécessaires pour les dépenses régulièrement prévues ; et l'École ne figurait pas au budget : en 1851 seulement, un crédit pour elle y fut inscrit. Les pensionnaires d'Athènes ne recevaient plus leur traitement. « En France, écrit Benoît, on peut solder les fonctionnaires avec du papier ;

mais ce papier ne sort pas du pays. A l'étranger, on ne peut payer qu'avec du numéraire, et ici l'argent se fait fort rare, surtout l'argent français; il ne reste déjà plus sur la place que la monnaie turque et les dollars du Mexique; les pièces autrichiennes même disparaissent de la circulation. » Un banquier grec, M. Scouloudi, fit aux élèves des avances, n'ayant que leur garantie personnelle : on voit par là quelle confiance ils avaient inspirée. A quel moment l'État put-il envoyer de l'argent? Je l'ignore; mais ce ne fut dans tous les cas qu'après le départ de Benoît, qui dut se rapatrier à ses frais. Il est vrai que plus tard il fut indemnisé complètement. Aux autres motifs d'ennui ajoutez qu'il souffrait de toutes les agitations qui, pendant plusieurs mois, tinrent la France inquiète et troublée; et on comprendra que le séjour en Grèce ne pouvait plus avoir le charme des premiers temps. Dès lors il commença à songer sérieusement au retour.

Toutefois il fit encore, vers la fin d'avril, une excursion de trois ou quatre jours dans le nord de l'Attique et surtout au champ de bataille de Marathon. Non seulement toute l'École, y compris le directeur, était de la partie; mais on s'adjoignit quelques gendarmes, parce que le brigandage reprenait et que la région où l'on s'engageait n'était pas bien sûre. « Nous faisions, avec notre bagage, une troupe de dix-huit à vingt, ce qui est assez imposant. » Ils ne virent aucun brigand; mais il y eut quelques petits accidents dans les marais, des chutes de cheval; d'abord Hanriot, puis M. Daveluy, enfin Benoît lui-même. « J'étais monté sur mon vaillant Gourournaki, qui a manqué des quatre pieds au centre du marais, et

m'a couché tout de mon long dans l'eau bourbeuse. » Mais on ne fit que rire de ces malheurs.

La seconde promotion ne se composait que d'un seul élève, Gandar. Parti de Paris depuis plusieurs semaines, il avait appris à Rome la révolution de Février, et ne s'était décidé qu'après une assez longue hésitation à continuer sa route. Avec lui arrivait un élève architecte de l'École de Rome, Débuissons. Gandar était de Metz, et à ce titre presque un compatriote pour Benoît. De plus, ces deux Lorrains avaient entre eux beaucoup d'affinités d'esprit et de caractère ; aussi eurent-ils une liaison assez intime pendant le peu de temps qu'ils eurent à passer ensemble.

Je ne crois pas que jamais un membre de l'École ait pérégriné en Grèce autant que Benoît. Quelques-uns ont été plus loin que lui ; Lacroix, par exemple, au mois de septembre s'en était allé en Égypte, et ne revint qu'au bout de quatre mois ; mais pour les explorations dans la Grèce même, Benoît en a fait plus que tout autre. Mais sa curiosité n'était pas encore satisfaite. Aussi, quand il obtient l'autorisation de partir, il ne veut pas revenir en France avant d'avoir au moins été jusqu'à l'ancienne Bysance. Voici le programme qu'il se trace : « Je m'embarque le 10 juillet pour aller d'abord à Constantinople, que je ne puis me dispenser de voir avant de quitter l'Orient, sans doute pour toujours. Je n'y passerai que quatre jours ; à Smyrne, un jour ; aux Dardanelles, en face de l'antique Troie, quatre heures seulement ; mais du moins j'aurai vu cette côte de l'Asie et ces merveilles du Bosphore. Je reviendrai par le même paquebot ; je mouillerai le 20 devant le Pirée, mais sans descendre

à terre ; et je ferai de loin mes derniers adieux à cette poétique Athènes, où j'aurai passé seize mois d'une vie bien tranquille et bien heureuse, à l'Acropole de Minerve, à ces imposantes montagnes de l'Hymette, du Parnès et du Pentélique, à cet harmonieux horizon où mes yeux se délectaient. »

A cela près que le voyage se fit, non pas du 10 au 20 juillet, mais du 9 au 18, tout se passa comme Benoît l'avait prévu. Il avait quitté Athènes juste au moment où la nouvelle des affreuses journées de juin venait d'apporter une profonde affliction à la colonie française. Les spectacles dont il allait jouir firent diversion à ses tristesses. Je ne puis entrer dans les détails qu'il donne sur tout ce qu'il a vu ; je dirai seulement que toutes ses lettres attestent qu'il est ravi : ce n'est plus seulement de l'admiration, c'est de l'enthousiasme.

Si, en repassant, il ne débarque pas au Pirée pour fouler encore une fois le sol de l'Attique, en voici la raison : le choléra s'était déclaré en Asie, et les passagers venus de Constantinople ne pouvaient descendre à terre, en Grèce, qu'après avoir fait quarantaine. Mais tous ses amis étaient venus. « Ce n'est pas sans émotion que je revois de loin cette terre si chère, mais de bien loin ; car nous étions tristement mouillés au delà du port, avec notre pavillon de quarantaine, comme des pestiférés. Cependant, malgré la distance, j'eus le grand plaisir de voir arriver une embarcation chargée de mes bons camarades, qui venaient encore une fois me faire leurs adieux. J'en fus très touché. Quelque temps après, les officiers du *Chacal* arrivèrent ; puis M. Daveluy, notre excellent directeur, qui, par un soleil et une poussière

affreuse, était venu d'Athènes pour me donner encore une preuve de son affection. Toutes ces barques voltigeaient autour de notre bâtiment, mais pas moyen seulement de leur serrer la main. Enfin, Lévêque, qui devait revenir en France avec moi, arriva avec les dépêches : quel plaisir de retrouver ce bon camarade! »

Le 25 juillet les deux compagnons arrivaient à Marseille ; leur absence avait duré dix-huit mois. Quel profit intellectuel Benoît avait-il retiré de son séjour à Athènes ? Tout en se rendant la langue grecque tout à fait familière, il ne semble pas qu'il ait fait une étude particulière de la grammaire et de la philologie : sans doute il en savait tout ce qu'un esprit cultivé doit savoir ; mais il n'avait pas été attiré par les recherches et les curiosités, soit de linguistique, soit de pure érudition. Ce qu'il avait été demander à la Grèce, ce qu'il en rapportait pour sa vie entière, c'était, comme il le dit lui-même, « une provision de souvenirs enchantés, de fraîches et vivantes imaginations de grâce et de poésie », un profond sentiment des beautés de l'art, une admiration aussi vive que réfléchie pour le génie du peuple grec. Nul n'en a gardé une impression plus durable. D'autres ont pu se faire plus complètement hellénistes ; je dirai de lui qu'il a été surtout un Hellène.

V

Les années d'enseignement supérieur à Paris (1848-1854).

Le 2 août, Benoît revoyait Nancy et sa famille. Mais, quoique tout aux joies du retour, il fallait songer à

l'avenir : qu'est-ce que l'Université allait faire de lui ? Quelle position devait-il demander ? Il consulte M. Guigniaut : une chaire dans un lycée de Paris ? dans une Faculté de province ? Que préférer ? S'il y avait une Faculté en Lorraine, son choix, dicté par l'amour du pays, serait vite fait. Mais il y songe, le provisorat de Nancy est vacant : s'il le sollicitait, peut-être malgré sa jeunesse l'obtiendrait-il. Il n'eut pas à le solliciter, parce qu'à ce moment même un proviseur fut nommé. Je ne sais du reste si Benoît dut vraiment le regretter : il me semble que les fonctions administratives, avec leurs mille petits détails et leurs prosaïques ennuis, n'étaient pas de celles qui convenaient le mieux à sa nature : il était fait surtout pour l'enseignement.

Au commencement de septembre il va à Paris, pour y rester quelques jours seulement : le mariage de son frère Louis le rappelait en Lorraine. Mais il repart à la fin d'octobre : il avait cette fois à travailler fort sérieusement pour le concours d'agrégation qui allait s'ouvrir.

Je remarque toutefois que les préoccupations de l'examen ne l'empêchent pas de s'intéresser, même assez activement, à la chose publique. L'élection présidentielle allait avoir lieu : entre les deux candidats il n'avait aucune hésitation ; partisan décidé du général Cavaignac, qui avait fait triompher la cause de l'ordre aux journées de juin, il s'efforçait de lui gagner les voix de ceux sur lesquels il pouvait avoir quelque influence.

Les épreuves pour l'agrégation commencèrent assez mal pour Benoît. « Je n'étais pas bien disposé, lisons-nous dans une lettre du 22 novembre ; et ma première composition, en latin, me semblait si pénible, si lourde,

si décousue, si mal écrite ; en même temps je me sentais si fatigué de ce premier effort, que je tombai un instant dans un profond découragement, et je songeais à me retirer. » Mais il reprend le dessus. A la seconde composition, en français, il est bien mieux inspiré : « Nous avions à apprécier l'influence des littératures étrangères sur la littérature française. Je connaissais bien mon sujet, ma plume était agile. Bref, je pense que mes juges seront contents. » Ils le furent en effet, et ce travail fut classé le premier, sans conteste. Puis venaient les épreuves orales, fort nombreuses et parfois fort longues ; voici qui peut en donner une idée : « Pour la littérature grecque, j'ai ouvert hier la discussion, qui m'a retenu en chaire pendant quatre heures. Je crois que j'y ai eu quelque succès : le bureau m'écoute avec une bienveillance extrême et m'encourage par des approbations très flatteuses. Le public a l'air aussi de me suivre avec intérêt. » Veut-on savoir comment un des juges appréciait ces lecons? Ozanam, le félicitant plus tard de ses succès à la Sorbonne, lui écrit qu'on ne peut en être surpris, « si vous y portez cette lumière, cette érudition élégante, ce langage animé qui charmaient vos juges il y a quelques années, et qui depuis ont souvent captivé vos auditeurs ».

Benoît fut reçu le premier ; à ce titre, il fut attaché à la Faculté de Paris, et désigné ainsi pour les suppléances éventuelles à la Sorbonne. A la suite de ce succès, M. Villemain lui témoigna beaucoup d'intérêt et l'engagea à venir le voir souvent : « C'est ce que je ferai certainement, écrit Benoît, car il y a infiniment à gagner dans le commerce de cet homme. »

Comme il n'avait aucunes fonctions, Benoît put passer à Nancy les trois premiers mois de l'année 1849. Il s'y reposait, mais ce repos n'était pas l'oisiveté. Il avait demandé à la Faculté des lettres l'autorisation, qui lui fut accordée sans difficulté, de faire, après la rentrée de Pâques, un cours complémentaire de littérature grecque. Le sujet de ce cours devait être l'histoire de la comédie en Grèce. Il fit sa première leçon le 21 avril, devant un auditoire nombreux, où il trouvait beaucoup de sympathie. Il avoue, du reste, qu'il avait besoin de la présence de visages amis pour se donner confiance, « d'autant plus, dit-il, que je touchais avec hardiesse à des questions délicates, brûlantes, difficiles; que l'histoire de la démagogie en Grèce rappelait tous les récents souvenirs de notre histoire politique; que j'avais à effleurer en passant bien des idées morales, religieuses, sociales, à l'ordre du jour; et que ma manière de penser, dont je voulais, dès les premières heures, bien assurer l'indépendance, pouvait fort bien n'être pas d'accord avec les opinions d'une partie de mon auditoire. Mais tout a été bien pris : la fin, où je faisais entrevoir dans le christianisme le seul vrai remède à nos misères actuelles, a parfaitement réussi; seulement, cela a été débité un peu trop vite. »

Cette première leçon était écrite; à partir de la seconde, il improvisa et s'en trouva bien.

Au milieu de ses succès, Benoît garde toujours sa grande simplicité d'âme. Une lettre de cette époque nous en fournit le témoignage. On se rappelle avec quelle docilité, déjà professeur de rhétorique à Caen, il acceptait les remontrances de sa mère, sur son pen-

chant à la raillerie. Il a pris de l'âge, il s'est élevé à l'une des premières places dans l'Université, et il reste toujours le fils aussi respectueux, aussi soumis que par le passé. Il paraît que, pendant son dernier séjour à Nancy, il avait eu parfois des impatiences, un peu de mauvaise humeur : ce n'étaient sans doute que des péchés fort véniels ; mais il n'en jugeait pas ainsi : sa conscience ne sera tranquille que lorsqu'il aura demandé et obtenu son pardon. Voici donc ce qu'il écrit : « Si je vous ai fait quelquefois de la peine par cette rudesse brutale » — brutale, je n'en crois rien : Benoît n'aurait pas employé pareille expression en parlant de son prochain ; il n'est excessif que pour s'accuser lui-même : ses torts, il les voit, comme d'autres voient leurs mérites, avec des verres grossissants — « par cette rudesse brutale à répondre à vos douces attentions avec les tracasseries nerveuses de mon maudit tempérament, à la manière d'un esprit habitué à n'avoir pas de gêne, soyez sûre que mon cœur désavouait ces bizarreries de mon humeur ; et excusez mes faiblesses avec votre inépuisable indulgence maternelle. Dites de moi : Beaucoup de fautes lui seront pardonnées parce qu'il a beaucoup aimé. Mauvaise tête, mais bon cœur. » Cette humilité filiale, chez un maître applaudi en Sorbonne, n'est-elle pas touchante ?

« Avec des occupations sérieuses et des distractions variées, écrit Benoît en rendant compte de l'emploi de ses journées, les heures passent vite ; on n'a pas le temps de s'ennuyer. » Pour se délasser de la préparation de ses cours, il se remet à la musique, qu'il a toujours beaucoup aimée, et il achète un piano. Il reprend aussi ses crayons, ses pinceaux ; il dessine, il peint ; il fait

même, pour l'offrir à M. Guigniaut qui est très sensible à cet hommage, une aquarelle représentant l'Acropole d'Athènes.

Outre ses amis universitaires, Benoît avait retrouvé à Paris M. et Mme Piscatory, avec lesquels il allait souvent s'entretenir d'Athènes et parfois aussi des choses de la politique. M. Piscatory, enlevé à ses fonctions diplomatiques par la révolution, avait été élu à l'Assemblée législative, où il joua même un rôle assez actif. Mais l'homme avec lequel Benoît s'entendait le mieux sur les événements du jour et sur la ligne de conduite à suivre, c'était un des députés de la Meurthe, M. d'Adelswaert. Ils étaient fort liés : chaque semaine M. d'Adelswaert venait voir Benoît plusieurs fois, et souvent ils passaient ensemble leurs soirées. Quoique l'on vécût dans des jours bien troublés et que l'on ne pût deviner du tout quel serait l'avenir, Benoît avait toujours grande confiance dans la Providence. Aussi rien ne le décourageait. Le maréchal Bugeaud meurt du choléra : « C'est un malheur public, écrit Benoît ; nous perdons là un grand appui ; mais enfin la Providence n'a besoin d'aucun secours des hommes, et le plus petit devient entre ses mains un puissant instrument. Espérons donc en elle plus que jamais, nous, les croyants. Je m'appuie sur ma foi inébranlable avec une entière sécurité. »

Mais il n'entend pas se reposer dans cette religieuse confiance, pour se dispenser d'agir. Il est tout prêt à payer de sa personne. « Je pense bien, chers parents, que s'il venait encore à éclater quelques luttes dans les rues entre la cause de la civilisation et celle de la barbarie, vous seriez raisonnables dans les préoccupations

qu'elles pourront vous donner à mon sujet. Dans ces combats sauvages où l'on luttera pour savoir si la société actuelle doit périr, vous ne voudriez certainement pas que je reste tranquillement chez moi à attendre le résultat, tandis que des hommes ayant femme et enfants combattent pour le salut commun. »

Bien qu'il ne soit pas de ceux qui se complaisent dans l'habit militaire, au premier appel du tambour il endosse son uniforme de garde national. Dans la 12e légion, à laquelle il appartient, et qui a pour colonel Barbès, alors en prison, il y a bien des gens à idées fort avancées et même révolutionnaires; raison de plus d'aller tout de suite, pour défendre les principes d'ordre, prendre sa place dans les rangs. C'est ainsi que le 13 juin, jour où est tentée une insurrection, qui du reste échoue misérablement, il est l'un des premiers au rendez-vous marqué pour sa compagnie ; c'était la place Saint-Sulpice : l'ordre fut donné d'y rester. La rive gauche demeurait assez calme, pendant que, sur la rive droite, Ledru-Rollin et les principaux chefs du mouvement établissaient au Conservatoire des arts et métiers le quartier général de l'émeute. Elle était déjà réprimée, quand il se passa, sous les yeux de Benoît, une scène curieuse, qu'il nous raconte : « Nous bivouaquions sur la place, commandés par des chefs suspects. A 8 heures du soir, un bataillon de ligne arrive, se poste en face de la garde nationale, charge ses armes ; et un général avançant ordonne à notre lieutenant-colonel et à plusieurs de nos officiers de se constituer prisonniers. Nous autres, les bons citoyens, nous fûmes contents d'être délivrés de ces traîtres ; mais les rouges étaient exaspérés. »

Benoît est l'un de ceux que l'on charge de garder ceux qui tout à l'heure étaient leurs chefs. « La nuit s'est achevée tranquillement, dit-il, et à quatre heures je venais me coucher, pour aller à la Sorbonne à huit heures faire des examens jusqu'à cinq heures et demie du soir, autre corvée, non moins laborieuse que celle de la veille, mais plus pacifique et plus lucrative. »

Une fois cependant, il en fait l'aveu, il s'affranchit, avec un certain sans-gêne, de son devoir de garde national; et il ne semble même pas en avoir ressenti aucun remords : les vertus les mieux éprouvées ont parfois leurs intermittences. Il est vrai qu'au moment où il en prit fort à l'aise avec ses obligations civiques, Paris était tout à fait au calme. Il avait été commandé pour faire partie d'une de ces promenades de nuit qu'on appelle patrouilles. Il était fort fatigué, et avait en perspective pour le lendemain une leçon. Il estime qu'il ne mettra pas en péril la sûreté de son quartier, parce qu'il se sera dispensé de le parcourir, l'arme au bras. Il brûle la politesse à son escouade, s'esquive au détour d'une rue, rentre chez lui, se couche et s'endort du sommeil des justes. Mais la justice militaire, elle, veille toujours. L'absence illégale de Benoît a été bien et dûment constatée; il est cité à comparaître devant le Conseil de discipline. « Je m'en suis tiré habilement, écrit-il ; j'ai confessé ma faute ; j'ai dit que je n'avais pas d'excuse, et j'ai demandé qu'on me punît de la réprimande. Et alors le ministère public, qui a l'habitude de prendre le contrepied de la défense, n'a pas manqué, pour me contrarier, de conclure à me renvoyer des fins de la plainte. Je riais intérieurement en me retirant. » Ne trouvez-vous

pas qu'il a, comme je l'indiquais, bien peu de contrition dans le cas présent ?

Corvée lucrative, lisions-nous plus haut à propos des examens. C'est ici le lieu d'expliquer quelle situation était faite à Benoît. L'Université n'a pas précisément la réputation d'avoir souvent enrichi ses serviteurs : plus d'honneur que d'argent. Et cela était vrai surtout pour Benoît : le cours dont il s'était chargé était gratuit. Pour tout traitement il avait.... quoi ? les six cents francs d'agrégé. Mais si détaché que l'on soit des questions d'intérêt, il faut vivre. Pour atténuer les sacrifices que Benoît avait à s'imposer, le doyen, M. Leclerc, l'appelait à prendre part à quelques-uns des examens de baccalauréat : chaque journée ainsi occupée lui rapportait de quatre-vingts à cent francs.

Le secrétaire de la Faculté, M. Théodore Patin, fort souffrant, ne pouvait presque plus s'acquitter de ses fonctions, plus laborieuses d'ailleurs à cette époque de l'année. Il lui fallait un aide. Benoît consent à venir remplir une partie de la tâche ; mais à une condition, c'est que ce service, tout d'obligeance de sa part, ne sera pas rémunéré.

L'Université n'attendait qu'une occasion pour placer convenablement Benoît. Cette occasion se présentait. Un des professeurs de la Faculté d'Aix, en même temps doyen, M. Hippolyte Fortoul, avait été élu député à l'Assemblée nationale. Il fallait pourvoir à son remplacement : la double succession qu'il laissait fut offerte à Benoît, qui ne fut même pas tenté d'accepter : il ne voulait quitter Paris que pour se rapprocher de sa famille ; Aix l'en éloignait encore plus. Jusqu'à ce qu'on pût lui

donner quelque chose à sa convenance, il aimait mieux attendre. « Pour garder ma liberté, écrit-il à sa mère, et par le désir que j'ai de vous revoir le plus souvent possible, rien ne me convient mieux que de garder ma position actuelle, quelque précaire et insuffisante qu'elle soit, et d'attendre patiemment les améliorations et la solidité que le temps seul peut y apporter. »

A la rentrée de 1849-1850, il reprend donc son cours libre de littérature grecque. M. Théodore Patin, dont la santé est toujours chancelante, est contraint d'aller passer l'hiver à Nice. Benoît est chargé officiellement de l'intérim du secrétariat ; mais il accepte surtout par dévouement ; car la comptabilité, les chiffres ne lui plaisent guère.

Il lui arrive le même jour de faire, le matin, une leçon sur les poètes grecs, et d'avoir l'après-midi un inspecteur des finances, qui vient vérifier la caisse et les registres du secrétariat : le contraste n'était-il pas piquant ? Benoît est impatient d'en finir avec cette vie en partie double : aussi est-il grandement soulagé lorsqu'au mois d'avril M. Patin reprend son service.

Ses yeux fatigués le forcent, au mois de juillet, d'aller faire une saison à Griesbach, où, on s'en souvient, il avait déjà été douze années auparavant. A son retour à Paris, il trouve l'Université assez en émoi, à cause de la mise à exécution très prochaine de la nouvelle loi sur les académies, qui, de régionales qu'elles étaient, deviennent départementales. Dans cette multiplication de recteurs Benoît aurait aisément trouvé une place : il n'aurait eu qu'à en exprimer le désir. Peut-être, si on la lui avait offerte, se serait-il laissé faire. Mais son ami

Jourdain, secrétaire général du ministère, estima, et avec raison, qu'il valait mieux pour Benoît être autre chose qu'un de ces affreux petits recteurs, comme les avait qualifiés plaisamment à la tribune un adversaire de ces minuscules académies.

Un poste tout à fait selon ses désirs et ses aptitudes, et aussi honorable qu'important, fut confié à Benoît. On le nomma maître de conférences à l'École normale pour la littérature grecque. Malgré le travail que lui imposaient ses nouvelles fonctions, il continua son cours à la Sorbonne. Ce fut une année fort laborieuse. Tout à ses études de prédilection, il y vivait comme dans son élément « Je respire le grec par tous les pores », écrit-il. Il se félicite grandement de ses rapports avec les élèves de l'École. Comme on lui avait parlé de leur esprit frondeur, il n'était pas sans quelque appréhension : « Je trouve au lieu de cela, écrit-il, des jeunes gens dociles, pleins de déférence, justes et sincères. Je ne me surfais pas avec eux ; je sais avouer sur certains points mon insuffisance, et ils pardonnent à un professeur de ne pas tout savoir, quand il n'essaie pas de les abuser par un vain charlatanisme. »

Si tout d'abord, comme lui-même en fait l'aveu, il n'était pas, pour certaines parties de son cours, aussi bien préparé qu'il aurait voulu l'être, et qu'il le fut sans doute plus tard (car il garda cette conférence pendant quatre années, du mois d'octobre 1850 au mois d'août 1854), il apportait du moins de vives impressions, un enthousiasme sincère, et par cela même communicatif et de nature à intéresser, à exciter ses auditeurs, mieux que ne l'aurait fait l'exposé froid et méthodique d'une

science amassée de longue date. Il était comme le missionnaire de l'École d'Athènes. Il aimait à faire entrevoir à cette jeunesse curieuse et sympathique combien l'étude de l'antiquité hellénique pouvait être renouvelée, éclairée, animée, par la fréquentation des lieux mêmes où elle s'est déroulée. N'est-il pas vraisemblable qu'il a ainsi contribué, pour une bonne part, à pousser vers cette école plusieurs des normaliens, ses élèves? Je ne veux citer que les plus connus à divers titres : About, Fustel de Coulanges, Heuzey, Georges Perrot.

A cette époque de sa vie, l'existence que mène Benoît est presque celle d'un bénédictin; mais il y trouve un grand charme : « J'ai su me créer une douce et calme retraite, pour m'y recueillir à un travail que j'aime, aussi retiré en moi que si je vivais au désert. Qu'on est heureux, quand on traverse des temps pleins d'ennuis, de pouvoir se réfugier par l'étude dans ces sereines régions du passé, en commerce assidu d'esprit avec les grandes âmes d'autrefois! Ce qu'est pour d'autres le foyer intérieur où l'on peut se reposer et se rafraîchir des agitations et des inquiétudes du dehors, voilà ce qu'est pour moi ma littérature grecque. »

Ce culte pour l'antiquité classique était ce qui l'avait rapproché d'un écrivain, dont il se séparait sous beaucoup d'autres rapports. Entre Sainte-Beuve et lui il s'était établi une liaison, dont il nous reste trop peu de traces ; car de toute la correspondance avec Sainte-Beuve, comme avec Ozanam et d'autres encore, nous n'avons rien, ou presque rien, et je ne saurais assez le regretter. Toutefois, dans une lettre fort aimable, du 18 janvier 1852, nous voyons Sainte-Beuve lui donner

rendez-vous pour s'entretenir avec lui de *ces belles études* qui les charment tous les deux. Mais ce qui prouve surtout que cette liaison fut suivie et assez intime, c'est que Benoît put aborder avec lui des sujets dont on ne s'entretient qu'avec ceux dans l'amitié desquels on est entré. Ici j'anticipe sur les temps. On sait combien Sainte-Beuve, surtout dans ses dernières années, s'était éloigné des croyances chrétiennes ; au Sénat, du haut de la tribune, et devant les cardinaux, il avait proclamé qu'en fait de religion il entendait n'appartenir qu'au « diocèse de la libre pensée ». Le sachant gravement malade et condamné sans doute à ne plus vivre que peu de mois, Benoît avait essayé de le ramener à d'autres idées. Ce fut sans succès ; mais Sainte-Beuve ne semble pas lui avoir su mauvais gré de cette tentative ; car voici ce qu'il lui écrit le 16 décembre 1867 (ce n'est qu'un billet, mais il est curieux et vaut la peine d'être cité) :

« Vous n'aurez pas aujourd'hui de réponse ; car je suis depuis quinze jours, dans mon infirmité, aux prises avec une complication aiguë qui me laisse sans répit ni trêve pour aucune pensée. Je voulais seulement vous remercier pour vos bons sentiments, vous dire que je ne saurais y rester indifférent. Discuter est inutile. Chacun arrive ou échoue à l'extrémité de la vie comme il peut. J'ai exprimé une manière d'être qui m'a paru être ma dernière ; mais je ne mets à rien ni obstination ni vanité. »

Tout entier, comme je le disais plus haut, à ces douces et consolantes études qui l'enlèvent aux soucis du présent, Benoît ne prête aucunement l'oreille à certaines suggestions. Les marieurs n'ont jamais manqué, et Benoît était

un de ces partis que beaucoup de familles auraient accueilli avec empressement. Mais vainement veut-on le pousser à prendre femme : l'heure de se marier suivant son inclination n'était pas encore revenue. Il est même repris de velléités de vie sacerdotale, et il écrit à sa mère : « C'est avec une indifférence profonde que je vois marier toutes les jeunes filles dont il a été question pour moi ; mais je ne vois jamais entrer au séminaire un jeune homme, que j'ai connu, sans un peu de jalousie, et le trouve bien heureux d'aborder ainsi du premier coup au port de la vie, sans avoir comme moi passé des années à être ballotté sur la mer obscure et à entrevoir le phare dans le lointain, sans pouvoir prendre l'entrée. Ces raisons intimes, c'est à vous seuls que je les confie. »

Cette confidence est la dernière que je recueillerai dans les lettres de Benoît ; car la correspondance que j'ai eue sous les yeux, et à laquelle j'ai fait tant d'emprunts, s'arrête aux premiers jours de 1851. Je ne pourrai donc plus, à mon grand regret, faire parler Benoît lui-même.

A la rentrée de novembre 1852, il interrompit le cours qu'il professait depuis trois ans et demi à la Faculté des lettres ; mais il ne quittait pas cependant la Sorbonne : il changeait simplement de chaire. Ozanam, fort souffrant, était envoyé en Italie pour chercher une guérison que malheureusement il ne devait pas y trouver. Il pria Benoît de le suppléer pendant un semestre. Benoît ne pouvait rien refuser à un tel ami, et il se chargea du cours de littérature étrangère. « J'acceptai témérairement », disait-il plus tard. Qu'entendait-il par là ? Qu'il n'était pas assez préparé pour cet enseignement ? C'eût été trop

de modestie ; car Ozanam, que l'on tenait au courant de tout ce qui se passait à la Sorbonne, et qui n'était pas un flatteur, lui écrit de Pise, à la date du 28 février 1853, pour le féliciter du succès qu'il obtient : « Vous cueillez les brillantes fleurs de Schiller, de Wieland et de Gœthe. Je ne m'étonne pas de l'intérêt qui s'attache à vos leçons, et des six cents étudiants inscrits au cours de littérature étrangère... Je crois bien que je ne saurais mieux faire que de vous le laisser poursuivre jusqu'au bout. »

Cette suppléance finit cependant après le semestre révolu ; la santé de Benoît ne lui permettait pas de la continuer. S'il avait été téméraire, ce n'était que d'avoir trop compté sur ses forces. Son cours de littérature grecque à la Sorbonne et sa conférence à l'École normale se touchaient par plusieurs côtés : le fardeau n'était pas tout à fait double, et il avait pu le porter : mais la préparation de deux enseignements fort dissemblables, qu'il fallait mener de front, exigeait beaucoup plus d'efforts ; c'était une tâche des plus lourdes et à laquelle la santé la plus robuste n'aurait pu longtemps résister.

La lettre, dont je viens de citer quelques lignes et qui est la seule que nous possédions, a été imprimée dans la collection des œuvres d'Ozanam[1]. A plusieurs égards elle est fort intéressante. Elle nous fait assister à un petit débat, d'une nature toute particulière, et à coup sûr tout à l'honneur des deux parties. Quand un professeur est suppléé, l'habitude constante est que sur son traitement il soit prélevé une certaine somme pour rétribuer le suppléant, et ce n'est que justice. Ozanam entendait bien ne

1. XI, 467.

pas se soustraire à cette obligation ; Benoît ne voulait rien accepter. Entre ces deux qui s'obstinaient, l'un à donner, l'autre à refuser, un arbitre était nécessaire. « Mon cher ami, écrit Ozanam, quand j'étais aux Pyrénées on me contait que les paysans du Béarn plaidaient beaucoup. Mais plaidoirie ne nuit point à courtoisie et bonne amitié : on part dans la même carriole, et l'on cause fort convenablement, tout en se rendant chez M. le juge de paix qui vous accordera. Je vois bien qu'il nous en faut faire autant, et, tout opiniâtres que nous sommes dans nos prétentions, vivre en bons confrères, jusqu'à ce que M. le doyen ait jugé ces deux entêtés. En attendant que vous les acceptiez, vos écus sont en pension chez moi, où mon frère les conserve en sûreté, sans compter que ma vieille bonne veille sur eux comme le dragon des Hespérides. » Le cas était assurément des plus rares, peut-être même tout à fait nouveau : comment le trancha, dans sa sagesse, le doyen d'alors, le digne M. Victor Leclerc ? Nous l'ignorons.

Les cours de Benoît n'avaient pas encore absorbé toute son activité : il avait trouvé du temps pour un travail particulier. L'Académie française avait mis au concours, pour 1853, un essai sur Ménandre. Aux Inscriptions et Belles-Lettres un tel sujet aurait sans doute exigé des concurrents surtout des critiques de textes, des discussions de grammaire, de prosodie, une de ces études rappelant un peu les dissertations, plus érudites qu'intéressantes, auxquelles se complaisent les universitaires d'outre-Rhin. Mais Benoît était d'esprit vraiment français : l'Académie, où ce qui est surtout en honneur c'est l'art d'écrire, attendait d'ailleurs autre chose que ce qu'aurait demandé

sa docte sœur de l'Institut. Benoît entrevit tout de suite la possibilité de faire en quelque sorte revivre, en parlant du théâtre de Ménandre, la société athénienne de ce temps-là, de la mettre sous nos yeux avec ses mœurs, ses habitudes.

Les anciens, qui possédaient tous les écrits de Ménandre, sont unanimes à lui assigner le premier rang parmi tous ceux qui s'essayèrent dans la comédie nouvelle. Mais, sur plus de cent pièces qu'il avait composées, pas une n'est parvenue jusqu'à nous ; nous n'avons que des fragments, assez nombreux sans doute, mais avec lesquels il serait impossible de reconstruire une seule scène. Nous ne pouvons nous faire une idée de l'ensemble de quelques-unes de ses comédies que par l'imitation qu'en a faite Térence, qui ne fut, de l'aveu de César, qu'un demi-Ménandre. La restitution de la vie athénienne, voilà ce que Benoît entreprit à l'aide des fragments de Ménandre ; et cette entreprise, menée à bonne fin, lui valut les suffrages de l'Académie française : le 18 août 1853, elle couronna le mémoire qu'il lui avait présenté.

Benoît nous fait ainsi mieux connaître les rapports des pères avec les enfants, la condition des femmes, le rôle des marchands d'esclaves et des courtisanes, les superstitions populaires, les mœurs des diverses classes, laboureurs, pêcheurs, etc. Il réunit, avec une infatigable curiosité, tout ce qui peut nous faire pénétrer dans l'existence des habitants de l'ancienne Attique. Ce sont des recherches auxquelles il reviendra encore plus tard, dans une étude sur une littérature dont on ne s'occupe guère d'ordinaire, mais où il fait d'heureuses

trouvailles : les chants qui ont pour auteur le peuple même[1].

Il avait de longue date conçu le projet d'écrire une histoire de la comédie grecque. Il avait même espéré, lorsqu'il partait pour l'École d'Athènes, qu'il pourrait y composer le premier volume de cet ouvrage. Mais nous avons vu combien son temps fut pris par des excursions et des voyages. Dans ses leçons à la Sorbonne, il reprit le sujet auquel il pensait toujours : il ne cessait ainsi d'amasser des matériaux, dont quelques-uns furent mis en œuvre dans l'étude sur Ménandre. Dans plusieurs écrits de moindre étendue qu'il donna plus tard, nous le retrouvons toujours préoccupé de cette même question d'histoire littéraire. C'est ainsi qu'il nous montre comment la comédie a été, en Sicile, avec Épicharme, philosophique et morale[2] ; à Sparte, bouffonne et rustique[3] ; et souvent, chez les Athéniens, avec Aristophane, politique et se mêlant aux luttes des partis[4]. Mais ces divers essais ne sont, en quelque sorte, que des pages détachées du livre qu'il méditait et qu'il n'a pas écrit. Cela ressemble un peu à ces ruines que Benoît avait si souvent rencontrées en Grèce, à cette différence près qu'ici ce sont les débris d'un édifice dont le plan et l'ordonnance avaient été sans doute arrêtés dans l'esprit de l'architecte,

1. *Des Chants populaires dans la Grèce antique.* (Dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1856.)

2. *Quelques aperçus sur la comédie dorienne, à Syracuse.* 1865.

3. *Étude sur la comédie à Sparte.* 1866.

4. *Une comédie politique d'Aristophane.* (*Mémoires de l'Académie de Stanislas.* 1886.)

mais dont la main de l'ouvrier n'a construit qu'une partie. *Pendent opera interrupta.*

Couronné par l'Académie française, en bonne situation à la Sorbonne et à l'École normale, Benoît semblait fixé définitivement à Paris. Il pouvait se promettre, dans un avenir plus ou moins prochain, une chaire à la Faculté des lettres, et sans doute aussi un fauteuil à l'Institut. Il renonça à ces légitimes espérances. Se voir rapproché de sa famille, voilà ce qu'il désirait avant tout. Il l'avait dit souvent, et ce n'était point un de ces propos comme on en tient quelquefois pour dissimuler de secrètes visées d'ambition. Il était sincère, et il le prouva.

M. Fortoul avait présenté un projet de loi pour supprimer les petites académies et les remplacer par seize grandes, qui toutes auraient au moins une faculté des sciences et une faculté des lettres. Nancy était l'un des centres choisis pour devenir le chef-lieu d'une de ces académies. Aller à la Faculté de Strasbourg, dans le voisinage de la Lorraine, avait été jadis un des rêves de Benoît. Ce qui s'offrait cette fois, ce n'était pas seulement la proximité de Nancy, mais la résidence à Nancy même. Benoît n'hésita pas : dès que la loi fut votée (14 juin 1854), il demanda à faire partie de la faculté qui allait être créée dans sa ville natale. Cette demande s'appuyait sur trop de titres pour qu'il pût y avoir au ministère aucune hésitation ; et le 10 octobre Benoît était nommé, non pas seulement professeur de littérature française, mais de plus doyen de la nouvelle faculté.

Ce qu'il a été ici, vous le savez tous. Les souvenirs qu'il a laissés sont encore trop présents pour que j'y puisse ajouter grand'chose. Sa vie d'ailleurs va s'écouler

désormais calme, unie, presque sans incidents. Si long qu'ait été le temps pendant lequel Nancy l'a possédé, ces quarante-quatre années me retiendront donc beaucoup moins que ne me retenaient quelques mois passés en Grèce. Je puis être bref maintenant, sans que la mémoire de Benoît ait à en souffrir.

VI

Les années à Nancy (1854-1898).

Bien que Benoît fût de ceux qui estiment que l'on n'est définitivement assis dans la vie que du jour où l'on a fondé une famille, il ne se serait jamais décidé au mariage uniquement par raison. Mais la Lorraine était pour lui une terre vraiment bénie : elle lui donna tout ce qu'il pouvait souhaiter au point de vue des exigences sociales, en même temps que les satisfactions du cœur. Le 5 juin 1855, il contractait à Pont-à-Mousson une de ces unions comme il s'en rencontre trop peu. On comprendra le sentiment qui m'empêche de faire ici, comme je le voudrais, l'éloge bien mérité de celle qu'il avait choisie pour l'associer à son existence. Je me contenterai de dire, mais cela dit tout, qu'elle a été la digne compagne de Benoît. Ils se sont mutuellement donné plus de quarante années de bonheur.

Je dois maintenant revenir un peu en arrière pour suivre Benoît dans sa chaire. La nouvelle Faculté fut installée le 7 décembre 1854. Elle offrait cette particularité que les cinq professeurs qui la composaient (le personnel des facultés était alors bien moins nombreux qu'aujour-

d'hui), Benoît, Lacroix, Lévêque, Burnouf et Mézières, sortaient tous de l'École d'Athènes. Ce n'était pas par hasard qu'ils avaient été ainsi groupés ; Benoît avait soin de le faire remarquer dans son discours d'inauguration : « C'est en Grèce qu'a commencé ce concert d'études communes et d'amitié entre nous tous, que le ministre, par une faveur spéciale, a daigné réunir ici de nouveau, comme en une autre Athènes, pour nous associer en un commun enseignement. » L'un des cinq, il est vrai, Lévêque, à peine nommé, fut appelé à la Sorbonne pour y faire une suppléance ; mais on n'en continua pas moins assez longtemps de désigner la Faculté de Nancy sous le nom de *la Faculté athénienne.*

Cette installation de l'enseignement supérieur se fit en grande solennité, à l'hôtel de ville, devant un public d'élite. Dans le discours que Benoît eut à prononcer, il présenta surtout des considérations générales sur le but et la fonction des facultés, dont « la première mission, dit-il, est de dispenser de la part de l'État les grades universitaires, et d'ouvrir ainsi l'accès des carrières libérales, et qui sont destinées en même temps à compléter l'enseignement commencé dans les lycées ». Sur le rôle particulier de la faculté dont il était le représentant, il montrait comment, en face de tant de merveilles opérées dans notre siècle par la science, et qui peuvent faire craindre que l'intelligence ne s'absorbe dans l'étude du monde matériel, les lettres doivent maintenir le culte du bien et du beau. « Apprenons, dit-il, à regarder davantage le ciel. *Sursum corda.* L'homme ne vit pas seulement de pain. Après la religion, cette maîtresse souveraine de toutes les vertus, est-il rien de plus propre encore que le goût

des lettres pour entretenir en nous la vie morale ? » Remarquons ici que, dès le premier jour, il affirmait ses convictions, et que la fin qu'il assignait à ses leçons c'était d'épurer le cœur et d'élever l'âme.

Il ajoutait : « Tous, auditeurs et maîtres, nous avons à fonder l'enseignement; car cette tâche est en commun, et nous nous devons un mutuel et assidu concours. Nous aimons à compter sur vous. Qu'une université ici ne soit pas une vaine parure pour la vanité d'une ville, mais une institution efficace qui porte de vrais fruits. Quant à moi, j'ai foi dans notre avenir. » Il avait raison d'avoir cette foi : le succès des facultés de Nancy n'a-t-il pas en effet réalisé toutes les espérances ?

Une nombreuse assistance afflua à tous les cours. Benoît fut un des professeurs dont les leçons étaient le plus suivies. Je ne puis cependant, je l'avoue, m'empêcher de regretter qu'il n'ait pas été plutôt chargé de la littérature grecque. Je ne veux pas dire par là que cet enseignement lui aurait mieux convenu ; mais nous aurions eu certainement cette histoire de la comédie grecque qui nous manque, et à laquelle il s'était déjà si bien préparé par plusieurs années de recherches et d'études. Si animée, si brillante que soit la parole, elle n'atteint que les auditeurs et ne laisse plus bientôt qu'un souvenir : les écrits restent ; ils peuvent passer de main en main ; ils conservent et propagent les idées de l'auteur.

Ce n'est pas que Benoît voulût s'abandonner à tous les hasards de l'improvisation. Il écrivait en partie ses leçons ; mais il considérait sans doute que ce n'étaient là que des notes étendues, dont la rédaction achevée aurait exigé un nouveau travail ; et il n'a pas songé à les publier :

mais telles qu'elles sont, elles remplissent quatorze cartons. Il y a là toute une histoire de notre littérature, depuis son origine jusqu'à la Révolution de 1830. Le champ est tellement vaste qu'il serait difficile de le parcourir une première fois dans tous les sens. Sans se répéter Benoît a donc pu, à deux reprises, nous mener du moyen âge à nos jours. Il venait même de remonter encore aux commencements de cette littérature, quand il se décida à prendre sa retraite.

Pendant son long professorat Benoît ne demanda jamais un congé. Deux fois cependant, en 1864 et en 1868, la maladie ne lui permit point d'achever le cours commencé. Mais une autre interruption, qui lui fut particulièrement douloureuse, est celle qu'apporta, en 1870, l'invasion allemande. Quand on put reprendre les leçons publiques, en 1871, après Pâques, voici en quels termes il exprima ses patriotiques tristesses ; n'oublions pas que l'étranger était toujours là, qui l'écoutait : « Je ne puis me défendre d'une émotion profonde en remontant aujourd'hui dans cette chaire, après une absence de huit mois, qui ont duré huit ans. Que de choses en effet se sont passées depuis que nous nous sommes quittés ! Que d'angoisses, d'alternatives d'espoir et de découragement, à travers cette tempête prolongée, dans laquelle il semblait que la France, notre chère France, allait sombrer ! De semaine en semaine, de mois en mois, nous attendions la délivrance, qui permettrait enfin à la patrie de respirer et à nous de remonter dans nos chaires. L'époque de la rentrée arriva, mais pour d'autres que pour nous. Nos chaires sont restées muettes : le palais académique était occupé par des soldats ; et d'ailleurs pour reprendre nos

fonctions il nous aurait fallu solliciter une autorisation étrangère. Nous avons dû nous borner à faire, chacun chez nous, des conférences privées pour des disciples de choix. »

Quelle somme de travail supposent tant de leçons, continuées pendant près de trente ans, je le laisse à deviner : travail en partie perdu pour nous, il faut bien le dire, puisque Benoît n'a pas eu la pensée de l'exhumer du dépôt où il le retenait enseveli, de l'arranger pour nous le donner sous une forme définitive. En 1891 seulement, dans deux courtes études qu'il publia, il semble bien avoir fait un emprunt à son cours de 1876 : la littérature sous le règne de Louis XVI ; elles ont pour objet : *Études de la nature, de Bernardin de Saint-Pierre,* et *les origines historiques du roman de Paul et Virginie.*

Mais nous avons de lui une œuvre plus considérable. Le programme qu'il s'était tracé l'amenait, dans l'année 1862-1863, à parler de Châteaubriand. Or, par une heureuse coïncidence, l'Académie française choisissait justement, comme sujet du prix d'éloquence, l'*Éloge de Châteaubriand*. Benoît, pour être l'un des concurrents, n'avait qu'à écrire un résumé de ses leçons. Il envoya son travail à l'Académie, qui le couronna dans sa séance du 21 juillet 1864. Je ne puis mieux faire, pour donner une idée de son livre, que de reproduire le jugement qu'en porta le secrétaire perpétuel, M. Villemain. Dans son étude, Benoît avait dû rappeler comment Châteaubriand avait servi d'abord dans l'armée de Condé, puis erré dans le Nouveau-Monde. « L'auteur, dit Villemain, montre bien, par une forte analyse de l'*Essai sur les révolutions,* quelle place la politique devra tenir dans la pensée et

dans la carrière du jeune voyageur, soldat émigré, écrivain solitaire, puis en France, le plus illustre écrivain d'une époque guerrière, resté grand et libre de cœur sous le pouvoir absolu... C'est surtout l'ensemble et la variété des ouvrages inspirés par cette vie diverse que votre habile et sincère biographe juge avec une rare sagacité, depuis le *Génie du Christianisme* jusqu'à la *Monarchie selon la Charte,* depuis la rêverie mélancolique de *René* jusqu'à l'*Histoire du Congrès de Vérone,* depuis le gracieux roman du *Dernier des Abencérages* jusqu'à ses discours véhéments pour la guerre d'Espagne. Le judicieux admirateur de cette activité du génie, étudiée dans ses écrits, n'épargne pas les restrictions et le blâme... Ce qu'il consacre surtout c'est la gloire durable de l'écrivain, chez qui, dans l'éclat de l'imagination, dans la force et l'harmonie du langage, apparaît toujours un sentiment élevé de patrie et d'honneur. A ce titre, il montre la France comme intéressée à une telle gloire par le sentiment même de la sienne... L'auteur s'est affranchi des formes oratoires, tout en gardant l'accent de l'admiration. Il a fait un livre au lieu d'un discours. »

Aux paroles d'un juge aussi éminent, s'exprimant au nom de l'Académie, il n'y a rien à ajouter. Je dirai seulement que tous les critiques qui s'occupèrent de cet Éloge, quand il fut publié, furent unanimes à en faire ressortir les mérites. On peut lire ces articles dans les journaux du temps. Mais un témoignage que je dois citer, parce qu'autrement il ne serait pas connu, c'est celui de Sainte-Beuve, qui s'était lui-même, comme on sait, fort occupé de Châteaubriand. Dans une lettre qu'il écrit à Benoît, le 11 février 1865, il le félicite en particulier

d'une qualité, absente de son travail à lui, Sainte-Beuve, l'unité de composition. « Votre livre est très complet en soi, d'une lecture très agréable, et comme venu d'un seul jet. Pour mon compte, je n'ai pas eu le même avantage. Le livre que j'ai fait a été successif, accru et grossi avec le temps, et il n'est véritablement composé que de pièces et de morceaux. »

A côté du professeur, il y a le juge : voyons ce qu'était Benoît dans les examens. Le souvenir de ses propres déplaisirs, lorsqu'il aspirait aux grades, avait ajouté à sa bénignité naturelle. J'ai noté, dans une de ses lettres d'autrefois, les lignes suivantes : « Je serai plus indulgent que d'autres ne l'ont été quelquefois. Car je n'ai pas encore oublié les déboires du temps où je me présentais moi-même à la licence ; et au lieu de songer à me venger sur les nouveaux venus des ennuis qu'on m'a donnés, je voudrais bien les leur épargner, autant que la justice me le permettra. » *Non ignara mali...*

J'ai connu le malheur, je sais y compatir.

C'était un engagement qu'il prenait avec lui-même, et il y fut fidèle. Je laisse ici parler l'un de ces juges qui siégeaient avec lui, et voici comment il nous fait pénétrer dans le secret des délibérations de ce tribunal appelé à donner ou à refuser le baccalauréat ou la licence. « Je crois que les candidats n'ont jamais redouté Benoît. Mais nous, ses collègues à la table d'examen, nous savons avec quel scrupule et quelle bienveillance il pesait la valeur des écoliers. Combien de fois, au moment de laisser tomber à sa gauche un discours indigne du diplôme, ne l'avons-nous pas vu revenir à l'œuvre misérable et la relire

avec angoisse ! Parfois même il voulait relire tout haut. En vain le priait-on de nous épargner cette amertume. Il nous lisait une page, et j'imagine que c'était un peu afin de surprendre vaguement, à travers cette musique barbare, le chant sonore de la langue latine. Et le discours, miraculeusement sauvé, tombait à sa droite [1].»

Benoît était surtout heureux quand une épreuve de doctorat — c'est toujours là une fête exceptionnelle dans l'existence d'une faculté — permettait à quelque mérite, ignoré jusque-là, de se révéler publiquement. Il encourageait, il excitait ceux qu'il estimait capables d'un tel effort. Parmi ceux sur lesquels il a eu, à leurs débuts, cette bienfaisante influence, il en est un en particulier que je me reprocherais de ne pas signaler. Je veux parler de ce professeur abbé, dont la remarquable étude historique, *L'Ancien régime dans la province de Lorraine et de Barrois,* ne lui a pas valu seulement les plus grands éloges à la Faculté des lettres, mais aussi, à deux reprises, une des récompenses les plus enviées parmi celles que décerne l'Académie française. Il a été l'un des nôtres, et nous étions fiers de le posséder dans notre Compagnie. C'est son mérite même qui nous l'a enlevé. Le distingué docteur de 1878 est devenu l'un des princes de l'Église ; et la plus illustre, après l'Académie française, de toutes nos académies littéraires, celle de Clémence Isaure, a tenu à honneur de le compter parmi ceux qui sont chargés de maintenir son antique renom. A le voir s'élever si haut, Benoît se réjouissait : « Et j'es-

1. Émile Gebhart, *M. le Doyen Benoit.* (Inséré dans les *Annales de l'Est,* juillet 1898.)

père, ajoutait-il, que le terme n'est pas encore arrivé de cette ascension vers les sommets ecclésiastiques et intellectuels. »

Comment Benoît s'acquittait de ses délicates fonctions de doyen, ceux-là seuls ont qualité pour nous le dire qui ont été ses collègues : c'est à eux, et ils l'ont fait, de louer comme il convient *son affabilité, la douceur de sa direction,* son esprit conciliant, sa constante attention *à faire régner la bonne harmonie entre les personnes,* son amour de l'ordre, de la mesure, de *la délicatesse et de la discrétion en toutes choses* [1]. Durant son long décanat, il a vu passer à la Faculté bien des professeurs, ceux-là partageant ses sentiments et ses croyances, ceux-ci appartenant à des idées toutes différentes. Sans doute les rapports avec quelques-uns pouvaient être plus particulièrement affectueux, mais avec tous ils étaient sûrs et faciles. Si convaincu qu'il fût dans sa foi, « on pouvait penser librement devant lui, sans craindre l'austère froncement de sourcils ou l'aigre réplique des personnes qui ont la religion triste et la foi batailleuse. Le franc-parler de ses amis ne lui faisait point peur. Mais il les reprenait alors de sa voix légèrement chantante, paternel à l'égard des jeunes, avec toutes sortes de caresses dans la parole et dans le geste. On le respectait parce qu'il était sincère, on l'aimait parce qu'il était bon [2]. » C'est à l'un de ces jeunes avec lesquels il se montrait ainsi paternel que j'emprunte ce témoignage.

Dans les séances de rentrée où Benoît avait à rendre

1. Discours de M. le doyen Krantz aux obsèques.

2. M. Gebhart, déjà cité.

compte des travaux et des succès de la Faculté, il était toujours vivement applaudi. Une seule fois ces applaudissements lui manquèrent; je vais dire pourquoi; car la raison de cette défaveur momentanée me semble tout à son honneur. Dans le renouvellement incessant de la Faculté, l'adieu qu'adressait le doyen à ceux des professeurs qui s'en allaient était d'ordinaire l'un des passages les mieux accueillis par le public. Or, en 1876, il y eut une sorte de crise universitaire : la liberté de l'enseignement supérieur fut accordée. Pour faire concurrence aux facultés de l'État, de nouvelles furent créées, au nom des intérêts religieux. Les fondateurs de ces établissements cherchèrent dans l'Université même des professeurs auxquels ils confieraient les chaires qu'ils voulaient instituer : pour le dire en passant, n'était-ce pas reconnaître implicitement qu'elle comptait des maîtres aussi chrétiens que doctes, et que dans ses rangs il y avait place pour toutes les convictions loyales et sincères? Benoît était sans doute l'un de ceux qu'une faculté catholique aurait été charmée d'attirer à elle, et dont elle se fût parée ; mais je ne sache pas qu'à cet égard aucune tentative ait été faite : on connaissait assez ses sentiments pour être sûr que jamais il ne se détacherait de cette mère, l'*Alma mater,* qui nous a élevés et formés.

Mais d'autres n'avaient avec l'Université que des liens plus récents et moins intimes. L'un des collègues de Benoît consentit à porter son talent dans une des facultés libres. Benoît put regretter cette détermination; mais convaincu qu'elle n'était dictée par aucun motif intéressé, il ne se crut pas le droit de la blâmer. La jeunesse est disposée aux jugements prompts et sévères; peut-être

d'ailleurs le mérite incontesté du maître ajoutait-il au dépit qu'elle avait de le voir partir ; et quand le jour de la rentrée, 16 novembre 1876, Benoît parla de ce professeur en termes émus et élogieux, il y eut d'assez vifs murmures de protestation. Benoît s'y était attendu ; mais il n'avait pas hésité, au risque de compromettre quelque peu sa popularité, à remplir ce qu'il considérait comme un de ses devoirs de doyen. Ceux-là mêmes qui s'étaient montrés les plus mécontents, comprirent vite à quel sentiment il avait obéi ; et pour bien marquer que leur manifestation ne s'adressait pas à sa personne, ils lui firent, à sa première leçon, un succès tout exceptionnel et bien significatif. A cette occasion, l'un des membres les plus vénérés de notre Académie, et en même temps grand ami de Benoît, lui écrit : « Votre courage du 16 vous portait bonheur le 25. »

M. Guerrier de Dumast (c'est de lui que je veux parler) avait joué, on le sait, un rôle important lorsqu'il s'était agi de faire de Nancy un des centres universitaires. On pouvait le considérer, et le buste qu'on lui a érigé dans le palais même des facultés en témoigne assez, comme le promoteur même de ces facultés. Mais pour compléter en quelque sorte son œuvre, il ne fut satisfait que lorsqu'il put les associer aux travaux de cette société dont il était le représentant le plus éminent, l'Académie de Stanislas. Si respectueux qu'il fût de toutes les anciennes traditions, il n'hésita pas à réclamer, et il l'obtint, la modification des règlements, pour augmenter le nombre des titulaires : de la sorte, dès la première année, tous les professeurs de la Faculté des lettres firent partie de l'Académie. Benoît n'y était pas tout à fait un

nouveau venu ; car dès l'année 1847, alors qu'il allait partir pour Athènes, il avait été élu associé.

Le 31 mai 1855, il prononça son discours de réception. Dans un langage brillant et animé, il traça le tableau des *destinées littéraires et scientifiques de Nancy,* telles que son cœur de Lorrain les rêvait, ou plutôt les prévoyait, car il a eu la joie de les voir presque de tout point réalisées.

Essaierai-je de rappeler ce que Benoît a été parmi nous? Tâche inutile, après le discours du président qui a parlé sur sa tombe. Vos souvenirs d'ailleurs vous rendent Benoît encore présent dans cette enceinte. Je dirai seulement qu'il a présidé cette Académie en 1858-1859 ; qu'il eut à répondre à un récipiendaire qui avait fait son discours, *l'Éloge de la province,* en vers ; et que ce récipiendaire était un journaliste, c'est-à-dire un écrivain habitué, ou, si vous l'aimez mieux, condamné à une improvisation quotidienne. Tout en s'excusant de ne pouvoir lui *parler le langage merveilleux, ailé, chantant de la poésie,* Benoît donna la preuve que la prose est parfois aussi poétique, plus poétique même que les vers.

Pour savoir quelle part il prit aux travaux de l'Académie, il ne faudrait pas seulement parcourir le recueil imprimé de nos mémoires, mais compulser aussi nos archives, renfermant les rapports qui ne sont pas destinés à la publicité : on en trouverait beaucoup de Benoît.

Il est un discours que je dois signaler en particulier. Quand l'Académie résolut de faire élever, par souscription, un buste à M. Guerrier de Dumast, une commission fut nommée, et Benoît en devint le président. A ce titre il eut, le jour où se fit l'inauguration solennelle de ce

monument, le 1er août 1885, à porter la parole. Si le buste retraçait l'image visible de M. de Dumast, bien mieux encore le discours de Benoît fit apparaître, et mit en pleine lumière, cette figure si originale du Lorrain qui avait tenu dans la cité une place considérable. De ce grand citoyen, comme il l'appelait, de son talent, de ses vertus, de son caractère, il nous a donné la représentation si juste et si exacte, il l'a si bien loué et jugé tout à la fois, qu'à ce discours on ne saurait rien ajouter, rien retrancher.

En 1884, le secrétaire perpétuel de l'Académie, M. E. Simonin, vint à mourir. Pour le remplacer on songea tout de suite à Benoît, et il fut élu le 6 juin. Il ne crut point, à cause de son âge avancé, pouvoir accepter ces fonctions ; mais il n'en restait pas moins l'un des membres les plus actifs de la Compagnie, et à son service en toute circonstance. C'est ainsi qu'en l'absence momentanée d'un président, il fut chargé, à deux reprises, et à quelques jours seulement d'intervalle (19 et 25 septembre 1892), d'adresser le dernier adieu à des membres que l'Académie venait de perdre, M. le docteur Poincaré et M. le général Hanrion. Même sans titre officiel, il était ainsi accepté comme le représentant naturel et tout désigné de notre Société. S'agissait-il d'une difficulté à résoudre, du rappel à quelque tradition ? On se tournait vers lui ; il était le conseiller toujours respectueusement écouté.

Mais il est surtout une délégation que l'Académie semblait lui avoir faite. Quand elle eut, grâce à la générosité de M. Gouy, à disposer de prix destinés à récompenser des vertus de famille, elle choisit Benoît pour chercher, pour désigner les bénéficiaires de la nouvelle

fondation. Il a été, en 1878, le premier rapporteur des prix de vertu; il l'a été de nouveau en 1882; je pourrais même dire qu'il l'a été toujours, en ce sens qu'il n'a jamais cessé de présider aux enquêtes, de préparer le travail, dont les conclusions motivées sont ensuite apportées par l'un de nous en séance publique. Que de soins, que d'investigations scrupuleuses pour la juste attribution des récompenses aux plus dignes, et dans la mesure exacte où ils en sont dignes, ceux-là seuls le savent vraiment qui ont été associés à Benoît dans cette tâche délicate! Quelle leçon a été pour eux son exemple!

A personne mieux qu'à lui ne revenait, l'Académie l'avait bien compris, ce département de la charité. L'ami d'Ozanam appartenait à la Société de Saint-Vincent-de-Paul, sinon dès l'origine, du moins dès les premières années qui suivirent la fondation. Il l'avait même, comme nous l'avons vu, introduite à Douai. Pour lui, la charité était la vertu par excellence. J'ai noté dans une de ses lettres ces lignes bien significatives: « Que de malheureux! Qu'on se souvienne que l'aumône vaut encore mieux que la prière, et que le soulagement apporté aux misères des indigents est le plus sûr moyen de plaire au Seigneur. »

L'un des plus chers amis de Benoît, son ancien collègue à la Faculté, et en même temps l'un de ses émules dans les œuvres de foi et de charité, a raconté, en quelques pages émues, ce que fut Benoît à Nancy comme membre de Saint-Vincent-de-Paul. Je n'y ajouterai rien que ce témoignage rendu, dans une assemblée générale des conférences des trois départements lorrains, par le secrétaire du conseil central : « Il a bien rempli sa tâche!

Comme il aimait notre œuvre ! Quelle large place il lui avait faite dans le partage de sa féconde et harmonieuse existence ! Président de la conférence de Saint-Epvre, vice-président du conseil central, quelle activité, quelle chaleur de cœur, quelle tendre compassion pour les pauvres il apportait à l'exercice de ses fonctions, toujours prêt à donner, chaque fois qu'il en était sollicité, le concours de son temps, de ses démarches, de sa parole ou de sa plume ! Nous garderons fidèlement le souvenir du doux et bienveillant sourire qui éclairait toute sa physionomie, comme un reflet de cet idéal de bonté et de justice dont son âme était illuminée [1]. » N'est-ce pas là un portrait fort ressemblant ?

La Société de Saint-Vincent-de-Paul n'était pas la seule à laquelle il apportât son dévouement. A aucune des associations charitables ou religieuses, qui pouvaient demander son concours, il n'a voulu rester étranger. C'est ainsi que le *Conseil de la société des patrons,* le *Comité diocésain des œuvres d'hommes et de jeunes gens,* le *Comité des écoles chrétiennes,* le *Comité des bibliothèques cantonales,* l'ont compté parmi leurs membres les plus actifs. S'il se bornait, pour quelques sociétés, à leur témoigner surtout sa sympathie par sa présence à leurs réunions publiques, c'est qu'il ne voulait entrer dans aucune œuvre pour n'en être qu'un membre nominal, se soustrayant à l'action qu'elle impose. Il en acceptait si bien toutes les charges, comme s'il se fût agi d'un devoir professionnel, que le lundi, par exemple, il refusait toute invitation qui l'aurait empêché de venir le soir à sa con-

1. M. de Mont. Assemblée générale du 21 juillet 1898.

férence de Saint-Vincent-de-Paul. Cette assiduité, ce zèle, l'avait comme investi d'une autorité, dont il ne songeait nullement à se prévaloir : respectueux du droit d'autrui, avec un oubli absolu de lui-même il ne cherchait que l'accomplissement du bien ; peu lui importait sa personne.

Benoît put se donner plus complètement à toutes les œuvres, quand son temps ne fut plus pris par les occupations du professorat. Il n'avait pas encore atteint la limite d'âge, quand il prit volontairement sa retraite au mois d'octobre 1883. Voici ce que lui écrivait le recteur, M. Mourin :

« Je veux vous exprimer encore une fois le sentiment que j'éprouve en vous voyant quitter cette Faculté des lettres que vous avez créée il y a vingt-neuf ans, et dont vous avez dirigé la fortune pendant cette longue et heureuse période. Votre carrière active est terminée, puisque vous l'avez voulu. Mais votre œuvre reste. Il continuera à animer notre grande école, ce souffle généreux, qui, grâce à vous, en a fait *la Faculté athénienne,* ainsi appelée dans l'Université, non pas seulement pour l'origine de son chef et de ses premiers compagnons, mais aussi pour son goût de l'art, et pour le soin qu'elle a mis à entretenir, sur la base solide de l'érudition, le culte des plus fines élégances de l'esprit. Vous avez fondé une tradition. »

Benoît était le doyen des doyens : on le nomma doyen honoraire ; c'était justice ; mais il semble qu'on aurait pu, qu'on aurait dû faire davantage. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 13 août 1858[1] : la ro-

1. Il appartenait aussi, depuis le 8 juillet 1859, à l'Ordre royal du Sauveur, de Grèce.

sette n'aurait-elle pas été la juste récompense de presque un demi-siècle d'excellents services? Du reste, il n'était pas de ceux qui poursuivent avec ardeur les distinctions : il lui paraissait mieux de les mériter que de les obtenir. Voici même ce que je peux raconter, d'après des renseignements que j'ai lieu de croire exacts. Une fois, lorsqu'il était encore à la tête de la Faculté, comme on voulait le présenter pour la croix d'officier de la Légion d'honneur, on le pressentit à ce sujet : il demanda instamment qu'à cette proposition on en substituât une autre, pour faire donner la croix de chevalier à l'un de ses collègues des plus méritants. On fit droit à sa requête, et il s'en réjouit comme d'une faveur toute personnelle.

Maintenant que nous l'avons mené jusqu'au terme de sa carrière universitaire, arrêtons-nous un instant pour chercher quelle action il a pu exercer sur la population nancéienne. L'impulsion littéraire et scientifique donnée aux intelligences par les Facultés a été si visible qu'il suffit de la constater, et Benoît, pour sa part, y a vaillamment contribué. Mais il est un autre mouvement des esprits où son influence s'est fait plus particulièrement sentir. De tout temps il avait assigné à son enseignement un double but. Nous avons déjà vu, par les félicitations de M. Viguier, comment il comprenait ses fonctions de professeur de rhétorique. Plus tard, à propos de son cours à la Sorbonne, il écrit : « Je finis toujours par des paroles graves et sévères, où je résume le sens moral de la leçon aussi bien que l'instruction littéraire qu'on doit en tirer. Je prêche un peu ; cela réussit. »

Prédicateur, il l'était, et par sa vie tout autant que

par ses paroles. Et à côté de lui, à son exemple, deux ou trois amis, animés du même esprit, affirmaient dans leur enseignement les croyances chrétiennes. Par leurs convictions et leur savoir ils avaient de quoi faire impression sur la jeunesse. Sans doute on pouvait ne pas accepter leurs idées ; mais même quand on ne les partageait pas, il n'était plus permis de les repousser par le dédain, avec un haussement d'épaules. Ces maîtres donnaient tout au moins la preuve que la foi n'est pas incompatible avec la science. On pouvait à leur suite s'avouer catholique, sans être pour cela convaincu d'ignorance et de faiblesse d'esprit. Ils continuaient dans leurs leçons un travail qu'avait déjà entrepris, par la voie de la presse, une société dont ils pouvaient, eux aussi, prendre la devise : *Foi et Lumière.* Dans quelle mesure ont-ils aidé ainsi à ce retour incontestable que l'on a vu se produire vers des sentiments et des pratiques dont la génération précédente s'était éloignée ? Il serait difficile de le déterminer ; mais ils y ont efficacement aidé. Je me souviens d'avoir entendu deux hommes qui ne sont plus, l'un prêtre, l'autre laïque, celui-là vénéré de tous pour ses vertus sacerdotales, celui-ci infatigable promoteur d'œuvres chrétiennes, M. le curé Claude et M. Vagner, convenir ensemble que, dans le travail de la rénovation religieuse à Nancy, l'influence de Benoît et des amis de Benoît avait été considérable.

« Ils sont aimés des dieux ceux qui meurent jeunes », a dit le poète auquel Benoît a consacré une étude si intéressante. Bien rares en effet sont ceux qui, parvenus à la vieillesse, n'ont jamais eu, au moins à quelque heure de leur vie, le regret d'avoir trop vécu. Il n'en fut pas

ainsi pour Benoît : à aucune époque de son existence il n'eut à s'appliquer la sentence désolée de Ménandre. Il méritait d'être heureux ; mais il fautîocnnt aerre qu'il le fut, autant qu'on peut l'être ici-bas. Sans doute, il avait pu avoir parfois ses ennuis ; qui, dans ce monde, en a jamais été tout à fait exempt ? Mais, à tout prendre, quelle douce destinée ! La lutte pour l'existence ne lui avait pas été difficile et rude : il avait parcouru, d'un pas égal et sûr, une longue et honorable carrière, qui l'avait amené à une situation digne d'envie. Ajoutez toutes les joies domestiques : il n'avait eu d'autres deuils à porter que ceux qui sont dans l'ordre de la nature, et par cela même moins cruels. Il pouvait arrêter avec complaisance ses regards sur tout ce qui l'environnait : une fille dont il avait formé l'esprit et le cœur avec autant de succès que de soin, et qu'il avait mariée à un professeur distingué de la Faculté de médecine ; un fils, docteur en droit, qui, héritier de ses idées et de ses sentiments, portait déjà dignement son nom, et qui était entré dans une famille où il retrouvait toutes les vertus de la maison paternelle ; des petits-enfants justifiant par leurs précoces qualités la tendresse de leur aïeul ; et un peu plus loin, les fils de ses frères, deux neveux, sortis l'un et l'autre de l'École polytechnique, et s'avançant avec honneur, le premier dans l'armée, le second dans le service des manufactures de l'État. Et entre eux tous et lui, quel échange d'affections ! « Aimer, être aimé, avait écrit Benoît bien des années auparavant, voilà la source la plus pure et la plus vraie du bonheur que l'homme peut avoir dans ce monde. Aimer, c'est faire descendre le paradis sur terre. » Ce paradis qu'il avait rêvé, il l'habitait. Enfin, ce qui lui

permettait de goûter pleinement toutes les joies, la conscience de tous les devoirs accomplis. Oui, il a été heureux.

Quelques lignes d'une lettre qu'il adressait à ses parents, en 1850, m'ont frappé. « Le Seigneur, disait-il, a daigné bénir notre famille dans les parents et dans les enfants; et toutes les fois qu'il nous a envoyé de petites épreuves (puisque c'est le lot de l'humanité), il a bien voulu nous les adoucir avec une tendresse toute paternelle. Puissiez-vous, pendant de longues années encore, voir votre famille prospérer autour de vous, et vous réjouir des bons citoyens, des hommes de bien que vous avez élevés pour la société, des chrétiens dévoués et fidèles que vous avez formés pour Dieu ! Avec la satisfaction du cœur, la bonne conscience, la joie du bien que l'on fait, la santé, une médiocrité que l'on apprécie, que peut-on souhaiter de plus au bonheur de la vie? Rien, rien pour vous surtout, chers parents, qui avez au suprême degré la douce et chrétienne philosophie du contentement. » Ne vous semble-t-il pas que, ce jour-là, Benoît traçait d'avance sa propre histoire?

L'âge cependant avait amené l'affaiblissement du corps, mais l'âme ne cessait de rester jeune. Quand on le voyait, c'était toujours la même bonne humeur, la même grâce affectueuse. Il n'avait pas besoin que le déclin des forces et les infirmités croissantes l'avertissent qu'il devait se préparer à sa fin : il s'était toujours tenu prêt. Au moment où il entrait dans sa trentième année, il écrivait : « Enfant, je songeais à vivre pour vivre; homme mûr, je veux vivre pour mourir. » Ce fut là pour lui une règle de conduite. Aussi, quand un premier assaut faillit

l'emporter à l'improviste, dans la consternation de tous ceux qui l'entouraient, il resta calme ; il envisageait le moment suprême avec une sérénité parfaite. Le corps seul avait été atteint ; l'intelligence gardait toute sa lucidité. Même dans ses derniers jours, rien de ce qui l'avait toujours intéressé ne le laissait indifférent. J'en ai été plusieurs fois témoin : si la langue était devenue presque muette, tout le reste était si parlant, si expressif, le regard et le geste. A le voir converser de la sorte avec nous, nous nous rattachions à l'espérance de le conserver quelques mois encore, quelques années peut-être. Mais le 16 mai 1898, Dieu le rappelait à lui. Une nouvelle attaque survint. Son agonie fut courte et sans souffrance ; et, dans ce dernier sommeil, sur tous ses traits, quelle expression de douceur, de paix, de béatitude, c'est ce que n'oubliera nul de ceux qui l'ont vu sur son lit de mort.

Son convoi a été suivi par une foule nombreuse et recueillie, qui venait rendre hommage à l'homme de bien, aussi distingué par l'intelligence que par le cœur. Les regrets étaient unanimes. Tous s'accordaient à faire de lui cet éloge qu'il n'avait jamais eu un ennemi, même parmi les plus hostiles à ses croyances : forcer l'estime de tous, privilège bien rare ! Benoît a honoré sa ville natale et l'Université : elles conserveront fidèlement sa mémoire.

J'ai achevé. Si je me suis arrêté longtemps sur de chers souvenirs, c'est qu'il m'était doux de faire revivre en

quelque sorte Benoît. Puis peut-on trop parler d'un ami à tout jamais perdu? Perdu! à tout jamais! Nos yeux, il est vrai, ne le voient plus, nos oreilles ne l'entendent plus; mais est-ce que par la mort tout est fini entre nous et ceux que nous avons aimés? « Notre espérance », ainsi que le rappelait Benoît, et avec quel accent, « est pleine d'immortalité. »

Un de ces grands écrivains de l'antiquité, avec lesquels il était en commerce journalier, disait, à propos du père qu'il pleurait : « S'il est un lieu où les âmes se réunissent. » Ce qui n'était pour Tacite qu'une conjecture, qu'un vœu, est pour nous une certitude, une réalité. Oui, il y a une autre vie, un autre séjour : cette autre vie dans cet autre séjour, je la veux, je l'attends, je la sens. Benoît n'a fait que nous y précéder : nous l'y retrouverons; ce n'est qu'une séparation de quelques jours. Voilà la pensée qui me possédait tandis que nous lui rendions les derniers devoirs; et en m'éloignant de cette tombe, qui ne le renferme pas tout entier, je lui disais du fond du cœur, non pas : *Adieu,* mais : ***Au revoir,*** et : *A bientôt.*

UN ÉPISODE

DE

L'HISTOIRE DE L'ALCHIMIE

EN LORRAINE

PAR M. DE SOUHESMES.

La recherche de l'or est à l'ordre du jour : des sables brûlants du Transvaal aux sommets glacés de l'Alaska, la fièvre de l'or sévit aussi violente, aussi cruelle que jamais. On vient, paraît-il, de découvrir un procédé pour dépouiller l'eau de mer de l'infime quantité d'or qu'elle tient en dissolution[1]; un chimiste américain, le Dr Emmens, prétend transformer l'argent en un métal nouveau, l'*argentaurum*, qui offrirait tous les caractères du précieux métal[2]; on le cherche enfin jusque dans les vieux écus que la Monnaie fait refondre pour recueillir la quan-

1. La présence de l'or en dissolution dans les eaux de certains parages était scientifiquement démontrée depuis longtemps, mais le moyen pratique de l'extraire avait jusqu'ici échappé aux chimistes. Plusieurs établissements spéciaux s'élèvent dans ce but à North-Lubeck, dans l'État du Maine. La méthode d'extraction serait basée sur l'électrolyse, et une tonne d'eau de mer, prise à San-Francisco, donnerait 20 centimes d'or. (*L'Alchimie de l'Océan, Revue des Revues,* 15 août 1898.)

2. En brisant complètement les molécules de l'argent, et en les agré-

tité infinitésimale d'or qui y est contenue. La science moderne reprend, avec les nouveaux agents dont elle dispose, l'étude du grand problème qui passionne le monde depuis quinze siècles, et le « grand œuvre » des philosophes hermétiques devient presque une question d'actualité.

Il n'est donc pas inopportun de faire connaître l'existence d'un laboratoire alchimique qui fonctionna au château de Condé, à deux lieues de Nancy, de 1609 à 1613. Si les documents contenus dans le Trésor des Chartes ne lèvent pas complètement le voile qui cache encore la fin mystérieuse des alchimistes lorrains, ils nous permettent cependant d'entrevoir leur méthode et jettent un peu de lumière sur une question historique demeurée malgré tout fort obscure.

Science occulte, l'alchimie est demeurée telle dans l'histoire. Son objet, personne ne l'ignore, était la transmutation des métaux. Changer les métaux vils en métaux nobles, faire de l'or ou de l'argent par des procédés artificiels, tel était le but de cette doyenne de toutes les sciences. Sans aller jusqu'à prétendre, comme les adeptes du XVIII[e] siècle, que l'alchimie était déjà connue avant le déluge, on peut admettre que les pratiques métallurgiques et les premières idées de transmutation se perdent

---

geant à nouveau après un traitement approprié, le D[r] Emmens obtiendrait un métal offrant tellement l'apparence et les propriétés physiques de l'or, que le Bureau d'essais de New-York l'achèterait au prix de l'or naturel. Jusqu'à présent, cette opération, extrêmement intéressante au point de vue scientifique, n'a pas donné de résultats rémunérateurs; mais on assure qu'un outillage perfectionné va permettre d'atteindre une production de 1,550 kilogr. par mois, soit le cinquième environ de la production mensuelle du Transwaal entier. (*La Nature*, 1897, 2[e] sem., pp. 1 et 278.)

dans une antiquité probablement fort reculée. Venues d'Égypte et de Chaldée, berceau de toute science humaine, ces traditions étaient connues des Romains, et Pline l'Ancien rapporte[1] que Caligula fit calciner une quantité considérable d'orpiment[2] pour en tirer de l'or; il réussit, mais le rendement fut si minime, que la quantité d'or obtenue ne paya pas les frais de l'opération. C'est la première tentative de préparation artificielle de l'or que l'histoire nous ait transmise. Vers le IVe siècle, les Grecs d'Égypte apportèrent l'alchimie à Constantinople; les Arabes, de leur côté, la transportèrent en Espagne, d'où elle gagna l'Occident. Malgré les condamnations dont elle fut l'objet, la science hermétique grandit, au XIIIe et au XIVe siècle, avec Raymond Lulle, Roger Bacon et Nicolas Flamel. Au XVe siècle, le roi d'Angleterre, Henri VI, frappait de la fausse monnaie avec de l'or alchimique; enfin, au XVIIe siècle, le « grand œuvre » atteignit son apogée avant de tomber dans le charlatanisme[3].

Les alchimistes arabes considéraient les métaux comme des corps uniformément composés de soufre et de mercure : le mercure représentant la métalléité et le soufre l'élément combustible. Les métaux ne différaient, suivant eux, que par les proportions et le degré de pureté de ces éléments. Plus un métal était inaltérable, plus il était noble; l'or était le roi des métaux, et ceux-ci tendaient à devenir de l'or, sous l'action des astres. En conséquence, les alchimistes de Byzance, à l'exemple des Babyloniens,

1. Livre XXXIII, ch. IV.

2. Trisulfure d'arsenic.

3. L. Figuier, *L'Alchimie et les alchimistes*; Berthelot, *Les Origines de l'Alchimie*.

avaient donné aux métaux les noms des planètes qui, suivant eux, les engendraient : l'or était consacré au soleil, l'argent à la lune, le cuivre à Vénus, le plomb à Saturne, etc. Quant au mercure, matière première du « grand œuvre », il était naturellement réservé à Hermès. L'action des astres sur les métaux était lente, aussi la grande préoccupation des alchimistes fut-elle de découvrir la substance merveilleuse, capable, croyait-on, de réaliser immédiatement la transmutation. La « pierre philosophale » ou « grand magistère » a été souvent décrite par les adeptes qui prétendaient l'avoir observée; non seulement elle passait pour transformer en or les métaux vulgaires, mais elle assurait la santé et prolongeait l'existence.

Les Arabes avaient su maintenir l'alchimie dans l'étude des faits, le moyen âge, revenant aux superstitions de l'antique Égypte, introduisit dans les recherches l'inspiration religieuse, et les pratiques mystérieuses dont les adeptes entouraient leurs travaux, jointes aux supercheries des charlatans, augmentèrent encore la croyance du vulgaire à une intervention des puissances occultes. Comme l'antiquité, le moyen âge associa l'alchimie avec la magie et on sait combien cette époque, si féconde à d'autres points de vue, est demeurée stérile dans l'ordre scientifique. Cependant, en présence des résultats obtenus, les alchimistes eux-mêmes pouvaient croire, de bonne foi, à la réussite de leurs opérations; l'analyse des alliages précieux était tellement imparfaite, à cette époque, que même au XVI^e^ siècle, lorsque, dans les hôtels monétaires, l'eau-forte remplaça le sulfure d'antimoine pour l'essayage des métaux, on dut prendre souvent pour

de l'or pur des alliages où le précieux métal était en quantité suffisante pour défendre l'argent contre les réactifs [1].

Dès les premières années du XVII[e] siècle, des adeptes parcoururent l'Europe, non plus pour enseigner la composition de la pierre philosophale, mais en se réservant, au contraire, le secret de sa préparation, pour montrer seulement aux profanes stupéfaits les résultats merveilleux qu'ils prétendaient obtenir. La poudre de projection, c'est-à-dire l'agent ayant la vertu de transformer en or un métal inférieur, était presque toujours une poudre rougeâtre, peut-être du chlorure d'or. Il n'était alors question dans toute l'Allemagne que de la Société des Rose-Croix et des transmutations miraculeuses accomplies par Alexandre Sethon et Sendivogius. En Lorraine même, plusieurs gentilshommes ne craignaient pas de s'occuper du « grand œuvre » : le poète alchimiste Clovis Hesteau de Nuysement, receveur général du comté de Ligny, comptait parmi ses collaborateurs François de Riguet [2], La Roche-Brinel et Antoine de Couvonges [3]. Cependant, un médecin lorrain, Nicolas Guibert, venait de renoncer au grand œuvre et de faire paraître un livre contre l'alchimie, ouvrage qui avait soulevé en Allemagne de violentes protestations [4]. C'est alors que deux adeptes, désignés d'abord sous les seuls prénoms de Pierre et de Claude, vinrent offrir leurs services au duc Henri II.

---

1. L. Figuier, *l. c.*

2. Sur Riguet, cf. Lepage (*L'Assassinat de Ph. E. de Lutzelbourg*, Mém. de la Soc. d'Arch. lorr., 1883, p. 237).

3. C[te] E. Fourier de Bacourt, *Clovis Hesteau.* (Journ. de la Soc. d'Arch. lorr., 1899, p. 6.)

4. D. Calmet, *Bibliothèque lorraine*, col. 453 et 175.

Le moment était bien choisi; prince faible et dépensier, Henri II était à court d'argent[1] : il accepta avec empressement les offres des deux alchimistes et leur fit monter un laboratoire au château de Condé. Ce château, dont il ne reste plus que des débris informes, s'élevait sur une colline dominant le village appelé aujourd'hui Custines. Le château de Condé était encore à cette époque une forteresse importante, défendue par plusieurs tours et un donjon; ses murailles, épaisses de 5 pieds[2], étaient garnies de « 52 canonnières de pierre de taille, façon à gueule de lion[3] », distantes de 20 pieds l'une de l'autre, ce qui suppose un développement d'environ 300 mètres. Construit dans un site pittoresque, au-dessus de la Moselle, au milieu des vignes et des bois, Condé était une agréable résidence; les ducs venaient de faire construire, au pied de la colline, presque au bord de la rivière, un second château, moins grandiose mais plus confortable que la vieille forteresse, et les princes de la famille ducale y venaient souvent en villégiature. Ce château-bas existe encore en partie; il porte le n° 19 dans la rue dite de l'Ancien-Château. Mais, le château-haut avait conservé son ancienne destination et servait de prison d'État : le fameux évêque de Metz, Conrad Bayer de Boppart, y

1. A diverses reprises, Henri II s'occupa de questions monétaires. Son ordonnance du 12 juin 1609, rappelant celles du 12 mai 1594 et du 18 août 1606, fut complétée, deux années plus tard, par l'ordonnance du 18 juin 1611, qui interdit l'usage des basses monnaies étrangères et fixa la valeur de celles qui avaient cours en Lorraine. (*Anc. ordonn. de Lorraine,* ms. de la Bibl. de Nancy, t. III, f°s 221 et 269.)

2. Le pied de Lorraine valait 0m,2859. (M. de Riocour, *Les Monnaies lorraines,* Mém. de la Soc. d'Arch. lorr., 1884, p. 36.)

3. Lepage, *Les Communes de la Meurthe,* t. I, p. 265.

avait été détenu en 1439, et le malheureux capitaine Bataille, dont M. Pfister[1] évoquait naguère la figure mystérieuse, y était enfermé depuis 1595. C'est donc vraisemblablement dans le château-haut que furent logés les alchimistes, bien que l'air du pays ne valût rien à des gens qui passaient pour nécromants et sentaient légèrement le fagot. Condé, en effet, avait la réputation d'être un vrai nid de sorciers : de 1582 à 1619, on brûla six hommes et sept femmes du village, convaincus de sortilèges et vénéfices.

Quoi qu'il en soit, nous trouvons nos alchimistes installés dans le château « par le noble commandement de Son Altesse », et H. Lepage leur a consacré les lignes suivantes, dans *Les Communes de la Meurthe*[2] : « Quelques années auparavant (1612 et 1613), deux individus, qu'on ne désigne que sous les noms de Pierre et Claude, et que l'on qualifie d'alchimistes, y avaient été enfermés, probablement sous la même accusation (de sortilège) qu'on vit se renouveler tant de fois dans notre pays. » Ce n'est pas absolument exact : il y a lieu de croire que les deux adeptes, entrés à Condé comme travailleurs libres, y furent emprisonnés seulement quand on constata qu'ils avaient manqué à leurs promesses. Quant à leurs noms patronymiques, ils nous sont révélés par une pièce de comptabilité, l'état des frais du procès qui leur fut intenté en 1613[3] : ils s'appelaient en réalité Pierre Rouyer ou Le Rouyer et Claude Pigny.

1. Ch. Pfister, *La Captivité du marquis de Chaussin* (Journ. de la Soc. d'Arch. lorr., 1897, p. 110 [200]).

2. T. I, p. 265.

3. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, B. 5043.

La première année, c'est-à-dire en 1609, ils travaillèrent pendant cent quatre-vingt-huit jours, et le capitaine-prévôt de Condé, Charles de Pullenoy[1], fait état d'une somme de 1,321 fr.[2], dépensée pour leur nourriture et les frais qu'ils occasionnèrent[3]. Leur entretien coûtait 7 fr. par jour, tant pour eux que pour leur valet, alors que celui d'un prisonnier d'État ne coûtait que 1 fr.

En 1610[4], Pierre et Claude revinrent à Condé et travaillèrent seulement depuis le 10 mars jusqu'au 5 avril, soit pendant vingt-six jours; leur nourriture fut comptée à 7 fr. par jour, comme l'année précédente. Ils occupaient trois chambres, au-dessus des cuisines du château; on leur monta des fourneaux, on leur fournit des ustensiles, du charbon, des lingots d'argent qu'ils devaient changer en or, 141 livres[5] de plomb « à faire leur coupelle[6] », et enfin deux pots[7] de vinaigre « pour mesler

1. Charles de Pullenoy, seigneur en partie dudit lieu, était à la fois capitaine-prévôt, receveur et gruyer de Condé et du Val-des-Faux. Il était fils de Mengin de Pullenoy, anobli le 20 mars 1567, premier valet de chambre de Charles III, et maître-châtreur de Lorraine en 1578. Charles de Pullenoy et sa mère, Louise de l'Isle, le remplacèrent en qualité de maîtres-châtreurs de Lorraine et Barrois, en 1611. (*Arm. de D. Richier*, p. 33; D. Pelletier, p. 672; Lepage et Germain, *Complément*, pp. 270, 275, 284, 351; Lepage, *Les Offices des duchés*, Mém. de la Soc. d'Arch. lorr., 1869, p. 321.)

2. En 1610, le franc valait environ 1 fr. 76 c. de notre monnaie. (M. de Riocour, *Les Monnaies lorraines*, Mém. de la Soc. d'Arch. lorr., 1883, p. 86.)

3. B. 4965 et 4966.

4. B. 1328, 4967 et 4968.

5. La livre valait 489^{gr},51. (M. de Riocour, *Les Monnaies lorraines*, Mém. de la Soc. d'Arch. lorr., 1884, p. 43.)

6. Coupellation, opération ayant pour but de séparer l'or et l'argent des métaux communs auxquels ils sont alliés.

7. Le pot valait 2^{lit},44. (M. de Riocour, *l. c.*, p. 38.)

avec leurs drogues ». Suivant l'usage, les deux alchimistes étaient gardés nuit et jour, dans la crainte, sans doute, qu'ils ne fissent disparaître quelque parcelle du précieux métal ; cela s'appelait « être mis en loge ». La précaution était bien inutile ; en vain, on envoya pour surveiller leurs travaux le sieur Méry, essayeur de la Monnaie, qui séjourna du 10 au 25 mars ; en vain, le maître des monnaies[1] lui-même se transporta en personne auprès des « ouvriers des métalliques », ceux-ci durent avouer leur impuissance et revenir à Nancy, l'oreille basse, tandis qu'un charretier ramenait dans la capitale leurs hardes avec le reste de l'argent qui leur avait été confié. Notons qu'à cette époque tout le monde voyageait à cheval, le maître des monnaies comme le simple essayeur.

Le duc cependant avait la foi robuste, et telle était sa confiance dans les alchimistes, qu'il leur permit de reprendre leurs travaux. Sans doute, ils avaient oublié de mettre un peu d'or au fond de leur creuset, précaution indispensable, au dire des philosophes hermétiques, pour la réussite d'une transmutation. On leur en fournit donc et, le 27 novembre 1611[2], nous trouvons Pierre et Claude installés à nouveau devant leurs cornues. Ils ont même obtenu qu'on améliorât leur ordinaire : leur nourriture

1. Nicolas Gennetaire, conseiller de S. A., maître général des monnaies le 21 juin 1582, était fils de Claude Gennetaire, marchand-pourvoyeur de la maison du duc Charles III, anobli le 23 mars 1549. Il fut ensuite surintendant de l'hôpital de Nancy et mourut le 2 mai 1618. (V. *Arm. de D. Richier,* pp. 30 et 47 ; D. Pelletier, p. 289 ; Lepage et Germain, *Complément,* p. 267 ; Lepage, *Les Offices des duchés,* Mém. de la Soc. d'Arch. lorr., 1869, p. 236.)

2. B. 4969 et 4970.

est comptée à raison de 8 fr. par jour au lieu de 7. On a renouvelé leur matériel, on leur a fourni du combustible, des creusets, de l'eau-forte et de l'argent[1], 50 livres de plomb et trois tombereaux d'os « pour faire leurs cendres ». L'essayeur de la Monnaie vint s'assurer qu'il ne leur manquait rien, et quatre Suisses, détachés de la garde ducale, furent chargés de leur surveillance. Malgré la chaleur des fourneaux, malgré la glorieuse réputation attachée à leur nationalité, les quatre Suisses ne burent que 126 pots de vin, à quatre gros[2] l'un, soit environ un litre et quart par homme et par jour. Pendant deux mois, nos alchimistes travaillent, soufflent, mélangent leurs drogues, essaient toutes les formules, toutes les réactions pour arriver au résultat promis et impatiemment attendu. Enfin, on retire le creuset du feu, on le brise, dans le fond brille un lingot, est-ce de l'or ? L'essayeur de la Monnaie, le sieur Méry, en fait l'épreuve ; hélas ! nos alchimistes se sont encore trompés. Cette fois, la patience du souverain est à bout : le sieur Méry reçoit l'ordre de reprendre l'or et l'argent qui n'ont pas été employés, il emporte les drogues qui restent, et les deux adeptes sont mis sous verrous, le 27 janvier 1612.

L'affaire est assez grave pour que le procureur général en personne, Claude-Marcel Remy[3], se transporte à

1. Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que le Dr Emmens emploie également l'acide nitrique pour le traitement de l'argent, dans la fabrication de l'*argentaurum*.

2. En 1608, le gros valait 11 centimes. (M. de Riocour, ***Les Monnaies lorraines,*** Mém. de la Soc. d'Arch. lorr., 1883, p. 93.)

3. Claude-Marcel Remy, né vers 1575, était le fils aîné du trop fameux Nicolas Remy, procureur général de Lorraine, anobli le 9 août 1583. D'abord avocat au Parlement de Paris, il obtint, à vingt-quatre ans, la

Condé pour suivre de plus près l'instruction. Celle-ci est confiée à deux échevins de Nancy, les sieurs Noirel[1] et Maucervel[2], qui restent quatre jours à Condé pour interroger les accusés et entendre les témoins. Pierre et Claude durent solliciter la remise de leur affaire; avaient-ils foi en leur œuvre? ou bien, aventuriers audacieux, espéraient-ils, en gagnant du temps, qu'un heureux hasard leur viendrait en aide? Ils obtinrent même la permission de continuer leurs recherches, et peut-être la mort de l'empereur Rodolphe II ne fut-elle pas étrangère à cette nouvelle faveur. Ce prince, connu comme un adepte convaincu du grand œuvre, passait pour posséder la pierre philosophale; le fait parut hors de doute quand on trouva, dans son laboratoire, 84 quintaux d'or et 60 quintaux d'argent, coulés par petites masses en forme de brique[3]. L'événement fit grand bruit, Henri II reprit confiance, et, les alchimistes déclarant qu'ils allaient changer de

---

survivance de la charge de son père, le 26 août 1599, mais il paraît n'être entré réellement en fonctions qu'en 1606. Il mourut en 1631. (V. *Arm. de D. Richier*, p. 35; D. Pelletier, p. 690; Lepage et Germain, *Complément*, p. 282; Lepage, *Les Offices des duchés*, Mém. de la Soc. d'Arch. lorr., 1869, p. 141; Leclerc, *Notice sur Nicolas Remy*, Mém. de l'Acad. de Stanislas, 1868.)

1. Jean Noirel, seigneur de Brabois, conseiller d'État, échevin en la Justice ordinaire de Nancy, était fils de Nicolas Noirel, seigneur de Dongermain et de Bois-le-Comte, prévôt et gruyer de Toul, anobli par Charles III, le 3 juin 1568. (V. D. Pelletier, p. 597; Lepage et Germain, *Complément*, p. 275.)

2. Thiéry Maucervel avait été nommé échevin en la Justice ordinaire de Nancy, le 10 décembre 1611; il était fils de Jean Maucervel, procureur au bailliage de Bar, et descendait d'Étienne Maucervel, anobli en 1533. (V. *Arm. de D. Richier*, pp. 35 et 115; D. Pelletier, p. 547; Lepage et Germain, *Complément*, pp. 249, 262 et 307.)

3. L. Figuier, *l. c.*, p. 121.

méthode, on leur envoya le maître des monnaies pour savoir « de quelle façon ils voulaient travailler ». L'essayeur leur apporta de Nancy des « matelas » (sans doute des matras[1]), du vif-argent, du cuivre, du plomb, du soufre, et même un ciseau à couper l'argent. Peut-être nos alchimistes avaient-ils lu Pline et voulaient-ils renouveler l'expérience de Caligula, car ils demandèrent de l'orpiment[2].

Du 27 janvier 1612 au 17 août 1613, ils restèrent en prison, sous la garde de quatre Suisses qui les surveillaient jour et nuit, en continuant à boire leurs deux pots de vin quotidiens. Parfois, les quatre soldats étaient relevés par de robustes campagnards : la garde suisse n'était pas nombreuse[3] et l'absence de quatre hommes faisait un vide dans les rangs. Un archiduc arrivait-il à Nancy, la garde devait figurer au complet, et vite on rappelait les quatre soldats détachés à Condé. On fit de même lorsque le duc alla se promener à Bar et à Plombières[4].

Pendant dix-neuf mois, les alchimistes furent donc enfermés, mais leur régime n'était pas sévère. Leur nourriture, comptée à raison de 2 fr. par jour[5], coûtait le double de celle de leurs compagnons de captivité ; on leur donna pour laboratoire deux grandes cuisines, et ils

1. Vase à long col en usage dans les laboratoires.

2. B. 4972.

3. En 1613, la garde suisse se composait d'un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un fourrier, un chapelain, un tambour, un fifre, quatre caporaux et vingt-six hommes. (V. Lepage, *Les Offices des duchés*, Mém. de la Soc. d'Arch. lorr., 1869, p. 404. Cf. *Anciennes ordonnances de Lorraine* [ms. de la Bibl. de Nancy], t. III, f° 13.)

4. B. 4972 et 4974.

5. B. 4972.

couchaient dans les chambres voisines, appelées la Panneterie et la Saulserie[1]. Ce traitement de faveur aurait lieu de surprendre si l'on ne savait que M. de Pullenoy, le capitaine-prévôt de Condé, était lui-même un adepte du grand œuvre[2]. De temps à autre, ils recevaient des visites : tantôt c'était le sieur Méry qui venait analyser les produits obtenus, tantôt c'était le sieur des Bordes, l'homme de confiance du duc, qui venait surveiller leurs travaux avant de prendre une décision à leur égard[3].

Le malheureux des Bordes ! qui s'attendait à le trouver mêlé à cette affaire ? lui, qui, douze ans plus tard, le 28 janvier 1625, devait être brûlé vif, sous prétexte de sorcellerie, dans ce même château de Condé[4].

Sous l'année 1613, il est fait encore mention d'une fourniture de chemises, souliers et bas de toile pour les deux prisonniers[5]. Leurs tentatives furent-elles cette fois couronnées de succès? On peut en douter, car nous voyons peu après le sieur Noirel, accompagné du commis du clerc-juré, se transporter à Condé « pour faire le procès aux dits alchimistes », puis revenir, accompagné cette fois de son collègue Maucervel, pour prononcer la sentence. Quelle fut la condamnation ? Je n'ai pu le découvrir : peut-être les archives du tribunal des échevins livreront-elles un jour ce secret. En tout cas, il n'est plus fait mention, à Condé, de Pierre Rouyer et de Claude

1. B. 4973 et 4974.

2. Cte E. Fourier de Bacourt, *l. c.*

3. B. 4974.

4. H. Lepage, *André des Bordes* (Bull. de la Soc. d'Arch. lorr., 1857, p. 5) et Mém., 1890, p. 328.

5. B. 4974.

Pigny, après le 17 août 1613. S'ils avaient été condamnés à la peine capitale, on trouverait trace de leur exécution, on peut croire plutôt que la peine fut légère. S'ils eussent réussi à faire de l'or, peut-être les eût-on lavés de ce crime dans un cent de fagots; mais il était vraiment difficile de faire passer pour des sorciers des gens qui avaient échoué dans tous leurs essais.

En Allemagne, quand un alchimiste était condamné à mort, on lui faisait revêtir une longue robe de clinquant et on le pendait, en grande cérémonie, à une potence dorée. Ici, la prévention se bornait à un délit d'escroquerie et d'abus de confiance, où la sorcellerie n'avait que faire. Peut-être, nos deux alchimistes, mis en liberté le 17 août 1613, furent-ils condamnés au bannissement? en tout cas les comptes de l'année nous apprennent qu'on fit nettoyer les locaux qu'ils occupaient, rompre les fourneaux, porter dehors « les repoux[1] », enfin, approprier le corps de garde et la chambre des Suisses.

Telle fut la fin de cette tentative malheureuse qui devait, pensait-on, combler le déficit et coûta, en définitive, près de 8,000 fr. au Trésor.

On pouvait croire qu'après cette mystification, Henri II, serait guéri de sa confiance en l'alchimie. Il n'en fut rien : le duc eut-il connaissance des merveilles accomplies par l'illustre chimiste Van Helmont ? Le fait est qu'en 1621, il fit reprendre les expériences. Les deux adeptes dont il accepta les offres se présentaient en grands seigneurs : Pierre Rouyer et Claude Pigny n'avaient qu'un valet pour eux deux, le sieur du Louvat, accompagné du

1. Débris de démolitions.

sieur Gillet, avait une suite de cinq personnes. Ils s'installent à Condé, le 8 juin 1621[1], et les frais de leur nourriture s'élèvent à 20 fr. par jour. Le sieur du Louvat veut faire grand : on lui monte un laboratoire complet, avec alambics, « mattellas » (matras) et cornues ; on lui délivre un tonneau de vin aigre, des drogues prises chez les apothicaires de Nancy : bref, en cinq mois, il dépense pour 3,613 fr. Jusqu'au 8 novembre, il continue ses travaux, mais à partir de cette date, il n'est plus fait mention de lui, et cette seconde tentative ne semble pas avoir été plus heureuse que la première.

On peut se demander maintenant si jamais les alchimistes ont réellement produit de l'or, au moyen d'une pierre philosophale dont ils auraient emporté le secret. On assure que Raymond Lulle et Jacques Cœur, pour ne citer que des noms bien connus, durent à l'alchimie leurs immenses richesses. Berthelot ne croit pas à ce roman : « Les opérations réelles que faisaient les alchimistes, dit-il, on les connaît toutes, et on les répète chaque jour dans les laboratoires ; les découvertes modernes relatives aux explosifs et à l'électricité mettent à la disposition des chimistes des agents autrement puissants que ceux dont se servaient les alchimistes, jamais cependant on n'est arrivé à la transmutation des métaux[2]. »

Ne nous hâtons pas toutefois de porter un jugement trop sévère sur les philosophes hermétiques : insensés ou sublimes, a dit L. Figuier[3], ils furent les véritables

1. B. 4989 et 4990.
2. Berthelot, *Les Origines de l'Alchimie*, p. 286.
3. L. Figuier, *L'Alchimie et les alchimistes*, p. 85.

aïeux de la chimie ; et Berthelot conclut : « Si jamais on vient à former des corps simples, au sens actuel, cette découverte conduira à des lois nouvelles, relations nécessaires que l'on expliquera aussitôt par de nouvelles hypothèses. Alors nos théories présentes sur les atomes et sur la matière éthérée paraîtront probablement aussi chimériques aux hommes de l'avenir, que l'est, aux yeux des savants d'aujourd'hui, la théorie du mercure des vieux philosophes[1]. »

Douze années se sont à peine écoulées depuis que Berthelot écrivait ces lignes, et voici le Dr Emmens qui prétend révolutionner toute la chimie. La découverte de l'*argentaurum*, si elle est vérifiée, semblerait, en effet, confirmer la théorie si séduisante de l'unité de la matière ; viendrait-elle venger enfin les alchimistes des accusations et des moqueries qu'on leur a prodiguées ? Un avenir prochain nous le dira peut-être.

1. Berthelot, *l. c.*, p. 320.

PIERRE SÉGUIN

ET LA VIE ÉRÉMITIQUE AUX ENVIRONS DE NANCY

PAR CH. PFISTER

Le début du XVII^e^ siècle fut pour l'Église catholique une période de rénovation. Les décrets du concile de Trente portèrent leurs fruits. Les prêtres, sortis des séminaires récemment établis, se distinguèrent par leur science théologique, leurs mœurs plus pures, la conscience qu'ils avaient de leurs devoirs. Les anciens ordres religieux furent réformés, et la règle devint plus sévère. De nouveaux ordres furent créés en grand nombre. Aucun pays peut-être ne contribua davantage à cette régénération religieuse que notre Lorraine, cette Lorraine qui avait été au XVI^e^ siècle le boulevard le plus solide du catholicisme, et qui jamais ne s'était laissé entamer par l'hérésie. Ici, le P. Didier de la Cour donne une impulsion nouvelle à l'ordre bénédictin et fonde la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe, qui sera le prototype de celle de Saint-Maur. Ici le P. Servais de Laisruels réforme les prémontrés et rend aux disciples de saint Norbert leur antique prestige. Ici enfin, un religieux, qui vient d'être mis au nombre des saints, Pierre

Fourier, rappelle à la pratique des vertus chrétiennes les chanoines de Saint-Augustin, et organise avec la mère Alix Leclerc cette admirable congrégation de Notre-Dame, qui la première se voue à l'instruction des jeunes filles. En même temps se multiplient les couvents de capucins et de minimes, et des disciples du P. Bérulle viennent installer dans le duché les premières maisons de l'Oratoire. Mais parfois cet esprit religieux s'exalte et s'égare ; il pousse certaines femmes, atteintes du reste gravement dans leur santé physique, jusqu'au mysticisme : telle cette Élisabeth de Ranfaing, qui, ses crises nerveuses passées, créa pour les femmes perdues la congrégation du Refuge. Il produit des manifestations plutôt bizarres qu'édifiantes, qui ne laissent pas que d'étonner les spectateurs de sang-froid. L'une de ces manifestations excentriques est l'apparition autour de Nancy, au début du XVII[e] siècle, d'une série d'ermitages ; la banlieue put alors, sans trop d'exagération, être comparée à une Thébaïde. Le mouvement fut provoqué par un homme, étranger à nos contrées, qui vint *se reclure* dans le voisinage de la ville et qui poussa bientôt, par une sorte de contagion, un grand nombre d'hommes et même de femmes à imiter son exemple[1].

---

1. Nous résumons ici la biographie de Pierre Séguin, écrite par son frère Charles, procureur du roi en l'élection de Senlis. Elle fut composée peu de temps après la mort du reclus (Charles mourut lui-même en 1652) et envoyée, le 8 juin 1664, par le fils de l'auteur aux ermites de Nancy, frère Hilarion prêtre, Nicolas Génard et Sébastien Grillot. Cette biographie vient d'être publiée par MM. Am. Margry et l'abbé Eug. Muller, d'abord à l'autocopiste, 156 p. in-4°, puis imprimée dans les *Mémoires du Comité archéologique de Senlis*, 1896. (Tirage à part de 203 p. in-8°, avec un tableau généalogique.) Les éditeurs ont

I

BIOGRAPHIE DE SÉGUIN. — SA NAISSANCE, SON ÉDUCATION, SÉGUIN CHEZ LA FAMILLE DE GUISE. — SÉGUIN PENDANT LA GUERRE CIVILE ; SA CONVERSION. — ARRIVÉE A NANCY ; PREMIÈRE RÉCLUSION A SAINTE-MARGUERITE. — FONDATION DE L'ERMITAGE DE SAINTE-MARIE-DES-ANGES. — POPULARITÉ DE SÉGUIN ; SES ÉCRITS. — L'ERMITAGE RECONNU. — CONSÉCRATION DE LA CHAPELLE. — SIÈGE DE NANCY PAR LOUIS XIII. — MORT DE SÉGUIN ; SON TESTAMENT. — DESTINÉES ULTÉRIEURES DE L'ERMITAGE.

Pierre Séguin était né à Senlis le 26 août 1558. Il était fils d'une très honorable famille. Son père Philippe était procureur du roi en l'élection et gabelle de Senlis, et devint en 1568 l'un des gouverneurs — nous dirions aujourd'hui l'un des maires — de la commune de Senlis. Sa mère se nommait Françoise Le Rat. Toute la famille professait un catholicisme ardent. Deux des frères de Pierre embrassèrent la vie religieuse. L'un, Philippe,

---

joint à la biographie des extraits de 64 lettres ou écrits émanant de Pierre Séguin et de 37 documents qui le concernent. Ils ont en outre indiqué en note de la biographie d'autres pièces importantes. Nous avons trouvé dans leur publication tous les éléments nécessaires pour la première partie de notre travail ; après MM. Margry et Muller, il n'y avait plus espoir de découvrir sur Séguin quelque fait inédit de certain intérêt. — Il existait aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles plusieurs copies ou abrégés de la biographie de Séguin, et aujourd'hui encore l'on en signale parfois dans les catalogues de vente. Dom Calmet connaissait l'un de ces manuscrits qu'il a résumé dans sa *Bibliothèque de Lorraine,* col. 874-881. Lionnois, dans son *Histoire de Nancy,* I, 576-580, ne fait que copier dom Calmet. On consultera aussi les pages consacrées à Séguin par l'abbé Guillaume, *Histoire du diocèse de Toul,* III, p. 146-151. — M. l'abbé Muller a lu une biographie de Séguin à la réunion des sociétés savantes en 1890. Cf. *Bulletin historique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* année 1890, p. 268. Voir à ce sujet la note de M. Charles Guyot dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* 1890, p. 20-23.

entra dans l'ordre de Cîteaux et devint prieur de Chaalis, près de Senlis[1]; l'autre, Nicolas, fut bénédictin et introduisit la réforme dans l'abbaye de Moiremont[2], près de Sainte-Menehould. Pierre resta dans le siècle; il fit des études plus ou moins bonnes[3] et, à l'âge de dix-huit ans, il entra comme secrétaire chez M. de Mondreville, seigneur normand[4]. Celui-ci était l'un de ces hommes fanatiques qui s'étaient attachés aux Guises et qui voyaient en ces Lorrains les champions mêmes du catholicisme. Grâce à son protecteur, Séguin vécut dans la familiarité du Balafré et de son frère le cardinal. Il reçut, le 23 avril 1588, le titre de contrôleur ordinaire de la maison de Guise. Quoique dans une position subordonnée, il mena une vie assez large de grand seigneur, et son biographe nous dit : « Il commença par le luxe des habits, étant des mieux couverts, et après il se laissa aller à la cajolerie des femmes et il s'engagea si avant dans cette belle passion, qu'il lui a fallu donner de furieux combats pour s'en dégager, tant il est vrai que ceux qui s'adonnent à ce malheureux péché sont près du précipice[5]. » Mais toute la ferveur religieuse de Séguin et aussi tous ses sentiments moraux se réveillèrent, quand il eut sous les yeux, le 24 décem-

1. Chaalis, Nanteuil-le-Haudouin, Senlis (Oise).

2. Moiremont, Sainte-Menehould (Marne). *Biographie*, p. 18-19. Tous les faits cités dans cette notice, à moins d'indication contraire, sont empruntés à cette biographie.

3. Dom Calmet rapporte, d'après un manuscrit un peu différent de celui qui a été publié, que « dès l'âge de treize ans, Séguin se retiroit quelquefois dans un creux d'arbre qui lui servoit comme de cellule, et y supportoit toutes les rigueurs des saisons ». *Bibliothèque de Lorraine*, col. 875.

4. Sur lui, la note de Muller, p. 10, et l'*Intermédiaire*, t. XXV, 311, 567.

5. P. 21.

bre 1588, dans le château de Blois, les cadavres du Balafré et du cardinal de Guise. Désormais, il renonça au plaisir et n'eut plus qu'une pensée : faire triompher sa cause. Le 13 février 1589, aidé du fameux prélat Guillaume Rose, il enleva par un coup de main hardi Senlis aux royalistes[1]. Tant que la ville fut au pouvoir de l'Union de l'Église catholique, il y exerça une véritable dictature. Il y multiplia les services funèbres pour les âmes des Guises; il fit faire des processions nombreuses, prêcher des sermons enflammés, distribuer des médailles et des images de dévotion. Mais, le 26 avril, Senlis était reprise par les troupes royalistes, et Séguin put à grand'peine se sauver par une brèche. Sa haine contre le roi s'accrut : il apprit avec une joie féroce la nouvelle de son assassinat par Jacques Clément et jura de tout sacrifier pour barrer le chemin du trône au Béarnais hérétique. A ce moment, il s'attacha aux armées que Philippe II envoyait en France et qui entretenaient l'agitation dans le malheureux royaume. Il apprit la langue espagnole; il se fit, au milieu de ces officiers d'outre-mont, une âme espagnole. A la fin de 1589, il s'efforce de dégager Paris assiégée ; puis, lorsque les Seize restent maîtres de la capitale, il se distingue, au milieu de ces violents, par sa violence. Hautement, il soutient la candidature de Philippe II au trône de France[2].

---

1. Voir la plaquette : *La Réduction des villes de Senlis, Pont-Sainte-Maxence, Creil... à l'Union de l'Église catholique.* Paris, Didier Millot, 1589. Reproduite par Margry et Muller, p. 97.

2. A la fin de l'année 1593, il fit un voyage à Moiremont, abbaye où se trouve son frère Nicolas. M. de Mondreville, pendant ce temps, réside à Nancy. P. 121.

Il s'attache de façon étroite à la fortune de l'ambassadeur espagnol Féria; et quand le Béarnais a triomphé, quand, le 22 mars 1594, il a pris possession de sa capitale, Séguin suit Féria à Bruxelles, et là il demeure quatre années (1594-1598) dans une situation assez voisine de la misère, puisque ses biens ont été confisqués.

Depuis 1588, avons-nous dit, Séguin avait changé sa manière de vivre. En secret, ce soldat farouche se donnait la discipline et se livrait à toutes sortes d'austérités. Ses confesseurs et conseillers, le cordelier P. Feu-Ardent, le jésuite P. Innocent, le curé de Saint-André-des-Arts Christophe Aubry, durent l'inviter à plus de modération dans les pénitences. Puis, au milieu de la vie active qu'il menait, Séguin soupirait après la solitude complète, absolue. Sur le mont Valérien, près de Paris, vivait un pieux reclus, frère Jean de Meudon, qui cinquante années durant ne sortit pas de son ermitage, où il s'occupait à chanter les louanges de Dieu et à prier. Séguin alla le voir à diverses reprises en 1593, et se plut beaucoup à son entretien. Tel était désormais le genre de vie qu'il rêvait pour lui. Mais à Bruxelles il ne trouva pas d'ermitage convenable; en 1598, les hasards de sa vie le menèrent à Nancy, où sans doute il devait régler quelque affaire pour la famille de Guise. A Nancy, le gîte qu'il souhaitait se présentait à lui.

Si l'on va aujourd'hui de Tomblaine à la Chartreuse de Bosserville, on laisse sur la droite, tout près des bords de la Meurthe, une ferme appelée Sainte-Marguerite. Il y avait là, à la fin du XVI^e^ siècle, quelques constructions qui appartenaient aux cordeliers ou récollets de Nancy; ceux-ci s'y réfugiaient lors des pestes si fré-

quentes qui venaient ravager notre ville. Un ermite gardait en temps ordinaire la demeure. Séguin invita l'ermite à lui céder la place, et obtint des cordeliers l'autorisation de s'y établir. Puis, après un voyage en France qu'il fit pour mettre ordre à ses affaires, il vint occuper cette humble cellule ; il s'y enferma d'abord trois semaines pour s'éprouver ; enfin, le 1er février 1599, accompagné du curé de Notre-Dame, M. Suri, il sollicita de l'évêque de Toul, Christophe de la Vallée, l'habit d'ermite. On le reconduisit deux jours après en grande cérémonie à son ermitage, et désormais il n'en sortit plus pendant six années entières (1599-1605). Son directeur de conscience le venait voir de temps en temps, et disait la messe pour lui. D'ordinaire Séguin s'asseyait près de la fenêtre de sa cellule et conversait avec les curieux qui affluaient. Il leur prêchait l'horreur du vice et faisait l'éloge de la vie retirée. Parfois il écrivait des traités mystiques sur la vie contemplative, dont quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous ; ainsi les « Rozes et fleurs très odoriférantes du sacré repos et de l'oisiveté sainctement négotieuse du paradis de la solitude ». Il envoyait des exhortations à quelques chrétiens et surtout à des chrétiennes qu'il cherchait à convertir, ainsi à Jeanne Ferry, receveuse de Tomblaine, et à Claude, sa fille. Un jour, en sa solitude, le visita son ancien évêque, Guillaume Rose. Rose avait été un ligueur ardent ; il avait fait l'apologie de Jacques Clément, et les auteurs de la *Ménippée* lui avaient donné une place bien en vue dans leur procession. Il n'avait point encore désarmé et, apprenant la nouvelle qu'un édit allait accorder aux huguenots la liberté de conscience, il s'était écrié qu'il

était prêt à entrer en une nouvelle ligue, dût-il lui en coûter 10,000 écus. Le Parlement venait de le condamner et de le suspendre pour un an de son évêché[1]; il se consola en voyageant. Alors il revit à Nancy son ancien ami, sous la robe d'ermite, et sans doute tous deux s'entretinrent longuement du passé, de cette époque où à Senlis ils fomentaient le fanatisme populaire.

Cependant la cellule de Sainte-Marguerite présentait de grands inconvénients. Elle était menacée par les eaux de la Meurthe aux temps des fortes crues. Elle était pour les fidèles de Nancy d'un accès difficile. L'on ne pouvait s'y rendre que par un long détour, en franchissant les ponts d'Essey ou d'Art-sur-Meurthe. Des fidèles cherchèrent pour le reclus une autre demeure, plus commode. Entre Vandœuvre et Villers, sur le penchant du plateau de Haye, à droite de la grande route qui mène de Nancy à Pont-Saint-Vincent et qu'on nomme la route du Montet, prend naissance un charmant ruisseau aux eaux toujours abondantes. Ce ruisseau franchit bientôt la route et, par des détours sinueux, descend vers la plaine marécageuse. Le terrain qu'il traversait s'appelle en une charte de 1448[2] le terrain d'Aubert Colre, proba-

1. *Mémoires-journaux de Pierre de l'Estoile*, édit. Jouaust, t. VII, p. 135.

2. « Saichent tuit que Henri de Lioncourt escuier demourant a Nancey et demoiselle Ysabel sa femme licencié et auctorisée dudit Henry son marit quant a se faire et creanter ont recongneu et confessé de leur plain gré qu'ilz pour eulx et leurs hoirs ont laissié et ascencié à Waultrin le Tanneur demourant on fuerbourg davant la porte sainct Nicolas de Nancey, a Bietrix sa femme et a leurs hoirs, et les dit Wautrin et Bietrix sa femme ont recongneu et confessé de leur plain gré qu'ilz pour eulx et leurs hoirs ont retenu et retiennent par laix et ascencement desdit Henri et Ysabel sa femme lez héritaiges cy apres escripts, spéci-

blement le nom déjà estropié d'un ancien propriétaire d'origine allemande, soit Aubert Karl ou Aubert Kœhler. Ce nom barbare adouci a été ensuite donné au ruisseau : on l'appelait le ruisseau d'Aubécor, Auzécor, d'Abécor ou Azécor[1]. Le nom a subi une dernière transformation, et est devenu par euphonie Nabécor[2]. Notre ruisseau laisse aujourd'hui à droite le château de Charmois, autrefois propriété du peintre Provençal, le réservoir Saint-Charles, les baraquements de l'artillerie ; il sert de limite aux deux bans de Nancy et de Vandœuvre, puis, par un souterrain, il passe sous le chemin de fer, la rue de Nabécor et, au delà du faubourg Saint-Pierre, il gagne la Meurthe. C'est à la naissance de ce ruisseau, sur le revers de la colline qui domine sa source, qu'on résolut d'amener Pierre Séguin. François Alix, fils du célèbre Thierry et

---

fiez et denommés, séant on ban de Nancey, premierement environ deux jours pres de la croix sur le chamin de Port entre Viant dudit Nancei (*mots effacés*) d'autre, item ung jour ou environ sur les POINTES DEZ TERRES D'AUBERCROLE (*puis des mots effacés : et on lit de nouveau*) que le rupt dudit AUBERTCOLBE ; item encor environ ung jour sur l'escluse (mot effacé). » — L'accensement est fait moyennant un cens à payer à la Saint-Martin d'hiver. — « Qui furent faites l'an de grace Notre Seigneur mil quatre cent quarante huit, le vingt-deuxieme jour du mois de novembre, presens Girardin Genre, Jehan Millat, demourant à sainct Disier davant Nancey, et Mengin Vexol demourant à Laixour. » (Sceau de la cour de Nancy.) Archives départementales, H, 2677.

1. Dans la biographie de Séguin : *Anzécour* (lisez *Auzécour*). Dans l'acte de 1614 cité plus bas : *Auzécourt*.

2. M. l'abbé Marchal (*Origine probable du nom de Nabécor* dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine* de 1869) rattache *Nabécor* à la forme *Ambescoste* qu'on trouve dans une charte du duc Antoine du 9 septembre 1532 (Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, II, 520. Archives départementales. B. 21, fol. 11), et il explique le mot par : en bas de la côte. Mais ce document est relativement récent et n'est qu'une copie. Ne vaut-il pas mieux s'en tenir aux documents plus anciens et aux originaux ?

gardien du trésor des chartes, donna le terrain nécessaire. La sœur du duc Henri II, Antoinette de Clèves, fit bâtir l'ermitage et la chapelle[1]. Pauvre princesse ! elle avait été mariée par politique au plus étrange des hommes, presque toujours fou furieux, Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, et elle se consolait de sa vie infortunée, en venant souvent à Nancy et en multipliant toutes les pratiques de dévotion. Elle s'intéressa vivement à notre reclus ; et lorsque, grâce à elle, la nouvelle demeure fut prête, Séguin quitta Sainte-Marguerite pour en prendre possession. Le transfert se fit en grande pompe le samedi 11 juin 1605. Un grand nombre de religieux et d'ecclésiastiques, une foule de peuple accompagnèrent Pierre en chantant des hymnes. L'ermitage fut bénit et la sainte messe célébrée. Puis les portes furent fermées et Séguin ne sortira plus que dans deux ou trois circonstances solennelles. Il demeura là trente années et demie, jusqu'au jour de sa mort, ayant devant les yeux le magnifique panorama de Nancy avec ses remparts qui passaient pour les plus beaux du monde, les dômes et les flèches de ses églises et de ses nombreux couvents. Il appela son ermitage Sainte-Marie-des-Anges ; on le nomma bientôt dans le peuple tout simplement le Reclus. La demeure subsiste encore, mais bien transformée. C'est la ferme du Reclus à droite de la vieille route du Montet qui grimpe en ligne droite sur le sommet. L'on voit encore très nettement l'antique chapelle où l'on disait la messe pour lui. Elle est partagée dans le sens de la hauteur en deux compartiments qui servent

1. Elle donna divers dons à Séguin par lettres patentes des 12 novembre 1604 et 6 avril 1605.

d'écurie et de grenier à foin. A côté, la maison de ferme a subi des changements encore plus grands; vous y chercherez en vain trace de la porte de fer qui donnait sur le chœur. En cette porte était percée une fenêtre par où l'ermite écoutait la messe, se confessait et communiait. Mais pourtant l'on voit encore dans une des pièces une plaque de cheminée, une *taque,* comme nous disons, portant les armoiries du roi d'Espagne Philippe II et la date de 1603. Nul doute qu'elle ne provienne de l'antique ermitage, et qu'elle rappelât au reclus les armes sous lesquelles il avait combattu en sa jeunesse. L'on indique aussi la place du tour où l'on faisait passer à Séguin ses aliments.

Depuis son installation à Vandœuvre, notre ermite devint populaire. Les Nancéiens ne manquaient point d'aller le visiter les dimanches. Les plus grands personnages de la cour, le duc Henri II, sa femme, Marguerite de Gonzague, ses sœurs, et parmi elles surtout la mystique Catherine de Lorraine, gravirent à diverses reprises la côte pour écouter ses conseils. A tous il prêchait le mépris des biens terrestres et le repentir. Séguin avait une éloquence un peu rude, qui parfois faisait rire les mauvais plaisants, mais qui secouait les autres et les obligeait à rentrer en eux-mêmes. Dans l'intervalle de ces visites, Seguin continuait d'écrire des exhortations spirituelles et mystiques, à l'usage des personnes qu'il connaissait dans le monde : *Les Sept dons du Saint-Esprit ; Aspirations fréquentes pour exciter avant la sainte communion ; le Jardinet de l'âme religieuse parsemé des soucis et des pensées célestes, des lys de virginité, des roses de pudicité,* etc., sans oublier le *Bouquet du désert,* qu'il

cueillit pour la princesse Antoinette, devenue veuve en 1609. Il exhortait les religieuses à bien remplir leurs devoirs, et notamment il envoyait des conseils à sœur Bénigne de Widranges, qui fut annonciade dans les maisons de Lunéville et de Nancy[1]. Il traduisit aussi de l'espagnol une série d'ouvrages de piété sur sainte Thérèse, sur le célèbre ascète de Séville Arias son contemporain; il se plut particulièrement à répandre le récit des miracles accomplis sur la grande montagne sainte, à la cime déchiquetée et aux nombreux ermitages : Notre-Dame-de-Monserrat.

Séguin fit bientôt, comme nous le verrons, de nombreux prosélytes : des ermitages s'élevèrent autour de Nancy. Puis il voulut assurer à son établissement quelque stabilité. Il souhaitait qu'après lui un ermite continuât de prier Dieu en cette solitude; qu'ainsi se perpétuât la tradition qu'il avait créée. De son ermitage il désirait, en un mot, faire une fondation. Mais pour cette fondation, il lui fallait l'appui de l'autorité temporelle et surtout le consentement de l'autorité spirituelle. Or, à ce moment, l'on répandait contre Séguin les bruits les plus fâcheux. Le duc de Lorraine menaçait de lui enle-

1. Parmi les grandes dames qui avaient pour Séguin une vive admiration se trouvait M^me^ de Widranges, noble veuve. C'est à elle qu'il faisait adresser ses lettres à Nancy. (Margry et Muller, p. 65.) Après la mort de M^me^ de Widranges, née Barbe de Lisle, Séguin adressa, le 17 décembre 1617, une lettre de consolation à ses enfants. Il demeura ensuite en relations avec Bénigne de Widranges, annonciade, et nous avons encore les lettres qu'il lui adressa les 28 décembre 1617, 8 mars 1618, mai 1620, 28 septembre 1620, 30 septembre 1623, 1^er^ janvier et 2 août 1624, 1^er^ janvier 1625. Ces lettres ont été copiées et réunies en un recueil; elles se trouvent dans le fonds des Annonciades, archives de Meurthe-et-Moselle, H, 2383.

ver son ermitage, s'il persistait en son dessein. Les clercs surtout se montraient acharnés contre cet irrégulier qui n'appartenait à aucun ordre reconnu, et qui n'avait prononcé aucun vœu. L'hostilité fut telle, que le prêtre qui disait la messe dans la chapelle n'osa plus se présenter. Le reclus dut se passer de la communion! Dans cette épreuve, Séguin ne se découragea jamais. Il écrivit une série de lettres fort touchantes au duc Henri II, à la duchesse Marguerite de Gonzague, à François de Vaudémont, frère du duc. Il fit valoir ses droits à l'ermitage; il rappela l'exemple d'Achab enlevant la vigne de Nabot. Il fit si bien qu'il triompha. Le 14 juillet 1614, Pierre Séguin comparut à la fenêtre de son oratoire, près de l'autel, et là, en sa présence, des notaires dressèrent un acte qui lui garantissait la propriété perpétuelle de l'ermitage et de deux jours et demi de prés dans le voisinage. On nomma comme administrateurs de ce bien les trois curés de Nancy, le premier secrétaire d'État du duc et le maître échevin de la ville; et, immédiatement, Jean Simonin, curé de Saint-Èvre, Sébastien Suri, curé de Notre-Dame, Gérard Maréchaudel, curé de Saint-Sébastien, le secrétaire Nicolas de Gleysenove, seigneur de Marainville et premier président de la chambre des comptes de Bar, et l'échevin Claude Bourgeois, présents à la confection de l'acte, acceptèrent ces fonctions. A la mort de Séguin, ils avaient charge de trouver un ermite qui lui succéderait et implorerait constamment la grâce de Dieu « pour toute l'Église, l'advancement de la foy catholique, l'extirpation des hérétiques et de l'infidélité ». Une rente annuelle de 112 francs, appartenant à Séguin, devait assurer l'existence de l'ermite, et servir de traitement au prêtre qui,

les dimanches et jours de fêtes, viendrait dire la messe à l'oratoire[1]. François de Lorraine, comte de Vaudémont, déclara, par acte du 15 juillet, que lui et ses descendants seraient les protecteurs de l'institution[2]. Les administrateurs devaient faire approuver par l'évêque de Toul la nouvelle règle; mais ici ils se heurtèrent à des difficultés. Mgr Jean des Porcelets de Maillane désapprouva l'esprit de cette règle; il somma Séguin de prendre, dans les quarante jours, la règle d'une des quatre communautés de Nancy : cordeliers, capucins, minimes ou jésuites. Il croyait dangereux pour l'Église la création d'un ordre de reclus; la vie de Seguin n'était édifiante qu'à la condition de rester unique. Il menaçait l'ermite d'excommunication, s'il ne se soumettait.

Ainsi le ligueur farouche, le saint ermite était renié par la puissance ecclésiastique, qui redoutait ses excentricités. Séguin fut désolé de cette décision de Mgr des Porcelets; il voulut partir pour Rome et se jeter lui-même aux pieds du pape. Il avait déjà obtenu de l'évêque l'autorisation de se mettre en route, quand un banquier de Nancy lui vint offrir de faire parvenir à destination ses suppliques. Mais le banquier abandonna l'affaire; un frère ermite, délégué par Séguin dans la ville éternelle, mourut en route. Notre ermite semblait accablé par le sort, quand, sous l'influence du prince Erric de Lorraine, l'ancien évêque de Verdun, qui avait été exorcisé jadis après sa fugue avec une belle Verdunoise[3], et qui était devenu dans la

1. Une copie de cet acte se trouve dans le fonds de l'Oratoire, archives départementales, H, 2332.

2. *Ibid.*, *ibid.*,

3. Ch. Langlois, *Un évêque de Verdun, prince de Lorraine, en-*

suite un très saint homme, Mgr des Porcelets de Maillane changea d'avis. Il approuva, le 12 mai 1618, la règle qu'on avait faite à Séguin. Cette règle était très sévère; en voici les principales dispositions :

L'ermite se lève chaque matin à 3 heures trois quarts, et sa journée, jusqu'à 9 heures et quart du soir, est partagée entre les oraisons, le travail intellectuel et le travail manuel dans le jardin voisin. Jamais il ne passe une minute dans l'oisiveté. Tous les jours, il dit l'office de la Vierge ; tous les dimanches, il doit communier. Il est tenu d'observer avec soin les jeûnes prescrits par l'Église, ne prenant ces jours-là pour toute collation que quelques fruits et quatre onces de pain, s'abstenant de tout vin. Tous les vendredis, il récite le *Miserere* et le *Pater noster,* en se donnant la discipline jusqu'à ce que le sang coule de son corps. Le règle fixe aussi son costume, de couleur brune, d'une étoffe grossière, avec une grande croix blanche marquée sur l'épaule droite. L'ermite doit coucher toujours vêtu sur une paillasse, avec une seule couverture. Jamais, sous aucun prétexte, il ne sortira de sa cellule; jamais aucun être humain n'y doit pénétrer; à son lit de mort seulement, il peut faire appeler dans sa chambre un confesseur.

Quand la règle eut été enfin approuvée par l'évêque de Toul, l'on consacra avec grande solennité la chapelle. La dédicace se fit par le prince Erric, au milieu d'un très grand concours de peuple. Notre ermite prit part à la procession qui se rendit à la chapelle; il dut même, les

---

sorcelé, marié et condamné par le tribunal de l'Inquisition, dans les *Annales de l'Est,* t. IX, p. 277. L'Estoile, éd. Jouaust, t. IX, p. 82.

jours suivants, se montrer à la foule, qui menaçait, dans sa curiosité de le voir, de briser les portes de son ermitage. Mais après ce jour d'allégresse, frère Séguin ne sortit plus de sa cellule jusqu'au jour de sa mort. Un grand chagrin lui était réservé : le pape avait refusé de confirmer sa règle, sous prétexte qu'on ne faisait point une règle pour un seul homme. Avec le temps, la curiosité qu'avait provoquée notre solitaire devint moins vive; on s'accoutume à tout, et on finit par le laisser presque en repos. De loin en loin seulement, quelque grand personnage le venait visiter : ainsi Gaston d'Orléans, pendant l'un de ses séjours à Nancy. Un jour, Séguin vit s'approcher de sa demeure toute une armée, et commencer un peu en contre-bas, près de la Chiennerie — une ferme où étaient nourris les chiens du duc de Lorraine — de vastes retranchements. Louis XIII investissait Nancy, qui du reste fut contrainte de se rendre avant que les lignes de circonvallation fussent achevées, le 23 septembre 1633. L'ermite écrivit au roi une lettre fort touchante, fort éloquente pour l'exhorter à la miséricorde. Le prince n'en prit pas ombrage; il respecta la solitude du reclus, qui put achever tranquillement ses jours, le 2 mars 1636[1]. Il était âgé de soixante et dix-sept ans, et avait passé trente-huit années en reclusion. Il mourut fort pieusement, visité souvent par les prêtres des environs, et assisté en sa fin par le curé de Vandœuvre. Il fut enterré dans sa chapelle devant l'autel. A peine la nouvelle de sa mort fut-elle connue, qu'une foule de personnes se pré-

1. Registre de décès de la paroisse Saint-Sébastien. Lepage, *Les Archives de Nancy*, III, 317.

cipitèrent vers son ermitage, pour se procurer quelque morceau de ses habits; on les conserva longtemps comme des reliques, et aujourd'hui encore la tradition du pieux reclus n'a pas disparu. Elle s'est maintenue vivante aux villages de Vandœuvre et de Villers.

Quelque temps avant sa mort, le 1er août 1635, Séguin avait fait son testament. Bien que le pape eût refusé d'approuver sa règle, il maintint pourtant son établissement tel qu'il l'avait constitué le 14 juillet 1614. Un ermite lui devait succéder, et la même rente dont il est question dans l'acte précédent devait servir à sa nourriture. Il laissa en plus à Sainte-Marie-du-Reclus son ciboire et son soleil d'argent, ses trois grands reliquaires, ses livres en français — les livres espagnols devaient être réservés aux carmes de Nancy. Il confirma le titre d'administrateurs aux curés de Saint-Èvre et de Saint-Sébastien, au premier secrétaire d'État et au maître-échevin de Nancy[1]; le curé de Notre-Dame faisant désormais partie de l'Oratoire, était exclu comme appartenant à une congrégation[2]. Tous les autres biens et rentes qu'on lui avait alloués[3] furent cédés à l'hôpital Saint-Julien. La dernière pensée de Séguin fut ainsi pour sa création et pour les pauvres[4].

1. C'étaient alors Simonin, Marcand, Voillot de Valleroy et d'Attel.

2. Une copie de ce testament se trouve aux archives de Meurthe-et-Moselle, H, 2332.

3. Séguin avait reçu un certain nombre de dons. Entre autres, le 20 janvier 1630, René Brunehaut, veuve de Jean Callot, héraut d'armes de Son Altesse, Jean Callot, concierge en l'hôtel, en son nom et en celui de son frère Jacques, graveur, François Callot jeune, en son nom et en celui de Nicolas, notaire à Bainville-sur-Madon et de Marguerite Callot, femme de celui-ci, lui constituent 59 francs 6 gros de rente. Margry et Mullet, p. 185.

4. Nous ne connaissons point de gravure ou de tableau représentant

Séguin paraissait avoir tout réglé pour que l'ermitage subsistât après sa mort. Mais l'on ne s'aperçut que trop tôt que l'œuvre était caduque. Une pareille entreprise ne survit guère à son fondateur. Après la mort de Pierre, M. de Valleroy, au nom du roi de France, préposa à la garde de l'ermitage Antoine Parotté, prêtre très intrigant, et qui déjà à plusieurs reprises avait voulu se faire reconnaître de Séguin comme son successeur[1]. Ce choix ne plut ni aux curés de Nancy ni aux administrateurs de l'hôpital Saint-Julien, ni au frère de Pierre, Charles Séguin. Il en résulta un très long procès. Parotté fut décrié; on l'accusait de se livrer à l'alchimie, de servir d'espion aux gens de guerre. On fit si bien qu'un beau matin il fut trouvé assassiné[2]. Il n'eut point de successeur. C'est la triste époque de la guerre de Trente ans et des épouvantables malheurs qui frappèrent la Lorraine. Les environs de Nancy étaient désolés, et à ce moment aussi disparut l'ermitage de Saint-Pierre dont il sera question plus loin. La maison du Reclus demeura ruinée; — et seulement après la paix de Vincennes, qui rendait le du-

---

Pierre Séguin. Dans la collection d'estampes du Musée lorrain, l'on trouve bien un portrait oval où l'on voit un solitaire la barbe hérissée, avec cette légende : Pierre Séguin, dit le Reclus de Nancy, né à Senlis en 1558; mais en réalité ce n'est que la reproduction d'une planche de Dorges (xviii[e] siècle) représentant « Jean Rieder, brave Bernois tué le 27 décembre 1375 à Fraubrunnen, où ses compatriotes chassèrent du Païs l'armée anglaise commandée par Enguerrand, sire de Couci, gendre d'Édouard III, roi d'Angleterre ». Cette planche est empruntée à une histoire suisse, t. IX, p. 127.

1. Voir sur lui la lettre de Charles Séguin du 3 juin 1636, citée par Margry et Muller, p. 187.

2. Tous ces faits sont empruntés à une lettre du curé Marcand, du 31 décembre 1661, lettre que M. l'abbé Eug. Muller a eu la bonté de nous communiquer.

ché à Charles IV, les maîtres de l'hôpital Saint-Julien purent songer à la restaurer. Ils permirent à un prêtre, frère Hilarion, de s'y installer; et peu à peu celui-ci s'adjoignit d'autres frères : Nicolas Génard et Sébastien Grillot[1]. Au lieu d'un reclus, l'on eut donc une petite communauté d'ermites. Ils recevaient des maîtres de l'hôpital, pour leur entretien, deux pistoles par an; au surplus ils vivaient d'aumônes. C'est à ces religieux que fut envoyée, en 1664, la vie de Pierre Séguin[2]. Cette communauté d'ermites à son tour ne subsista pas longtemps. Elle disparut selon toute apparence, lorsqu'en 1670 les Français occupèrent de nouveau la Lorraine. Les bâtiments furent convertis à cette époque en ferme, et, en 1751, dom Calmet put écrire : « Aujourd'hui la maison et l'oratoire du reclus subsistent, mais il n'y a plus d'ermite ni reclus[3]. »

II

LES IMITATEURS DE SÉGUIN. — L'ERMITAGE DE SAINT-PIERRE. — ANDRÉ BRICE-COLSON ET BRICEPANNÉ. — L'ERMITAGE DE SAINTE-MARIE. — L'ERMITAGE DE MONTAIGU. — LES AUGUSTINS A MONTAIGU ET A NANCY. — SAINTE-VALDRÉE PRÈS DE LANEUVEVILLE; ANTIQUITÉS ROMAINES QUI Y ONT ÉTÉ DÉCOUVERTES ; CONDAMNATION D'UN ERMITE. — L'ERMITAGE DE LA CÔTE SAINTE-GENEVIÈVE ET LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION. — LE DOMAINE DE LA TRINITÉ ET LA LÉGENDE DE LA GUEULE-DU-LOUP. — CONCLUSION.

La vie de Séguin, cet homme si actif dans la première moitié de sa vie, puis vivant trente-huit années en une

1. Lettre de ces ermites à Charles Séguin, procureur à Senlis, du 31 janvier 1662.

2. Lettre d'envoi dans Margry et Müller, p. 15.

3. *Bibliothèque de Lorraine*, col. 881.

réclusion complète, est bien extraordinaire par elle-même ; ce qui est peut-être encore plus curieux, c'est l'influence qu'eut cet homme sur ses contemporains. Gagnés par ses prédications, beaucoup de Nancéiens demandèrent à l'évêque l'habit d'ermite. Des jeunes filles même voulurent embrasser la vie solitaire, et l'on vit quatre jeunes Nancéiennes réclamer à Séguin une règle de recluses. Deux d'entre elles se seraient fait construire près de Vandœuvre une chapelle avec deux cellules sur ses flancs, où elles auraient habité sans se voir ni se parler; les deux autres auraient élevé une construction analogue près de Nancy. « Si l'ennemi de notre salut n'eût suscité de grandes persécutions, écrit Charles Séguin, je ne doute point que l'on eût vu autour de Nancy, comme autrefois dans l'Égypte, les montagnes et les lieux escarpés remplis de solitaires[1]. »

Mais le clergé s'opposait à cet entraînement. Avec beaucoup de bon sens, il défendit aux jeunes filles de se reclure, sachant à quels dangers elles seraient exposées. Il laissait Séguin dire seul : « Ce que Dieu garde est bien gardé[2]. » Pourtant, il ne put empêcher un certain nombre d'hommes de suivre l'exemple du reclus; autour de la ville se sont élevés alors un certain nombre d'ermitages que nous allons faire connaître et qui ont donné un aspect particulier à la banlieue de Nancy.

Tout près de l'ermitage de Notre-Dame, vinrent s'installer vers 1605[3] quelques ermites; ils se placèrent sous

1. Margry et Muller, p. 46.

2. P. 48, n. 1.

3. Le biographe mentionne ce fait presque aussitôt après la prise de possession de l'ermitage Sainte-Marie-des-Anges.

l'invocation de saint Pierre, mais ils suivirent une règle beaucoup plus douce que celle que Séguin s'était imposée à lui-même. Séguin était un reclus ne sortant jamais de son ermitage, se rendant simplement de loin en loin à son jardin, qu'un mur élevé séparait du monde. Eux étaient des ermites qui allaient quêter en ville et pouvaient s'absenter toute une journée. On les autorisait aussi à faire usage de viande et de vin. Au nombre de ces ermites étaient des prêtres. Séguin pensait avoir ainsi près de lui des prêtres pour célébrer la messe à sa chapelle, et qui seraient à sa portée pour recueillir son dernier soupir, quand Dieu le rappellerait à lui. La règle des ermites de Saint-Pierre fut approuvée le 1er septembre 1617 par Erric de Lorraine, ancien évêque de Verdun, et le 12 mai 1618 par l'évêque de Toul, Mgr des Porcelets de Maillane[1]. Mais il ne semble pas que l'institution ait survécu au P. Séguin; nous n'en trouvons plus aucune trace après lui. Sans doute, les ermites de Saint-Pierre se sont confondus avec ceux qui gardèrent encore pendant quelque temps la maison de Sainte-Marie-du-Reclus[2].

Du vivant même de Séguin, un second ermitage s'éleva

1. Ces documents sont signalés dans la Biographie, p. 80. L'on signale parmi les ermites de Saint-Pierre Valentin Haxaire, prêtre, son frère Jean Haxaire, et Antoine Parotté. Voir Margry et Muller, p. 86.

2. Un peu au-dessus du Reclus, se trouve le célèbre château du Montet. Ce château, que grava Israël Sylvestre, date du XVIe siècle. Il appartint successivement à Jean Geoffroy, médecin du duc Antoine, et à son gendre Antoine Champier, médecin de Charles III. La femme d'Antoine s'appelait Valérie, et la chapelle particulière à la création de laquelle le prieur de Vandœuvre consentit, fut placée sous le vocable de sainte Valérie. Cette chapelle n'est donc point, comme l'on pourrait être tenté

sur le territoire de Vandœuvre, à quelque distance de l'ancienne route, qui menait du faubourg Saint-Pierre de Nancy à ce village. Il fut créé en 1605 par André Brice-Colson, maître de salles de l'hôtel de Charles III, sur un terrain que lui céda le duc[1]. Autour de l'humble maison il éleva une chapelle, qui fut placée d'abord sous l'invocation de saint François-du-Désert, puis à cause de la renommée de plus en plus grande de ce pèlerinage, sous celle de Notre-Dame-de-Lorette. Un jardin entoura l'ermitage, et frère Brice y cultiva d'excellents légumes, entre autres des panais : d'où le nom de Bricepanné ou Brispanné, sous lequel le vulgaire désigna l'ermitage. Brice resta jusqu'au bout fidèle à la vie érémitique ; mais ses héritiers vendirent le bien, le 24 janvier 1645, à Charles Robert, curé de Saint-Èvre. Robert agrandit le domaine par diverses acquisitions de terres et répara les bâtiments. L'ermitage était pour lui une retraite lorsque la contagion sévissait à Nancy ; toutefois il y entretenait un ermite, Nicolas Contal, pour qui il obtint même, le 26 décembre 1654, des exemptions de logement de gens de guerre et d'impôt du terrible gouverneur français de Nancy, La Ferté-Senneterre. Cependant les dominicains, qu'un autre gouverneur français, M. du Hallier, avait

---

de le croire, une chapelle d'ermitage. Sur le Montet, voir la belle étude de Louis Lallement, *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1854, p. 54. Une toute petite chapelle moderne a été construite au bas du Montet, sur le ruisseau qui se déverse vers le ruisseau de l'Anée. Elle est insignifiante et n'a point d'histoire.

1. Le duc Charles III et le duc de Bar Henri lui donnèrent quelque somme pour l'aider à achever la construction. Archives départementales, B. 7697 et B. 1290. On lui permit aussi de prendre du bois dans la forêt de Saurupt. Comptes de 1607, B. 7916 et de 1623, B. 1623.

introduits à Nancy, cherchaient une maison de campagne. Par contrat des 14 et 17 août 1663, Robert leur céda Bricepanné et toutes ses dépendances moyennant 300 francs barrois et mille messes à faire dire pour le vendeur dans les divers couvents dominicains de la réforme dite de Saint-Louis. Les dominicains restèrent en possession de ces biens jusqu'à la Révolution. Au XVIII[e] siècle, ils les affermaient d'ordinaire[1] ; à la Révolution, le domaine, affecté à la Nation, fut vendu aux enchères. Bricepanné ou Lorette est encore aujourd'hui une ferme, située près du réservoir Saint-Charles et à quelque distance des baraquements de l'artillerie[2].

Notre-Dame-de-Lorette possédait une image de la Vierge universellement célèbre ; une autre de ses images, bien fameuse, attribuée à saint Luc, se trouvait à Rome, dans l'église Sainte-Marie-Majeure. La dévotion à cette peinture s'était fort répandue au début du XVII[e] siècle et la propagande qu'avait faite en sa faveur le général des jésuites, François Borgia (1565-1572), avait été couronnée de succès[3]. Aussi n'est-il pas étonnant qu'un ermitage fût placé sous ce vocable. Il fut créé au début du XVII[e] siècle en contre-bas de Vandœuvre, sur la banlieue de Nancy, par un zélé imitateur de Séguin, qui nous est connu sous le nom de frère Pierre. Celui-ci y vécut avec

1. En décembre 1760, le taux du bail fut fixé à 135 livres tournois.

2. Les pièces concernant Bricepanné se trouvent aux archives départementales, H. 821. Ce dossier nous a fourni les éléments de cette courte notice.

3. Sur la dévotion à Sainte-Marie-Majeure, voir un article de M. Léon Germain, *Sainte-Marie-Majeure, patronne de Pont-à-Mousson,* dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* 1895, p. 295.

deux autres compagnons[1]. Nous ignorons quelles furent les destinées de cet ermitage ; mais il donna naissance à une campagne aux environs de la ville ; et quand les jésuites eurent installé, au début du XVII[e] siècle, un collège à Nancy, cette campagne leur fut concédée. Elle leur appartenait dès l'année 1618[2], et ici les jeunes élèves venaient s'ébattre aux jours où les classes vaquaient. A côté de l'enclos de Sainte-Marie, les jésuites acquirent par don ou achat un certain nombre de terres labourées ou de prés, dont ils formèrent un gagnage. Le 30 août 1654, le maréchal de La Ferté-Senneterre, gouverneur français de Nancy, fit défense de troubler les jésuites du collège dans la franchise de Sainte-Marie, d'exiger d'eux ou de leurs fermiers aucune redevance. Au début du XVIII[e] siècle, la maison qui s'élevait dans la propriété fut reconstruite, et les jésuites du noviciat[3] fournirent une partie des frais, à condition qu'à certains jours de la semaine, les lundis et mercredis, le collège leur laissât la jouissance de cette campagne. Le 13 juillet 1714, les jésuites cédèrent au duc Léopold la vingt-quatrième partie de la justice de Jarville, qui leur appartenait, contre différentes portions de terre autour de Sainte-Marie ; le duc promit en outre d'ériger le domaine en fief noble, ce qu'il fit le 27 octobre de la même année[4].

---

1. Archives départementales, B. 3986. Bois délivré à frère Pierre, reclus de Sainte-Marie-Majeure-les-Nancy, et à ses deux compagnons ermites.

2. H, 1968.

3. Le collège des jésuites se trouvait au coin des rues Saint-Jean et Saint-Dizier, côté ouest ; dans les bâtiments du noviciat est installé aujourd'hui l'hospice Saint-Stanislas, à l'extrémité de la rue Saint-Dizier.

4. H, 1968.

La propriété était devenue par suite de diverses acquisitions très considérable, et elle comprenait 27 jours 5 omées 2 toises 80 pieds[1]. Quand, en 1770, après l'expulsion des jésuites de Lorraine, on liquida une partie de leurs biens pour payer leurs dettes, l'enclos de Sainte-Marie fut vendu en premier lieu. Il fut acquis par Thomas de Gouet des Bourbes, écuyer, ancien officier au corps des grenadiers de France, qui en fit ses reprises le 5 février 1773[2]. Il changea ensuite souvent de propriétaire. Au début de ce siècle, acquis par M. Génin, il fut transformé en une très belle maison de campagne. Mais Nancy a pris une si grande extension, qu'aujourd'hui la maison de campagne est englobée dans la ville et que son horizon est limité par les casernes, les fabriques et les écoles voisines. Pourtant, avec sa belle allée d'arbres, elle a encore grand aspect. Un ancien chemin, qui menait jadis à la propriété, portait le nom de chemin de Sainte-Marie; il est devenu aujourd'hui la rue Sainte-Marie, qui réunit obliquement les rues Jeanne-d'Arc et de Mon-Désert. Sait-on encore à Nancy que ce nom évoque l'image de Sainte-Marie-Majeure et un vieil ermitage? Se souvient-on seulement encore qu'à gauche de ce chemin, en allant vers la rue Jeanne-d'Arc, se trouvait jadis un cimetière, celui où l'on a enterré les Cosaques morts pendant les invasions de 1814 et 1815?

L'ermitage de frère Pierre a donné naissance à une

1. H, 1999.

2. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 457, article *Sainte-Marie*.

belle propriété ; un grand château du voisinage de Nancy a une origine toute semblable.

Le 17 septembre 1608, un ermite, Raphaël Hinzelin, connu sous le nom de frère Raphaël, reçut de Jean Henriet, simple laboureur de Laneuveville, sur le ban de cette commune, une petite pièce de terre pour y élever une chapelle et un ermitage[1]. La pièce s'étendait à quelque distance à gauche du chemin de traverse qui de Jarville mène à Fléville. Une petite maisonnette avec une humble église y fut rapidement construite. Par suite de divers dons et des échanges, la propriété s'agrandit ; une petite allée d'arbres mena de la route de Saint-Nicolas jusqu'à la chapelle. A ce moment, il n'était bruit que des grands pèlerinages faits dans la province de Brabant à la chapelle de Montaigu[2] ; les archiducs Albert et Isabelle, gouverneurs des Pays-Bas, élevaient en cet endroit une splendide église. Ce fut sous l'invocation de Notre-Dame de Montaigu que fut placé l'ermitage de Laneuveville[3]. Frère Raphaël vécut dans cette solitude avec un compagnon, frère Jean l'Évangéliste ou Jean de l'Agnus Dei, dans le siècle Jean Marchal ; mais les deux ermites ne résistèrent pas jusqu'au bout ; ils n'eurent pas la ténacité de frère Séguin. Le 18 octobre 1629, ils cédèrent leurs biens, moyennant une rente viagère, aux ermites augustins qui cherchèrent à avoir un établissement près de Nancy[4]. Une colonie de ces religieux, venue de Bar-le-

1. Toute cette histoire de Montaigu et des Augustins est faite d'après les archives départementales, H, 884-891.

2. Montaigu, en flamand Scherpenheuvel, arrond. de Louvain (Brabant).

3. La chapelle fut bénite en 1625 par Marin, doyen de Saint-Nicolas.

4. Les augustins devaient en outre bâtir un petit logis dans le jardin

Duc, prit, avec la permission du duc Charles IV[1], possession des bâtiments le 9 décembre suivant. Ces augustins étaient une variété de moines mendiants, marchant pieds nus et vivant de quêtes. L'ordre venait d'être réformé récemment à Bourges et les religieux de Laneuveville s'attachèrent à cette maison de Bourges. Charles IV chargea, le 26 septembre 1631, les ermites de desservir la chapelle de la prison de Nancy et leur donna toutes les rentes qui y étaient affectées[2]; ils devaient confesser les condamnés à mort et les accompagner au supplice.

En 1637, à cause des malheurs des temps, de la guerre horrible qui dévastait la Lorraine, les religieux de Montaigu durent chercher un asile dans Nancy même[3]. Ils trouvèrent refuge à l'hôpital Saint-Charles, qui venait d'être fondé, pour recevoir 100 jeunes gens pauvres qu'on élevait et auxquels on apprenait ensuite un métier. Le 14 mai 1641, pendant la *petite paix*, ils purent retourner de nouveau à leur ancien ermitage et y réinstaller l'image de Notre-Dame de Montaigu[4].

---

où les deux frères ermites se proposaient d'habiter. La pension devait s'élever à 500 livres de Lorraine. Lepage, *Les Archives de Nancy*, IV, 76.

1. Charles IV donna cette autorisation le 29 novembre 1629. Le cardinal François de Lorraine, évêque de Toul, accorda aux religieux permission de prêcher et de confesser dans leur chapelle le 10 janvier 1630.

2. Ces prisons se trouvaient à côté de l'hôtel de ville, place Mengin.

3. « Auquel temps la rigueur de la guerre les avait réduits à telles extrémités que bien souvent ils avaient couru risques de leurs personnes par la violence des gens de guerre. » L'un des anciens ermites était alors mort, mais l'on ne pouvait payer sa pension à l'autre. Cité par Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, II, 54, art. *Montaigu*.

4. Le conseil de ville permit pourtant aux religieux de continuer leurs quêtes en ville, « attendu les services qu'ils rendent ». Lepage, *Les Archives de Nancy*, IV, 76.

Mais la chapelle de Montaigu leur paraissait bien loin de Nancy[1]; les frères cherchaient à s'établir en ville, où il leur serait plus facile de faire leurs quêtes. Le 31 janvier 1656, on leur accorda la petite chapelle Saint-Michel, qui a donné son nom à une rue de la Vieille-Ville[2]; mais elle leur servit plutôt de pied-à-terre que de résidence. L'occasion cherchée se présenta lorsque, après une seconde occupation française, la Lorraine eut été rendue en 1661 à son prince légitime, Charles IV. Le traité de Vincennes avait ordonné la démolition des fortifications de Nancy et de nombreux terrains devenaient libres autour des deux cités. Charles IV donna aux augustins, par lettres patentes du 13 avril 1663[3], le bastion de Vaudémont, derrière l'hôtel de Salm (notre cour d'appel), et c'est là, à l'entrée de la Pépinière et sur le jardin actuel de l'évêché, que les moines élevèrent leur demeure pendant les années 1663 à 1668[4]. L'église et la maison étaient debout, en une blancheur immaculée, quand Louis XIV envahit derechef la Lorraine et occupa Nancy, de 1670 à

1. En 1645 et 1646, les augustins voulurent s'établir à Saint-Nicolas avec l'agrément du maréchal de La Ferté-Senneterre, à la sollicitation de la princesse de Salm; mais les bénédictins et les capucins s'y opposèrent.

2. Lepage, *Les Archives de Nancy*, I, 346.

3. La donation fut confirmée le 16 octobre 1666.

4. Le 6 mars 1665, l'évêque de Toul donna la permission de poser la première pierre de l'église et du monastère, de bénir une grosse cloche, de publier quarante jours d'indulgence en faveur des fidèles qui assisteraient à ces bénédictions. — La municipalité de Nancy faisait quelques difficultés pour admettre les religieux dans la ville qui comptait déjà tant de couvents ; elle demanda qu'en tous cas les augustins fussent installés non au centre de la cité, mais sur un terrain vague. — Les augustins durent aplanir la place entre les deux villes et on leur donna un passage à travers l'hôtel de Salm. Lepage, *Les Archives de Nancy*, II, 7.

1697. Contre l'Europe qui se coalisa contre lui, il rétablit les fortifications de Nancy qu'il venait de faire abattre ; la maison des augustins, à peine élevée, fut rasée jusqu'au sol et une seconde fois se dressa le bastion de Vaudémont. Les augustins, qui avaient dépensé de très fortes sommes en construction[1], n'obtinrent du roi de France, après de longues réclamations, qu'une indemnité dérisoire de 40,000 livres. Ils se retirèrent d'abord dans une maison privée, rue des Artisans ; puis ils achetèrent, le 8 mars 1673, l'hôtel de Maillane, rue des Ponts, pour 60,000 fr. C'est là qu'ils sont restés jusqu'à la Révolution. Grâce à divers dons et au produit de leurs quêtes, ils acquirent quelques maisons du voisinage ; sur les anciennes écuries de l'hôtel, ils bâtirent au temps de Léopold une église assez coquette, sous l'invocation de saint Charles. Quelques personnages illustres obtinrent la permission de s'y faire enterrer. Là reposèrent de leur dernier sommeil Claude-François, marquis de Toustain de Viray, conseiller d'État de Stanislas et procureur général en la Cour souveraine de Lorraine ; le médecin Marcellin Cupers, membre de l'Académie des sciences et belles-lettres, président du collège de médecine ; le sculpteur Nicolas Regnard, l'un des professeurs de cette académie des beaux-arts, fondée par Léopold au-dessus de la porte de la Ville-Vieille[2]. Aujourd'hui il

1. Ils avaient fait de grands emprunts à Paris et à Bar pour fournir aux frais des bâtiments.

2. Les pompeuses épitaphes avaient été copiées par Lionnois, II, 550 et 551. Aucun monument n'avait été élevé pour Nicolas Regnard. Sur Toustain de Viray, Lepage, *Les Archives de Nancy*, III, 98. On enterra encore dans l'église le jeune peintre Regnard, fils de Nicolas, l'imprimeur Dominique Gaydon. Lepage, *ibid.*, III, 331 et 328.

ne reste plus rien de cette église. Mais la belle porte cochère du n° 8 de la rue des Ponts est encore celle de l'ancien couvent, à droite de l'église. Au XVIII^e siècle, l'on donna à la partie de la rue des Ponts entre l'église Saint-Sébastien et la rue Saint-Jean le nom de rue des Augustins[1]. Ainsi elle est appelée sur le grand plan de Mique.

Les augustins ont du reste passé assez inaperçus à Nancy. Ils n'étaient guère qu'au nombre de quatre ou cinq, sous la direction d'un prieur[2]. Ils vivaient des aumônes qu'on leur donnait et du produit de diverses terres qu'au cours du XVII^e siècle leur avait léguées quelque femme dévote, désireuse de faire son salut. Ces biens, rapportant un revenu d'environ 5,000 francs, étaient situés à Drouville, Mexet, Faulx-Saint-Pierre, Haraucourt, Gellenoncourt, Sexey-les-Bois[3]. Les religieux jouissaient en outre de diverses rentes sur des terres à Boudonville, Maxéville, etc.

---

1. Le carré compris entre les rues des Ponts et Notre-Dame en un sens, les rues Saint-Jean et Saint-Thiébaut en l'autre, était célèbre au XVIII^e siècle. A l'angle des rues Notre-Dame et Saint-Jean avait été installée, depuis 1633, la Caffouse (*Kaufhaus*), où toutes les marchandises apportées à Nancy étaient déballées ; dans les dépendances de la Caffouse étaient un four et un pressoir banaux. Plus à l'est, appuyé contre l'église des augustins, était un jeu de paume, l'un des plus fréquentés de Nancy. Au sud de l'église se trouvait le couvent, puis aussi bien sur la rue des Ponts que sur la rue Saint-Thiébaut des maisons de rapport. Quelques-unes appartenaient aux religieux et étaient louées par eux.

2. En 1790, il y avait dans la maison quatre religieux. Lepage, *Les Archives de Nancy*, IV, 78. F.-P. Coussaud, sous-prieur des augustins, signa, le 21 janvier 1789, le procès-verbal de la réunion des trois ordres. *Ibid.*, I., 288.

3. Drouville, Lunéville-Nord ; Mexet, écart de la commune d'Haussonville, Bayon ; Faulx-Saint-Pierre, partie de la commune de Faulx, Nomeny ; Haraucourt, Saint-Nicolas ; Gellenoncourt, *ibid.* ; Sexey-les-Bois, Toul-Nord. Toutes ces communes dans la Meurthe.

Mais de tous leurs domaines, le plus important demeurait celui de Montaigu. Il fut vendu comme propriété nationale le 11 mars 1791, et, aux jours de la Terreur, la statue miraculeuse de Marie fut mutilée et la chapelle détruite. Mais sous l'Empire celle-ci fut relevée par le propriétaire, Nicolas Poupillier, de Moyeuvre ; sa femme, née Sellières († 13 février 1810) et lui († 6 avril 1823) furent enterrés sous ses dalles, près de l'ancienne image restaurée de la Vierge. Le chemin de fer de Nancy à Strasbourg fit un petit détour pour épargner le petit sanctuaire qui aujourd'hui domine le talus. Dans le voisinage sont de grands arbres qui appartiennent peut-être à l'allée plantée par Raphaël Hinzelin. Près de la chapelle fut construit un beau château qu'augmentèrent les propriétaires suivants : M. Le Bègue de Passoncourt et son gendre M. de Vaugiraud. Le château de Montaigu, l'un des plus considérables des environs de Nancy, fait pendant à celui de Renémont, élevé par un ancien membre de l'Académie, M. Gouy ; près de là, René II a tenu conseil avant de marcher contre les troupes de Charles le Téméraire. Dans un mur de ce château notre regretté confrère a encastré la belle façade Renaissance qu'on admirait autrefois rue de Guise, à l'hôtel Lunati-Visconti.

Un autre ermitage, situé sur le ban de Laneuveville, à quelque distance de Montaigu, avait eu une véritable célébrité au moyen âge. Des ermites l'habitaient encore au temps de frère Séguin et nous croyons nécessaire d'en dire quelques mots[1].

1. Cf. Jules Renauld, *L'Ermitage de Sainte-Valdrée* dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1874, p. 324, tiré à part,

L'ermitage se trouvait à l'entrée du village, à gauche de la route de Nancy à Saint-Nicolas, sur les dernières pentes du plateau qui descend de Vandœuvre. Au-dessous de lui, l'on a creusé le canal de la Marne-au-Rhin ; devant lui, l'on a construit une saline. Près de là coule une source aux eaux très pures. Dès l'époque romaine, s'élevait en cet endroit un sanctuaire, puisqu'en l'année 1847 l'on y a découvert, outre deux bas-reliefs très frustes, une figure de Mercure[1] et une déesse qui enroule un serpent autour de son bras gauche et qui a été assimilée à Hygie[2].

En 1874, l'on a fait une autre trouvaille. On a déterré, à une profondeur moyenne de 0m,60, environ cinquante squelettes épars avec des armes et des vases qui

---

27 pages in-8°. M. Renauld a donné de cette étude une deuxième édition dans *Promenades historiques aux environs de Nancy. Les Ermitages de Messein et de Laneuveville*. Nancy, Husson-Lemoine, 1882. Cf. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, II, 400, article *Sainte-Valdrée*. Nous ne parlerons pas dans notre travail de l'ermitage Saint-Joseph de Messein, dont M. Renauld a raconté l'histoire, et qui est déjà trop éloigné de Nancy.

1. Il est reproduit planche 3 par M. Beaulieu, *De l'Emplacement de la station romaine d'Andesina*. Nancy, Raybois, 1849. Beaulieu a cru y voir à tort une image d'Apollon. C'est le n° 232 du Musée lorrain.

2. *Ibid.*, pl. 4. Ce bas-relief se trouve au Musée lorrain, où il porte le n° 240. Rappelons qu'on a trouvé sur le territoire de Laneuveville de nombreuses antiquités romaines, notamment les deux charmantes statuettes en bronze, représentant l'une un jeune homme avec une torche allumée, l'autre un enfant avec une balle, nos 200 et 294 du Musée lorrain. A cause de ses trouvailles, Beaulieu a placé ici à tort, selon nous, la station d'*Andesina*. L'opinion a été combattue par Aug. Digot, *Recherches sur le véritable nom d'Andesina*, Nancy, Vagner, 1851, qui se prononce pour Grand. La question reste encore obscure et provisoirement nous pensons avec M. Beaulieu, dans son second travail (*Observations sur le mémoire de M. Digot*, Chaumont, 1854), qu'Andesina doit se chercher dans une station thermale, comme Bourbonne-les-Bains ou Plombières.

paraissent bien appartenir à l'époque mérovingienne[1], ce qui semble indiquer qu'une chapelle chrétienne a remplacé le sanctuaire païen et que ces morts ont été ensevelis à son ombre. Très certainement, cette chapelle nous est signalée quelque temps après ; elle était placée sous le vocable de sainte Valdrée et elle appartenait à l'abbaye Saint-Pierre-aux-Nonnains de Metz ; — d'après la légende, Valdrée, femme de Vincent Madelgaire[2], était la créatrice de ce couvent. La chapelle s'élevait sur le ban d'Arentières, un village qui a disparu de bonne heure, et nous savons que sur ce ban le monastère messin possédait en outre des biens nombreux. L'abbesse Clémence les céda en grande partie, en l'année 1201, aux cisterciens de Clairlieu[3] ; elle réserva seulement la nomination à la chapelle et la dîme. Le 27 février 1448, Catherine de Prény nomma encore un ermite, frère Demenge, dit le Gallois[4]. Mais bientôt ces derniers droits

1. M. Jules Renauld estime que ces morts ont été enterrés à la suite de la bataille de Nancy ; mais lui-même ne nous dit-il pas (p. 36) : « Les terrassiers recueillirent plusieurs vases en terre affectant les formes élégantes et variées qu'on assigne généralement à l'époque mérovingienne » ?

2. Ce fut la mère de Landry dont nous avons fait l'évêque de Metz auquel Marculf aurait dédié son fameux recueil de formules.

3. Archives départementales, H, 517. Cf. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, I, 37-38, article *Arentières*.

4. Nous, Katherine de Preney, par la grace de Dieu abbesse du monasteire sainct Piere à Metz, faisons savoir et cognissant à tous ceulx que ces presentes lettres vairont, salut. Comme il soit ainsi que nostre chapelle et hermitaige de saincte Waldrée cituée on ban con dit d'Arentière joingdant aus bans et finages de la Nuefve-Ville devant Nancey on diocese de Toul soit de nostre colacion, provisions, disposicions, donacions et ordonnance totalle et par fondacions de nostre dicte esglise de sainct Piere, pour y mettre et oster touttes et quantefois que bon nous semblerait ung hermitte ou gouvernour en la dicte chapelle et hermitage, or

passèrent aussi à Clairlieu ; et nous voyons au XVII[e] siècle des paysans de Laneuveville, Claude Ferry, dit Dauphin, et François Vannier céder quelques terres à l'abbaye, à condition que pour le repos de leur âme une messe fût dite par les religieux dans la chapelle Sainte-Valdrée, à certains jours de fête[1] (10 mai 1631). Pourtant des ermites continuèrent d'y vivre, et au temps de Séguin, y

---

est-il ainsi que nous avons sceu et par nous estée visitée nostre dicte chapelle et hermitage tellement que nous l'avons trouvée en très polvre estat et a ruinée jusque cy, et pour ce faire, frere Demenge dict le Gallois demourant audit Nuefve-Ville est venus par dever nous, suppliant que pour Dieu et en almoisne et en contemplacions de pitié et de charités qu'il nous pleust à lui donner et ottroier sa demorance en la dicte chapelle avec la despendence d'icelle toutte sa vie durant seulement. Et nous Katherine de Preney, abbesse dessus dicte, nous sommes inclinée piteusement en charites à la requeste et peticions dudict frere Demenge, pour tant que nous avons sceu par plusieurs bonnes gents le bon fame et honeste conversacions, prudence et bonne vie, et aussi la bonne intencion qu'il ait d'enquerir le salut de son ame, et aussi pour ce qu'il nous a apparu evidemment que le dict frere Demenge ait desia mis en ouvrage et en refection de la dicte chapelle tant on chancel comme aultre part la somme de quarantes florins et y mettra encor présentement, considerey la bonne volenteit, affection dudit frere qu'il ait à la dicte chapelle, avons à li dict frere Demenge ottroiet toutte sa vie durant seulement parmey telz drois que sons d'ancienneteis sans faire nuls nouvels, se doncq n'estoit que par ses demerites ou par deffault de refection et couvertures necessaires il lasseroit aller a ruine par son deffault tant en la dicte chapelle comme en l'ermitaige entierement. Et pour touttes les chosses dessus dittes estre ferme et estauble sa dicte vie durant, nous Katherine de Preney, abbesse dessus ditte avons mis nostre scel pandant en ces presentes lettres, que furent faictes l'an de grace nostre seigneur mille quatre cens et quarante sept, le septieme jour du moix de fevrier, présent ad ceu venerable et discrete personne seigneur Didier, curey de la Chaucie et prevost dudict monastère, seigneur Bertrand Thielque d'Amance, religieux de sainct Simphorien a Metz et Mengin de Tantunville, clerc de la dicte esglise de sainct Piere. »

(*Le Sceau pendant sur double queue a disparu.*)

Archives départementales, H, 533.

1. Les deux donations, H, 533.

habitaient deux frères, Valentin et Jean Haxaire. Leur successeur ne fut pas digne d'eux[1]. Ses mœurs étaient décriées et le parlement de Metz — c'était au temps de l'occupation française de la Lorraine — dut sévir. L'ermite de Sainte-Valdrée fut condamné à mort et brûlé vif par sentence du 27 juillet 1657[2]. Et il semble que le souvenir de ces crimes ait survécu, puisque les gens de Laneuveville ne parlent de l'ermitage de Sainte-Valdrée qu'avec une sorte de terreur[3]. Sans doute, après cette exécution, l'ermitage resta vide : la vie érémitique était décriée !

Au XVIII[e] siècle, les religieux de Clairlieu accensèrent à perpétuité pour un prix modique l'ermitage et ses biens à divers particuliers : en 1743, à Thomas Loisy, charpentier à Jarville ; le 7 décembre 1786, à Joseph Pélerin, marchand huilier à Laneuveville[4].

La chapelle continuait de subsister, et elle a traversé heureusement l'époque révolutionnaire. Mais contre elle l'on a adossé une petite maison d'habitation, et elle n'est plus qu'une dépendance de cette humble demeure. Rien n'y rappelle plus les honneurs rendus jadis à sainte Val-

1. Ces deux ermites passèrent le 30 novembre 1627 à l'ermitage Saint-Pierre. Margry et Muller, p. 85 (note). Cf. *supra*, p. 179, n. 1.

2. A. D., B, 7498, fol. 95. Comptes de Nicolas Henry, receveur du domaine de Nancy. « Au maître des hautes œuvres la somme de trente deux francs dix gros pour quatre exécutions par lui faites, sçavoir sur..... Antoine-François de Mirebaut, hermitte en l'hermitage Sainte-Waldrée près Nancy, condamné par arrêt du Parlement du XXVII[e] juillet 1657, a estre pendu et bruslé. »

3. Voir à ce sujet Renauld, qui ignorait cette histoire, p. 50-51.

4. *Ibid., ibid.* Les dames prêcheresses de Nancy possédaient quelques prés aux environs de l'ermitage de Sainte-Valdrée. Ils dépendaient de leur ferme de Malorupt, près de Saint-Nicolas-du-Port. A. D., H, 2680.

drée[1]. Mais l'on y admire encore les nervures qui viennent se croiser au sommet de la voûte. L'architecture de l'édifice semble indiquer qu'il a été construit au XII[e] siècle. La saline voisine a pris le nom de Sainte-Valdrée et le même nom sert d'enseigne à une auberge située sur la route ; et ainsi, malgré les ruines accumulées, se conservent les souvenirs historiques; mais combien ils se transforment !

Au côté nord de Nancy s'élevait un dernier ermitage, qui fut aussi très célèbre, l'ermitage de Sainte-Geneviève. Au point culminant du plateau de Malzéville, au-dessus des villages de Saint-Max et de Dommartemont, se dresse une butte, d'où le touriste voit : d'un côté, les bords de la Meurthe et le long faubourg Saint-Pierre de Nancy avec sa coquette église de Bonsecours ; de l'autre, les rives charmantes de l'Amezule, et sur la hauteur, en face, le si pittoresque village d'Amance — un nom dans notre histoire de Lorraine. De très bonne heure sur cette butte se dressa une maison qui fut placée sous le vocable de sainte Geneviève, la patronne de Paris. Elle faisait partie du domaine des ducs de Lorraine. En décembre 1248, Mathieu II la céda au prieuré de Varangéville qui dépendait de la grande abbaye de Gorze[2]. Le prieuré posséda

1. On voyait autrefois dans la chapelle une statue de sainte Valdrée tenant de la main droite une crosse abbatiale, de la gauche, un livre contenant les statuts de son monastère. On nous assure que cette statue a été transférée à Laneuveville.

2. « Je ai donné et octroie à tousjours... ma maison de Seinte-Geneviève, qui est desor Acey. » La charte est publiée par Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, II, 455 et Le Mercier de Morière, *Catalogue des actes de Mathieu II*, p. 316. Original, archives de Meurthe-et-Moselle, G., 443.

ce domaine jusqu'au début du XVII[e] siècle. Il le faisait sans doute cultiver par des frères lais ou bien il y nommait un fermier qui lui payait une redevance annuelle. Probablement aussi par ses soins y fut élevée une petite chapelle. En 1602, lors de la fondation du chapitre primatial de Nancy, le prieuré de Varangéville fut supprimé et tous ses domaines furent donnés au nouvel institut[1]. Avec eux, le chapitre obtint la chapelle de Sainte-Geneviève.

Des ermites demandèrent aux chanoines la permission de se fixer autour de cette chapelle et d'y vivre à la manière de frère Séguin. Comme le terrain était peu productif, la demande fut facilement agréée. La côte Sainte-Geneviève eut dès lors ses ermites qui, par un beau temps, pouvaient apercevoir, de l'autre côté de Nancy, la maison où frère Séguin était reclus. Ces ermites étaient au nombre de deux, frère Martin et frère Joseph, et nous voyons, à diverses reprises, la femme du duc Henri II, Marguerite de Gonzague, leur faire quelque petit don pour acheter du bois[2]. Elle leur demanda en échange leurs prières pour la santé de ses deux filles, Nicole et Claude. Elle espéra peut-être que, grâce à ces suppliques, le Ciel lui donnerait un jour quelque fort garçon pour hériter du duché. Mais le Ciel se montra inflexible et le duché passa au neveu détesté, le jeune Charles IV. Les ermites de Sainte-Geneviève se chargeaient volontiers

1. Chanoine de 1617 dans dom Calmet, *Notice de Lorraine,* II.

2. Archives départementales, B. 1346; B. 1384. Voir le remarquable mémoire de Lepage, *Quelques environs de Nancy* dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* 1885, p. 217.

des pèlerinages au nom des habitants de Nancy qui avaient fait quelque vœu et ne pouvaient le remplir eux-mêmes. La ville de Nancy eut aussi recours à leur service. Louis XIII, irrité contre le duc Charles IV, approchait avec une forte armée et menaçait de s'emparer de la cité. Pour détourner la colère du roi de France, les officiers municipaux firent vœu, le 3 septembre 1633, d'offrir à Notre-Dame de Lorette une représentation de la ville en argent [1] et ils invitèrent l'un des ermites, frère Joseph Gérardin, d'aller déposer cette promesse aux pieds de la Vierge [2]. Frère Joseph fit en hâte le voyage d'Italie [3]; mais quand il revint, à la fin de l'année, il trouva un grand changement. Les soldats français étaient maîtres de Nancy. Louis XIII avait tracé autour de la ville des lignes d'investissement qui l'avaient décidée à se rendre. Précisément ces lignes passaient à quelques pas même de l'ermitage [4].

L'ermitage continua de subsister aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Si l'un des deux ermites mourait, le chapitre primatial lui nommait un successeur. Il laissait pourtant souvent ce droit à M. de Beauvau ou à ses représentants,

---

1. Guillaume, *Nancy, ses Vœux à Marie*, p. 15 et 16. Cette représentation en argent, commencée par César Foulon, terminée par l'orfèvre François Patena, ne sera envoyée que beaucoup plus tard, en 1658. Elle semble avoir disparu, lors du pillage du trésor de Lorette par les Français.

2. Lepage, *Les Archives de Nancy*, II, 225.

3. Il était à Lorette le 13 novembre. Le 2 janvier 1634, il recevait de la ville de Nancy 330 francs 6 gros tant pour indemnité de ses frais de voyage que pour rémunération au frère qui l'avait remplacé à l'ermitage.

4. Voir le plan de l'investissement, dressé par Tavernier.

d'Essey et de Dommartemont[1]. En 1780, frère Silvain et un autre ermite gardaient l'antique chapelle[2]. Ces ermites cultivaient le petit jardin voisin, fermé d'une muraille de pierres sèches.

Les habitants de Nancy se rendaient d'ordinaire en promenade les dimanches à l'ermitage Sainte-Geneviève. Même les dimanches et lundis de Pâques et de la Pentecôte, il y avait grand concours de peuple ; et une véritable petite foire, avec baraques et jeux, se tenait sur la hauteur. Il en résultait d'assez grands scandales. L'évêque de Toul, Scipion-Jérôme Bégou, fut obligé de sévir. Le 3 juin 1737, il ordonna qu'en ces jours de fête la chapelle demeurât fermée. Il interdit aux ermites d'exposer aucune relique ni image ; il invita les habitants de Dommartemont et des villages environnants à sanctifier ces jours en assistant à la messe dans leurs paroisses[3]. Encore au début du XIX^e^ siècle, une petite foire attirait le mardi de Pâques sur la butte les habitants du voisinage ; mais ce « rapport », comme l'on disait, est tombé en désuétude[4].

La côte de Sainte-Geneviève fut témoin d'un des plus grands événements de notre histoire révolutionnaire. Le 19 avril 1790, fut célébrée ici la grande fête de la Fédération par la garde nationale de Nancy et des délégués des gardes nationales de la Meurthe, des Vosges, de la Meuse, de la Moselle et de la Haute-Marne, au nombre qui étaient seigneurs hauts justiciers des villages voisins

1. Archives départementales, G. 289, fol. 272, et G. 798, fol. 7.
2. G. 289, fol. 272.
3. G. 1043.
4. Lepage, *Quelques environs de Nancy, l. l.*, p. 230.

d'environ 6,000. Sur un autel dressé au sommet du col, la messe fut célébrée en grande pompe par l'abbé Antoine, grand-chantre de la cathédrale. Et le serment solennel d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi, de maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale, fut juré par tous. Ce fut un grand moment d'enthousiasme : l'on avait foi en l'avenir, à la liberté ; on s'attendait à la rénovation générale du monde. La relation officielle nous dit : « Libres comme l'air qu'ils respiraient sur cette hauteur, les citoyens n'apercevaient dans ce désert inculte aucunes traces de leur ancienne servitude [1]. » Une pyramide avec inscription commémorative rappela pendant quelque temps le souvenir de cette fête. Elle fut abattue sous la Restauration, et le Nancéien qui monte aujourd'hui sur la butte songe-t-il encore à cette grande fête toute d'enthousiasme, qui marqua dans l'histoire de la Révolution ?

Au moment où cette fête se célébrait, l'ermitage, comme tous les biens ecclésiastiques, était mis à la disposition de la nation. Il fut vendu, le 11 fructidor an IV (11 septembre 1796), moyennant une somme assez minime — 684 francs — au citoyen Joseph Marchet, agissant pour le compte de Turk-Bertier, négociant à Nancy[2]. L'un de ses descendants, M. Amédée Turk, a considérablement amélioré ce domaine. Il a défriché des terres jusqu'alors incultes ; il a fait entrer dans ses écuries des bêtes de choix. Une grande ferme a pris la place de la

1. *Fédération du mont Sainte-Geneviève, près Nancy.* A Nancy, chez Haener. Voir Favier, *Catalogue du fonds lorrain*, n° 1578.

2. Archives départementales, série Q, n° 190.

chapelle et de l'ermitage. A un certain moment, il y a établi un véritable institut agricole, à l'exemple de celui qu'avait fondé Mathieu de Dombasle à Roville. Après lui, l'on fit à Sainte-Geneviève de curieuses expériences de spiritisme dont on parla beaucoup, et la maison passa en d'autres mains. De nos jours, à côté de la ferme, s'est élevée une superbe maison de campagne, dont les murs d'un blanc éclatant bordent l'horizon de la ville de Nancy.

A quelque distance de la côte Sainte-Geneviève, sur ce même plateau de Malzéville, se creuse un joli petit vallon très frais. On le nomme aujourd'hui la Gueule-du-Loup. Une inscription récente ferait croire qu'un pieux ermite a habité au XVII^e^ siècle ce vallon; mais cette inscription est toute fantaisiste; et, après avoir parlé des vrais ermites, il nous faut détruire la légende du faux ermite, qui déjà, pour beaucoup de Nancéiens, passe pour de l'histoire.

Le bois qui couvre du côté de Nancy le plateau et dont l'étendue était beaucoup plus considérable que de nos jours, était divisé autrefois entre deux propriétaires. Une partie à l'ouest, la plus rapprochée de Malzéville, appartenait à l'hôpital Saint-Julien et se nomme encore le bois de l'Hôpital. L'autre relevait des d'Haussonville, au XVI^e^ et début du XVII^e^ siècle seigneurs en partie d'Essey, et portait le nom de bois de la Goule[1]. *Goule, gole, gueule* est le nom souvent donné à des ravins. Le bois de la Goule signifie : le bois qui entoure la gorge. Peu à peu, l'on ajouta à ce terme général un déterminatif.

1. Voir l'acte d'accensement de 1617. Lepage, *Quelques environs de Nancy, l. l.*, p. 197.

L'on disait : la Goule-le-Loup, peut-être à cause d'un de ces carnassiers tués aux environs[1]. Quoi qu'il en soit, la forêt fut accensée à perpétuité, en 1617, par le baron Jean d'Haussonville à Georges des Bœufs, curé d'Essey, puis, par celui-ci, au prince Erric de Lorraine, dont il a été souvent parlé en cette étude. Erric défricha en partie le bois, bâtit sur la hauteur une petite maison avec une ferme, construisit un colombier, entretint quelques bêtes rouges et blanches, et éleva sur le domaine, pour sa dévotion, une chapelle[2]. La chapelle fut placée sous l'invocation de la sainte Trinité et le nom de Trinité fut étendu à tout le domaine. Erric céda ensuite le domaine constitué au collège des jésuites, qui venait d'être créé à Nancy. Avec Sainte-Marie, la Trinité fut pour eux une maison de campagne aux environs de la ville. Mais comme l'entretien en coûtait cher, comme les bons pères étaient des agriculteurs médiocres et ne savaient tirer parti de leurs forêts, ils affermèrent le domaine cultivé et les bâtiments dès le début du XVIII[e] siècle, puis finalement les vendirent. Le domaine de la Trinité passa en différentes mains, appartint pendant quelque temps à François Nicolas, professeur de chimie à l'ancienne Université de Nancy — le seul des maîtres de cette université qui ait laissé véritablement un nom — puis devint, en ce siècle, entre les mains de la famille Masson une véritable ferme modèle[3]. Quant au bois de la Goule, les

---

1. On trouve pour la première fois l'expression : *le ruisseau de la Gueule-le-Loup* dans un acte de 1693. Cf. Lepage, *l. c.*, page 208.

2. Lettres patentes du duc Henri II, du 20 mars 1619. B. 90, fol. 79.

3. Tous ces détails empruntés à Lepage, *l. c.*, p. 215.

jésuites le cédèrent, moyennant diverses faveurs, au duc Léopold[1]. Il devait servir, comme le bois voisin de l'Hôpital, acheté dans l'intervalle, aux plaisirs des enfants du prince. Jusqu'à la Révolution, cette belle forêt demeura domaine public. Le 16 fructidor an VI (2 septembre 1798), elle fut vendue comme bien national à Nicolas Thouvenel, commissaire des poudres, puis acquise, en 1822, par un industriel, M. Chenut, l'un de ceux qui ont introduit à Nancy l'industrie de la broderie, c'est-à-dire l'une des sources de richesses de la cité. M. Chenut, enchanté de sa propriété, fit bâtir pour son garde-chasse, à l'endroit le plus pittoresque du ravin de la Goule, une petite maison en forme de chapelle. Sur la porte, il plaça une tête de loup pour rappeler le nom du lieu ; et alors l'un de ses amis inventa l'histoire suivante qu'il devait publier quelque temps plus tard sous le pseudonyme : « Ch^er L^s d'Almane » (lisez Charles Mandel), d'abord dans un journal quotidien[2], puis dans une brochure spéciale[3]. Oyez cette histoire terrible et frémissez.

Au milieu du XVII^e siècle, vivait à la cour de Lorraine une princesse, jeune et belle, nommée Jeanne, qui avait en ses veines du sang des Vaudémont. Un jour, elle se rendit *incognito* à Malzéville pour entendre prêcher dans l'église le P. Bourdaloue, qui, novice à Nancy, s'exerçait dans cette commune suburbaine à l'art difficile de la pa-

---

1. Archives départementales, B. 823, n° 95 *bis*.

2. *Journal de la Meurthe*, 2 et 4 septembre 1843.

3. *La Gueule du Loup, légende lorraine*, imprimerie de Lepage, 1842. 24 pages in-8°, à la fin : « Ch^er L^s d'Almane ». La vérité sur cette histoire est aussi exposée par M. Edgard Auguin, *La Meurthe* (*Lorraine illustrée*), p. 558.

role[1]. Mais on lui persuade en route que, ce jour-là, Bourdaloue est absent. L'orateur est monté au plateau de Malzéville pour visiter un pieux ermite, célèbre dans tout le voisinage et qui habite dans un ravin au milieu de ruines. Jeanne veut dès lors se rendre à l'ermitage même. Là, elle est attendue par un amant évincé, Raoul de Joyeuse, coupable de toute cette odieuse machination. Elle appelle au secours : un loup se présente, se jette sur l'agresseur et le tue ; et Jeanne, sauvée miraculeusement, se consacre à Dieu. Elle fait relever la vieille chapelle qui prend le nom de Gueule-le-Loup.

Après l'orage révolutionnaire, un plan de cette chapelle aurait été retrouvé au milieu des décombres : ce qui aurait permis de la reconstruire telle quelle. En conséquence, l'on grava sur le mur cette inscription :

---

1. Bourdaloue a effectivement fait sa troisième année de noviciat à la maison de Nancy. Seulement, elle eut lieu en 1664-1665, et non en 1656, comme le suppose notre auteur. C'est à lui sans aucun doute que se rapporte cette note dans le registre du noviciat à l'année 1665. « *Novitii nostri pro more in scholis ad pueros, singulis hebdomadis per annum, et in pagis ad rusticos per quadragesimam, de christiana vita bene instituendos, verba habuere. Inter alios unus aliquis tanto ardore tantaque vi de rebus divinis dixit ad populum, ut ad P. Rectorem delegatus fuerit vir nobilis qui nomine totius parœciæ gratias egerit, qui et addidit excussas sibi a novitio oratore non sine ingenti animæ suæ consolatione et fructu lacrymas.* » Publié par l'abbé Marchal, *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1856, p. 38. La tradition veut que cette paroisse soit Malzéville, et il n'y a aucun motif de la révoquer en doute. Elle ajoute que les habitants du village envoyèrent, pour remerciement, au recteur des jésuites « une pièce de dix mesures de vin de Malzéville, qui alors passait pour un des meilleurs du pays ». (Lionnois, III, 185.) Bourdaloue quitta Nancy en 1665, pour devenir préfet des études au collège Saint-Ignace d'Eu. Cf. Lauras, *Bourdaloue, sa vie et ses œuvres*, Paris, Palmé, 1881.

CET ERMITAGE A ÉTÉ FONDÉ
ET SON NOM LA GUEULE-LE-LOUP
LUI A ÉTÉ DONNÉ
PAR JEANNE DE VAUDÉMONT
EN 1656.

A L'OCCASION DE SA RÉÉDIFICATION
OSCAR CHENUT
ET GUSTAVE COLIN S^{t}-MICHEL
SON NEVEU
ONT POSÉ CETTE PIERRE
LE JOUR DE S^{te} JEANNE
PATRONNE DE LEUR MÈRE
1840

Mais Jeanne de Vaudémont n'a point existé, et jamais il n'y eut d'ermitage de la Gueule-du-Loup.

Si l'histoire de la Gueule-du-Loup n'est que l'invention d'un romancier, que d'ermitages s'étaient construits autour de Nancy : Saint-Pierre, Bricepanné, Sainte-Marie, Montaigu ! Deux ermitages plus anciens, Sainte-Valdrée et Sainte-Geneviève s'étaient de nouveau relevés. Sur tous les coteaux qui entouraient la cité, des solitaires priaient pour le rachat des péchés des hommes et vivaient dans la contemplation. Nous devons rendre hommage aux bonnes intentions et à la piété des premiers ermites. Pierre Séguin, l'initiateur, était un homme très sincère, et tout ce qu'on lui peut reprocher, c'est l'excès de son zèle, et aussi — à un point de vue profane du moins — l'inutilité de son sacrifice. Mais les successeurs de Pierre, hommes grossiers et sans instruction, s'écartèrent bientôt de la voie tracée par lui. Ils entrèrent dans les ermi-

tages pour vivre dans la fainéantise et exploiter la crédulité d'autrui. Bientôt même, ils devinrent pour la population paisible une véritable terreur ; un ou deux d'entre eux furent des malfaiteurs et des criminels, et ces ermites qui vers 1610 excitaient tant d'enthousiasme, étaient tout à fait décriés vers 1660. L'évêque de Toul avait en somme vu juste, lorsqu'il voulut s'opposer aux tentatives de Séguin. Malgré ces défauts de l'institution, malgré cette décadence si lamentable, il nous a paru utile de réunir les principaux traits de cette histoire. Elle se rattache directement à la renaissance du sentiment religieux et mystique chez les catholiques du début du XVII^e^ siècle ; elle nous montre l'exagération et comme la déviation de ce sentiment. Puis elle a son importance dans l'histoire locale des environs de Nancy. Elle nous a montré l'origine des fermes du Reclus, de Bricepanné, de la côte Sainte-Geneviève, de la maison de Sainte-Marie et du château de Montaigu. Tous ces établissements, les uns luxueux, les autres plus modestes, entourent la ville de Nancy et rappellent la ceinture des anciens ermitages qui, sous l'impulsion de frère Séguin, s'étaient créés autour de la cité.

LE

PRIEURÉ DE HEYMONRUPT

PAR H. LEFEBVRE

Des recherches entreprises, depuis longtemps déjà, sur la célèbre châtellenie de Pierrefort, avaient attiré notre attention sur un vieux et obscur prieuré enfoui dans un coin reculé et des plus pittoresques des environs de Pont-à-Mousson.

Nous voudrions le signaler aux touristes, aux amateurs de sites solitaires autant qu'ignorés, bien moins pour son importance historique — il n'en a point — qu'à raison du cadre qui l'entoure; à ceux surtout aux yeux desquels un peu d'archéologie, bien loin de nuire aux beautés de la nature, ne fait que les revêtir d'un nouvel attrait, l'attrait tout poétique des lointains souvenirs.

Au mois de décembre 1311, le comte de Bar Édouard Ier assignait, en accroissement de fief, à son oncle Pierre de Bar Ier, sire de Pierrefort et de Bouconville, 400 livrées de terre[1].

La livrée de terre, on le sait, était l'étendue de terre

---

1. La livre tournois valant alors environ 15 fr. de notre monnaie, 400 livrées de terre représentaient un revenu de 6,000 fr. intrinsèquement.

pouvant produire un revenu d'une livre tournois. La livrée de terre ne s'attribuait pas toujours en terre, on en donnait souvent l'équivalent sous une autre forme; c'était, dans ce cas, une sorte de monnaie ou de valeur de compte, comme la livre tournois.

Bref, pour parfaire ces 400 livrées, le comte Édouard abandonnait à son oncle les droits de garde de la *foire de Heymonrupt*[1] et tout ce qu'il possédait à Pompey, aux Saizerais, à Marbache et à Varnéville[2].

Il est encore question de cette foire dans un autre acte du même Pierre de Bar et de Henri, son fils, en 1344.

Qu'est-ce donc que Heymonrupt? Le pittoresque vallon de Heymonrupt, plus connu aujourd'hui sous le nom de Saint-Jacques, s'étend à quelque distance au nord de Pierrefort, derrière Saint-Jean, sur la limite orientale du territoire de Lironville[3]. Un petit ruisseau coulant entre les bois, dans la direction du nord au sud, y fait tourner un moulin, puis va se perdre dans l'Esse, au moulin de Saint-Jean-sous-Pierrefort. En remontant le vallon dans toute sa longueur, on rejoint la route de Pont-à-Mousson, entre Limey et Montauville, au « Fond-des-Quatre-Vaux ». Tout ce parcours est admirable de verdure, de fraîcheur et de sombres retraites boisées; toutefois, on se figure difficilement une foire en ce désert perdu dans les bois, bien plutôt fait, ce semble, pour les ébats des chevreuils, voire même des loups, que pour des transactions commerciales.

---

1. « Hamonruy » (*Pouillé de Toul de 1402*); « Hamonrus », (*Pouillé de 1711*).

2. Arch. M.-et-M., Cartul. Trougnon, f° 236.

3. Arr. de Toul, cant. de Thiaucourt.

Il en était pourtant ainsi au moyen âge, où une foule de petits centres commerciaux, depuis longtemps disparus, témoignaient, dans les campagnes, d'une vie propre beaucoup plus intense que nous ne le supposons. De ceux-ci, beaucoup se groupaient, comme dans le cas actuel, autour de quelque image vénérée de la sainte Vierge ou d'un saint, but de pèlerinages auxquels ils devaient leur naissance et leur développement.

Un peu au-dessus du moulin, vers le nord, une colline escarpée semble barrer la vallée, qui fait un coude à cet endroit; au pied de cette colline un site sauvage : vaste carrefour verdoyant qu'environnent de hautes pentes couvertes de forêts et où viennent aboutir trois ou quatre vieux chemins fuyant l'ombre des bois; tout en haut, se détache sur la feuillée une construction longue et basse; c'est là qu'existait autrefois un prieuré de bénédictins dépendant de l'abbaye de Saint-Mansuy, de Toul. Au XVIII[e] siècle, ce n'était plus qu'une petite ferme ou *celle* appartenant à l'abbaye[1]. Aujourd'hui, c'est un simple rendez-vous de chasse; on l'appelle « l'Ermitage de Saint-Jacques ».

La maison, reconstruite au commencement du siècle, est sans caractère, mais il reste encore, à l'extrémité est, d'assez importants vestiges de la chapelle.

Ce petit édifice est, sans conteste, de construction romane; les murs latéraux, d'appareil moyen très régulier, en partie remaniés, ont été percés d'ouvertures modernes, mais la paroi qui formait le fond du chœur présente encore, en sa ligne médiane, une étroite baie de

1. *Pouillé de Toul de 1711*, au mot : « Hamonrus ».

plein cintre surmontée d'un œil-de-bœuf; tous deux sont intacts. A droite et à gauche, on remarque deux tronçons de corniche ornés de losanges et de dents-de-loup.

Le caractère de ces ruines nous reporte, pour le moins, au XII[e] siècle. Or, on lit dans le *Gallia christiana* [1], à l'article *Saint-Mansuy*, qu'en l'année 1101 « *Framerus, vir nobilis* » sur le point d'entreprendre le voyage de Jérusalem, concéda à Théotmare, onzième abbé de Saint-Mansuy, la moitié de l'église de Lironville, « *medietatem ecclesiæ de Leronis-villâ* », ce qui doit s'entendre de la moitié des biens dépendant de cette église.

Ne serait-ce pas à la suite de cette donation que l'abbaye, devenue propriétaire sur le territoire de Lironville, y bâtit un prieuré? Il n'est pas défendu de le penser. L'abbé Théotmare vivait encore en 1124.

On pourrait croire que le prieuré de Heymonrupt, enclavé dans les domaines des sires de Pierrefort et leur tout proche voisin, eût dû être, de la part de ces seigneurs, l'objet de quelque libéralité; il n'y paraît pas. On est étonné, en lisant le testament de Pierre de Bar I[er] et de Henri de Bar, son fils, de n'y rencontrer, parmi nombre d'aumônes attribuées à divers établissements religieux des Trois-Évêchés, aucune mention du prieuré, ni de l'abbaye. Évidemment, les sympathies de la maison de Pierrefort n'allaient point de ce côté.

En résumé, le prieuré de Heymonrupt ne semble pas avoir laissé d'autre trace dans l'histoire que la simple mention de son nom dans le *Pouillé de Toul de 1402*, publié par Lepage, et dans celui de 1711, du P. Benoît

1. T. XIII. Col. 1089, Paris, 1785.

Picard. Il n'a jamais dû, d'ailleurs, être considérable, la configuration du terrain s'y oppose et l'exiguïté de la chapelle en est une autre preuve. Au XVIII[e] siècle, les biens en dépendant consistaient en bois et en quatre ou cinq jours de terre [1], auxquels il faut joindre le moulin.

Quant au vocable de Saint-Jacques qui a remplacé, dans les temps modernes, le nom gallo-romain de « Heymonrupt », c'était, sans nul doute, celui du titulaire ancien de la chapelle. Une vieille statue de saint Jacques, conservée dans la maison, est vraisemblablement celle-là même qu'on honorait jadis [2] en ce lieu. A ce propos, on lit dans l'*État du temporel des paroisses* (1708) [3], à l'article *Lironville :* « A un quart de lieue de Lironville, il y a une espèce d'ermitage et de chapelle que l'on dit qui estoit autrefois un prieuré appelé « Hamonrupt » et qui a un petit ban séparé qui comprend des bois et des terres... à laquelle chapelle on doit aller annuellement dire la messe paroissiale, le lendemain de Pâques, le jour de *saint Jacques* et saint Philippe et le jour de *saint Jacques* et saint Christophe... et l'on doit au curé un franc et un dîner. Lequel prieuré appartenoit aux religieux de Saint-Mansuy de Toul, à qui le ban appartient encore actuellement, etc. »

Ceci nous apprend deux choses : premièrement, qu'en 1708, il n'était plus question de cette foire, dont nous

1. De Maillet, *Mém. pour servir à l'Histoire... du Barrois*. Bar, 1773.

2. Nous n'avons pu pénétrer dans l'intérieur de la maison, qui est toujours fermée.

3. Arch. M.-et-M., B, 289.

avons constaté l'existence au moyen âge, et dont il semble même qu'on eût perdu jusqu'au souvenir; deuxièmement, que le prieuré, délaissé par les bénédictins, avait été abandonné à la paroisse[1].

La guerre franco-suédoise avait passé sur la malheureuse Lorraine, n'y laissant rien debout; on en devine les effets jusque dans cette paisible solitude.

De nos jours, on ne dit plus la messe dans la chapelle en ruines, on n'entend plus, dans la profondeur des bois, la cloche du prieuré, mais, chaque année, à la fête saint Jacques et saint Philippe, la tradition ramène en ces lieux les populations d'alentour. Une fête champêtre ou, dans le langage du pays, un « rapport » assez fréquenté éveille à nouveau les échos du vallon, dernier vestige des pèlerinages d'antan et du marché qui se tenait jadis, sous la garde redoutable des sires de Pierrefort, à l'ombre du prieuré.

---

1. Il est à supposer que le métayer des moines résidait alors au moulin.

LA MARCHE N° 33

Il y a dix ans, on ne passait pas.

Aujourd'hui, on entre assez librement dans le *Reichsland,* si toutefois l'on n'a pas au menton la barbiche à laquelle l'Allemand prétend reconnaître le militaire français; si l'on n'est pas sanglé dans une redingote haut boutonnée; si l'on n'a pas à la main un fourreau à parapluies, rappelant de près ou de loin le classique étui à sabres de l'officier en voyage.

Seulement, repartir au plus vite demeure, comme alors, le conseil de la sagesse pour qui n'est pas trois fois en règle avec les exigences d'une police toujours en éveil.

Quand ma vieille mère fut près de mourir, je n'eus pas le temps de faire le tour par Bâle ou par Luxembourg, encore moins celui de demander un passeport, qui m'eût probablement été refusé. J'entrai, je m'introduisis, je m'insinuai au prix de prodiges de ruse; je séjournai trente-six heures au prix de trésors de prudence : je n'en

veux rien raconter pour ne pas compromettre mes complices.

Douloureux moments ! Le malheur consommé, me trouvant, de l'avis des miens, beaucoup moins de trois fois en règle, je fuis en cachette la maison qui contenait encore la chère dépouille, je m'échappai, en pleurant, à travers les bois... Mon oncle me suppléa dans les pieux devoirs qui m'avaient appelé et que je n'avais pu complètement remplir.

C'est un type que mon oncle : vieux soldat de Magenta, sergent aux voltigeurs de la garde, un de ces « soldats jaunes[1] » qui étonnèrent les Allemands au combat du 7 octobre (Ladonchamps) ; il en est revenu sans blessure, mais il n'a pas résisté à la misère finale du blocus. Ramené au pays natal à demi mort du typhus, sauvé par sa sœur, il est demeuré près d'elle, de soldat redevenu paysan, donnant à la veuve son appui moral et le concours actif de ses forces rétablies, concours chaque année plus nécessaire, car l'invincible attraction qu'exerce la vieille patrie a, l'un après l'autre, mis en route les membres de la famille. Lui, il est resté, estimant qu'il y a encore place en Lorraine pour un vieux Français, jugeant même qu'il y sert encore la France en contant les victoires d'autrefois à ceux qui veulent bien écouter le récit de ses campagnes.

Maintenant, il est seul.

Le train de culture est liquidé, les terres sont vendues

---

1. Les voltigeurs de la garde impériale portaient une tunique chargée de brandebourgs jonquille au devant de la poitrine ; les grenadiers avaient les mêmes agréments en blanc.

au juif. La vieille maison lui semble vide. Voici vingt-huit ans qu'il attend « ceux de notre nation », comme on dit là-bas, et c'est la vieillesse qui vient, c'est sa fin qu'il voit approcher. Il ne s'en effraye point, mais il s'en afflige, prêt qu'il est à dire son *Nunc dimittis* à l'arrivée d'une avant-garde française.

Sans prétendre en représenter la pointe à moi tout seul, cet automne, j'ai pris mon parti. La fête du lieu rassemble encore quelques parents : le service funèbre célébré, selon l'usage, dans la matinée du lendemain, les groupe plus nombreux encore, précédant de peu la réunion à la table de l'hôte qui les invite.

Mon hôte, c'est mon vieil oncle ! Il m'attend, je pars.

Voici le poteau qui porte le médaillon timbré de l'aigle prussienne : la *Fledermaus,* disent les Alsaciens, quand le gendarme n'est pas là pour les entendre.

Celui d'ici, un gros roux vêtu de vert, au hausse-col en étiquette à bouteilles, est seul aujourd'hui à surveiller la gare frontière. Il ne me regarde même pas : ma moustache poivre et sel ne lui porte pas ombrage, et cela ne me flatte qu'imparfaitement : je me croyais plus jeune.

La douane elle-même est clémente à mon sac de nuit. Il paraît que la consigne du jour est à la douceur. C'est plus commode. Quand elle est à la rigueur, tous ces Allemands, du plus grand au plus petit, deviennent féroces du jour au lendemain.

Le train quitte la gare aux airs de château fort, il dépasse les mâts peints en mirlitons, qui portent, aux grands jours, d'immenses bannières aux mêmes couleurs : noir, blanc et rouge. Les fils télégraphiques l'accompagnent, mal tendus, découpant de leurs courbes des tranches

inégales dans le paysage embrumé. Les bois, les ruisseaux, les ponts, les villages, je les reconnais; mais des noms barbares, qu'on croirait hurlés par le caporal-schlague en personne, écorchent mes oreilles, tandis que je fais effort pour en reconstituer l'équivalent familier à mes souvenirs: Herlingen pour Herny, Contchen pour Condé.

Rothenbrücken! Cela ne ressemble guere au Rougepont de mon enfance. Je m'oriente sans hésiter, bien qu'une *Restauration* colossale, garnie, dès cette heure, de buveurs de bière, masque la vieille auberge du « Lancier français »; bien que des tilleuls taillés en boule aient remplacé les hauts peupliers qui, jadis, bordaient la route vicinale.

A la première maison, un écriteau me rappelle que je compterais au bataillon de landwehr de Forbach, si je n'avais mis à temps la frontière entre le *Bezirkscommando* et ma personne.

Mon oncle m'attend sur le pas de sa porte, endimanché, la boutonnière parée d'un large ruban jaune bordé de vert, gagné à l'armée du Rhin. Il se hâte de me faire entrer dans son logis, où souvenirs militaires et souvenirs de famille se mêlent, suspendus aux murs, posés sur les meubles, en un musée familier à mon enfance; la médaille d'Italie, le plumet rouge et jaune planté sur le shako, l'épée de sous-officier de la garde, la statuette de Napoléon I^er^ en redingote grise; le portrait collectif de Napoléon III, de l'impératrice Eugénie et du prince impérial en grenadier de la garde, entre ceux de Mac-Mahon et de Gambetta; depuis, mon oncle y a juxtaposé Boulanger sur son cheval noir, et le général de Miribel, plus

deux pages encadrées d'un illustré populaire, représentant la Mort couronnant Bismarck, et la dégradation d'un traître. Oui, c'est bien là la suite des idées, des espoirs et des désespoirs de ceux qui, depuis 1870, réclament en vain leur patrie.

Nous échangeons quelques nouvelles. Mon oncle en a bien peu ! Son patriotisme intransigeant l'empêche, malgré la considération dont il jouit, de prendre part aux affaires les plus simplement locales. Le jour où il a fallu signer une délibération rédigée en allemand, il a résigné son mandat de conseiller municipal, le dernier qui lui restât.

Le passé est tout, ou presque tout, dans sa vie, que la pensée de la France est presque seule à animer. Le maire se réserve à son égard, partagé entre ses sentiments personnels et la crainte de voir son écharpe passer à ce fonctionnaire, inventé pour l'Alsace-Lorraine, qui coûte cher et qu'on nomme le maire de carrière. Les gendarmes saluent mon oncle et le surveillent, tâche facile, puisqu'il ne voit à peu près personne.

Les hommes de sa génération se font rares. Celles qui suivent sont aussi bien éclaircies, à Rougepont comme dans tout le pays. La perspective du service militaire allemand fait, d'année en année, partir ceux qui approchent de l'échéance, et souvent les parents avec les enfants. Restent les familles que clouent au sol des intérêts puissants. Restent les élèves ecclésiastiques, jadis incorporés, durant le *Culturkampf,* et maintenant dispensés ; le clergé demeure ainsi le plus solide représentant de la population autochtone. Restent enfin les jeunes gens qu'une disgrâce corporelle assure contre l'horreur du *Pickelhaube*

détesté ; ni les filles à marier, ni la valeur physique de la race n'y trouvent assurément leur compte.

Provisoirement, Rougepont possède encore une nombreuse bande de gamins, vifs, alertes, insouciants et pour lesquels mon oncle conserve une vraie prédilection ; ils la lui rendent, en lui demandant de conter ses histoires, ou bien de leur plier une feuille de papier en bonnet de police, ou en chapeau de général français ; quand ils jouent au soldat, les Français, inspirés par lui, sont toujours vainqueurs, les Prussiens toujours battus, au dommage de quelques fils de fonctionnaires, à la colère du nouveau maître d'école.

Ah ! celui-là, mon oncle est sa bête noire. Il partage cette aversion avec notre vieux patois lorrain, que le tudesque magister ne parvient ni à comprendre, ni à déraciner, réussissant, par contre, à faire dès l'enfance détester le régime qu'il représente. C'est, pourrait-on croire, entre immigrés, une gageure de hauteur, de procédés blessants. L'Allemand se plaît à faire parade de sa puissance, il trouve à sévir une orgueilleuse satisfaction. Le paysan lorrain subit le joug en silence, mais il amasse des trésors de rancune. Oubliât-il la France et les Français, qu'il saurait toujours, à n'en pas douter, que les Prussiens sont gens impossibles à ne pas détester...

Dix heures : au clocher tintent les premières notes de la sonnerie grave et rythmée qui annonce la messe des trépassés.

« Partons, dit mon oncle ; avant le service, nous serons plus tranquilles au cimetière. »

Sur la place boueuse et piétinée, les auvents de toile abritent les confiseries aux bonbons douceâtres et multi-

colores, les bazars forains, les jeux inséparables de toute fête de village.

Voici le « massacre ». En homme prudent, le forain qui l'a amené en a supprimé Guillaume Ier et Bismarck, cibles préférées des enfants de l'autre côté de la frontière; en homme plus prudent encore, le maire a fait mettre de côté un gros Turc, à cause de l'amitié témoignée par Guillaume II au sultan de Constantinople. Les gamins de Rougepont bombardent consciencieusement les rangs rompus des poupées dépareillées.

En un clin d'œil, voici la bande qui déserte le champ de ce carnage inoffensif. Le manège de chevaux de bois vient d'ôter ses bâches et va commencer sa journée, sans égards pour l'office dont l'heure s'approche.

Pas plus que le massacre, ce manège n'est venu d'outre-Rhin. Des drapeaux neufs, aux couleurs — rouge et blanc — de l'Alsace-Lorraine pavoisent sa circonférence. Mais là-haut, au sommet du cône de toile, ce drapeau étroit et long, qui semble si gêné, c'est, à n'en pas douter, un drapeau français, dont le bleu est étroitement roulé sur sa hampe. Et l'orgue criard commence :
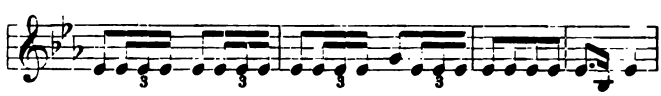
Ah! certes non, elle n'est pas allemande, cette fanfare!

« C'est la marche n° 33 », me dit mon oncle, d'une voix qui trahit quelque émotion.

« — ?

« — Tu sais bien que la cavalerie n'a qu'une marche.

« — Mais si, mon oncle ! Elle en a..., elle en a au moins six ; oui, six marches en fanfare, qui sont notées dans l'*Ordonnance à pied.*

« — Maintenant peut-être, mon garçon, mais si c'est changé depuis mon temps, ce n'est pas à dire que ce soit mieux ; de mon temps, il n'y avait que celle-là, la marche n° 33.

« — Pourquoi 33 ?

« — 33, te dis-je, les deux bossus, comme au loto. Nous autres fantassins, grenadiers et voltigeurs de la garde, nous avions dix marches, quinze marches, et de jolies, va ! avec les tambours, les clairons et la musique ; tu les as bien entendues, au fait, l'année de l'Exposition, à Courbevoie. Eh bien ! nous disions aux carabiniers, aux cuirassiers, aux lanciers, aux guides, à tous ces beaux cavaliers chamarrés qui défilaient devant nous : Encore la marche n° 33 ! Dites à votre maréchal des logis trompette de changer de numéro ! Ils enrageaient, mon cher ! j'en ai failli aller sur le terrain avec un dragon de l'Impératrice. »

Le cuirassier — Sous l'acier — Qui lui sied,
Par son air martial,
N'a pas d'égal.

chantent les gamins, juchés sur leurs montures, qui sans doute ne tournent pas assez vite à leur gré...

« Maintenant, c'est autre chose, reprend mon oncle ; ce n'est pas de rire, c'est de pleurer que j'ai envie en entendant cette musique. »

Et une larme tombait dans sa moustache blanche, tandis qu'il m'en venait une grosse à l'œil.

« Braves tout de même, ces beaux fils qui usaient tant de cosmétique ! je n'ai pas vu les cuirassiers de la ligne charger à Morsbronn, mais les nôtres, les cuirassiers de la garde, le 16 août, en avant de Flavigny ! Il n'était que temps aussi. « Colonel Dupressoir, faites charger votre régiment ou nous sommes f... »[1], avait dit Frossard, Frossard, tu sais, le précepteur du prince impérial. Les voilà partis, sans prendre le temps de bourrer les pistolets, au secours du 2e corps qui se rabat serré de près, au secours du 3e lanciers, mal engagé. Quelle trombe, mon ami, quand ils ont pris le galop ! Des hommes de cinq pieds cinq pouces au plus bas, leurs grands casques par-dessus, et des chevaux à l'avenant. Puis le général de brigade, un brave aussi[2], et bien monté, qui voit de loin un de ses régiments charger sans lui, qui part derrière et rejoint ses cuirassiers comme ils arrivent sur les carrés. Ah ! le 12e prussien passe un mauvais moment. Les tirailleurs courent comme des lièvres, ils trébuchent avant de pouvoir se rallier ; la charge leur passe sur le corps ; les soutiens se rassemblent sur le gros, et tout ce monde-là, tout ce qui a pu se former, ouvre le feu à soixante pas...

« Des gros frères, il en tombe devant, il en tombe dessus, il en tombe dedans, écrasant les rangs.

« Le commandant de Sahuqué meurt dans le carré, le vaguemestre aussi[3]. Pauvre Fuchs ! un Alsacien, tiens, il

1. Historique.
2. Le général du Preuil.
3. Historique.

était de Rouffach ; il n'a pas voulu rester derrière, aux bagages, il est parti, et il s'est fait tuer !

« Ceux qui en sont revenus, mon pauvre ami ! ils n'étaient pas deux cents, sur les cinq beaux escadrons partis de Saint-Germain un mois plus tôt. Le colonel blessé au visage, son cheval blessé aussi, abattu sous lui, relevé comme une bonne bête et ramené en main. Ah, ce retour ! et le lendemain, la retraite sous Metz, quand nous étions vainqueurs. Vainqueurs ! oui certes, et quand le serons-nous encore ? »

Le manège tournait, tournait plus vite, et l'orgue dévidait son rouleau, reprenant sa fanfare, accompagné de la voix des gamins.

« C'est moi qui leur ai appris les paroles, ils ne les savaient pas, et moi, j'aurais peut-être fini par les oublier... Pauvres enfants ! c'est ce qui leur reste de la France », me dit mon oncle, au moment où nous franchissions le seuil du cimetière.

. . . . . .

Le lendemain, tandis que sur le remblai élevé du chemin de fer, je suivais l'ample courbe qui contourne Metz par le sud-ouest, qui fait si bien découvrir, après le mont Saint-Quentin, la Moselle déjà imposante et large dans sa vaste prairie, l'île de Saint-Symphorien, puis la cathédrale et l'aspect d'ensemble de cette ville infortunée ; tandis que je m'élevais au delà, lentement traîné par la locomotive essoufflée, au long du ravin encaissé de Monvaux ; tandis que, reprenant de l'allure au débouché sur le plateau d'Amanvillers, je voyais s'étendre le champ de bataille du 18 août, apparaître les clochers de Saint-Privat et de Sainte-Marie-aux-Chênes, je me répétais

cette marche, cent fois jadis entendue, et dorénavant, avec un sens nouveau, fixée dans ma mémoire : « Le cuirassier — sous l'acier — qui lui sied, etc. »

Poursuivi par ce souvenir jusqu'au terme du voyage, je fus, à n'en pas douter, pris pour un fou par le maréchal des logis du 6e, de planton à la gare de Sainte-Menehould, lorsque je lui lançai en sautant du train : « Cuirassiers de France, on vous attend là-bas ! »

SAVITRI

POÈME

Par M. PAUL BLIER

ASSOCIÉ-CORRESPONDANT

I

Satyavan a voué sa force et son courage
A ses parents déchus d'un glorieux passé, —
Car Dyumatséna, de ses États chassé,
Est aveugle, et la reine est vieillie avant l'âge.

Pur et beau comme un dieu, sur son front, dans son sein,
Satyavan réunit vertu, tendresse et charme,
Tous les dons fils du ciel, dont la douceur désarme
Le serpent, l'envieux, le tigre et l'assassin.

Mais plus cruel qu'eux tous, un destin implacable,
Brisant tant de beauté, d'amour et de vertu,
A sur ce jeune prince, en sa fleur abattu,
Prononcé, sans recours, un arrêt qui l'accable.

Satyavan doit mourir, jour pour jour, dans un an.
— Mais quoique Nadara, le rishi qu'on révère,
Ait instruit Savitri de cet arrêt sévère,
La vierge pour époux a choisi Satyavan...

A ce choix de sa fille, en bon père, en roi sage,
Le noble Açvapatis a donné son aveu : —
Et les jeunes époux, au comble de leur vœu,
De Dyumatséna regagnent l'ermitage.

Là, près des deux vieillards qu'ils entourent de soins
Et dont ils sont l'appui, la joie et la lumière,
Leurs jours dans le travail, l'amour et la prière
Coulent sans bruit, n'ayant que les dieux pour témoins.

— Leurs jours coulent sans bruit, le mois au mois succède,
L'an s'accomplit, hélas ! — et demain c'est le jour
Où Satyavan prendra le chemin sans retour...
Savitri qui le sait, n'y sait aucun remède.

Elle essaiera pourtant d'armer contre le sort
Sa vertu, sa ferveur, sa tendresse obstinée,
Et de voir ce que peut contre la destinée
Cet amour qui, dit-on, est plus fort que la mort.

II

Voici le jour fatal qui naît, et que signale
La première lueur de l'aube matinale.
Or, pour aller couper du bois dans la forêt,
Satyavan s'est levé dès l'aube ; et, bientôt prêt,
Il baise au front son père, et sort dans la campagne.
Il chante, heureux d'avoir Savitri pour compagne,
— Car, de son cœur brisé dissimulant l'effroi,
Elle a — faveur insigne — obtenu du vieux roi
De suivre au bois voisin le noble époux qu'elle aime,
Hélas ! et dont ce jour sera le jour suprême. —

Cependant les époux, diversement troublés,
Sous les arbres en fleurs par le vent ébranlés
Entrent d'un pas muet, amorti sur les mousses.
Autour d'eux résonnaient les voix fraîches et douces
Des oiseaux ; sur leurs fronts açokas et palmiers
Secouaient à l'envi leurs parfums printaniers ;
Des flèches d'or glissaient sous l'ombre forestière, —
Et tout n'était que joie, et sourire, et lumière.

Satyavan qu'enchantaient les murmures, les voix,
Les rayons, les senteurs qui flottaient dans le bois,
Et, plus encor, la grâce attendrie et penchée
De l'épouse fidèle à ses pas attachée, —
Satyavan, pris au cœur par un charme subtil :
« Regarde, Savitri, regarde ! disait-il.
La forêt nous accueille, et l'oiseau dans la nue
Fait éclater pour nous un chant de bienvenue ! »
Et l'épouse approuvait, — tout en songeant qu'au lieu
D'un chant de bienvenue, hélas ! c'est un adieu.

... Mais à force d'aller sous les arcs de feuillage,
Voici qu'ils ont atteint la région sauvage
Où Satyavan s'apprête à couper de sa main
Le bois qui sur l'autel s'embrasera demain.
Désireux d'en finir et d'abréger sa tâche,
Il taille de sa serpe, il frappe sans relâche :
Et le bois tombe aux pieds du bûcheron joyeux,
Que Savitri regarde et ne perd pas des yeux...
Et déjà dans le ciel éblouissant et sombre
Le soleil s'élevait et raccourcissait l'ombre ;
Et — comme à la prière, au travail aguerri —
L'ascète fils de roi, l'époux de Savitri
Poursuivait, exultant de force et d'espérance,
Dans le bois éclairci son labeur qui s'avance.

— Tout à coup il chancelle, il pâlit ; et soudain
La serpe vacillante échappe de sa main :
« O Savitri ! dit-il, le frisson de la fièvre
Glace et brûle mon cœur, et mes yeux, et ma lèvre.
Un étrange sommeil m'envahit — sombre et doux...
Chère âme ! je m'endors... veille sur ton époux ! »
A ce plaintif appel, Savitri — dont l'angoisse
Grandit encor, s'il est possible qu'elle croisse —
Comprend que c'en est fait, et que ce noir sommeil
Qui surprend Satyavan, n'aura pas de réveil.

Hélas ! pour le sauver il faudrait un miracle,
Car c'est l'instant fatal annoncé par l'oracle !...
Et l'épouse au grand cœur s'assied à terre, prend
Dans ses bras son époux, déjà mort — ou mourant,
Et presse sur son sein cette tête si chère,
Comme un enfant malade assoupi sur sa mère.

Et déjà de ce front si tendrement chéri
Le froid mortel gagnait le cœur de Savitri, —
Quand sous l'ombrage où tout se tait, où rien ne bouge,
Beau, terrible et drapé d'un long vêtement rouge,
Se dresse devant elle un être aux dieux pareil,
Et dont l'œil flamboyant a l'éclat du soleil.
Un lacet à la main, menaçant et farouche,
Il s'approche du mort, qu'il regarde et qu'il touche.
Aussitôt Savitri, posant sur le sol nu
Son cher fardeau, se lève, et vers l'être inconnu
Tourne ses yeux en pleurs, tend les bras et s'écrie :
« O toi, qui m'apparais, quand ma joie est flétrie
Avec mon jeune époux dans sa fleur abattu,
Spectre, quel est ton nom ? Dans quel dessein viens-tu ? »

YAMA.

« Femme, la question que ta bouche prononce,
Venant d'un cœur si pur, mérite une réponse.
Je suis Yama le Juste, et, des monts du Dékhan,
Je viens prendre et lier l'âme de Satyavan. »

A ces mots, le dieu fort qu'avec terreur on nomme,
De son lacet fatal, jeté sur le jeune homme,
Tira brusquement l'âme, — ainsi que l'hameçon
Du pêcheur hors de l'eau jette à terre un poisson. —
Et tandis que le corps, dans sa raideur de marbre,
Restait là, sans honneur, gisant au pied d'un arbre,
Le dieu s'achemina vers le sud, — escorté
De l'épouse qui prie et pleure à son côté.

YAMA.

« Va, Savitri, retourne en ta maison déserte
Ensevelir l'époux dont tu pleures la perte.
Ton dévouement est grand, — j'en suis juge et témoin :
Mais, soumise au destin, ne me suis pas plus loin. »

SAVITRI.

« Comme la fleur de l'arbre est soudée à l'écorce,
Partout où va l'époux, soit de gré, soit de force,
L'épouse doit le suivre et marcher dans ses pas.
A cette juste loi ne me défends donc pas
D'obéir, ô dieu juste, en faisant, à ta suite,
A l'époux que je perds cette triste conduite.
L'ami doit à l'ami sept pas hors de l'enclos.
Au nom de l'amitié, daigne écouter ces mots :

« Se détacher de soi, n'avoir que Dieu pour maître ;
« Dans la création s'absorber, pour renaître
« Plus pur, plus saint, vainqueur des ombres du passé :
« Tel est l'âpre chemin par le Devoir tracé.
« Or, l'amour du prochain et l'oubli de soi-même,
« C'est là le vrai devoir, — et c'est le Bien suprême,
« Ainsi que l'ont nommé les vertueux rishis
« Perdus dans leur pensée et des sens affranchis. »

YAMA.

« Je n'ai jamais, ô femme, entendu de pensées
Plus hautes, en plus doux langage cadencées.
— Sauf la vie accordée à Satyavan, je veux
Accomplir, quel qu'il soit, le plus cher de tes vœux. »

SAVITRI.

« Mon beau-père, expulsé de son riche royaume,
Aveugle et vieux, au fond des bois vit sous le chaume.
Que par ta grâce, ô dieu, l'ascète au cœur pieux
Recouvre sa vigueur et rouvre au jour ses yeux. »

YAMA.

« Soit. J'exauce ton vœu, noble femme ; il est juste ;
Ton beau-père vivra clairvoyant et robuste.
— Mais tu fais pour me suivre un effort surhumain :
Retire-toi, de peur de rester en chemin. »

SAVITRI.

« Je ne resterai pas en chemin, — sois sans crainte.
Ma force, que soutient l'amour, n'est pas éteinte :
Partout où mon époux ira, partout j'irai ;
Où tu le conduiras, partout je le suivrai...
Seigneur, daigne écouter ces mots :

« On se rencontre.
« Entre gens vertueux le fond du cœur se montre.
« On se retrouve ; on s'aime ; on se sent de moitié
« Dans la vie : et c'est là ce qu'on nomme Amitié.
« Et qu'elle est pure, et sainte, et précieuse à l'âme
« L'amitié qu'un époux éprouve pour sa femme !
« Il faut donc que la femme y réponde à son tour
« Par l'abandon complet d'un éternel amour. »

YAMA.

« Tes paroles me font l'effet d'une onde pure :
L'esprit s'y voit, le cœur s'enchante à leur murmure.
— Excepté Satyavan que je dois retenir,
Forme un second souhait, et tu vas l'obtenir. »

SAVITRI.

« Mon beau-père épanchait l'or royal en aumône,
En bienfaits ; un méchant l'a chassé de son trône :
Fais qu'il recouvre, ô dieu, son sceptre et son pouvoir,
Et que son règne heureux soit conforme au devoir. »

YAMA.

« Sans jamais s'écarter du devoir, ton beau-père,
Roi restauré, vivra triomphant et prospère.
— Mais si ce don t'est cher, résigne-toi ! surtout
Ne me suis pas plus loin, car ta force est à bout. »

SAVITRI.

« C'est toi, Seigneur, qui fais que l'homme se résigne ;
Et le détachement de soi-même est le signe
Qu'on marche dans ta voie et que l'on suit ta loi.
Eh bien ! dieu juste, écoute encore un mot de moi :

« L'équitable douceur qui du cœur se dégage
« Traduite en action, en pensée, en langage,
« Et qui s'étend à tous les êtres, dont les dieux
« Peuplent la vaste terre, et la mer, et les cieux :
« Telle est la Loi, tel est le Devoir du vrai Sage.
« Le reste des Humains, pleins d'une ardeur sauvage,
« S'affirment par la force et règnent par l'effroi ;
« Mais le Sage au cœur doux, qui de soi-même est roi,
« De l'auguste pitié fait sa vertu suprême,
« Et la verse en rosée à ses ennemis même. »

YAMA.

« Et toi, ta bouche donne aux mots dont tu te sers
L'éclat de la rosée éparse aux lieux déserts.
— Pour prix de ton appel à la miséricorde,
Forme un vœu ! Satyavan excepté, je l'accorde. »

SAVITRI.

« Mon père Açvapatis n'a pas de fils, — Seigneur,
Fais que toujours accru de richesse et d'honneur,
Il voie autour de lui, nés de sa noble épouse,
Dix fils, dont la beauté rende Lakshmi jalouse,
Et dont le cœur, épris d'un vertueux renom,
Perpétuera sa race, en illustrant son nom.
— C'est le troisième don que j'implore et j'espère. »

YAMA.

« Soit ; j'y consens : dix fils naîtront au roi ton père.
— Va maintenant ; retourne, et ne t'obstine pas
A poursuivre un chemin qui meurtrit tes pieds las. »

SAVITRI.

« Près d'un époux chéri le chemin où je passe
Ne meurtrit point mes pieds, car l'amour me délasse.
Laisse-moi différer notre suprême adieu,
Et t'adresser ce mot, que me suggère un dieu :

« Les Sages qui du Juste ont la pleine science,
« L'un à l'autre appuyés marchent sans défaillance.
« Leur pensée est un pont jeté, pour les unir,
« Entre le passé sombre et l'obscur avenir ;
« Par eux la vérité guide le cours des astres ;
« Par eux la piété défend des noirs désastres ;
« Et des assauts du Mal, frère ennemi du Bien,
« La terre dont ils sont l'honneur et le soutien.
« Et c'est sans espérer aucune récompense,
« Que sur tout ce qui vit et sur tout ce qui pense,
« Les Sages, que l'erreur ne peut plus décevoir,
« Font ainsi rayonner leur bienfaisant pouvoir.

« Cependant elle n'est ni stérile ni vaine
« Leur large bienveillance envers la race humaine :
« Car, protégé par eux, l'univers en retour
« Unit ces dieux mortels dans un culte d'amour. »

YAMA.

« Ta pensée est si grave, et si pure, et si tendre,
Qu'elle suspend ma course et m'enchaîne à t'entendre.
O magnanime épouse, ô tendre Savitri !
L'ambre des beaux discours sort de ton cœur meurtri,
Comme de l'arbrisseau qu'un fer cruel entame
Coule l'encens qu'Agni pour ses autels réclame.
— Toi, dont les rythmes d'or prêtent une aile au Vrai,
Choisis encore un don, — et je t'exaucerai. »

SAVITRI.

« Ah ! puisque enfin, mettant le comble à ta largesse,
Nulle condition ne restreint ta promesse,
Voilà, Seigneur, le don véritable ! — et ma voix
Désigne Satyavan pour l'objet de mon choix.
Dieu juste, rends-le-moi ! Le seul don que j'envie,
C'est lui seul ! n'est-il pas et mon âme et ma vie ?
Sans lui, pas de bonheur, pas d'amour, pas de ciel ;
Sans lui, mon cœur s'éteint, glacé d'un froid mortel...
Ah ! dieu clément, avec l'époux que je réclame,
Tu me rendras ma joie, et ma vie, et mon âme !
Vois, à tes pieds sacrés je me traîne à genoux ;
Tu m'as promis un don : que ce soit mon époux ! »

Et Yama souriant :

« Que ton vœu s'accomplisse ! »
Dit-il ; — et desserrant la corde fine et lisse,
Le dieu juste lança dans le vent qui passait
L'âme de Satyavan, libre du noir lacet.

Puis, voilant de douceur son regard qui flamboie,
Il dit à Savitri défaillante de joie :

« O femme au cœur vaillant ! ta constance et ta foi
Ont vaincu le destin et triomphé de moi :
Sois heureuse ! l'époux que ton amour sublime
Suivait mort, ton amour l'évoque et le ranime.
Va le rejoindre ; il vit, — et vivra de longs jours
Qu'illustreront la gloire et vos chastes amours. »

A ces mots, le dieu fort, qui frappe et qui console,
Disparut dans l'air pur, comme un oiseau s'envole.

III

Cependant Savitri, qui dans le ciel vermeil
A vu s'évanouir le dieu né du soleil,
Hâte pour le retour ses pieds las, — et regagne
Le bois où, reconquis par sa douce compagne
Et passé de la mort au paisible sommeil,
Repose Satyavan attendant le réveil.
Elle le trouve à terre étendu ; sa main douce
Soulève lentement de son coussin de mousse,
Et pose — cher fardeau que son cœur reconnaît —
Sur son sein le beau front de l'époux qui renaît.

Peu à peu Satyavan reprend ses sens, et lève
— Encor tout frissonnant du songe qu'il achève —
Un regard plein d'amour sur ce visage ami
Qu'il trouve, en s'éveillant, et cherchait, endormi.

SATYAVAN.

« J'ai dormi bien longtemps, — car le soleil s'abaisse ;
Et c'est de tronc en tronc, sous la feuillée épaisse,

Qu'un oblique rayon glisse encore. — Pourquoi
Ne m'éveillais-tu pas ? — Et ce spectre d'effroi,
Cet être menaçant qui m'entraînait dans l'ombre,
Me faudra-t-il revoir sa face rouge et sombre ? »

SAVITRI.

« Cher époux, ton sommeil s'est longtemps prolongé.
Le bois ombreux et moi, nous l'avons protégé
Contre les traits du jour — et la flèche plus sûre
D'un dieu. — Mais que ton cœur s'apaise et se rassure :
La mort te menaçait, l'amour t'a garanti.
Il est parti, le dieu puissant ; il est parti,
Et sans retour, Yama, le souverain des êtres,
Yama qu'avec terreur invoquaient nos ancêtres. —
Te voilà reposé, maintenant. Lève-toi.
Lève-toi, si tu peux, en t'appuyant sur moi,
Et marchons, — car le jour pas à pas se retire. »

SATYAVAN.

« Oui, partons sans délai. La nuit vient, — et j'aspire
A revoir mes parents restés seuls, tout le jour.
L'angoisse où je les sens hâtera mon retour.
D'ailleurs, mes membres las ont repris leur souplesse,
Et ton bras, au besoin, soutiendra ma faiblesse.
Je puis marcher. Partons. — O tendre Savitri !
Sous le toit où l'amour dans tes yeux m'a souri,
Deux cœurs sont, à cette heure, à la détresse en proie :
Courons leur reporter le bonheur et la joie. »

— Aussitôt, renouant ses cheveux sur son front,
Savitri, d'un effort souple, énergique et prompt,
Relève son époux faible encor, mais qu'anime
La forte volonté d'une âme magnanime.
Il se dresse ; et, debout, son regard incertain
S'arrête sur le bois qu'il coupa, le matin.

Comment d'un faix si lourd charger sa frêle épaule,
Quand il la sent fléchir, au rameau qui la frôle ? —
Mais l'épouse qui lit aux yeux de son mari :

« Tu reviendras demain, lui dit-elle ; et, guéri,
Vigoureux et dispos, tu pourras sans fatigue
Rapporter pour Agni le bois qu'on lui prodigue. »

A ces mots, du bras droit enlaçant Satyavan
Qui, la main sur son cou, chancelle en la suivant,
Elle entraîne et soutient, pâle encor d'épouvante,
L'époux qu'elle a repris à la mort triomphante.

SATYAVAN.

« Tu peux, chère compagne, avancer hardiment.
La forêt m'est connue ; et, même en ce moment,
Malgré mes yeux voilés, malgré le jour qui baisse,
Il n'est pas un sentier que je ne reconnaisse.
Prenons de ce côté. C'est par ce vert chemin
Que nous sommes venus, en nous tenant la main,
Heureux d'une journée à passer seuls ensemble...
Près de ce tilâka — qui de loin te ressemble
Avec sa taille svelte et les fleurs de son front, —
Le chemin se divise en deux routes, qui vont
L'une au sud, l'autre au nord ; choisis cette dernière :
C'est celle qui conduit au seuil de la chaumière
Où nos parents aimés pleurent sur notre sort...
Ah ! pour les consoler, courons ! je me sens fort. »

Et tous deux, unissant leur force et leur courage,
Regagnèrent d'un pas rapide l'ermitage
Où Savitri put voir — prix de son dévouement —
Tous ses vœux s'accomplir miraculeusement.

LE GOUVERNEMENT DE LÉOPOLD

ET LES ÉVÊQUES DE TOUL

PAR M. L'ABBÉ EUG. MARTIN

On s'est demandé s'il n'eût point été plus avantageux pour la Lorraine d'être définitivement comprise par le traité de Ryswick parmi les acquisitions du roi de France. Question délicate et complexe qu'il ne m'appartient pas de décider et que je ne veux même point effleurer. Me bornant strictement à mon rôle d'historien du diocèse de Toul et ne considérant, dans ce travail, que les rapports de l'Église et des gouvernements séculiers, je suis porté à conclure, et la suite de ces études est là pour appuyer ma thèse, qu'au point de vue ecclésiastique, l'annexion définitive eût été bien préférable.

La réunion à la France des Trois-Évêchés et en particulier de la ville épiscopale de Toul, en 1552, avait tout d'abord influé très peu sur la position respective des évêques de Toul et de leurs plus puissants diocésains, les ducs de Lorraine et de Bar. Les prélats, en vertu du concordat de la nation germanique, furent, comme jadis, élus par le chapitre, et la cour de Nancy eut, comme jadis, assez de crédit pour faire nommer des membres ou des

protégés de la famille de Lorraine, Pierre du Châtelet, Charles, cardinal de Vaudémont, Christophe de La Vallée, Jean des Porcelets de Maillane, Nicolas-François, cardinal de Lorraine. Avec le traité de Westphalie, la situation changea. De vicaire de l'Empire, le roi de France devint maître et seigneur dans le temporel des Trois-Évêchés et il prétendit étendre aux sièges de Metz, de Verdun et de Toul le droit de nomination que le concordat de Léon X lui reconnaissait pour les sièges épiscopaux de son royaume. Il y eut un conflit, qui se termina à son avantage; mais au moment même où Rome lui accordait le droit de nomination aux trois sièges épiscopaux, les duchés de Lorraine et de Bar étaient occupés par ses fonctionnaires et par ses soldats et réunis de fait à sa couronne. Entre les deux pouvoirs, il n'y eut alors que des contestations analogues à celles qui troublaient quelquefois les diocèses de France.

Mais la paix de Ryswick, en rendant aux duchés leur indépendance, créait à la cour ducale et à l'évêché de Toul une situation anormale. Léopold, proclamé souverain indépendant, voudra jouir de son indépendance; mais il verra se dresser devant lui, comme son premier pasteur, non pas simplement un prélat dont sa foi lui fera vénérer le caractère et respecter l'autorité spirituelle, mais un sujet, une créature, un agent du roi de France, dont la vigilance, à son amour jaloux du pouvoir, semblera un espionnage; le zèle, une entreprise contre les droits sacrés de sa couronne ou un attentat au patriotisme des prêtres et des fidèles lorrains. Pour Léopold et pour ses conseillers, l'évêque de Toul sera toujours, et la chose est inévitable, un étranger et, qui plus est, le sujet et l'agent d'un voisin trop puissant. Les différends

qui doivent inévitablement surgir entre les deux juridictions, s'envenimeront : à la question religieuse se mêlera toujours une question de nationalité, et le sentiment qui ressortira de cette étude sera un sentiment de profonde compassion pour ces pauvres évêques de Toul, appelés à gouverner un aussi vaste diocèse et dans d'aussi lamentables conditions.

I. — AFFAIRE DU RITUEL DE TOUL

A la mesure de Louis XIII qui créa le *Conseil souverain de Nancy* (17 septembre 1634), Charles IV répondit par la formation, à l'aide des débris de la cour des Grands-Jours de Saint-Mihiel, d'une *Cour souveraine* qu'il établit provisoirement dans la petite ville de Sierk et à laquelle, par un coup d'État très hardi, il attribua la connaissance, en dernier ressort, de toutes les causes, même celles de la Chevalerie. Ce tribunal suprême fut maintenu par lui à son second retour en Lorraine et quelles qu'eussent été les remontrances de la noblesse, l'édit du 26 mars 1661 supprima définitivement les *Assises* et confirma les pouvoirs de la *Cour souveraine des duchés de Lorraine et Barrois*[1].

---

1. Sources générales. — *Recueil des Mandements des évêques de Toul*, formé par M. Poirot et conservé à la Bibliothèque municipale de Nancy (n° 5807 du catalogue de la *Collection lorr.*). — *Extraits de registres de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois* (ms. 127 de la Bibl. du Sém. de Nancy). — Archives du ministère des affaires étrangères, fonds lorrain, XLVI et sq. — *Ordonnances de Léopold.* — Rogéville, *Dictionnaire des ordonnances*, I, Clergé. — Thibaut, *Histoire des lois et usages de la Lorraine.*

Digot, *Éloge historique de Jean-Léonard Bourcier de Montureux.*

Cette création — le mot n'est pas trop fort, car la cour de Sierck n'avait jamais fonctionné sérieusement — bouleversa toute la jurisprudence; elle rendit nécessaire la rédaction de nouveaux codes de procédure civile et d'instruction criminelle et surtout elle changea considérablement les rapports entre l'Église et l'État, relativement à la justice. Quoi qu'en aient pu dire les parlementaires lorrains, les duchés, jusqu'alors, étaient restés des pays d'obédience ; leurs souverains et leurs peuples étaient, du moins en général, fort soumis au Siège apostolique et leur clergé était ultramontain. Les appels, les assignations aux tribunaux pontificaux s'étaient tellement multipliés au xv[e] siècle, que René II, le 15 juin 1484, et Antoine, le 13 décembre 1519, avaient dû défendre à quiconque, de quelque état, qualité ou condition il fût, « de faire citer en cour de Rome, en première instance, soit par *edictum* ou autrement, leurs sujets de Lorraine et Barrois..., ni pareillement exécuter, ni afficher aucunes chartes ou sentences exécutoires..., sans en avoir obtenu du gouvernement ducal, congé, placet ou licence[1] ».

Ces ordonnances semblent avoir eu peu de résultats, car le même duc Antoine, s'adressant à Léon X, quelques années plus tard, le priait de remédier aux abus qui résultaient des trop fréquents recours aux tribunaux romains. L'Église, ou pour parler ici d'une manière plus

---

Nancy, Grimblot. 1842. — C[te] de Ludres, *Jean-Léonard Bourcier de Montureux*. Nancy, Vagner, 1896. — Beaumont, *Études sur le règne de Léopold*. Nancy, Berger-Levrault et C[ie], 1894. — Krug-Basse, *Histoire du Parlement de Lorraine et Barrois*. (*Ann. de l'Est*, 1896.)

1. Rogéville, I, 225.

concrète, les clergés de Metz, de Verdun et de Toul, étaient donc sur les terres lorraines en pleine possession du privilège clérical — ceci est à remarquer pour la suite de ces débats, où si souvent l'officialité touloise sera accusée d'empiétements, alors qu'elle se bornera à défendre une possession séculaire, — les officiaux des diocèses lorrains connaissaient, au civil et au criminel, des causes réelles et pures-personnelles des ecclésiastiques, des affaires relatives à l'administration des sacrements, au mariage et aux fiançailles, aux dîmes et au service divin, aux écoles, à l'hérésie et à la simonie.

Mais, entre les deux juridictions ecclésiastique et séculière, les limites n'étaient point définies; dans bien des cas, les parties ne savaient à qui s'adresser et le juge lui-même hésitait sur la compétence de son tribunal : chaque jour, il y avait matière à conflit. Tant que le siège de Toul fut occupé par un membre, un ami ou une créature de la famille ducale, ces contestations finissaient toujours par s'arranger à l'amiable; mais, quand sur la chaire de Saint-Mansuy, désormais située en terre française, s'assit un prélat nommé par le roi de France; quand, en Lorraine, au lieu du tribunal intermittent des *Assises,* se tint, auprès du duc, une *Cour souveraine* permanente, il fut évident que ces conflits, sans cesse renaissants, s'envenimeraient infailliblement, à moins qu'un concordat n'intervînt qui réglerait pour chaque pouvoir ses attributions respectives.

Cette mesure indispensable eût été d'une exécution facile, mais Charles IV était trop autoritaire, les magistrats de la nouvelle cour trop imbus des principes gallicans, pour songer à une pareille démarche : ils préfé-

rèrent empiéter. Ils exhumèrent les ordonnances de René II et d'Antoine[1]; ils intervinrent dans des affaires matrimoniales; ils cassèrent des jugements de l'officialité de Toul en matière de promesses matrimoniales; ils allèrent même jusqu'à défendre « aux curés, prêtres, notaires apostoliques de mettre à exécution aucune sentence rendue par l'officialité et de publier des monitoires sans *pareatis* ».

Ces entreprises contre l'autorité spirituelle ne firent point alors beaucoup d'éclat; on était trop absorbé par des préoccupations de toutes sortes; du reste, Charles IV dut bientôt quitter la Lorraine et la Cour souveraine interrompre ses séances. Mais cet esprit parlementaire ne mourut point; il passa à Léopold, aux conseillers de la nouvelle cour qu'il eut à organiser dès son retour, et surtout à son procureur général, Jean-Léonard Bourcier de Montureux.

Homme de science et de talent, orateur éloquent et habile, magistrat intègre, vigilant et désintéressé, cet ancien étudiant de l'Université de Pont-à-Mousson avait été nourri dans les principes gallicans que les Barclay avaient mis en honneur à la Faculté de droit[1] et qui régnaient, en France, dans tous les parlements, bien avant la *Déclaration* de 1682. A une idée très haute de ses fonctions, il joignait un amour ardent pour son pays, enfin délivré du joug de l'étranger, et pour son prince, enfin revenu dans l'héritage de ses aïeux. La magistrature lui semblait la représentation de la justice divine

1. *Extrait des registres...* (Bibl. du Sém. de Nancy).

sur la terre : qui la molestait ou la contestait, lui paraissait un profanateur et la juridiction ecclésiastique devait lui paraître d'autant plus odieuse qu'elle s'élevait contre la suprême autorité des oracles des parlements, et que, dans le cas particulier, elle était exercée de Toul, en terre de France, par un évêque dévoué à la France, sur des sujets de Lorraine et de Bar. Il prit donc chaudement la défense de ce qu'il considérait comme les droits du pouvoir civil et de la souveraineté ducale, et, au lieu de profiter de son influence pour étouffer, dès l'origine, tous les germes de division, ce parlementaire patriote s'élança dans la mêlée avec toute la fougue de son caractère et toutes les ressources de ses remarquables talents.

Henri de Thyard de Bissy occupait alors le siège épiscopal de Toul. Il nous est aujourd'hui fort difficile de nous faire une idée bien nette de ce prélat, tant les témoignages sont contradictoires. Saint-Simon le considère comme un homme dévoré d'une insatiable ambition[1], mais on connaît sa partialité de duc et pair; la Palatine, dans sa Correspondance, le représente comme un tartufe[2], et les écrivains lorrains ne sont guère plus tendres à son égard; mais il faut tenir compte des rancunes du patriotisme. Les historiens toulois, au contraire, font de lui le plus grand éloge; mais on sait que leurs œuvres étaient soumises à la censure française. Le plus sûr semble donc de tenir le juste milieu et de reconnaître que Henri de Bissy, s'il eut quelque complaisance pour le Roi-Soleil et, peut-être aussi, pour les honneurs

1. Saint-Simon, III, 235; XI, 2.

2. Corresp. de Madame, édition Brunet, 214.

de la terre, fut un esprit instruit, un pasteur zélé, un pieux évêque et un bon administrateur.

Mais il était le fils de l'ancien lieutenant des armées du roi en Lorraine, du gouverneur actuel des Trois-Évêchés ; il avait été placé à Toul par Louis XIV comme un agent habile et actif de sa politique ; et il s'était signalé à plusieurs reprises par un obséquieux dévouement aux intérêts de son maître, durant les dernières années de l'occupation française. Sa situation, en face de Léopold, était donc fort difficile et l'on conçoit que le jeune duc, en arrivant dans ses États, fût peu disposé en sa faveur. Peut-être, un autre prélat, plus souple, plus conciliant, moins suspect d'attachement à la France et d'ambitieuses flatteries vis-à-vis de Louis XIV eût-il pu conjurer ou du moins retarder l'attaque ; mais Henri ne sembla pas avoir conscience de la délicatesse de sa position : dès la première rencontre, il se montra raide, cassant, autoritaire, et il creusa davantage l'abîme de défiance qui déjà séparait les deux pouvoirs.

A peine Léopold eut-il mis le pied sur la terre lorraine qu'il lança de Blâmont, le 14 mai 1698, une ordonnance qui commandait aux magistrats et aux officiers des villes d'inviter le clergé à chanter un *Te Deum* en action de grâces de son retour.

L'évêque de Toul protesta, alléguant que lui seul avait le droit d'ordonner des prières. Évidemment, il avait raison ; mais était-ce habile et opportun ? En même temps, il se hâte de dénoncer les empiétements de la Cour souveraine.

C'était, dès le début, irriter Léopold qui, par tempérament et par éducation, était très absolu, et s'aliéner la

noblesse et la magistrature lorraines. Aussi, quand il vint, avec son père, saluer le duc, lors de son entrée à Lunéville, M. de Mahuet, dit-on[1], voulut qu'on fît *muser* dans l'antichambre « ce turbulent qui ne cherchait qu'à nuire »; il fut reçu pourtant, mais par égard pour le gouverneur des Trois-Évêchés, et, au lieu du fauteuil auquel il avait droit comme évêque diocésain, on affecta de ne lui offrir qu'une chaise.

Fort mécontent de ce procédé, il se plaignit à Versailles[2], ouvrit des négociations longues et pénibles pour arracher le fauteuil au mauvais vouloir des conseillers ducaux[3], s'abstint de paraître à la cour de Léopold[4] et se vit, non sans dépit, préférer l'abbé de Riguet, grand prévôt de Saint-Dié et grand aumônier de Lorraine, pour bénir, à Bar, le mariage du duc avec la princesse Élisabeth-Charlotte d'Orléans, la sœur du régent (25 octobre 1698).

Les affaires s'annonçaient très mal, et l'on conçoit que M. de Bissy n'ait point accueilli favorablement un premier mémoire[5] du procureur général. Toujours fidèle à ses principes, celui-ci lui représentait que les lois françaises, notamment l'ordonnance de Moulins (art. 76) et l'édit de 1695 (art. 31), imposaient à tous les évêques du royaume l'obligation d'établir des officiaux dans les lieux

1. Noël, *Mémoires*, cité par M. Beaumont, *op. cit.*, 64.

2. Lettre de M. de Bissy à M. de Torcy, 25 sept. 1698. (Arch. du minist. des aff. étrang., XLVI, f° 172.)

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, f° 174.

5. *Mémoire pour prouver que les évêques français sont tenus d'établir des officiaux forains dans les lieux de leurs diocèses qui sont sous la souveraineté de la Lorraine.* Nancy, Cusson, 1718, in-f°.

de leurs diocèses qui relevaient d'un parlement autre que celui auquel ressortissait la ville épiscopale; il lui citait des exemples de prélats français qui avaient des officiaux dans les terres du roi de Sardaigne, et il lui demandait de déléguer ses droits de juridiction sur les duchés à un official qui résiderait à Nancy. L'Église de Toul elle-même offrait déjà deux institutions de ce genre : elle avait un official à Bar, pour le Barrois mouvant, et un autre à Vaucouleurs, pour les parties du diocèse qui appartenaient à la France, avant la réunion des Trois-Évêchés.

La demande de Montureux n'avait donc rien d'inouï; elle eût offert de sérieux avantages, eût assuré le maintien du privilège des clercs et supprimé la question des *pareatis;* mais, dans les circonstances présentes, elle semblait devoir aboutir à une division effective du diocèse et réaliser, le siège épiscopal en moins, le rêve toujours caressé par la cour ducale de la création d'un évêché lorrain. Henri de Bissy le comprit; peut-être eût-il pu, en choisissant un homme qui lui fût dévoué, souscrire à cette demande et tourner habilement la difficulté : il préféra refuser net et voulut obtenir pour sa décision l'approbation de Louis XIV. Il dépêcha à Versailles M. Chevalier, l'un de ses grands vicaires[1], et au *Mémoire* de Bourcier, il opposa, dès le 15 août 1698, un long mémoire exposant les dix raisons d'État et les dix raisons de religion et de conscience qui s'opposaient à cette nouveauté[2].

1. Lettre de M. de Bissy à M. de Torcy, 1er août 1698. (Arch. du minist. des aff. étrang., XLVI, f° 113).

2. *Ibid.*, f° 113.

Il montra fort adroitement quel service rendait à la France un official résidant en terre française et, de là, jugeant, surveillant les curés lorrains, intervenant dans les difficultés qu'ils pouvaient avoir avec l'autorité séculière. Il n'eut pas de peine à convaincre la cour de Versailles, et le 27 août, le ministre des affaires étrangères, M. de Torcy, lui écrivit : « Le Roi entre autant que vous pouvez le désirer dans tout ce qui regarde le maintien de vos droits et ne souffrira pas qu'il soit apporté aucun préjudice à l'autorité épiscopale par quelque innovation que ce puisse être[1]. »

L'évêque, toutefois, pour faire preuve de bonne volonté, proposa de terminer à l'amiable, dans des conférences contradictoires, toutes les difficultés pendantes[2]. Mais Montureux était trop blessé de son échec; il fit avorter ce projet de conférences. La lutte entra dès lors dans la période aiguë, et ce furent des curés qui donnèrent lieu aux premiers engagements[3]. Pierre Bocard, curé de Vroncourt, au doyenné de Saintois, fut cité, le 11 décembre 1698, devant l'official de Toul, à la requête de deux de ses paroissiens, pour avoir à leur payer des sommes d'argent qu'il leur devait. La condamnation était certaine : pour l'éviter, il prétexta que

1. Lettre de M. de Torcy à M. de Bissy. (Archiv. du minist. des aff. étrang., XLVI, f° 129.)

2. « Le prince, ses ministres, son confesseur, m'ont promis coup sur coup des conférences depuis plus de quatre mois et j'apprends à l'instant qu'ils ne sont plus dans le dessein d'en donner, et cependant ils accumulent, par la voie de fait, leurs entreprises. » (Lettre de M. de Bissy à M. de Torcy, 4 mars 1699. — Arch. du minist. des aff. étrang., XLIX, f° 36.)

3. Rog., I, 254 et sq.

la cause n'était point de la compétence du tribunal ecclésiastique, et il demanda à la Cour souveraine de le décharger de cette assignation. Les magistrats lorrains n'eurent garde de manquer une occasion si belle et, le 20 décembre 1698, un arrêt, annulant l'assignation, défendit au prévenu de se rendre à la citation de l'officialité. En recourant ainsi à un juge laïc, le curé s'était attiré, par le fait même, l'excommunication *latæ sententiæ* portée par le pape saint Pie V, dans la bulle *In Cœna Domini*, et publiée, depuis près de cent ans, dans le rituel de l'évêque de Toul, Jean des Porcelets de Maillane.

L'official n'avait pas été prévenu de cette démarche, et quand le délai de la citation fut expiré, il condamna le prévenu par défaut et confia l'exécution de cette sentence à Huttin, son appariteur. Celui-ci se transporta à Vroncourt, mais le curé, sonnant le tocsin, assembla ses paroissiens et, en leur présence, il signifia à l'appariteur l'arrêt du 20 décembre. Huttin dut piteusement revenir à Toul, et le promoteur, justement ému du procédé de ce prêtre qui, pour échapper à une peine, avait renoncé au privilège des clercs, requit contre lui la déclaration publique de l'excommunication qu'il avait encourue. La sentence fut rendue le 2 avril 1699 et communiquée au coupable le 10 du même mois.

Sur les entrefaites, Claude Gomel, curé de Lorrey, également au doyenné de Saintois, fut accusé de mener une conduite peu sacerdotale, de permettre la danse aux jours de fêtes, moyennant certaines redevances, de commettre des exactions dans la perception de ses droits d'autel, de détourner à son profit des biens destinés à la subsistance des pauvres, etc. L'autorité diocésaine lui fit

d'abord de charitables remontrances; puis le doyen rural de Saintois fut chargé de procéder à la visite canonique de la paroisse et d'entendre les doléances des paroissiens, et sur son rapport, le promoteur général cita, le 20 janvier 1699, le prévenu en correction de mœurs. Mais la Cour souveraine, informée de l'affaire, allégua, suivant sa coutume, que l'official n'avait pas demandé de *pareatis*, et fit défense à Gomel, le 3 février, de comparaître à Toul, sous peine d'une amende de 500 fr. Le curé de Lorrey se retrancha devant cette interdiction; le promoteur lui demanda copie de l'arrêt; ne l'obtenant pas, il crut à une supercherie et réclama contre lui une sentence d'interdit.

Là-dessus, la Cour fit grand bruit : punir par l'excommunication et l'interdit l'obéissance à ses ordres, n'était-ce point insulter à son autorité suprême? Elle oubliait qu'elle-même, dans le cas présent, protégeait l'insubordination. A la requête de Jean-Léonard Bourcier, les deux décisions de l'officialité contre Pierre Bocard et Claude Gomel, furent déclarées nulles, le 22 juin 1699, comme attentoires à la majesté ducale et injurieuses aux arrêts de la Cour. Défense était faite aux deux curés d'y déférer; à tous prêtres, séculiers et réguliers, de les troubler dans la possession de leurs bénéfices; aux paroissiens et décimateurs, de payer à d'autres qu'à eux le droit fixe et le casuel de leurs cures, et aux lieutenants et subtituts des bailliages d'accorder désormais, sans avis de la Cour, aucun *pareatis* pour traduire les sujets de S. A. R., ecclésiastiques ou autres, devant des juridictions étrangères.

Un tel arrêt, s'il ne supprimait pas, en fait, la juridic-

tion de l'officialité touloise sur les terres de Lorraine, paralysait l'action de l'évêque, encourageait la révolte contre l'autorité spirituelle et rabaissait la cour ecclésiastique au rang de tribunal subalterne. L'empiétement était donc nettement affirmé : sous le couvert de vieilles ordonnances, rendues en des circonstances tout autres et depuis longtemps tombées en désuétude, il passait désormais dans les lois et coutumes des duchés. Et pourtant, il se trouva des clercs pour le défendre, et parmi eux se distingua dom Mathieu Petitdidier, celui qui fut plus tard abbé de Senones, et dont les attaches avec les jansénistes et les parlementaires n'étaient déjà un mystère pour personne. Il est vrai qu'il déplaça la question et fit de ses plaidoyers en faveur de la Cour souveraine autant de thèses pour soutenir que la Lorraine n'était point pays d'obédience, mais bien pays de liberté ou tout au moins d'usage. L'official défendit son opinion et ce fut pendant quelques mois une lutte assez vive de lettres, de réponses et de réfutations[1].

---

1. *Lettre à un amy touchant les sentences de M. l'Official de Toul contre les curés de Veroncour et de Lorrey*, S. l. n. n. n. d., 27 pp. in-4°. — *L'arrêt de la Cour souveraine de Nancy au sujet de l'excommunication du curé de Veroncour et de la suspense du curé de Lorrey, avec de petites notes sur l'exposé et les réquisitions de M. le Procureur général*. S. l. n. n. n. d., 8 pp. in-4°. — *Protestation faite par les officiers de la Cour ecclésiastique de Toul contre l'arrêt du 20 juin, rendu par la Cour souveraine de Nancy, sur l'excommunication du curé de Veroncour et la suspense du curé de Lorrey*. S. l. n. n. n. d., 25 pp. in-4°. — *Lettre d'un théologien* (D. M. Petitdidier) *au curé de **, doyen rural de **, en Lorraine, touchant les sentences de M. l'Official de Toul contre les curez de Veroncour et de Lorrey*. S. l. n. n. n. d., 91 pp. in-4°. — *Réfutation de la lettre d'un théologien... etc...* S. l. n. n. n. d., 24 pp. in-4°. — *Seconde lettre d'un théologien au curé de **, doyen rural de **, en*

Quant à Jean-Léonard Bourcier de Montureux, content de ce premier succès et du bruit qui se faisait alentour, il affecta tout d'abord une paternelle modération. Le 10 octobre 1699, Henri de Thiard de Bissy, autant peut-être par souci de plaire à Louis XIV que par amour de l'orthodoxie, fit publier, dans toutes les paroisses de son diocèse, sans demander, pour la Lorraine, le *pareatis* exigé, la bulle du pape Innocent XII, qui condamnait le livre de Fénelon sur l'*Explication des maximes des saints*[1]. Le procureur général s'empressa d'écrire aux curés que les ordonnances des anciens ducs devaient être observées et que, désormais, ils auraient à s'abstenir de publier les arrêts de la cour de Rome qui n'auraient pas, au préalable, été visés par le pouvoir séculier. Pour cette fois, il voulait bien les excuser sous le prétexte que la contravention qu'ils avaient commise « était sans doute moins l'effet d'une désobéissance de leur part, que de l'oubli dans lequel les guerres passées avaient presque enseveli les ordonnances[2] ».

Lorraine, dans laquelle on réplique à la suite de la réponse, etc., au sujet des censures prononcées contre les curés de Veroncour et de Lorrey. S. l. n. n. n. d., 78 pp. in-4°. — *Lettre à un amy touchant les sentences de M. l'Official de Toul contre les curés de Veroncourt et de Lorey.* S. l. n. n. n. d., 48 pp. in-4°. — *Réponse à la lettre écrite à un ami touchant les sentences,* etc. S. l. n. n. n. d., 27 pp. in-4°. — *Suite de la Réponse à la lettre...* etc..., 36 pp. in-4°. (Tous ces factums font partie de la collection lorraine de la Bibl. de Nancy. N^os^ 7433-7440 du catalogue.)

1. *Mandement... pour la publication de la bulle de notre Saint-Père le Pape Innocent XII, du 12 mars 1699, portant condamnation du livre : Explication des Maximes des Saints, etc.* (*Recueil des Mand.*, I, 140.)

2. Baumont, *Études sur Léopold*, 131.

Ceci était une modération calculée : en réalité, la situation était bien tendue, et il était évident que la moindre occasion suffirait pour tout rompre entre Toul et Nancy.

Or, dans les premiers mois de l'année 1700, Henri de Bissy fit paraître sa nouvelle édition du *Rituel*, et, au synode du 21 avril, il distribua aux doyens un *Mémoire* qui renfermait des instructions pour l'application du *Rituel*, pour la conduite des clercs et pour l'administration des paroisses. De l'avis même de Bourcier, ces deux œuvres « étaient dignes du zèle et de la piété du prélat, étaient le fruit d'un grand travail et d'une forte application, contenaient des règles très saintes et des instructions très édifiantes[1] », mais elles renfermaient plusieurs articles qui déplurent aux conseillers gallicans de Léopold, et que le procureur général se hâta de dénoncer à la Cour comme « contraires aux lois de l'État, à l'ordre public et aux droits de la souveraineté ».

C'étaient, pour le *Rituel*, la liste des cas réservés, empruntée à la bulle *In cœna Domini*, qui, prétendait-il, n'avait jamais été, ni reçue, ni en vigueur dans les États de Lorraine et de Bar ; la compétence revendiquée pour l'évêque, et pour l'évêque seul, de juger toutes les oppositions aux publications de mariage, et la définition du *Monitoire*. A Toul, contrairement à l'usage des autres diocèses, le monitoire comportait, non seulement le commandement de restituer, mais l'obligation de révéler,

1. *Arrêt de la Cour souveraine de Nancy touchant la publication du nouveau Rituel de Toul.* 26 avril 1700. (Rog., *Dict. des ordonn.*, I, 273. — *Recueil des Mand.*, I, 152.)

et cette seconde prescription paraissait léser les droits de la juridiction séculière.

Quant au *Mémoire* synodal, Jean-Léonard Bourcier critiquait des mesures prises par l'autorité épiscopale pour assurer l'authenticité des légalisations délivrées par les curés ; le rappel, en des termes trop généraux, de l'immunité ecclésiastique, et l'obligation pour tout clerc, sous peine de censure, de décliner la juridiction séculière pour toutes les actions pures-personnelles, civiles et criminelles.

Sur la requête de son procureur général et par arrêt du 26 avril 1700, la Cour souveraine déclara permettre l'exécution et la publication du nouveau *Rituel* et du *Mémoire* imprimé, à la réserve des articles signalés par Bourcier et de tous autres qui seraient contraires aux droits de S. A. R.

A Toul, on s'attendait à semblable décision ; l'évêque, soit à dessein, soit pour des raisons étrangères à sa volonté, se trouvait absent de son diocèse ; et ce fut au vicaire général et official, Claude de Laigle, qu'incomba le soin de défendre l'autorité spirituelle. Ce nouveau champion que nous voyons entrer en lice, était déjà depuis vingt ans le bras droit des évêques de Toul. Administrateur habile, énergique défenseur des droits de l'Église, orateur éloquent, bon canoniste, théologien instruit, historien érudit, il supportera, plus de vingt ans encore, tout le poids de la direction des affaires ; c'est lui que nous trouverons désormais sur la brèche, et sa vigilance, sa fermeté, ses vertus sacerdotales, lui concilieront l'estime de tous, même de ses plus fougueux adversaires. A l'arrêt de la Cour, Claude de Laigle répondit par une or-

donnance qu'il lança le 19 mai[1]. Avec une logique ferme et documentée, une spirituelle ironie, il montra que le *Rituel* de 1700 n'était guère qu'une réédition du *Rituel* de Jean des Porcelets de Maillane (1616); que les cas réservés, indiqués d'après la bulle *In cœna Domini*, avaient été publiés, plus de cent ans auparavant et sans aucune contestation, par les évêques de Toul, par Charles de Vaudémont, par Pierre du Châtelet, par Jean des Porcelets de Maillane, membres ou amis de la famille de Lorraine; que le double commandement inclus dans les *Monitoires* reposait sur un usage antique et ininterrompu et que la prescription de restituer favorisait, au lieu de la gêner, l'autorité séculière; que les motifs qui avaient fait revendiquer pour l'évêque la connaissance des oppositions aux publications de mariage étaient et la coutume immémoriale et la pratique abusive de certains curés, qui se constituaient eux-mêmes seuls juges en semblable matière; que l'autorité ecclésiastique pouvait, sans porter ombrage au pouvoir civil, prendre des mesures pour assurer l'authenticité de pièces qui devaient servir uniquement devant une juridiction d'Église, comme les dimissoires, les dispenses *in forma pauperum*, etc.; que le privilège clérical était reconnu partout, notamment en Lorraine. Il dénonçait aussi les mauvaises dispositions du procureur général, les empiétements continuels des magistrats lorrains contre l'officialité touloise, et naturellement, il remontrait à ces parlementaires trop gallicans

1. *Ordonnance de M. le vicaire-général de Toul contre l'arrest de la Cour souveraine de Nancy, au sujet du nouveau rituel de Toul.* Toul, Laurent, 1700. (*Recueil des Maud.*, I, 154.)

que l'on ne pouvait arguer de ce qui se faisait en France, pays de privilège, d'usage et de droit canon particulier, pour régler les relations des deux pouvoirs en Lorraine, pays de pure obédience, soumis au droit commun, et il terminait en déclarant aux curés et autres bénéficiers du diocèse qu'ils n'avaient point à s'arrêter à l'opposition des magistrats lorrains et que le *Rituel* et le *Mémoire* synodal les obligeaient dans toutes leurs parties.

Jean-Léonard Bourcier fut très irrité de l'ordonnance si ferme et si raisonnée qu'il venait de provoquer. Dans un second réquisitoire[1], comme tous les gens autoritaires qui s'entendent contredire, il s'éleva avec véhémence contre « ce vicaire-général lorrain, qui s'était avisé de prononcer du trône de son officialité une ordonnance conçue en ces termes : « Sans s'arrêter à l'arrêt de la « Cour souveraine de Nancy, comme nul, injuste et at- « tentatoire..... », et oubliant encore qu'il avait récemment prêché au clergé le dédain du pouvoir épiscopal et soutenu, contre leur évêque, des curés révoltés, il s'écriait : « N'aurait-il pas compris que ces paroles contiennent un mépris scandaleux et séditieux de l'autorité souveraine ? » et il ajoutait, avec un dédain superbe et offensant, que, s'il « voulait s'attacher à détruire toutes les fausses propositions dont l'official avait tâché de combattre l'arrêt de la Cour, il confondrait avec facilité tous ses mauvais raisonnements... », mais il estimait « que ce serait oublier la subordination, d'entrer en lice avec un

1. *Arrest de la Cour souveraine contre l'ordonnance du vicaire-général de Toul, du 19 mai 1700.* — 25 mai 1700. (*Recueil des Mand.*, 163. — Rog., I, 277.)

officier qui, quoique d'un ordre différent, est néanmoins un officier subalterne », et, au lieu d'une réfutation en règle, selon le cliché usité en pareil cas, il exhortait Claude de Laigle à la douceur et à l'obéissance recommandées par l'Évangile. Sur ce réquisitoire, un second arrêt de la Cour, rendu le 25 mai 1700, annula l'ordonnance du grand vicaire de Toul, et défendit aux doyens et aux curés de la recevoir, de la publier et de l'exécuter.

Bourcier eût pu mettre dans son plaidoyer moins de violence et plus de raisonnement, moins de mépris et plus de douceur; c'est ce que Claude de Laigle s'empressa de lui faire remarquer dans une seconde ordonnance, datée du 23 juin et modèle de fine ironie[1]: « Le commandement de Jésus-Christ d'être doux et humble de cœur, disait-il, ne s'adresse pas moins aux laïcs qu'aux évêques et aux prêtres. Le Sauveur ne parlait pas seulement aux apôtres et à ses disciples..., il parlait particulièrement au peuple... La magistrature n'exempte pas de cette loi si sainte ; bien moins, donne-t-elle le droit d'accabler publiquement d'injures un prêtre constitué en dignité, un prêtre auquel on ne peut reprocher que d'avoir soutenu avec quelque fermeté la juridiction, la discipline, la doctrine de l'Église. » Et avec un calme qui faisait contraste avec la fougue du procureur lorrain, il reprenait une à une toutes les allégations, toutes les critiques de son *factum*, apportait des citations et des preuves nouvelles, des exemples tirés de l'histoire

1. *Ordonnance de M. le vicaire-général de Toul pour la défense de celle du huitième mai contre l'arrest de la Cour souveraine de Nancy du 25 du même mois.* — 23 juin 1700. (*Recueil des Mand,* 168. — Rog., I, 282.)

des églises de Metz et de Trèves, et finissait par déclarer aux doyens et aux curés qu'ils ne devaient faire aucun cas ni du premier, ni du second arrêt de la Cour souveraine.

Monturcux et ses collègues ne se tinrent pas pour battus. Ne voulant plus, et pour cause, se commettre à discuter davantage, ils annulèrent, par un troisième arrêt, du 30 juin 1700[1], cette dernière ordonnance, ils interdirent à l'official d'en faire de semblable, décrétèrent la saisie et la suppression de tous les exemplaires et une amende de 500 fr. contre les détenteurs, colporteurs et vendeurs de cette pièce et autres pareilles.

« Les réflexions par lesquelles on a combattu ses injustes plaintes lui ont appris que la voie de la contestation n'est pas heureuse pour lui », se hâta de faire remarquer Claude de Laigle en parlant du procureur général[2], et une troisième ordonnance, publiée quand même (à Toul, que pouvait craindre le vicaire général ?), tira, non sans quelque éloquence, la morale de cette affaire. « Quoi ! les officiers de l'évêché verront établir l'erreur, ruiner la discipline ecclésiastique, envahir le ministère de leur évêque, anéantir son autorité, renverser sens dessus dessous l'ordre de la religion, et il ne leur sera pas permis de crier contre un pareil procédé, d'en publier l'injustice et la nullité, et d'avertir les ecclésias-

---

1. *Arrest de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois contre l'ordonnance de l'official de Toul du 23 juin 1700.* — 30 juin 1700. (*Recueil des Mand*, 182. — Rog., I, 303.)

2. *Ordonnance de M. le vicaire général de Toul contre l'arrest de la Cour souveraine de Nancy, du 30 juin 1700.* — 12 juillet 1700. (*Recueil des Mand.*, 183. — Rog., I, 305.)

tiques et les fidèles qu'on n'y doit pas avoir égard! La Cour souveraine pourra le dire, et peut-être arrivera-t-il que, par la rigueur de ses arrêts, elle forcera quelqu'un à faire mine de le croire. Mais, qui en persuadera-t-elle si, auparavant, elle ne prouve contre la parole de l'Écriture que les ministres de l'Église doivent être des chiens muets qui laissent piller l'héritage de leur maître sans aboyer? *Canes muti non valentes latrare* (Is. XXXVI, 2). »

Cette troisième ordonnance cassait donc le troisième arrêt. Jean-Léonard Bourcier se tut pour l'instant, mais il préparait sa revanche dans le silence du cabinet. Il avait la force pour lui, du moins sur le territoire ducal : il voulut avoir la loi.

II. — AFFAIRE DU CODE LÉOPOLD[1].

En juillet 1701, parut, préparée par sa science de jurisconsulte, sa longue expérience du barreau et son travail acharné de plusieurs mois, l'*Ordonnance de Son Altesse Royale pour l'administration de la justice*[2]. Compilation intelligente des ordonnances françaises de 1667 et de 1670[3], ce *Code Léopold*, comme l'on prit l'habitude de le désigner, comprenait cinq parties : la procé-

1. Sur cette longue querelle, il faut lire, mais en se mettant en garde contre les tendances lorraines de l'auteur, l'*Histoire des démêlés pour le Code Léopold*, par M. le président Lefebvre. (Ms. 158-213, de la Bibl. de Nancy.)

2. *Ordonnance de Léopold I, duc de Lorraine et de Bar, donnée à Nancy au mois de juillet 1701*. Nancy, Paul Barbier, 1701. 2 vol. in-18.

3. Cf. Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, XVIII. — Ordonn. d'avril 1667 et d'août 1670.

dure civile, la procédure criminelle, les droits et les fonctions des officiers de justice, la taxe des droits, salaires et vacations, le règlement général des eaux et forêts, et il constituait, au dire des gens compétents[1], un monument fort remarquable.

Mais dans l'enchevêtrement de juridictions qui existait alors, il était impossible de réglementer la justice séculière sans toucher en nombre de points à la justice ecclésiastique. Ici encore, s'imposait un arrangement à l'amiable. Bourcier qui, deux ans auparavant, avait fait échouer la proposition de conférences faite par l'évêque de Toul, n'en eut même pas l'idée et, de sa pleine autorité de jurisconsulte, il consacra, par cette loi écrite, les prétentions parlementaires de la cour de Lorraine. Il affirma au duc le droit de prescrire des *Te Deum*, aux magistrats le droit de convier le clergé à ces pieuses solennités[2]; il interdit à tout clerc, même nommé par Rome ou institué par l'ordinaire, de prendre possession d'un bénéfice sans avoir fait la preuve qu'il était Lorrain et sans avoir obtenu la permission de la Cour souveraine[3], et il revendiqua pour les tribunaux séculiers la connaissance des « complaintes et réintégrandes en matière bénéficiale[4] ». Il attribua aux juges des bailliages les affaires « personnelles, civiles et criminelles, possessoires ou mixtes », que les ecclésiastiques avaient à dé-

1. Cf. entre autres l'*Étude* de M. Louis Lallement *sur la législation lorraine*, dans *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1858.

2. *Droits et fonctions des officiers de Justice*, I. Des Baillis, art. 4.

3. *Ordonn. civ.*, X. Des complaintes et réintégrandes tant en matière bénéficiale que profane, art. 1.

4. *Ibid.*

fendre contre des séculiers[1]. Il transforma les curés en officiers de l'état civil[2], les obligeant, sous peine de privation de leur temporel, à tenir exactement et selon les formes prescrites, deux registres pour les actes de baptême, de mariage et de sépulture. L'un devait être conservé dans les archives de la paroisse et servir aux extraits qui seraient nécessaires; l'autre serait envoyé, à la fin de chaque année, au greffe de la prévôté ou du bailliage.

Les curés devenaient aussi les auxiliaires du juge d'instruction[3]. Chaque personne pouvait, pour une raison suffisante et sans recourir à l'officialité, obtenir un monitoire d'un juge séculier; et le curé devait, non seulement faire la publication, mais encore recevoir les dépositions, en dresser procès-verbal et expédier le dossier au greffe.

Ces dispositions, et bien d'autres, pouvaient avoir leur raison d'être et leur grande utilité; il ne serait pas raisonnable de le contester, mais en réglant sans l'avis de l'autorité ecclésiastique des points qu'elle était habituée à considérer comme de son ressort, Bourcier allait à l'encontre des statuts diocésains, des ordonnances épiscopales, et il se rendait responsable d'un véritable empiétement. Henri de Thyard de Bissy, alors revenu à Toul, était moins disposé que jamais à supporter ces entreprises. Mais à une nouvelle guerre à coups d'ordonnances et d'arrêts, il préféra le recours à Rome. Il

1. *Droits et fonct. des off. de Justice*, II. Du lieutenant-général du bailliage, art. 29.

2. *Ordonn. civ.*, VII. De la preuve verbale et littérale, art. 9 à 11.

3. *Proc. crim.*, V. Des Monitoires.

dénonça le *Code Léopold* au Siège apostolique, fit de rechef habilement ressortir combien différait la situation de l'Église en Lorraine, pays d'obédience, et en France, pays de concordat ; il se plaignit des vexations continuelles des magistrats lorrains et, le 22 septembre 1703, un bref de Clément XI condamna l'ordonnance de juillet 1701, comme attentatoire aux droits de l'autorité ecclésiastique, et excommunia quiconque oserait l'imprimer, la lire ou même la posséder[1].

Léopold et ses conseillers étaient loin de s'attendre à un pareil coup de foudre[2]. Le duc arrêta la publication du bref dans ses États[3], et se plaignit amèrement à Clément XI d'avoir été frappé sans avoir été entendu[4] ; et Bourcier, dans un virulent *Acte d'appel* au pape mieux informé[5], s'éleva avec indignation contre ceux qui avaient surpris la bonne foi du successeur de saint Pierre, « sollicité » l'autorité du Saint-Siège pour « leurs intérêts particuliers » et eu « assez peu d'égards à la dignité et à la majesté du Souverain-Pontife, non seulement pour lui représenter le sujet... sous des couleurs étrangères, mais aussi pour l'engager à imprimer une flétrissure de cette

1. *SS. D. N. D. Clementis d. p. pp. XI damnatio et prohibitio libri gallico idiomate impressi sub titulo : Ordonnance de Léopod I, duc de Lorraine et de Bar.* 22 septembre 1703. (Ms. 158-213 de la Bibl. de Nancy.)

2. « On vit avec avec étonnement partir la foudre du Vatican avant d'en avoir vu l'éclair. » (Lefebvre, *ms. cit.*, f° 3.)

3. Rog., I, 312.

4. *Lettre de Léopold au Pape*, 4 nov. 1703. (Ms. 830-417 de la Bibl. de Nancy, f° 7).

5. *Acte d'appel interjeté par le procureur général de Lorraine et Barrois de l'exécution du bref du 22 septembre dernier.* Nancy, Barbier, 1703. — Rog., I, 312.

qualité sur un ouvrage qui portait le caractère auguste du pouvoir d'un souverain ». Et, sans réfléchir à l'inconséquence de sa conduite, lui qui avait agi tout seul, reprochait à Clément XI de n'avoir pas, alors qu'il s'agissait de juridiction controversée, averti préalablement le duc de Lorraine, afin qu'il avisât.

Cet acte d'appel fit quelque bruit. Les *Nouvelles des Cours d'Europe,* qui s'imprimaient à La Haye, le donnèrent dans leur numéro de mars 1704 et ajoutèrent malignement que des « courtisans ultramontains » persuadaient au pape que l'autorité de l'Église était blessée par les ordonnances de Léopold[1]. Henri de Bissy se crut visé par cette insinuation et il interdit, par mandement du 18 avril, la lecture de cette feuille dans toute l'étendue de son diocèse[2]. De part et d'autre, les esprits étaient donc fort animés.

Néanmoins, Léopold était trop pieux pour jouer au révolté. Dès le mois de novembre 1703, il avait écrit à l'évêque de Toul, le priant de témoigner au pape qu'il avait protégé l'Église dans ses États autant qu'il l'avait pu[3]; et le prélat, dans sa réponse, lui avait réitéré ses instances pour la tenue de conférences contradictoires, et lui avait adressé de pressantes adjurations d'écouter « la voix du Père commun des princes et des évêques », voix qui ne se faisait entendre de si loin et avec autant

1. Rog., I, 324.

2. *Ordonnance de Mgr l'illustrissime et révérendissime évêque-comte de Toul, portant condamnation d'un livre intitulé : Nouvelles des cours de l'Europe, etc.* (*Recueil des Mand.*, I, 227.)

3. *Lettre de M. de Bissy à M. de Torcy,* 28 nov. 1703. (Arch. du minist. des aff. étrang., LIII, f° 413.)

de force que pour « former en lui un prince accompli[1] ».

Persuadé « que la Cour romaine avait été principalement choquée de certaines expressions trop générales, dont quelques articles du Code étaient conçus[2] », le duc se flatta qu'en expliquant, en précisant ces expressions vagues et générales, il convaincrait le Saint-Siège de la pureté de ses intentions, et sauverait son œuvre judiciaire. Le 19 février 1704, parut l'*Ordonnance ampliative de Son Altesse Royale pour supplément à celles des mois de juillet et août 1701*[3]. Mais Clément XI avait été blessé de la violence de l'*Acte d'appel* du procureur général et l'avait condamné huit jours auparavant[4]; il n'était pas disposé à la condescendance, et tout ce qu'il apprenait par Toul sur le procureur général ne le poussait pas dans cette voie[5]. Le 29 juillet, un bref privé avertit Léopold que le pape ne pouvait se tenir satisfait de son *ordonnance ampliative*[6]. L'ordonnance qu'elle prétendait interpréter n'était pas reconnue par la Cour romaine; c'était une refonte complète et non une explication qui pouvait terminer le différend; et, le 9 novembre,

---

1. *Lettre de Mgr l'Évêque de Toul au duc de Lorraine.* Liège, in-8°. (Bibl. nation. Imprim. LK[2], 1016.)

2. *Ordonn. ampliat.* Introduction.

3. *Ordonnance ampliative de Son Altesse Royale pour supplément à celles des mois de juillet et août 1701, portant règlement général pour l'administration de la justice dans ses États.* 1704. (Ms. 61-130 de la Bibl. de Nancy.)

4. Rog., I, 324.

5. Cf. Baumont, *op. cit.*, 141 et sq.

6. Lefebvre, *Hist. des démêlés*, etc.

parut la condamnation de cette ordonnance ampliative[1].

Sur ces entrefaites, Henri de Thyard de Bissy, après avoir refusé l'archevêché de Narbonne, venait d'accepter, au mois d'avril 1704, l'évêché de Meaux et l'héritage du grand Bossuet, et le roi lui avait donné pour successeur, par lettres patentes du 11 mai suivant, le vicaire général de Strasbourg, François Blouet de Camilly. Ce prélat, né à Rouen le 22 mai 1664, appartenait à une vieille famille de la Basse-Normandie. Il avait fait à Paris de brillantes études, avait conquis le bonnet de docteur en Sorbonne, avait obtenu une stalle au chapitre de Strasbourg et avait été nommé par le roi grand vicaire du cardinal de Furstemberg. Les mauvaises langues, comme Saint-Simon[2], prétendirent qu'on avait voulu le récompenser « des tours de souplesse dont il avait heureusement servi le cardinal de Rohan, pour le faire recevoir à la coadjutorerie de Strasbourg », mais l'Église de Toul pouvait avec raison se féliciter de trouver, en ce prêtre pieux et instruit, l'homme de conciliation dont elle avait tant besoin.

Soit ambition et désir de plaire à Versailles et à Rome, comme d'aucuns veulent l'insinuer[3], soit plutôt désir de transmettre à son successeur une situation bien définie[4],

1. Lefebvre, *Hist. des démêlés*, etc.

2. Saint-Simon, XX, 222.

3. Baumont, *op. cit.*, 143 et sq.

4. « Je serais bien aise d'apprendre que l'évêque de Toul réussisse, comme il l'espère, avant de quitter cette église, à régler toutes choses de manière que l'union se rétablisse entre le duc de Lorraine et les évêques. » (*Louis XIV à d'Audiffret*, 19 juin 1704. — Arch. du minist. des aff. étrang., LV, f° 188.)

l'évêque-nommé de Meaux demanda de rechef et obtint enfin de Léopold les conférences contradictoires qu'il réclamait depuis si longtemps [1].

Il y avait à régler à l'amiable bien des points en litige. Outre l'affaire brûlante du Code Léopold et de la délimitation des deux juridictions, le prélat avait encore, avec les jurisconsultes lorrains, un autre conflit, non moins passionnant, qu'il tenait de son prédécesseur.

A une époque où le commerce et l'industrie existaient à peine ; où les hommes avaient peu de besoins et vivaient du produit de leurs champs sans savoir où placer le surplus de leurs revenus ; où, par conséquent, le prêt se faisait aux pauvres plutôt qu'aux riches et où le taux légal était fort élevé, les conciles, se plaçant surtout au point de vue de la justice et de la charité, avaient formellement interdit les contrats où le prêteur exigeait une redevance annuelle, non pas à cause du gain dont il se privait (*lucrum cessans*) ou des dommages auxquels il s'exposait (*damnum emergens*), mais simplement à cause du service qu'il rendait à l'emprunteur.

Des capitulaires, puis des ordonnances de saint Louis et de Philippe le Bel, avaient sanctionné ces décisions de l'Église et leur avaient donné force de loi pour le royaume de France. Mais le développement de l'esprit d'entreprise et l'accroissement des besoins de la société firent trouver un biais pour éluder la loi : les *constitutions de rentes* qui, d'abord perpétuelles, devinrent bien vite rachetables

1. Lire, mais en se rappelant la situation d'esprit de l'auteur, le mémoire sur *les Conférences à la Malgrange*, par Jean-Léonard Bourcier. (Ms. 157-98 de la Bibl. de Nancy.)

et furent autorisées par une bulle de Pie V, en 1570, sous cette nouvelle forme qui les rapprochait beaucoup du prêt à intérêt.

En Lorraine, l'habitude des contrats usuraires, depuis longtemps entrée dans les mœurs, était devenue une véritable cause de ruine pour le peuple. Charles III, voulant remédier à cet abus, avait défendu, par décret du 15 mai 1573, de prêter de l'argent et de constituer des rentes rachetables, à un taux qui excéderait 7 p. 100.

De cette ordonnance, la plupart avaient conclu que le prêt avec stipulation d'intérêts, en raison même du prêt, était autorisé en Lorraine et que l'on pouvait s'y livrer en toute sûreté de conscience. Mais des laïcs et des prêtres, inquiets sur la légitimité de ces contrats, relativement au for interne, provoquèrent une consultation des théologiens et des jurisconsultes de Pont-à-Mousson ; et ceux-ci, le 1er juin 1613, approuvèrent, avec quelques restrictions, les constitutions de rentes à rachat, mais déclarèrent que l'ordonnance de Charles III, si elle les tolérait au for externe, ne légitimait point, par elle-même, au point de vue de la conscience, les stipulations d'intérêt pour les sommes prêtées.

Cependant, la coutume s'enracinait chaque jour davantage et un édit de Charles IV (25 novembre 1667), qui réprimait les abus et réduisait le taux à 5 p. 100, lui donna une nouvelle force et une apparente sanction. Beaucoup de théologiens et de prédicateurs trouvèrent des raisons pour l'excuser ou gardèrent un silence prudent.

Mais Jacques de Fieux, élève et docteur de Sorbonne, n'étant nullement préparé par son éducation première

au spectacle de tels contrats, fut choqué d'une pratique qu'il jugea détestable. Persuadé qu'elle avait pour cause l'attachement du peuple aux biens de la terre autant que la négligence des pasteurs à l'instruire de ses devoirs, il résolut de ramener le clergé et les fidèles de son diocèse à l'intelligence et à l'observation des prescriptions canoniques. Il consulta la Sorbonne, « l'oracle de la science dont les décisions, écrit-il, passent pour les plus sûres dans l'Église », et fort de ses avis, il publia, le 25 avril 1679, une lettre pastorale qu'il fit suivre d'une sorte de catéchisme sur la matière de l'usure. Il définissait l'usure : tout ce qui est perçu en sus de la somme prêtée ; il rappelait les motifs depuis longtemps invoqués par l'Église et il se prononçait d'une manière absolue contre tous ces contrats. Il autorisait seulement l'intérêt prélevé en raison du dommage éprouvé ou du profit manqué et il conjurait les curés de se défaire eux-mêmes et de débarrasser leurs ouailles de ce préjugé funeste d'une coutume abusive.

Cette argumentation serrée, qui mettait en lumière plusieurs raisons restées jusque-là sans réponse péremptoire, causa une grande émotion dans tout le pays. Mais il s'agissait d'un usage lorrain et, en même temps que la Sorbonne, l'évêque de Toul eût bien fait de consulter aussi l'université mussipontaine. François Guinet, jadis professeur de droit à Pont-à-Mousson, se chargea de le lui faire savoir. Dès l'année suivante, il fit paraître, sous le voile de l'anonyme, un *Factum ou propositions recueillies des questions qui se forment aujourd'hui sur la matière de l'usure*. Ce mémoire affectait la forme d'une conversation où un théologien, un jurisconsulte et un conseiller d'État examinaient tour à tour les motifs

que la théologie, le droit et l'économie politique apportaient pour ou contre ces sortes de contrats. Le dialogue se terminait sans conclusion explicite, mais les arguments médiocres du théologien, combattus par les raisons très fortes de ses deux interlocuteurs, ne devaient laisser, ni aucun doute sur les idées de l'auteur, ni aucun scrupule dans les âmes.

Jacques de Fieux ne répondit pas et l'affaire en resta là. Mais, en 1703, François Guinet fit réimprimer son *Factum... sur la matière de l'usure;* Henri de Bissy crut alors devoir protester en publiant de nouveau, le 23 septembre 1703, la *Lettre pastorale* de Jacques de Fieux et en dénonçant le mémoire du fameux avocat[1]. Jean-Léonard de Bourcier dont le *Code* venait d'être censuré à Rome, saisit cette occasion pour exhaler son ressentiment, déféra le mandement à la Cour souveraine et obtint d'urgence sa condamnation, par arrêt du 15 octobre[2]. Le P. Jean-Joseph Petitdidier, alors professseur à Pont-à-Mousson, avait entrepris, dans un opuscule, de soutenir l'opinion de l'évêque : il était combattu par d'autres théologiens. La sécurité des consciences exigeait une prompte solution.

Les conférences se tinrent au château de La Malgrange : l'évêque s'y trouvait, avec Claude de Laigle et plusieurs de ses conseillers, et Léopold avait désigné pour ses commissaires le comte de Couvonges, le président de Mahuet,

1. *Ordonnance de Mgr illustrissime et révérendissime évêque-comte de Toul, portant condamnation d'un libelle intitulé : Factum ou propositions succinctement recueillies des questions qui se forment aujourd'hui sur la matière de l'usure.* Toul, Laurent, 1703. (*Recueil des Mand.*, I, 220 et sq.)

2. Rog., II, 682.

de Rennel et Jean-Léonard de Bourcier. Henri de Bissy avait apporté un long *Mémoire*[1] : c'étaient d'abord rangés sous trois titres, neuf articles qui contenaient les prétentions particulières à son diocèse, notamment la solution des affaires des curés de Vroncourt et de Lorrey, dont il réclamait l'internement temporaire au séminaire, et l'affaire des arrêts de la Cour contre le *Rituel*, dont il exigeait le retrait ; ensuite, seize articles qu'il offrait d'abandonner pour le bien de la paix, sous le bon plaisir du pape, du roi de France et de ses collègues des Trois-Évêchés, mais à condition qu'on lui céderait sur tous les autres ; enfin, soixante-huit articles dont il demandait le maintien, comme faisant partie de la juridiction ecclésiastique usitée en Lorraine. Léopold avait consenti à céder sur plusieurs points[2] ; l'évêque avait fait de même ; on était tombé d'accord sur presque tous les articles, il ne s'agissait plus que d'arrêter les termes de la transaction. Le prélat délégua Claude de l'Aigle ; le duc, Bourcier de Montureux ; on rédigea un projet d'ordonnance[3], puis un

1. *Mémoire des articles que l'évêque de Toul est convenu d'abandonner sous le bon plaisir du Roi, du Pape et de ses confrères à la Cour de Lorraine pour le bien de la paix et à condition qu'elle conviendra avec lui sur tous les autres articles qu'il propose de retenir et réponses des commissaires de Son Altesse Royale et sous son bon plaisir, aux seize articles détaillés dans le mémoire.* (Ms. 157-98 de la Bibl. de Nancy.) — Ce mémoire a été publié par Thibaut, *Histoire des loix et usages*, etc., CXXIX et sq.

2. *Réponse de Son Altesse Royale sur le rapport à Elle fait par les commissaires des articles que l'évêque de Toul est convenu d'abandonner*, etc. (Thibaut, *ibid.*, CXXIII et sq.)

3. *Projet d'ordonnance ou règlement pour l'exercice de la juridiction ecclésiastique, dans les États de son Altesse Royale, Mgr le Duc de Lorraine, convenu par ses commissaires, sous son bon plaisir avec Mgr l'évêque de Toul.* (*Ibid.*, CXLVII et sq.)

autre[1]; le procureur général suscita difficultés sur difficultés[2]; l'évêque dut composer un nouveau mémoire[3]; mais tout fut inutile, et l'on se sépara, aigris de part et d'autre et sans avoir rien conclu.

Henri de Thyard de Bissy avait peut-être gagné, dans ces débats, une considération plus grande auprès de la cour de Versailles, et ses ennemis prétendirent même que c'était là le seul but qu'il poursuivait; nous le croyons plus désintéressé et plus soucieux des intérêts de son Église et de son successeur. Il laissait pourtant à François Blouet de Camilly un héritage de luttes et de contestations.

La question du prêt à intérêt ne fut pas non plus résolue. Le P. Charbon, supérieur des Lazaristes de Toul, se déclara pour l'opinion épiscopale; le P. Modo, ancien recteur de Pont-à-Mousson, se rangea au sentiment de Guinet et composa un *Traité sur la validité des contrats obligatoires en Lorraine*[4]. Théologiens et jurisconsultes continuèrent à se battre, un grand nombre de prédicateurs tonnèrent du haut de la chaire contre ce qu'ils s'obstinaient à nommer usure, et quelques prêtres, dit-on, allèrent jusqu'à refuser l'absolution à des tuteurs coupa-

1. *Projet d'ordonnance pour l'exercice de la juridiction ecclésiastique dans les États de Son Altesse Royale, par M. Bourcier de Montureux...*

2. Biblioth. du gr. sem. de Nancy, ms 129.

3. Mémoire des articles que l'évêque de Toul propose de retenir tant de sa part que de celle de ses confrères et auxquels il croit ne pouvoir renoncer, sans abandonner ce qui est spirituel, ou le privilège clérical, ou enfin ce qui est nécessaire pour le gouvernement ecclésiastique. (Thibaut, *ibid.*, CLXX et sq.)

1. E. Martin, *op. cit.* 263. — Sommervogel, *Bibl. des écr. de la Comp. de Jésus*. Modo.

bles de prêter à intérêt les deniers de leurs pupilles[1]. En 1721, des missionnaires furent déférés au Conseil d'État pour avoir enseigné à Sorcy, en Lorraine, la doctrine de l'Église de Toul « sur la matière de l'usure et sur les obligations stipulatives d'intérêts[2] » et, plus de vingt ans plus tard, en 1745, le P. Petitdidier reprit et développa son premier opuscule dans sa *Dissertation théologique et canonique sur les prest par obligations stipulatives d'intérêts usités en Lorraine et Barrois*[3]. Les progrès constants du commerce et de l'industrie et la valeur productrice de l'argent ont infirmé cette thèse; mais nous devons reconnaître que nos évêques toulois, en s'élevant ainsi contre le prêt à intérêt avaient à cœur de protéger la bourse du petit propriétaire contre les spéculations de financiers éhontés.

Léopold, après l'insuccès des conférences de La Malgrange, tenta de recourir à l'arbitrage de Louis XIV; mais le roi se montra peu disposé à sortir de sa neutralité et le prince dut se résoudre à défendre sa cause auprès du souverain pontife. L'affaire entra dès lors dans une nouvelle phase et l'évêque de Toul n'eut plus désormais qu'à surveiller la cour de Lorraine et à attendre la fin des négociations[4].

---

1. Rog., II, 695 et sq.

2. *Lettre de l'évêque de Toul à Léopold*. 18 juillet 1721. — Bibl. du Sém. de Nancy. M. 128, *ad calcem*.

3. Nancy, Midon, 1745.

4. Pour cette seconde phase, je n'aurai guère qu'à résumer l'excellent chapitre de M. Baumont dans ses *Études* déjà citées (p. 147 et sq.) en complétant son récit par de plus larges emprunts à la Relation de Lefebvre (Ms. 158-123 de la Bibl. de Nancy) et à quelques autres sources que je citerai en leur lieu.

Le duc choisit pour commissaires le marquis de Lenoncourt, l'abbé de Nay du Plateau, grand doyen de la Primatiale, et Jean-Léonard de Bourcier. L'ambassade partit en novembre 1704. A Florence, le procureur général quitta ses compagnons et, sur l'avis qu'il trouverait à Rome un accueil plutôt froid, il se replia sur Venise. Clément XI déclara, le 27 janvier 1705, aux plénipotentiaires qu'avant toute négociation, il exigeait que les censures pontificales de l'ordonnance de 1701, de l'acte d'appel et de l'ordonnance ampliative fussent publiées dans les duchés, et que Léopold s'engageât à composer un nouveau code, dans lequel il éviterait de toucher à aucune matière ecclésiastique.

Le prince, espérant vaincre l'obstination de la cour apostolique, envoya, pour remplacer Bourcier, un fin diplomate, le président Lefebvre ; de son côté, Henri de Thyard de Bissy, qui conservait encore l'administration du diocèse, avait dépêché à Rome le chanoine Chevalier. L'objet apparent de cette ambassade était de solliciter ses bulles pour Meaux; mais, en réalité, c'était pour surveiller les événements.

Lefebvre, instruit des dispositions du pape et du Sacré-Collège; comprit qu'il fallait transiger. Il déclara que son maître était disposé à révoquer l'ordonnance de 1701 et à composer un nouveau code, si l'on voulait bien lui signaler les articles qui avaient encouru les censures pontificales. La congrégation du Saint-Office fut chargée par Clément XI d'examiner le mémoire de Lefebvre et rendit sa décision, par décret du 17 septembre 1705. L'ambassadeur lorrain répondit qu'il récusait la congrégation du Saint-Office, qu'il voulait être traité en négociateur, non

en prévenu, et il obtint ainsi de continuer avec les ministres du pape son échange de notes et de mémoires. Toute une année se passa de la sorte, et enfin, le 16 juin 1706, un bref pontifical, attestant que les canons du concile de Trente avaient toujours été appliqués en Lorraine, exigea que l'ordonnance de 1701 et son ampliative fussent annulées au profit d'un nouveau code dans lequel rien ne serait énoncé qui offensât la juridiction ecclésiastique ; que Léopold supprimât les empêchements, apportés en Lorraine, à la publication des censures pontificales ; et qu'enfin le duc révoquât les édits ou les décrets, faits en son nom ou par la Cour souveraine, contre les libertés et les immunités de l'Église.

Lefebvre essaya de faire supprimer la mention du concile de Trente et introduire la déclaration formelle que le souverain pontife approuvait tous les usages suivis dans les duchés sous les prédécesseurs de Léopold ; mais la mort de l'évêque de Munster (1706) lui inspira tout à coup des sentiments plus conciliants. Le duc de Lorraine voulait assurer ce riche bénéfice à son frère, Charles, évêque d'Osnabrück[1] ; le chapitre de Munster se trouvait partagé en deux fractions égales et irréductibles : l'une tenait pour le prince Charles ; l'autre pour M. de Metternich, évêque de Paderborn ; il y avait eu plusieurs scrutins sans résultat et le choix se trouvait par suite dévolu au Saint-Siège. Ce n'était donc pas le moment de faire le difficile, et Lefebvre eut l'ordre de recevoir le bref.

1. Assez triste personnage, de mœurs légères, ce second fils de Charles V et de Marie-Éléonore d'Autriche, était né en 1680 et avait obtenu en 1695 l'évêché d'Olmütz, puis en 1698, celui d'Osnabrück.

Le duc de Lorraine en fut pour son apparente docilité : Metternich fut préconisé évêque de Munster.

Léopold, blessé de cet échec, ne se pressa guère de réaliser ses promesses. Il ne supprima, ni ne révoqua rien et il fit travailler mollement à la rédaction du nouveau code. Cependant, François de Camilly avait obtenu ses bulles, pris possession de son siège par procureur, le 7 novembre 1705, et fait son entrée solennelle à Toul, le 13 décembre suivant. Homme souple et conciliant, il n'aspirait qu'à terminer ces longs débats. Il proposa d'abord à la cour de Lorraine de s'en tenir, de part et d'autre, à l'exécution des articles convenus à La Malgrange, avant la rupture définitive. Le duc refusa, alléguant, non sans humeur, que le bref du 16 juin 1706 avait rétabli la juridiction ecclésiastique dans ses États sur le pied où elle se trouvait avant les malheurs de la Lorraine. L'évêque alors pressa la rédaction du nouveau code, écrivit à Léopold, à Louis XIV, au nonce, au Saint-Père. Le duc croyait que tant de zèle n'avait pour but que d'aigrir la Cour romaine[1], mais en réalité M. de Camilly, comme tout son clergé, avait hâte d'arriver à une solution bien nette et définitive[2].

1. « En vérité, je prévois que nous n'aurons pas plus de tranquillité avec ce nouvel évêque qu'avec le prédécesseur ; ce qui me pique le plus, c'est qu'il veut tâcher d'aigrir la Cour de Rome contre nous en faisant courir le bruit que nous ne tenons pas nos promesses. Je puis vous assurer que, sans l'incommodité d'un de nos commissaires, le nouveau code serait fait. » (Léopold à Lefebvre, cité par M. Baumont, p. 154). Il s'agit ici de Bourcier, atteint d'une fluxion de poitrine.

2. On le voit bien dans la lettre de l'évêque à M. de Torcy, citée par M. Baumont, p. 155, et conservée aux archives du ministère des affaires étrangères, LXVI, f° 201.

Cependant, Bourcier, chargé de la revision des ordonnances, travaillait avec une lenteur voulue. Son œuvre, terminée vers avril 1707, fut envoyée à Rome, sur la demande de Clément XI, mais avec la clause formelle, posée par le prince, que le pape seul en prendrait connaissance. L'examen n'en fut point favorable, et le souverain pontife dit même à un cardinal que ce code lorrain était un « ouvrage de deux heures[1] ».

Cette appréciation, trop sévère si l'on considère la perfection du travail, est juste, si l'on a seulement égard aux résultats obtenus, relativement à l'objet même des débats. Le projet d'ordonnance ne touchait pas, il est vrai, aux matières ecclésiastiques, mais sa préface alléguait, pour unique raison de cette seconde édition, l'utilité de réunir dans un même ouvrage plusieurs ordonnances non contenues dans la première. Elle déclarait en outre que Léopold avait consenti à supprimer les empêchements apportés à la publication des censures pontificales, parce que le pape avait promis de n'en plus faire publier et que, pour les cas non énoncés (lisez les questions de juridiction ecclésiastique), on suivrait les usages du pays, terme vague qui pouvait signifier, ou bien les anciennes coutumes lorraines, telles qu'elles existaient sous Charles III et Henri II, ou bien les coutumes introduites par les Français dans les duchés, durant la longue période d'occupation.

Léopold ne fit rien pour détruire les méfiances du Saint-Siège ; il donna l'ordre d'imprimer la nouvelle or-

---

1. Léopold à Lefebvre, 13 septembre 1707 (Ms. 92-154 de la Bibl. de Nancy, f° 32).

donnance avec sa préface, et, le 25 avril 1708, il manda à Lefebvre de se retirer à Milan. Encore qu'il alléguât pour ce voyage des raisons politiques, son véritable motif, il l'avoua lui-même, c'était qu'il ne désirait point que ses plénipotentiaires fussent à Rome quand le code revisé y parviendrait imprimé : il était en effet persuadé que Clément XI n'en serait pas « tout à fait satisfait », et il affirmait ne pouvoir, ni ne vouloir faire davantage [1]. Néanmoins, en envoyant au pape un exemplaire de cette ordonnance, il n'en protesta pas moins de son respectueux dévouement au Siège apostolique et de l'exactitude scrupuleuse avec laquelle il s'était attaché à n'y rien laisser insérer « qui touchât le moins du monde les droits de l'Église [2] ».

Clément XI ne fut point ébloui par toutes ces belles déclarations : il fit surtout attention à la préface du livre et persista à ne pas reconnaître le nouveau code et à désavouer l'ancien ; de son côté, la cour de Lorraine s'entêta dans ses prétentions. La situation semblait donc sans issue, mais le vieux pontife sut trouver comment triompher de l'obstination de Léopold. Son neveu, le cardinal Albani, fit briller aux yeux de Lefebvre un bref d'éligibilité pour le prince Charles, évêque d'Osnabrück, à la coadjutorerie de Trèves [3], et le négociateur lorrain s'empressa de si-

1. Léopold à Lefebvre, 25 avril 1708 (Ms. 92-154 de la Bibl. de Nancy, f° 92).

2. Bibl. de Nancy. Ms. 92-154, p. 36.

3. Jean-Hugues d'Orbesch, archevêque de Trèves, était alors fort âgé : ce qui augmenta encore l'empressement. Charles fut élu coadjuteur le 24 septembre 1710 et devint archevêque-électeur de Trèves, le 6 janvier suivant, à la mort de Jean-Hugues. Il mourut lui-même à Vienne le 4 décembre 1715.

gner, le 4 octobre 1710, l'arrangement qui allait enfin rétablir la bonne harmonie. Il fut convenu que le duc de Lorraine publierait deux ordonnances : l'une déclarerait que la préface de l'ordonnance de 1707 faisait uniquement allusion aux lois et coutumes usitées dans les duchés à l'avènement de Charles IV, et l'autre révoquerait l'acte d'appel signifié par le procureur général. De son côté, le pape adresserait au prince un bref de remerciement, dont les termes furent arrêtés d'un commun accord.

Léopold ratifia, le 17 octobre, ces préliminaires de paix, rendit, le 18 novembre, les deux ordonnances exigées[1], et reçut, quelques jours après, le bref pontifical de félicitations. Clément XI se réjouit beaucoup de l'heureuse issue de cette affaire[2]; mais, en Lorraine, on ne dissimulait point la faible importance des concessions que le duc avait consenties. « Enfin, écrivait un magistrat de l'époque[3], le pape ne se plaindra plus de nous : nous avons supprimé ce qui lui déplaisait et nous savons à quoi nous en tenir. A Rome, c'est la lettre qui choque; l'esprit nous reste : l'on ne touche pas à nos usages et nos bulles pour Trèves sont expédiées. »

En dépit des apparences, l'Église était donc battue. L'officialité de Toul dut se soumettre à ce concordat[4]; depuis ce temps, elle se borna à la connaissance des

---

1. Elles sont dans Rogéville. I, 326 et sq.

2. Rog. 329.

3. Lettre de M. Bardin (Ms. 158-213 de la Bibl. de Nancy, p. 1).

4. Rog., *loc. cit.* — Archives de M.-et-M. G, 1296. — 18 juillet 1708.

causes spirituelles et demanda des *pareatis* pour l'exécution de ses jugements en Lorraine, mais elle protesta chaque fois contre l'obligation où elle se trouvait. Insensiblement, l'usage reprit au barreau de citer l'ordonnance de 1701 comme une loi de l'État, et la Cour souveraine n'eut garde de protester. Encore une fois, la force d'inertie, mise au service de l'usurpation, avait prévalu contre des droits séculaires, défendus avec talent et avec énergie.

II. — DIFFICULTÉS AVEC LES ÉGLISES VOSGIENNES. PROJET D'ÉRECTION D'UN ÉVÊCHÉ A SAINT-DIÉ.

François de Camilly, évêque français, résidant en terre française et gouvernant à la fois des Lorrains et des Français, veillait à garder, dans l'exercice de son ministère, la plus stricte neutralité. Ses mandements prescrivaient, selon les occasions, à l'une ou à l'autre nation de son diocèse, des prières ou des chants d'actions de grâces pour les besoins urgents, les deuils ou les événements heureux qui se présentaient en Lorraine ou en France[1].

C'étaient, d'une part, des ordonnances prescrivant aux fidèles du royaume des prières publiques pour la prospérité des armes du roi (28 juin 1709, 22 juin 1710); pour l'heureuse conclusion de la paix (1er avril 1712); pour le rétablissement de la santé du roi (1er septembre 1715); des services solennels pour le dauphin (30 avril 1711); pour la dauphine (8 mars 1712); pour Louis XIV

1. *Recueil des Mand.* I et II, aux dates indiquées.

(10 septembre 1715); des *Te Deum* pour la naissance du duc de Bretagne (13 janvier 1707); pour la naissance du duc d'Anjou (24 février 1710); pour la prise de Brihuega (8 janvier 1711); pour celle de Gironne (18 février 1711); pour les victoires de Denain (12 août 1712), de Douai (20 septembre 1712), du Quesnoy (17 octobre 1712); pour la prise de Bouchain (31 octobre 1712); pour la paix d'Utrecht (1er juin 1713), pour la prise de Fribourg (4 décembre 1713); de Barcelone (5 octobre 1714); pour la paix avec l'Empire (28 novembre 1714); pour la prise de Fontarabie (6 juillet 1719), de Saint-Sébastien (9 septembre 1719); pour la guérison du roi (1721), etc.

C'étaient, d'autre part, des mandements ordonnant des prières publiques aux fidèles des duchés, pour l'heureux accouchement de Son Altesse Royale, Madame la duchesse de Lorraine (8 octobre 1711-27 octobre 1715), pour la santé de Son Altesse Royale (30 octobre 1722); des services solennels pour le repos de l'âme de François de Lorraine, abbé de Stavelot et frère de Léopold (4 août 1715); pour le prince Charles de Lorraine, autre frère du duc et archevêque de Trèves (12 décembre 1715); des *Te Deum* pour la naissance d'un prince de Lorraine (26 février 1707); pour le rétablissement de la santé de Son Altesse Royale (23 février 1723), etc.

Pourtant, malgré cette neutralité voulue et nécessaire au succès de son ministère, l'évêque de Toul et son grand vicaire restaient français de cœur. En 1705, Claude de Laigle, à la prière de Chamillard, ministre de la guerre, écrivit à tous les curés du diocèse une lettre qui leur demandait le nom et le nombre des Français nouvellement

fixés dans leurs paroisses et qui lui attira de vives représentations de la part du gouvernement de Léopold [1]. Après Malplaquet (1709), Camilly dénonçait à Louis XIV les projets guerriers du duc, les levées d'argent qu'il faisait dans ses États [2].

De leur côté, les courtisans et les magistrats lorrains n'avaient rien perdu de leurs préventions contre l'évêché et ils se faisaient un vrai plaisir de susciter ou d'envenimer des querelles. C'était la conséquence inévitable d'une aussi fausse situation. Un instant, le diocèse sembla sur le point de retrouver son unité [3]. En 1709, le grand roi, brisé par les revers, avait demandé la paix : des conférences s'ouvrirent à La Haye, et le bruit se répandit bientôt que Louis, pour se plier aux volontés de la coalition, allait céder au duc de Lorraine les villes de Toul et de Verdun. Aussitôt, le maire et les échevins de Toul envoyèrent à Versailles leurs protestations de dévouement et d'inaltérable attachement à la France [4].

François de Camilly était évidemment dans les mêmes sentiments ; vivement piqué de cette démarche, Léopold lui en attribua l'initiative et ses dispositions devinrent encore moins sympathiques. Mais il avait eu le tort de se

---

1. Lettres de M. d'Audiffret à Chamillard, 24 février-19 mars 1705. (Arch. du minist. des aff. étrang. LXI, f° 275 et 297. — Beaumont, *op. cit.* 482.)

2. Lettre de François, évêque de Toul, à M. de Torcy. (*Ibid.*, LXXIII, f° 138.)

3. Beaumont, *op. cit.*, 197.

4. Requête des officiers de l'Hôtel de ville de Toul demandant à Louis XIV de ne pas céder leur ville à Léopold (Arch. de Toul, AA. 7). — Raisons pour ne pas donner à la Lorraine la ville de Toul en échange de Longwy (Cat. Noël, 1732).

bercer d'une telle espérance : les *préliminaires de la Haye* ne lui donnèrent point Toul : ils ne firent même aucune mention de la Lorraine. Ce fut très regrettable pour la tranquillité du diocèse, car, si Toul eût été compris dans le duché, les luttes qui allaient surgir entre l'évêque de Toul et les couvents des Vosges eussent été moins longues, moins passionnantes : peut-être même se fût-on borné à de simples escarmouches.

Depuis longtemps déjà le chapitre de Saint-Dié, les abbés de Senones, de Moyenmoutier, d'Étival et de Domèvre prétendaient posséder et exercer dans le ban de leurs églises une juridiction quasi-épiscopale, sous le seul contrôle du Siège apostolique. Ces territoires formaient de petits diocèses, isolés et fermés au milieu du grand. Sauf pour l'administration des sacrements de la confirmation et de l'ordre qui exige le caractère épiscopal, le grand prévôt et les abbés s'y comportaient comme des évêques au petit pied, instituant les curés, approuvant les confesseurs, lançant des monitoires et des mandements, donnant des dispenses de mariage et de carême, des dimissoires et des exeats, ayant leurs officialités, visitant les églises et les paroisses, etc. L'origine de ces prétentions et de ces empiétements se perdait dans la nuit de ces temps si brumeux de notre moyen âge lorrain[1]. Le grand argument du prévôt et des abbés vosgiens, c'était la solitude complète de la haute vallée de la Meurthe au moment où les fondateurs de leurs églises

1. Pour l'étude des arguments des deux partis, consulter les ouvrages de controverse que nous signalerons dans la suite de cette étude sur la querelle des abbayes vosgiennes.

vinrent s'y fixer : étant inhabitée, cette région ne faisait point partie du diocèse de Toul : comme si la juridiction de l'évêque ne s'étendait pas virtuellement à tout le territoire de la cité gauloise, devenue circonscription ecclésiastique ! Ils alléguaient encore une possession paisible de plusieurs siècles et se mettaient l'esprit à la torture pour supprimer ou expliquer cette mention *tullensis diœcesis*, maintes fois accolée aux documents impériaux ou pontificaux qui concernaient leurs églises, et de nombreux faits défavorables à leur thèse, comme les réprimandes de Frotaire à l'abbé de Moyenmoutier[1], de saint Gérard à la duchesse Béatrix, ou les visites d'Étienne de Lunéville à Bonmoutier, de Renaud de Boutilier-Senlis à Senones, Étival, etc. Enfin, ils apportaient un grand nombre de bulles et de chartes, émanées de Numérien, archevêque de Trèves[2], et de saint Léon IX (1049) pour Saint-Dié ; de sainte Richarde, femme de Charles le Gros, d'Othon Ier (974), de Henri IV (1114), d'Eugène III (1147), pour Étival, de Berthold pour Domèvre, etc., etc. ; mais ces diplômes dont on ne produisait pas ou dont on avait perdu l'original, inspiraient quelque méfiance et, de plus, à tout prendre, ils ne reconnaissaient au chapitre et aux monastères de la Vôge que l'exemption, pour eux, de la juridiction épiscopale, et le droit de faire desservir, par des vicaires nommés par eux, les cures de leurs terri-

1. Sur tous ces faits, voir Benoît Picard ou Broulier, *Défense de l'Église de Toul.*

2. Les écrivains toulois, Broulier entre autres, ne voulaient pas reconnaître l'authenticité de cette charte. M. Pfister leur donne tort (*Ann. de l'Est, Les légendes de Saint-Dié et de Saint-Hidulphe*, juillet 1889).

toires. Il y a loin de là à la possession d'une juridiction quasi-épiscopale, dans un quasi-diocèse, immédiatement soumis au Saint-Siège.

Ces prétentions à une indépendance complète avaient insensiblement progressé, dans le cours du XVI^e^ siècle : la longue vacance du siège épiscopal leur donna une nouvelle force et permit à la séparation de s'accentuer encore davantage[1].

Jacques de Freux avait déjà protesté, mais sans grand succès en 1680 ; il avait même forcé les portes des églises du ban d'Étival pour en faire la visite malgré les curés[1].

Le grand prévôt de Saint-Dié et les abbés d'Étival, de Moyenmoutier, de Senones et de Domèvre avaient persisté dans leurs prétentions à la juridiction quasi-épiscopale sur le ban de leurs églises. Henri de Thyard de Bissy, encore évêque nommé et vicaire capitulaire, se trouvant en tournée pastorale, à Deneuvre, en juin 1689, avait dépêché Jean Michel, curé de ce lieu, pour annoncer aux curés de Moyenmoutier, d'Hurbache, de Saint-Maurice de Senones, d'Étival et de Montreux sa visite canonique pour l'un des jours suivants[2]. Comme jadis le doyen de Couvay, Jean Michel avait été renvoyé par les curés aux abbés, et ceux-ci lui avaient déclaré le plus poliment du monde s'opposer « formellement à la visite dudit seigneur de Bissy », attendu que ces paroisses ne dépendaient « en aucune façon du seigneur évêque de Toul ».

Le prélat, ne voulant pas recommencer les croche-

1. Broulier. *op. cit.*, XXXVI.
2. *Ibid.*, XCIII.

tages de son prédécesseur, dut se borner à protester par-devant notaire contre cette entreprise sur sa juridiction et l'affaire en resta là pendant plusieurs années. Mais, en mai 1695, Henri de Bissy, étant à Badonviller, envoya aux abbés voisins de Domèvre, Étival, Moyenmoutier et Senones une lettre qui leur annonçait, en termes fort courtois, son intention de visiter les paroisses de leurs bans qui, selon sa conviction, étaient comprises dans son diocèse, en avaient toujours fait partie et n'avaient pu en être distraites par des unions ou des concessions que les évêques de Toul auraient consenties en faveur des abbayes vosgiennes[1] et qui n'avaient pu leur conférer d'autres titres et d'autres droits que ceux de curés primitifs. Il les priait de venir le trouver à Badonviller pour conférer à loisir et il terminait en leur déclarant que sa volonté n'avait jamais été et ne serait jamais de leur faire aucun préjudice, mais seulement de ne pas abandonner, sans connaissance de cause, des ouailles dont il se croyait chargé par le souverain Pasteur. Et, pour les mieux convaincre de la sincérité de ses intentions et du désir de conserver la paix, il s'engageait à ne plus les troubler dans l'exercice de leur juridiction quasi-épiscopale sur les paroisses de leurs bans, s'ils lui apportaient des titres authentiques, confirmatifs de leurs droits.

Ce sage ultimatum, remarquons-le en passant, ne témoigne guère de cette hauteur et de cette raideur tant reprochées au prélat par les magistrats lorrains.

Les quatre supérieurs furent exacts au rendez-vous; ils s'excusèrent de ne pouvoir autoriser la visite de leurs

1. Broulier, *op. cit.*, C.

paroisses, mais ils promirent par acte notarié de présenter leurs titres dans les deux mois, et le secrétaire épiscopal, Jean-Claude Sommier, curé de Champs, l'un des futurs tenants du parti vosgien, ajouta sur le verso du parchemin : « Se souvenir de les sommer quand les deux mois... seront expirés[1]. »

Cette sommation eut-elle lieu ? nous l'ignorons, mais les quatre abbés n'eurent garde d'ouvrir leurs archives : ils y eussent sans doute rencontré plus d'un titre en faveur des évêques de Toul. Riguet pourtant, grand prévôt de Saint-Dié, n'avait pas encore été inquiété dans la jouissance des droits quasi-épiscopaux que son chapitre prétendait posséder sur les paroisses du Val-de-Galilée. En érudit qu'il était, il avait profité de ces loisirs et réuni dans une seconde rédaction de ses *Observations sur les titres de l'insigne église de Saint-Dié en Vosges*[2], en copies entières ou en extraits, les diplômes des empereurs ou des ducs de Lorraine, les bulles des papes et les actes des grands prévôts. Des notes et des commentaires accompagnaient ces transcriptions et tendaient à prouver et l'entière exemption du chapitre à l'égard du siège de Toul et les droits des grands prévôts sur l'ensemble de leurs confrères. C'était un arsenal tout préparé pour les luttes futures.

Le combat, du reste, ne tarda guère à s'engager et ce fut, s'il est permis de risquer cette expression, sur les

---

1. Broulier, *op. cit.*, CII.

2. 2 vol. in-f°, ms. n° 10 Bibl. de Saint-Dié. — Sur cette contestation de Riguet, de Hugo et du P. Benoît, lire les *Éloges historiques de Hugo* (*Mém. Soc. Royale de Nancy*, 1843), *de Benoît Picard* (*Ibid.*, 1845), de *Riguet* (*Ibid.*, 1846), par Aug. Digot.

champs de la préhistoire. En compulsant les archives de son église, Riguet avait remarqué dans les listes épiscopales de Toul des contradictions nombreuses et de grossières inexactitudes : il entreprit de les relever et, dans un livre qui, pour l'époque, est extrêmement remarquable et qui, selon le mot de Digot[1], signale la naissance des véritables études historiques dans notre province et annonce chez son auteur une science aussi profonde qu'étendue, il établit sur des bases plus sérieuses le *Système chronologique et historique des évêques de Toul*. L'ouvrage, sans doute, n'était point parfait : il renfermait un certain nombre d'erreurs et de points contestables, mais il mettait en avant plusieurs idées, très neuves : il reportait vers l'an 365 l'apostolat de saint Mansuy ; il donnait, comme hypothèse sérieuse, l'existence à Grand, dans la cité des Leuques, d'un siège épiscopal éphémère, mais antérieur à celui de Toul, et il faisait du martyr saint Euchaire un évêque de cette ville et un précurseur de saint Mansuy ; enfin, il démontrait, à grands renforts de preuves, que saint Dié était venu dans les Vosges, non pas sous Garibald (c. 710) mais sous Eborin (c. 669).

A Toul, à ce moment, un capucin, le P. Benoît Picard, s'occupait des mêmes questions et, sur le conseil de M. de Bissy, il avait entrepris une histoire du diocèse. Riguet lui soumit son travail et, le 16 mars 1701, il en reçut une longue lettre qui mêlait, à de nombreux éloges sur sa méthode et sur ses conclusions, quelques critiques sérieuses : Benoît, entre autres choses, n'admet-

1. *Éloq. hist. de Riguet*, tirage à part, p. 26.

tait point l'hypothèse de Grand[1] et protestait contre le rôle secondaire qu'elle assignait à la ville de Toul.

Ces remarques eussent peut-être amené l'auteur à modifier quelques-unes de ses vues ; mais il était mourant. Charles-Louis Hugo, alors prieur des Prémontrés de Nancy, reçut le manuscrit de sa main défaillante et le remit à l'imprimeur. A ce livre posthume, il fallait une préface. Hugo l'écrivit avec cette fougue que nous apprendrons à connaître. Non seulement, il ne tint aucun compte des critiques du capucin, mais il exagéra les dires du grand-prévôt, transforma ses hypothèses en certitudes, fit un éloge pompeux de la ville de Grand et prétendit que Toul, jusqu'au IX^e^ siècle, n'avait été qu'un petit château, incapable d'être la capitale des Leuques et bon « tout au plus, à servir de retraite à un parti[2] ».

Benoît fut très irrité de cette publication qui ébranlait les bases de son histoire ; il en prépara sans retard la réfutation et, comme il ne trouvait pas dans la région les éléments suffisants pour établir l'importance primitive de la ville de Toul, il pria un Toulois, Nicolas Clément, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque royale, de lui procurer les documents qui lui manquaient. Il reçut de lui de nombreux extraits d'historiens et de géographes anciens et, muni de toutes ces preuves, quelques-unes assez

---

1. Digot donne cette lettre en appendice, dans son *Éloge du P. Benoît Picard* (tir. à part, p. 87 et sq.).

2. *Système chronologique et historique des évêques de Toul, avec des Mémoires historiques et chronologiques pour la vie de saint Dié, évêque de Nevers et fondateur de l'insigne église de Saint-Dié en Lorraine,* par M. l'abbé de Riguet, grand aumônier de S. A. R., grand prieur de Saint-Dié, etc. A Nancy, chez Paul Barbier, MDCCI, in-8°.

contestables, il composa et mit au jour, en 1702, la *Défense de l'antiquité de la ville et du siège épiscopal de Toul contre la préface d'un livre qui a pour titre : « Système chronologique et historique des évêques de Toul*[1]. »

Le ton de l'opuscule eût gagné à être moins agressif et certaines affirmations à être plus documentées ; pourtant Hugo ne répondit pas : il se sentait incompétent et il était d'ailleurs absorbé par d'autres travaux. En 1704, nommé historiographe de Lorraine, il donna la *Vie de saint Norbert, archevêque de Magdebourg et fondateur de l'ordre de Prémontré*[2], et, là encore, il rencontra le P. Benoît Picard. Il avait glissé dans son œuvre une généalogie de la famille ducale ; le capucin s'occupait, lui aussi, de recherches sur le même sujet ; il y eut entre les deux érudits une lutte très vive à coups d'opuscules qui

---

1. Paris, Langlois, 1702, in-8°, 50 pp. — On a longtemps attribué cette brochure à Clément, mais le P. Benoît déclare formellement qu'il en est l'auteur, au bas de la page 16 de son *Histoire*.

Cette *Défense* dut avoir au moins une autre édition ; la voici telle que Digot la signale (n. 25) : *Dissertation critique pour prouver que la ville de Toul était la capitale et le siège épiscopal des Leuquois ; que Grand n'a pas été la capitale des mêmes Leuquois, ni le siège épiscopal de saint Euchaire et que ce saint n'a pas été évêque des Leuquois. Contre le système chronologique des évêques de Toul composé par M. l'abbé de Riguet et contre la préface mise à la tête de ce livre par un auteur anonyme.* Petit in-8°, de 68 pp., *s. n. n. l. n. d.* (Digot le croit imprimé à Toul, chez Alexis Laurent.)

Dom Calmet (*Bibl. lorr.*, art. Clément et Picard) ne parle pas de l'édition de Paris qui est la moins rare, mais cite une autre édition, qui aurait été donnée à Nancy, chez Barbier, dès 1701, et dans le format in-4°. Cette mention unique d'une brochure qu'on ne retrouve plus, fait croire à une erreur du savant bénédictin.

La *Défense* semble postérieure à la *Dissertation*, car Benoît Picard, dans son *Histoire du diocèse* (p. 16), ne parle que de celle-là : il la considérait donc comme plus récente et comme meilleure.

2. Luxembourg. André Chevalier, 1704.

passionna[1] la France et la Lorraine : cette question des nationalités se glissait partout. Hugo, à la fin, fut vaincu. Devant les représentations de la cour de Versailles, Léopold, qui le soutenait, crut prudent de lui retirer, en 1712, son titre d'historiographe et de lui interdire de publier un nobiliaire et des biographies de Charles IV et de Charles V, qu'il tenait tout préparés. Or, en 1707, le P. Benoît avait fait paraître son *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*[2] dont M. de Camilly avait approuvé la doctrine et chaudement recommandé la lecture[3] ; en 1711 il avait publié, avec l'autorisation épiscopale, le *Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul*[4]. Il était donc l'historien officiel du diocèse. Hugo, de son côté, était devenu, en 1710, coadjuteur d'Étival. Il était facile de prévoir que, s'il obtenait l'abbaye d'Étival et si la lutte reprenait entre l'évêque de Toul et les abbés des Vosges, le savant Prémontré unirait, dans son cœur ardent, et le souci de défendre les prétentions de son monastère et le ressentiment qu'il gardait contre un adversaire qui lui avait prodigué les sarcasmes et créé de sérieuses difficultés.

Des hostilités cependant étaient ouvertes entre François de Camilly et Pierre Collin, abbé de Domèvre[5].

---

1. Sur cette querelle, voir Digot, *opuscules cités*.

2. Toul, Alexis Laurent. 1707.

3. Mandement de Mgr l'évêque-comte de Toul pour approuver l'*Histoire de la ville et du diocèse de Toul* par le P. Benoît, capucin. — 1er mars 1707 (*Recueil des mand.* I, 234 *bis*).

4. Toul. Rollin, 1711, 2 vol. in-12.

5. Chatton, *Histoire de l'abbaye de Saint-Sauveur et Domèvre*, 343 et sq.

Celui-ci, renchérissant sur les prétentions de ses prédécesseurs, avait créé pour le ban de son monastère, le 4 janvier 1706, une officialité qui exercerait toute juridiction spirituelle, gracieuse et contentieuse, avait lancé des mandements imprimés, accordé des dispenses de mariage, substitué au catéchisme de Toul celui de Besançon et aux livres toulois les missels graduels et antiphonaires romains ;... bref, il s'était conduit en prélat absolument indépendant.

Poirier, promoteur général du diocèse, requit contre lui, le 18 avril 1708 ; Camilly le fit sommer de se rendre au synode de la Pentecôte et, sur son refus, il l'assigna devant le Parlement de Metz. Ce recours aux juges séculiers ne laisserait point de nous surprendre si nous ne savions que tel était l'usage des églises gallicanes en cas de conflits avec des exempts. L'affaire fut plaidée avec chaleur, durant sept audiences, et, le 5 septembre 1709, la cour donna pleine et entière raison à l'évêque de Toul ; elle le maintint dans le droit de visiter les paroisses du ban qui étaient en France, c'est-à-dire Cirey, Harbouey, Val-de-Bonmoutier, et condamna les curés de ces lieux à le reconnaître pour leur supérieur immédiat et à se rendre aux synodes et aux conférences du diocèse.

Mais le territoire de l'abbaye de Domèvre était en majeure partie situé en Lorraine et Collin se consola de cet échec en appelant à Rome de cette citation anti-canonique et en exerçant, avec plus d'affectation, sa juridiction quasi-épiscopale sur les paroisses qui appartenaient aux duchés. L'évêque patienta, attendant l'occasion. Or, en 1711 ou 1712, le prédicateur désigné pour l'Avent à la

cour de Lunéville fit défaut au dernier moment. Léopold invita l'abbé de Domèvre à le remplacer et Collin s'exécuta volontiers. Il avait reçu jadis une approbation générale ; se fondant sur un usage constant, il négligea de solliciter l'autorisation de l'évêque diocésain. Il pouvait être dans son droit, mais dans les circonstances présentes, sa conduite ressemblait à une provocation : il fermait obstinément son territoire au prélat toulois et il osait, sans sa permission explicite, exercer dans le diocèse de son adversaire le ministère de la prédication ! Camilly jugea bon de protester : il interdit à l'abbé de prêcher désormais dans toute l'étendue de l'Église de Toul, d'y entendre les confessions et d'y faire aucun acte de juridiction. Par ces représailles, sévères il est vrai, mais fort excusables, il atteignait à la fois Collin, les abbés ses confrères, et le duc leur protecteur ; mais il indisposait encore davantage Léopold, déjà si peu porté pour les prélats toulois. L'affaire du *Pouillé* vint encore compliquer les choses et irriter les esprits [1].

A la requête de l'évêque, le P. Benoît Picard travaillait depuis longtemps à compléter ses études sur l'histoire ecclésiastique de la région, par la rédaction d'un *Pouillé*

1. La plus grande partie de ce qui suit, sur cette affaire de l'évêché de Saint-Dié, est empruntée au manuscrit 128 de la Bibliothèque du grand séminaire de Nancy : *Suitte des différends de M^gr l'évêque de Toul avec M. le duc de Lorraine sur la juridiction ecclésiastique. — Cinquième partie contenant ce qui s'est passé depuis 1718 jusqu'au mois de janvier 1723 et principalement contre l'érection d'un évêché dans Saint-Dyé.* In-4°, 800 pp. — Les quatre premières parties sont malheureusement perdues. Cette suite de six volumes, formant recueils de pièces, faisait partie de la bibliothèque de l'évêque Bégon. Elle semble être l'œuvre de Broulier, promoteur général, puis grand-vicaire de Toul.

historique et civil du diocèse de Toul. C'était un catalogue méthodique, par archidiaconés, doyennés et paroisses, de tous les bénéfices, avec leurs collateurs, leurs revenus, leurs charges, leur état actuel ; œuvre toujours utile, mais que les bouleversements et les ruines du dernier siècle avaient rendue indispensable. Henri de Bissy en avait préparé les éléments en exigeant des doyens ruraux des mémoires détaillés sur les bénéfices de leurs circonscriptions[1] et François de Camilly avait estimé fort justement que nul n'était plus apte que le docte capucin à mener à bonne fin cette délicate et minutieuse entreprise.

Le manuscrit, achevé dans les derniers mois de 1709, fut donné à l'imprimeur dans le courant de 1710 et l'ouvrage mis en vente l'année suivante[2]. Or, Léopold avait confié à Antoine Rice un travail analogue pour les bénéfices de ses États ; des *Déclarations* exactes et précises avaient été demandées pour cela aux communautés en 1700 et en 1708[3] et l'*État du temporel des paroisses et des bénéfices situés dans les duchés de Lorraine et de Bar,* commencé par Rice en 1702, était alors aux trois quarts terminé[4]. Le prince crut voir un défi dans la publication du *Pouillé* et Léonard Bourcier de Montureux fut du même sentiment. Sentant bien qu'on ne pouvait contester à un évêque le droit de dresser le catalogue

1. *Pouillé,* Préface.

2. Toul. Louis et Étienne Rollin, 1711, 2 vol. in-12.

3. Ces *Déclarations des communautés* sont conservées aux Archives de Meurthe-et-Moselle (B., 11716 et sq.).

4. L'*État du temporel des paroisses,* rédigé de 1702 à 1713, est conservé aux Archives de Meurthe-et-Moselle (B., 288-298).

des cures de son diocèse, fussent-elles situées en terre étrangère, le procureur général usa d'un biais fort habile et, le 30 mai 1712, il présenta à la Cour souveraine une requête énumérant toutes les erreurs qui, à son avis, remplissaient ce livre et pouvaient léser de nombreux intérêts, et réclamant la condamnation et la suppression d'un ouvrage aussi inquiétant[1].

La cour, naturellement, eut égard à cette demande; elle reconnut, non sans complaisance, que le P. Benoît était tombé dans l'erreur « presque sur chaque article » et que son travail « défectueux pourrait se répandre dans le public, et que, dans la suite des temps, on pourrait peut-être le regarder comme un livre approuvé et le produire dans les tribunaux pour faire preuve des différents droits de patronage, de dîme et de seigneurie[2] ». En conséquence, elle interdit la vente du *Pouillé* sur les terres de Lorraine et de Bar.

Le but de Léopold et de Bourcier était atteint; l'évêque était contrarié et le catalogue toulois ne ferait pas tort à l'*État temporel des paroisses* lorrain. Mais le capucin ne méritait point cette humiliante condamnation. Comme Antoine Rice, il avait apporté à son œuvre les soins les plus scrupuleux; il ne se flattait point de n'avoir commis ni erreurs, ni omissions, mais il s'était offert, dans sa préface, à faire toutes les corrections nécessaires et à publier dans un *Supplément* toutes les rectifications qui lui sembleraient justes et bien fondées. Ce supplément était déjà même en partie rédigé et le second volume

1. *Ordonn. de Léopold.*
2. *Ordonn. de Léopold.*

portait en appendice trente-deux pages d'additions et de modifications. Ce *Pouillé* était donc un livre de bonne foi et la postérité a été plus équitable envers lui et envers son auteur; il est vrai qu'elle n'est point égarée par le ressentiment, ni excitée par l'ardeur du combat.

On fut ensuite quelque temps en repos. Mais, en 1715, un incident de minime importance vint rallumer la lutte entre l'évêque de Toul et les abbés des Vosges, lutte qui bientôt se transforma en une bataille acharnée entre Lorrains et Français. Un prébendé du chapitre de Saint-Dié, né dans la partie non contestée du diocèse, se préparait aux ordres. Il demanda à M. de Camilly, l'évêque de son lieu d'origine, les lettres testimoniales exigées par la constitution *Speculatores* du pape Innocent XII : c'était prétendre implicitement que, membre de la collégiale san-déodatienne, il n'appartenait plus au diocèse de Toul. Le fait n'était pas nouveau et à celui-ci, comme à ceux qui l'avaient précédé, le prélat répondit que, ne reconnaissant pas l'indépendance du Val-de-Galilée, il ne pouvait et n'entendait donner, en sa qualité d'évêque du lieu de résidence, que des lettres dimissoires[1].

L'affaire fut portée à Rome à la Congrégation du Concile. Le chapitre allégua le diplôme de Numérien, les bulles de saint Léon IX et de Paschal II, un usage ininterrompu, et soutint, à l'exemple des monastères voisins, que son territoire formait une circonscription indépendante de tout diocèse, gouvernée quasi-épiscopalement par son grand-prévôt et soumise directement au Saint-Siège. L'évêque de Toul défendit les droits de sa juridiction et

1. Broulier, XXXII et sq.

la Congrégation, assez embarrassée, remit à plus tard la décision du procès. Elle interdit pourtant au chapitre de Saint-Dié de délivrer des lettres dimissoires et statua que, pour cela, les clercs de son ban s'adresseraient provisoirement au métropolitain de Trèves[1].

Léopold suivait cette affaire avec le plus vif intérêt. Il se rappelait que ses prédécesseurs, Charles III et Charles IV, avaient en vain travaillé à faire ériger à Nancy un évêché lorrain ; il se souvenait aussi que M. de Thyard de Bissy avait obstinément refusé d'instituer à Nancy une officialité lorraine ; mais il n'avait renoncé ni à ses désirs, ni à ses espérances. Il crut l'occasion favorable. Les bans du chapitre de Saint-Dié et des trois abbayes de la Vôge se touchaient ; ils se proclamaient indépendants de tout évêché et soumis directement au Saint-Siège : leur réunion ferait une circonscription suffisante pour constituer un petit diocèse ; les abbés d'Étival, de Moyenmoutier, de Senones seraient portés, sans aucun doute, à renoncer à leur juridiction quasi-épiscopale, en faveur du futur évêque de Saint-Dié, et à sortir ainsi, à leur honneur, de leur situation précaire ; les prélats toulois verraient, peut-être, avec moins de jalousie, un évêché créé au fond des Vosges, dans une région qui leur échappait, et la cour de Rome, justement émue par la situation anormale et l'abandon de ces territoires, serait toute disposée à favoriser ce projet.

Il fit donc rédiger une supplique en vingt-deux articles, insistant surtout sur la nécessité de créer un évêché dans une circonscription isolée de tout diocèse, délais-

1. Broulier, XLII.

sée des évêques voisins, très éloignée de toute ville épiscopale et limitrophe de pays hérétiques. Il faisait un tableau magnifique du territoire du futur diocèse, des avantages que procurerait la ville, les hôtels et l'église de Saint-Dié ; promettait le consentement des trois abbés intéressés ; proposait, pour former la mense épiscopale, l'union à la grande prévôté de Saint-Dié de l'abbaye de Bouzonville[1] et des prieurés de Froville[2] et de Relanges[3], et réclamait pour lui et pour ses successeurs le droit de nommer au futur évêché.

L'exposé des motifs qui paraissaient rendre cette érection nécessaire, l'initiative, en apparence désintéressée, du gouvernement lorrain, la facilité des opérations, tout fit une grande impression sur l'esprit du pape Clément XI. Il semblait s'agir du bien des âmes : la cour romaine se départit de sa lenteur accoutumée. La supplique avait été déposée au commencement de 1717 ; le 19 février de cette même année, un décret de la Congrégation du Concile chargea Mgr Firrao, le nonce de Lucerne, dans la délégation duquel se trouvaient les abbayes vosgiennes, de faire l'enquête sur place, et le 19 octobre, ce mandataire citait à Saint-Dié, pour le 30 de ce mois, les évêques et les chapitres voisins de Strasbourg, de Bâle, de Toul, le métropolitain de Trèves, les abbés et les religieux d'Étival, de Moyenmoutier, de Senones et de Bouzonville,

---

1. *Bouzonville*, abbaye de la congrégation de Saint-Vanne, au diocèse de Metz. — L'abbé commendataire était alors le prince Alexis de Nassau. (Calm. *Hist. de Lorr.*, VII, xliii.)

2. *Froville*, canton de Bayon, Meurthe-et-Moselle.

3. *Relanges*, canton de Darney, Vosges.

les prieurs de Froville et de Relanges, et le chapitre de Saint-Dié.

L'évêque de Toul, il ne pouvait se le dissimuler, n'était assigné qu'en qualité de voisin. Il unit sa cause à celle de son chapitre[1]; obtint du Régent, dès le 22 avril, une défense formelle aux chanoines de consentir à tout démembrement du diocèse[2]; chargea Broulier, déjà mandataire de ses collègues, de former, en son nom, opposition à l'érection projetée, et fit, sans retard, rédiger un *Mémoire* pour éclairer la cour pontificale[3].

En avril 1718, ce document fut prêt. Après l'éloge obligé du zèle des prélats et des gloires du diocèse de Toul et un rapide exposé des faits, il attaquait le vif de la question. Un premier article, à grand renfort de citations d'historiens, de chartes d'empereurs, de bulles de papes, d'actes d'évêques de Toul, et, chose très habile, de pièces émanées du chapitre de Saint-Dié ou des abbayes de la Vôge, prouvait que si les moines et les chanoines étaient, par suite de bulles pontificales ou de concessions des prélats toulois, personnellement exempts de la juridiction épiscopale et collateurs des cures qui se trouvaient comprises dans les bans de Saint-Dié, de Senones, de Moyenmoutier, d'Étival, ces bans eux-mêmes ne participaient point à leur exemption, avaient toujours

1. Arch. de M.-et-M. *Délib. capit.* G., 89, f° 94 et sq. — Les chanoines nommés pour compulser les archives furent Broulier, Fransquin, de Neuvy et de La Bussière.

2. *Ibid.*

3. *Mémoire de Messire François Blouet de Camilly, évêque-comte de Toul, P. D. S. E., pour justifier l'opposition qu'il a formée avec le chapitre de l'Église cathédrale à l'érection d'un évêché dans la ville de Saint-Dié.* (Bibl. du gr. sém., ms. 128.)

fait partie du diocèse, n'avaient commencé à s'en détacher que vers le commencement du XVII^e^ siècle, avaient successivement substitué et fait substituer à l'ancienne formule : *Tullensis diœcesis,* ces autres expressions : *nullius seu tullensis diœcesis* (1602), *nullius diœcesis in diœcesi tullensi* (1632), *nullius seu provinciæ trevirensis* (1650), et enfin *nullius diœcesis, Sanctæ Sedi immediate subjectus.*

Le second article établissait que l'opposition du prélat, respectueuse des droits suprêmes du souverain pontificat, était juste, bien fondée et fortifiée par l'opposition du roi de France et du métropolitain de Trèves.

Le troisième réfutait les motifs allégués par la cour de Lorraine. Il montrait que le territoire assigné était trop petit, les ressources trop précaires, la mense épiscopale difficile à constituer dans les conditions indiquées, et il protestait que le Val-de-Galilée et les régions environnantes n'auraient jamais souffert de leur éloignement, si l'obstination du chapitre et des abbés n'y avait rendu impossible aux évêques de Toul l'exercice de leur ministère et de leur apostolat.

Le quatrième article tendait à prouver que la ville de Saint-Dié n'offrait pas les ressources suffisantes pour servir de résidence épiscopale, et le cinquième enfin dénonçait les nombreux défauts de procédure commis par le nonce dans son information.

Ce mémoire, clair, méthodique, pourvu de toutes les pièces justificatives et de manchettes qui indiquaient les sources avec la précision désirable, renfermait sans doute des affirmations hasardées, des preuves ou des citations contestables, mais il constituait néanmoins un plaidoyer

solide, d'une dialectique habile et serrée, tout à l'honneur des canonistes toulois, Broulier, de Laigle en particulier, et propre assurément à faire un grand effet sur tout esprit non prévenu.

Le 17 avril 1718, François de Camilly l'envoya au maréchal d'Uxelles, ministre d'État, le priant de le faire parvenir à Rome par le premier courrier du roi, et de renouveler au cardinal de La Trémoïlle, ambassadeur de France, l'ordre de soutenir énergiquement les droits de l'Église de Toul. Il lui demandait d'agir sans délai, pour combattre à temps les conclusions du nonce de Lucerne, et contrarier les démarches des agents de Lorraine. Et, en même temps, il stimula l'archevêque de Trèves. Selon le projet de Léopold, le futur évêché devait être soumis directement au Saint-Siège : la cause du métropolitain était donc identique à celle de l'évêque diocésain.

Le résident de Lorraine à Rome était alors Jean-Claude Sommier, curé de Champ, homme ambitieux, prêtre érudit et diplomate habile. Passé du camp toulois dans celui de Léopold, il n'épargnait ni son temps, ni ses peines, multipliait les sollicitations, et savait au besoin glisser adroitement une bourse pleine dans des mains peu scrupuleuses, certain qu'il était de ne pas travailler simplement pour le bien des âmes ou pour le profit du duc de Lorraine.

Le cardinal de La Trémoïlle et Michel-Ange de la Chaussée, consul de France à Rome, ne restaient point inactifs ; leurs avocats s'employaient à combattre le rapport du nonce et à faire valoir le mémoire de l'évêque ; mais ils n'avaient pas les mêmes intérêts ; ils n'y met-

taient pas la même ardeur. De plus, l'empereur intervint en faveur de Léopold et l'affaire changea de face : elle devint une phase de la lutte entre Français et Impériaux. Tout s'unissait donc pour rendre fort problématique le succès de l'évêque de Toul.

Le chanoine Chevalier, qui surveillait le procès, avertit François de Camilly, et celui-ci s'empressa d'adresser au pape une lettre où il lui analysait substantiellement les principales preuves et les conclusions de son Mémoire. La missive partit le 16 février 1719, mais elle arriva trop tard : le siège de la Congrégation consistoriale chargée de juger le différend était fait depuis longtemps, et, le 28 mars, treize voix contre neuf se prononcèrent pour le rescrit suivant : « *Constare de causis ob quas deveniri possit ad erectionem episcopatus ; et ad mentem, mens est quod requirantur novi consensus liberi ; quoad jus patronatus, ex deductis negative et in reliquis, dilata*[1]. »

L'objet du litige était donc admis en principe ; les droits du siège de Toul sur les territoires contestés n'étaient point reconnus, et, si les abbés des Vosges donnaient, de nouveau et en toute liberté, le consentement demandé, rien ne semblait devoir s'opposer à l'érection de l'évêché de Saint-Dié. Sans doute, Léopold n'obtenait pas le droit de présentation qu'il ambitionnait, mais il avait désormais la certitude de posséder un évêché en terre lorraine, et il ne désespérait pas de se faire donner

1. Bibl. du sém., ms. 128. — Les pièces et les lettres que j'indique se trouvent copiées *in-extenso* dans ce recueil, mais comme les pages ne sont pas numérotées, je me dispense d'y renvoyer.

plus tard la nomination du titulaire. Ce fut donc un triomphe à la cour de Lunéville. A Toul, au contraire, on était navré. François de Camilly se hâta de représenter à Dubois le préjudice que le rescrit du 28 mars portait aux droits de la France, et le pria de faire écrire au pape, par le roi, « une lettre vive et forte » qui arrêtât « les poursuites de M. le duc de Lorraine ».

La cour de France s'exécuta, et, par l'entremise de La Trémoïlle, elle fit valoir des raisons dont Clément XI parut frappé. Cependant Léopold multipliait ses largesses autour des cardinaux, et se procurait dans la Vôge, sans trop de difficultés, les consentements requis. Seul l'abbé de Senones, Mathieu Petitdidier, refusa, mais pour des raisons à lui personnelles[1]. La seconde audience de la Congrégation se tint le 27 juillet et fut encore plus défavorable : vingt-deux voix contre huit sanctionnèrent ou plutôt aggravèrent le premier rescrit. La Congrégation maintenait le principe de l'érection, exigeait le consentement de l'abbé de Senones, désarmait le métropolitain en réservant que le nouveau siège serait de la province de Trèves, et ne repoussait plus aussi catégoriquement la nomination du titulaire par le duc de Lorraine.

A cette sentence pourtant, les juges avaient ajouté cette clause : « *Non reproponatur causa, nisi citato episcopo tullensi.* » Il y avait là un semblant d'avantage dont il fallait profiter. Le procureur de l'évêque de Toul à Rome était encore Michel-Ange de La Chaussée ; pour gagner du temps et empêcher toute assignation prématurée, François de Camilly lui retira son mandat par acte

1. L'abbé de Bouzey lui contestait alors son titre abbatial.

notarié du 24 août 1719; il produisit alors un arrêt du parlement de Paris, daté du jour précédent, et défendant à « tous évêques, chapitres et autres personnes de comparoir à aucune citation en cour de Rome pour l'érection d'un évesché dans la Lorraine[1] », et, fort de cette interdiction, il protesta, par-devant notaire, contre la création du diocèse projeté[2].

Le roi de France, de son côté, avait fait remettre à Clément XI, dès le 31 juillet, une lettre très pressante et un nouveau mémoire, prouvant encore que Saint-Dié appartenait au diocèse de Toul[3]. Puis, le 8 janvier 1720, il fit présenter une opposition en forme contre l'érection de ce nouvel évêché. Clément XI fut très contrarié de cette démarche de Louis XV : il eût désiré accorder cette satisfaction à Léopold; il se faisait un scrupule de laisser plus longtemps de nombreuses brebis sans pasteur; il craignait les représentations de l'empereur. Toutefois, après bien des hésitations, il jugea prudent de ne point blesser la cour de Versailles; il manda ses sentiments aux cardinaux, et, le 5 juillet 1720, la Congrégation consistoriale, statuant une troisième fois, décida qu'il y avait lieu de différer la sentence définitive jusqu'à ce que les agents du duc de Lorraine eussent apporté des informations meilleures. Le Saint-Siège se ménageait ainsi une honorable sortie, mais, selon le mot de

---

1. *Arrest... du 23 août 1719.* Paris, v^e^ François Muguet, 1719, in-4°, 8 pp. (Bibl. du sém., ms. 128.)

2. *Protestation de M. l'évêque-comte de Toul, prince du Saint-Empire, contre l'érection de l'évêché de Saint-Dié, en Lorraine.*

3. *Mémoire abrégé concernant l'affaire de Saint-Dié.* (Bibl. du sém., ms. 128.)

La Chaussée, « l'affaire était renvoyée aux calendes grecques ». Jean-Claude Sommier revint en Lorraine, sous prétexte de prendre des vacances, et l'évêque de Toul crut pouvoir enfin respirer.

Les considérations de la politique, les animosités de partis avaient, encore une fois, prévalu contre les intérêts majeurs des âmes. Il est certain que le diocèse était trop vaste pour un seul homme, que cet antagonisme aigu de nationalités entravait la bonne administration et paralysait le zèle du premier pasteur; la division du diocèse s'imposait, mais il faut convenir que l'arrangement qui venait d'échouer n'eût aucunement remédié au mal; le Val-de-Galilée, augmenté même du ban des trois abbayes, était une infime portion du diocèse, et la majeure partie des terres ducales restait, avec Nancy et Lunéville, soumise aux évêques de Toul.

Clément XI n'avait pourtant point renoncé à son idée. Toujours ému de l'abandon où il croyait les populations vosgiennes, il se fit présenter un nouveau mémoire démontrant qu'il n'y avait pas d'évêché en Lorraine; que Saint-Dié n'était d'aucun diocèse; que le roi de France n'était pas fondateur de l'Église de Toul, et que, par suite, il tenait son droit de nomination uniquement de la libéralité du Saint-Siège; que le Souverain-Pontife avait le droit d'ériger de nouveaux diocèses, que ce droit serait illusoire s'il dépendait des souverains; enfin que l'évêque de Toul n'était pas autorisé à invoquer un arrêt du Parlement pour s'excuser de ne pas répondre à une citation de Rome, alors qu'il avait auparavant accepté de paraître devant les tribunaux apostoliques.

Le nonce de Lucerne, nommé à la nonciature de Por-

tugal, passa bientôt par Saint-Dié, en allant à son nouveau poste ; il eut de longues entrevues avec Jean-Claude Sommier, et le bruit courut dans la région qu'il lui avait montré la bulle d'érection de l'évêché vosgien.

François de Camilly s'empressa de rédiger une protestation ; mais il n'entendit plus parler de rien, du moins pour l'instant. Il fut d'ailleurs nommé, le 8 janvier 1721, à l'archevêché de Tours, et ses préoccupations changèrent d'objet. Depuis longtemps il désirait quitter un diocèse où cet antagonisme de nationalités lui avait suscité tant d'embarras ; il avait successivement sollicité les sièges de Verdun, de Bayeux, de Grenoble. Le Régent, jusque-là, n'avait point écouté ses demandes, ne trouvant pas d'homme capable de reprendre une succession si troublée ; enfin, il lui donna la chaire de saint Martin. C'était à la fois pour récompenser sa patience et ses travaux, et pour ramener la paix dans cet archidiocèse, profondément troublé par les appelants de la bulle *Unigenitus*. « Jamais homme, dit un chroniqueur toulois[1], ne fut plus content que M. de Camilly de sa translation. Sa joie fut parfaite, quoique le revenu n'égalât point celui de l'évêché de Toul... ; il se vit délivré du soin d'une Église dont les intérêts l'obligeaient de combattre continuellement avec la cour de Lorraine, pour en soutenir les droits ; transféré enfin dans le plus beau pays de la France et sur le siège d'une des plus belles et des plus étendues métropoles du royaume. »

Léopold n'avait rien fait pour le conserver ; il avait simplement prié le duc d'Orléans de placer à Toul un

1. Bibl. du sém., ms. 128.

prélat qui fût partisan de la bulle *Unigenitus*, et ne mêlât point aux sujets de contestations déjà si multipliés les querelles irritantes du jansénisme[1]. Il fut écouté. Le même décret royal qui transféra M. de Camilly à Tours, nomma évêque de Toul Scipion-Jérôme Bégon, alors abbé de Saint-Germer-du-Flay et vicaire général de Beauvais.

Issu d'une famille considérable de Blois, fils d'un commissaire de la marine royale, le nouveau prélat était né à Brest le 30 septembre 1681, avait fait de fortes études au collège Louis-le-Grand, au séminaire de Saint-Sulpice, et conquis en Sorbonne le bonnet de docteur. Nommé en 1708 doyen du chapitre de La Rochelle, il avait assisté et pris une part active à l'assemblée du clergé de 1710; avait reçu, trois ans plus tard, l'abbaye bénédictine de Saint-Germer, au diocèse de Beauvais, et avait été demandé par l'évêque de cette dernière ville, M. de Beauvilliers, pour son vicaire général. Le Régent l'avait chargé de porter dans les provinces de Bordeaux et d'Auch le projet d'instruction dressé par l'assemblée du clergé sur la bulle *Unigenitus*, et il n'avait eu qu'à se louer de son zèle et de son habileté. Il savait qu'on pouvait compter sur son orthodoxie et sur son dévouement au pape et au roi; il avait entendu célébrer sa douceur et sa fermeté, sa prudence et sa modération; il crut donc avoir trouvé l'homme que réclamait un diocèse aussi troublé et put présager, pour cette pauvre Église, des jours d'apaisement et de prospérité.

---

1. Lettre du 4 novembre 1719. (Arch. du minist. des affaires étrangères, CV, f° 239.)

Fort malencontreusement, Clément XI succomba sous le faix des ans avant d'avoir pu ratifier le choix du monarque français. Le conclave fut indiqué pour les premiers jours de mai 1721, et, le 2 avril, le cardinal de Bissy passa dans son ancienne ville épiscopale. Il y fut reçu en grande cérémonie, mais il y séjourna quelques heures à peine et continua son chemin, en évitant Nancy, où Léopold était venu tout exprès pour le saluer. Était-ce, comme se le persuade le chroniqueur toulois auquel nous devons ces détails, simplement hâte d'arriver à Rome, rhume ou question de cérémonial? Il est permis de faire d'autres suppositions. L'évêque de Meaux ne pouvait oublier ce qu'avait souffert l'évêque de Toul, alors que son successeur se voyait contraint de quitter, lui aussi, sa première Église.

Le conclave s'ouvrit à l'époque indiquée, et, le 8 mai, Michel-Ange Conti fut élu pape et prit le nom d'Innocent XIII. François de Camilly l'avait connu à Strasbourg : aussi se flattait-il de se voir bientôt préconisé. Malheureusement pour lui, son nom figurait sur une longue liste de nominations, et différentes difficultés, suscitées à l'un, puis à l'autre de ses collègues, firent traîner indéfiniment l'expédition de ses bulles. Aussitôt après l'élection, le marquis de Spada et Jean-Claude Sommier étaient partis de Lunéville pour Rome ; c'était, assurait Léopold, pour présenter au nouveau pape les félicitations de la cour de Lorraine, mais le prélat était trop avisé, trop instruit par l'expérience, pour ne pas craindre, pour son successeur, une reprise des négociations au sujet de Saint-Dié. Il crut de son devoir de ne point s'en désintéresser ; sans retard, il écrivit à Dubois, à l'archevêque de

Trèves; il voulut même s'adresser à Innocent XIII, mais il se borna à prier son protecteur, le cardinal de Rohan, alors à Rome, de surveiller les ambassadeurs lorrains. Celui-ci lui répondit « qu'il ne permettrait pas que l'on déchirât une épouse qui lui avait appartenu si longtemps et pour laquelle, même en la quittant, il conservait toujours une passion si forte dont il y a si peu d'exemples[1] », et Camilly fut plus rassuré.

Léopold pourtant faisait l'empressé; il demanda des exemplaires de la bulle d'Innocent XIII qui annonçait un jubilé, comme don de joyeux avènement; il en envoya un à Toul vers la fin de septembre, et pria l'évêque d'en ordonner la publication. C'était, de sa part, ou bien calcul pour entrer dans les bonnes grâces du souverain pontife, ou plutôt désir de gêner le prélat; il venait en effet de lui susciter encore une difficulté au sujet de lazaristes toulois qui avaient prêché à Sorcy contre les obligations stipulatives d'intérêt. François de Camilly, comme du reste ses collègues de Verdun et de Metz, se trouvait dans une situation embarrassante. La bulle n'était pas encore reçue en France : la publier seulement dans la partie lorraine, c'était bien inutilement scinder le diocèse; la publier dans toutes les paroisses, c'était blesser Versailles; faire la sourde oreille à l'invitation ducale, c'était s'aliéner Lunéville, et peut-être aussi le pouvoir apostolique. Pour gagner du temps, le prélat prétexta que le moment des vendanges lui semblait peu propice, et remit son mandement au mois de novembre. Aussitôt il exposa les affaires au Régent, obtint l'autorisation

1. Bibl. du sémin., ms. 128.

d'étendre son ordonnance à la partie française, et déjoua le piège que Léopold semble lui avoir tendu.

Cependant, dans la Ville éternelle le cardinal de Rohan travaillait pour les intérêts toulois et disposait en leur faveur les personnes et les choses. Spada, d'ailleurs, et Sommier n'avaient pas mission de poursuivre l'érection d'un évêché ; ils devaient procurer à François-Vincent-Marc de Beauvau, fils aîné du marquis de Craon, alors âgé de sept ans, la dignité de primat de Lorraine, vacante depuis cinq ans par le décès du prince Charles de Lorraine, archevêque de Trèves (†1715). Ses amis de Rome se hâtèrent d'en informer François de Camilly, et Rohan, à son retour en France au mois de mars 1722, fit savoir au prélat qu'il pouvait dormir en repos sur cette question qui l'avait tant tourmenté.

Le duc fut très affecté de son insuccès, et, dans une audience qu'il donna à M. de Torcy, l'ancien ministre de Louis XIV, il se plaignit amèrement de l'évêque de Toul, « qui, par son éloquence et ses beaux discours et sur des raisons de droits et d'intérêts chimériques, avait obligé le roi et son conseil d'empêcher l'érection de cet évêché dans ses États[1] ». On sentait bien qu'il ne se résignait point à déposer les armes.

Cependant l'impatience commençait à gagner l'archevêque nommé de Tours : déjà un an et demi s'était écoulé depuis le brevet royal. N'y tenant plus, il vint à Lunéville, le 10 juillet 1722, prendre congé de la famille ducale ; puis il quitta sa ville épiscopale, quatre jours après. Mais il dut y rentrer le 29 du même mois, car ses bulles

1. Bibl. du sém., ms. 128.

n'arrivaient pas. Le 18 octobre 1722, il fit enfin ses adieux à son chapitre, à son clergé, à ses fidèles, et il vint, selon son habitude, passer l'hiver à Paris ; il devait encore attendre trois longs mois, et ce n'est que le 20 janvier 1723 qu'il fut préconisé au siège de saint Martin.

Là, les appelants de la bulle *Unigenitus* lui suscitèrent de graves difficultés, lui firent regretter son ancien diocèse, et lui causèrent tant d'émotion et de désenchantement qu'il mourut le 17 octobre de la même année, n'ayant encore que cinquante-neuf ans[1].

IV — AFFAIRE DE HUGO D'ÉTIVAL[2]

Dans sa séance du 23 février 1723, le chapitre de Toul avait nommé vicaire général M. Bégon et vicaires capitulaires MM. de L'Aigle, Fransquin et de Boschenry[3]. L'évêque, nommé depuis deux ans, avait enfin été pré-

---

1. Bibl. du sém., ms. 129.

2. Sources. — *Suite des démêlés entre le Prince de Lorraine et M. l'Évêque de Toul* (1723-1730) [Ms. 129 de la Bibl. du sém. de Nancy]. Au cours du récit sont intercalées les pièces imprimées que nous citerons plus loin.

Manuscrit, ou plutôt recueil, *concernant l'abbé Hugo d'Étival* (ms. 130 de la même bibliothèque). Ce recueil de lettres et de pièces imprimées ou manuscrites a été formé par Hugo lui-même.

Rec. des Mand. des Évêques de Toul II et III.

Registres des Délib. capit. (Arch. de M.-et-M., G, 90 et 91.)

Broulier, *Défense de l'Église de Toul*. Toul, Rollin, 1727.

Digot, *Éloge historique de Hugo* (*Mém. Acad. Stan.*). — Baumont, *Études sur Léopold*, 371 et sq.

3. Arch. de M.-et-M., G, 90, f° 76.

conisé le 15 du même mois ; il reçut ses bulles le 9 avril, fit prendre possession de son siège par M. de L'Aigle, le 23 de ce mois, et maintint ce prêtre vénérable dans ses fonctions de grand vicaire.

Il fut sacré à Paris, deux jours plus tard, dans la chapelle des Minimes par l'archevêque de Vienne. Le cardinal de Rohan avait accepté d'être son consécrateur ; il en fut empêché par une indisposition, mais il l'assura de sa bienveillante et puissante protection ; M. Bégon ne devait pas tarder à en avoir besoin.

Il fit son entrée solennelle le 30 août suivant, eut aux quatre-temps de septembre une ordination de 48 tonsurés, 81 minorés, 49 sous-diacres, 25 diacres et 21 prêtres et, malgré la fatigue que lui causa cette longue cérémonie, il voulut, dès le surlendemain, faire sa visite à la cour de Lunéville. Léopold se montra fort gracieux, lui offrit un appartement au palais, ce qu'il n'avait jamais fait pour ses prédécesseurs, et le retint à dîner ; mais, le lendemain, il partit pour la chasse sans prendre congé de lui : c'était laisser entendre qu'il voulait se borner aux simples relations officielles ; le prélat le comprit et ne se fit sur l'avenir aucune illusion.

Le duc de Lorraine songeait du reste à reprendre ses négociations pour Saint-Dié. Louis XV avait été proclamé majeur et le Régent était devenu premier ministre : Léopold voulut le tenter et lui envoya Jean-Claude Sommier. Mais, quelles que fussent ses protestations et ses démarches, le curé de Champ s'entendit déclarer, par le duc d'Orléans lui-même, « qu'ayant été obligé en honneur de soutenir les droits du Roi et de l'Église de Toul, durant sa régence, il n'y était pas moins obligé en sa

qualité de premier ministre[1] », et il dut repartir sans avoir rien obtenu.

Alors Jean-Claude Sommier retourna à Rome. Il s'insinua dans les bonnes grâces du successeur d'Innocent XIII. Benoît XIII, qu'il avait du reste connu cardinal, lors de ses démarches pour le siège de Saint-Dié. Tout le monde au Vatican, le nouveau pape en particulier, restait persuadé que les Vosges formaient une région immense, privée de tout secours spirituel, et on avait été désolé, scandalisé même de l'opposition de l'évêque de Toul et du roi de France à la création d'un évêché à Saint-Dié. On suggéra à Benoît XIII un expédient : ne pourrait-il pas nommer un évêque *in partibus*, auquel le duc de Lorraine procurerait la grande prévôté de Saint-Dié ? Les peuples ne seraient plus délaissés et les prélats toulois ne pourraient raisonnablement faire entendre des protestations. Jean-Claude Sommier était très estimé à Rome : il avait déployé beaucoup de zèle dans les négociations pour l'érection du siège épiscopal ; il avait publié un grand ouvrage de théologie, l'*Histoire dogmatique de la Religion*[2], et il travaillait à un autre traité, encore plus agréable à la cour pontificale : l'*Histoire dogmatique du Saint-Siège*[3] ; il semblait donc l'homme tout désigné et le bon Benoît XIII, non content de le nommer, le 29 janvier 1725, archevêque de Césarée, *in partibus infidelium*[4], tint à le sacrer lui-même, prétendant vouloir ré-

1. Ms 129 de la Bibl. du sém. de Nancy.

2. Champ, chez l'auteur, 1708, 6 vol. in-4°.

3. Nancy, Cusson, 1716-1726 ; Saint-Dié, Bouchard, 7 vol. in-8°.

4. Césarée de Cappadoce, siège illustré par saint Basile, ce que Sommier ne manqua pas de faire remarquer.

compenser ainsi ses œuvres et ses mérites et donner un vicaire apostolique à tous ces territoires contestés.

Léopold applaudit à cette nomination : il obtint de Jean-François de Mahuet, qui venait à peine d'être installé, sa démission de grand prévôt de Saint-Dié et il fit élire à cette dignité l'archevêque de Césarée. En somme, il avait tout lieu d'être content ; n'était-il pas parvenu à ses fins ? A cette nouvelle, l'évêque de Toul fut ému ; il s'empressa de faire adresser des remontrances au pape par la cour de France ; mais tout fut inutile. Benoît XIII avait, sur la question, des idées bien arrêtées ; il croyait les Vosges en détresse : il voulait enfin leur donner des pasteurs.

Sommier, rentré en Lorraine vers la fin du printemps 1725, fut reçu en grande pompe à Lunéville, prit possession de la grande prévôté, le 11 juin, et commença, sur-le-champ, à donner la confirmatioa dans les paroisses du Val de Galilée. L'ouvrage ne lui manqua pas : il y avait quarante ans que ce sacrement n'avait pas été administré dans ces régions ! Il alla plus loin : l'ordonnance de la congrégation du Concile, en date du 24 août 1715 [1], avait statué que, jusqu'à la fin de ce conflit, les clercs des territoires exempts s'adresseraient, pour leurs ordinations, à l'archevêque de Trèves ; notre prélat se crut autorisé, par la délégation du Souverain Pontife, à conférer les saints Ordres aux clercs de son chapitre et de sa circonscription. Il fit un mandement pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus* [2] : c'était une manière, à la fois délicate

1. Voir plus haut. — Broulier, *Défense de l'Église de Toul*, XLII.
2. Calmet, *Bibl. Lorr.*

et politique, de payer sa dette de reconnaissance ; il envoya aux prêtres du doyenné d'Épinal sa démission de doyen rural, puis il écrivit à M^gr^ Bégon pour lui faire part de son élévation et de son arrivée, lui offrir ses services en qualité de *voisin* et l'informer que le pape lui avait conservé l'administration de la cure de Champ : ce qui lui attira une lettre assez verte de M. de L'Aigle, en date du 10 octobre 1725.

En même temps, il fit presser, par la cour de Lunéville, les abbés exempts de recourir à son ministère. Tous trois acceptèrent de grand cœur, heureux de concilier ainsi le souci de leurs privilèges et la sollicitude pour leurs peuples. Ils tenaient, plus ferme que jamais, le drapeau de l'indépendance vis-à-vis de l'évêque de Toul et, dans le silence du cloître, ils avaient préparé leurs moyens de défense. En 1724, dom Belhomme donna son *Historia Mediani Monasterii*[1] et, par des notes critiques, par des citations ou des omissions opportunes, il avait habilement établi les titres de son abbaye à la juridiction quasi épiscopale. L'année suivante, Hugo, devenu, en 1712, abbé d'Étival, publia, dans le premier volume de ses *Sacræ Antiquitatis monumenta*[2], les *Antiquitates Vallis Galileæ*, de Jean Herquel (*Herculanus*), chanoine de Saint-Dié, avec des notes peu favorables aux revendications des évêques de Toul. Claude Sommier achevait une histoire de Saint-Dié. De leur côté, nos prélats toulois semblaient avoir pris leur parti d'un mal qu'ils ne pou-

1. Strasbourg, 1724, in-4°.

2. *Sacræ Antiquitatis monumenta historica, dogmatica, diplomatica.* I. Stivagii, Martin Heller, in-4°, p. 171.

vaient empêcher. « Jouissez en paix et en silence, avait dit un jour Camilly à l'abbé de Bucilly, religieux prémontré, tandis que nous ne vous troublons pas [1]. »

L'ambition et la vanité de l'abbé d'Étival vinrent malheureusement tout gâter.

Dom Petitdidier et dom Belhomme se gardèrent de tout éclat : ils se bornèrent à faire exhorter verbalement leurs peuples, par les curés, à bien recevoir le Saint-Esprit. Mais Hugo, plus ardent, plus féru de ses droits, voulut profiter de la circonstance pour revendiquer hautement les privilèges de son abbaye et décharger sa bile contre l'évêque de Toul. Le 3 septembre 1725, sortit des presses stivagiennes un *Mandement de M^gr^ le Révérendissime abbé d'Étival pour disposer les peuples de sa juridiction à bien recevoir le sacrement de la Confirmation*. Ce *factum*, c'est le vrai nom qui lui convienne, dénonçait « la délicatesse des évêques voisins, leur peu de sensibilité » aux besoins des fidèles et aux prières des abbés, célébrait la sollicitude du pape Benoît XIII et le zèle de son envoyé, l'archevêque de Césarée, et invitait les peuples du ban à se rendre à l'église abbatiale, les 8 et 9 septembre suivants, dûment préparés à profiter d'une aussi grande faveur.

1. « . . . Il faut vous dire, mon très honoré Prélat, que j'ay aussy receu par la poste le mandement de M^gr^ de Toul : j'ay fait réponse ; j'auray l'honneur de vous la réciter à notre assemblée. *Je me souviens que M. de Camilly nous disoit : « Jouissez en paix et en silence « tandis que nous ne vous troublons pas.* » C'étoit mon sentiment, mais puisque vous êtes entrés en matière, il paroît que l'appel au juge commun est devenu nécessaire. . ., etc. » (Lettre de M. l'Abbé de Bucilly, vicaire général de la congrégation réformée des Prémontrés, à M. l'abbé d'Étival. — 11 janvier 1726. — Bibl. du sém. de Nancy, ms. 63.)

La cérémonie eut lieu au jour indiqué ; mais, à Toul, le promoteur, Broulier, justement indigné des insinuations calomnieuses que renfermait cet audacieux mandement, requit contre le Prémontré, auprès de l'officialité, et, le 3 novembre, une *Ordonnance* épiscopale[1] condamnait cet écrit, signalait en celui qui s'appelait pompeusement « Révérendissime abbé, protonotaire du Saint-Siège Apostolique, historiographe de Son Altesse Royale, etc. », une vanité incompatible avec l'humilité religieuse, montrait qu'Étival avait eu pour fondateur saint Leudin-Bodon et avait toujours appartenu au diocèse de Toul et interdisait de garder ce factum où l'impertinence le disputait à la mauvaise foi.

L'affaire s'envenimait. Léopold eût voulu engager l'abbé à rentrer dans le silence ; il lui fit adresser des remontrances par Sommier[2]. Ce fut inutile : à l'ordonnance épiscopale, Hugo tint à répondre par une ordonnance[3]. Dans ce style ironique et insolent qu'il lui plaisait de prendre avec ses adversaires, il rappelait l'évêque à la douceur, à l'humilité, justifiait les titres qu'il s'était donnés ; l'invitation qu'il avait faite à l'archevêque de Césarée prouvait que son abbaye n'appartenait à au-

---

1. *Ordonnance de Mgr l'Évêque, comte de Toul, portant condamnation de l'écrit intitulé : Mandement de Mgr le Révérendissime abbé d'Étival.* — 3 novembre 1725. — Toul, Rollin, 1725, in-4°, 12 pp.

2. La lettre de Sommier, en date du 17 novembre, est dans le recueil (ms. 130) du sém. de Nancy.

3. *Ordonnance de Mgr le Révérendissime abbé d'Étival, portant condamnation des réquisitions du Promoteur de l'Évêché de Toul et du jugement rendu en conséquence contre le Mandement de mondit Seigneur abbé d'Étival au sujet de l'administration du sacrement de Confirmation, par Mgr l'Archevêque de Césarée, dans le territoire d'Étival,* — 20 novembre 1725, — s. l. 1726, in-4°, 30 pp.

cun diocèse, rappelait la bulle d'Eugène III, une charte de Pierre de Brixey, et en interprétait les dispositions. Enfin, mettant le comble à l'audace, il déclarait « les réquisitions et protestations du promoteur de l'évêché de Toul et tout ce qui s'en est ensuivi attentatoires à l'autorité des souverains pontifes, à la juridiction épiscopale de son Église, contraires aux saints canons et aux décisions de la Cour romaine, scandaleux et propres à exciter la révolte et jeter le trouble dans les consciences », et il condamnait « l'ordonnance faite sur les conclusions dudit promoteur, comme donnée par attentat à sa juridiction ».

Cet acte est du 20 novembre et, dès le 3 du même mois, Hugo, se défiant à bon droit de ses foudres, avait dénoncé au Saint-Siège les entreprises de l'évêque de Toul [1]. Il savait qu'il pouvait compter sur l'appui de Passionei, alors nonce à Lucerne, et même il s'était servi de son entremise pour faire passer en Italie des exemplaires de son ordonnance qu'il répandait partout avec profusion. Léopold fut très embarrassé quand il reçut cette pièce : il ne voulait point abandonner le Prémontré, et il craignait que tout ce bruit ne nuisît aux intérêts lorrains ; il interdit, mais trop tard, la distribution de ces *factums* et, le 15 février 1726, il envoya, par lettre de cachet, l'ordre à l'abbé de se retirer à Rangéval et de faire des excuses à Mgr Bégon, non pas pour le fond de

1. *Acte d'appel interjeté à N. T. S. P. le Pape Benoit XIII par M. et Révérendissime Père en Dieu, F. Charles-Louis Hugo, abbé régulier et seigneur spirituel et temporel d'Étival, de l'Ordre de Prémontré, d'une Ordonnance de M. l'Évêque de Toul, en date du 3 novembre 1725.* (Bibl. du sém., ms. 130.)

l'affaire, mais pour les procédés qu'il avait employés[1]. La proximité de ce monastère faciliterait les négociations avec Toul et la réconciliation avec l'évêque. Mais, quelles que fussent les instances de l'abbé de Vence, grand prévôt de Saint-Georges et mandataire de la cour de Lunéville, Hugo fut inflexible et refusa toute réparation, montrant une fermeté, une égalité d'âme dignes d'une meilleure cause, et partout, en Europe, les journaux parlaient de ses différends avec le prélat toulois[2].

Cependant, Bégon avait adressé ses plaintes à la cour de France, et dans le pays couraient des chansons satiriques assez médiocres, mais endiablées, contre le *Révérendissime* et vaniteux Prémontré. L'une, sur l'air des *Pendus*, portait ce titre plein d'allusions méchantes : *Ordonnance de Mgr le Révérendissime frère Charles-Louis Hugo, abbé d'Étival, portant condamnation..., à Étival, rue des Mauvaises Paroles, chez Charles l'indocile, au Cheval qui regimbe contre l'éperon*[3].

---

1. « De par S. A. R., il est ordonné au sieur Hugo, abbé de l'abbaye d'Étival, de l'Ordre de Prémontré, de se rendre incessamment en l'abbaye de Rangéval, où il restera jusqu'à nouvel ordre. Fait à Lunéville le quinze février dix-sept cent vingt-six. Signé : Léopold. » (*Ibid.*)

2. « La *Gazette de Hollande* parle de mon exil et de ce qui y a donné lieu et ajoute que S. A. R. m'a envoyé à Rangéval, pour faire satisfaction à M. de Toul. Adhuc tribulationes me manent. » (Lettre de Hugo à son prieur, 12 avril 1726. Bibl. du sém., ms. 130.) — « Je dois vous dire, Monsieur le Révérendissime Abbé, que ce n'est pas notre gazettier qui s'est ingéré de parler de travers de vos differends avec M. l'Évêque de Toul, mais bien celui de Berne. » (Lettre de J. Schenauer, propriétaire de la *Gazette de Bâle*, à l'abbé d'Étival, 30 juillet 1726. [*Ibid.*])

3. Bibl. du sém., ms. 130. — Digot en a donné le texte dans la note 53 de sa *Notice sur Hugo*.

Or, écoutez, petits et grands,
D'Hugo les sots raisonnements
Et la pitoyable ordonnance
Où sa modeste Révérence
Un sage mandement combat,
Comme ferait un apostat.

Ce bon père étant accusé
De s'être monseigneurisé :
« Est-ce là donc un si grand crime ?
Dit notre Révérendissime ;
C'est contre mon intention
Une faute d'impression. »

et ainsi durant treize strophes.

Un autre était intitulé : *Patentes de la souveraine Grande Maîtrise de tout l'ordre de la Calotte, données au Révérendissime seigneur Mgr Charles-Louis Hugo, par la permission divine, abbé d'Étival, seigneur spirituel et temporel, prélat ordinaire de l'un et l'autre ban, protonotaire apostolique, conseiller, historiographe, etc., du 17 de la lune d'octobre 1725*[1].

Puis vinrent : *Le Compliment du clergé monacal et subalterne des États de la Calotte, au R. P. Hugo, sur sa promotion à la Grande Maîtrise, prononcé le 26 de la lune de novembre 1725* et *la Requête présentée par le sieur Palissot au grand Maître de l'ordre de la Calotte pour y être agrégé*[2].

Hugo fut très irrité du sot rôle que ces écrits lui prêtaient ; à sa requête, son frère, conseiller à la Chambre

1. Bibl. du sém., ms. 130.
2. Note *a* de l'Arrest cité à la note suivante (p. 1).

des comptes, les déféra à la Cour souveraine qui s'empressa de les condamner au feu[1]. Aussitôt, les partisans de l'évêque crièrent à la partialité, et les chansons reprirent de plus belle ; ce fut la *Complainte sur la brûlure :*

« J'ai juré que ces jours gras,
Je chanterais la brûlure ;
Chantons donc, il ne faut pas, ***turlure,***
Qu'on m'accuse de parjure,
Robin, turlure lure. »

Les amis du Prémontré répliquèrent sur le même air par l'*Onguent pour la brûlure*[2] :

Un insensé ce matin
Nous a chanté la brûlure ;
Je lui chanterai demain, ***turlure,***
Mais ce sera la torture,
Robin, turlure lure.

et partout dans la région, on n'entendit que ce refrain : « *Turlure... Robin turlure lure.* »

Mais, en juin 1726, parut un ouvrage plus sérieux, émané d'un anonyme, d'aucuns disent d'un confrère de Hugo : c'était les *Réflexions sur un écrit intitulé : Ordonnance de M^gr^ le Révérendissime Abbé d'Étival*, etc.[3]. « Le P. Hugo, disait l'auteur dans une préface mordante, est un de ces esprits altiers et piquants, qui n'ont pas plutôt lâché leurs pointes qu'ils se savent un gré infini

1. *Arrest de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois qui condamne au feu différents libelles diffamatoires, du 31 décembre 1725.* In-4°, 4 pp.

2. Bibl. du sém., ms. 130.

3. Bibl. du sém., ms. 129. — Imprimé s. l. n. d. In-4°, 24 pp.

du raffinement qu'ils croient y avoir mis ; et, comme la flatterie ne manque guère de se joindre au triomphe imaginaire qu'ils s'élèvent en eux-mêmes, ils se livrent sans mesure à la complaisance et à l'avidité avec laquelle ils avalent l'encens qu'on leur donne de toutes parts[1]. »

Cette vanité qu'on reprochait à ce « Monseigneur le Révérendissime », la suite des *Réflexions* était faite pour la mortifier : tous ses mots étaient soigneusement épluchés ; on soulignait toujours avec une ironie froide et calculée les injures et les impertinences que « Monseigneur » avait osées contre le promoteur et contre « Monsieur l'Évêque » et on lui montrait, preuves en mains, que le ban d'Étival était bel et bien du diocèse de Toul. « Contentons-nous, concluait-on, de dire au P. Hugo, en finissant ces Réflexions, que, quels que soient ses efforts pour se mesurer avec des évêques, *ses voisins*, et pour faire aller *presque de pair* son Église avec les plus anciennes du monde chrétien, il éprouvera, malgré lui, que la crosse d'Étival contre celle de Toul ne sera jamais que le pot de terre contre le pot de fer, et que la grenouille a beau s'enfler dans son marais, elle crèvera toujours longtemps auparavant d'être aussi grosse que le bœuf[2]. »

L'auteur, on le voit, connaissait son La Fontaine.

Ce chef-d'œuvre de raillerie, en vingt-quatre pages in-quarto très serrées, n'était pas de nature à calmer les esprits. Bégon le désapprouva, mais Hugo n'en persista pas moins dans son obstination. Du reste, la cour de

1. *Réflexions*, 1.
2. *Ibid.*, 24.

Rome le soutenait, toujours indisposée qu'elle était contre les évêques de Toul, ces intraitables opposants à l'érection de l'évêché de Saint-Dié. Au mois de juillet, le cardinal Lercari lui écrivit au nom de Benoît XIII et Léopold dut lui permettre, le 13 juillet, de quitter Rangéval, avant qu'il eût adressé des excuses. Il rentra donc en triomphateur. Bourcier de Montureux lui écrivit le 23 juillet[1] pour le féliciter, et Bégon n'eut plus d'autre espoir que l'assemblée du clergé qui devait se tenir incessamment.

Broulier avait préparé de longue main une *Réfutation* savante et modérée *d'un écrit qui a paru sous le titre d'Ordonnance de Mgr le Révérendissime abbé d'Étival*[2], où se retrouvaient tous les arguments, jadis invoqués dans le *Mémoire* contre Saint-Dié[3]; il la donna au public, en septembre 1726, au moment même où se réunissaient à Paris les mandataires du clergé de France. En majeure partie composée d'évêques, et d'évêques français, cette assemblée devait être favorable à un évêque français, outragé par un abbé lorrain. Aussi, malgré les démarches du comte de Stainville, envoyé de Lorraine auprès de la cour de France, malgré les protestations du nonce qui remontrait que la cause était portée en cour de Rome, l'assemblée prit l'affaire en considération et nomma une commission d'enquête.

Ainsi soutenu, Mgr Bégon crut pouvoir, le 4 novembre, condamner solennellement les insolentes témérités de

1. Bibl. du sém., ms. 130.
2. Bibl. du sém., ms. 129. — Imprimé s. l. n. d., 50 pp.
3. Voir plus haut.

Charles-Louis Hugo, dénoncer la conduite de l'archevêque de Césarée et les ordinations qu'il se prétendait en droit de faire[1]. Son *Ordonnance* interdisait l'abbé, le prieur et les religieux de l'abbaye dans tout le diocèse de Toul, jusqu'à réparation suffisante et les sommait de produire les titres de leur juridiction quasi épiscopale, comme ils s'étaient engagés à le faire dès 1695[2].

Cette condamnation fut signifiée aux intéressés par M. de La Lance, curé de Domptail, doyen rural de Deneuvre, assisté d'un appariteur de l'officialité et d'un habitant du voisinage. Hugo, fort de l'appui qu'il trouvait à Rome et à Lunéville, affecta de n'en tenir aucun cas; sur le conseil du président Lefebvre, il appela de nouveau auprès de la cour apostolique, et Léopold, irrité de ce que l'officialité touloise eût fulminé une censure sans *pareatis* de la Cour souveraine (*pareatis* qu'elle n'aurait point obtenu), fit jeter en prison le témoin, son sujet, et exila, pendant vingt jours, le curé de Domptail dans l'abbaye de Stuzelbronn.

Comme on pouvait s'y attendre, les conclusions de la commission du clergé de France furent à l'avantage de l'évêque de Toul et, le 13 décembre 1726[3], l'assemblée, à la requête du rapporteur, improuva la conduite de Hugo et la teneur de son ordonnance et décida que l'on

1. *Ordonnance de Mgr l'Évêque comte de Toul, qui condamne l'écrit intitulé : Ordonnance de Mgr le Révérendissime Abbé d'Étival*, etc. Toul, Rollin, 1726. In-4°, 31 pp.

2. Voir plus haut.

3. Bibl. du sém., ms. 129. — *Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale du Clergé de France, tenue à Paris en l'année 1726; du vendredi 13 décembre, à huit heures du matin, Mgr l'Archevêque d'Aix, président.* Paris, Pierre Simon, in-4°, 7 pp.

enverrait au général des Prémontrés et à tous les évêques du royaume une lettre circulaire qui leur dénoncerait cet audacieux attentat contre l'autorité épiscopale et leur demanderait de refuser les pouvoirs et les ordres à tous les enfants de Saint-Norbert si, dans trois mois, l'abbé d'Étival n'avait pas donné satisfaction à l'évêque de Toul ou n'avait pas encouru de condamnation de la part de ses supérieurs.

Ayant porté sa cause au Saint-Siège, Hugo ne fut ni ému par ce blâme, ni ébranlé par les instances de ses supérieurs[1], ni effrayé des disgrâces qu'il pouvait attirer à son ordre ; il persista dans son refus et, le 26 mars 1727, avant que fût révolu le délai de trois mois, l'abbé de Prémontré, Claude-Honoré-Lucas de Muin, dut écrire aux membres de l'assemblée et présenter ses humbles excuses. De son côté, le chapitre de la congrégation de l'Antique-Rigueur, qui se tint à Belval au mois d'avril, désavoua l'abbé d'Étival; mais ce fut tout ; Hugo resta en charge, plus arrogant que jamais. Il savait et personne n'ignorait que Benoît XIII n'avait point approuvé les menaces adressées à Prémontré ; qu'il avait prié l'évêque de Toul de s'abstenir provisoirement de toute revendication contre le monastère d'Étival et de présenter ses raisons à la cour apostolique. C'était bien le désir de Bégon, mais il craignait les frais considérables qu'exigerait un tel procès et surtout le crédit dont jouissait son adversaire. Les Vosgiens, en effet, étaient tout-puissants sur le cœur de Benoît XIII. Plus soucieux du salut

1. L'abbé de Prémontré lui écrivit en mars 1727 (voir ms. 130, déjà cité).

des âmes que compétent en géographie, le bon pape se figurait toujours que le Val de Galilée et les bans des trois abbayes formaient un territoire immense ; il craignit que l'archevêque de Césarée ne suffît point à la tâche et il voulut lui donner un aide.

Dom Mathieu Petitdidier avait reconquis son abbaye de Senones et les bonnes grâces de la cour romaine par son traité de l'*Infaillibilité du Pape:* en lui, Benoît XIII crut trouver l'apôtre qu'il cherchait et, malgré toutes les représentations que lui fit son entourage sur le peu de confiance que l'on devait avoir en cet ancien appelant, il voulut le sacrer lui-même évêque de Macra, vers la fin de 1726.

Petitdidier fut très surpris et quelque peu confus de ce titre qu'il n'avait point recherché : il sentait très bien la fausseté, disons le mot, le ridicule de sa situation à Senones, à trois lieues à peine de Saint-Dié. Léopold fut encore moins satisfait : il commençait à trouver que Rome le servait trop bien.

Jean-Claude Sommier s'était tenu en dehors du conflit. Comme Petitdidier à Senones et Barrois[1] à Moyenmoutier, il s'était contenté de renvoyer poliment les mandements toulois. De plus, il avait continué à conférer la confirmation et les ordres, à consacrer des calices et des autels, à publier des mandements sur le carême notamment, ou pour la condamnation d'un livre intitulé : *La Science des saints, source de la grâce* (1725)[2]. Il fit

1. Dom Barrois avait succédé à dom Belhomme en 1727 dans le gouvernement de l'abbaye de Moyenmoutier.

2. Calmet, *Bibl. lorr.*

imprimer, vers la fin de 1726, son *Histoire de l'Église de Saint-Dié*[1]. Comme jadis François de Riguet, il y exaltait l'illustration et la complète exemption de cette Église et la juridiction quasi épiscopale qu'exerçait son grand prévôt, et il faisait suivre sa démonstration d'un grand déploiement de pièces justificatives, analyses, copies ou extraits des chartes, bulles et diplômes du chapitre. Un incident curieux permit bientôt aux Toulois de mesurer l'impartialité qui avait présidé au choix de ces pièces.

Sommier termina son *Histoire dogmatique du Saint-Siège* en 1728 et envoya des exemplaires du dernier tome à l'évêque, à M. de L'Aigle, à Broulier et à d'autres chanoines. Or, dans le volume qui lui était destiné, le grand vicaire trouva, reliés ensemble par mégarde, deux feuillets dont l'un devait servir de carton à l'autre. Sur le premier, était imprimé, *in extenso*, le texte d'une bulle d'Alexandre III en faveur de Saint-Dié (1178); sur l'autre, une phrase avait disparu qui compromettait quelque peu l'indépendance du Val de Galilée : « *Electio autem præpositi ad vestrum collegium; investitura vero ejus, juxta antiquam consuetudinem, ad Tullensem episcopum pertineat, sicut idem Innocentus papa noscitur statuisse.* » Bégon s'empressa de dresser procès-verbal de cette constatation et l'on garda le fait pour s'en servir à l'occasion. Certes, dans tous ces conflits, l'histoire n'était-elle point une conspiration contre la vérité ?

Tout en menant de front les labeurs de l'étude et les

1. Saint-Dié, Dominique Bouchard, 1726, in-8°.

fatigues du ministère, l'archevêque de Césarée n'oubliait pas que « son voisin », l'évêque de Toul, n'avait point voulu le recevoir. Il attendait l'occasion de le lui signifier. L'ordonnance du 4 novembre 1726 la lui fournit et, le 2 décembre, par une lettre imprimée[1], respectueuse et modérée, il lui accusa réception de son Mandement, protesta contre l'ostracisme dont il se voyait la victime, puis exposa, preuves en mains, la légitimité de son titre d'archevêque, que Bégon ne songeait pas à contester, et de ses pouvoirs pontificaux, même de celui de conférer les Ordres. Dans son intention, cette lettre était un plaidoyer personnel, opposé aux conclusions du prélat : « Puisqu'il vous a plu, Monseigneur, lui disait-il en terminant, rendre publics les griefs que vous avez contre moi à cause de mes fonctions épiscopales, je ne puis me dispenser de faire pareillement part au public de cette lettre qui contient mes justes défenses. »

Ce manifeste, répandu à profusion, provoquait une réponse et pourtant, quelles que fussent les instances de son entourage, Bégon ne voulut point riposter : « Il resta dans un silence qu'on ne pouvait assez admirer », disent nos *Mémoires* toulois[2]; mais d'autres relevèrent le gant et, chose curieuse, ils n'appartenaient point au diocèse ; tellement ce conflit passionnait l'opinion.

Un anonyme data du 15 février 1727 une *Lettre de *** à un de ses amis, touchant celle de M^gr^ l'archevêque de Césarée en Cappadoce à M^gr^ l'Évêque, comte de Toul,*

1. *Lettre de Messire Jean-Claude Sommier, archevêque de Césarée et grand prévôt de Saint-Dié, à Monseigneur de Bégon, évêque et comte de Toul, prince du Saint-Empire.* Imprimé, in-4°, 18 pp.

2. Bibl. du sém., ms. 129.

prince du Saint-Empire[1]. L'ouvrage est un peu superficiel ; il ne traite pas la matière à fond et, malgré quelques passages bien frappés, il est inférieur à un autre qui parut à la même occasion et qui émanait, à n'en point douter, de la même plume que les ***Réflexions*** sur l'ordonnance du Révérendissime abbé d'Étival. Cette *Lettre à Mgr l'archevêque titulaire de Césarée au sujet de ses plaintes contre la première période de l'auteur des Réflexions sur l'ordonnance du P. H.*[2], raillait agréablement « la prudence de cet abbé qui, pendant que tout le monde disait de si belles choses à son sujet, s'abandonnait au doux repos d'un profond silence[3] » et abordait, de front et non sans ironie, le gros grief que le grand prévôt avait formulé contre le premier *factum* : « Un P. H., y avait-il lu[4], qui, sous prétexte de l'abbaye d'Étival, se donnne en spectacle au public sous le titre de Monseigneur le Révérendissime ! C'est à peu près comme un M. Sommier qui, sous prétexte du titre de l'archevêché de Césarée, *in partibus*, qu'on lui a donné à Rome, vient s'annoncer successeur de saint Basile à Saint-Dié. *Io, Saturnalia !* s'écrièrent autrefois des soldats romains à l'aspect d'un affranchi qui voulait se mêler de les haranguer sur le tribunal militaire. Ils furent si choqués de cette nouveauté de figures et d'expressions qu'ils demandèrent brusquement à suivre leur général, en

1. Imprimé, s. l. n. d., in-4°, 10 pp.

2. Imprimé, s. l. n. d., in-4°, 8 pp. à deux colonnes, du même format et de la même justification que les ***Réflexions***.

3. *Lettre*, p. 1.

4. *Réflexions*, p. 1.

faisant de grandes huées sur l'orateur et en criant de toutes leurs forces à la mascarade. »

La comparaison était blessante, il faut le reconnaître. Sommier eut le droit d'en être indigné, mais il eût mieux fait d'en souffrir en silence que de s'en plaindre dans une lettre publique. Il avait affaire à trop forte partie et la réponse qu'il s'attira ne mit pas les rieurs de son côté: il est toujours regrettable d'amuser la galerie, surtout à ses dépens.

Cependant, Léopold s'impatientait de ces querelles interminables. L'abbé de Vence n'avait pas réussi à fléchir l'abbé d'Étival; le prince pria le cardinal de Rohan d'y employer sa haute influence : ce fut peine perdue. Hugo prétexta que Rome s'était réservé le jugement du procès, et pour le fond du litige et pour le procédé, et Léopold, piqué de ce que Morville avait dit à Stainville : « Pourquoi le duc de Lorraine n'impose-t-il pas silence à un petit drôle comme cela[1] ? » exila, le 18 août, le moine obstiné[2], lequel se retira dans la ferme de Winsbach, à

1. « Pourquoi, me dit M. de Morville, le Duc de Lorraine n'impose-t-il pas silence à un petit drôle comme comme cela ? Ou, s'il ne peut pas le faire taire, pourquoi ne le fait-il pas mettre dans un cul de basse-fosse ? — A quoi je lui répondis que ce serait le moyen de se brouiller pour jamais avec la Cour de Rome. — Et comment, m'a-t-il dit, on aime donc mieux se brouiller avec le Roi ? Après cela, m'a-t-il continué, cela ne le brouillerait point avec la Cour de Rome, puisqu'un souverain est toujours le maître de punir un sujet sans être obligé de dire pourquoi. » (Lettre de Stainville à Léopold, 21 mai 1727, conservée aux Archives de Vienne et citée par M. Baumont, *op. cit.*, 273.)

2. « De par Son Altesse Royale, il est ordonné au P. Hugo, abbé de l'abbaye d'Étival, Ordre de Prémontré, de sortir dans vingt-quatre heures des États de S. A. R., avec défense à lui d'y rentrer sans ses ordres exprez, à peine de désobéissance. Telle étant la volonté de S. A. R. Donné à Lunéville le dix-huitième août, mil sept cent vingt-sept. — Signé : Léopold. »

quelque distance de Colmar. C'était donc à la cour de France que Bégon devait ce léger succès.

Léopold, qui n'avait renoncé à aucune de ses idées, voulut profiter et de l'avènement à Versailles d'un nouveau ministère et des bonnes relations qu'il avait alors avec Toul, pour obtenir enfin son officialité et son évêché lorrains. Sur son ordre, le président Lefebvre rédigea, pour le cardinal de Fleury, un mémoire demandant que les évêques français fussent obligés d'établir à Nancy des officiaux forains, pour faciliter à l'avenir l'exercice de leur juridiction, priant le roi de lever l'opposition qu'il avait faite à l'érection du siège de Saint-Dié, et s'engageant à restreindre au Val de Galilée la circonscription du nouveau diocèse et à ne plus appuyer les prétentions des abbés des Vosges.

C'était, il le sentait, une tentative suprême : Fleury renvoya le mémoire à Bégon, pour qu'il présentât ses observations ; il en reçut une réédition considérablement augmentée de ce que Henri de Bissy avait écrit jadis sur le même sujet et l'affaire en resta là. Le cardinal-ministre était trop prudent, il avait trop de choses à penser, pour qu'il se mît sur les bras ce nouvel embarras.

Broulier, du reste, venait de donner au public sa *Défense de l'Église de Toul*[1]. C'était, à dire vrai, une refonte du *Mémoire*, jadis envoyé par Camilly contre l'érection de l'évêché de Saint-Dié[2] et de la *Réfutation*

1. *Deffense de l'Église de Toul avec l'Ordonnance de Mgr l'Évêque-comte de Toul, prince du Saint-Empire, sur les réquisitions de son promoteur général contre les entreprises du chapitre de S. Dié et des abbez de la Vôge.* Toul, Rollin, 1724, in-4°.

2. Voir plus haut.

de l'ordonnance de Hugo d'Étival[1], mais cette refonte formait un traité méthodique, fortifié de pièces justificatives nombreuses et dirigé contre l'*Histoire de Moyenmoutier,* de dom Belhomme, l'*Histoire de Saint-Dié,* de Jean-Claude Sommier, les notes sur la chronique d'*Herculanus,* de Hugo. Une *Ordonnance* de Bégon, en date du 10 mai 1727, *contre les entreprises du chapitre de Saint-Dié et des abbés de la Vôge* avait fait de ce livre la réfutation officielle opposée par l'évêché de Toul à tous les ouvrages de ses adversaires. Le public dès lors était juge et, quand il n'avait pas d'idées préconçues, on peut dire sans crainte qu'il se rangeait du côté de l'évêque.

Les cours de Rome et de Lunéville avaient malheureusement leurs opinions faites. Léopold, cédant aux instances de Hugo, lui permit de rentrer à Étival, le 18 mars 1728, après un an d'exil et d'obstination et Benoît XIII pressait Bégon de porter son différend aux tribunaux apostoliques. Le prélat y eût peut-être consenti, tout en tremblant pour sa caisse et pour l'issue du procès ; mais Fleury le lui interdit : les maximes de l'Église gallicane ne permettaient point de reconnaître le jugement des Congrégations romaines. Enfin, il fut convenu que les cadinaux Lercari, secrétaire d'État, et de Polignac, ambassadeur de France, arrangeraient l'affaire par voie diplomatique. Ils demandèrent des mémoires. Bégon envoya la *Défense de l'Église de Toul* et un *Summarium* qui en était l'abrégé[2] ; Sommier et Hugo firent de même

1. Voir plus haut.

2. *Summarium causæ inter Illustr. et RR. Dūm Tullensem epi-*

chacun de leur côté. Mais les négociations engagées pour la rédaction du mandement d'acceptation de la bulle *Unigenitus*, que devait signer le cardinal de Noailles, firent retarder la solution de ce conflit que Rome jugeait beaucoup moins important.

Sur ces entrefaites, dom Mathieu Petitdidier mourut et, après quelques contestations, dom Augustin Calmet, prieur de Lay, et abbé triennal de Saint-Léopold, fut élu abbé de Senones. De l'avis unanime c'était un choix excellent : Ce religieux, disent nos Mémoires toulois[1], « aussi connu par la régularité de sa vie, par sa modestie et par sa science que par ses *Commentaires littérales* (sic) *sur l'Ancien et le Nouveau Testament*, son *Dictionnaire de la Bible* et son *Histoire de la Métropole de Trèves*, étant, sans contredit, le meilleur sujet de la congrégation pour remplir ce beau bénéfice. »

Le « malin vouloir » de l'agent de Lorraine à Rome fit adresser ses bulles à l'officialité de Bâle : c'était malicieusement souligner les prétentions vosgiennes ; mais le nouvel abbé était trop humble et trop pacifique pour accepter un héritage de combat : il fit présenter des excuses à l'évêque de Toul et refusa l'évêché de Macra que Benoît XIII voulait lui continuer. Tout cela était d'un bon présage et Bégon commençait à nourrir quelques espérances sur les négociations que devait mener le cardinal de Polignac quand, en janvier 1729, il apprit avec une douloureuse surprise que le pape venait de nommer

---

scopum et Rdum Patrem Ludovicum Hugo, abbatem monasterii stivagiensis, Ordinis Præmonstr. in Lotharingia, Tullensis diœcesis. (Bibl. du sém., ms. 129.)

1. Bibl. du sém., ms. 130.

l'irréductible Hugo évêque de Ptolémaïde. Le pape se flattait de trouver ainsi une solution pacifique, mais, en fait, aux yeux de tous, il consacrait solennellement le bien-fondé de ces longues revendications. Il ne tint pas à lui qu'il y eût trois évêques pour un territoire de trois lieues carrées : Dom Calmet fut de nouveau pressé de recevoir le titre d'évêque de Macra. Des malins prétendirent même que Sommier aurait un coadjuteur.

Léopold, qui n'avait pas été consulté sur cette promotion, éprouva un vif mécontentement et interdit à l'évêque de Ptolémaïde de paraître à Lunéville : il voulait le punir ainsi d'avoir transgressé les maximes gallicanes qu'il s'efforçait d'introduire en Lorraine. Mais il ne tarda pas à suivre la voie de toute chair. Atteint d'une pneumonie, il mourut le 27 mars 1729, dans les sentiments d'une piété profonde, déplorant amèrement de « n'avoir pas servi Dieu avec autant de fidélité qu'il le devait et de n'avoir pas travaillé au bonheur de son peuple avec autant de soins qu'il l'aurait pu[1] ».

« Léopold, disent nos Mémoires toulois[2], interprètes des sentiments de l'évêché, fut un prince religieux, sage, prudent politique et très généreux et personne dans son conseil n'avait plus d'esprit que lui. Il n'avait pas tenu à lui que les difficultés sur la matière de la juridiction des évêques dans ses États ne prissent fin. Les officiers de son conseil et de sa cour souveraine y ont trouvé trop d'avantages pour l'en dissuader. »

De la part d'un adversaire, cet éloge est bien précieux :

1. Bibl. du sém., ms. 129
2. *Ibid.*

il est tout à l'honneur et du prince lorrain et de l'écrivain toulois et il redresse quelque peu les jugements trop sévères que nous serions tentés de porter sur ce souverain, au souvenir de ces trente années de règne qui ne furent qu'une série de luttes contre les évêques, ses pères spirituels.

Bégon s'empressa, dès le 27 mars, de commander des supplications solennelles dans toutes les églises de la partie lorraine de son diocèse[1]; mais la Cour souveraine, jalouse, comme d'habitude, de faire acte d'autorité, rendit, le 31 du même mois, un arrêt qui ordonnait des prières publiques pour le repos de l'âme de feu Son Altesse Royale. C'était la continuation de sa politique d'envahissement. L'évêque dut réclamer auprès de la duchesse régente et il obtint cette fois pleine satisfaction[2]. Aussi, s'offrit-il pour présider aux cérémonies des funérailles[3]: ce qui fut accepté avec reconnaissance. Il prononça, le 7 juin, le premier éloge funèbre, lors de la levée du corps à l'église du noviciat des Jésuites[4], officia le premier et le troisième jour et n'eut qu'à se féliciter

1. *Mandement de Mgr l'Évêque-comte de Toul, qui ordonne des prières pour le repos de l'âme de feu Son Altesse Royale Léopold Ier*, 28 mars 1729. (*Rec. Mand.*, III, 13.)

2. *Lettre de Mgr l'Évêque-comte de Toul aux doyens ruraux de son diocèse, au sujet des prières publiques*, 19 juin 1729. (*Rec. Mand*, III, 170.)

3. Bibl. du sém., ms. 129. — Sur les funérailles du prince, voir la *Relation de la pompe funèbre faite à Nancy, le septième jour de juin 1729, aux obsèques de Très-Haut, Très-Puissant et Très-Excellent prince Léopold.* Nancy, Cusson, 1730.

4. *Discours adressé à Mgr le prince Charles par M. l'Évesque de Toul, lorsqu'il commença le convoy funèbre de S. A. R. Léopold Ier.* Nancy, Cusson, 1729.

des égards que l'on eut pour sa personne et pour sa dignité. Il y eut pourtant quelques petits incidents de préséances. Après la levée du corps, le héraut d'armes qui réglait la marche du cortège pria « Monsieur l'Évêque » de prendre son rang. Les archidiacres lui firent observer qu'il devait employer le titre de « Monseigneur » et, comme il répondait qu'il s'était servi du terme qu'on lui avait marqué, M. Alliot, grand maître des cérémonies, s'écria à haute voix : « Monseigneur l'Évêque-Comte de Toul, marchez, s'il vous plaît, avec votre clergé », et s'adressant au prélat, il ajouta courtoisement : « Voilà, Monseigneur, la faute bien réparée publiquement[1]. »

Le nouveau duc François III ne devait pas se montrer moins respectueux des droits de l'évêque et du clergé de Toul. Les dépenses exagérées de Léopold avaient fort obéré le Trésor ; pour combler en partie le déficit, la Chambre des comptes avait décrété un don de joyeux avènement, et les conseillers de la duchesse régente avaient voulu comprendre dans la répartition du subside les abbés, prieurs et autres bénéficiers du royaume. C'était aller contre l'immunité ecclésiastique : l'évêque fit ses remontrances et, comme on n'en tint pas compte, il en informa le Siège Apostolique ; il envoya à tout son clergé une *Protestation* et un *Avertissement*[2] et, quand

1. Bibl. du sém., ms. 129.

2. *Protestation et Avertissement de Mgr l'Évêque-comte de Toul au clergé séculier et régulier de la partie de son diocèse située en Lorraine et Barrois au sujet des Rôles et Lettres circulaires qui ont été répandues dans le diocèse, pour la levée d'un subside sur les Bénéficiers et Communautés ecclésiastiques, à titre de joyeux avènement de S. A. R. Monseigneur le Duc de Lorraine.* Imprimé, 8 pp. in-4°. (Bibl. du sém., ms. 129.)

François III arriva d'Autriche à Lunéville[1], il sut si bien plaider sa cause qu'il obtint de Son Altesse Royale une *Déclaration* favorable et une reconnaissance authentique des privilèges du clergé.

C'était un heureux début qui présageait une période de paix; mais le jeune duc ne fit que passer en Lorraine[2]. Élevé à la cour de Vienne, fiancé à l'archiduchesse Marie-Thérèse, la fille aînée de l'empereur Charles VI, François repartit pour l'Autriche dès le mois d'avril 1731, et les magistrats lorrains reprirent leurs empiétements: à chaque instant, entre la Cour souveraine et l'officialité touloise, s'élevaient des conflits de juridiction, au grand détriment de la discipline et de la régularité. L'administration du diocèse devenait, de jour en jour, plus difficile et les prêtres coupables s'autorisaient de cette protection pour braver l'évêque impuissant.

Bégon n'avait plus, pour le soutenir, son grand vicaire, Claude de L'Aigle. Ce bon prêtre s'était pieusement endormi dans le Seigneur, le 25 février 1733, à l'âge de quatre-vingts ans[3]. Vicaire général et official, durant

---

1. *Mandement de M^gr l'Évêque-comte de Toul qui ordonne des prières publiques pour l'heureux retour de S. A. R. M^gr le Duc de Lorraine et pour demander à Dieu qu'il répande ses bénédictions sur son gouvernement,* 14 novembre 1729. (*Rec. Mand.*, III, 185.)

2. Sur ces événements, voir Digot, *Hist. de Lorr.*, VI, et d'Haussonville, *Hist. de la réunion de la Lorr.*, IV.

3. Calmet, *Bibl. Lorr.* — Claude de L'Aigle fut enterré, suivant son désir, dans le cloître de la cathédrale, au pied des degrés. Voici son inscription, telle que nous l'a conservée Dom Calmet :

Hic humiliter jacere voluit, avito genere nobilis,
DOMINUS CAROLUS CLAUDIUS
DE L'AIGLE
presbyter barrensis, Mirævallis commendatorius abbas; hujus Ecclesiæ canonicus; archiadiaconus major; officialis et vicarius

plus de quarante années, il avait « blanchi au service de la sainte Église de Toul », avait été « le conseil et la main de quatre évêques et méritait de l'être par son mérite, par sa capacité, par ses importants et continuels services ». Cet éloge est de Hugo[1] et dom Calmet écrit de son côté[2] : « Il mena une vie très retirée et très édifiante, entièrement occupée des devoirs de son ministère et des besoins du diocèse, pour le bien duquel il a travaillé d'une manière infatigable pendant la plus grande partie de sa vie. » Il sut donc se faire estimer de tous, même de ses adversaires et il laissa le souvenir précieux d'un prêtre selon le cœur de Dieu, d'un sage administrateur, d'un conseiller prudent, d'un écrivain de talent, d'un inébranlable champion des causes les plus sacrées, l'indépendance, la liberté, la sainteté de l'Église : *cujus memoria in benedictione est.*

Devant ces empiétements continuels, Bégon, comme ses prédécesseurs, se sentait gagner par la lassitude et le découragement, quand la guerre de la succession de Pologne changea brusquement la face des choses. Le

---

generalis ; vir integer, sua sorte meliorem meruisse contentus ; parcus sibi, largus in pauperes, ut pater in suos : cleri cultor, Ecclesiæ decus, jurium vindex, qui, labore indefesso, hanc diœcesim sub quatuor R. R. D. D. præsulibus, sapienter rexit, docuit verbis, scriptis collustravit ; tandem moriens Christo illuxit major.

Obiit octogenarius, die XXV *februarii, anno Domini 1733, omni laude superior.*

Requiescat in pace.

Claude de L'Aigle a laissé des *Mémoires manuscrits pour servir à faire l'histoire des évêques de Toul.* L'original est dans le trésor de la cathédrale de Toul ; une copie est conservée au grand séminaire (ms. 125).

1. Ordonnance..... portant condamnation, etc., p. 21.

2. *Bibl. Lorr.*

traité de Vienne qui la termina, donna la Toscane à François III, devenu l'époux de Marie-Thérèse et l'héritier presque certain de la couronne impériale, et les duchés de Lorraine et de Bar à Stanislas Leczinski, roi détrôné de Pologne, mais beau-père de Louis XV. Le 13 décembre 1736, le vingt-septième successeur de Gérard d'Alsace signa l'acte de cession du Barrois et, le 13 février 1737, celui de la Lorraine. Stanislas n'était qu'un duc provisoire : les deux duchés étaient virtuellement réunis à la France ; en fait, sinon en droit, le diocèse retrouvait son unité. Les Lorrains pouvaient pleurer leurs princes et leur nationalité : c'était une douleur bien légitime ; mais non moins légitime était la joie de Bégon et de son entourage : ils espéraient enfin le terme de tant d'interminables et fatigants conflits.

V. — FIN DES DÉMÊLÉS AVEC LES ABBAYES DES VOSGES[1]

Le 28 janvier 1737, Antoine-Martin de Chaumont de la Galaizière, créé par Sa Majesté Polonaise (lisez : par le roi de France) chancelier et garde des sceaux de Lorraine et Barrois, vint à Nancy, porteur des lettres patentes des deux rois, pour s'entendre, avec la duchesse régente et les ministres lorrains, sur les formalités de la prise de possession. La cérémonie eut lieu à Bar, pour

1. Sources. — Bibl. du sém., ms. 129. — *Rec. Mandem. de Toul*, III. — Digot, *Hist. de Lorr.*, VI, 188 et sq. — *Éloge de Hugo* (*Mém. Ac. Stanislas*). — D'Haussonville, *Réun. de la Lorr.*, IV, 440. — Jérôme, *Testament de Charles-Louis Hugo, évêque de Ptolémaïde et dernier abbé d'Étival* (*Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1896). — Le même, *Un épisode de l'histoire d'Étival : L'union de la mense abbatiale à l'évêché de Toul*, 1739-1747 (*Mém. Ac. Stan.*, 1896).

le Barrois, le 8 février et à Nancy, pour la Lorraine, le 21 mars. Le 5 de ce mois, la veuve de Léopold avait donné une dernière fête à l'occasion des fiançailles de l'aînée de ses filles avec le roi de Sardaigne. Ce fut vraiment la fête des adieux et Bégon eut la délicatesse d'y présider, mêlant ainsi ses félicitations et surtout ses condoléances aux félicitations et aux regrets de tout son peuple. Le lendemain, Élisabeth-Charlotte quitta, toute en pleurs, le château de Lunéville et se rendit, avec sa cour, au château de Commercy que Louis XV lui laissait en douaire. Partout sur son passage, seigneurs et roturiers, citadins et paysans, accouraient consternés, pleurant et sanglotant. Avec l'aimable princesse, tous saluaient une dernière fois la patrie lorraine qui s'en allait.

Stanislas, parti de Paris le 1er avril, arriva à Toul le 3, vers midi, et l'évêque le fêta avec un enthousiasme tout vibrant d'espérance et lui fit rendre des honneurs royaux. Dès le 21 mars, il avait ordonné, par mandement, que l'on prierait « publiquement et nommément pour le Roi dans toutes les églises de la partie du diocèse située en Lorraine et Barrois[1] ». Il avait félicité les fidèles de les voir gouvernés « par un souverain qui rassemblait tout ce qu'il faut pour être les délices des peuples et qui, avant même de les avoir vus, faisait déjà paraître le plaisir qu'il aurait de les rendre heureux[2] » ; il « n'épargna rien pour servir à Stanislas un dîner splendide des mets les plus exquis[3] », et le nouveau duc,

1. *Rec. Mandem.*, III, 243.
2. *Ibid.*
3. Bibl. du sém., ms. 129.

après le banquet, reçut les compliments de tous les corps ecclésiastiques et civils, embrassa plusieurs fois le prélat, lui témoignant sa satisfaction, lui prodiguant les marques de sa particulière bienveillance, et prit la route de Nancy.

Le 12 du même mois, Catherine Opalinska, son épouse, passa par Toul et fut accueillie avec une pompe aussi brillante : ces deux réceptions coûtèrent à Bégon plus de douze mille livres. Ce fut de l'argent bien placé. Le roi de Pologne tint à montrer à l'évêque qu'il voulait terminer à l'amiable et sans bruit tous les différends que lui avait suscités le gouvernement de Léopold. Ce ne devait pas être parfois sans causer un grave préjudice aux privilèges ecclésiastiques, surtout en matière d'élection aux bénéfices, mais, pour le moment, l'évêché de Toul devait y trouver son compte.

Dès le 13 mai, une *Déclaration* rendit aux archidiacres le contrôle des comptes des fabriques, que les juges laïcs avaient usurpé, malgré toutes les réclamations. Le procureur général, Jean-Louis de Bourcier de Monthureux, eut l'ordre de l'intimer à tous ses substituts et d'en informer l'évêque : « L'intention du Roi, lui écrivit-il, étant que les comptes de fabrique se rendent conformément aux mandements qui ont été dressés en dernier lieu par messieurs les archidiacres, mes substituts ne formeront opposition à l'exécution desdits mandements. Fait à Nancy, le 13 mai 1737[1]. » Le billet était d'un laconisme un peu sec : il trahissait le mécontentement que ressentait le procureur général en voyant tomber une première pierre de l'édifice élevé par son père.

1. Bibl. du sém., ms. 129.

Dans leurs profondes vallées, les chanoines de Saint-Dié et les religieux d'Étival, de Moyenmoutier, de Senones n'étaient pas sans inquiétudes sur le sort de leur juridiction quasi épiscopale. Ils avaient perdu, par la transformation du pouvoir ducal, leur plus ferme soutien, et ce n'est pas sans quelque serrement de cœur que Sommier et Hugo adressèrent à leurs peuples des mandements pour leur annoncer l'avènement de Sa Majesté Polonaise[1]. Depuis huit ans, la querelle avait perdu de son acuité. L'évêque de Ptolémaïde, satisfait de son titre et peu encouragé par l'accueil que Léopold lui avait fait, s'était tenu tranquille dans son abbaye, vaquant à des études historiques, pour lesquelles il était singulièrement doué, complétant la série de ses *Sacræ Antiquitatis monumenta* et préparant ses Annales de l'ordre de Prémontré. Calmet, Barrois faisaient de même à Senones et à Moyenmoutier, sans oublier à l'occasion de rappeler et d'affirmer le privilège de leurs abbayes, et l'archevêque de Césarée continuait, mais sans bruit, à faire œuvre de juridiction dans son quasi-diocèse[2]. En 1739, un mandement de lui prescrivit des prières publiques pour le repos de l'âme de Léopold: en 1731, le 9 mai, un synode, tenu à Saint-Dié, sous sa présidence, publia des *Statuts synodaux* qui furent imprimés dans cette ville, par Joseph Charlot, typographe du chapitre. Enfin, en 1737, parut[3] une *Apologie de l'Histoire de Saint-Dié, contre le livre intitulé : Défense de l'Église de*

1. Calmet, *Bibl. Lorr.*

2. *Ibid.*

3. Saint-Dié, Charlot, in-8°.

Toul; ce devait être sa dernière œuvre : il trépassa le 5 octobre de cette année 1737 et l'évêque de Ptolémaïde le suivit de près dans la tombe, le 2 août 1739.

Tous deux, Hugo surtout, mouraient dans l'anxiété, car l'avenir s'annonçait incertain. Depuis que la réunion de la Lorraine à la France avait été décidée et réalisée en principe par les préliminaires de Vienne de 1735, les deux gouvernements, royal et ducal, agissant de concert, avaient conçu le projet d'étendre à la nouvelle province les règles et les usages ecclésiastiques qui étaient en vigueur dans le royaume. Stanislas sollicita du pape un droit presque universel de nomination aux bénéfices qui viendraient à vaquer désormais dans les deux duchés, droit analogue à celui que le Concordat de 1516 et l'indult de Clément IX (1668) avaient reconnu au roi pour la France et pour les Trois-Évêchés. L'affaire était chaudement poussée et agitée en cour de Rome, et le cardinal de Tencin, alors ambassadeur de France, s'employait avec zèle à obtenir une faveur aussi importante. Il eut gain de cause le 15 janvier 1740, et un indult de Clément XII accorda au roi de Pologne le privilège de nommer aux bénéfices consistoriaux des duchés de Lorraine et de Bar.

Privés de leur droit d'élection et, chose beaucoup plus fâcheuse, menacés de retomber, à brève échéance peut-être et au gré des caprices du souverain, entre les mains avides d'abbés commendataires, les monastères firent entendre d'énergiques protestations et se préparèrent à la résistance. Étival, entre tous, se distingua et la lutte, entreprise par lui pour sauvegarder son indé-

pendance, ne dura pas moins de huit années, de 1739 à 1747[1].

Trois jours à peine après le décès de Hugo, M. de Bazelaire de Lesseux, lieutenant-général du bailliage de Saint-Dié et subdélégué du chancelier de La Galaizière, interdit aux religieux, de la part de Stanislas, de procéder à l'élection d'un abbé, et le prieur, le P. Jean Desbœufs, dut donner, par écrit, l'assurance formelle que l'on se conformerait aux ordres de la cour.

Bientôt, les Prémontrés apprirent, non sans douleur, que le roi de Pologne, usant de son nouveau droit de collation, offrait leur abbaye au cardinal de Tencin. Eux qui jouissaient d'une juridiction quasi épiscopale et qui avaient vu leur abbé revêtu des ornements pontificaux, allaient donc tomber en commende ! Cette perspective leur semblait être l'excès du malheur et de l'humiliation, mais à leur fierté était réservée une épreuve plus dure encore. Tencin préféra Saint-Paul de Verdun à Saint-Pierre d'Étival, et Stanislas, cédant sans doute aux instances de Bégon et pensant arrêter ainsi ces querelles interminables, résolut, non pas simplement de la donner en commende à l'évêque, mais encore d'unir indissolublement la mense abbatiale à la mense épiscopale de Toul.

Le bruit de ce projet parvint bientôt à l'abbaye vosgienne. Les religieux crurent d'abord au simple péril de la commende et travaillèrent à le conjurer par de longs mémoires envoyés en cour de Rome ; mais bien plus grandes furent et leur désolation et leur perplexité,

1. Sur cette curieuse lutte, voir M. Jérôme, *op. cit.*

quand ils connurent l'étendue de leur mal : ils hésitèrent quelque temps entre le désir ardent qu'ils avaient de conserver l'intégrité de leur règle et la crainte de s'aliéner des puissances avec lesquelles il fallait compter ; ils intéressèrent à leur cause l'abbé de Prémontré, cherchèrent à se concilier des protecteurs auprès du Saint-Siège, obtinrent un instant, en avril 1742, le gain de leur procès, mais Bégon revint à la charge ; il fit agir la cour de France et, après bien des démarches, il reçut les bulles d'union, le 5 juin 1747. Quelques semaines après, les religieux signèrent avec leur nouvel abbé le traité d'accommodement que la cour de Rome avait prescrit ; ils cherchèrent bien à revendiquer pour eux la juridiction quasi épiscopale sur le ban du monastère ; mais cette affaire n'eut pas de suite. En fait, le territoire d'Étival était rentré dans le diocèse de Toul. Et voilà comment, pour avoir élevé trop haut leurs prétentions, les fils spirituels de l'évêque de Ptolémaïde devinrent les sujets de ce prélat toulois contre l'autorité duquel ils s'étaient fièrement dressés. Mais quel curieux exemple des vicissitudes humaines nous offrent les péripéties de cette lutte si longue et si passionnante ! Ici, comme dans bien d'autres conflits où se heurtent les opinions et les intérêts des hommes, la barque de Pierre oscilla d'un rivage à l'autre, un peu au gré des partis ; mais ces fluctuations, si incompréhensibles, rendent plus admirables la fermeté et la sûreté de sa marche quand elle conduit les fidèles au port de la foi et du salut.

Saint-Dié subit, du moins en partie, le même sort qu'Étival. Les chanoines se séparèrent en deux camps lorsqu'il s'agit de donner un successeur à Jean-Claude Som-

mier : ils ne purent se mettre d'accord sur le mode d'élection. Stanislas, fatigué de ces contestations, voulut user de son droit de collation, nomma grand prévôt son parent, le comte Zaluski (18 mars 1741), et vint présider lui-même à son intronisation. Le Polonais ne garda son bénéfice qu'un an; il donna sa démission le 24 juin 1742 et le roi, cédant à la même tactique que pour Étival, choisit l'évêque de Toul pour le remplacer; mais, ici, la mense prévôtale restait indépendante de la mense épiscopale : le prélat n'avait la dignité de grand prévôt qu'à titre viager et, disons le mot, commendataire.

A cette nouvelle, le chapitre s'émut : il notifia son refus à Stanislas, écrivit au nonce de Lucerne et envoya un *Mémoire* au Saint-Siège. Mais le temps n'était plus où Sommier était tout-puissant dans la Ville éternelle. La cour de Rome tout simplement adressa le mémoire à Lunéville et La Galaizière manda au doyen qu'il voulait bien croire, « pour l'honneur du Collège, qu'une telle audace n'était que le fait irréfléchi et particulier de quelques esprits turbulents ou aigris par les derniers événements ».

C'était ouvrir la porte au repentir : les chanoines ne voulurent point la franchir et s'obstinèrent dans leur résistance. Pourtant, les bulles étaient arrivées et l'évêque devait prendre possession le 1er juin 1743. Au jour fixé, le subdélégué fit prendre les armes aux bourgeois et à la maréchaussée : c'était sous prétexte de faire honneur au nouveau prévôt, mais en réalité c'était pour prévenir tout désordre. Le peuple, en effet, était monté contre les chanoines. L'évêque ne voulut pas s'installer ce soir-là : il était trop pacifique pour cela; il remit donc au lendemain et s'employa à calmer la population.

Pendant la nuit, les chanoines se barricadèrent dans le chœur, méditant résistance, et l'évêque patienta, préférant les amener peu à peu et l'un après l'autre à des sentiments plus raisonnables. Mais le peuple s'exaspérait et, à la fin, le chapitre, prenant peur, envoya un parlementaire poser ce dilemme à Bégon : « Si vous vous présentez comme évêque de Toul, vos efforts seront inutiles : vous n'entrerez pas; si c'est comme grand prévôt, revêtu du caractère épiscopal, la porte vous est ouverte. »

Ils sauvegardaient ainsi les apparences et se tiraient d'une situation fausse. L'évêque entra comme grand prévôt, et la difficulté fut aplanie.

A Moyenmoutier et à Senones, Barrois et Calmet restaient dans leur réserve prudente; c'était autant par amour de la paix que par crainte de fâcheux événements. Senones, du reste, ne faisait point partie de la Lorraine et les princes de Salm, souverains du pays, ne songeaient pas à suivre la politique de Stanislas et du roi de France. En 1737, Broulier, devenu grand vicaire de Toul à la mort de M. de L'Aigle, avait répondu à l'*Apologie* de Sommier, par un *Mémoire pour servir de réponse à celui de M^gr^ l'archevêque de Césarée*[1], où il répétait, encore une fois, les arguments qu'il avait fait valoir dans ses précédents ouvrages. Puis, prenant l'offensive, il envoya à dom Calmet, en 1742, un écrit anonyme où il lui signalait les fautes qui s'étaient glissées dans la première édition de son *Histoire de Lorraine* et réfutait les pas-

1. Imprimé in-4°, 45 pp. — Relié à la suite de la *Défense de l'Église de Toul.*

sages qui semblaient entachés de partialité vis-à-vis de l'évêché de Toul[1].

Le docte Bénédictin s'efforça de justifier ses affirmations, de réfuter ces critiques et les conclusions de la *Défense de l'Église de Toul*, dans la *Dissertation sur les évêques de Toul*, qu'il inséra au début du premier volume de la seconde édition de son *Histoire*[2]. Broulier lui répliqua l'année suivante, 1746, par ses *Réflexions sur les remarques du R. P. D. Calmet, abbé de Senones, contre la Défense de l'Église de Toul*[3]. Ce fut le dernier écho de ces luttes et l'archidiacre put conclure, non sans raison[4] : « En finissant ces *Réflexions*, il est bon de faire observer que le R. P. D. Calmet n'ayant attaqué dans ses *Remarques* aucune des preuves que l'auteur de la *Défense* y a rapportées pour établir et justifier les droits de l'Église de Toul sur les abbayes de la Vôge, ces preuves restent dans toute leur force et dans leur évidence, après avoir subi l'examen d'un si habile censeur. »

Cette victoire morale complétait l'écrasement d'Étival et de Saint-Dié. Mais, vraiment, si la Lorraine fût restée indépendante, on ne sait comment ces contestations se seraient terminées. Tout en leur reconnaissant nombre de circonstances atténuantes, il nous est bien permis de les regretter : le prestige de la dignité épiscopale ou abbatiale n'y a point gagné, l'intérêt des âmes

1. Calmet, *Hist. de Lorr.*, 2e éd., I, XXXIX. — *Réflexions* (citées dans une des notes suivantes), p. 1.

2. *Sur les premiers évesques de l'Église de Toul*, t. I, p. XXX et sq.

3. Imprimé in-4°, 34 pp., relié à la suite de la *Défense de l'Église de Toul*.

4. *Réflexions*, p. 33.

y a perdu, et l'histoire elle-même, fouillée avec tant d'ardeur, mais par des esprits prévenus, a vu plutôt s'épaissir les ténèbres qui entourent les origines de notre Église. De tout cela, les évêques de Toul ne sont point responsables : ils n'ont fait que défendre des droits imprescriptibles et tenir les serments qu'ils avaient faits au jour de leur consécration ; ils ont apporté, la plupart du temps, dans ces luttes exaspérantes, un grand esprit de modération et de longanimité. Les grands coupables, ce sont les conseillers de Léopold qui ont saisi avec empressement l'occasion qui leur était donnée d'amoindrir et de contrarier l'autorité épiscopale, de servir leurs prétentions gallicanes et leur patriotisme, aux dépens d'un prélat français.

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Bonfils.

M. Paul Bonfils, préparateur de chimie à la Faculté des sciences de Nancy, décédé en 1857, avait disposé d'une somme de 10,000 fr., qui devait être partagée en vingt prix de 500 fr. destinés à récompenser « le vainqueur d'un concours sur une question de chimie industrielle ».

Ce prix a été décerné pour la dernière fois en 1890.

2° Prix Herpin.

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1,000 fr. à décerner tous les quatre ans à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

3° Prix Dupeux.

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 fr. à décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

4° Prix Stanislas de Guaita.

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, M^me^ de Guaita a institué un prix annuel de 100 fr. ; les arrérages peuvent être cumulés, selon les circonstances, de manière à former un prix triennal de 300 fr.

Ce prix a pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy.

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et M^me^ la vicomtesse de Chambrun.

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, chaque année, depuis 1876, 600 fr. pour récompenser le dévouement maternel et 600 fr. pour récompenser la piété filiale.

2° Legs Bourgon.

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de M^lle^ Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10,000 fr., payable après le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, tous les cinq ans, une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

3° Prix Mangeon.

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, M^lle^ Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas le soin de décerner chaque année un prix de piété filiale de 100 fr.

4° Prix René de Goussaincourt.

Prix de 300 fr. destiné à récompenser la piété filiale; décerné depuis 1894.

5° Prix du 3° bataillon des mobiles de la Meurthe.

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un prix quinquennal et indivisible de 500 fr. est destiné à récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis : en première ligne par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3° bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy); en seconde ligne par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers, ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

Il a été, pour la première fois, décerné en 1899.

6° Prix Chassignet.

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet,

membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix quinquennal et indivisible de 1,500 fr. en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon fait par M^me^ Chassignet de son droit d'usufruit permettra d'attribuer ce prix dès 1903.

CONCOURS DE 1900

PRIX HERPIN A DÉCERNER EN 1900

L'Académie de Stanislas décernera en 1900 un prix de 1,000 fr., fondé par M. le Dr Herpin (de Metz)[1]. Ce prix sera

1. **Extrait du testament de M. le Dr HERPIN (Jean-Charles), décédé à Nice (Alpes-Maritimes), le 17 janvier 1872.**

. . . . . .

ART. 7. — Je lègue, à titre de legs particulier, à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, dite Académie de Stanislas, siégeant à Nancy (Meurthe), et dont je suis membre correspondant, un titre de rente italienne 5 p. 100, nos 1,094,023 et 1,098,922, de 300 francs de rente annuelle, qui devront être employés à la fondation d'un prix qui sera proposé et décerné, s'il y a lieu, tous les quatre ans, par l'Académie de Stanislas, à Nancy, sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés.

. . . . . .

ART. 17. — Les fonds que j'ai affectés par les articles précédents à la fondation de prix ou d'encouragements à décerner par les Académies et légataires ci-dessus dénommés, devront être uniquement affectés à l'emploi que j'ai déterminé, et ne pourront être détournés; pour quelque motif que ce soit, de la destination spéciale que je leur ai donnée.

C'est pourquoi le présent article 17 et celui qui est relatif à la fondation et à l'objet du prix que j'ai institué devront toujours être imprimés à la suite des programmes de prix, afin que mes intentions soient bien connues et scrupuleusement exécutées.

Les sommes libres provenant des prix qui n'auraient pas été remportés ou distribués seront affectées de nouveau à des propositions de prix, et ne devront, dans aucun cas, recevoir une autre destination.

. . . . . .

attribué au meilleur mémoire sur l'une des périodes suivantes de l'histoire de Lorraine :

1° Histoire du duché de Lorraine depuis l'avènement de Gérard d'Alsace jusqu'à la mort de Simon Ier (1048-1139);

2° Histoire du duché de Lorraine sous les règnes de Mathieu Ier et de Simon II (1139-1205);

3° Histoire du duché de Lorraine sous les règnes de Thiébaut II, Ferri IV et Raoul (1304-1346);

4° Le règne de Jean Ier (1346-1390);

5° Le règne de Charles II (1390-1431).

Les concurrents sont invités à suivre, autant que possible, l'ordre chronologique; ils feront un tableau des institutions du pays pendant la période qu'ils étudient; ils dresseront un catalogue des actes émanés des ducs, dont ils font l'histoire, en prenant pour modèle le catalogue des actes de Mathieu II, par M. Le Mercier de Morière.

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître, sous peine d'exclusion.

Les mémoires doivent être déposés, au plus tard, le 31 décembre 1899.

Ils porteront deux devises, l'une en latin, l'autre en français. Ces devises seront aussi inscrites sur une enveloppe fermée, jointe au mémoire et contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Les enveloppes seront ouvertes seulement après que l'Académie aura rendu son jugement sur les mémoires présentés. Les noms des concurrents qui obtiendraient une mention honorable ne seront publiés que s'ils en manifestent le désir.

Les travaux présentés doivent être écrits en langue française.

Ils seront déposés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

Les manuscrits se seront pas rendus, mais les auteurs pourront en faire prendre copie au Secrétariat de l'Académie.

Sont exclus des concours les travaux imprimés ou manuscrits déjà récompensés par une des Académies composant l'Institut de France.

Les membres titulaires de l'Académie de Stanislas ne pourront prendre part à ces concours.

Nancy, le 20 novembre 1896.

Le Secrétaire perpétuel,
Jules LEJEUNE.

Le Président,
Abbé VACANT.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1898

Amé (Émile). — Dictionnaire topographique du département du Cantal; Paris, 1897, 1 vol. in-4°.

André (Lieut[t] d'). — La rasance des terrains avec le clipsomètre; Paris, 1899, 1 vol. in-8°.

Archer de Lima. — Professão de Fé; Lisboa, 1898, 1 br. in-18.

Aschehong. — De Norske communers retsforfatning for 1837; Christiania, 1897, 1 vol. in-8°.

Audiat. — Discours prononcé le 18 janvier 1898 sur la tombe de M. le C[te] de Warren; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°.

Babeau (Albert). — Les vieilles enseignes de Troyes; Troyes, 1898, 1 br. in-8°.

Badel (Émile). — M. Henri Boucher, ministre du commerce, à l'École professionnelle de l'Est. Souvenir du mardi 19 octobre 1897; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°. — Les œuvres de M. l'abbé Doyotte à Haroué; Nancy, 1897, 1 plaq. in-18. — Saint-Nicolas-de-Port et ses noms de rues; Nancy, 1897, 1 plaq. in-18. — Le maréchal de France François de Bassompierre; Nancy, 1897, 1 plaq.

in-8°. — Les monuments de Haroué : Bassompierre et Beauvau, Gérard et Pouget ; Nancy, 1897, 1 vol. in-8°. — Allocution prononcée aux funérailles de M. l'abbé Antoine Doyotte, curé-doyen de Haroué ; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°. — Les anciennes croix monumentales de Nancy ; Nancy, 1898, 1 plaq. in-18. — A la mémoire du général Pouget. L'École professionnelle à Vézelise le 31 mars 1898 ; Nancy, 1898, 1 plaq. in-12. — Travaux historiques et littéraires, 1888-1898 ; Nancy, 1898, 1 br. in-8°. — L'École professionnelle de l'Est dans les Vosges, 28, 29 et 30 mai 1898 ; Nancy, 1898, 1 br. in-8°. — Les députés de la Meurthe de 1789 à 1898 ; Nancy, 1898, 1 vol. in-24. — Madame la comtesse de Ludre, née Hedwige de Beauvau, 1842-1898 ; Nancy, 1898, 1 br. in-8°. — Une journée à Mattaincourt. — Une journée à Pont-à-Mousson, Marbache et Dieulouard. — Une journée à Mars-la-Tour ; Nancy, 1898, 3 plaq. in-18. — A travers la Lorraine. Excursions et souvenirs ; Nancy, 1899, 1 vol. in-8°.

BARDY (H.). — Camus de Morton, inspecteur général d'infanterie en Lorraine, gouverneur des ville et château de Belfort (1635-1712) ; Saint-Dié, 1897, 1 br. in-8°. — La Société philomathique et le versant alsacien des Vosges ; Saint-Dié, 1898, 1 br. in-12. — Masvaux et les dernières années de l'abbaye ; Belfort, 1898, 1 plaq. in-8°. — Note sur le bas-relief du Donon (*Bellicus surbor*) ; Saint-Dié, 1898, 1 plaq. in-8°.

BARRET (Dr Paul). — Les noirs ; Paris, 1892, 1 br. in-8°.

BARTH (J.). — Norronaskaller. *Crania antiqua in parte orientali Norvegiæ meridionalis inventa ;* Christiania, 1896, 1 vol. in-8°.

BERGER (Philippe). — Étude des documents nouveaux fournis

sur les Ophites par le Philosophoumena ; Nancy, 1873, 1 vol. in-8°. — Tanit pene-baal (Extrait du *Journal asiatique*) ; Paris, 1877, 1 plaq. in-8°. — Israël et les peuples voisins (Leçon d'ouverture) ; Paris, 1878, br. in-8°. — L'ange d'Astarté. Étude sur la seconde inscription d'Oum-el-Awamid ; Paris, 1879, 1 vol. in-4°. — Le mythe de Pygmalion et le dieu Pygmée ; Paris, 1880, 1 plaq. in-8°. — Notice sur les caractères phéniciens destinés à l'impression du *Corpus inscriptionum semiticarum ;* Paris, 1880, 1 br. in-8°. — L'écriture et les inscriptions sémitiques ; Paris, 1880, 1 br. in-8°. — La Trinité carthaginoise. Mémoire sur un bandeau trouvé dans les environs de Batna ; Paris, 1880, 1 br. in-4°. — Pygmée-Pygmalion : note sur le nom propre Baal-Maleac ; Paris, 1881, 1 br. in-8°. — La Phénicie, pour faire suite à « L'Écriture et les inscriptions sémitiques » ; Paris, 1881, 1 br. in-8°. — L'exposition de la cour Caulaincourt. Feuilles d'Utique ; Paris, 1881, 1 br. in-8°. — Notes sur les inscriptions puniques rapportées d'Utique par M. le comte d'Hérisson ; Paris, 1882, 1 br. in-8°. — Les inscriptions sémitiques et l'histoire. Conférence faite à la Sorbonne, le 27 février 1883 ; Paris, 1883, 1 br. in-8°. — Lettre à M. Alexandre Bertrand, sur une nouvelle forme de la triade carthaginoise ; Paris, 1884, 1 br. in-8°. — Nouvelles inscriptions nabatéennes de Medaïn Salih ; Paris, 1884, 1 br. in-4°. — La nécropole phénicienne de Mehdia ; Paris, 1884, 1 plaq. in-8°. — Stèles trouvées à Hadrumète ; Paris, 1884, 1 br. in-4°. — L'Arabie avant Mahomet, d'après les inscriptions. Conférence faite à la Sorbonne ; Paris, 1885, 1 br. in-8°. — Essai sur la signification historique des noms des patriarches hébreux ; Paris, 1886, 1 plaq. in-8°. — Rapport sur quelques inscriptions araméennes inédites ou imparfaitement traduites du Bri-

tish Museum ; Paris, 1886, 1 br. in-8°. — Note sur trois cents nouveaux ex-voto de Carthage ; Paris, 1887, 1 plaq. in-8°. — Note sur la grande inscription néo-punique et sur une autre inscription d'Altiburos ; Paris, 1887, 1 plaq. in-8°. — Mémoire sur deux nouvelles inscriptions phéniciennes de l'île de Chypre ; Paris, 1887, 1 br. in-4°. — Cylindre perse, avec légende araméenne ; Paris, 1888, 1 plaq. in-4°. — Le sarcophage de Tabnith, roi de Sidon ; Paris, 1888, 1 br. in-8°. — Inscriptions libyques et néo-puniques provenant de Maktar ; Paris, 1889, 1 plaq. in-8°. — Décret honorifique de la communauté phénicienne du Pirée ; Paris, 1889, 1 plaq. in-8°. — L'histoire d'une inscription. Une rectification au *Corpus inscriptionum semiticarum*, 1re partie, n° 122 ; Paris, 1889, 1 plaq. in-8°. — La Bible et les inscriptions ; Paris, 1890, 1 br. in-8°. — Rapport sur une inscription punique trouvée à Lixus et sur une inscription juive ancienne de Volubilis découverte par M. de La Martinière. Inscriptions peintes sur vases de la nécropole d'Hadrumète ; Paris, 1892, 1 br. in-8°. — Histoire de l'écriture dans l'antiquité ; Paris, 1892, 1 vol. in-4°. — Rapport sur les tatouages tunisiens ; Paris, 1894, 1 br. in-4°. — Poseidôn Narnakios ; Paris, 1895, 1 plaq. in-8°. — Le mausolée d'El-Amrouni ; Paris, 1895, 1 br. in-8°. — Notes de voyages ; Paris, 1895, 1 vol. gr. in-8°. — Terpon-Therapon ; Paris, 1897, 1 plaq. in-4°. — L'église du Saint-Sépulcre sur la mosaïque géographique de Mâdaba ; Paris, 1897, 1 plaq. in-8°.

Bizemont (Vte de). — Un manuscrit sur la Maison de Lorraine. Duel du duc de Guise et du comte de Coligny ; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°.

Bled (Abbé). — Les chartes de Saint-Bertin, t. 4, fasc. 2 ; Saint-Omer, 1899, 1 vol. in-4°.

BLEICHER (Dr). — Compte rendu des excursions de la réunion extraordinaire de la Société géologique de France dans les Vosges, à Belfort et à Porrentruy, du 30 août au 6 septembre 1897; Paris, 1898, 1 vol. in-8°. — Contribution à l'étude lithologique, microscopique et chimique des roches sédimentaires, secondaires et tertiaires du Portugal; Lisbonne, 1898, 1 vol. in-8°. — Les sciences préhistoriques en Lorraine. Origine, développement, résultats acquis; Nancy, 1898, 1 br. in-8°. — Notes et souvenirs des excursions de la Société de géographie de l'Est à Essey-la-Côte et à la côte de Sion; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°.

BLOCH (Isaac). — La paix, sermon prononcé à la synagogue de Nancy; Nancy, 1898, 1 plaq. in-18. — Sermons; Paris, 1898, 1 vol. in-18.

BOPPE (Commt Paul). — La légion portugaise (1807-1813); Paris, 1897, 1 vol. in-8°. — Les Espagnols à la Grande-Armée. Le corps de la Romana (1807-1808). Le régiment Joseph-Napoléon (1809-1813); Paris, 1899, 1 vol. in-8°.

BOYÉ (Pierre). — Les derniers moments du roi Stanislas; Nancy, 1898, 1 br. in-8°. — *Qualis vir et scriptor extiterit Theodoricus Alisius in curia rationum lotharingica præses*; Nancy, 1898, 1 vol. in-8°. — Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne; Paris, 1898, 1 vol. in-8°. — La Lorraine commerçante sous le règne nominal de Stanislas (1737-1766); Nancy, 1899, 1 vol. in-8°.

BRIQUEL (P.). — Les dents de *Ceratodus*; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°. — Soirs d'automne, 2e édition; Nancy, 1898, 1 vol. in-8°.

BRUTAILS (J.-A.). — Cartulaire de l'église collégiale Saint-

Seurin de Bordeaux, publié avec une introduction et des tables ; Bordeaux, 1897, 1 vol. in-8°.

Buisson (Abbé E.). — Les victimes de Boileau. L'abbé de Cassagnes ; La Chapelle-Montligeon, 1898, 1 br. in-8°.

Cabreira (A.). — Sur l'aire des polygones ; Lisbonne, 1897, 1 br. in-8°.

Cardot. — De la réparation des accidents du travail d'après le Code civil et d'après la loi du 9 avril 1898 ; Nancy, 1898, 1 br. in-8°.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, t. 26, 29 et 32 ; Paris, 1897, 3 vol. in-8°.

Chervin (Dr). — Démosthène était-il bègue ? Tours, 1898, 1 br. in-8°.

Chevalier (Ulysse). — Le chanoine Albanès ; Romans, 1897, 1 br. in-8°. — L'abbaye de Silos ; Lyon, 1897, 1 br. in-8°. — Les nominations épiscopales du XIIIe au XVe siècle ; Lyon, 1898, 1 br. in-8°.

Colonna de Principi di Stigliano (F.). — Notizie storiche di Castelnuovo in Napoli ; Napoli, 1892, 1 vol. in-8°.

Comité des travaux historiques et scientifiques. — Bibliographie de leurs publications au 31 décembre 1897 ; Paris, 1898, 1 vol. in-8°.

Compte rendu des fêtes du cinquantenaire de la Société d'archéologie lorraine, 28, 29 et 30 juin 1898 ; Nancy, 1898, 1 vol. in-8°.

Cornulier-Lucinière (Gal Cte de). — La prise de Bône et Bougie, d'après des documents inédits, 1832-1833 ; Paris, 1895, 1 vol. in-18.

Darlu et Rambaud. — Discours prononcés à la séance générale du congrès des sociétés savantes, le samedi 16 avril 1898 ; Paris, 1898, 1 br. in-8°.

FAVIER (J.). — Catalogue des livres et documents imprimés du fonds lorrain de la bibliothèque municipale de Nancy; Nancy, 1898, 1 vol. in-8°.

FLICHE (P.). — Les naturalisations forestières en France et la paléontologie ; Besançon, 1898, 1 br. in-8°. — Note sur la flore de l'Yonne ; Paris, 1898, 1 plaq. in-8°. — Note sur la flore des lignites, des tufs et des tourbes quaternaires ou actuels du nord-est de la France ; Paris, 1898, 1 br. in-8°. — Note sur les tufs du Brabant (Vosges) et les variations du noisetier commun ; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°. — Note sur les bois fossiles du Mételin; Paris, 1898, 1 plaq. in-8°.

GEOLOGIC ATLAS of the United States, feuilles 26 à 37; 12 feuilles in-f°.

GERMAIN (Léon). — Une taque de fer aux armoiries de Jacques III Busselot et de Judith Gauvain, sa femme (XVII^e siècle); Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Une taque de foyer aux armoiries de la famille Savary (XVII^e siècle); Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Le chapelet. Emblème du roi René; Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Le tombeau de saint Eucaire, à Liverdun (XVI^e siècle); Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°. — Sentences portières de maisons particulières en Lorraine, 2^e partie (XVIII^e siècle); Nancy, 1898, 1 br. in-8°.

GJELSVIK. — Den Norske privarets Laere om vildfarelsons; Christiania, 1897, 1 vol. in-8°. — Om stadeserstatning for retmaessige handlinger efter norskret ; Christiania, 1897, 1 vol. in-8°.

GOUJON (Pierre). — Miettes de poésie, d'art et d'histoire locale ; Montmédy, 1896, 1 vol. in-8°.

GUYOT (Ch.). — Encore M. Misset. Jeanne d'Arc et saint Pierre Fourier; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°. — L'ensei-

gnement forestier en France. L'école de Nancy; Nancy, 1898, 1 vol. gr. in-8°.

HAMONVILLE (B^on^ d'). — Atlas de poche des oiseaux de France, Suisse et Belgique. 2^e^ série; Paris, 1898, 1 vol. in-18 cart.

HAUSSONVILLE (C^te^ d'). — Réponse de M. le comte d'Haussonville au discours de M. Albert Vandal, prononcé dans la séance du 23 décembre 1897.

HENRY (E.). — Sur la lunure ou double aubier du chêne; Nancy, 1 plaq. in-8°. — Le chêne rouge en France; Nancy, 1 br. in-8°. — Influence de la sécheresse de 1893 sur la végétation forestière (Nouvelles observations); Nancy, 1 br. in-8°. — Influence de l'époque d'abatage sur la production des rejets de chêne d'après MM. Bartet et Hartig; Nancy, 1 plaq. in-8°. — L'azote et la végétation forestière; Nancy, 1 plaq. in-8°. — Poids et composition de la couverture morte des forêts, sa valeur comme engrais; Nancy, 1 br. in-8°. — Sur quelques cochenilles forestières; Paris, 1 plaq. in-8°. — Les cendres des essences principales de la forêt de Haye; Paris, 1876, 1 br. in-8°. — Répartition du tannin dans les diverses régions du bois de chêne; Nancy, 1888, 1 br. in-8°. — Le tannin dans le bois; Paris, 1896, 1 plaq. in-8°. — La végétation forestière pendant l'année 1893. Nouvelles observations; Paris, 1898, 1 br. in-8°. — Les forêts et les eaux souterraines dans les régions de plaines; Nancy, 1898, 1 br. in-8°.

JADART (H.). — Les prix de vertu de la ville de Reims, 1866-1897; Reims, 1897, 1 br. in-8°.

JADART, LAURENT et BAUDON. — Les cloches du canton de Rethel. — Rethel, 1897, 1 vol. in-8°.

JÉRÔME (Abbé). — La question métropolitaine dans l'Église

franque au temps de Charlemagne ; Paris, 1897, 1 br. in-8°. — L'église Notre-Dame de Bon-Secours, à Nancy; Nancy, 1898, 1 vol. in-18.

JOURNÉE (Le Lt-Col). — Note concernant la résistance de l'air sur le plomb de chasse ; Paris, 1898, 1 plaq. in-8°.

KNŒPFLER (L.). — Essai sur la démocratie, l'instruction publique et les universités ; Paris, 1897, 1 vol. in-8°.

LAFORGE (Léon). — Histoire complète de Mac-Mahon, maréchal de France, duc de Magenta ; Paris, 1898, 3 vol. in-4°.

LAVEDAN (Léon). — Le comte de Ludre ; Paris, 1898, 1 br. in-18.

LEDERLIN. — Rapport sur les travaux de la Faculté de droit de Nancy pendant l'année scolaire 1896-1897; Nancy, 1898, 1 br. in-8°.

LÉVY (Abbé Joseph). — Das alte Schloss zu Lorenzen im Unter-Elsass ; Zabern, 1898, 1 plaq. in-8°. — Geschichte der Stadt Saarunion ; Forbach-Schirmeck, 1898, 1 vol. in-8°. — Notizen über das Erzpriesterthum Bockenheim (Saarunion); Zabern, 1898, 1 br. in-8°. — Les persécutions des catholiques dans le comté de Saarwerden et la seigneurie de Diemeringen (1697-1793); Rixheim, 1898, 1 br. in-8°.

LIÉGEOIS (Dr Ch.). — Saint Pierre Fourier et les médecins ; Épinal, 1897, 1 vol. in-18.

LIÉTARD (Dr). — De la résistance des types anthropologiques aux influences des milieux ; Paris, 1898, 1 plaq. in-8°.

LISTE du Comité des travaux historiques et scientifiques ; Paris, 1898, 1 br. in-8°.

LOMBARD (Paul), 1850-1898 ; Nancy, 1898, 1 br. in-8°.

LONGIN (E.). — Saint Pierre Fourier et la Franche-Comté. Étude historique; Besançon, 1898, 1 br. in-8°.

LORIN (Ed.). — Les origines d'une partie des grèves ou pâturages de Brévands; Saint-Lô, 1898, 1 plaq. in-8°.

MAIRE (Ch.). — Rimes féminines; Lyon, 1898, 1 vol. in-8°. — Rimes octogénaires; Lunéville, 1898, 1 vol. in-8°. — Rimes bûcheronnes; Paris, 1898, 1 vol. in-8°. — Pensées et maximes d'un octogénaire. 2e série; Paris, 1899, 1 vol. in-32. — Pensées et maximes d'un octogénaire; Paris, 1899, 1 vol. in-32.

MARSY (Cte de). — Tournai et Compiègne. Communication faite au congrès archéologique et historique de Tournai en 1895; Tournai, 1 br. in-8°. — Le musée de la commission des antiquités de la Côte-d'Or à Dijon; Caen, 1 plaq. in-8°. — Les incunables de la bibliothèque de Besançon; Caen, 1 plaq. in-8°. — Deux années de la vie d'Antoine Galland (1672-1673); Amiens, 1882, 1 br. in-8°. — La Picardie et les Picards au Parlement de Paris, de 1410 à 1417; Abbeville, 1889, 1 br. in-8°. — Lectures et souvenirs. 1894-1896; Compiègne, 1896, 1 vol. in-8°. — De la fausse Jeanne d'Arc, Claude des Armoises. Du degré de confiance à accorder aux découvertes de Jérôme Vignier; Compiègne, 1890, 1 plaq. in-8°. — Les instructions du Comité des travaux historiques et la Picardie; Compiègne, 1890, 1 plaq. in-8°. — Catalogue des manuscrits de la ville de Compiègne; Paris, 1891, 1 br. in-8°. — Un musicien flamand, Jean de Ockeghem, d'après un ouvrage récent; Termonde, 1895, 1 br. in-8°. — Notes bibliographiques; Anvers, 1895, 1 plaq. in-8°. — Une publication nouvelle sur les monuments de la France; Caen, 1 plaq. in-8°. — L'exposition rétrospective de Reims (Extrait du *Bulletin monumental*); Paris, 1895, 1 plaq. in-8°. — Le congrès

archéologique de Saintes et de La Rochelle (Extrait du *Bulletin monumental*); Paris, 1895, 1 br. in-8°. — Compte rendu du troisième congrès scientifique international des catholiques, tenu à Bruxelles du 3 au 8 septembre 1894; Bruxelles, 1895, 1 br. in-8°. — Jules de Laurière et Léon Palustre; Caen, 1895, 1 br. in-8°. — Notre bibliothèque locale. Oise et départements voisins, t. I, 1894-1896; Compiègne, 1896, 1 plaq. in-32. — Les plaques de foyer; Caen, 1896, 1 br. in-8°. — Les dalles tumulaires de la Belgique (Extrait du *Bulletin monumental*); Paris, 1896, 1 br. in-8°. — Louis Courajod (Extrait du *Bulletin monumental*); Paris, 1896, 1 br. in-8°. — Notes sur diverses tapisseries flamandes; Bruxelles, 1896, 1 plaq. in-8°. — Jean Grignon, facteur d'orgues à Mons; Mons, 1897, 1 plaq. in-8°. — La Société française d'archéologie et le département de la Sarthe; Mamers, 1897, 1 br. in-8°. — Pierre Louvet, de Beauvais, médecin, historien et professeur (XVII[e] siècle); Beauvais, 1897, 1 plaq. in-8°.

MASSA (C[tesse] M. de). — Les annales de M[me] de Sévigné; Paris, 1897, 2 vol. in-8°.

MATHIEU (A.). — Les forêts et la vie rurale (Discours de réception); Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°.

MATHIEU (M[gr] Désiré). — Instruction pastorale de M[gr] l'archevêque de Toulouse sur la Cité de Dieu, et mandement pour le carême de l'an de grâce 1898; Toulouse, 1 plaq. in-4°. — La critique historique et la légende de Clémence Isaure; Toulouse, 1898, 1 br. in-8°.

MARTIN (L'abbé Eugène). — L'Eglise et l'archéologie. Allocution prononcée dans l'église des Cordeliers, à l'occasion du cinquantenaire de la Société d'archéologie lorraine; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°. — Comment faire une monographie du village; Nancy, 1898, 1 plaq. in-18.

MENGIN (Henri). — Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale ; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°.

MILLOT (Ch.). — Carte des variations annuelles de la température ; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°.

MISSET (Abbé E.). — La porte 21, 1re division, offerte par M. le chanoine Clément à Sa Grandeur Mgr Turinaz. Son histoire et son authenticité ; Paris, 1898, 1 br. in-8°. — Jeanne d'Arc Champenoise. La nationalité de Jeanne d'Arc et celle de saint Pierre Fourier ; Paris, 1898, 1 br. in-8°. — Jeanne d'Arc Champenoise. Réponse à M. Ch. Petit-Dutaillis, professeur à la Faculté de Lille ; Chalon-sur-Saône, 1898, 1 plaq. in-8°.

MISSION archéologique française au Caire, t. 6, fasc. 5 ; t. 10, fasc. 4 ; t. 11, fasc. 1 ; Paris, 1897, 3 vol. in-4°.

PFISTER (Ch.). — La maison de saint Pierre Fourier à Nancy ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°. — La captivité du marquis de Chaussin (1594-1596) ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°. — Les derniers vestiges des remparts de Nancy ; Nancy, 1898, 1 br. in-8°. — Catherine de Lorraine (1573-1648) ; Nancy, 1898, 1 vol. in-8°. — Henri IV à Nancy (2-8 avril 1603) ; Malzéville, 1898, 1 plaq. in-8°. — Les mémoires du comte de Brassac, gouverneur de Nancy, 1633-1635 ; Nancy, 1898, 1 vol. in-8°.

PIETTE et LA PORTERIE (de). — Études d'ethnographie préhistorique, familles à Brassempouy en 1896 ; Paris, 1897, 1 br. in-8°.

PINGAUD (Léonce). — Mémoires de l'abbé Millot, 1726-1785 ; Paris, 1898, 1 vol. in-24.

POIRINE (Abbé J.). — Le *Pater* et l'heure présente ; Paris, 1899, 1 vol. petit in-4°.

QUINTARD (L.). — Deux gaufriers lorrains ; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°.

RAPPORT de la Société régionale des architectes du nord de la France en réponse à celui de M. Marius Vachon, sur les industries d'art dans le département ; Lille, 1898, 1 br. in-4°.

ROSNY (Léon de). — L'apologue dans la Chine et dans l'Inde; Paris, 1876, 1 plaq. in-8°.

SADOUL (Ch.). — Essai historique sur les institutions judiciaires des duchés de Lorraine et de Bar, avant la réforme de Léopold Ier ; Nancy, 1898, 1 vol. in-8°.

SALMON-LEGAGNEUR (P.). — La caisse des incendiés du département de la Meuse, à propos des projets de création de caisses départementales d'assurances ; Paris, 1898, 1 br. in-8°.

SAVE (Gaston). — Le costume épiscopal au moyen âge en Lorraine ; 1 plaq. in-f°. — Les peintres verriers nancéiens sous René II ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°. — Le monument du Téméraire à Nancy; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°.

SAVE et SCHULER. — Le groupe équestre de Grand au Musée lorrain ; Nancy, 1898, 1 br. in-8°.

SCHAUDEL (L.). — Les anciens seigneurs de Breux ; Montmédy, 1898, 1 plaq. in-8°.

SCHJOTT. — Samlede philologiske Afhandlinger ; Christiania, 1896, 1 vol. in-8°.

SIGURD ODLAND. — Om apostolatets begreb og oprindelse ; Christiania, 1897, 1 vol. in-8°.

SOUHESMES (de). — Nancy, Saint-Nicolas, Liverdun, Pont-à-Mousson ; Nancy, 1898, 1 br. in-18.

STANG. — Om Erstatming for liv; Christiania, 1897, 1 vol. in-8°. — Om vildfarelse og dens Indflydelse ester norsk privaret pâ en Retshandels Gyldigheb; Christiania, 1897, 1 vol. in-8°.

THIEULLEN (A.). — Les véritables instruments usuels de l'âge de la pierre; Paris, 1897, 1 vol. gr. in-8°, rel. ang.

UPSALA UNIVERSITAT, 1872-1897; Upsal, 1897, 1 vol. in-4°.

VAGANAY (H.). — Les traductions du psautier en vers latins au XVI^e^ siècle; Fribourg (Suisse), 1898, 1 br. in-8°.

VAGNER (René). — L'Étoile du berger. Le Postillon lorrain. Almanachs pour 1899.

VALLOT (J.). — Sur les plis parallèles qui forment le massif du Mont-Blanc; Paris, 1898, 1 plaq. in-4°.

VIENNE (L^t^-C^el^ M. de). — Discours de réception à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon; Dijon, 1898, 1 br. in-8°. — La bataille de Courtray, d'après les comptes de la ville de Bruges; Paris, 1898, 1 plaq. in-8°.

ZEILLER (R.). — Revue des travaux de paléontologie végétale publiés dans le cours des années 1893-1896; Paris, 1898, 1 vol. in-8°. — Sur un lépidodendron silicifié du Brésil; Paris, 1898, 1 plaq. in-4°.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1898-1899

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France.

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANGERS. — Société académique de Maine-et-Loire.

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

ANGERS. — Société industrielle et agricole.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (53, rue du Transvaal).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

BERLIN. — Königlich-preussische Akademie der Wissenschaften.

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BRÊME. — Naturwissenschaftlicher Verein.

BREST. — Société académique.

BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES. — Commission royale d'histoire.

BRUXELLES. — Société d'archéologie (11, rue Ravenstein).

BRUXELLES. — Société royale malacologique de Belgique.

BUFFALO. (N. Y.). — Society of Natural Sciences.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société d'agriculture et de commerce.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAEN. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAIRE. — Institut égyptien.

CAMBRAI. — Société d'émulation.

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture.

CONSTANTINE. — Société archéologique.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DRONTHEIM. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

DUBLIN. — Royal Irish Academy.

DÜRKHEIM. — Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz.

ELBEUF. — Société industrielle.

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

FLORENCE. — Instituti di studi superiori pratici e di profezionamento.

GENÈVE. — Société biblique.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN. — Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

GOTHEMBOURG. — Société royale des sciences et lettres.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

HALLE. — Academiæ Cæsareæ Leopoldino-Carolinæ Germanicæ naturæ Curiosorum, etc.

HARLEM. — Société hollandaise des sciences.

HEIDELBERG. — Historisch-philosophischer Verein.

KIEL. — Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte. — Landesdirektoral.

KIEW. — Société des naturalistes.

KÖNIGSBERG. — Physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LAON. — Société académique.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles.

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LÉOPOL (Galicie). — Société d'histoire.

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois.

LIÈGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.

LIÈGE. — Société géologique de Belgique.

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LONDRES. — Geological Society.

LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation du Jura.

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société botanique.

LUXEMBOURG. — Vereine für Geschichte, Litteratur und Kunst, à Bivange-Berchem.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

MÂCON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MADISON. — Visconsin Academy of sciences, arts and lettres.
MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts.
MARSEILLE. — Société de statistique.
MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.
MERIDEN (Connect.). — Scientific association.
METZ. — Académie.
METZ. — Société d'histoire naturelle.
MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio alzate ».
MEXICO. — Institut géologique.
MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.
MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.
MONTMÉDY. — Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.
MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.
MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.
MOULINS. — Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais.
MULHOUSE. — Société industrielle.
MUNICH. — Königlich-bayerische Akademie der Wissenschaften.
NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.
NANCY. — Société centrale d'agriculture.
NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.
NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.
NANCY. — Société lorraine de photographie.
NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.

NEUCHATEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW-YORK. — Academy of sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

NIMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (49, rue des Saints-Pères).

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac).

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'Instruction publique).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Louvre).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle-Saint-Germain).

PARIS. — Société des études historiques (6, rue Garancière).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (à la Bibliothèque nationale).

PARIS. — Société de médecine légale de France (Palais de Justice).

PARIS. — Société philomathique (7, rue des Grands-Augustins).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

PHILADELPHIE. — Geological Survey of Pensylvania.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest.

REIMS. — Académie nationale.

RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia del nuovi Lincei.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences.

SAINT-LOUIS. — Missouri botanical Garden.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie des sciences.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINTES. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

TOULOUSE. — Société académique franco-hispano-portugaise.

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.

TOURNAI. — Société historique et archéologique.

TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.

UPSAL. — Geological Institution of the university.

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).

VIENNE. — K. k. geologische Reichsanstalt.

VIENNE. — K. k. geographische Gesellschaft.

VIENNE. — K. k. zoologische und botanische Gesellschaft.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution.

WASHINGTON. — National Academy of sciences.

WASHINGTON. — United states Geological Survey.

WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.

ZAGRA. — Societas historico-naturalis croatica.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

BERKELEY. — University of California.

CEARÁ (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bolletino delle publicazione Italiane.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

KIEL. — Christian Albrechts-Universität in Kiel.

LA PLATA. — Revista Argentina de Historia natural.

MONTEVIDEO. — Anales del museo nacional de Montevideo.

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l'), 60, rue des Francs-Bourgeois.

PARIS. — École polytechnique (Journal de l'), 5, rue Descartes.

PARIS. — Journal des savants.

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet, 13, rue Boissière.

VALENCE. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

WASHINGTON. — The Microscope (chas. W. Smiley).

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique.
CHAUMONT. — Bibliothèque de la ville.
LUNÉVILLE. — Bibliothèque de la ville.
METZ. — Bibliothèque de la ville.
PARIS. — Ministère de l'instruction publique.
PARIS. — Académie française.
PARIS. — Académie des inscriptions et belles-lettres.
PARIS. — Académie des sciences morales et politiques.
PARIS. — Académie des sciences.
PARIS. — Académie des beaux-arts.
PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne.
PARIS. — Muséum d'histoire naturelle.
PONT-A-MOUSSON. — Bibliothèque de la ville.
STRASBOURG. — Bibliothèque de la ville.
TOUL. — Bibliothèque de la ville.
VENDÔME. — Bibliothèque de la ville.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juillet 1899.

BUREAU.

—

Président : M. Ch. DE MEIXMORON DE DOMBASLE.
Vice-Président : M. A. DE ROCHE DU TEILLOY.
Secrétaire perpétuel : M. Gabriel THOMAS.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. FAVIER.
Questeur : M. A. DE METZ-NOBLAT.
Secrétaire annuel : M. G. FLOQUET.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1893. 7 Juillet. M. CAMPAUX (Antoine), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres (Membre titulaire le 2 août 1872), 5 *bis*, faubourg Saint-Georges, Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1861.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés correspondants nationaux et aux associés correspondants étrangers.

1898. 18 Mars. M. HECHT (le Dr Louis), Professeur honoraire à la Faculté de Médecine (Membre titulaire le 10 novembre 1876), 4, rue Isabey, Nancy.

1899. 21 Juill. Mgr MATHIEU (Son Éminence le Cardinal), à Rome (Membre titulaire du 23 janvier 1880 au 20 juin 1890).

II

MEMBRES TITULAIRES.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD (Adolphe), Avocat à la Cour d'appel, Professeur honoraire à la Faculté de Droit (Associé le 15 février 1861), 82, rue Stanislas, Nancy.

1873. 5 Déc. M. TOURDES (le Dr Gabriel), Doyen honoraire de la Faculté de Médecine, Associé national de l'Académie de Médecine de France, 2, faubourg Stanislas, Nancy.

1875. 9 Juillet. M. DUVERNOY (Frédéric), Professeur honoraire au Lycée, 8 *bis*, rue Bailly, Nancy.

1876. 17 Mars. M. FLICHE (Paul), Professeur à l'École nationale forestière (Associé le 6 mars 1874), 9, rue Saint-Dizier, Nancy.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN (Eugène), Doyen de la Faculté de Droit, 12 *bis*, faubourg Stanislas, Nancy.

23 Nov. M. BLEICHER (le Dr Gustave), Professeur à l'École supérieure de Pharmacie, Associé national de l'Académie de Médecine de France, 9, cours Léopold, Nancy.

1880. 16 Juill. M. MOURIN (Ernest), Recteur honoraire, 23, rue du Faubourg-Saint-Jean, Nancy.

1881. 5 Août. M. DE METZ-NOBLAT [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 37, cours Léopold, Nancy.

5 Août. M. DRUON (Henri), Proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet.

1884. 18 Janv. M. GUYOT (Charles), Directeur de l'École nationale forestière (Associé le 19 janvier 1883), 10, rue Girardet, Nancy.

2 Mai. M. FAVIER (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1884. 7 Nov. M. DES ROBERT (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 1, Villa de la Pépinière, Nancy.

1885. 23 Janv. M. GRUCKER (Émile), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres, 59, rue Stanislas, Nancy.

6 Mars. M. GERMAIN (Léon), Archéologue (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. MELLIER (Émile), Inspect. d'Académie honoraire (Associé le 21 mars 1884), 5, rue des Tiercelins, Nancy.

1887. 21 Janv. M. AUDIAT (Edgard), Président de chambre honoraire (Associé le 4 décembre 1885), 35, rue de la Ravinelle, Nancy.

1888. 3 Fév. M. PFISTER (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres (Associé le 2 juillet 1886), 11, rue du Bastion, Nancy.

21 Déc. M. MILLOT (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours à la Faculte des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

M. VACANT (l'abbé Alfred), Professeur au grand séminaire de Nancy (Associé le 4 février 1887), 96, rue de Strasbourg, Nancy.

1889. 7 Juin. M. DE MEIXMORON DE DOMBASLE [Charles] (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

1890. 10 Janv. M. THOMAS (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 2 juillet 1886), 82, rue Stanislas, Nancy.

1891. 17 Juill. M. MATHIEU DE VIENNE (Maurice), Lieutenant-Colonel, directeur de l'artillerie à Toul (Associé du 18 février 1887), 6, rue d'Alliance, Nancy.

4 Déc. M. GALLÉ (Émile), Artiste-Céramiste (Associé du 26 décembre 1890), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

1892. 3 Juin. M. BARTHÉLEMY (François), Archéologue (Associé du 5 juillet 1889), 22, faubourg des Trois-Maisons, Nancy.

1893. 17 Fév. M. BERGER-LEVRAULT (Oscar), Imprimeur-Éditeur (Assoc. du 16 décembre 1888), 7, rue des Glacis, à Nancy.

5 Mai. M. RISTON (Victor), Avocat (Associé du 8 janvier 1892), 1, rue d'Essey, à Malzéville, près Nancy.

M. THOULET (Julien), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé du 6 mai 1892), 65, rue de Metz, Nancy.

1893. 3 Nov. M. GASQUET (Amédée), Recteur de l'Université de Nancy, Palais de l'Université.

1894. 15 Juin. M. MENGIN (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 12 mai 1893), 8, rue Lafayette, Nancy.

1895. 1er Fév. M. MATHIEU (Auguste), Conservateur des forêts en retraite (Associé du 12 mai 1893), 7, rue Trouillet, Nancy.

1896. 24 Janv. M. DES GODINS DE SOUHESMES (Raymond) [Associé du 15 juillet 1892], 93, place Saint-Georges, Nancy.

1897. 5 Fév. M. DE ROCHE DU TEILLOY (Alexandre), Professeur honoraire au Lycée (Associé du 12 mai 1893), 5, rue de Rigny, Nancy.

16 Juill. M. MARTIN (l'abbé Eugène), Professeur à l'École Saint-Sigisbert (Associé du 7 juillet 1893), 11, place Carnot, Nancy.

1898. 3 Juin. M. VILLARD (Évrard), Avocat général près la Cour d'appel (Associé du 15 juill. 1892), 68, rue Charles III, Nancy.

M. FLOQUET (Gaston), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé du 3 mars 1893), 17, rue Saint-Lambert, Nancy.

16 Déc. M. DÉGLIN (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 20 novembre 1896), 79, rue Saint-Georges, Nancy.

MEMBRES DONATEURS

M. LALLEMENT (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. LEUPOL, Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1862, décédé le 29 octobre 1896.

M. LEJEUNE (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

M. CHASSIGNET (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1854. 3 Nov. M. FAYE (Hervé), Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire jusqu'au 25 mai 1857), 95, avenue des Champs-Élysées, Paris.

1855. 2 Fév. M. BURNOUF (Émile-Louis), Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872), 14, rue d'Alésia, Paris.

16 Fév. M. MÉZIÈRES (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, Député de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris.

27 Avril. M. CHAUTARD (Jules), Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 1er décembre 1876), à Croissanville (Calvados).

1857. 10 Juill. M. DE MARGERIE (Amédée), Doyen de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique (Titulaire du 22 janvier 1858 au 9 février 1877), 122, boulevard de la Liberté, Lille.

M. LAFON, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvières.

1863. 23 Janv. M. CHASLES (Émile), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), 6, rue Paul-Louis-Courier, Paris.

M. LIÉGEOIS (Jules), Professeur à la Faculté de Droit (Titulaire du 27 mars 1874 au 1er avril 1892), 8, rue de la Monnaie, Nancy.

1865. 17 Mars. M. JALABERT (François-Philippe-Victor-Théophile), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur honoraire de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), 13, rue Saint-Martin, Versailles.

1865. 16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE (Joseph-Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN (Eugène), Professeur honoraire à l'École supérieure de pharmacie, associé national de l'Académie de médecine de Paris (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887), 18, rue d'Amance, à Malzéville, près Nancy.

1867. 3 Juill. M. LEFEBVRE (Eugène), Professeur honoraire au Lycée Hoche (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874), 2, rue des Réservoirs, Versailles.

1872. 12 Avril. M. ADAM (Lucien), Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), boulevard Sévigné.

22 Nov. M. MICHEL (Émile), Membre de l'Institut (Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879), 9, avenue de l'Observatoire, Paris.

22 Nov. M. VIANSSON (Lucien-Edmond), ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), à Fillières (Meurthe-et-Moselle).

1873. 10 Janv. M. PIERROT (Émile), Avocat, ancien Magistrat (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881), 93, place Saint-Georges, Nancy.

1874. 1er Mai. M. JACQUINET (Paul), Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire jusqu'au 19 novembre 1879), place de Rennes, 6, Paris.

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT (Paul), Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 79, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 16 Mars. M. GIGOT (Edme-Albert), ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 85, rue de la Pompe, Paris.

20 Avril M. DECHARME (Paul), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 3 février 1888), 95, boulevard Saint-Michel.

1878. 15 Nov. M. DEBIDOUR (Antonin), Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, Paris.

1882. 4 Août. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Président de Chambre à la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

M. LORIN (Edmond), Directeur des Contributions directes en retraite (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1884), Saint-Lô (Manche).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. MARCUS (Adolphe), ancien Officier du génie, 20, rue des Prisons-Militaires, Metz.

M. PÊTRE (Charles), Directeur de l'École nationale des beaux-arts et du dessin de Bourges.

B

1847. 17 Juin. M. LE BRUN (Joseph-Félix), Naturaliste, à Lunéville, place Saint-Jacques (Meurthe-et-Moselle).

1858. 14 Mai. M. COURNAULT (Charles), Artiste-Peintre, 16, rue de la Rivière, Malzéville (près Nancy).

10 déc. M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine (Meurthe-et-Moselle).

1861. 21 Juin. M. le comte DE PUYMAIGRE (Théodore), Homme de lettres, rue de l'Université, 17, Paris.

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1863. 24 Juill. M. LAMBERT, Professeur au Lycée de La Roche-sur-Yon (Vendée).

1865. 30 Mars. M. BONVALOT (Édouard), ancien Conseiller à la Cour d'appel de Dijon, 2, place des Vosges, Paris.

5 Mai. M. GÉRARDIN (Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Paris, 49, rue Madame.

1867. 15 Mars. M. GÉRARDIN (Charles-Auguste), ancien Inspecteur des établissements insalubres, 34, rue de Vaugirard, Paris.

29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Alexandre), Conservateur des forêts en retraite, 57, rue de Toul, Nancy.

21 Déc. M. DUBOIS (Charles), Homme de lettres, 4, place Vaudémont, Nancy.

1871. 19 Mai. M. LIÉTARD (Gustave), Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. CUNY (A.), Architecte, 13, Grande-Rue, Nancy.

1874. 6 Mars. M. HYVER (l'abbé), vicaire général honoraire d'Alger, villa de la Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. DEPAUTAINE (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1875. 7 Déc. M. GRAND'EURY (Cyrille), Ingénieur civil des mines, Correspondant de l'Institut, 5, cours Victor-Hugo, Saint-Étienne (Loire).

1879. 2 Mai. M. CASPAR, Professeur et Compositeur de musique à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. PEIFFER (Édouard), ancien Officier supérieur d'artillerie, 135, rue Saint-Dizier, Nancy.

M. GLEY (Gérard), ancien Professeur au Collège d'Épinal, 5, rue de la Calandre.

1881. 20 Janv. M. QUINTARD (Léopold), Homme de lettres, 30, rue Saint-Michel, Nancy.

6 Mai. M. BROILLIARD (Charles), Conservateur des forêts en retraite, Directeur de la *Revue des forêts*, 97, rue du Cherche-Midi, Paris.

1882. 5 Mai. M. FOURNIER (Alban), Docteur en médecine à Rambervillers (Vosges).

1883. 16 Mars. M. BARDY (Henri), Pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

1883. 15 Juin. M. le comte DE WARREN (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 3, place de l'Arsenal, Nancy.

1884. 18 Juill. M. DINAGO (F.), Juge suppléant au tribunal de 1re instance, 9, rue des Carmes, Nancy.

19 Déc. M. HAILLANT (Nicolas), Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 17, rue du Quartier, Épinal.

1885. 15 Mai. M. BOUVIER (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 5, place Possoz, avenue de la Muette, Paris.

20 Nov. M. THIRION (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée de Limoges (Haute-Vienne).

18 Déc. M. NETTER (Abraham), Docteur en médecine, Bibliothécaire universitaire honoraire, 9, rue de la Hache, Nancy.

1886. 19 Mars. M. TISSERANT (H.), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Févr. M. KRANTZ (Émile), Doyen de la Faculté des Lettres, 21, rue des Dominicains, Nancy.

16 Déc. M. AMBROISE (Émile), Docteur en droit, Avoué, 16, rue Gambetta, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

1888. 2 Mars. M. COLLIGNON (le docteur René), Médecin-Major au 25e régiment d'infanterie, à Cherbourg (Manche).

16 Mars. M. SCHLAGDENHAUFFEN (le Dr Frédéric), Directeur de l'École supérieure de Pharmacie, associé national de l'Académie de Médecine, 63, rue de Metz, Nancy.

13 Avril. M. CHAPELIER (l'abbé Charles), Curé de Lamarche (Vosges).

29 Juin. M. le baron HULOT (Étienne), Secrétaire général de la Société de géographie, 80, rue de Grenelle, Paris.

1889. 3 Mai. M. ROGIE (l'abbé J.), Clerc régulier de la Congrégation de Notre-Sauveur, à Benoîte-Vaux, par Souilly (Meuse).

2 Août M. FRIOT (Albert), Docteur en médecine, 11, rue Saint-Nicolas, Nancy.

1891. 6 Fév. M. CHARAUX (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble (Isère), 1, rue Jean-Jacques-Rousseau.

10 Avril. M. MASSON (Ernest), Homme de lettres, à La Trinité, commune de Dommartemont (Meurthe-et-Moselle), près Nancy.

1891. 17 Juill. M. DE LANNOY DE BISSY (le colonel Victor-Amédée-Richard), Directeur du génie, à Épinal.

1892. 8 Janv. M. BRUNOT (Ferdinand), Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris, 105, boulevard Saint-Michel.

6 Mai. M. le baron D'HAMONVILLE (Jean-Charles-Louis-Tardif), au château de Manonville (Meurthe-et-Moselle).

15 Juill. M. BLONDLOT (René), Professeur à la Faculté des Sciences, Correspondant de l'Institut, 8, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1893. 17 Fév. M. BUISSON (l'abbé E.), Professeur, 14, rue Legendre, Paris.

M. le baron DE BRAUX (Gabriel), Homme de lettres, à Boucq (Meurthe-et-Moselle).

M. COLLIGNON (Albert), Professeur à la Faculté des Lettres, 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

M. POINCARÉ (Henri), Membre de l'Institut, 63, rue Claude-Bernard, Paris.

3 Mars. M. JOURNÉE (Félix-Albert), Lieutenant-Colonel au 149e régiment d'infanterie à Épinal (Vosges).

7 Juill. M. DIEHL (Charles), Correspondant de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

1894. 2 Mars. M. BASSET (René), Directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger, 77, rue Michelet, à l'Agha, près Alger.

21 Déc. M. FERRY (René), Docteur en droit et en médecine, à Saint-Dié (Vosges).

1895. 21 Juin. M. LEFÈBVRE (Henri), Contrôleur des contributions directes en disponibilité, 17, rue de Rigny, Nancy.

1896. 21 Fév. M. BRIOT (Félix), Inspecteur des forêts, à Chambéry (Savoie).

6 Mars M. POIRINE (abbé Jean-Joseph), Aumônier du pensionnat Saint-Joseph, 17, rue Gambetta, Nancy.

M. JÉROME (l'abbé Léon), Professeur au grand séminaire, 96, rue de Strasbourg, Nancy.

1897. 2 Avril. M. LE MONNIER (Georges), Professeur à la Faculté des Sciences, 3, rue de Serre, Nancy.

1897. 7 Mai. M. Bloch (Isaac), Grand Rabbin, 18, rue de l'Équitation, Nancy.

29 Oct. M. Pariset (Georges), Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, 15, rue Saint-Lambert, Nancy.

1898. 4 Mars. M. Liégeois (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de médecine, à Bainville-aux-Saules (Vosges).

22 Avril. M. Imbeaux (le Dr Ed.), Ingénieur des Ponts et Chaussées, 9, rue du Montet, Nancy.

M. Henry (Émile), Chargé de Cours à l'École nationale forestière, 5, rue Lepois, Nancy.

18 Nov. M. Boyé (Pierre), Avocat à la Cour d'appel, 53, rue de l'Hospice, Nancy.

1899. 20 Janv. M. Boppe (Paul), Chef d'escadrons de cavalerie territoriale, 40, rue de Toul, Nancy.

2°

1845. 18 Déc. M. Hermite (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 2, rue de la Sorbonne, Paris.

1852. 16 Déc. M. d'Arbois de Jubainville (Henri), Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris.

1860. 21 Déc. M. Loyson (l'abbé Jules-Théodore), Aumônier du Lycée Lakanal, 15, rue Angot, à Bourg-la-Reine (Seine).

1862. 4 Juill. M. Passy (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Labordère, à Neuilly (Seine).

1864. 15 Juill. M. Millien (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. Ménant (Joachim), Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rouen (Seine-Inférieure).

1865. 6 Janv. M. de Ribbe (Charles), Avocat, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Aix, 6, rue Mazarine, à Aix (Bouches-du-Rhône).

1866. 20 Avr. M. Léon de Rosny, Professeur à l'École spéciale des Langues orientales, 28, rue Mazarine, Paris.

1866. 6 Juill. M. le duc DE BROGLIE (Albert), Membre de l'Académie française, 10, rue de Solférino, Paris.

1869. 19 Fév. M. TERRIEN DE LACOUPERIE (Albert), Professeur de chinois, 136, Bishop's Road Fulham, Londres.

1870. 17 Juin. M. LEHR (Ernest), Docteur en droit, Attaché-Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de Législation comparée à l'Université de Lausanne (les Toises), 12, chaussée de Mon-Repos, Suisse.

1871. 7 Juill. M. OPPERT (Jules), Professeur d'assyriologie au Collège de France, 19, rue Mazarine, Paris.

1872. 22 Nov. M. PETSCHE (Charles), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 8 *bis*, chaussée de la Muette, Paris.

20 Déc. M. REVOIL (Henry), Architecte du Gouvernement, avenue Feuchères, Nîmes (Gard).

1874. 19 Juin. M. RAMBAUD (Alfred), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Sénateur, professeur à la Faculté des Lettres, 76, rue d'Assas, Paris.

4 Déc. M. GARRIGOU (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 9 Juill. M. GRAVIER (Gabriel), Homme de lettres, 18, rue Alsace-Lorraine, Rouen (Seine-Inférieure).

6 Août. M. PETITOT (l'abbé Émile), ancien Missionnaire arctique, Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

M. VINSON (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 5, rue de Beaune, Paris.

M. GAFFAREL (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, 10, rue du Gaz, à Dijon (Côte-d'Or).

M. DE SÉMALLÉ (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 21 Déc. M. SACHOT (Octave), Homme de lettres, 37, rue Vaneau, Paris.

1880. 5 Mars. M. GÉRARD (Alexandre), Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, 12, rue des Missionnaires (Croix-Rousse), à Lyon.

16 Avril. M. BLIER (Paul), Professeur au Lycée de Coutances (Manche), 49, rue Saint-Nicolas.

1881. 3 Juin. M. GLASSON (Ernest), Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 40, rue du Cherche-Midi, Paris.

1882. 5 Mai. M. HANAUER (l'abbé Auguste), Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. BABEAU (Albert), Homme de lettres, Correspondant de l'Institut, 133, boulevard Haussmann, Paris.

1883 16 Mars. M. DENY (Édouard), Ingénieur, à Mertzwiller (Alsace).

6 Juill. M. le comte DE MARGON (Gabriel-Marie-Joseph-René), Colonel du 4e régiment de hussards, à Meaux (Seine-et-Marne).

7 Déc. M. ANTOINE (Ferdinand), Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, 1, rue des Teinturiers, à Toulouse (Haute-Garonne).

1884. 7 Nov. M. le comte D'HAUSSONVILLE (Othenin), Membre de l'Académie française, 41, rue Saint-Dominique, Paris.

1885. 20 Fév. M. DIETZ (Émile), pasteur à Rothau (Alsace).

1886. 7 Mai. M. RENDU (Eugène), Inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire, 90, rue d'Amsterdam, Paris.

21 Mai. M. TARDIEU (Ambroise), Homme de lettres, 2, rue Bansac, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

1887. 19 Juill. M. DE RAYNAL (Paul), ancien Magistrat, 10, rue Washington, Paris.

1888. 2 Mars. M. JADART (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE (Roger), 15, rue Saint-Lazare, Compiègne (Oise).

27 Avril. M. ALLAIN (l'abbé), Chanoine honoraire, 39, rue de l'École-Normale, à Caudéran (Gironde).

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, 25, rue Lesdiguières, à Grenoble (Isère).

5 Avril. M. BARTHÉLEMY (Toussaint), Docteur en médecine, 21, rue du Paradis-Poissonnière, Paris.

7 Juin. M. THUREAU-DANGIN (Paul), Membre de l'Académie française, 11, rue Garancière, Paris.

1890. 10 Janv. M. CHERVIN (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris.

26 Déc. M. LABOURASSE (Henri), Inspecteur primaire en retraite, à Troyon (Meuse).

1893. 17 Mars. M. BOUTROUX (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 260, rue Saint-Jacques.

12 mai. M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 35, rue Pierre-Charron, à Paris.

15 Déc. M. PINGAUD (Léonce), Correspondant de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Besançon (Doubs).

1894. 5 Janv. M. MIEG (Mathieu), Archéologue, à Mulhouse (Alsace).

23 Nov. M. ZEILLER (René), Ingénieur en chef des Mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris.

1895. 1er Fév. M. INGOLD (A.), ancien Notaire, place des Six-Montagnes-Noires, à Colmar (Alsace).

1897. 8 Janv. M. MARICHAL (Paul), Archiviste aux Archives nationales, 47, rue Bonaparte, Paris.

1898. 4 Mars. M. DE MARSY (Cte Arthur), Directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (Oise).

M. BEAUNE (Henri), Doyen de la Faculté libre de Droit de Lyon, 21, Cours du Midi, Lyon.

18 Nov. M. BERGER (Philippe), Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, 3, quai Voltaire, Paris.

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1851. 15 Mai. M. KARSTEN, Docteur en philosophie, Recteur de l'Université de Kiel.

1854. 15 Déc. M. VAN DER STRATEN PONTHOZ (le comte), 13, rue de la Loi, à Bruxelles.

1864. 5 Août. M. COLNET D'HUART, Directeur honoraire de l'Athénée à Bertrange, Luxembourg.

1869. 17 Déc. M. MULLER (E.), Chambellan et veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade (Copenhague).

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, 26, rue de l'Académie, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. HAYNES, Professeur, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

M. SCHMIDT (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [îles Canaries (Espagne)].

1880. 6 Août. M. RIVIER, Professeur à l'Université de Bruxelles, 49, avenue de la Toison-d'Or, à Saint-Gilles, Bruxelles.

1884. 21 Nov. M. DE SAUSSURE (Henri), cité 24, à Genève (Suisse).

1888. 13 Avril. M. AAGAARD, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. MARCHAL (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 63, rue de la Poste, Bruxelles.

1891. 20 Fév. M. LANGSTED (Adolphe), Rédacteur correspondant du Journal officiel du Royaume de Danemark, 6, rue de Bagneux, Paris.

1892. 15 Juill. M. DE LORIOL LE FORT, Géologue, à Fontenex, près Genève (Suisse).

1893. 7 Juill. M. GOSSE (le Dr), Professeur à l'Université de Genève (Suisse), 7, rue des Chaudronniers.

15 Déc. M. NŒLTING, Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. ARENDT (Ch.), Architecte de l'État, à Luxembourg.

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 18 mai 1899.

	Pages.
Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale, par M. Henri Déglin.	I
Rapport de la Commission du prix Dupeux, par M. le Dr Bleicher, rapporteur.	XX
Maîtres Volland, Boulangé et Gérard, par M. Henri Mengin (discours de réception).	XXX
Réponse du président M. Lederlin, au récipiendaire	LIV
Compte rendu de l'année 1898-1899, par M. Alexandre de Roche du Teilloy, secrétaire annuel	LXVI
Discours prononcé le 10 août 1898, aux obsèques de M. Jules Lejeune, secrétaire perpétuel, par M. Lederlin, président de l'Académie de Stanislas	XC

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

Charles Benoît, par M. H. Druon	1
Un épisode de l'histoire de l'alchimie en Lorraine, par M. de Souhesmes	143
Pierre Seguin et la vie érémitique aux environs de Nancy, par Ch. Pfister	159
Le Prieuré de Heymonrupt, par H. Lefebvre	205
La Marche n° 33.	211
Savitri (poème), par M. Paul Blier, associé-correspondant	222
Le Gouvernement de Léopold et les évêques de Toul, par M. l'abbé Eug. Martin	234
Concours ouverts et prix décernés par l'Académie de Stanislas	345
Concours de 1900 (prix Herpin)	349
Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1898.	352

Pages.

Liste alphabétique des Sociétés savantes de la France et de l'Étranger en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1898-1899 366

Publications périodiques adressées à l'Académie 374

Établissements auxquels l'Académie adresse ses publications. 375

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception (juillet 1899) 376

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

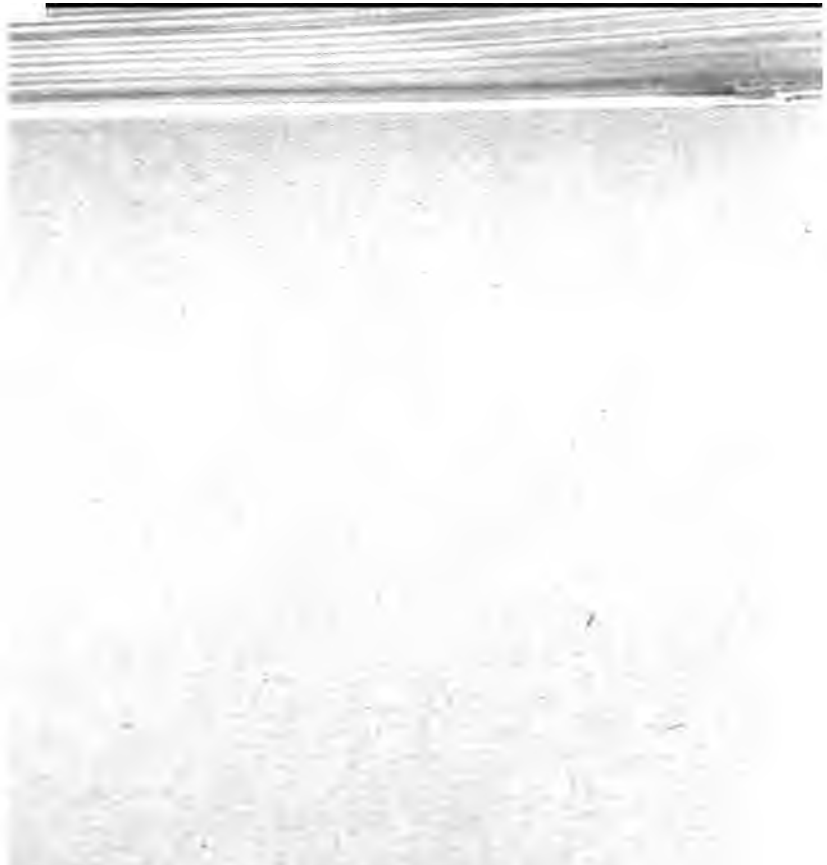

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06353 8444